



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

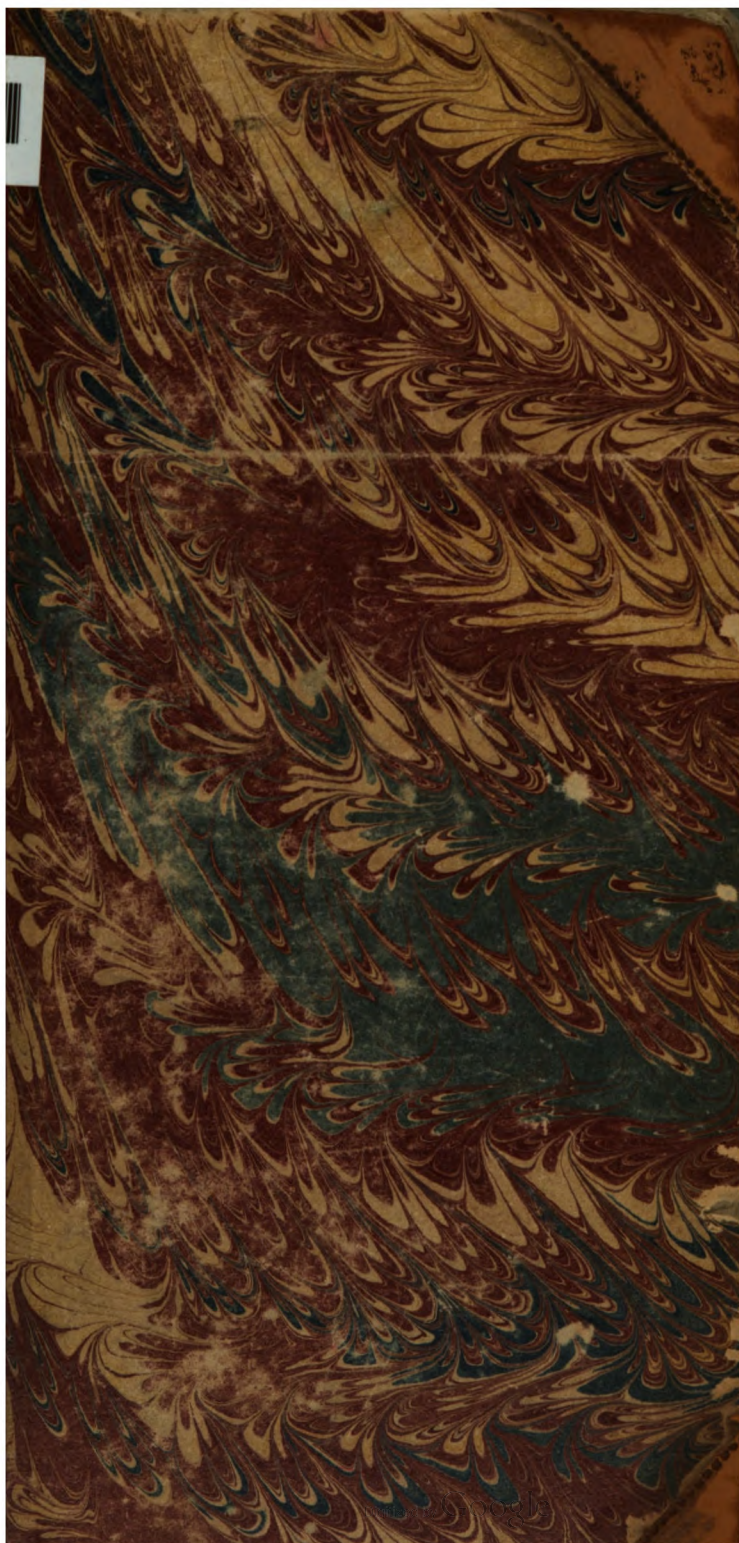
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



KE 446



HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

KE 446



HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

July 1, 1905.

not in G.L.

July 1, 1905.

LA BELGIQUE

EN 1830.

Paris. Imprimerie de P. Dupont et G.-Laguionie, rue Grenelle-St-Honoré, 55.

LA BELGIQUE

EN 1830,

OU

DOCUMENTS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE

DE SON INSURRECTION.

« Ceux qui excitent des séditions ou suscitent des guerres
« civiles, ont moins pour motif d'ancêtre le souve-
« raineté, que d'en transporter ailleurs l'exercice. »

HOBBS.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ DELAUNAY, LIBRAIRE,

AU PALAIS - ROYAL.

1831.

KE 446

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEPOSITED BY THE LIBRARY OF THE
GRADUATE SCHOOL OF BUSINESS ADMINISTRATION

Oct. 21, 1939

AVERTISSEMENT.

Lorsque la première édition de la première partie de cet écrit parut à l'étranger sous un titre fugitif, elle fut enlevée en quelques heures. Les journaux en rendirent compte avec une telle étendue, que son contenu s'y trouva, pour ainsi dire, textuellement reproduit. Plus tard, la tâche de l'auteur a dû se grossir en proportion des événemens. Le titre lui-même a dû changer : des documens peu connus ont été intercalés dans le corps de l'ouvrage ; un chapitre final entièrement inédit y a été ajouté par l'auteur. C'est donc, à proprement parler, un livre nouveau, plutôt qu'une nouvelle édition que nous offrons ici à la curiosité des uns et aux méditations des autres.

L'auteur s'est arrêté à la nomination du prince Léopold de Saxe-Cobourg, parce qu'il n'a vu dans ce nouvel épisode d'une révolution interminable, vrai kaléidoscope politique, sous tant de rapports, qu'une combinaison de provisoire à ajouter à toutes celles de même nature qui l'ont précédée, et toutes d'ailleurs également insuffisantes pour fixer les destinées du peuple belge, soit en cas d'acceptation du prince comme de refus de la couronne qu'on est allé lui offrir à Londres (1) après qu'elle avait essuyé d'humilians refus à Munich et à Paris ; vraie cou-

(1) Depuis que ceci est écrit, l'on apprend l'acceptation du prince Léopold, ce qui ne change en rien la situation de la Belgique.

ronne d'épines qui a tant de mal à trouver un seul amateur dans toute l'Europe, et sur laquelle, mais dans un sens tout contraire, l'on pourrait graver cette menace si connue : GARE A QUI LA TOUCHE.

Paris, juin 1831.



PRIÈRE DE L'AUTEUR.

Par le temps qui court, et d'après certaines idées qui dominant, cet ouvrage ne manquera pas de lecteurs de *bonne foi*, disposés à le blâmer. Tout en respectant les opinions de chacun, l'auteur prend la liberté de prier ceux qui le blâmeraient aujourd'hui, de suspendre leur jugement jusqu'à la fin de 1832. Si, dans l'espace de ces dix-huit mois, ces personnes n'ont pas changé de *bonne foi* dans leur manière de voir, l'auteur consent à avoir tort. C'est une question qui sera irrévocablement résolue, soit par la continuation des maux qui affligent l'Europe, soit par les moyens que l'on aura employés avec succès, pour y porter remède.

DÉDICACE.

S'il est des hommes à préventions et à préjugés, qui, au lieu de chercher dans un écrit du positif et du vrai, veulent n'y trouver-que ce qui flatte leurs passions, ou ce qui caresse leurs chimères ; ceux-là feront bien de ne point lire cet ouvrage : ils n'y trouveraient point ce qu'il leur faut.

Mais les hommes de bonne foi qui, avant tout, veulent que la vérité guide la plume de quiconque se mêle d'écrire, ceux-là peuvent lire ce livre : la vérité s'y trouve.

Quant à ceux qui, témoins des maux effroyables dont l'Europe entière semble menacée, possèdent les moyens et ont reçu l'auguste mission d'y porter remède et de sauver d'une ruine imminente la civilisation et l'ordre social lui-même, que ceux-là lisent en

toute sûreté ; ils verront l'avenir dans le passé : c'est pour eux principalement que ce livre a été fait : c'est à eux surtout. ~~qu'on le dédie.~~

Avant-Propos.

Des événemens sans exemple, préparés de longue main, se passent sous nos yeux depuis un an dans les deux hémisphères : ils se succèdent, se multiplient, se heurtent, se compliquent les uns par les autres, avec une effrayante rapidité : leur agglomération devient telle qu'il n'est désormais plus possible de prévoir ni où le mal s'arrêtera, ni d'où sortira le remède. Une fièvre cérébrale semble s'être plus ou moins emparée du genre humain.

Là où les peuples étaient malheureux, ils se soulèvent sans obtenir d'autre fruit de leur révolte qu'un énorme accroissement à leurs misères.

Là où les peuples étaient heureux, ils se soulèvent pareillement.

Les rois parjures sont détrônés : les rois fidèles à leurs sermens sont aussi détrônés : l'exemple se propage de l'un à l'autre hémisphère. Les barricades de Paris sont suivies des barricades de Bruxelles : Bologne répond à Varsovie : Dresde à l'Irlande..... Au loin , du milieu de l'immense Océan, une voile apparaît; un fidèle navire aborde..... il vient du Nouveau Monde..... la cargaison dont il enrichit l'ancien hémisphère... c'est encore un roi détrôné !!!

LES ROIS S'EN VONT, s'est écriée récemment une voix lugubre. C'est possible : mais les nations s'en vont aussi, car l'anarchie s'élève partout sur les débris de l'ordre social, et nulle part l'anarchie n'a élevé de trônes, ni fondé de nations.

Il faut pourtant avouer que le sort des princes, comme celui des peuples, est bien bizarre !

Charles X, en France, a violé la charte, et il est tombé. Guillaume I^{er} et don Pédro l'ont respectée, et leur respect pour la foi des sermens ne les a point préservés d'une révolution dans leurs états.

Don Pédro avait perdu le Portugal parce qu'il était Brésilien. Il vient de perdre le Brésil parce qu'il est Portugais. C'est à titre de partisan des institutions constitutionnelles qu'il a perdu un royaume en Europe; c'est pour avoir voulu donner la liberté aux nègres esclaves, qu'il a vu son trône renversé en Amérique, où l'on sait que la détermination de ce prince d'abolir la traite n'a pas peu contribué à lui aliéner les esprits, dans une assemblée législative de *libéraux*, en grande partie composée de planteurs et de colons!!!

Le roi Guillaume voit se soulever contre lui quatre millions de Belges catholiques parce qu'il est protestant, et peu après une députation de ces mêmes catholiques s'en va à Londres supplier à genoux le prince de

Saxe-Cobourg, luthérien, d'accepter la couronne de la Belgique qui lui est offerte par un congrès composé de ces mêmes hommes qui avaient expulsé les Nassau !

Une semaine de pillages, d'incendies et de barricades élevées contre une armée qui évitait le combat, ont suffi aux Belges pour que les puissances de l'Europe consentissent à leur affranchissement. Six mois de combats héroïques, livrés sur les bords de la Vistule par une armée de héros contre le colosse du Nord, n'ont point été suffisants pour obtenir aux braves Polonais ce que l'on a, pour ainsi dire, offert dès le premier jour, à une poignée d'insensés qui, dans l'espace de dix mois, n'ont su organiser en Belgique que le pillage et l'anarchie.

Et avec tout cela, ou plutôt à cause de cela, les longues hésitations de la diplomatie parviendront bien difficilement à empêcher que la Belgique ne devienne la cause ou le prétexte d'une conflagration universelle.

Cette révolution belge, qui excite tant de

rumeur et d'alarmes en Europe, est cependant bien peu connue jusqu'ici : cela explique pourquoi elle a été, dès son origine, jugée d'une manière si peu conforme à la vérité et à la justice. Les illusions, toutefois, sont passagères de leur nature : aussi les voyons-nous se dissiper de jour en jour davantage. C'est le moment le plus opportun pour publier les faits et pour soumettre à la conscience du public l'examen des causes qui leur ont donné naissance. Et c'est surtout lorsque la disposition des esprits tourne vers la vérité que ce mot d'un sage trouve son application, et qu'il convient de répéter avec lui que LA RAISON FINIT PAR AVOIR RAISON.

Un jour viendra, lorsque les passions seront refroidies par l'expérience, où l'on reconnaîtra que la chute du système politique médité par le roi des Pays-Bas a été l'un des plus grands malheurs qui pût arriver à *la liberté en Europe*. Ce prince n'a eu que le tort de se trop presser, et l'empereur Joseph avait

eu quarante ans plus tôt, pareillement en Belgique, le même tort qui fut suivi de résultats analogues. L'un et l'autre auraient pu atteindre leur but s'ils eussent commencé par s'assurer une génération éclairée, au moyen d'un bon système d'instruction publique. Que le parti prêtre, que la noblesse, ces éternels ennemis de toute liberté, que la France de Charles X, aient travaillé à la chute du trône du roi Guillaume; cela s'explique et se conçoit. Ce qui est vraiment incompréhensible, c'est que des hommes qui se prétendent amis de la liberté politique et religieuse aient pu méconnaître si complètement le seul monarque qui, né du système de 1815, n'ait pas cessé un seul instant de travailler à la consolidation de ces mêmes libertés. Déjà l'illustre Léopold en Toscane avait été méconnu en 1788, et payé de la même ingratitude, laquelle semble être la monnaie réservée à tout jamais pour payer la sagesse et la libéralité des rois philosophes.

Au surplus, il suffit de lire les journaux belges eux-mêmes pour voir ce que la Belgique a gagné à sa GLORIEUSE RÉVOLUTION.

PRÉCIS

DES ÉVÉNEMENTS.

PREMIÈRE PARTIE.

Le masque dont s'étaient long-temps couverts, chez les Belges, le parti jésuite et le parti démagogue est finalement tombé, et il nous semble heureux qu'il le soit : car, tout un peuple placé dans une aussi fausse position que celle d'une hypocrisie permanente et d'une déception perpétuelle, ne pouvait prolonger davantage ce grand mensonge politique, sans finir tôt ou tard, par compromettre le repos de l'Europe entière et du monde. Or, il importe également aux cabinets comme aux peuples, de savoir à quoi s'en tenir au sujet de la Belgique, et pour cela nous allons, sans préambule, aborder le récit des faits.

Depuis deux ans que l'Union des démagogues et des jésuites s'était opérée dans les Pays-Bas, et plus spécialement dans les provinces méridionales du royaume, la presse périodique s'était attachée à susciter et

à fomenter dans toutes les classes de citoyens un mécontentement factice qui contrastait d'une manière fort étrange avec le bien-être réel de la nation.

Il n'est point de calomnie que l'on n'employât envers le gouvernement ; point d'acte de l'administration publique qui ne fût dénaturé, envenimé, présenté sous un jour faux et odieux ; pas de moyens, enfin, qui ne fussent prodigués, multipliés, reproduits sous mille formes diverses, pour désaffectionner les masses, en présentant à leurs yeux un monarque juste et sage comme un odieux tyran, et l'auguste famille royale comme digne d'autant de haine, qu'elle mérite, en réalité, de respect et d'amour, par son ardent patriotisme, ses vues libérales et par l'exercice constant de toutes les vertus privées et d'une bienfaisance inépuisable.

Depuis surtout deux ans l'on peut dire, avec vérité, que les bons citoyens avaient été spectateurs douloureux d'une conspiration permanente contre la royauté tout à la fois et contre l'ordre social dans les Pays-Bas.

Les avertissemens pourtant n'avaient pas manqué au pouvoir : mais engagé dans une fausse route, plus le gouvernement reculait et plus la faction unioniste gagnait sur lui de terrain.

Tant d'ingratitude et tant de haine de la part d'une population comblée, gorgée de bienfaits, n'avait, en réalité, que deux causes : la haine du jésuitisme pour les protestans, et la haine mortelle que portent les Belges à cette noble Hollande, terre par excellence de vertus civiques, de patriotisme et de fidélité envers

l'illustre maison de Nassau ; à cette contrée de braves qui, par sa valeur et au prix de tant de sang, sous la conduite de l'immortel TACITURNE, sut conquérir l'indépendance et affermir ses libertés, pendant que les Belges, bien peu semblables à ces Belges du siècle de César, demeuraient encore courbés sous le joug de l'étranger, et qui, par un long asservissement tour à tour à l'Espagne, à l'Autriche et à la France, paraissent, de nos jours encore, destinés à servir des maîtres étrangers, plutôt que de devenir franchement, adoptant leur commune origine, les compatriotes des descendans des Wassenauer, des Ruyter et des Tromp.

La presse périodique une fois livrée de la sorte à une bande de factieux coalisés pour renverser à tout prix le gouvernement des NASSAU, et du moment qu'elle avait préparé les esprits à la révolte, il est clair que les événemens, quels qu'ils fussent, devaient faire le reste : il ne pouvait plus être question que de fixer leur dénouement.

Que ces événemens vinssent du dehors ou du dedans, qu'ils fussent plus ou moins accélérés ou retardés, dès que le pouvoir s'était laissé déborder par les factieux, et qu'il avait permis à une poignée de misérables de l'acculer, pour ainsi dire, dans une impasse, le jour de ce dénouement devenait inévitable.

Tout annonçait et l'on savait déjà par des renseignemens *positifs*, dont le gouvernement ne fit aucun usage, qu'une lutte à mort était préparée pour l'époque de la convocation des états-généraux qui, pour la session de 1830 à 1831, devait avoir lieu à Bruxelles.

La liberté *illimitée* de l'enseignement, objet constant des vœux du parti prêtre; le jury, moyen inévitable chez un peuple aussi fanatique et aussi peu éclairé que le peuple belge, de paralyser l'action de la justice, et d'assurer ainsi l'impunité de tous les membres de l'Union; le contre-seing des ministres pour fausser le principe de la forme établie de gouvernement, car ce contre-seing exigerait la refonte complète de la loi fondamentale : telles étaient, entre autres, les principales prétentions que l'on allait mettre en avant à la session législative de 1831, et que devait escorter *un tonnerre de pétitionnement à tour de bras*, appuyé par les organes *connus* que la faction comptait au sein même de la seconde chambre des états-généraux.

Les choses en étaient à ce point, quand, à la fin, quinze années de parjures couronnés par une provocation insensée et par une levée de boucliers pour la violation manifeste des lois, jurées tant de fois à la nation, à la face de l'Europe et du ciel, lassèrent la trop longue patience de trente-deux millions de Français; et le trône d'une race dégénérée (*rotten family*, comme l'ont appelée les Anglais), d'une race qui n'appartient plus à son siècle, et qui n'avait su s'appuyer que sur une noblesse vermoulue et sur les prétentions ultramontaines, ce trône antique des Bourbons disparut en un clin d'œil, pour faire place à un roi populaire, honnête homme et citoyen.

Les Français n'avaient combattu que pour conquérir l'exécution loyale de leur charte.

Or, toutes les libertés qui se trouvaient stipulées

dans la charte française, en un style d'ailleurs capiteux d'un jésuitisme perfide, pour ainsi dire sans exemple, la loi fondamentale les avait garanties à la nation neerlandaise, avec une netteté d'expressions et une loyauté de pensée que les deux mondes ne se lassaient d'admirer.

Le roi des Pays-Bas était devenu réellement le roi du siècle. Les fiers républicains de l'Amérique prenaient ce monarque intègre pour arbitre de leurs différens avec les Anglais, et déjà les sages de l'époque commençaient à donner au dix-neuvième siècle le nom *de siècle de GUILLAUME*.

Si les amis de la liberté en France eussent possédé la loi fondamentale des Pays-Bas, cent fois plus libérale que la charte, dont pourtant ils étaient satisfaits, pourvu qu'on l'eût exécutée; si surtout les Français avaient eu un roi comme le roi Guillaume, et un gouvernement de probité, comme l'a constamment été le sien, les Français même les plus exigeans n'auraient point trouvé assez de termes pour exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance (1).

Bref, en France, les efforts de la presse périodique libérale n'avaient eu pour but, depuis quatorze ans, que de conquérir ce dont les Belges étaient, depuis quatorze ans, en pleine et paisible jouissance.

La liberté est, sans aucun doute, le premier des biens, mais elle a aussi ses dangers. Lorsque les idées

(1) Ceci était répété journellement par les hommes les plus éclairés de la France, par ceux même qui se sont mis, dès le premier jour, à la tête du mouvement qui a renversé les Bourbons.

qu'elle fait naître germent et fermentent dans des esprits ambitieux ou dans des têtes dépourvues d'expérience, ce n'est plus d'une liberté sage et légale que l'on se trouve satisfait : il en faut une sans bornes ; et comme celle-ci n'est pas conciliable avec l'ordre social, il en résulte une licence effrénée, qui conduit inévitablement à l'anarchie et à toutes les horreurs que celle-ci traîne à sa suite.

Nous l'avons déjà dit plus haut : le terrain de la révolte avait été artistement préparé, largement ensemencé : il ne s'agissait que d'en recueillir la moisson.

Sans les événemens de Paris, c'était chose décidée : on aurait attendu, pour lever l'étendard de la révolte, l'époque de la convocation des chambres, qui, pour la session de 1831, devait avoir lieu à Bruxelles.

Tandis que l'autorité royale était minée d'une part, par la trahison la plus flagrante, elle ne l'était pas moins de l'autre par la tiédeur, la mollesse et l'ineptie d'un grand nombre d'agens du pouvoir, de tous les rangs, de toutes les conditions.

La gangrène locale à Bruxelles résidait surtout dans le corps municipal, où, à peu d'honorables exceptions près, se trouvait, à côté de quelques-félonies notoires, la masse la plus compacte, peut-être, d'ineptie et de nullités, dont aucune autre ville eût jamais offert le déplorable spectacle.

Partout où la police administrative ou judiciaire s'essayait à une disposition quelconque tant soit peu sage et raisonnable, on pouvait compter d'avance que la police municipale interviendrait pour se rendre absurde et ridicule : aussi, sauf l'approbation partielle

qu'obtenaient de la faction quelques uns de ses membres, complices de fait ou d'intention des plus sinistres projets, rien ne pouvait égaler la déconsidération qui s'attachait au seul nom de régence de la ville de Bruxelles... On se serait étudié pour assortir un plus grand nombre d'hommes ineptes et ridicules, sauf, nous le répétons, un très petit nombre d'honorables exceptions, que l'on aurait pu difficilement y parvenir à un plus haut degré.

Comme si le scandale du dévergondage périodique de la presse n'avait pas suffi à pervertir l'esprit public, loin d'y trouver un correctif puissant dans les représentations théâtrales, c'est encore là que l'on alimentait la tendance à la sédition, par la reproduction imprudente de pièces de théâtre, propres à enflammer de plus en plus les esprits. *Guillaume Tell* en dernier lieu, et la *Muette de Portici*, étaient du nombre.

Ou bien il n'aurait point fallu du tout reproduire ces pièces sur la scène en Belgique, ou bien on en aurait dû multiplier tellement les représentations, que le public en eût été dégoûté par la satiété. Pas du tout; on ne fit pas plus l'un que l'autre; et à la coquetterie, si l'on peut s'exprimer ainsi, que l'on y mettait de les reproduire de loin en loin, comme pour les faire désirer et même pour accréditer le bruit qu'on les eût prohibées, on aurait dit que l'on eût voulu ajouter ce moyen à tant d'autres pour multiplier les élémens de fermentation populaire.

Aussi le prétexte d'explosion, le prit-on, en effet, d'une pièce théâtrale, de la *Muette de Portici*.

Déjà les journaux avaient largement rempli leur mandat, notamment depuis les événemens de Paris. *Le Courrier des Pays-Bas*, qui compte parmi ses rédacteurs deux professeurs d'enseignement, Lesbroussart et Van de Weyer, avait lancé un véritable brûlot dans son numéro 232 du 20 août, et l'on ne sait si l'on doit le plus s'étonner de tant d'audace d'une part ou de tant de faiblesse de l'autre; car, s'il est vrai de dire que parmi les dernières poursuites, intentées contre les feuilles incendiaires, quelques unes pouvaient comparativement (1) être considérées comme futiles, il n'est pas moins vrai d'ajouter que les journaux des provinces méridionales du royaume, et spécialement ceux de Bruxelles, ont publié plus d'un article d'une telle virulence, d'une intention séditieuse tellement ouverte et manifeste, que, pour peu que les organes de l'autorité eussent été animés de ce zèle intègre et courageux, que l'amour de la patrie et le sentiment consciencieux du devoir peuvent seuls inspirer, les presses, les ateliers de ces fabriques de rébellion auraient été mis sous scellés, et les vingt ou trente artisans de trouble saisis, arrêtés, au même instant, et immédiatement acheminés, sous bonne escorte, vers l'extrémité des provinces septentrionales. Aux grands maux les grands remèdes; et un gouvernement sera toujours mal servi, aussi long-temps qu'il ne le sera point par des fonctionnaires assez intrépides pour prendre sur

(1) Nous disons *comparativement*, parce que les articles qui ont été poursuivis sont loin d'être ceux qui auraient le plus mérité les sévérités de la justice, même d'après la faible et impuissante législation du mois de mai 1829, actuellement en vigueur.

eux tout l'odieux et même toute la responsabilité d'actes extrêmes de vigueur, lorsqu'ils sont commandés par une nécessité conservatrice, urgente et suprême.

Et que l'on ne s'imagine même point que l'emploi d'un tel moyen eût rien présenté d'illégal.

Quand cela serait, nous pourrions encore nous appuyer de ce précepte d'éternelle vérité que le salut de l'état doit passer avant tout. Mais, la loi elle-même, la loi en pleine vigueur, suggérerait l'emploi du moyen que nous venons d'indiquer, et dont on aurait dû faire usage dès l'époque même du procès de Tielemans et de Potter (1).

Quoi qu'il en soit, les préparatifs d'illumination du Parc avaient servi pareillement de prétexte à exaspérer la populace de Bruxelles. Il n'est point de mensonge, pas de commentaire absurde que l'on n'ait répandu à ce sujet dans la ville. La régence, ou plutôt cette minorité d'intrigans qui en dominaient les décisions, au lieu de s'effrayer, à la fin, de ses propres turpitudes, et de céder à des mains moins malhabiles des fonctions aussi délicates; la régence, disons-nous, s'effraya des clameurs d'une multitude égarée, et à tant de sottises accumulées depuis long-temps, cet aréopage d'impéritie et de ridicule ne trouva qu'un seul remède, celui d'ajouter une sottise de plus : les fêtes et l'illumination furent contremandées *quatre jours d'avance*, sous le prétexte de mauvais temps, et comme si, dès le jeudi, ce congrès d'astrologues, dont

(1) Voyez au Code d'instruction criminelle l'article 542.

aucun pourtant ne passa jamais pour sorcier, avait pu deviner que, dans le mois d'août, il ferait assez mauvais temps le mardi pour ne pouvoir pas illuminer. Le vrai motif n'échappa à personne : l'autorité a peur, s'écrièrent les factieux, et en nous plaçant sur le terrain qui nous est propre, celui de la rébellion et du brigandage, nous pourrons tout oser impunément en fait d'agressions, de désordres et d'excès, puisque nos magistrats n'osent point se placer eux-mêmes sur leur terrain, qui est pourtant le terrain de la loi, pour la défense légitime des droits, dont l'auguste conservation est confiée à leur patriotisme, à leur fidélité et à leur courage.

Soudoyer quinze jours d'avance, au su et au vu de tout le monde, une bande de brigands, la plupart étrangers à la ville et au pays ; piller, voler, dévaster, incendier des hôtels, des ateliers et des maisons n'ayant que des femmes pour les garder ; refouler de rue en rue des soldats commandés par des lâches indignes de porter l'uniforme ; mettre le poignard sous la gorge à des vieillards octogénaires ; faire feu à bout portant sur un enfant de douze ans ; voilà les exploits des *grands citoyens*, voilà les vertus civiques de ces hommes de l'Union, de ces faiseurs d'opposition jésuitico-jacobine !

Tout autre qu'un sénat d'imbéciles de cette espèce aurait senti qu'entre tous les partis possibles, le plus mauvais était celui de se montrer effrayés. Toutefois il est vrai de dire que lorsque l'on est assez lâche pour avoir peur, l'on n'est jamais assez maître de soi pour le cacher.

Dans tous les cas, soit que l'on prît la résolution de laisser illuminer le Parc, le jour de la fête du roi, ou que l'on contremandât la fête, il fallait se tenir en mesure partout, pour le cas, au moins possible, d'une émeute, et il se trouva que l'on n'était prêt nulle part lorsque l'émeute éclata.

Si, durant la nuit, on eût fait passer quelques pièces d'artillerie chargées à mitraille et une partie de la garnison, bien munie de cartouches, dans un édifice quelconque aux environs du Parc, et qu'au premier coup de pierre lancé contre n'importe quel édifice public ou quelle maison particulière, des détachemens de cavalerie, sans coup férir d'abord, mais convenablement appuyés, à peu de distance, d'une force imposante, se fussent mis en mouvement au grand trot, et répliés à la moindre résistance, pour faire place à des volées de mitraille à bout portant; si, en un mot, on eût traité les brigands comme des brigands doivent l'être, rien de ce qui s'est passé dans Bruxelles n'aurait eu lieu; car il nous paraît hors de doute que la seule circulation de patrouilles, et, tout au plus une charge au trot de quelques cavaliers, sans même besoin de coup férir, et par la force du choc, dirigés vers le premier rassemblement, aurait été de suffisantes démonstrations pour prévenir le mal, si, surtout, la bande de brigands, dont l'impunité grossissait le nombre, avait pu s'apercevoir, dès le premier instant, que derrière un peloton pacifique de cavalerie se trouvaient de la mitraille et des baïonnettes. Pas du tout : on va voir le beau zèle et le beau savoir-faire que déploya l'autorité.

Dès le dimanche et le lundi on avait vu placarder, en plein jour, des menaces conçues en ces termes : *Lundi feu d'artifice, mardi illumination, mercredi grande révolution.*

C'était pour le mercredi 25 août au soir, qu'était annoncée déjà d'avance, depuis plusieurs jours, la représentation de la *Muette* : et aussi le 25 était le jour de Saint-Louis.

Ce n'est pas sans intention que les meneurs avaient choisi ce jour-là, qui est celui de la fête du roi des Français : leur but avait été par là de faire croire à la populace, que le gouvernement français seconderait ses excès ; aussi, dès les premiers pillages commencés, aux cris répétés de : *A bas le roi, à bas la Hollande, mort aux Hollandais*, se mêlait avec une persévérance affectée le cri de : *Vive la France, vivent les Français* : et ce cri partait de la bouche des meneurs, car la populace criait vive tout le monde, tantôt *De Potter*, tantôt *Napoléon*, tellement il est vrai que tout est parodie chez ces singes perpétuels de la France, comme elle criait *vive la liberté, vive la république*, et vive ou meure tout ce qui lui passait par la tête.

M. le prince de Gavre, grand maréchal de la cour, fut honoré le premier des fureurs des brigands ; car, dès le mardi 24, une grêle de pierres fut lancée contre son hôtel au Parc : M. de Gavre n'avait pas besoin de cette démonstration de plus de la haine que lui porte la canaille, pour être en possession de l'estime des gens de bien.

La fermentation était à son comble dans la ville.

Le Belge, le plus ignoble d'entre tous les journaux périodiques, avait enfin supprimé, dès le lundi, dans son numéro, daté de mardi, la seconde partie de son titre habituel (en cela il s'était rendu justice), c'est-à-dire en retranchant les mots — AMI DU ROI ET DE LA PATRIE — qu'il n'avait déjà, l'un et l'autre, que trop long-temps profanés.

Le Courrier des Pays-Bas, seul de tous les journaux de Bruxelles, affectait de paraître le jour de la fête du roi, et le *Journal de Louvain* faisait plus : il annonçait, lui, que c'était *précisément à cause de la fête du roi qu'il paraîtrait*.

Si un homme de sens et de cœur se fût trouvé à la tête de l'administration locale, soit civile, soit militaire, en présence de tant d'audace et d'un péril flagrant, on aurait pris dès lors une de ces résolutions suprêmes qui coupent le mal à la racine. Pour sauver l'état, on aurait, au besoin, jeté un voile sur les lois de l'état, comme le conseille l'illustre Montesquieu lui-même.

A Bruxelles, à Louvain et partout ailleurs où il en aurait pu être besoin, à la même heure, au même instant, on aurait dû investir la maison d'une cinquantaine de meneurs fort connus, les diriger, bien garrottés et convenablement escortés, vers un port de mer, et les embarquer immédiatement pour la plus lointaine des colonies, d'où ensuite on les aurait pu rappeler, pour être jugés ou élargis, selon les circonstances, dans des momens plus calmes.

Mais, à Bruxelles, le roi n'avait pas un seul serviteur, dont la fidélité et le courage fussent à l'épreuve d'une responsabilité de ce genre.

La première agression, commise le 24, contre l'hôtel du prince de Gavre étant demeurée impunie, le fait seul d'une pareille impunité avait dû nécessairement enhardir les rebelles. Le soir du même jour une sérénade fut donnée, comme de coutume, au baron de Wellens, bourgmestre de la ville, et dont le prénom est Louis. Cette honnêteté insignifiante et banale fut troublée par quelques vociférations injurieuses : des pierres furent lancées au hasard, et tombèrent de même.

Il fallait bien que les brigands eussent des intelligences et des garanties, car ces démonstrations hostiles et les insultes faites au bourgmestre (à moins toutefois que celles-ci ne fussent *pour la forme*) auraient dû suffire pour qu'on ordonnât sur-le-champ à de nombreuses patrouilles de parcourir la ville dans tous les sens, à toute heure du jour et de la nuit. L'avenir seul apprendra si l'épée était confiée à des lâches ou à des traîtres, mais, à coup sûr, l'alternative est inévitable.

Le matin et l'après-midi du mercredi 25 furent remarquables par un calme dont l'affectation seule aurait suffi pour éveiller les soupçons des hommes les moins expérimentés. Ce calme était accompagné d'une expression de joie et d'allégresse dont faisaient étalage insolent une cinquantaine de meneurs appartenant à la clique du *Belge* et du *Courrier*, et qui semblaient avoir adopté pour objet d'un culte unanime et tacite, le fameux comte Vilain XIII, dont la justice se serait probablement mêlée depuis long-temps, sous un tout autre gouvernement plus jaloux de sa propre conservation.

Un épisode remarquable nous oblige de remonter de deux jours en arrière.

Dès le lundi matin, les montres de plusieurs boutiques de Bruxelles, et notamment dans la rue de la Madeleine, celles des deux Bertrand, marchands de chapeaux de paille, et du coiffeur Détrée, avaient été couvertes de cocardes tricolores françaises, de rubans, d'écharpes et d'autres ornemens aux trois couleurs de France : les demoiselles de ces magasins, dont plusieurs passent pour avoir fait plus d'un genre d'apprentissage dans les galeries du Palais-Royal à Paris, étaient occupées à convertir ces mêmes rubans tricolores en cocardes françaises : on remarquait entre ces divers magasins, un échange perpétuel de félicitations et de rubans : l'œil le moins clairvoyant n'aurait pu s'y méprendre, et il faut une foi bien robuste pour douter qu'une telle unanimité d'aveuglement n'eût, d'aucun côté, rien de volontaire dans un aussi grand nombre d'aveugles. Quelque large et méritée que soit la part que, de toute justice, il faille faire à l'incapacité la plus complète comme la plus notoire, on a bien de la peine à ne pas y voir quelque chose de beaucoup plus grave que de la bêtise.

C'est ici le cas de dire un mot de la reconnaissance avec laquelle ont été payés les bienfaits du roi.

Sans sortir de la rue que nous venons de mentionner, la plus fréquentée comme la plus marchande de Bruxelles nous pourrions donner une idée de cette touchante gratitude.

Le chapelier Spitaels est le chapelier de la famille royale : les bénéfices énormes qu'il fait sur les four-

nitures de la livrée de la cour et de toute la clientèle qui s'ensuit, suffiraient seuls pour faire la fortune d'un établissement de ce genre. Le père des Spitaels actuels, mort il y a peu d'années, devait toute sa fortune à des fournitures que lui avait accordées le gouvernement pour des entreprises, autant qu'il nous en souvient, de travaux publics.

Des deux Bertrand, l'un était notoirement ruiné, il y a peu d'années, et ne put, tant bien que mal, se remettre à flot que par la protection du gouvernement et à l'aide d'un secours d'environ trente mille florins que l'autre Bertrand fut à même de lui accorder, grâces aux bénéfices énormissimes qu'il ne cesse de faire d'un bout de l'année à l'autre en fournissant la reine, les princesses de la famille royale et les personnes de la cour.

Le coiffeur Détrée fournissait de parfumeries et coiffait également les princesses et presque toutes les familles des ministres et des dignitaires de la cour.

Le cordonnier Serjacobs chaussait la princesse Marianne et probablement d'autres princesses encore.

Le sieur Walle est le fleuriste de la cour : d'autres encore pourraient être mentionnés, étrangers comme Belges, devant leur fortune à d'augustes protecteurs.

Ce n'est pas tout :

Les années où la cour résidait à La Haie, ces divers fournisseurs expédiaient des envois considérables ; pour eux l'état de viduité où était réduite la ville de Bruxelles alternativement tous les deux ans, devenait tout à fait insensible. C'est là une preuve, que l'on pourrait ajouter à tant d'autres, de cette *partia-*

lité en faveur des Hollandais, dont les Belges ont eu l'injustice d'accuser le gouvernement.

Ainsi, dans une seule rue et dans l'espace de quelques toises, voilà un douzaine de boutiquiers, pour le moins, et de compte fait, qui auraient été réduits à demander l'aumône sans les bénéfices énormes qu'ils retirent de la cour. Et pourtant tous ces misérables ont pris, de notoriété publique, une part plus ou moins directe, plus ou moins efficace, aux scènes déplorables dont Bruxelles fut et n'a cessé d'être le théâtre, les uns en tapissant, dès le 23 août, dans toute la force du terme, la montre de leurs boutiques de cocardes étrangères, de rubans, d'écharpes aux trois couleurs de France, en même temps qu'ils abattaient les armes de la maison régnante; d'autres, en applaudissant, en stimulant de leurs encouragemens et de leurs bravos, les assassins, les incendiaires et les pillards.

Les cocardes et les tapisseries tricolores, qui avaient paru avec une simultanéité des plus remarquables, le lundi 23 août, disparurent avec une simultanéité toute semblable, dès le surlendemain.

Nous avons dit déjà que le mercredi tout était calme dans la ville, tout paraissait même terminé au dire du moins de ceux qui ont des yeux pour ne pas voir, selon l'expression des divines Écritures, et des oreilles pour ne point entendre. Seulement on remarquait dans les quartiers les plus populeux, une circulation de monde inusitée, des dames élégamment parées comme à un jour de fête, et surtout une nuée de prêtres, le rire de Ravailac sur les lèvres et le

regard enflammé d'une joie féroce évidemment contenue avec effort.

A l'ouverture du grand théâtre, une foule innombrable de monde s'y était précipitée : la salle ne pouvant à beaucoup près la contenir toute, des groupes nombreux et distincts de populace s'étaient formés sur la place de la Monnaie, et l'on remarquait à la tête de chacun de ces groupes, un homme vêtu très proprement, soit en frac, soit en redingote.

Ce n'est pas ici qu'il convient de nommer ces chefs, mais ils sont connus.

Personne n'ignore quel est le sujet de la *Muette de Portici*. Les têtes étaient montées. Une voix s'écrie PARTONS. Ce cri, signal convenu, est répété par plusieurs forcenés, et cette bande de furieux se rue hors de la salle au cri de : *A bas le roi, à bas la Hollande, vive la France.*

Au même instant, les groupes prennent des directions diverses qui leur étaient déjà assignées, car les pillards, les incendiaires et les assassins étaient déjà organisés de longue main; chaque bande avait ses caissiers, ses conducteurs, ses sous-chefs et ses chefs supérieurs, qui avaient assigné à chacune le théâtre spécial de ses forfaits et les victimes désignées aux vengeance. Déjà, dès le lendemain, étaient connus TRENTE-SEPT de ces chefs de brigands, dont neuf Français, venus en Belgique sans un écu, et qui s'y étaient enrichis ou du moins y avaient trouvé du pain : le dixième était un juif anglais : les autres étaient Belges, dont plusieurs employés d'administrations publiques.

Les premiers dégâts furent faits à la maison de l'imprimerie du *National*, située dans le voisinage du grand théâtre.

Tout à coup une voix s'écrie (1) : *Allons chez Libry-Bagnano ; ce n'est pas ici qu'il demeure.*

Le mouvement s'opéra avec la rapidité de l'éclair : la maison où est située l'imprimerie du *National* n'avait été investie, pour ainsi dire, que par méprise, car cette maison n'étant habitée que par des imprimeurs ou autres employés étrangers à la rédaction, les chefs des bandes avaient d'abord affecté de respecter des hommes passifs et des propriétés inoffensives ; et, singes en tout, et on ne peut trop le redire, incapables d'être jamais autre chose que cela, ils espéraient, par ce moyen, donner à leurs brigandages une physionomie de ressemblance avec ce qui s'était passé, le mois précédent, dans Paris.

En un clin d'œil cette horde de furieux se transporta rue de la Madeleine, à l'ÉTABLISSEMENT POLY-MATHIQUE, au domicile personnel de M. Libry-Bagnano, qui, par hasard, se trouvait absent depuis trois jours.

Il est du reste fort douteux que, s'il se fût trouvé chez lui, sa demeure eût été envahie, car il est probable qu'aux premiers coups de pierres lancées contre ses croisées, on aurait riposté par quelques douzaines de coups de feu, et les *publicistes* qui dirigeaient

(1) *Le Courrier des Pays-Bas* donna dès le lendemain sur ce point, à peu près la même version, que l'on peut considérer comme officielle. *Le Courrier* se trouvait là en personne : le quartier général des meneurs était dans ses bureaux et dans ceux du *Belge*.

l'attaque de son domicile ne passent point pour être fort belliqueux. Un silence absolu encouragea les brigands; et, après plusieurs fausses attaques, les portes furent enfoncées et tout fut pillé, volé, brisé, dévasté, détruit de fond en comble.

Il est hors de doute que si l'autorité eût été entre les mains d'hommes moins ineptes, pour ne rien dire de pire à leur égard, que l'on eût fait circuler des patrouilles, et que si une seule décharge de mousqueterie, à bout portant, eût été faite sur cette canaille, dès ses premières agressions, il n'aurait même pas été nécessaire de la soutenir par une charge à la baïonnette.

Pendant que les instrumens de ces lâches vengeances se livraient à toutes sortes d'excès, les chefs qui les dirigeaient n'étaient pas sans inquiétudes, car, en effet, tant d'inertie de la part de la force publique était vraiment inconcevable. Cette considération déterminait le pillage de la maison de M. Meyer, armurier, dans la même rue, et d'autres armuriers encore, notamment près de la Grande-Place et dans la rue des Dominicains, c'est-à-dire à dix pas du corps de garde de l'hôtel-de-ville et de celui du grand théâtre!!!

Aussitôt après, la masse de brigands se porta au Petit-Sablon, poussant les hurlemens des bêtes féroces, et investit l'hôtel du ministère de la justice. Le temps seul nécessaire à enfoncer les portes aurait suffi dix fois pour donner aux troupes celui d'arriver, si la plus odieuse négligence pour prévenir le mal ne s'était accordée avec la plus infame lâcheté,

lorsqu'il s'agissait de l'empêcher à force ouverte.

De toute part on accourait pour obtenir du secours, et partout on trouvait des bras croisés. *L'on pille*, disait-on, *l'on brûle*, *l'on assassine*, et, pour toute réponse, on répétait partout avec indifférence : *Que voulez-vous que l'on y fasse!*

Il est bien certain que si l'on avait prévu ce qui est arrivé, il aurait suffi, dans chacune des maisons qui ont été assaillies, d'une demi-douzaine d'hommes intrépides et convenablement armés et dirigés, pour mettre en fuite, à la première décharge, un ramassis de canaille, n'ayant seulement pas d'armes, puisque les magasins des armuriers, comme on vient de le dire, ne furent même point les premiers investis, et qui n'avait pas un intérêt bien pressant à soutenir la lutte, dès que les chefs, qui avaient embauché depuis trois semaines cette bande de brigands, lesquels recevaient depuis un florin jusqu'à deux par jour, ne les avaient même pas animés par l'appât du pillage. La dévastation sur place sans rien emporter était seule ordonnée, toujours dans le but de singer complètement ce qui s'était fait à Paris, et de faire passer pour un mouvement national et tout de probité un véritable brigandage, commis matériellement par des bandits de la lie populacière, mais notoirement soudoyés, organisés, dirigés, inspectés même sur place, et toujours commandés par cette poignée de meneurs bien connus, qui ne cessaient, depuis deux ans, par des écrits et des menées incendiaires, de semer le trouble dans toutes les classes de la nation. Hypocrites exécrables, que l'on vit, dès le lendemain

s'armer sous prétexte de rétablir le bon ordre , quand eux seuls l'avaient détruit , mais dans le fait pour se soustraire eux-mêmes aux fureurs de la canaille dont ils s'étaient fait un bien digne auxiliaire ; puisque, d'une part, celle-ci une fois lancée prend toujours goût à la dévastation et au pillage , qu'elle finit par commettre au préjudice de ses propres patrons , et que, d'autre part , s'apercevant combien on l'avait trompée en lui donnant l'assurance qu'une armée française appuierait ses premiers mouvemens , on entendait déjà les murmures et les imprécations dont les brigands subalternes menaçaient leurs dignes supérieurs.

Les maisons vouées à la dévastation avaient été comptées et signalées long-temps à l'avance. L'habitation de M. De Stoop devait être du nombre ; mais comme ce fonctionnaire a son domicile chez le notaire Thomas fils , démagogue prononcé , et que, d'ailleurs, M. De Brouckère est son neveu , la crainte , d'une part, de trop indigner la représentation nationale , et celle, d'autre part, d'exposer, dans la bagarre, les propriétés particulières de M. Thomas , firent qu'on leva l'anathème contre ce magistrat , certain d'ailleurs que l'on était d'un ample dédommagement de cruautés et de fureurs , chez M. Van Maanen , chez M. De Knyff , le procureur du roi , le commandant de la place , la librairie polymathique et ailleurs.

Le pillage de l'établissement polymathique eut lieu à deux reprises : il est bien d'en faire connaître la cause.

Le premier investissement avait eu pour but d'as-

sassiner M. Libry-Bagnano, lequel était parti de Bruxelles pour La Haie, dès le dimanche au soir 22 août, dans le but, à ce que nous ont affirmé ses amis, de se procurer les permissions nécessaires, afin de rentrer momentanément en France, pour y entamer un pourvoi en révision contre les arrêts qui le frappèrent à une époque où le midi de la France était à peu près dans le même état où se trouvait la ville de Bruxelles lors des événemens dont nous esquissons le récit.

M. Libry-Bagnano, en quittant Bruxelles, avait emporté avec lui les papiers à la conservation desquels il tenait le plus, ce qui désappointa beaucoup les directeurs du pillage. Et comme, avant d'aller en France, il se proposait de revenir à Bruxelles, il avait expressément recommandé que son absence, laquelle ne devait tout au plus durer qu'une semaine, fût tenue secrète pour tout le monde sans exception. N'ignorant pas l'état d'exaltation où les artisans de troubles s'efforçaient d'entretenir les esprits depuis les événemens de Paris, et sachant combien l'absence d'un maître de maison est d'ordinaire favorable à la malveillance, il avait pensé que l'on aurait peut-être profité de son départ, pour commettre des insultes envers ses employés, ou pour lancer quelques pierres contre les vitres de ses fenêtres (1).

(1) Nous tenons ces détails de deux employés de l'établissement polytechnique, lesquels n'eurent que le temps de prendre la poste et de se sauver de Bruxelles, n'emportant que les vêtemens qu'ils avaient sur le corps.

La personne à qui M. Bagnano laissa ses instructions et qui est morte depuis victime d'un dévouement héroïque, joua si bien son rôle,

Cette circonstance *sauva les jours* de M. Libry-Bagnano, comme l'avoua avec une naïveté de cannibale *Le Courrier des Pays-Bas*.

Si les assassins eussent attendu seulement encore trois jours ils auraient pu assouvir leur férocité dans le sang de leur victime, et signaler la seule bravoure dont soient capables de pareils lâches, sur un homme mutilé, dit-on, et privé du libre usage de ses membres (1).

que tous les voisins et surtout Bertrand, dont on se méfiait déjà, crurent M. Libry-Bagnano présent. On allumait tous les soirs une lampe dans sa chambre à coucher, que l'on disposait comme de coutume : on faisait même semblant de lui parler ; ceux qui venaient pour le voir étaient priés de repasser plus tard, etc., etc. ; en un mot, on avait si habilement caché son absence qu'à peine son habitation fut-elle investie, on entendit oier à plusieurs reprises de chez Bertrand : *Il est chez lui*. Et aussitôt la bande entonna des cris de victoire, en répétant : *Il y est, il y est, nous le tenons : il n'échappera point*.

(1) M. Libry-Bagnano devait être coupé par morceaux, à peu près comme l'infortuné Van Crikke, que les brigands de 89 scièrent tout vif entre deux planches : une dame s'était promise en son particulier la petite jouissance supplémentaire de lui crever les yeux avec ses aiguilles à tricoter. MM. De Knyff et De Spruyt devaient être écorchés vifs. M. Van Maanen devait être brûlé à petit feu. Allez demander à ces cannibales quel mal ces différents personnages leur ont fait, ils seront bien embarrassés d'articuler une seule plainte, tandis que plusieurs en ont reçu des services signalés.

La haine que les révolutionnaires avaient vouée à M. Libry-Bagnano, datait seulement du mois de mai 1829, époque de la fondation du *National*, dont il était le principal rédacteur ; feuille libérale, mais qui défendait courageusement l'ordre et les lois. Tous ceux qui depuis l'apparition de ce journal se sont déclarés ses ennemis acharnés, lui avaient auparavant témoigné beaucoup d'amitié et n'avaient négligé aucune avance pour le déterminer à écrire dans leur sens. Plus il se montra ferme dans son allure et plus l'on déploya contre lui d'acharnement et de haine.

Le contraire pourtant n'aurait peut-être pas été, non plus, tout à fait impossible. Voici comment.

Assailli de menaces anonymes et d'avertissemens de ses amis, M. Libry-Bagnano, dans les premiers jours de fermentation occasionée par les événemens de Paris, avait, principalement pendant la nuit, fait garder son domicile par plusieurs hommes armés, tous anciens militaires éprouvés; mais il avait jugé imprudent de prolonger une pareille précaution durant son absence, parceque, à défaut d'une direction convenable, elle aurait pu fournir prétexte à un désordre grave, dans le cas où l'on aurait imprudemment employé la force des armes pour ne repousser qu'une simple insulte.

Autant un homme prudent et habitué aux révolutions aurait froidement attendu, jusqu'à la dernière extrémité, pour permettre l'emploi de la force contre la populace amentée, autant il est inutile d'ajouter que l'agression une fois poussée jusqu'à l'effraction et à l'escalade, et la défense devenant des plus légitimes, tout porte à croire que le premier choc de cette bande d'assassins eût été inopinément accueilli par une grêle de balles, et, à coup sûr, alors cette *noble* bande se serait dispersée en un clin d'œil, et avec elle les illustres comtes et barons, les pieux abbés et les savans publicistes, qui s'étaient faits chefs de brigands et incendiaires.

Quoi qu'il en soit, la ville de Bruxelles ne se lavera jamais de la tache indélébile d'opprobre éternel imprimé à son nom par la lâcheté dont ont fait preuve, en cette circonstance, ceux de ses habitans qui n'ont

pas été directement les suborneurs, les embaucheurs, les complices principaux des forfaits qu'on y a commis.

Après le premier pillage, un moment de réflexion fit songer à l'un des meneurs que sa bande étant désarmée, la moindre intervention de la force publique aurait pu leur coûter cher, et soudain la maison de l'établissement polymathique fut aussi subitement évacuée qu'elle avait été promptement investie.

Mais après le pillage de plusieurs magasins d'armuriers, l'un des chefs du *Courrier des Pays-Bas* s'avisa de crier que la maison habitée par M. Libry-Bagnano étant la propriété de M. le conseiller Calmeyn, il fallait la démolir, puisque c'était ce magistrat qui avait été le rapporteur à la cour de cassation, dans le pourvoi de Tielemans, Barthels, De Potter et De Nève. Et puisque, à raison des vacances, MM. Wautelée, Kersmaeker, Meynaerts, Laubry, De Spruyt se trouvaient absents de la ville, il fallait au moins se venger sur M. Calmeyn, l'un des magistrats le plus justement estimés dans Bruxelles, et qui d'ailleurs n'a été juge dans aucun des procès politiques, et n'avait fait que les fonctions de rapporteur dans le pourvoi d'un seul de ces procès.

Il n'en fallut pas davantage pour que les pillards retournassent à l'établissement polymathique, et l'on y avait même mis le feu, lorsque heureusement il fut éteint par un homme moins féroce, sur l'observation que cela suffisait pour incendier la moitié peut-être de la ville.

Des trois bandes qui pillèrent et dévastèrent cette

maison, l'une était commandée par des Français fort connus, qui distribuaient de l'argent et qui avaient sous leurs ordres plusieurs ouvriers d'un établissement, dont l'existence est due aux bienfaits du roi : une autre bande était sous les ordres d'abbés, de barons et de comtes non moins connus dans Bruxelles. D'autres comtes et barons dirigeaient la dévastation et l'incendie de l'hôtel du ministère de la justice, où un vieillard de *quatre-vingt-six ans* fut sur le point d'être pendu à la lanterne de l'hôtel, et l'aurait été inmanquablement, sans la commisération d'un des brigands qui, l'ayant connu antérieurement, détacha la corde déjà attachée au cou de cet infortuné. Un enfant de douze ans reçut un coup de feu qui lui rendra probablement nécessaire l'amputation d'un bras : des femmes éplorées furent menacées, durant cette longue nuit d'horreurs, d'être tantôt égorgées et tantôt jetées dans les flammes.

Pendant que ces atrocités se commettaient dans la partie supérieure de la ville, une autre bande d'assassins, commandée par Culhat, et composée d'avocats et de journalistes, s'était portée à la rue de Berlaimont, à la demeure de M. De Knyff, directeur de la police. La plume se refuse à retracer les scènes de cannibales dont cette maison fut le théâtre. En un clin d'œil un mobilier magnifique, des tableaux de prix, porcelaines, bijoux, glaces, équipages, tout fut mis en pièces ; l'argenterie fut volée et emportée par des gens fort bien vêtus, dont quelques uns habitaient le voisinage et qui disparurent et reparurent à plusieurs reprises dans l'espace de peu de temps. Les

chevaux de M. De Knyff furent enlevés. En même temps l'on vit un monsieur fort bien mis, donnant le bras à une dame élégamment parée, percer la foule pour tremper chacun leur mouchoir dans du sang qui se trouvait dans la cour où deux hommes avaient été blessés, exprimant des regrets que ce sang ne fût point celui du propriétaire : on entendit la dame, ce mot est horrible à raconter, on entendit cette Euménide s'écrier : SI C'EUT ÉTÉ DU SANG DE KNYFF LUI-MÊME, J'EN AURAIS BU AVEC DÉLICES. Voilà les dévots ! voilà les bêtes féroces, qui osent se dire amis de la liberté et de la patrie, défenseurs de la religion d'un Dieu de paix.

Madame De Knyff, au milieu de la nuit, réveillée en sursaut, en chemise, entourée de ses enfans, cette excellente mère, disons-nous, passa plus de quatre heures entre la vie et la mort ; cent fois des sabres nus, des poignards se sont levés sur son sein, qu'elle offrait courageusement, pourvu que l'on épargnât ses enfans.

M. De Knyff, comme de coutume, se trouvait ce jour-là au spectacle, lorsque la première irruption de brigands quitta la salle pour se porter sur les différens points qui avaient été assignés aux bandes respectives. Ce fut la violence extrême de l'irruption qui le sauva, car il se trouvait dans le vestibule même au moment où la foule se précipita sur la place avec une telle véhémence que tous ces forcenés en avaient perdu la vue.

Il faut rendre à M. De Knyff la justice de reconnaître qu'il n'est point d'efforts qu'il ne fit, point de

périls qu'il n'affrontât, dans le but de rétablir le bon ordre. Mais il ne trouva partout que lâcheté, trahison ou inertie, et l'inertie, en pareil cas, est elle-même un crime qui devrait, dans certains fonctionnaires, être puni par l'infamie et par la mort.

Sur ces entrefaites, M. De Knyff apprit que sa maison était en proie à la dévastation et au pillage. Que l'on s'imagine le désespoir d'un magistrat responsable du bon ordre d'une ville, où il ne rencontre que des brigands en action, et des lâches muets et passifs, accru de tout le désespoir d'un père et d'un époux, placé dans l'impossibilité physique et morale de porter le moindre secours aux objets de ses plus chères affections.

La lâcheté froide et atroce des trois généraux, Bylandt, Wautier et Aberson qui commandaient dans Bruxelles la force armée, n'a aucun exemple dans les fastes de l'ignominie.

C'est principalement à l'hôtel du ministère de la justice que se porta la foule des bandits salariés et celle des brigands supérieurs, qui avaient allumé leurs torches incendiaires et aiguisé leurs poignards (1).

L'œuvre de destruction de cet immense édifice prit beaucoup de temps. Il n'en aurait point fallu le quart pour battre la générale, sonner le tocsin, réunir toute

(1) Les chefs de brigands, qui ont leurs organes naturels dans *Le Courrier des Pays-Bas* et dans *Le Belge*, se sont efforcés de faire croire que l'on n'a rien volé, que tout a été détruit. Quand même cela serait, les crimes qu'on a commis n'en seraient pas moins odieux; mais le fait en lui-même est de toute fausseté: on a volé et emporté, partout, une foule d'objets de prix et de peu de volume. Ceci est un FAIT et on le prouvera en justice, si jamais le jour de la justice arrive.

la garnison , distribuer des armes aux bons citoyens et assembler sur ce point une force armée suffisante pour tailler en pièces tout ce qui s'était porté au Petit-Sablon dans le but de dévaster , puis d'incendier l'hôtel du ministère.

Rien de tout cela ne fut fait. Au milieu de la nuit, lorsque déjà on avait pillé et dévasté chez le commandant de la place, le directeur de la police, au *National* et à l'établissement polymathique, on vit arriver au Petit-Sablon un détachement de pompiers, évidemment insuffisant en force et en nombre, et qui ne demanda pas mieux que de laisser piller et brûler, pourvu qu'on ne lui fît aucun mal.

La garnison de la ville se composait de deux bataillons, dont un de grenadiers, l'autre de chasseurs, d'un fort détachement de cavalerie, d'un certain nombre d'artilleurs, d'une compagnie de maréchaussée et du corps de pompiers, enfin de tous les officiers d'état-major de la division et de la place (1). Quelque faibles que l'on suppose les compagnies respectives de ces corps, il y a bien là, pour le moins, quinze à dix-huit cents hommes effectifs.

Nous laissons à tout homme de bon sens et de bonne foi, ayant la moindre idée de ces sortes d'événemens, à décider si quinze cents hommes, armés et commandés par des officiers dignes de l'être, auraient suffi ou non, si on l'avait voulu, pour faire main basse sur une cinquantaine de brigands guidés par

(1) Il faut ajouter à tout cela un bataillon de la garnison de Mons, qui venait tout récemment d'arriver à Bruxelles, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie nationale.

une trentaine de chefs, divisés d'abord en quatre ou cinq bandes, et quand même on les supposerait tous réunis sur un seul point!

Il y avait deux pièces de canon dans la ville. Chose incroyable! On eut l'attention extrême de les conserver pour les rebelles!

Il y avait, dans Bruxelles, les trois officiers généraux déjà cités, le major-général comte de Bylandt, le général Aberson et le commandant de la place.

A quoi sert qu'un gouvernement paie des officiers supérieurs si, en leur présence, on pille, on vole, on dévaste, on brûle, on assassine; si l'on foule aux pieds, sous leurs yeux, les armes et les couleurs de leur roi, en criant à *bas le roi*; si les meneurs, en un mot, ne mettent fin à la dévastation et au pillage, que pour organiser tranquillement la révolte et la convertir peu à peu en révolution!

Les simples soldats ne demandaient pas mieux que de faire leur devoir, et principalement les chasseurs et les grenadiers. Que les chefs n'accusent donc point de leur félonie ou de leur lâcheté des soldats braves et fidèles, dont ils ont indignement paralysé le dévouement et le courage, et préparé la défection.

Il est inconcevable que pas un seul de ces officiers généraux n'ait ordonné des patrouilles dans Bruxelles, au moment où la fermentation y était poussée à un tel degré que les étrangers eux-mêmes savaient ce qui se préparait, puisque nombre d'entre eux ont quitté la ville, et que d'autres avaient envoyé, et même depuis plusieurs jours, demander des gardes à leurs frais, pour garantir leurs propriétés du pillage.

Qu'est-ce donc que des officiers supérieurs qui ont besoin de vingt-quatre heures pour mettre en mouvement quinze cents hommes, quand il ne faut point pour cela quinze minutes (1).

Et que l'on ne dise point que l'agression a été tellement subite et passagère qu'on n'a pas eu le temps de se reconnaître.

D'abord, encore une fois, tout le monde, excepté l'autorité, savait ce qui se préparait dans la ville : si l'autorité l'ignorait, c'est parce qu'elle le voulait ignorer.

Mais admettons toutes les hypothèses derrière lesquelles se plaindraient à se retrancher la couardise, la lâcheté ou la félonie. Une fois l'explosion commencée, les pillards et les incendiaires ont pris leurs aises : ils ont même partagé leurs brigandages en plusieurs actes, ils y sont revenus à la charge par deux et même par trois différentes reprises. Les scènes d'horreur dont le ministère de la justice fut le théâtre, se prolongèrent à tel point, qu'on aurait eu le temps d'envoyer à Malines requérir du renfort, si les deux mille hommes de troupes, que renfermait la ville de Bruxelles, eussent été insuffisants pour comprimer une bande composée tout au plus de cent brigands dispersés, ivres, sans frein, sans ordre, et même, pendant plusieurs heures, sans armes.

Il ne fallait pas avoir commandé à la prise de Saragosse ni de Lubeck, pour savoir comment s'y pren-

(1). Nous avons acquis postérieurement la certitude que la seule troupe de ligne formait à Bruxelles, le 24 août, un effectif présent sous les armes, de dix-huit cents hommes.

dre avec des masses de ce genre, afin de les mettre à la raison.

Si l'on eût investi le Petit-Sablon, tout à la fois par ses deux débouchés inférieurs et par celui de la rue des Petits-Carmes, en plaçant une compagnie à chacun, et que l'on eût posté deux pièces d'artillerie à l'entrée de la rue aux Laines, la bande, fusillée à bout pourtant, n'aurait eu d'autre ressource que de se réfugier par un instinct tout naturel dans la cour de l'hôtel d'Aremberg, et là, enfermée entre quatre murs, on aurait pu les expédier tout à l'aise, à l'arme blanche, sans qu'un seul fût parvenu à se soustraire à la mort. Cette leçon aurait appris à vivre à quiconque aurait pu être, plus tard, tenté d'en faire autant, là comme ailleurs.

Et lorsqu'enfin, le mal étant fait partout, l'on fit semblant de déployer la force armée, on commença par faire tirer en l'air. Or, si tout cela n'établit pas suffisamment la preuve d'une trahison manifeste, il renferme du moins la démonstration évidente et complète d'une ignorance, d'une lâcheté sans exemple ; car tirer en l'air, c'est encourager les rebelles, c'est retremper leur moral et affaiblir en même temps celui du soldat.

Cela est même contraire à l'humanité, car il n'est pas de moyen plus propre que celui-là de prolonger la lutte, et conséquemment, de la rendre plus meurtrière. Règle générale : lorsque dans une émeute populaire, quelle qu'en soit la cause ou le prétexte, on a épuisé les sommations voulues par la loi et les moyens conciliateurs que suggère la prudence et que

l'humanité commande, et qu'en définitive il faut avoir recours à l'emploi des armes, le seul moyen de diminuer l'effusion du sang, c'est de rendre le premier choc terrible afin qu'il soit décisif; quiconque s'amuse avec les masses à tirailler est sûr de rendre la lutte beaucoup plus meurtrière et, qui pis est, de compromettre le salut et l'honneur de l'armée. Si, lors de l'affaire dite *des sections*, Bonaparte n'eût point fait jouer la mitraille sur les masses acculées au gradins de St-Roch, c'en était fait, selon toute apparence, de la république, et, dans la meilleure hypothèse, les sections enhardies, reprenant haleine, auraient prolongé la lutte avec des chances diverses; et peut-être une guerre civile aurait fini par désoler la France entière.

Non! cela n'est pas croyable, et l'histoire traitera avec raison de romans et de fables des récits pourtant très fidèles, quand elle lira qu'un gouvernement juste et probe a été méconnu, insulté durant deux ans par une poignée d'adolescents demeurés impunis; qu'une population libre et heureuse, objet d'envie des peuples de l'Europe, a été poussée, par degrés, à l'exaltation, à l'exaspération, à la désaffection, à l'ingratitude, à la félonie et finalement à la rébellion; quand enfin, elle apprendra qu'une cinquantaine de scélérats, la plupart (qu'on nous pardonne l'expression triviale mais appropriée) de vrais polissons, dans toute la force du terme (1), sont parvenus

(1) Quel autre nom en effet que celui de *polissons* peut-on donner à Levae, Bosch, Claes, Van de Weyer, Nothombe, Roussel, Jottrand, Duspétiaux, Rogier, Mascart, Wodon, Vlemmings, Feigneaux, Trümper, Bourson, Coché-Mommens, etc., etc.

à livrer au pillage et à l'incendie une ville capitale, ayant une population de cent mille habitans et une garnison de deux mille hommes, tous également spectateurs passifs des plus exécrables forfaits; les uns se laissant repousser de rue en rue jusqu'aux portes de la ville, et finalement désarmer; les autres ne songeant à prendre les armes et à rétablir l'ordre matériel qu'après avoir renversé l'ordre social et politique, foulé aux pieds les insignes de la royauté au milieu des imprécations contre le roi et sa dynastie, arboré d'abord les couleurs étrangères, et aussitôt après celles même arborées déjà par les rebelles de 89 à la voix de l'infame Van der Noot.

Il importe de dévoiler le vrai motif qui fit opérer si subitement ce changement de couleurs, car les chefs des rebelles l'ont expliqué à leur manière, et, selon leur constante habitude, ils ont complètement altéré la vérité dans cette circonstance comme dans tout.

L'accueil fait à Paris par les jacobins, les jésuites et les badauds à Tielemans, De Potter et Barthels; cet accueil banal, que les Parisiens font assez indistinctement à un habile histrion, à un chien savant, à un homme célèbre et à une Aspasic, et qui se borne d'ordinaire à des sérénades et à des orgies; cet accueil, disons-nous, avait tourné la tête aux meneurs belges, qui se trouvaient dans la capitale de la France, et leur avait fait une illusion complète sur les dispositions du roi des Français et de son gouvernement.

Parce que les bannis avaient été reçus en France, parce que l'illustre Gérard a le malheur d'être parent d'un comte de Celles, ces insensés s'étaient mis dans

la tête qu'une armée française envahirait la Belgique à la voix des rebelles, et que de braves soldats deviendraient les auxiliaires de quelques bandes de brigands, et entreraient dans Bruxelles à la lueur des torches incendiaires.

Cela seul suffirait, si on n'en avait point déjà d'innombrables preuves, à mettre dans tout son jour la profonde ignorance de ces hommes aussi ridicules que pervers. Il n'est même pas besoin d'être homme d'état pour se pénétrer de la nécessité où se trouve le gouvernement français, alors même qu'il ne le voudrait point par probité et par honneur, de ne donner aux puissances européennes aucune prise propre à faire supposer en lui des arrière-pensées d'agression ou de conquête.

D'ailleurs, si la première levée de boucliers a été l'œuvre des jacobins, il ne faut pas oublier que ce sont les jésuites qui ont espéré d'en tirer parti et qui, tôt ou tard, y parviendront avec leur savoir-faire accoutumé.

Le drapeau français fut donc arboré tout d'abord sur la foi des promesses d'une coopération active de la part de la France; mais quand, peu après, on acquit l'humiliante certitude que les vrais patriotes français ne fraterniseraient point avec des incendiaires et des pillards, et que le roi des Français n'interviendrait point, alors la rébellion jésuitico-libérale se trouva sans autre drapeau que celui, bien digne de sa valeur comme de ses vertus, que lui avaient improvisé les voleurs avec les rideaux des maisons saccagées.

Si, dans ce moment de confusion et de stupeur, qui résulte de la honte inhérente à d'exécrables forfaits et à un ridicule sans bornes, il se fût trouvé, dans Bruxelles, un seul homme de tête et de cœur, on aurait établi, sur-le-champ, une juridiction militaire permanente, autorisée par la force des choses non moins que par les lois, à l'égard d'une ville placée de plein droit en état de siège; on aurait fait pendre, dans les vingt-quatre heures, les publicistes, les abbés, les comtes et les barons qui avaient soudoyé le pillage, l'assassinat et l'incendie; on aurait passé par les armes une ou deux douzaines des principaux brigands, comme l'ont fait sagement les autorités d'Aix-la-Chapelle, et tout serait rentré dans l'ordre légal en un instant.

Perdre son temps à parlementer avec des brigands! à traiter avec des pillards! Tant de félonie, d'aveuglement et de lâcheté ne sont pas croyables : et cependant rien n'est plus vrai, tout cela s'est trouvé réuni chez ceux - là même à qui étaient confiés le maintien des lois et les moyens de les faire respecter. Les noms de Bylandt, de Wautier et d'Aberson, prendront place dans l'histoire à côté des noms les plus tristement célèbres dans les fastes de l'ignominie. Quant au comte de Bylandt, le plus coupable de tous puisqu'il était revêtu du commandement supérieur, il paraît que la lâcheté est héréditaire, non moins sur terre que sur mer, dans sa famille. Un Bylandt, frère du commandant de Bruxelles, déshonora le pavillon batave en rendant ignominieusement aux Anglais le vaisseau qu'il commandait, au lieu de combattre ainsi

qu'il était de son devoir de le faire; et le père du même commandant de Bruxelles, qui vient de se couvrir d'un éternel opprobre, rendit Breda aux ennemis, aux premiers coups de canon. Condamné justement à une mort ignominieuse, cè fut encore à la clémence du prince d'Orange qu'il dut la conservation d'une vie à laquelle doit le jour celui qui, au lieu de laver son nom d'une pareille souillure, a préféré y ajouter une nouvelle tache que le sang seul peut effacer.

Il n'est rien d'aussi facile que de donner à la populace le goût du pillage; aussi, dès que les meneurs eurent assouvi leurs principales vengeances, la bande de brigands qu'ils avaient soudoyée ne se montra pas satisfaite, et on eut alors de la peine à la contenir.

Au milieu de tant de forfaits d'une part, de tant de turpitudes et de lâchetés de l'autre, il est doux d'avoir un nom honorable à citer.

Le commissaire de police Wagenaer reçut une blessure à la tête, en s'efforçant de repousser les pillards.

Si seulement vingt hommes de la maréchaussée ou de la garnison eussent marché à la voix de ce bon citoyen, les brigands auraient mordu la poussière, et avec eux les traîtres qui avaient soudoyé leurs bras et acheté leurs forfaits à beaux deniers comptans.

La populace avait pris goût au pillage; aussi, et dès le jeudi matin, on voyait des misérables en guenilles, la pâleur du crime sur le front, l'œil égaré, la rage dans l'ame, ressentant déjà l'aiguillon de la

faim , peut-être même celui du remords, apercevant l'échafaud en perspective , et derrière lui , pour le moins , l'inévitable misère et le désespoir de leurs familles ; on les voyait parcourir les rues de Bruxelles, vomissant mille imprécations contre ceux qui les avaient soudoyés et dont les noms n'étaient déjà plus un mystère pour personne, si ce n'est pour ceux que l'intérêt d'une criminelle complicité portait à feindre de ne pas les connaître.

Si , dans ce moment de stupéfaction mutuelle qui s'était emparée des instrumens du crime et de leurs dignes instigateurs, il se fût présenté dans Bruxelles un homme de tête, un seul homme, tout pouvait encore se réparer ; mais la trahison flagrante n'a trouvé dans les rangs opposés qu'impéritie et lâcheté, et les rebelles , étonnés eux-mêmes que cela fût poussé si loin au-delà de leurs propres espérances, osèrent tout à la fin , et l'osèrent en désespoir de cause d'être appuyés par la France , au moment même de se jeter à genoux , d'implorer le pardon de leurs forfaits, de livrer leurs propres chefs à la juste vindicte des lois (1).

L'exaspération des incendiaires était portée à un tel excès dans les premiers momens où , les premières vengeances une fois assouvies, on leur défendit de porter plus loin la dévastation et le pillage , que si

(1) Il est certain et constant que dans la nuit du vendredi 27 au samedi 28 août, dans un conciliabule tenu chez l'un des chefs, entre ceux de ses complices qui s'étaient le moins montrés en évidence, il fut mis en délibération si on n'arrêterait pas le fils Sécus, le comte Vilain XIII, le baron Stassart, l'avocat Van de Weyer, le prêtre Van Crombrughe, et deux autres des principaux meneurs, afin d'obtenir au prix de leurs têtes le pardon pour tous les autres.

les victimes avaient pu nourrir un seul instant les mêmes sentimens que leurs assassins, rien n'aurait été plus aisé à celles-ci que de pousser la même populace aux plus terribles, et, nous ajouterons, aux plus justes représailles.

Il n'est pas de ville populeuse dans le monde où, avec un peu d'argent, il ne soit aisé à une poignée de malveillans de soudoyer quelques douzaines d'assassins et d'incendiaires, stimulés par l'appât du pillage.

Il s'est trouvé à Aix-la-Chapelle, par exemple, après que l'on y a eu connaissance de la rébellion de Bruxelles, de dignes émules de nos meneurs, et là, comme chez nous, on débuta par le pillage de la manufacture de M. Cockerill, frère de l'un de nos plus honorables industriels, connu en Europe par le superbe établissement qu'il a fondé à Seraing, et dont on chercherait vainement ailleurs le pareil (1).

Mais en Prusse on ne s'amuse pas à parlementer avec les brigands : on commence par où on aurait dû commencer à Bruxelles : on les expédie au fil de l'épée : on juge militairement et l'on passe par les armes, sur place, ceux qui ont échappé à la baïonnette et à la mitraille. Puis, comme une ville n'est jamais le théâtre de semblables désordres, sans que la masse des habitans soit plus ou moins coupable ou de com-

(1) M. John Cockerill a pareillement formé d'autres établissemens industriels à Liège, à Andennes et, l'on dit même, à Bruxelles : voilà les hommes utiles et honorables, auxquels s'en prend la faction qui allume les torches au nom de la liberté, et qui aiguise les poignards en parlant de religion !

plicité directe ou d'une tolérante connivence, le gouvernement prussien a envoyé, dit-on, six mille hommes à Aix-la-Chapelle pour y tenir garnison pendant cinq ans aux frais de la ville.

Rien n'eût été plus juste ni plus aisé que d'en faire autant à Bruxelles.

On vient de voir que si, au lieu de trois lâches (à supposer même que ce ne soient pas trois traîtres), tels que les généraux Bylandt, Wautier et Aberson, il y avait eu dans Bruxelles un seul officier qui se fût montré digne de servir sa patrie et son roi, le premier mouvement aurait pu être comprimé à coups de cannes ; que cette occasion passée, tout pouvait encore être réparé le lendemain par un exemple indispensable autant que salulaire, qui seul aurait suffi à rétablir la tranquillité et le bon ordre.

Une fois la rébellion ouvertement déclarée, l'autorité royale renversée, les couleurs de la sédition et du brigandage arborées, il fallait que cet exemple devînt terrible.

Après tout, qui donc a-t-on vu figurer, tout d'abord, à la tête des rebelles dans le Brabant méridional ?

Les hommes ayant un nom connu et de la fortune appartenaient tous au parti apostolique.

Le parti jacobin n'est représenté que par les excréments de la société, par ces mêmes hommes qui après avoir, pendant deux années non interrompues, déshonoré la littérature par leurs turpitudes quotidiennes, ont mis le comble à leur infamie en recevant leur part d'autorité des mains d'une bande de pillards, de

meurtriers, d'incendiaires, dont ils se sont constitués les bien dignes successeurs et les apologistes.

Aussi, tandis que l'on a vu d'une part les Mérode, les d'Hoogvorst et les d'Oultremont représenter la faction jésuitique de l'Union, les jacobins ont été représentés par un Lesbroussart, par des misérables tels qu'un Van de Weyer, un Claes, un Roussel, un Levae, un Feigneaux, un Plaisant, bien dignes souteneurs et complices d'un De Potter, et par ce comte Van der Meeren fils, fameux seulement par les plus dégoûtantes orgies, par d'innombrables dettes, par une vie débauchée et crapuleuse, et qui ne pouvant espérer nulle part de jamais devenir quelque chose ni par une considération dont il est indigne, ni par des talens qui lui manquent, n'a rien trouvé de mieux ni de plus digne de toute sa vie, que de se jeter dans la carrière qui mène droit au gibet.

Nous avons raconté ce qui s'était passé dans Bruxelles : nous avons dit ce qui aurait dû être fait d'abord pour prévenir le désordre, puis pour le réprimer.

Nous nous arrêtons ici, aux événemens antérieurs à l'arrivée des princes à Vilvorde. La seconde partie de cet écrit sera consacrée au récit de ce qui a été fait depuis, et à rappeler les suites immédiates, faciles à prévoir, qui en ont résulté. Nous rechercherons quelles peuvent en avoir été les causes, et nous jetterons un coup d'œil sur les conséquences, plus ou moins éloignées, possibles et même probables, qui peuvent résulter pour toute l'Europe d'un mouvement qu'il eût été si facile de prévenir, et si facile encore de réprimer.

PRÉCIS

DES ÉVÉNEMENTS.

DEUXIÈME PARTIE.

Le roi venait à peine d'arriver au château du Loo, de retour de sa visite à l'exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, lorsqu'il apprit, le 27 août, les premiers désordres commis l'avant-veille en cette ville ; suivi des princes, ses fils, le monarque s'empressa d'accourir à La Haie.

Un conseil fut tenu aussitôt, à l'issue duquel une session extraordinaire des états-généraux fut convoquée à La Haie pour le lundi 13 septembre. Les deux princes partirent, le samedi soir 28, pour le Brabant méridional : des ordres furent immédiatement expédiés pour que, de toutes parts, l'on dirigeât des forces sur Bruxelles. Quatre bateaux à vapeur en transportèrent une partie de Rotterdam à Anvers, en même temps que plusieurs bataillons furent mis en marche de différentes directions, notamment de Maestricht.

Jusque-là tout s'explique. Mais la convocation d'une session extraordinaire des états-généraux fut une mesure généralement peu comprise, même des amis les plus dévoués du monarque. On ne concevait pas plus, disait-on, la nécessité d'appeler le corps législatif pour châtier des pillards, que s'il se fût agi d'une telle convocation pour appeler le médecin en cas de maladie. Outre cela, c'était, ajoutait-on, donner au soulèvement une importance dont les meneurs essaieraient de profiter sous plus d'un rapport : c'est aussi ce qu'ils ne manquèrent point de faire.

Les princes étaient à peine arrivés à Vilvorde que la consternation régnait déjà parmi les chefs de la révolte, à Bruxelles, et l'incertitude s'était emparée de tous les esprits.

Du samedi 28 au lundi soir 30, la situation morale des habitans était telle que si l'on eût jeté dans Bruxelles seulement deux bombes, le peuple indigné aurait mis en pièces les chefs de l'émeute et appelé à grands cris le retour de l'ordre légal.

Mais un vertige, que l'on peut à bon droit appeler sans exemple, fascinait tous les yeux.

Au-dedans, les trois généraux dépositaires de la force, marchant de lâcheté en lâcheté, de défection en défection, se laissèrent acculer par la canaille, que poussaient les meneurs, jusqu'au palais du roi, et n'eurent ni honte ni remords de demeurer témoins impassibles du pillage, de l'incendie, du meurtre, et de laisser partout abattre les armes de leur souverain, sous les yeux de braves soldats bien dignes d'obéir à d'autres

chefs, et qui, *alors*, du moins ne demandaient pas mieux que de se battre.

Puisqu'il s'est trouvé des insensés ou des traîtres qui ont osé entreprendre de balbutier quelques mots d'excuse en faveur de ces lâches ou de ces imbéciles, que tout le monde connaît, auxquels la Belgique est redevable des maux qui l'accablent, il convient de dire un mot sur une circonstance des plus graves.

On assure, de très bonne part, qu'un fonctionnaire public assez éminent ayant poussé le général Bylandt à s'expliquer sur sa conduite, celui-ci, se voyant serré de près, se serait écrié : *Vous ne savez donc pas, monsieur, quelles étaient mes instructions ?*

De quelque manière que se terminent les choses, une enquête est réellement indispensable; elle est d'ailleurs de toute justice, d'abord pour que les fidèles défenseurs de la patrie ne puissent à aucune époque être confondus avec les traîtres, ni soupçonnés injustement de lâcheté; ensuite, parce qu'il importe au plus haut degré que chacun, à l'avenir, connaisse les siens, et sache quels sont ceux sur qui il peut compter. Il faut que chaque parti bannisse de ses rangs les caméléons, les douteux, les hommes faibles ou équivoques. Rien n'est plus dangereux que ces hommes qui passent leur vie à protester de leur fidélité jusqu'au jour où on les voit, tout d'un coup, sauter à pieds joints dans les rangs opposés. Quand on connaît bien son ennemi, on sait du moins à quoi s'en tenir; mais lorsqu'on se trouve inopinément en face d'un adversaire que l'on croyait un ami, il en résulte un double mécompte, parce que l'ami que l'on

a de moins se trouve de plus dans les rangs ennemis.

Revenant au général Bylandt, toutes les instructions du monde devaient céder à ce raisonnement fort simple, et auquel nous défions qui que ce soit d'opposer une réponse concluante.

Un gouverneur militaire n'a d'ordres ni d'instructions à recevoir de qui que ce soit au monde, si ce n'est du souverain et du ministre de la guerre.

Si le général dont il s'agit avait en effet reçu des instructions tendant à lui conseiller, encore pis à lui enjoindre de tenir, dans des circonstances données, une conduite pareille à celle qu'en effet il n'a que trop tenue, son devoir était d'en faire part sur-le-champ au roi directement; et ce devoir, l'honneur, la fidélité et le bon sens le lui imposaient en même temps que les lois (1).

Le ministère de la guerre, dans les Pays-Bas, étant confié au second fils du roi, l'on n'a pas besoin de dire combien il serait absurde de prétendre que de tels ordres eussent pu émaner du prince Frédéric lui-même; mais s'il avait pu se faire que, par l'effet d'une odieuse trahison ou d'une coupable surprise (2), tout autre eût signé ou fait parvenir au général-gouverneur des ordres ou des instructions propres à lui

(1) Voyez au Code pénal les articles 81, 93, 99, 103, 104, 123, 124, 125, 178, 198, 234, 268, etc., etc. Voyez, en outre, le Code pénal militaire.

(2) On sait, par exemple, qu'en Espagne il arriva, peu avant la révolution de l'Île-de-Léon, qu'un commis des bureaux de la guerre ayant falsifié la signature d'un ministre, peu s'en fallut qu'une dislocation générale de l'armée n'eût lieu dans tout le royaume. Avis aux ministres de tous les pays!

tracer cette impardonnable conduite, qui a sanctionné par ses funestes résultats des maux sans nombre comme sans mesure, dont nul ne saurait même prévoir le terme désormais; comme de tels ordres, de pareilles instructions étaient évidemment contraires aux lois et à la sûreté de l'état, son devoir le plus positif était d'en dénoncer les auteurs, et, quel que fût leur rang, de les faire immédiatement arrêter s'ils étaient sous sa main; en tout état de cause, de n'en tenir aucun compte, pas plus que si on lui eût ordonné de devenir lui-même incendiaire ou assassin.

Qu'il ait existé une conspiration contre le gouvernement, que les conspirateurs aient eu pour complices la trahison des uns, la lâcheté des autres, la démente et l'aveuglement de tous, c'est sur quoi aujourd'hui chacun tombe d'accord. Mais que de conjectures sinistres le public n'a-t-il point dû former sur leur compte, puisqu'il est prouvé que les trois généraux, chacun de son côté, avaient donné, dès le 25 août au matin, à M. De Knyff, directeur de police, l'assurance formelle et itérative qu'une force armée de deux cents hommes venait d'être par eux mise à sa disposition (1) pour agir sous ses ordres en cas d'événement. Il est également notoire et prouvé

(1) Dans la soirée du 3 août, lors de la fête du jardin botanique, que l'on avait déjà annoncée comme devant donner lieu à une émeute, le détachement de maréchaussée de service s'était retiré au bout d'une heure, au lieu de rester à son poste jusqu'à la fin de la fête. Il aurait été important de savoir qui avait donné à ce détachement l'ordre de quitter son poste, car cela aurait pu conduire à la source des nombreuses trahisons qui ont précédé, accompagné et suivi les événements dont il s'agit.

que M. Van Gobbelschroy, ministre des colonies, alors à Bruxelles, écrivit au général Bylandt, le jour même du 25, pour l'avertir de nouveau de ce qui se préparait et qui n'était d'ailleurs plus un mystère pour personne, si ce n'est pour l'autorité, seule *obstinée* à ne vouloir ni entendre ni voir ce qui était à la connaissance de tout le public. De plus, il est de fait, tellement le vertige de la sécurité s'était emparé de tout le monde, que M. Van der Fosse, gouverneur du Brabant méridional, peu de jours avant l'explosion, traita d'*alarmiste*, à un dîner, chez le ministre des colonies, M. De Knyff, fonctionnaire auquel pourtant pleine confiance était due au moins jusqu'à *preuve* contraire, et qui venait l'avertir, pour la dixième fois, de ce qui, notoirement et ouvertement, se préparait dans la ville de Bruxelles.

Dans une matière aussi grave que délicate l'impartialité et la justice nous font surtout un devoir sacré d'éviter avec soin toute ambiguïté.

Bien que l'on puisse articuler plus ou moins de graves reproches à l'égard de presque tous les principaux fonctionnaires de Bruxelles sans distinction, nous croyons qu'il ne faut pourtant point hasarder légèrement l'accusation capitale de *trahison* dans l'acception légale et morale de ce mot.

Mais ceux qui pourront échapper à cette noire accusation, comment se laveront-ils, les uns du reproche de lâcheté insigne, d'autres d'une coupable négligence, et tous ensemble d'un manque absolu de zèle et même de sens commun? Et comment expliquer le silence que tous, d'accord, ont persisté à garder depuis si

long-temps? Nul d'entre eux ne peut ignorer que l'Europe entière les accuse hautement, les regarde comme responsables, sinon comme moralement complices, des maux sans nombre qui affligent leur patrie, et des forfaits qui la déshonorent : et malgré cela aucun d'eux n'a eu assez de sentimens d'honneur pour demander hautement une enquête, ni pour s'expliquer franchement par la voie de la presse et surtout par celle des journaux.

Que si l'on doit établir une gradation et des nuances dans les accusations et les reproches, l'on ne doit point passer non plus sous silence, qu'après les chefs de la force armée, aucun fonctionnaire n'était plus intéressé que M. Van der Fosse à ce qu'une enquête eût lieu, car la voix publique accuse tout au moins M. Van der Fosse d'une négligence d'autant plus inexplicable en lui, que personne ne refuse à ce magistrat des connaissances et des lumières peu propres à rendre sa conduite excusable, une telle conduite ne paraissant susceptible de devenir exempte de tout reproche, que s'il était permis de l'expliquer par une imbécillité notoire, et M. Van der Fosse n'a jamais passé pour imbécile. Au surplus, quoi qu'il en soit à son égard, il nous reste encore un mot à dire sur les généraux, car, quant à eux, aucune atténuation ne semble possible à personne.

Nous avons démontré, d'après le Code, qu'en admettant même l'existence d'instructions ou d'ordres émanés, **N'IMPORTE DE QUI**, les chefs de la force armée n'en demeureraient pas moins accusés d'avoir méconnu tous les principes sacrés pour des militaires :

la voix publique sera fondée à leur adresser des accusations terribles, tant qu'ils n'auront pas provoqué et obtenu un jugement solennel sur l'ensemble de leur conduite.

Mais les plus graves conjectures ne demeureraient-elles point surabondamment justifiées, s'il était vrai, comme cela est certain, que l'on eût donné l'assurance itérative au directeur de police, qu'il pouvait disposer de deux cents hommes, lorsque, dans le fait, il est notoire et prouvé que pas un soldat de la ligne, pas un seul maréchaussée ne se trouva à temps à ses ordres, ni prêt, ni disponible, lorsqu'il requit, d'après la loi, dans la soirée du 25 août, le secours de la force armée, pour réprimer les premiers désordres.

Que deviennent alors ces prétendues instructions, ces ordres allégués dont on voudrait faire un rempart à ceux que tout accuse? S'ils avaient reçu l'ordre de refuser le concours de la force armée, ils n'en seraient que doublement répréhensibles, pour avoir promis leur appui au magistrat chargé de la police et qui devait y compter, lorsque dans le fait ils auraient su d'avance ne pouvoir et ne devoir, par là, lui donner qu'une assurance trompeuse.

Il faut le répéter : nul au monde n'avait le droit de donner ni des ordres, ni de simples instructions, ouvertement attentatoires à la sûreté de l'état; mais nous avons voulu ajouter cet argument à tant d'autres, pour laisser sans aucune excuse, à la face de l'Europe, sans la moindre atténuation possible, même aux yeux le moins clairvoyans et le plus fortement prévenus, une conduite odieuse, et qui, ayant compromis à un

si haut degré le salut de l'état et le repos du monde , aurait dû faire mettre les coupables en jugement ; car, nous ne craignons point de le dire, une telle conduite n'a aucune autre réparation possible. C'est en effet par la plus odieuse négligence à comprimer le premier mouvement , que des hommes , que l'on peut appeler le fléau et l'opprobre de leur patrie , ont livré la moitié du royaume à une bande de brigands et au gouvernement de Van de Weyer, de Potter, de Rogier, de Tielemans, de Gendebien et de quelques autres hommes de leur espèce, qui ont établi partout le régime de la destruction, et lâché, dans tous les sens, comme autant de bêtes féroces, des hordes d'assassins , promenant partout le pillage, l'incendie , la misère et la mort, à Bruxelles et dans ses faubourgs, à Gand, à Bruges, à Ostende, à Mons, à Anvers, à Louvain, en un mot, partout où la défection des troupes belges, la lâcheté ou la complicité des habitants leur a permis de pénétrer.

Revenons au récit des événemens.

L'arrivée des princes aux portes de Bruxelles avait jeté la consternation dans l'ame des meneurs, étonnés eux-mêmes de leurs succès. Ces gens-là n'avaient aucun moyen de résister; ni armes, ni munitions de guerre, ni vivres, ni argent, ni encore moins l'opinion des honnêtes gens en leur faveur. La moindre démonstration de vigueur aurait suffi pour les disperser, et ils se seraient encore estimés trop heureux si on leur eût fait espérer leur grace.

Les chefs sentant combien leur position était fausse et hasardée eurent recours à l'astuce. Il n'est sorte d'in-

trigues qu'ils n'aient mises en œuvre pour tromper les princes, afin de les pousser dans une route de perdition.

ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT. La première faute fut d'entrer en pourparlers. Au lieu d'agir avec vigueur et d'aller droit au but, on entama des négociations, comme de puissance à puissance, avec le rebut de la société. Ces pourparlers deviendront, dans l'histoire, un scandale sans exemple, comme ils l'ont été pour la génération contemporaine.

Et tandis que l'on perdait un temps précieux à discuter aux portes de Bruxelles, les chefs des rebelles poussaient l'audace jusqu'à envoyer auprès du roi lui-même des députations où figuraient des meneurs biens connus des premiers pillages. Et ces députations dont on aurait dû garder les membres en otage, étaient reçues chez le monarque sous la protection de ce ministre de trop funeste mémoire, qui, à tant d'autres titres de réprobation générale, a pu ajouter l'horrible éloge des chefs des brigands, éloge qu'il a accepté en silence, sans doute voulant reconnaître par là combien lui-même s'en trouvait digne.

De faute en faute, de piège en piège, d'absurdité en absurdité, l'on en vint au point de déterminer l'héritier du trône, un prince d'Orange, à s'aventurer seul dans Bruxelles au milieu d'une population révoltée; exposé aux insultes d'une populace en délire, d'une multitude de canaille déguenillée, ivre de sang, de pillage et d'incendie, faisant flotter à ses yeux le drapeau des rebelles, n'interrompant le morne silence des sépulcres, silence commandé par Van de Weyer, d'Hoogvorst et consorts, que par les

vociférations de la rage; exposé par dessus tout aux fureurs du premier assassin qui aurait voulu se désaltérer dans le sang du fils aîné de son roi.

Et que l'on ne prenne pas ceci pour un tableau à effet, tracé de fantaisie (1). Les assassins ne manquèrent point dans cette effroyable journée: en matière de forfaits rien n'a manqué à la *glorieuse révolution* de Bruxelles.

Un jeune homme fort bien mis était placé à une croisée au milieu de plusieurs dames, au moment du passage du prince. Tout à coup ce forcené se saisit d'un fusil qui se trouvait dans un coin de l'appartement, ajuste le prince et lâche la détente: par bonheur l'arme rate; déjà l'assassin s'apprêtait à remonter la batterie; mais les dames, que le bruit avait averties, s'élancent sur lui et le désarment.

Van de Weyer avait tout disposé pour attirer le prince dans l'hôtel-de-ville, et tout y était prêt aussi pour empêcher l'auguste victime d'en jamais sortir. La Providence ne permit point que la ville de Bruxelles fût souillée du seul forfait qui n'ait point encore été commis dans ses murs.

En quittant la Grande-Place, le prince se dirigea

(1) Quelques personnes ont paru croire que ce fut aussi un embellissement inventé pour l'effet que l'anecdote rapportée plus haut, relativement à cette jeune dame qui trempa son mouchoir dans le sang, au pillage de la maison de M. De Knyff: le fait est de la plus exacte vérité, et nous pouvons ajouter, de plus, que, d'après des renseignements ultérieurs qui nous sont parvenus, cette Euménide paraît avoir été la sœur du *philanthrope* Ducpétiaux, accompagnée de la sœur de Levae, lesquelles donnaient le bras à l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*.

par la rue de la Violette, où l'on essaya de faire tomber son cheval en lançant (par bonheur une seconde trop tard) des balais et des meubles entre ses jambes.

Dans la rue Ruysbrouck, les gens de chez l'imprimeur Voglet jetèrent à l'envi, sur le passage du prince, des chaises et des tables, dans le but évident de faire tomber son cheval : l'un d'eux tenait à la main un énorme coutelas : plus loin un soldat de la garde communale croisa la baïonnette pour barrer le passage du prince, lequel ne dut son salut qu'à un héroïque sang-froid et à la vitesse de son cheval (1).

Dans les déplorables pourparlers qui eurent lieu l'avant-veille de l'entrée du prince d'Orange, le jeune prince de Ligne, chambellan autrichien, connu seulement par sa conduite inconsidérée, croyant braver l'autorité des princes, d'après ce que les journaux ont publié et que M. de Ligne n'a jamais démenti, osa dire aux fils du roi qu'ils n'entreraient en armes dans Bruxelles qu'en passant sur son cadavre. Pour toute réponse, et comme l'a fort bien dit l'une des feuilles les plus énergiques de la Hollande (*Het Nederlandsche Verbond*), il fallait faire fusiller le jeune audacieux, et tout se serait terminé en un instant.

D'ailleurs, ce n'était point de cela qu'il s'agissait. Il était question d'entrer dans Bruxelles, d'y entrer

(1) Parmi les atrocités qui signalèrent cette journée, il ne faut point passer sous silence que, dans plusieurs occasions, le prince entièrement séparé de la garde bourgeoise, qui aurait dû lui faire un rempart inexpugnable, se trouva entouré de toutes parts de la canaille en délire, livré, évidemment à dessein, au péril le plus imminent, ce que chacun comprit bien être l'effet d'un calcul exécrationnable des meneurs et particulièrement de Van de Weyer.

sur-le-champ , d'y entrer en armes , de gré ou de force : dès lors peu importait que le premier cadavre sur lequel il eût fallu marcher pour cela fût le cadavre du prince de Ligne ou celui d'un chien. Et si l'on n'avait pu y entrer qu'à ce prix, il fallait le faire tout de même , baïonnette en avant , car c'était le seul moyen d'en finir et de sauver le pays et peut-être toute l'Europe.

La bonté, la clémence, la miséricorde, sont, assurément de bien touchantes vertus, lorsqu'elles s'exercent sur l'égarement et sur l'erreur; mais quand on les prodigue à la perversité et à la félonie elles perdent leur effet : le crime, alors, les qualifie d'impuissance et de faiblesse, et y puise de nouvelles forces et une audace nouvelle. Alors, la miséricorde que l'on prodigue en faveur d'une poignée de scélérats couverts de crimes, devient funeste à tout un peuple que leurs forfaits plongent dans le deuil. Aussi, est-ce pour avoir épargné tout d'abord une douzaine de pillards, que tout un pays, peu après, est tombé dans l'anarchie la plus affreuse, fut inondé de sang et de larmes, et livré à la dévastation, à l'assassinat et à l'incendie: tant il est vrai de dire avec Montesquieu que « Tout et jusqu'à la vertu a besoin de limites (1) ».

Ce fut alors que l'esprit de vertige, qui semble depuis être devenu contagieux, s'empara de tous les conseillers des deux princes : et si plusieurs de ces conseillers doivent être considérés comme plus que suspects, il en est, pourtant, dont la fidélité ne saurait guère être révoquée en doute, et qui, par un in-

(1) *Esprit des lois.*

concevable aveuglement, n'en contribuèrent pas moins à faire adopter les résolutions les plus utiles à la cause et au succès de l'entreprise des rebelles.

Chose incroyable, parmi tant d'autres plus incroyables les unes que les autres!

Les insignes de la royauté avaient été renversées depuis une semaine, et M. Van Gobbelschroy, ministre du roi, et le comte de Mier, ambassadeur d'Autriche, et le chevalier d'Anduaga, plénipotentiaire d'Espagne, et le conseiller-d'état Van der Fosse, gouverneur de la province, n'avaient point encore quitté Bruxelles, quoiqu'il y eût déjà une semaine que la ville s'était déclarée en pleine révolte! Que faisaient les uns dans Bruxelles, et qui représentaient donc les autres dans une ville où les armes du roi étaient renversées, son autorité méconnue? Ce n'est pas ici qu'il convient de rechercher les motifs d'une inconvenance d'autant plus choquante qu'elle était devenue habituelle chez quelques uns des membres du corps diplomatique accrédités près de notre monarque, ni de demander comment il se fait que, durant les années où le roi résidait à La Haie, plusieurs ambassadeurs demeuraient immobiles dans Bruxelles, comme s'ils étaient chargés d'y représenter leurs cours respectives auprès des édifices et des statues dont la ville est ornée. Il est juste toutefois d'ajouter que sir Charles Bagot, ambassadeur d'Angleterre, M. d'Ohsson, ministre de Suède, et M. de Selby, ministre du Danemarck, se sont constamment fait remarquer parmi ceux des membres du corps diplomatique qui, comme le veulent les plus hautes convenances, ont régulière-

ment suivi le roi à La Haie, les années pendant lesquelles il y fait sa résidence.

Quoi qu'il en soit au sujet du corps diplomatique, il paraît à peu près certain que, dévoués et traîtres, fidèles et perfides, imbéciles et hommes d'esprit, ou peut-être plutôt jusqu'alors réputés tels, chacun s'accorda, ou à peu près, dans le funeste conseil qui détermina le prince d'Orange à entrer seul dans Bruxelles, le mercredi 1^{er} septembre.

C'est cette déplorable résolution qui a tout perdu : ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une échauffourée, devant se terminer par le châtiment de quelques meneurs, devint une rébellion colossale qui, n'importe comment elle se termine, menace de bouleverser tôt ou tard l'Europe entière.

En effet, c'est l'entrée du prince d'Orange dans Bruxelles qui a amené tous ces délais et ces retards, dont la rébellion seule a pu tirer parti au détriment de la royauté, ainsi que tout le monde l'avait prévu et l'avait prédit.

Il n'est sorté d'absurdités que n'aient débitées depuis, pour atténuer leur faute énorme, ceux qui avaient trompé ou conseillé le prince dans cette occasion mémorable.

« On nous avait promis, disent les uns, d'arborer la cocarde orange ; il y a eu mal-entendu : on nous a trompés, répètent d'autres sérieusement, on nous a trahis : » et mille niaiseries semblables.

Le beau prodige, en effet, que d'avoir été trompé par des perfides : comme il fallait être adroit pour ne pas s'attendre à être trahi par des traîtres ! Mais tous

leurs chefs avaient trouvé constamment de zélés protecteurs chez ces mêmes fonctionnaires qui auraient dû les livrer mille fois à la rigueur des lois, au lieu de les y soustraire en mainte occasion, comme ils l'ont fait (1), au grand scandale des vrais amis de la morale publique.

D'autres encore ont cherché une excuse à leur funeste conseil, en alléguant le nombre trop peu considérable de troupes réunies, au 1^{er} septembre, dans les environs de Bruxelles : « Il y avait à peine, dit-on, deux mille hommes, la plupart Belges. »

Mais ces deux mille hommes, n'eût-on eu en effet que ce nombre sous la main, et eussent-ils tous été Belges, ne devaient-ils pas suffire pour rétablir dans Bruxelles l'autorité du roi ?

A l'époque dont il s'agit, les soldats belges eux-mêmes se seraient battus et fort bien battus, jaloux d'effacer la tache imprimée à l'uniforme, par l'infame inaction que leur avait imposée la conduite déplorable de leurs déplorables généraux, inaction dont il eût été injuste alors de faire peser l'opprobre sur tous les soldats belges indistinctement.

Et si réellement l'on n'avait eu que deux mille

(1) Par exemple, et pour ne citer qu'un fait entre mille.

Lorsque le monarque, justement indigné, destitua Van de Weyer de l'emploi de bibliothécaire des manuscrits dits de Bourgogne, ce fut une puissante protection qui fit obtenir à sa démission la qualification *d'honorable*, telle qu'on la lut avec surprise dans les journaux. Et lorsque chacun témoignait son étonnement de voir, malgré cela, Van de Weyer conservé dans l'emploi de bibliothécaire de la ville, le baron de Wellens, bourgmestre, affectait plus que jamais de le prendre sous sa protection. On sait qu'il avait voulu en faire son gendre.

hommes réunis sous les murs de Bruxelles, et qu'il en eût fallu davantage, ce que du reste nous n'admettons nullement, cela annoncerait un vice radical, pour ne point supposer pire que cela, dans la direction des mouvemens militaires. Pour s'en convaincre, il suffit d'avoir quelques notions de la matière, et de jeter un coup-d'œil sur la carte du royaume. Comme ces objections ont paru peut-être concluantes à ceux qui n'entendent rien aux mouvemens des troupes, et qu'il importe de mettre au grand jour les torts de ceux qui ont pris ces objections pour excuse, nous croyons devoir donner ici un certain développement à nos observations.

Des ordres expédiés de La Haie le samedi soir, et sans doute expédiés avec toute la célérité que demandait la circonstance, devaient, tout au plus tard, être parvenus le dimanche au soir à Maestricht, à Liège et à Mons, d'où, le mouvement des troupes étant exécuté sur-le-champ, devait résulter la réunion de celles-ci précisément dans la journée du mercredi, et la jonction sous les murs de Bruxelles, de tous les renforts demandés, même de ceux partis du point le plus éloigné. Dans les grands jours et par un temps magnifique, des soldats, pour peu qu'ils soient exercés, peuvent très commodément se rendre de Liège et de Maestricht à Bruxelles en soixante heures, sans nul besoin, pour cela, d'avoir fait partie de cet immortel bataillon de l'île d'Elbe qui parcourut deux cent quarante lieues en moins de quinze jours de marche. Nous ne portons pas même ici en ligne de compte les moyens extraordinaires de transport,

d'ailleurs connus et généralement pratiqués de nos jours, tels que celui de faire voyager des régimens entiers en poste.

Des troupes mises en mouvement avec la célérité convenable, pouvaient très aisément arriver à Bruxelles en un jour et demi de Namur et de Mons, en un jour d'Anvers, en deux jours et un quart de Bréda, en un jour de Gand, et en quelques heures de Malines et de Termonde.

Nous n'avons voulu, du reste, que poser ici une hypothèse surabondante, et nullement admise, celle où l'on aurait eu besoin pour rentrer en possession de Bruxelles, d'un plus grand nombre de troupes.

Et ce besoin, que d'ailleurs l'on ne saurait point admettre, en le supposant prouvé, qui empêchait donc que les conseillers des deux princes, au lieu de tant *insister* pour les faire entrer dans Bruxelles (1), ne les engageassent d'attendre la réunion des renforts dans les environs de la ville? Ce qu'il fallait faire, dans l'intervalle, et sans la moindre perte de temps, c'était de s'assurer de toutes les routes, principalement de celles de Mons et de Liège, par où les insurgés annonçaient eux-mêmes hautement, dans toutes leurs feuilles, qu'il devait leur venir des renforts. Pour cela on avait dix fois plus de monde qu'il n'en fallait. De nulle part, alors, il n'arrivait à Bruxelles que des secours peu efficaces et tout à la débandade : des hommes isolés, des voitures ou des charrettes

(1) Il paraît que quelques meneurs de Bruxelles auraient voulu que les princes entrassent ensemble dans la ville, afin de les garder comme otages pour s'assurer une amnistie pleine et entière, tellement alors ils se sentaient près de l'échafaud.

pleines de gens sans aveu, couverts de vermine, tous mal armés, les uns de fusils, d'autres de pistolets, de sabres, de fourches et même de simples bâtons. Bruxelles, alors, manquait de vivres, de poudre et encore plus de munitions. Cela est tellement prouvé que, pour faire des balles, les rebelles avouaient eux-mêmes être réduits à fondre le plomb des gouttières.

Ainsi, admettant tous les argumens de ceux que nous combattons, quand même ce mouvement eût été impossible (et l'on vient de démontrer le contraire) à la date du 1^{er} septembre, il aurait fallu quelques jours pour réunir autour de Bruxelles une armée formidable, dont, encore une fois, nous ne comprenons nullement la nécessité; ce n'était point là un retard qui pût nuire le moins du monde au succès.

Nous dirons comment il était facile de réduire la ville, lorsque nous rendrons compte, plus loin, de l'expédition du prince Frédéric. Pour le moment nous devons reprendre le fil des événemens politiques.

Les exigences des rebelles augmentèrent à mesure qu'on leur montrait de l'hésitation : on devait s'y attendre; cela était dans la nature des choses.

En effet, les deux premiers jours, chacun en se rencontrant dans les rues se demandait avec surprise et anxiété, parlant des révoltés : *que veulent-ils donc? que demandent-ils?* et personne n'était en état de répondre à ces questions.

Les meneurs se tenaient dans la réserve de l'incertitude, poussant la canaille à continuer ses excès dans le but évident de la compromettre.

Ce fut seulement le samedi matin, 28 août, que

l'on fit circuler à profusion l'écrit dont la teneur suit, imprimé dans les ateliers du *Courrier des Pays-Bas*, et distribué par l'avocat Spinnael (1) et par les autres rédacteurs de cette feuille, ainsi que par ceux du *Belge*.

« LE PEUPLE ,

« Autorisé par une proclamation de MM. les bourgmestre et échevins de faire connaître ses vœux (2),

« DEMANDE .

1° L'exécution entière, franche et sincère de la loi fondamentale, sans restrictions, ni interprétations au profit du pouvoir, soit par arrêtés, circulaires ministérielles ou rescrits de cabinet;

« 2° L'éloignement du ministère de l'infame et odieux Van Maanen;

« 3° La suspension provisoire de l'abattage, jusqu'à la prochaine session des états-généraux;

« 4° Un nouveau système électoral, établi par une loi ou élection plus directe par le peuple;

« 5° Le rétablissement du jury;

(1) Ce même Spinnael, moins pervers que les autres meneurs, a paru depuis venir à résipiscence, et a rédigé *Le Vrai Patriote*, journal accusé d'orangisme. C'est le médecin Feigneaux qui a dirigé le pillage des ateliers de ce journal et du domicile personnel de l'avocat Spinnael, dont Feigneaux est le beau-frère.

(2) En effet, la régence de Bruxelles, qui n'a su faire jamais que des sottises, et à laquelle on pouvait même adresser des remerciements lorsqu'elle se bornait à ne rien faire de pire que des sottises; la régence, disons-nous, avait publié une proclamation qui était le comble de l'absurdité si elle n'était toutefois le comble de la félonie. On y prenait l'engagement d'accorder au peuple tout ce qu'il demanderait ou de le lui obtenir de la part du gouvernement. C'était donner beau jeu aux exigences de la populace et de ses nombreux coryphées.

« 6° Une loi nouvelle de l'organisation judiciaire ;

« 7° La responsabilité pénale des ministres, établie par une loi ;

« 8° Une loi qui fixe le siège de la Haute-Cour dans les provinces méridionales ;

« 9° La cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux ;

« 10° L'annulation de toutes les condamnations en matière politique ;

« 11° Qu'il soit distribué à tous ouvriers infortunés du pain, pour subvenir à leurs besoins, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux.

« Les citoyens sont *invités à faire circuler* cet imprimé. »

On vient de voir par l'intitulé même de cet écrit, dont l'avocat Spinnael fut l'un des plus zélés propagateurs, que le peuple se déclarait avoir été *expressément autorisé* dans ses demandes par la régence.

Effectivement cet aréopage municipal, composé en grande partie de traîtres, et presque en totalité d'imbéciles (et à la tête de ces derniers le baron de Welens, bourgmestre, doit être rangé de plein droit), n'avait eu rien de plus pressé que de haranguer la populace, dès le lendemain de l'explosion, non pas pour la sommer avec force de rentrer dans l'ordre, mais bien pour la pousser de plus en plus, par d'absurdes questions, dans les voies de la révolte où cette populace n'était déjà que trop avant engagée.

Demander à la multitude ce qu'elle veut, ce qu'elle exige, c'est lui reconnaître non seulement le droit,

mais même la capacité de vouloir et d'exiger. C'est sanctionner d'avance toutes les extravagances que ses agitateurs lui mettront dans la bouche.

Du haut du balcon de l'hôtel-de-ville, d'où auraient dû partir de paternelles exhortations d'abord, puis d'énergiques sommations, on n'entendait que des encouragemens. C'était à qui crierait le plus fort, à qui se ferait le plus remarquer par la canaille : aussi, la canaille fut censée répondre à l'appel, par l'écrit que nous venons de rapporter.

Il ne faut qu'un peu de bon sens et de bonne foi, pour se convaincre combien peu le peuple se soucie des matières spéculatives, qui forment le sujet de la plupart des demandes qu'on lui prêtait.

Quel est le pays de l'Europe, sans en excepter l'Angleterre elle-même, où le peuple soit assez éclairé pour s'inquiéter du jury, des lois sur la presse, du mode d'élections, de l'organisation judiciaire et du contre-seing des ministres ? Il est clair comme le jour que le peuple n'entendait pas un mot à tout cela ; que la seule question de l'abattage et des moyens de lui procurer du travail pouvait réellement l'occuper.

Cependant une remarque se présente à l'esprit, à la première lecture de ces prétendues demandes populaires, c'est qu'elles sont toutes dans l'intérêt du parti jacobin, lequel, pour un moment, déborda, dans le principe, le parti prêtre, quoique celui-ci eût été, par son appui, l'auteur principal de la révolte, et que du reste il ne peut manquer, en Belgique, de reprendre tôt ou tard toute son influence. Pas un mot, dans toutes ces demandes, de la liberté d'enseignement,

objet des vœux, des menées et des intrigues des prêtres en Belgique, depuis la fondation du royaume. Pas un mot, non plus, au sujet du concordat : les prêtres belges faisaient calomnier à la même époque leur roi dans les feuilles étrangères, tandis que M. De la Coste, alors ministre de l'intérieur, imposait silence aux écrivains qui ne lui demandaient que des moyens matériels pour répondre aux calomniateurs que lui ministre prenait ainsi ouvertement sous sa puissante protection (1).

Nous reprendrons, plus tard, l'examen de ce que l'on appelait, fort plaisamment, *les griefs de la nation*, laquelle nation n'en savait pas un seul mot : et si l'on avait fait tant de fracas pour que la présence au ministère d'un seul homme, M. Van Maanen, fût comprise au nombre de ces prétendus griefs, il est aisé d'en expliquer le motif. M. Van Maanen était resté le seul ministre du roi, qui, depuis la funeste retraite de MM. De Nagell, Falck, et du baron Goubau, retraites d'où datent les malheurs du pays, eût constamment marché droit et ferme dans les voies de salut : tous ses collègues avaient plus ou moins fléchi : les uns par douceur de caractère, d'autres par insou-

(1) Nous avons vu, tenu en mains, une lettre signée *De la Coste*, dont nous pourrions citer textuellement les expressions, dans laquelle ce ministre, peu avant l'ouverture de la session extraordinaire, répondait aux observations et aux instances d'un professeur que *le gouvernement ne devait point intervenir dans les débats qui allaient s'ouvrir*. En d'autres termes, mille trompettes pouvaient le calomnier, le diffamer, le conspuer à la face du monde, et personne ne devait le justifier, le défendre !

Et un tel ministre a quitté le portefeuille sans avoir été ni livré aux tribunaux ni enfermé dans un hospice d'aliénés !!

ciance et par une bonasse myopie, d'autres encore par la plus déplorable faiblesse et à raison du détestable entourage que cette faiblesse était parvenue à leur créer, entourage qui avait résisté à des avertissements sans nombre et à la clameur publique, excitée par une multitude de faits flagrants qui frappaient tous les yeux et qui consternaient tous les vrais amis de la patrie et du monarque (1).

M. Van Maanen était devenu l'objet des vociférations les plus furibondes des meneurs du parti, par la seule raison qu'ils voyaient en lui un véritable *homme d'état*, et même ils ne pouvaient point s'empêcher, malgré eux, de lui rendre cette justice. Or l'Europe qui a vu, depuis un demi-siècle, surgir et tomber des ministres par légions, n'a peut-être pu offrir aux hommages de l'histoire une douzaine de noms réunissant toutes les conditions que suppose cette suprême qualification de véritable *homme d'état*.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet illustre et intègre citoyen, c'est d'avoir concentré sur lui seul toutes les haines et les calomnies des pervers; c'est de les avoir supportées avec ce courage froid et imperturbable que peuvent seuls donner de hautes vertus, un patriotisme éclairé et un dévouement à toute épreuve; et le seul blâme dont ce ministre ait été l'objet de la part des vrais amis du monarque et du pays, c'est encore un grand acte de dévouement qui en fut

(1) A un dîner donné par M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, deux des convives placés à côté l'un de l'autre ne firent, durant tout le repas, que tourner en dérision le ministre amphytrion qui les croyait fermement de ses amis.

la cause; nous voulons parler de sa retraite, qui laissa le conseil dans un état de viduité funeste, au moment même où il y avait le plus besoin de hautes capacités, de fermeté et d'énergie pour éclairer le monarque dans des circonstances de crise et de péril. Le vocabulaire de la contumélie a été épuisé sur M. Van Maanen, sans que la calomnie même de ses plus mortels ennemis ait osé articuler un fait, un seul fait, contre ce ministre, de nature à porter atteinte, en lui, à la réputation de l'homme privé ou aux vertus du magistrat.

Pour faire briser ses vitres en 1828, pour faire incendier son hôtel en 1830, il avait fallu *salarier* une horde de brigands et répandre parmi l'absurde populace que c'était lui qui faisait enchérir le pain. D'aussi exécrables menées n'avaient d'autre but que de tromper le monarque, de lui faire croire à l'impopularité chimérique d'un ministre devenu l'objet des mesquines jalousies, dans le cabinet même comme ailleurs, d'une fourmilière de médiocrités, et de la haine implacable de ceux qui n'avaient réussi ni à le tromper ni à le corrompre (1).

Sully, Malesherbes, Chatham, Pitt, Fox, Canning, furent de leur vivant, comme M. Van Maanen, le point de mire de la jalousie des sots et des attaques des méchants. Les méchants et les sots ont été oubliés,

(1) Un fait connu, mais qui ne saurait être trop divulgué, c'est que l'un des employés d'un ministère avait dépensé quatre-vingts florins pour faire crier, à *bas Van Maanen*, au grand théâtre de Bruxelles, si le roi y était allé, comme on s'y attendait, lors de la visite que sa majesté fit, dans le mois d'août, à l'exposition de l'industrie.

confondus ; déjà morts, dès leur vivant, leur nom s'est perdu dans la poussière, tandis que des autels et le burin de l'histoire garantissent d'avance la vénération des siècles à la mémoire de ces grands citoyens.

Ainsi qu'on devait bien le penser, les mêmes intrigues employées avec le plus déplorable succès pour engager le prince d'Orange d'entrer seul à Bruxelles, se renouvelèrent à l'infini pendant son séjour dans la ville, pour le circonvenir et le serrer de plus près, afin de l'empêcher de bien connaître le véritable état des choses.

On trouverait, au besoin, une preuve surabondante et de ces intrigues et de leur funeste succès, dans le choix des membres de la commission que le prince fut conduit à nommer, et dans laquelle figurait l'inévitable Van de Weyer, parodie diplomatique dont l'Europe s'est beaucoup amusée depuis lors, ainsi que Ducpétiaux, l'un et l'autre élèves bien dignes de De Potter.

Le prince d'Orange ne devait plus sortir de Bruxelles ; la crainte inspirée par le prince Frédéric, que l'on n'avait pu déterminer à accompagner son frère, et qui, resté en dehors à la tête de l'armée, aurait pu réduire la ville en cendres, sauva les jours de l'héritier du trône, car on mit en délibération si on devait l'égorger ou le garder en otage. Ce dernier parti avait même été unanimement résolu parmi les meneurs, mais ils s'étaient flattés que le prince d'Orange attendrait à Bruxelles les réponses du roi, son père, et c'est à ces deux circonstances qu'il dut d'avoir été soustrait aux coups des assassins.

Ce fut alors, pour la première fois, que l'on prononça le mot de *séparation* mais seulement de *séparation administrative*, et toujours sous l'autorité de la dynastie des Nassau. Plus tard nous verrons les insurgés pousser l'audace jusqu'à proclamer la *séparation* complète, et la dissolution du royaume.

C'est de l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles, que prend date cette inexplicable série d'hésitations qui, durant trois semaines, étonnèrent l'Europe et contristèrent tous les amis de la monarchie.

De là date, pareillement, ce long et douloureux sacrifice auquel se vit condamné le prince Frédéric sous les murs de Bruxelles, et dont la retraite de Ter-
vueren ne fut pas le moins triste épisode. Les rebelles y trouvèrent la certitude qu'ils pouvaient tout oser impunément : aussi leur audace, à dater de ce jour, ne connut plus de bornes.

Les conseils, à La Haie, se succédaient soir et matin, et l'on perdait à délibérer un temps précieux dont les rebelles, revenus de leur stupeur, tiraient enfin parti pour s'organiser.

Tandis qu'on poussait l'aveuglement jusqu'à traiter avec eux, de leur côté ils propageaient partout la trahison et faisaient un appel à tous les forfaits, pour s'en créer autant d'auxiliaires dignes du reste en tout de leur cause.

M. Van Maanen n'assistait plus aux délibérations du cabinet : l'intègre et courageuse fidélité de cet homme d'état avait fait place à la fatuité de son ennemi, ministre d'un jour, qui, s'imaginant avoir trouvé la science infuse dans le portefeuille qu'il avait eu à

peine le temps d'ouvrir, semblable en cela à toutes les médiocrités de son espèce, ne doutait d'aucun succès, pourvu qu'il fit prévaloir ses conseils. Veuille le Ciel, pour l'honneur de l'humanité, que ces conseils déplorables et funestes n'aient été dictés que par la seule ignorance et rien de pire ! car il est évident que si la trahison personnifiée s'était mêlée de donner des avis, elle n'aurait pu mieux s'y prendre qu'on ne l'a fait pour assurer le succès de la révolte, tandis qu'un peu de fermeté aurait suffi pour la réduire.

Trompé par l'aveuglement des uns et par la félonie des autres, le monarque dut apprendre trop tard que le mot de séparation n'avait été mis d'abord en avant par les meneurs, que pour faire effet et dans la seule vue d'arracher des concessions, d'ailleurs inadmissibles, en faisant mine de les proposer par forme de transaction et en échange de cette même séparation, dont au fond personne ne voulait en Belgique (1), et que la Hollande seule désirait, quoique celle-ci eût toujours gardé le silence sur la réunion des provinces méridionales, réunion forcée qu'elle n'ambitionnait nullement, mais qu'elle avait subie par nécessité et dont elle avait accepté les conséquences par patriotisme, par attachement à la dynastie, et parce que la noble Hollande est

(1) A l'arrivée des députés à La Haie, lors de la session extraordinaire ouverte le 13 septembre, l'un des organes les plus furibonds de l'opposition ayant appris que les Hollandais se montraient fort disposés à voter la *séparation* qu'il avait considérée *jusqu'alors* comme une chimère, s'écria tout effrayé dans une des salles de la société du *Plein* : « Mais, mon Dieu, pour nos provinces ce serait une ruine. Nos hquillères seraient perdues. Anvers deviendrait un désert : on verrait bientôt les fabriques des Flandres abandonnées. »

toujours dévouée chaque fois que l'intérêt de la patrie l'exige.

Entouré, obsédé de toutes parts, soit par des traîtres, soit par des hommes en proie au vertige le plus complet, le prince, peu après son entrée dans Bruxelles, nomma, comme nous venons de le dire, une commission dont le choix seul indiquait suffisamment le genre de lumières et de conseils qu'il pouvait en attendre. Van de Weyer, cet intrigant qui a su se faufiler partout depuis la direction des incendies et des pillages du 25 août jusqu'aux assassinats commis depuis (1), et qui s'est caché lâchement chaque fois qu'il s'agissait de combattre; Van de Weyer, disons-nous, faisait partie de cette commission, et ce fut avec surprise que l'on vit admettre un tel homme à la table d'un prince d'Orange!

C'est alors que le vœu insensé de la séparation rem-

(1) Par exemple l'assassinat du brave et malheureux major Gaillard à Louvain.

Cet assassinat dont la barbarie rivalise avec ce que le cannibalisme a jamais offert de plus féroce, a été désavoué par ses propres instigateurs, par suite d'une tactique exécrationnable d'hypocrisie, dans le but de conserver les apparences d'une justice dont on n'a pas seulement dans le fait conservé l'ombre. Si M. Gaillard, arrêté par ordre de De Neef, de Roussel et de quelques autres scélérats leurs pareils, n'eût pas été dévoué d'avance aux tortures des assassins, on l'aurait du moins retenu à Malines. Pas du tout : on l'envoya à Louvain, où Roussel, prévenu à temps, avait mis en émoi ses sicaires et leur avait fait donner le mot d'ordre, sauf à les admonester après pour la forme. C'est ainsi que Van de Weyer, Ducpétiaux et les leurs ont commandé les pillages de Bruxelles et des environs, comme d'autres ont dirigé alors et plus tard ceux de Bruges, de Mons, de Malines, de Gand, d'Anvers et d'ailleurs. C'est ainsi pareillement que la violation de la convention d'Anvers a été l'œuvre de ceux qui, postérieurement, ont essayé d'en rejeter la faute sur les Hollandais.

plaça le *pétitionnement à tour de bras* pour le redressement de ce que l'on avait appelé jusque-là *les griefs de la nation*.

Les journaux publièrent alors une espèce de dialogue, vrai ou prétendu, entre le prince d'Orange et ceux qui s'étaient mis à la tête des rebelles (1). Dans cette conversation pittoresque et animée, les chefs des brigands auraient prêté une espèce de serment conditionnel de défendre contre les Français, en cas d'attaque de leur part, l'indépendance du sol de la Belgique sous la dynastie des Nassau.

Il devenait évident dès lors que la promesse, le serment de conserver la dynastie n'étaient qu'un leurre pour servir de transition soit à la domination étrangère, soit à la république, objet des vœux de tous les brouillons, tels que les membres du prétendu gouvernement provisoire, qui l'exploiteraient à leur profit. Et

(1) Voici la version que publia sur ce dialogue *Le Courrier des Pays-Bas*, dans son numéro du 5 septembre :

« Le prince demanda à l'assemblée quels étaient ses vœux.

« Tous les assistants, par une acclamation unanime, demandèrent la séparation de la Belgique et de la Hollande. M. Moyard parla le premier, au nom de la garde bourgeoise, et demanda en outre l'éloignement immédiat des troupes.

« *Le prince* : Mais alors promettez-vous de rester fidèles à la dynastie ?

« *L'assemblée avec enthousiasme* : *Nous le jurons !*

« *Le prince*. Si les Français entraient en Belgique vous joindriez-vous à eux ?

« *L'assemblée* : Non ! non !

« *Le prince* : Marcherez-vous avec moi pour notre défense ?

« *L'assemblée* : Oui ! oui ! nous le ferons.

« *Le prince* : Direz-vous avec moi : *Vive le roi ?*

« *L'assemblée* : Non pas avant que nos vœux soient écoutés ; mais
« vive le prince ! vive la liberté ! vive la Belgique ! »

c'est Gendebien, beau-frère du général Duvivier, et gendre de l'ex-député Barthelemy, le plus verbeux d'entre toutes nos nullités parlementaires, de ce député que, à cause de sa vanité, son intarissable babil et ses mesquines intrigues, on aurait pu surnommer la *femmelette législateur* ; c'est Gendebien qui s'en alla à Paris, pendre à genoux cette domination étrangère, sans s'inquiéter du mépris de ceux même qu'il allait supplier en grace d'asservir sa patrie !

Et en vérité est bien à plaindre le prince qui a pu ajouter foi un seul instant aux paroles d'honneur et aux sermens (1) d'hommes pareils qui ont amené le règne affreux de l'anarchie par le parjure, en foulant aux pieds les devoirs de la reconnaissance et les lois les plus sacrées.

Toujours animé de ce courage froid qui est le propre des grandes ames, le prince poussa la confiance jusqu'à se promener seul à pied dans le Parc, et n'apprit finalement de quels périls il était entouré que par des voix fermes et courageuses qui l'avertirent de songer à son salut et de quitter au plus vite une ville dominée par des hommes altérés de sang et principalement du sang des rois.

(1) Dans une proclamation, signée le 3 septembre par une foule de rebelles, il est dit expressément :

« La garde bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne pas souffrir de « changement de dynastie et à protéger la ville et spécialement les « palais. »

Cartouche, comme on sait, respectait religieusement sa parole d'honneur, et Cartouche était pourtant le chef d'une bande d'assassins ! L'histoire placera les brigands de Bruxelles fort au dessous de Cartouche et de sa bande.

Pendant le séjour que le prince d'Orange fit dans Bruxelles, chacun en Hollande le croyait perdu, et il l'eût été inmanquablement si son frère ne se fût très sagement tenu au dehors à la tête des troupes. Van de Weyer, Ducpétiaux, Gendebien, Claes, Roussel, Levae et Nothombe insistaient pour que le prince d'Orange fût arrêté et retenu en otage jusqu'à parfait accomplissement de la séparation, avec tout le cortège supplémentaire d'extravagances qu'il leur passerait encore par la tête d'exiger. Ces forcenés avaient même proposé d'ameuter de nouveau la populace et de faire égorger le prince afin de compromettre les masses, ce qui est le principe prêché sans cesse par De Potter, dont les individus que nous venons de nommer sont les bien dignes élèves. Leur but, en cela, était tout à la fois, de tremper leurs mains dans le sang royal, et de pousser les habitans comme la populace, à faire cause commune et à combattre avec la fureur du désespoir et de la rage (1).

(1) Potter a vivement reproché à ses complices d'avoir laissé sortir de Bruxelles le prince d'Orange. *Je comptais sur vous pour le retenir*, dit-il à Van de Weyer, le plus froidement sanguinaire des disciples du Socrate jacobin, et qui d'ailleurs n'a rien de commun, comme l'on sait, avec Socrate, que les infames accointances avec ses disciples dont on accusait ce philosophe.

Van de Weyer s'est justifié de n'avoir pas ajouté ce forfait à tant d'autres, en alléguant qu'il avait cédé à ceux d'un avis contraire au sien dans l'espoir de fuir d'une pierre deux coups (ce sont ses propres expressions), comptant que le prince Frédéric aurait été conduit à entrer, lui aussi, dans Bruxelles, lorsqu'il s'agirait de la conclusion des arrangemens alors proposés.

Et voilà quels sont les hommes qui depuis huit mois gouvernent la moitié du royaume!!!

Le prince d'Orange fut accueilli à La Haie par le peuple, avec les démonstrations d'une joie d'autant plus vive qu'elle succédait à la consternation la plus profonde (1).

M. Van Maanen venait de donner sa démission, et cet acte de dévouement généreux est peut-être la seule faute réelle dont les vrais amis de la patrie et du monarque soient en droit d'accuser ce ministre.

Par la retraite de M. Van Maanen (2), le roi se

(1) C'est en parlant du séjour du prince d'Orange dans Bruxelles que *Le Courrier des Pays-Bas* du 4 septembre osait s'exprimer dans les termes suivans :

« Le langage de l'héritier du trône, ses promenades au milieu d'une population aussi amie de l'ordre que résolue à défendre ses droits, les rapports qui doivent lui être parvenus de tous les points des provinces méridionales, serviront, nous aimons à le croire, à détruire bien des préventions. *On saura maintenant que les Belges ne méritent pas les qualifications de rebelles et de révolutionnaires*, mais aussi que rien ne les forcera à abandonner leurs justes réclamations. »

Oui, cela est vrai, la postérité ne vous trouvera pas même dignes de la qualification de révolutionnaires.

Elle vous citera comme un peuple de brigands, souillé de toutes les turpitudes, de tous les crimes, et principalement du plus noir de tous, l'ingratitude; de ce crime si commun et dont Pope a dit avec raison :

« He that's ungratefull has, no guilt but one,
« All other crimes may pass for virtue in him. »

(2) Le dernier acte que signa M. Van Maanen avant de quitter le portefeuille fut un ordre prescrivant les mesures les plus sévères afin de garantir la personne du baron de Stassart de toute violence et même de la plus légère insulte, contre la juste exaspération du peuple hollandais. Et ce sont pourtant les amis, les complices de ce même Stassart qui ont fait réduire en cendres l'hôtel de M. Van Maanen, à Bruxelles, et qui, s'il s'y fût trouvé, auraient massacré inhumainement ce ministre sous les yeux du furibond Stassart, qui doit la vie à la générosité de M. Van Maanen.

trouva privé des avis sages et courageux du seul homme qui ne se fût jamais fait d'illusion sur le véritable état des choses. Le cabinet fut livré aux conseils de la pusillanimité et de l'impéritie dans un moment suprême où il aurait fallu l'énergie d'un Maurice, d'un Charles XII ou d'un Napoléon.

La révolte faisait à Bruxelles des progrès rapides, et l'on perdait à La Haie des journées entières et des semaines à faire des honnêtetés à des traîtres, à recevoir leurs députations⁽¹⁾ et à délibérer dans d'interminables conseils. Jamais l'aveuglement ne fut poussé à un tel excès.

Tandis que tout prenait racine dans Bruxelles, tout

(1) Le rapport des députés des rebelles, de retour à Bruxelles, contient l'expression de leur propre étonnement de ce que l'on *n'avait point décliné le titre en vertu duquel ils s'étaient présentés.*

Dans ce rapport on doit principalement remarquer le passage suivant :

« Après deux heures d'audience nous avons quitté S. M., et nous « sommes allés chez le ministre de l'intérieur qui, devant se rendre « chez le roi, nous a donné rendez-vous à huit heures du soir.

« Les mêmes discussions se sont établies sur les divers objets soumis par nous à S. M.; tout s'est fait avec une franchise et un abandon « qui nous ont donné les plus grandes espérances. M. DE LA COSTE « NOUS A PROUVÉ QU'IL A LE CŒUR BELGE ET QU'IL EST ANIMÉ DES MEILLEURES « INTENTIONS. »

Et M. De la Coste a gardé le silence ! Et M. De la Coste a été le premier candidat proposé à Anvers pour siéger dans le prétendu congrès national convoqué à Bruxelles par les chefs des brigands!!!

Cela n'est pas difficile à comprendre !

Les membres de cette commission, signataires du rapport dont il s'agit, étaient ceux dont les noms suivent, car ces noms sont bons à retenir :

Joseph D'HOOGVONST, Alexandre GENDREBIEF, comte Félix de MÉRODE, baron Frédéric de SÉCUS fils, et PALMABERT père.

était parjure et défection dans l'armée belge et dans les différentes administrations.

Les troupes royales avaient évacué la ville sans coup férir. Personne ne s'était trouvé à son poste quand il aurait fallu y être : et au grand scandale de l'Europe, chacun y apparut de nouveau lorsqu'il aurait fallu que, par une protestation éloquente, chaque fonctionnaire civil et militaire quittât *sur-le-champ* une ville où les insignes du roi avaient été renversés (1).

Loin de là, tout le monde rivalisa de félonie ou de lâcheté. Les exceptions furent si peu nombreuses, qu'autant elles honorent une élite imperceptible d'individualités intègres et fidèles, autant elles demeurèrent impuissantes pour l'exemple et pour les bons résultats qui auraient pu s'ensuivre.

Un dilemme nous paraît de nature à être opposé à ces fidélités amphybies, qui sont venues faire anti-chambre à La Haie, un mois après la rébellion.

Où vous pouviez comprimer la révolte, ou vous ne le pouviez point. Si vous le pouviez, pourquoi ne

(1) Et dans une ville où l'autorité du roi était ouvertement mécon nue, complètement renversée, pendant que l'héritier du trône se trouvait dans ses murs, *Le Courrier des Pays-Bas* osait s'exprimer en ces termes :

« L'esprit de la population de Bruxelles est ADMIRABLE dans ces jours d'épreuve. Pendant qu'on négocie, la garde bourgeoise reste armée, montrant un courage et une fermeté inébranlables. Elle est prête à tout, et quels que soient les événemens qui nous attendent, on peut être sûr qu'elle se trouvera toujours au poste de l'honneur. »

Le poste de *l'honneur* a constamment été pour cette garde d'infames, la plus complète inaction, pendant que l'on pillait, que l'on incendiait, que l'on assassinait les amis fidèles du roi et de la patrie.

l'avez-vous pas fait ? car vous ne deviez le pouvoir que seulement les premiers jours ou jamais. Ou vous ne le pouviez point, et alors pour quoi faire êtes-vous restés dans Bruxelles ?

Quiconque a la moindre expérience des affaires comprendra facilement de combien se seraient accrus les embarras des chefs des brigands, si pas un seul de ceux qui mangeaient le pain du roi ne se fût lâchement trouvé sous la main lorsqu'il fallait faire mouvoir, tant bien que mal, chacun des rouages séparés qui concourent à l'ensemble de cette lourde machine que l'on nomme administration publique.

Il suffira d'un exemple sur mille que l'on pourrait citer.

Quelqu'un qui avait lieu de craindre le pillage s'étant adressé au gouverneur du Brabant méridional, pour demander l'appui de son autorité, ce fonctionnaire fit répondre, *à la date du quinze septembre*, que *son autorité n'était que nominale*. Si donc, et cela n'est que trop vrai, son autorité n'était que nominale, que faisait depuis trois semaines un gouverneur pour le roi, dans une ville gouvernée par Van de Weyer, et qui donc conseillait un conseiller d'état dans une province livrée à la dévastation, à l'assassinat et à l'incendie ?

L'on peut bien penser que chacun a essayé de balbutier des excuses, de trouver des prétextes ; mais à tous ces prétextes et à ces excuses nous opposerons ce dilemme : Ou vous pouviez opérer le bien, et, en ce cas, faites-en voir les résultats. Ou vous ne le pouviez point, et alors vous avez commis tous, depuis le pre-

mier jusqu'au dernier, une lâcheté insigne, une faute monstrueuse, en demeurant là où régnait la révolte, que vous avez, en quelque sorte, sanctionnée par le seul fait de votre présence.

Du moment où la lâcheté des trois généraux avait tout perdu, il ne restait qu'une seule ressource, et celle-là ne pouvait être employée avec succès qu'autant qu'elle l'aurait été sur-le-champ. Nous voulons parler de l'armement des citoyens honnêtes, qui pouvaient se trouver dans la ville. La garde communale en très grande majorité était mauvaise, détestable : depuis ce pitoyable Germain, digne frère du secrétaire d'ambassade à Rome, complice du concordat de Celles, et bien digne par dessus tout de commander à un tel ramassis de canaille, jusqu'à son dernier tambour, tout dans cette garde communale de Bruxelles était gangrené, tout était pourri.

Le seul bien qu'aurait pu faire par sa présence un magistrat éminent, c'eût été d'armer l'élite de la population, du haut commerce, les fonctionnaires publics, les conseillers à la cour, les juges, les employés des administrations et le peu de braves gens que l'on aurait pu tirer des rangs de la garde communale proprement dite. Cet exemple aurait ranimé l'esprit des bons, réchauffé les tièdes, et consterné les pervers. On aurait dû déclarer sur-le-champ la ville en état de siège, arrêter et faire juger les journalistes, mettre en sûreté les fonds de la banque, les papiers de l'état, faire un appel aux braves, envoyer bien garrottés dans une forteresse de la Hollande les trois officiers généraux, les commandans des pompiers et de la garde

communale, tous aussi lâches, sans contredit, les uns que les autres; faire relever les armes royales partout où on avait osé les abattre; livrer à une commission militaire les chefs du mouvement et quelques autres meneurs bien connus; prendre une trentaine d'otages dans le haut clergé, à commencer par l'archevêque de Malines, dans la haute noblesse, le haut commerce, et au sein même du corps municipal, et les envoyer à Gorcum ou dans toute autre forteresse du nord: et alors, seulement alors, nous comprendrions ce que M. Van Gobbelschroy, ce que M. Van der Fosse pouvaient faire dans Bruxelles, le premier une semaine, le second presque un mois après que la ville eut renversé l'autorité du roi et ses insignes, et pendant que les meneurs organisaient ouvertement la révolte sous les yeux et à la barbe des fonctionnaires chargés de représenter le gouvernement du roi.

Si dans les quarante-huit heures qui suivirent le renversement des insignes de la royauté dans Bruxelles, tout fonctionnaire public, tout employé quelconque, depuis le gouverneur jusqu'au commis, depuis le procureur du roi jusqu'à l'huissier, eût déserté la ville, emportant tout ce qu'il aurait pu de registres, papiers, fonds, documens, etc., etc., la confusion qui en serait résultée immanquablement pour les rebelles les aurait mis dans l'impossibilité de se reconnaître et encore moins de s'organiser de long-temps. Loin de là, tout le monde, à très peu d'exceptions près, resta à son poste, et, en définitive, là où les rebelles ne trouvèrent point de complices par trahison ils

trouvèrent des complices par lâcheté, par imbécillité, par apathie et par le plus dégoûtant égoïsme.

A Liège on fit pis encore qu'à Bruxelles. Là, on épargna aux meneurs la peine de s'emparer de la ville : le gouverneur Sandberg (1), l'ami de l'évêque Van Bommel, l'ami des d'Oultremont, l'ami, en un mot, de tous les ennemis des Nassau, et qui le menaient tous par le bout du nez, se laissa persuader, comme un bûchet, de la leur livrer, en nommant une commission composée des unionistes les plus prononcés.

Ainsi, en définitive, le roi de l'Europe le plus religieux observateur de la foi du serment n'a trouvé dans la moitié de son royaume que des parjures ; le roi le plus bienfaisant n'a trouvé que des ingrats ; le roi le plus libéral n'a trouvé que d'infâmes calomnieux qui l'ont accusé de despotisme et l'ont qualifié de tyran.

Le délire fut poussé à un tel excès, dans Bruxelles, que le corps municipal lui-même, dont le devoir de position était pourtant de se montrer le premier à donner bon exemple aux habitants de toutes les classes, n'eut pas honte de publier et de faire afficher dans tous les carrefours l'écrit que voici :

« Le conseil de régence de la ville de Bruxelles s'empresse de porter à la connaissance de ses conci-

(1) M. Sandberg poussait la bassesse jusqu'à aller à l'église des catholiques *en grand costume*, lui Hollandais et protestant ; et, au temple réformé, simplement en frac : il cachait ou s'abstenait de porter la décoration qu'il tenait des bontés du roi. M. Sandberg ne voyait plus qu'à travers les lunettes de l'évêque Van Bommel.

toyens l'adresse qu'il vient d'envoyer à S. M., par courrier extraordinaire.

« ADRESSE

« *A S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, etc., etc., etc.*

« I RE,

« Le conseil de régence de la ville de Bruxelles, réuni en assemblée permanente, ayant reconnu les causes des mouvemens extraordinaires qui agitent cette ville et la Belgique, s'est convaincu qu'ils prennent leur source dans le vif désir de voir établir une séparation entre les provinces du midi et celles du nord.

« Il adhère complètement aux vœux des Belges qui viennent de vous être transmis, sire, par S. A. R. monseigneur le prince d'Orange.

« Il supplie V. M. de les exaucer et d'être intimement convaincue que le maintien de la dynastie des Nassau n'a cessé un instant d'être son vœu et celui de la généralité des habitans de cette résidence.

« Bruxelles, le 4 septembre 1830.

« *Les bourgmestre et échevins, L. DE WELLENS.*

« Par ordonnance :

« *Le secrétaire, P. CUYLEN.* »

Aussi, peu de jours après cet acte de démente, les rebelles procédèrent à la formation d'un *comité de salut public*, et il fallait être aveugle ou complice pour ne pas voir où l'on voulait en venir par ce moyen. Singes avant tout, il faut le redire, incapables d'être autre chose que cela, les meneurs adoptèrent en cette occasion, comme dans toutes les autres, une vieille dénomination du jacobinisme français : le choix du modèle fut digne en tout de la copie ; et les Gendebien, les Van de Weyer, les Claes, tous candidats à cette commission qui, sous prétexte d'une prétendue sûreté publique, n'a fait que détruire toute espèce de sûreté, en organisant le pillage, la dévastation, l'assassinat et l'incendie, méritaient bien de succéder aux hommes de sang qui, sous une même dénomination, avaient, trente-sept ans plus tôt, couvert la France d'échafauds, et l'avaient inondée de larmes et de sang.

Et telle était la lâcheté des fonctionnaires demeurés dans Bruxelles et notamment du corps municipal, qu'à peine la commission, dite de sûreté publique, eut-elle été organisée, que *Le Courrier des Pays-Bas*, évidemment pour se moquer d'une pareille magistrature et voulant sans doute ajouter la mystification à l'audace, s'exprimait ainsi, pas plus tard qu'à la date du 13 septembre :

« Il n'est point légal qu'une régence, qui a sa police, ses pompiers, sa garde communale et une garnison, appelle la *bourgeoisie* aux armes, et se mette elle-même avec tout ce qui en dépend et la commune entière sous sa protection ; que l'on ar-

6.

« bore de nouvelles couleurs; que des éligibles soient
 « convoqués, s'assemblent, délibèrent, fassent des
 « adresses, députent; que des régences, sans y être
 « provoquées par pétitions, exposent des griefs na-
 « tionaux, demandent la séparation de l'état en deux
 « états; que régence, police, force armée, désertent
 « leur poste, au moment où la propriété et la sûreté
 « des habitans sont menacées; que le cours de la jus-
 « tice soit et reste suspendu; qu'on désarme, qu'on
 « expulse une garnison; qu'on barricade les rues;
 « qu'on repousse les troupes de l'état; qu'on organise
 « une force armée, etc., etc.

« Voulût-on faire le procès à tout cela, encore ne
 « le pourrait-on maintenant; encore faudrait-il atten-
 « dre qu'on fût rentré dans l'état où l'on se trouvait
 « au 26 août. »

Mais il est temps de revenir à La Haie.

Les députés y arrivaient de toutes parts : les intrigues se succédaient nuit et jour. Les plus mortels et notoires ennemis du monarque et de sa dynastie ne désesparaient pas chez quelques uns des ministres, et notamment chez M. Van Gobbelschroy, complètement dupe de leurs menées jusqu'au dernier instant, et encore plus chez M. De la Coste qui, au lieu du rôle de dupe de ces mêmes menées, semblait s'en être constitué l'ame, le protecteur et le chef. L'incapacité et la perfidie s'accordaient à tromper le monarque et à entretenir son noble cœur dans une funeste sécurité. Des hommes qui, sans la crainte du supplice, l'eussent poignardé de leur propre main, lui et toute la famille royale, on les représentait au roi comme

personnellement attachés à sa personne et à son sceptre, et ne faisant de la révolte, édulcorée du titre parlementaire d'*opposition* (1), que pour mieux le servir et lui prouver leur dévouement. Tant et si loin étaient poussées, d'une part la félonie, de l'autre la démence!

Le péril était devenu à tel point imminent et la trahison tellement flagrante, qu'appuyés sur l'éternel principe que le salut de l'état est la loi SUPRÊME, des ministres courageux et patriotes auraient dû prendre sur eux de ne pas laisser sortir de La Haie les députés les plus séditeux des provinces méridionales, tels que De Celles, Stassart, De Brouckère, Van Crombrugghe et quelques autres; et, au besoin, ils les auraient retenus comme otages, et envoyés dans une forteresse, sinon avant, du moins, à coup sûr, aussitôt après la clôture de la session extraordinaire des états-généraux, session que le roi avait ouverte, en personne, le lundi 13 septembre, par un discours conçu en ces termes :

« NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

« Votre session extraordinaire, que j'ouvre aujourd'hui, a été rendue nécessaire par des circonstances déplorables et impérieuses.

« L'état, en paix avec tous les peuples de l'Europe,

(1) Loin de nous la pensée de contester les avantages de la controverse résultant de l'examen consciencieux d'un point en discussion, dans le but d'arriver au bien. C'est là, généralement parlant, le caractère de ce qu'on nomme *opposition* en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. Mais cela n'a rien de commun avec cet esprit de félo-

venait de voir la guerre heureusement terminée dans ses colonies. Il florissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout-à-coup une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités : l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres, trop affligeans pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.

« En attendant le concours de vos nobles puissances, dont la convocation a été ma première pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi, pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les malveillans et détourner du royaume le fléau de la guerre civile.

« Remonter aux causes de ce qui s'est passé, en examiner avec vos nobles puissances le véritable caractère, la tendance et les suites probables, est moins urgent dans l'intérêt de la patrie, que de chercher les moyens de rétablir l'ordre, la tranquillité et l'empire des lois, non seulement pour le moment, mais d'une manière assurée et durable.

« Mais au milieu du choc des opinions, l'exaltation des passions, des vues et des intérêts qui se croisent, c'est une tâche bien difficile, nobles et puissans seigneurs, que de concilier mes vœux pour le bonheur

nie qui a toujours guidé l'opposition de la plupart des députés belges. Du reste ils ont poussé l'impudence jusqu'à s'en vanter depuis et à faire trophée de l'ingratitude et du parjure.

de tous mes sujets, avec les devoirs que j'ai contractés envers tous et que j'ai consacrés par mes sermens.

« J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des représentans de la nation, je puisse prendre, de concert avec eux, les mesures que réclame le salut de la patrie.

« De plus d'une part s'est manifestée l'opinion que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la loi fondamentale et même à une séparation de provinces, que les traités et la constitution ont unies.

« Cette question néanmoins ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même loi fondamentale, que nous avons solennellement juré d'observer.

« Elle sera l'objet principal des délibérations de vos nobles puissances. Je désire que leur opinion se forme et soit manifestée avec le calme et l'entière franchise que réclame une question d'un ordre aussi élevé. De mon côté, animé, par dessus tout autre sentiment, du désir d'assurer le bonheur des Belges, que la Providence divine a confié à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée aux mesures qui pourront y conduire.

« Cette réunion a en outre pour objet de vous faire connaître que les circonstances exigent impérieusement que la milice reste réunie au-delà du temps pendant lequel, aux termes de la loi fondamentale, elle doit être exercée annuellement au maniement des armes.

« Les moyens de pourvoir aux dépenses, qui résulteront de cette mesure et de beaucoup d'autres, suites funestes des troubles, se trouveront pour le moment dans les crédits déjà ouverts; la régularisation en sera soumise à vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

« Nobles et puissans seigneurs, je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

« En butte avant ce jour aux tempêtes des révolutions, je n'oublierai pas plus le courage, l'attachement et la fidélité qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et mis le sceptre entre mes mains, que la valeur qui, sur le champ de bataille, a affermi le trône et consolidé l'indépendance de la patrie.

« Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction et ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux passions ou à la violence.

« Concilier, s'il se peut, tous les intérêts, tel est l'unique vœu de mon cœur. »

Le roi fut accueilli non seulement par le peuple de La Haie, mais encore par celui de tous les points de la Hollande qui venait d'y accourir dans une circonstance aussi solennelle, avec des démonstrations tellement vives de dévouement et d'amour, qu'elles tenaient du délire. On voulut traîner le carrosse; mais le roi s'y étant opposé on porta, pour ainsi dire, tout à la fois, la voiture et les chevaux.

Ces témoignages éclatans de l'affection de tout un peuple brave et fidèle émurent le monarque jusqu'aux larmes, et durent le dédommager en partie de la noire ingratitude par laquelle toute une population venait de répondre à quinze années de bienfaits et d'une prospérité sans exemple.

Après que le roi eut quitté la salle, le président annonça un message du monarque et en fit donner lecture à l'assemblée des deux chambres qui se trouvaient réunies. Ce message était conçu en ces termes :

« NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

« Conformément à ce qui a été annoncé à vos nobles puissances, à l'occasion de l'ouverture de la présente session extraordinaire, et à tous les Belges, par notre proclamation du 5 de ce mois, nous désirons que vos nobles puissances prennent sans retard en mûre et attentive délibération,

1° Si l'expérience a démontré la nécessité de modifier les institutions nationales ;

2° Si, dans ce cas, les relations établies par les traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devraient, pour l'accroissement du bien-être de la société, être changées dans leur forme ou leur nature.

Il nous sera agréable de recevoir, aussi promptement que la nature des choses le permet, la libre et sincère manifestation de l'opinion des représentans du peuple belge sur ces questions importantes, pour ensuite, d'après ce qui aura été déterminé, aviser

avec leurs nobles puissances aux mesures qui pourraient devoir être prises pour satisfaire à leurs intentions.

« La Haie, 13 septembre 1830. »

« GUILLAUME. »

Nous examinerons plus tard ce qui a rapport à la seconde question, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot, dès à présent, au sujet de la première.

Assurément aucune constitution ne demanderait plus impérieusement que la loi fondamentale des Pays-Bas à être révisée : aucune autre, destinée à régir un état monarchique, n'avait fait une plus mauvaise ni une moindre part à l'action du pouvoir exécutif.

Point de faculté de dissolution de la chambre élective accordée au monarque : maximum fixé au nombre des membres de la chambre haute : convocation de droit et à jour fixe des sessions législatives annuelles ; traitement accordé aux députés (1) : tels nous

(1) Lorsque les fonctions de député sont rétribuées, c'est moins le patriotisme que l'appât du salaire qui les fait rechercher, surtout chez un peuple aussi corrompu que le peuple belge. Quand l'époque du renouvellement approche on ne recule devant aucune sorte de bassesse, dans l'espoir de se faire réélire. Tout le monde a pu entendre la plupart de nos députés des provinces méridionales, tenir en société un langage tout opposé à leurs discours parlementaires. Si les fonctions législatives eussent été gratuites, un tel scandale n'aurait point lieu. L'inconvénient est moins grave en Hollande, où le patriotisme a jeté de profondes racines : et c'est une faute bien grave que d'avoir donné une constitution commune à deux peuples qui n'ont entre eux aucun point de ressemblance.

paraissent, entre tant d'autres, les vices de la loi fondamentale dont la révision était devenue nécessaire : et si cette révision eût été proposée en 1825, lorsque le roi et son gouvernement jouissaient, à juste titre, d'une popularité colossale dans toute l'Europe, certes c'eût été un grand acte de sagesse qui aurait probablement sauvé la patrie et épargné des secousses et des calamités sans nombre à la génération actuelle.

Mais poser une question d'une telle gravité au moment même d'une révolte, courir les chances d'une élection en nombre double, comme le veulent en cas pareil les articles 229-230 de la loi fondamentale, c'était essayer d'éteindre un incendie avec de l'huile, c'était entreprendre de ramener la concorde en multipliant les élémens de discorde. Et l'on ne peut s'empêcher de déplorer la fatalité qui a voulu que la question de la révision de la loi fondamentale, question si opportune quand le gouvernement était fort au dedans et gigantesque au dehors, fût mise sur le tapis au moment où, dans la moitié du royaume, la population se trouvait en pleine révolte, l'armée en défection, l'autorité du roi renversée, et tout cela en présence d'un état politique européen pour le moins équivoque, évidemment précaire et susceptible d'être bouleversé à la moindre complication nouvelle qui viendrait s'unir à tant d'autres complications, ne s'accumulant déjà que trop, et se multipliant depuis plusieurs mois de jour en jour.

Ainsi que l'on pouvait bien s'y attendre, le discours du roi ne fut point accueilli dans le Brabant méridio-

nal comme il aurait dû l'être. Le nommé Caroly, de Mons, fut le premier à le brûler publiquement dans Bruxelles : d'autres y suivirent son exemple.

Le monarque avait parlé le langage de la modération, et ce n'est point celui-là qu'était susceptible de goûter une population livrée à l'exaltation et à la fureur des passions les plus aveugles.

Les amis de la patrie trouvèrent que l'essentiel du discours du trône consistait dans le paragraphe qui le termine et dans lequel le monarque avait dit :

« Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, *je n'accorderai rien à l'esprit de faction*,
« et ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation, aux
« passions ou à la violence. »

Par la même raison, les rebelles ne pouvaient guère être satisfaits de ce qui seul rassurait les bons citoyens.

Voici en quels termes écrivait, au sujet de ce discours, un unioniste des plus renforcés, l'avoué De G....., homme immoral, il est vrai, mais toutefois homme éclairé.

« Le discours du roi, reçu hier soir, a été
« fort mal accueilli et a produit, politiquement parlant, un très mauvais effet..... Il ne fallait pas
« traiter les Belges de factieux, si l'on a l'intention de
« faire droit à leurs griefs : ou si on les envisage simplement comme des factieux, au lieu de leur en-
« voyer des promesses longuement délayées, il fallait
« leur tomber dessus avec force suffisante pour les
« mettre à la raison. En un mot, veut-on user de

« douceur, il faut le faire de bonne grace, à peine
« d'en perdre le mérite : veut-on sévir, que ce soit
« vite et bien, etc. »

Et en effet, du moment où l'on faisait tant que d'appeler les choses par leur nom, dès qu'il était reconnu que les Bruxellois étaient des rebelles, et leur insurrection une suite non interrompue de brigandages, c'était un bras de fer qu'on devait leur montrer, et, comme le dit fort bien l'auteur de la lettre, il fallait leur tomber dessus avec des forces suffisantes pour les dompter et pour les mettre à la raison.

Quoi qu'il en soit à cet égard, et comme l'on pouvait bien s'y attendre, l'audace des révoltés ne faisait que s'accroître en proportion de la longanimité du monarque; et tandis que celui-ci avait appelé les députés autour du trône, les chefs des rebelles osaient envoyer vers eux, pour les sommer de quitter la Hollande.

Deux des derniers misérables tirés de la fange des ruisseaux de Bruxelles, Nicolaï et Vleminckx, chargés de cette mission, osèrent paraître à La Haie, où ils ne furent même reçus que d'un petit nombre des plus notoirement pervers d'entre les députés du midi. Tout le monde demeura stupéfait en voyant ces deux greddins venir impunément braver le gouvernement sous ses yeux et dans sa propre résidence, et quitter librement une ville où on aurait dû les arrêter et les livrer immédiatement aux tribunaux.

La réponse des états-généraux fut, à une très grande majorité, affirmative sur les deux questions proposées par le monarque dans son message du 13

septembre. Malgré cela, les bons esprits comprenaient bien que la difficulté demeurait la même, car elle était entièrement dans l'exécution.

D'une part l'affaire de la séparation dépendait beaucoup plus des convenances européennes que de simples arrangemens intérieurs : dès lors les complications pouvaient devenir sans nombre, comme on a pu s'en convaincre par la suite.

D'autre part chacun comprenait l'impossibilité d'une convocation en nombre double des états-généraux, dans un moment où la moitié du royaume était en pleine insurrection.

Ainsi la réponse des législateurs se réduisait, en définitive, à une pure abstraction, à une reconnaissance de deux principes, l'un totalement inapplicable dans l'actualité des circonstances, et l'autre subordonné aux décisions des cabinets qui, en concourant à la fondation du royaume des Pays-Bas, avaient proclamé et garanti son existence comme l'une des hautes nécessités politiques de l'époque, pour le maintien de la balance européenne.

Nous reviendrons sur ceci plus tard, mais avant d'aller plus loin, il convient de dire un mot des événemens de Louvain.

C'est à Louvain, ville d'université, que la faction unioniste s'étudiait le plus, depuis long-temps, à pervertir l'esprit des étudiants. Là s'imprimait la feuille la plus incendiaire peut-être qui ait jamais paru en aucun autre pays du continent de l'Europe. Là, sous les inspirations d'un forcené, l'avocat Van Meenen, un jeune Seïda, digne élève d'un tel maître, Adol-

phe Roussel, devenu un moment commissaire de district sous le régime des brigands, et plus tard professeur, prêchait ouvertement la sédition, en un langage digne des halles, mais calculé tout exprès pour faire impression sur les esprits. Là, Van de Weyer et Claes, tous deux de Louvain, publiaient leurs pensées incendiaires avant de les reproduire dans *Le Courrier des Pays-Bas*. Le déplorable épisode de Louvain ne saurait être, ici, passé sous silence.

ÉVÉNEMENS DE LOUVAIN.

Le jeudi 26 août, et avant que les événemens arrivés durant la nuit dans Bruxelles pussent être connus à Louvain, si ce n'est des seuls initiés, on remarquait, dès le matin de fort bonne heure, une foule innombrable de bas peuple et d'enfans, réunis sur la Grande-Place, où, sans le moindre doute, ils avaient reçu l'ordre de se rendre. Parmi eux circulaient les De Neef, Van Meenen, Roussel et d'Elhougne, répandant au milieu de cette populace les bruits les plus sinistres. Tout à coup, l'on vit accourir au grand galop, sur un cheval qu'il montait habituellement, l'un des plus mauvais sujets de la ville, nommé De Brouwer, et surnommé *Jean Bart*, faisant mine d'arriver en toute hâte de Bruxelles, mais qui, dans le fait, n'était qu'à peine sorti hors des portes de Louvain et y avait attendu le mot d'ordre, pour venir y répandre l'effroi. Après avoir annoncé hautement que la révolte avait éclaté non seulement dans Bruxelles,

mais qu'une révolution s'opérait au moment même sur tous les points du royaume, cet individu invita la populace à le suivre, et ce même goujat, connu seulement jusqu'alors par ses dettes et sa conduite crapuleuse, jeta à la foule une masse d'argent dont alors pour la première fois de sa vie ses poches étaient remplies, et qui consistait non seulement en pièces de cinq francs, mais même en pièces d'or de cinq et de dix florins. Guidée par lui et à sa voix, la populace se porta vers le temple des réformés, qu'elle qualifiait à grands cris d'*église des gueux*, où lui, De Brouwer, prétendait que l'on avait déposé une grande quantité d'armes : après avoir enfoncé les portes du temple, l'on y trouva effectivement une vingtaine environ de vieux fusils rouillés, et tellement en mauvais état qu'on ne pouvait plus en faire aucun usage. De là Brouwer conduisit cette foule dans la vaste cour de l'auberge tenue par le sieur Van Velthem, et, après l'avoir enivrée et gorgée de bière et de liqueurs, il parcourut les rues, toujours à la tête de la populace, frappant à coups redoublés de crosses de fusil dont elle était armée, les portes de la demeure de plusieurs paisibles citoyens, qui tous rentrés chez eux (l'épouvante étant générale) avaient fermé portes et fenêtres (1). Après cela De Brouwer se transporta avec sa bande sur la Grande-Place, où se tenaient continuellement

(1) On voit que la même lâcheté se retrouve chez les *bons* habitants de Bruxelles comme chez ceux de Louvain. Au lieu de s'unir sur-le-champ, de s'armer pour réprimer les désordres, ces *braves gens* n'ont rien eu de plus pressé que de s'enfermer chez eux, laissant, par là, les brigands libres de commettre impunément tous les genres d'attentats.

les représentans du parti jacobin, que nous avons déjà nommés, et auxquels venaient de se joindre les chefs les plus furibonds du parti prêtre, savoir, les imprimeurs Van den Zande et Van Linthout, et le fils du maître d'école Anciaux.

Continuellement excité, le peuple lança des-pierres contre la maison de ville, et même fit mine de vouloir en forcer l'entrée : cependant la garde des pompiers et quelques braves citoyens armés, en petit nombre, qui s'y étaient joints, fermèrent les portes de l'hôtel ; et la régence, qui put y avoir accès par une porte dérobée, s'y rendit aussitôt, ainsi que le major Gaillard, commandant de la place, et M. Pascal d'Onyn, membre de la deuxième chambre des états-généraux et commandant de la garde communale.

Un petit nombre de citoyens armés, conduits par le capitaine de la garde communale et par un lieutenant, résolurent de mettre à la raison et de contenir par la force la populace qui, d'instans en instans devenait plus menaçante : ces braves officiers, à la tête de quelques bourgeois, se portèrent sur la masse effrénée, et parvinrent, au péril de leur vie, à se saisir de son infame chef De Brouwer, lequel fut aussitôt incarcéré. Cet acte de vigueur rétablit pour quelques instans la tranquillité : la populace se retira, et les meneurs continuèrent seuls à tenir ferme sur la Grande-Place, et à semer, tant par paroles que par des écrits imprimés d'heure en heure dans les ateliers du *Journal de Louvain*, les bruits les plus absurdes et les plus alarmans.

La garde communale, dont quatre-vingts hommes au plus étaient armés, se réunit aux bourgeois, fournit une garde civique, sous le commandement de M. Pascal d'Onyn, et fit pendant près d'une semaine, jour et nuit, le service tout à la fois le plus actif et le plus pénible.

Les commandans d'Onyn et Gaillard se tinrent en permanence avec quelques membres de la régence à la maison-de-ville, et chacun s'accorda à faire les plus grands éloges du zèle et du dévouement que l'infortuné Gaillard montra dans ces fâcheuses circonstances.

C'est ici que nous croyons devoir mentionner un fait remarquable. Par suite d'arrangemens pris avec la régence, le commandant Gaillard consentit à tenir la garnison, forte d'environ cinq à six cents hommes, compris les miliciens qui venaient de rentrer, renfermée dans la caserne, située en quelque sorte au centre de Louvain et dans l'une de ses principales rues, celle dite de Tirlemont. Cette fatale détermination, connue bientôt dans toute la ville, semble avoir été l'une des principales causes des désastres qui eurent lieu; car il est hors de doute que seulement cent hommes de troupes de ligne eussent suffi, non seulement pour réprimer, mais encore, comme il arrive chaque fois que l'on fait bonne contenance, pour disperser entièrement les factieux. Ceux-ci puisèrent leur force dans cet acte de faiblesse et en devinrent de plus en plus audacieux. Du reste, cela est arrivé à Louvain comme ailleurs.

Et, en effet, les maîtres déjà cités plus haut se

rendirent alors à la maison de ville et *déclarèrent le gouvernement déchu de fait* et par conséquent aussi la régence, qu'ils annoncèrent vouloir remplacer eux-mêmes : mais une voix unanime les repoussa et ce fut à cette occasion que des citoyens des plus distingués leur signifièrent, entre autres à Van Meenen, d'abord à la maison-de-ville même, et ensuite à la Société, que l'on ne voulait point de brigands tels que ceux qui venaient s'offrir; qu'il était, lui Van Meenen, un scélérat, un digne pendant de Robespierre, et on alla même jusqu'à le menacer de le fouler aux pieds, s'il ne quittait sur le champ la Société. La rage dans le cœur, Van Meenen s'éloigna immédiatement.

Mais lui et les siens n'en persistèrent pas moins dans leur odieux dessein, allant sans cesse le jour et la nuit, de Louvain à Bruxelles, de Bruxelles à Louvain, soulevant la populace, et mettant tout en œuvre pour semer la désunion et la discorde parmi les membres de la garde communale et les bourgeois qui avaient embrassé la bonne cause : ils y parvinrent aisément, à l'aide de quelques faux frères qui se trouvaient parmi ces derniers, entre autres le nommé Massart-Meyer, imprimeur du *Journal de Louvain*, et le limonadier *Crabels*, dont la sœur, fille de cabaret, était la maîtresse, *entre autres*, de Roussel (1).

(1) La prostitution a joué un grand rôle, rôle digne de la cause, dans la rébellion du Brabant méridional. Ce n'est pas encore le moment de tout dire; mais on peut, dès à présent, faire connaître à quel point d'immoralité profonde a pu descendre un Van Meenen, lorsqu'on saura qu'il fermait ostensiblement les yeux sur l'inconduite de sa fille, dont les bonnes grâces étaient le prix des fureurs d'un des Seides de la faction.

Roussel, Van Meenen, De Neef et quelques autres brigands subalternes, comprirent alors que tous leurs efforts n'aboutiraient à rien, s'ils ne parvenaient à armer la populace et en même temps à répandre la terreur parmi les honnêtes gens qu'ils espéraient (dans ce dernier cas, et comme le résultat l'a prouvé) voir abandonner leur poste que les factieux brûlaient d'envahir.

En conséquence ils allèrent de porte en porte répandre le bruit (consigné pareillement sur des chiffons de papier qu'ils firent distribuer par milliers d'exemplaires), que le commandant Gaillard venait de recevoir une grande quantité de munitions, et qu'il avait l'intention de faire sortir dans la soirée les troupes de la caserne, pour désarmer la garde communale; mensonge qu'ils enjolivèrent de détails absurdes, mais de nature à inspirer tout à la fois la défiance et à répandre l'effroi.

Il paraît effectivement que, peu de jours auparavant, le bataillon avait reçu sept mille cartouches, qui devaient servir pour l'exercice à feu des miliciens, lequel avait lieu régulièrement à cette époque de l'année.

Toutefois il semble démontré par le résultat que les meneurs ignoraient ce fait et qu'ils n'avaient répandu ces bruits que pour amener le commandant Gaillard à les démentir, afin d'être ainsi plus assurés que la populace se serait portée aveuglément sur la caserne, dans le but d'en expulser la garnison et de s'emparer de ses armes, pour, après, désarmer la garde communale, au risque de faire écharper le

peuple qu'ils excitaient par tous les moyens possibles à exercer cet acte de violence.

Les chefs étaient également parvenus à joindre à la populace de Louvain toute celle des communes environnantes, de manière que le nombre en était devenu considérable. Ceux qui tramaient et dirigeaient cette infame machination, Van Meenen, De Neef et Roussel, parvinrent à la voir réalisée.

Effrayée de l'exaspération de la populace, à laquelle se joignait cette fois une grande partie de la garde bourgeoise, que l'on était enfin parvenu à tromper ou à séduire, la régence conjura le commandant Gaillard de proclamer publiquement la fausseté des allégations accréditées, et celui-ci eut la déplorable faiblesse d'y consentir.

La régence fit imprimer aussitôt la déclaration du commandant, garantie sur sa parole d'honneur, portant qu'il était faux que la garnison eût reçu des munitions, faux également que lui commandant eût reçu les ordres que l'on affirmait lui avoir été donnés.

Il est, pensons-nous, inutile de faire observer que tous les malheurs de Louvain, et en particulier ceux de l'infortuné commandant Gaillard, furent le résultat de cet acte de faiblesse, et que cet officier aurait dû, au contraire, confirmer le bruit de la réception des cartouches, et déclarer qu'il en ferait usage pour peu que l'on osât se porter à des excès; et que, seulement en cas contraire, la garnison continuerait à se tenir paisiblement dans la caserne où elle était renfermée.

Un cri de joie féroce accueillit la malencontreuse

déclaration : une fois assurés que les militaires étaient sans munitions, les chefs des factieux lâchèrent la horde de brigands qui attendaient le signal, le soir même, au moment où la nuit commençait à tomber : alors la populace, poussant d'effroyables hurlemens, se porta à l'attaque de la caserne, sous la conduite de De Neef et de Roussel.

Les commandans Gaillard, d'Onyn, et quelques braves bourgeois armés, mais en trop petit nombre, virent, de la maison-de-ville où ils se trouvaient alors, cette bande de forcenés se porter vers la caserne. Mais, par malheur, ils étaient trop faibles pour en réprimer les excès.

La canaille tenta (l'on croit même qu'elle y parvint) de faire sauter les portes de la caserne ; et ce fut alors que le major Bâtard, commandant le bataillon, et non pas le commandant Gaillard, lequel se trouvait à la maison-de-ville, donna ordre de faire un feu de peloton, par suite duquel quatre à cinq factieux tout au plus furent tués.

En un clin d'œil la rue fut déserte, et si partout l'on eût su déployer de l'énergie (1) La conclusion est facile à tirer.

Sur ces entrefaites, le commandant Gaillard quitta la maison-de-ville et se rendit au collège philosophique par où il avait accès à la caserne : et, d'après

(1) Ceci peut servir à convaincre les plus obstinés et les plus incrédules que si l'on en eût fait autant à Bruxelles dès les premiers excès commis dans la soirée du 25 août, tout serait rentré dans l'ordre sur-le-champ, et alors ni Louvain ni aucune autre ville n'aurait osé bouger.

l'affirmation positive d'un officier qui faisait alors partie de la garnison, les chefs délibérèrent entre eux sur ce qu'il convenait de faire; mais voyant les mauvaises dispositions d'un grand nombre de miliciens, la plupart Wallons, ils résolurent de sortir avec la troupe par les bâtimens du collège précité, ce qui effectivement eut lieu de la part des commandans Gaillard et Bâtard, ainsi que des officiers, suivis d'environ deux à trois cents hommes du bataillon : les autres jetèrent leurs fusils, quelques uns même leur uniforme, et s'enfuirent chacun de leur côté.

Aussitôt après la canaille s'empara de la caserne, des cartouches et des fusils qu'on y avait laissés. Cette nuit fut une nuit d'effroi pour les citoyens de Louvain. Des membres de la garde communale restés fidèles jusqu'alors, voyant leurs efforts inutiles, regagnèrent également leurs demeures respectives.

La populace alors se porta à la prison, d'où elle fit sortir, entre autres malfaiteurs, son digne chef De Brouwer, et de là elle s'en fut chez le commandant Gaillard, signalé sans cesse à la fureur populaire; sa demeure fut envahie, dévastée, sa cave vidée; et les brigands, ivres de vin, altérés de vengeance, voulurent incendier la maison; ce ne fut qu'avec beaucoup d'efforts que l'on parvint à les en détourner.

La malheureuse dame Gaillard, qui se trouvait seule à la maison, fut témoin de ces scènes d'horreur, comme elle dut l'être plus tard de l'atroce assassinat dont son malheureux époux fut victime.

Voici comment se passa cet exécrable forfait. Qu'on nous pardonne d'intervertir les dates; mais puisque

nous parlons de Louvain, c'est ici qu'il convient d'en placer le récit.

Le major Gaillard se trouvant à Anvers avait témoigné le désir de rentrer dans ses foyers. Pour cela, il lui fallait passer par la ville qu'il avait commandée, et déjà M. Gaillard savait que Roussel s'était vanté *de lui faire passer un mauvais quart d'heure*, s'il se montrait jamais dans Louvain.

Le major Gaillard demanda à De Neef, qui alors se trouvait pareillement à Anvers le 25 ou le 26 d'octobre, une carte de sûreté ou sauf-conduit, pour pouvoir passer sans danger à Louvain, qu'il ne pouvait guère éviter afin de se rendre à Liège sa patrie. Ayant communiqué la menace de Roussel à De Neef, celui-ci le rassura complètement et lui donna aussitôt le sauf-conduit demandé.

Arrivé le 28 octobre avec sa femme à Malines, le commandant Gaillard vit une foule de mauvais sujets Louvanistes auxquels s'étaient joints d'autres brigands de Malines, apostés pour l'attendre au bureau de la diligence, et qui l'accompagnèrent, ou plutôt le poussèrent jusqu'à la barque. L'un de ces scélérats prit les devans à cheval, afin d'avertir Roussel et ses sicaires de la prochaine arrivée de la victime vouée d'avance au plus atroce assassinat.

Le trajet d'une ville à l'autre par la barque est de trois heures environ, et ce fut une première agonie de trois heures que l'on fit subir à Gaillard et à sa malheureuse épouse.

Les vociférations et les injures de tout genre ne leur furent point épargnées : de minute en minute on

mettait sous les yeux de madame Gaillard la corde qui devait, lui disait-on avec une joie féroce, servir à pendre son mari. On faisait devant elle l'essai des nœuds : l'un de ces cannibales voulut la contraindre à faire à cette corde un nœud coulant de sa propre main.

A l'arrivée de la barque à Louvain, quelques citoyens compatissans enlevèrent au péril de leur vie madame Gaillard, et la conduisirent, par des rues détournées, dans la maison d'une personne généreuse, qu'il n'est point permis de nommer ici, de peur de l'exposer au couteau des brigands. D'autres citoyens estimables s'exposèrent à différentes reprises, mais en vain, pour arracher le malheureux commandant des mains des assassins. Les détails du martyre sont connus ; mais on ne saurait trop leur donner la publicité qu'ils méritent, afin d'appeler sur leurs infames auteurs l'exécration de l'Europe et la juste vengeance des lois, lorsque celles-ci auront repris leur empire. Depuis le canal jusqu'à la Grande-Place, le commandant Gaillard fut poussé à coups de bâton, de crosse et de torche (car c'était la nuit), par la foule de brigands que l'on avait ameutés contre lui. On lui brûla les yeux : on lui calcina le crâne, en faisant couler sur sa tête les matières résineuses dont se composent les torches, que l'on avait soin d'entretenir par ce moyen en combustion, de telle façon que sa tête était à moitié brûlée lorsque le malheureux, exténué, mourant, arriva à la Grande-Place, traîné par ses assassins du moment où il avait cessé de pouvoir se traîner lui-même.

Là, après les plus cruelles mutilations, percé de coups de baïonnette, de couteau, de fourche et de tout ce dont cette horde de bêtes féroces avait pu se faire une arme, Gaillard fut pendu à l'arbre de la liberté que l'on avait planté sur la même place, quelques jours auparavant; mais la branche ayant cassé, le cadavre tomba sur la tête même de l'un de ces monstres qui se plaisait à contempler sa malheureuse victime.

Alors Gaillard, entièrement dépouillé de ses vêtements, fut traîné tout nu dans les principales rues de la ville, aux cris de cette bande de forcenés qui s'arrêtaient à tous les carrefours dansant autour du cadavre, à l'imitation des faraudelis que *Trestaillons* et ses complices dansaient en 1815, dans le midi de la France, autour des protestans qu'ils égorgeaient impunément en plein midi. La maîtresse de Roussel se fit remarquer parmi les Euménides qui figurèrent à cette scène d'horreur, digne en tout des peuplades cannibales. Cependant, peu avant l'arrivée à Louvain du malheureux Gaillard, l'horrible Roussel avait quitté la ville où il s'empressa de rentrer, tout joyeux, un quart d'heure après que l'assassinat eut été consommé. Pour ajouter l'hypocrisie à la férocité, semblable au crocodile, Roussel fit mine de tomber en défaillance au récit qu'il se fit faire de ces horribles détails. Ce n'est pas tout : jouant jusqu'au bout son exécrable rôle, Roussel fit abattre l'arbre de la liberté, que l'on planta de nouveau, et l'un de ses plus intimes amis, nommé J. DE SCHUYFFELEER, osa insérer dans le *Journal de Louvain*, feuille notoi-

rement rédigée par Roussel, une sorte d'apologie de cet affreux événement, terminée par le passage que voici :

« On dit qu'on a brûlé les yeux et calciné le crâne
« du capitaine Gaillard ; nous répondons à l'auteur
« de l'allégation qu'il *en a menti*. Nous savons qu'il
« n'y a point de politesse de notre part, mais nous
« n'avons pas la mission de payer de politesse ni la
« calomnie ni l'intrigue.

« On ajoute que des cinq cents hommes qui for-
« maient notre garnison, il y en a un tiers qui ont
« été chassés par la populace; nous répondrons encore
« une fois au correspondant qu'il *en a menti*.

« On dit encore que le peuple a menacé de piller
« les maisons de ceux qui oseraient s'opposer à ses vio-
« lences. Nous répondrons encore par le même adage,
« savoir que le correspondant *en a menti*.

« Dire à quelqu'un qu'il *ment*, c'est l'insulter,
« nous en sommes convaincus; or, on n'insulte per-
« sonne par écrit sans se nommer, c'est pourquoi j'ai
« l'honneur d'avertir le correspondant que je suis et
« me nomme

« J. De Schuyffeleer. »

On conçoit facilement que dans un pays où l'on assassine ceux qui au nom de la liberté osent n'être pas de l'avis des MAÎTRES *du peuple souverain*, un tel défi devait rester sans réponse, puisque celui qui aurait eu l'imprudence de se nommer à l'ami d'un Roussel aurait inmanquablement payé son audace de sa

vic, et tout cela, il ne le faut point oublier, au nom de la liberté.

Il est inutile d'ajouter que les assassins de Gaillard, quoique connus de tout le monde, sont restés impunis, comme le sont restés tous les incendiaires, les meurtriers et les pillards de Bruxelles, de Gand, de Liège, de Bruges, de Mons, en un mot de tous les pays où les brigands ont remplacé le gouvernement du roi.

Avant de reprendre le fil de notre narration, interrompue par le récit de cet horrible épisode, nous ne pouvons nous empêcher de relever un mot du *Belge* qui, en rendant compte de l'assassinat du major Gaillard, termine son article par cette étrange exclamation : *Les malheureux, ils ont souillé la plus belle page de notre histoire* (1) !

Où sont-elles, misérables, les belles pages de votre histoire à vous ? Le brigandage, la dévastation, l'incendie, l'assassinat, voilà les hauts faits par lesquels vous avez signalé votre infame rébellion, la honte du siècle, l'opprobre de l'humanité, puisque vous avez détruit en un clin d'œil, par l'excès de votre démente, l'œuvre de quinze années de sagesse, et que vous avez payé d'innombrables bienfaits par une ingratitude sans exemple.

Peu après l'ouverture de la séance extraordinaire des états-généraux, le gouvernement prit enfin la ré-

(1) Nous verrons par la suite un avorton de régent oser dire, après de nouveaux assassinats et après une multitude de nouveaux pillages, que la révolution belge est *pure de tout excès* !!! Et M. de Tracy a pu devenir l'écho d'une aussi horrible fausseté !!!

solution d'agir avec vigueur. Un article du *Staats-Courant*, journal officiel, annonça que le roi, voyant avec indignation que la révolte de Bruxelles n'était point encore apaisée, venait de donner des ordres pour faire rentrer les rebelles dans le devoir.

En effet, le 21 septembre, parut la pièce dont la teneur suit, et que nous croyons devoir consigner ici comme document historique.

« PROCLAMATION.

« NOUS FRÉDÉRIC, PRINCE DES PAYS-BAS, aux habitans de Bruxelles.

« BRUXELLOIS,

« Le roi, notre auguste père, s'occupe de concert avec les représentans de la nation, et de la seule manière qui soit compatible avec leurs sermens, d'examiner attentivement le vœu émis par vous.

« Cependant l'ordre est sans cesse troublé dans vos murs; tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux cachés parmi vous excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur: les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée.

« Conformément aux ordres du roi, nous venons apporter à cet état de choses qui ruine votre cité et éloigne de plus en plus pour cette résidence royale la

possibilité d'être le séjour du monarque et de l'héritier du trône, le seul remède véritable et efficace, le rétablissement de l'ordre légal.

« Les légions nationales vont entrer dans vos murs au nom des lois et à la demande des meilleurs citoyens, pour les soulager tous d'un service pénible et leur prêter aide et protection.

« Ces officiers, ces soldats, unis sous le drapeau de l'honneur et de la patrie sont vos concitoyens, vos amis, vos frères. Ils ne vous apportent point de réaction ni de vengeance, mais l'ordre et le repos. Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites.

« Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui abusant de l'hospitalité sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés ; leur cause n'a rien de commun avec la vôtre.

« En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit en vertu des pouvoirs à nous confiés :

« ART. 1. Les troupes nationales rentreront dans Bruxelles.

« ART. 2. Tout obstacle à leur marche sera enlevé par les soins de l'autorité municipale, de la garde urbaine, de la commission de sûreté et de tous les bons habitants.

« ART. 3. Les postes de la garde urbaine seront successivement remis aux troupes nationales.

« Nous statuerons ultérieurement sur le mode de service de ladite garde.

« ART. 4. Les individus armés, étrangers à la ville, se retireront sans armes dans leurs foyers. Toute troupe armée appartenant à d'autres communes qui se rendrait à Bruxelles, sera invitée à se retirer et au besoin dissipée par la force publique.

« ART. 5. Les couleurs adoptées comme marques distinctives par une partie de la garde urbaine seront déposées.

« Nous nous réservons de déterminer les signes de ralliement qu'elle sera autorisée à porter.

« ART. 6. L'administration municipale, le comité de sûreté, le conseil et les chefs de la garde urbaine, veilleront à l'exécution des dispositions qui précèdent, en ce qui les concerne, ainsi qu'au maintien de l'ordre, jusqu'à ce que les troupes aient effectué leur entrée.

« ART. 7. Les membres de ces corps sont déclarés personnellement responsables, à dater de la notification des présentes, de toute résistance qui pourrait être apportée à la force publique, comme aussi de l'emploi illégal des *deniers publics* ou *municipaux*, *armes* et *munitions*.

« ART. 8. La garnison sera le plus tôt possible casernée ou campée de manière à ne point être à charge aux habitants; elle observera la plus exacte discipline.

« Toute résistance sera repoussée par la force des armes, et les individus coupables de cette résistance qui tomberont entre les mains de la force publique

seront remis au juge compétent pour être poursuivis criminellement.

« Fait à notre quartier-général d'Anvers, le 21 septembre 1830.

« FRÉDÉRIC, *prince des Pays-Bas.* »

Rien de plus positif, de plus clair, qu'une telle proclamation. Sa date, comme on vient de le voir, est du 21 septembre. Il aurait fallu être le soir même aux portes de Bruxelles, et en force suffisante pour frapper la rébellion au cœur, sommer la ville à l'instant, ou la bombarder. Pas du tout : la même hésitation qui avait tout gâté depuis un mois, acheva de tout perdre dans cette circonstance décisive. On s'amusa à parlementer. Dès lors ce qui devait arriver arriva.

Lorsque l'on a affaire à des insurgés auxquels on ne peut guère envoyer de parlementaire pour les sommer, sans risquer de faire égorger ou retenir le militaire porteur de la sommation, on met cette sommation par écrit et l'on en charge le premier bourgeois que l'on peut se procurer dans un faubourg.

On somme la ville révoltée de remettre, comme otages, les individus que l'on désigne d'avance, par une liste écrite et signée, dans laquelle il est même prudent de comprendre quelques uns des chefs, afin de jeter, parmi eux, à la faveur d'une telle distinction, des germes d'une jalousie ou d'une dissension, dont il est toujours aisé, tôt ou tard, de tirer parti. On accorde une heure seulement, deux au plus, de temps, pour mieux frapper

les esprits et pour laisser à l'ennemi le moins de loisir pour se reconnaître.

Le délai passé, s'il refuse ou ne répond pas, on commence un bombardement soutenu que l'on pousse avec la dernière vigueur jusqu'à ce que l'ennemi se rende *sans condition*, ou bien jusqu'à ce que la ville ne soit plus qu'un amas de ruines. Sur mille attaques de cette nature, il n'y a pas dix exemples que les choses soient poussées à une telle extrémité : rarement elles vont plus loin qu'une vingtaine de maisons incendiées, et quelques quartiers endommagés.

Et à supposer même l'un de ces phénomènes dont vingt-cinq ans de guerres gigantesques n'ont guère offert que quatre exemples (Lugo, Lubeck, Saragosse et Moscow), encore valait-il cent fois mieux raser une ville, devenue le foyer d'un brigandage exécrable, que de courber le front devant une poignée de misérables, avilir le trône et la nation elle-même, se laisser dépouiller sans combat, et sanctionner par la plus scandaleuse impunité, un attentat de nature à produire dans toute l'Europe les plus déplorables résultats.

Que si les rebelles évitent la destruction en se soumettant, il ne faut néanmoins cesser la conflagration et le carnage que lorsqu'ils ont livré leurs chefs, ou tout au moins des otages, pour répondre de la sincérité de la soumission, jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre légal.

Voilà comment on investit les villes insurgées, et alors on les réduit presque toujours en peu d'instans et en épargnant des torrens de larmes et de sang à l'humanité.

Ce n'est pas la première fois que l'on a comparé le corps social au corps humain. Soyez mordu au bout du doigt par un reptile venimeux, si un habile chirurgien cautérise ou brûle à l'instant même la morsure, sans s'inquiéter de la souffrance passagère que vous devez en éprouver, le mal est coupé à sa racine, et alors la guérison est aussi prompte qu'assurée. Le moindre retard rendra nécessaire l'amputation de la main, un peu plus tard celle du bras : attendez davantage encore, la mort deviendra inévitable. Et tout cela parce que l'opérateur n'aura pas eu le courage de vous faire une simple brûlure!

C'est en vérité étonnant de voir à quel point l'histoire est inutile, et l'on serait tenté parfois de répéter cette question si connue de Louis XIV : *A quoi sert de lire?* En effet, la même faute que l'on a commise à Bruxelles, en septembre 1830, les Autrichiens la commirent en 1789 en entrant dans Turnhout, où le général Schröder fut pareillement assailli, par les fenêtres et les toits, d'une grêle de balles et de pierres, et contraint à la retraite.

Par contre et à côté de ce souvenir contemporain, on avait un exemple plus récent encore, qu'il eût pourtant été non moins aisé que sage de suivre, profitant ainsi de la double leçon du revers des uns et du succès des autres.

Au mois de mai 1809, à la suite des victoires de Ratisbonne et d'Eckmull, l'armée de Napoléon parut sous les murs de Vienne. C'était, si notre mémoire est fidèle, le général d'artillerie comte Andréossi, que l'empereur, d'ailleurs présent de sa personne, avait

chargé de réduire la capitale de l'Autriche, où déjà ce général avait résidé comme ambassadeur. Cette circonstance faisait espérer aux habitants de Vienne que le général français n'oserait point bombarder une ville où il avait dû former sans doute de nombreuses relations, dont quelques unes même passaient pour fort intimes.

Il n'existe aucune parité possible à établir entre une ville comme Bruxelles dominée par une poignée de factieux, n'ayant pour bien dignes auxiliaires qu'une bande d'assassins et d'incendiaires, et la capitale de l'Autriche dont l'immense population était dévouée d'attachement à son souverain, et qui avait pour elle le bon droit, car quel que soit le motif qui allume une guerre, il est toujours honorable pour un peuple de s'armer contre l'invasion étrangère. Et, en vérité, il faut être Belge pour avoir l'infamie d'appeler sans pudeur le démembrement de la patrie. D'ailleurs Vienne, en 1809, renfermait un matériel de guerre immense, tandis que Bruxelles, au mois de septembre 1830, n'avait ni armes, ni poudre, ni plomb : les insurgés, comme nous l'avons dit plus haut, avaient été réduits à fondre les gouttières pour avoir des balles.

La première sommation du comte Andréossi obtint pour toute réponse que plutôt que de rendre Vienne aux Français une seconde fois (ils y étaient déjà entrés en novembre 1805), les habitants s'enseveliraient sous ses ruines. Ce sont là de ces réponses banales que l'on commence d'abord par donner presque toujours en pareil cas, en acquit de conscience, espèce de formu-

laire obligé pour tenir lieu de fidélité et de bravoure, alors même que souvent on ne demande pas mieux, dans le fond, que de se rendre bien vite. Il est rare que l'on tienne parole une fois sur mille, et, après tout, quand cela arrive, il n'en résulte que plus d'honneur pour les vainqueurs et pour les vaincus eux-mêmes. Dans mille siècles le nom de Rostopchin, sauvage et farouche, si l'on veut, mais beau de dévouement, de patriotisme, et resplendissant de gloire civique, demeurera l'objet d'une admiration méritée à côté des plus beaux noms de l'histoire, tandis que le nom de Mack, comme celui de Bylandt et d'autres lâches de leur trempe, ne pourront se soustraire dans l'histoire à un long opprobre, qu'en tombant dans le gouffre d'un oubli éternel.

Le comte Andréossi, au lieu de faire entrer ses soldats dans Vienne où on aurait pu les écharper, commença par y lancer des obus et des bombes : dès que l'incendie se fut manifesté dans plusieurs quartiers de la ville, notamment à un magasin de fourrages, et voulant, autant que possible, ménager ses habitants, il renouvela sa sommation, mais ce fut encore vainement.

Alors, et comme pour montrer ce que pouvait son artillerie, le général Andréossi fit commencer un feu soutenu, dont la continuation seulement pendant deux ou trois fois vingt-quatre heures, aurait suffi à effacer de la carte de l'Europe la capitale de l'Autriche.

Soudain la jactance se calma comme par enchantement, et ceux-là les premiers perdirent l'envie de *s'ensevelir sous des ruines*, qui en avaient le plus hau-

tement manifesté l'*immuable* résolution. Ce fut à qui se dépêcherait le plus à implorer la cessation du feu. Le général français le fit cesser en effet; il annonça, en même temps, que le lendemain l'armée entrerait dans la ville, et que si une seule pierre était lancée contre les troupes, il sortirait à l'instant de ses murs et la réduirait en cendres. En effet le lendemain matin l'armée française fit son entrée dans Vienne, artillerie en tête, mèche allumée, et pas un seul mot d'insulte ne fut proféré, pas un geste menaçant ne fut fait par ces mêmes habitans auxquels, la veille encore, on prêtait l'intention irrévocable de s'ensevelir sous les ruines de la capitale de l'Autriche.

Cela cependant aurait fort bien pu arriver, si au lieu de déployer tout d'abord une grande vigueur, on se fût amusé à parlementer, à bavarder, puis à tirailler, à mitrailler contre des maisons ou à fusiller des hôtels.

Avec de telles manières, on aurait cru dans Vienne que les Français manquaient de force ou de courage, et cette seule idée aurait décuplé le courage et les forces de la garnison et des habitans, en même temps que l'effet contraire aurait été produit dans l'esprit des assaillans, car rien ne se monte ni ne se démoralise plus vite que l'enthousiasme et l'énergie du soldat.

Supposons que le général français eût été assez mal avisé pour tirer sa poudre aux moineaux comme on le fit à Bruxelles, ce qui aurait enhardi les assiégés et découragé les assaillans, une boucherie épouvantable s'en serait nécessairement suivie, et par une miséricorde mal entendue et déplacée on aurait fini

par répandre des flots de sang, pour éviter d'en verser d'abord quelques gouttes.

En Italie aussi le peuple souverain a voulu avoir ses barricades. Les Autrichiens ont marché droit dessus, les ont enlevées à la baïonnette, et tout a été terminé en un instant. La vigueur déployée par les armées impériales à l'occasion des derniers événemens, a épargné à l'Italie un demi-siècle peut-être de bouleversement et de carnage.

Tirer des coups de canon et ne faire de mal à personne, sont deux choses incompatibles : prétendre les concilier est une chimère, et l'expérience des siècles a prouvé que chaque fois qu'on l'entreprend il en résulte toujours l'effet contraire, principalement dans les révoltes, qu'il importe par-dessus tout, pour l'effet moral, de comprimer par un coup de tonnerre, pour que cela inspire en même temps l'étonnement et l'effroi.

Jamais une rébellion n'a pour elle la majorité active, alors même, ce qui est fort rare et ce qui n'était nullement en Belgique, qu'elle aurait une majorité d'intentions et de vœux. Partout, les prudents, les timides, les tièdes, les douteux, les incertains, les retardataires et ceux qui ont à perdre aux bouleversemens, forment l'immense majorité des populations.

D'où il suit que les rébellions commencent, règle générale, par des attroupemens de canaille, conduits par d'obscurs meneurs, que des chefs occultes ont poussés à se mettre en avant. Tombez à bras raccourci, sans miséricorde et sans la moindre hésitation, sur le premier noyau, et tout sera fini en un clin d'œil:

attendez, balancez, tâtilloñez un jour, une heure, une seule minute peut-être, et vous verrez doubler, tripler, centupler ce premier noyau.

Il n'est sorte de calomnies atroces et audacieuses que les Belges n'aient répandues, dans le but de rejeter sur le gouvernement l'odieux des événements de Bruxelles.

Le prince Frédéric, à les entendre, ne commandait qu'une armée de pillards, d'incendiaires et d'assassins.

Il est temps que l'Europe sache la vérité, il faut qu'enfin cette vérité lui soit connue : nous allons la lui dire sommairement et sans détours.

La proclamation du prince Frédéric avait frappé de stupeur les chefs des rebelles, mais ils connaissaient le cœur des Nassau, leur bonté de caractère, leur confiance : on leur opposa l'astuce et celle-ci fut employée avec succès.

On mit tout en œuvre pour faire croire au prince Frédéric et aux personnes qui l'entouraient que l'entrée des troupes royales dans Bruxelles n'éprouverait que peu ou point de résistance, et qu'au surplus les bons citoyens, qui, ajoutait-on, les appelaient de tous leurs vœux, se lèveraient en leur défense, afin de combattre une bande de brigands que Van de Weyer et les siens tenaient en réserve pour en imposer aux citoyens. En effet, dès le dimanche au soir 19 septembre, on avait engagé une bande d'environ huit cents hommes, pris dans la lie de la populace, à parcourir les rues de Bruxelles, poussant des hurlemens et des menaces horribles : et cette démonstration fut

suivie, dès le lendemain, du désarmement des différents postes de la garde bourgeoise, presque tous composés de remplaçans, ce qui seul suffirait pour attester la lâcheté insigne et l'absence de tout sentiment d'honneur et de civisme chez l'élite même des habitans, lesquels, partout ailleurs, se gardant bien de livrer leurs armes à des mercenaires et pour ainsi dire à des enfans, auraient eux-mêmes supporté le fardeau, pénible sans doute mais honorable, d'un service d'où pouvait dépendre, dans des circonstances aussi graves, non seulement le maintien du bon ordre, la sûreté des propriétés et des personnes, mais encore, et par dessus tout, le salut de la patrie.

La plupart des postes étaient gardés par des adolescents, que les brigands expulsèrent des corps de garde à coups de pied,

La défection avait été organisée partout ; à Mous, par exemple, le général Duvivier, comblé, lui et tous les siens, des bienfaits et des bontés du roi, avait fait mine d'abord de tenir ferme. Mais le général Duvivier ayant épousé la sœur de Gendebien, s'était allié, par ce mariage, au député Barthelemy : brave sur un champ de bataille, ce général est bien le plus faible et le plus nul des hommes partout ailleurs. Mené par sa femme, intrigante de première classe, par son beau-frère, par Barthelemy ; mené surtout par son aide-de-camp, homme vendu, de notoriété publique, au parti jacobin, comme l'a prouvé du reste l'avancement qu'il en a obtenu, le général Duvivier ne tarda pas à souiller, comme tant d'autres, ses nobles cicatrices d'une éternelle infamie ; et, après avoir livré la place impor-

tante de Mons, on le vit, peu après solliciter lâchement et accepter les faveurs d'un gouvernement de pillards.

Les événemens de Mons vinrent compliquer ceux de Bruxelles, et ceux-ci ne furent pas sans une grande influence sur les événemens de Mons.

Ce fut encore une faute que d'avoir confié le soin de rétablir l'ordre légal dans Bruxelles à un fils du roi.

Tout autre chef ayant reçu l'ordre d'entrer dans Bruxelles, devait y entrer en effet ou périr, mais aucune considération ne devait l'arrêter : un simple général ne pouvait qu'exécuter ses ordres à tout prix. Le fils du monarque a seul pu dire : Si j'ai reculé comme général devant l'incendie d'une capitale, c'est que je suis tout à la fois général et fils d'un roi dont je connais le cœur, dont je partage les vertus, et qui, je le sais d'avance, à ma place aurait reculé comme moi.

C'est précisément ce qui arriva.

On avait fait croire au prince que les bons habitans l'attendaient, et qu'il suffisait d'une démonstration vigoureuse pour contenir les brigands. On ne prit, d'après cela, que des mesures pour une simple démonstration. Mais les bons se conduisirent en lâches, tandis que les rebelles seuls montrèrent de l'audace, assurés d'avance qu'on ne leur opposerait qu'une incurable faiblesse.

De là vint que l'on parut devant Bruxelles sans mortiers et sans une seule pièce de gros calibre, et que l'on perdit quatre mortels jours en hésitations déplô-

rables, entre la porte de Schiaerbeek et le Parc, attendant toujours que les bons citoyens se montrassent. Quelques uns, en effet, attendaient au Petit-Sablon que l'armée royale avançât pour l'accueillir avec la cocarde orange au chapeau. Si dans le moment décisif de l'attaque de la Place-Royale ces prétendus bons citoyens eussent pris les brigands à revers, l'affaire eût été décidée en une seconde.

Alors, comme toujours, les hésitations perdirent les affaires, parce qu'il n'est au monde que la vigueur qui les puisse rétablir.

Les bandes de brigands qui n'avaient rien à perdre, les meneurs qui voyaient le gibet en perspective, comprirent bien qu'il fallait tout risquer pour le tout ; et tandis que le quartier-général du prince ne désespérait pas d'intrigans, d'espions et de traîtres, tous unanimes dans la mission de le tromper (1), la canaille en armes redoublait d'ardeur, car ses chefs ne négligeaient aucun moyen pour la faire persister dans la résistance.

D'ici date le triomphe de la plus noire ingratitude dont peut-être le monde ait jamais vu d'exemple.

Les Belges ont eu recours à la plus odieuse calomnie pour représenter les soldats hollandais du prince Frédéric comme une bande d'assassins et de pillards,

(1) Aucune surveillance n'avait été établie au quartier-général du prince. Le service des grand' gardes et des vedettes avait été tellement négligé, qu'on y arrivait de toutes parts inaperçu : par bonheur l'ennemi était guidé par des aveugles, sans quoi, et si le prince se fût trouvé en présence d'un ennemi connaissant la véritable guerre, rien n'aurait été plus facile que de surprendre, de cerner et d'enlever même peut-être le quartier-général.

mais ils n'ont osé articuler aucun nom ni préciser aucun fait.

Il ne nous faut pas imiter un tel exemple : nous préciserons les faits, nous citerons les noms propres en toutes lettres, SUUM CUIQUE.

Une foule de dames de tout âge et de différentes conditions, parées avec élégance, se tenaient à la porte des maisons, une bouteille de vin ou de bière à la main, sur le passage des soldats, et leur offraient de se rafraîchir, du ton le plus bienveillant. Le soldat est toujours confiant : tandis qu'il posait son fusil, tendait la main et portait le verre à la bouche, des assassins apostés derrière le volet d'une fenêtre ou la porte entr'ouverte, l'ajustaient à bout portant ; et c'est ainsi qu'une foule de braves ont été tués ou estropiés de la main même qu'ils venaient de serrer comme une main amie!!!

La baronne Duval, fort connue dans Bruxelles, n'eut ni paix ni trêve qu'après avoir assassiné un grenadier de la garde, sur lequel cette noble baronne tira deux coups de feu de l'une des fenêtres de la Rue-Royale donnant sur le Parc.

Le chirurgien Trumper, dirigeant l'attaque des brigands contre les troupes entrées par la rue de Flandre, tua de sa propre main l'un des officiers qui se trouvaient en tête : et voici par quel *stratagème* il parvint à consommer ce lâche assassinat.

Trumper avait connu particulièrement cet officier : profitant de cette circonstance, il s'avance, va droit à lui, agitant son chapeau, criant *VIVAT* de toutes ses forces, et lui tendant la main en signe d'a-

mitié. L'officier reconnaît Trumper, et croit voir en lui un ami à la tête d'une troupe de bons citoyens : dans sa fatale méprise, l'officier qui tenait d'une main son sabre et de l'autre la bride, abandonne un instant celle-ci sur le cou de son cheval, pour serrer la main de Trumper. Aussitôt celui-ci s'en saisit avec force, tandis que de l'autre main il tire de son habit un pistolet, tue l'officier, l'entraîne en bas de son cheval, sur lequel il monte, et donne aussitôt à la populace le signal de l'attaque contre les troupes du roi, que l'on avait laissées s'avancer jusqu'auprès du Vieux-Marché-aux-Grains, en leur faisant un accueil amical, afin de pouvoir les assaillir plus à l'aise et pendant un plus long trajet.

En effet, les soldats qui s'étaient ainsi avancés dans la ville sans aucune défiance, durent essuyer, en rétrogradant, une mitraille d'assassins jusqu'à la porte de Flandre. Pierres, eau et huile bouillantes, tisons ardents, meubles, chaux-vive, eau forte, tout pleuvait des fenêtres et des toits sur les troupes, tandis que, par les soupiraux des caves, on les fusillait, sans aucun danger, à bout portant. On frappait en traître, sans courir aucune des chances des combats : on était dix contre un : les soldats sans nulle défense possible, les assassins à l'abri de tout danger.

La plume se refuse au récit des horreurs qui, durant ces quatre journées, souillèrent le nom belge d'une éternelle infamie. Ce qui est plus horrible encore à raconter, c'est que ceux-là se signalèrent le plus dans leur férocité contre les troupes du roi, qui avaient été le plus comblés de ses bienfaits. Toute ame

honnête frémit d'indignation à l'aspect de tant d'ingratitude et d'une ingratitude si unanime. On rougit d'être homme, car les bêtes féroces elles-mêmes sont susceptibles de reconnaissance : l'histoire a conservé le trait de ce lion affamé qui, lancé dans l'arène, reconnut son bienfaiteur dans le gladiateur qu'il allait dévorer, et dont il lècha les mains, le prenant sous sa noble protection. Le chien qui se sent atteint d'hydrophobie, évite lui-même son maître pour ne point le mordre; mais l'homme, l'homme qui dans son orgueil ose se comparer à la Divinité, lui seul cherche avec prédilection la main de son bienfaiteur, afin de la déchirer de préférence à toute autre !

L'on peut défier hautement les pages de l'histoire d'offrir à la vénération des siècles aucun nom d'homme ni de roi, ayant surpassé en bienfaisance et en vertus le prince magnanime qui règne sur les Pays-Bas.

De même, l'on ne connaît pas davantage de roi ni d'homme qui en ait été payé d'une plus odieuse ingratitude.

Non, et l'histoire le dira, le Ciel n'accorda point à la terre d'ame plus pure, plus bienfaisante, plus libérale dans la véritable acception du mot que celle de GUILLAUME I^{er} (1); mais une fatale destinée l'ap-

(1) Dernièrement cet incomparable monarque, en parlant de Bruxelles avec une personne de sa cour, déplorait, les larmes aux yeux, les souffrances et les maux sans nombre qu'auraient à éprouver les classes indigentes et les ouvriers durant l'hiver. C'était le lendemain du jour où il venait d'apprendre que le congrès prétendu national avait, dans son délire féroce, prononcé la déchéance des Nassau!

Quelques jours après un habitant du Brabant méridional s'étant présenté à l'audience du monarque pour le remercier d'un bienfait récent, ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut que votre majesté ait

pela à régner sur des peuples trop peu éclairés pour résister aux séductions des prêtres et des nobles ligués avec le parti jacobin.

Le sieur Moyard avait obtenu une pension du roi. La révolte éclate, et Moyard se montre l'un des plus furibonds partisans des rebelles !

Max. Delfosse avait obtenu des bienfaits du roi une somme considérable pour soutenir sa fabrique d'eau forte qu'il avait à Vilvorde (1).

Delfosse, poursuivi et sur le point d'être incarcéré, se présente au roi, et c'est à de nouveaux bienfaits du monarque qu'il doit sa liberté et la continuation de ses affaires. La révolte éclate, et Delfosse fournit l'eau forte qui sert aux brigands à brûler les yeux aux soldats de son auguste bienfaiteur !

« une ame vraiment céleste pour oser encore faire du bien aux hommes qu'elle a tant de motifs pour avoir plus en horreur que des bêtes féroces. — QUE VOULEZ-VOUS, répondit le roi, S'IL EN EST QUELQUES-UNS QUI ONT DES TORTS, CE N'EST PAS UNE RAISON POUR S'EN PRENDRE A TOUS LES AUTRES. JE TACHE D'AGIR EN CHRÉTIEN : MA RELIGION ORDONNE DE FAIRE AUX AUTRES CE QUE NOUS SERIONS BIEN AISES QU'ILS NOUS FISSENT.

(1) Voici un trait, et même étranger à la politique, de la vie de ce Delfosse, qui fera voir de quels scélérats a eu besoin de se recruter la dégoûtante, l'infame rébellion des Belges.

Ce Delfosse était fort lié avec un M. N....., riche marchand de vins de Bordeaux, fort connu dans les Pays-Bas. Delfosse mal dans ses affaires achète à son ami une partie d'environ vingt-mille francs de vins, lui adressant lettres sur lettres pour qu'il lui en expédiât le connaissement courrier par courrier.

Ce misérable vend le vin sur connaissement, le lendemain même de sa réception ; et, huit jours après, le négociant de Bordeaux reçoit une lettre de convocation de créanciers de ce même Delfosse qu'il croyait son ami et qui aurait fini aux galères, comme banqueroutier frauduleux, sans l'homme généreux qu'il venait de voler si indignement, et qui s'intéressa le premier auprès des autres créanciers pour obtenir à Delfosse terme et merci.

Un baron de Fellenner, dépourvu de toutes ressources, serait mort de faim mille fois sans les bienfaits de la famille royale. La révolte éclate, et, pour montrer sa reconnaissance, le baron de Fellenner se fait tuer en combattant contre les troupes du roi qui l'avait soustrait à la honte, à la misère et à la mort !

Le général Mellinet, qui n'avait jamais osé rentrer en France pas plus après qu'avant la chute de Charles X, pour des motifs étrangers à la politique et d'ailleurs fort connus, était réduit principalement par son inconduite à la dernière misère ; et, plus d'une fois, sans d'augustes bienfaits il y aurait succombé. La révolte éclate, et le général Mellinet est des premiers à se mettre à la tête des insurgés !

Le relieur Schavaye avait obtenu une somme considérable sur les fonds assignés à l'encouragement de l'industrie nationale, somme, soit dit en passant, dont la majeure partie avait été absorbée dans les cabarets, les orgies et la débauche. La révolte éclate, et Schavaye devient chef de brigands !

Le fameux Van der Smissen, anobli et créé baron par le roi, avait obtenu, pareillement, au delà de trente mille florins pour fonder une fabrique de vermicelle à l'instar des pâtes d'Italie. La révolte éclate, et le baron Van der Smissen se met à la tête des rebelles ! Plus tard ce même individu est réduit à se soustraire par la fuite à la soupçonneuse férocité du parti de sang qu'il avait servi des premiers.

Kessels fait la plus sale des spéculations d'une carcasse de baleine, et en obtient une somme considérable des bienfaits du roi. La révolte éclate, et aussitôt

Kessels se met à la tête de l'artillerie des rebelles.

Le nommé Saint-Roch, fabricant de verreries, obtient deux subsides considérables sur les fonds de l'industrie, et, de plus, le roi le fait chevalier du Lion-Belgique. La révolte éclate, et Saint-Roch se met à la tête des Borains!

Weisenbruch, imprimeur du roi, a passé quinze années à être presque annuellement secouru par le roi Guillaume, sans quoi il serait mort de misère dans une prison ou à l'hôpital. La maison de Weisenbruch n'a cessé, un seul instant, d'être le foyer de toutes les cabales qui ont préparé la révolution, et si Weisenbruch n'a pas personnellement pris les armes, c'est qu'il est notoirement aussi poltron, qu'il est ingrat.

L'entreprise des messageries Busso a obtenu du roi des secours considérables. Les chefs de cette entreprise étaient liés avec les plus mortels ennemis du monarque : la révolte à peine éclatée, tous ont jeté le masque à l'envi.

L'imprimeur Tencé notoirement stellionataire et banqueroutier avait obtenu de la munificence royale des secours à titre d'encouragement pour ses classiques latins : plus tard, à la veille de faire faillite, Tencé implore un sursis que le roi lui accorde. La révolte éclate, Tencé prend les armes pour les rebelles, et, chose inconcevable, fait prisonnier les armes à la main, au lieu d'être fusillé il est élargi !

Deux sœurs du nom de Poyard qui, au lieu de tricoter ou de coudre, s'avisent de faire des vers, la honte du Parnasse, n'ont échappé à la misère et à la

mort, durant le rude hiver de 1830, que par les bienfaits inépuisables de la reine. La révolte éclate, et ces deux filles, dont l'une était la bien digne maîtresse de Culhat (1), et enceinte de ses œuvres, n'eurent rien de plus pressé que de travailler aux barricades, puis de jeter des pierres par les fenêtres sur les soldats du roi!

Le fils du comte Van der Meeren, connu en Belgique par des dettes sans nombre, par une honteuse banqueroute, et par la vie la plus crapuleuse, avait obtenu du roi un emploi fort lucratif à la colonie de Surinam. Ce prototype des mauvais sujets se trouvait à Bruxelles lorsque la révolte éclata, et ce même Van der Meeren fut l'un des premiers à prendre les armes contre son royal bienfaiteur!

Les journaux ont beaucoup parlé de *fusées à la Congrève*, lancées par l'armée du prince Frédéric sur la ville de Bruxelles, et là dessus il n'est sorte de qualifications odieuses que l'on n'ait prodiguées non seulement au prince mais au roi lui-même. Voici comment les choses se passèrent à ce sujet :

Un sieur J***, comblé des bienfaits du roi et de son

(1) L'on sait assez que Culhat avait quitté son pays pour se soustraire à la cour d'assises. Réfugié en Belgique cet intrigant allait frapper à toutes les portes afin d'obtenir un emploi au journal LE NATIONAL, pour pouvoir, disait-il, *concourir à la défense de la plus juste des causes et du meilleur des rois*. Dans ce but il avait écrit lettres sur lettres à l'un des rédacteurs du NATIONAL qui n'avait même pas voulu le recevoir une seule fois, ayant su à quoi s'en tenir sur le compte de cet individu, lequel avait fini par devenir le *Mercur* des deux sœurs Poyard et de quelques autres *vestales* de leur trempe. Et voilà les héros de la *glorieuse révolution belge*! Culhat a fini par être condamné pour vol par les tribunaux belges eux-mêmes.

gouvernement, s'était lié avec un *quidam* (on assure que c'était un Anglais), lequel prétendait avoir inventé des fusées incendiaires d'un effet bien plus destructeur encore que celles connues sous le nom de leur inventeur Congrève. Deux douzaines de ces fusées avaient été confectionnées dans le but de les présenter comme modèles au gouvernement, d'en solliciter un brevet et d'obtenir de l'argent, lequel, selon toute apparence, serait entré principalement dans la poche de J*** :

La révolte éclate : plus d'espoir d'obtenir des fonds du roi ; mais un esprit fertile en expédients, tel que celui de J***, trouve facilement le moyen de tirer parti de ces mêmes fusées dans des vues d'intérêt personnel. J***, de concert avec les meneurs, imagine de lancer sur la ville de Bruxelles les fusées qui sont en son pouvoir pour après en rejeter tout l'odieux sur les troupes du roi, son bienfaiteur : ainsi dit, ainsi fait. Et voilà quel est le bras qui a lancé sur Bruxelles les projectiles destructeurs dont on a tant parlé dans les journaux de l'Europe !

Dans cette repoussante biographie d'ingratitude et d'opprobre, d'autres noms et en grand nombre devraient malheureusement trouver place (1) ; mais la plume tombe des mains et se refuse à une pareille monotonie de turpitudes et d'horreurs ; aussi ne parlerons-nous point de cette populace de généraux souil-

(1) Le nommé PETERS, bottier du prince Frédéric, et qui doit aux fournitures de la cour tout son bien-être, criait dans Bruxelles qu'on n'en avait point fait assez et que l'on aurait dû y égorger tous les Hollandais et les partisans du roi.

lés tout à la fois de trahison, de parjure, d'ingratitude, de désertion, de lâcheté, de félonie : leurs noms sont déjà affichés au pilori de l'histoire et couverts d'un opprobre éternel.

Toutefois surmontant le dégoût qu'a dû inspirer une telle nomenclature, nous la terminerons par dire un mot du général Daine parce qu'animé d'une horrible émulation il semble avoir voulu éclipser tous les autres en ingratitude et en noirceur.

Daine avait été impliqué, comme cela est notoire, dans une accusation criminelle des plus graves, dont une main auguste pouvait seule lui épargner, comme elle daigna les lui épargner en effet, les terribles résultats.

De plus, la générosité du monarque vint deux fois au secours du général Daine, et le mit en état de payer les dettes sans nombre dont il était obéré.

Daine méditait de longue main la trahison, car, avant de lever le masque, cet officier général sollicita et obtint une forte gratification d'entrée en campagne et l'anticipation de son traitement de l'année : il visita attentivement les fortifications de Bréda à la suite du prince d'Orange..... on sait le reste : Daine qui avait été chargé par le général Dibbets de faire entrer un convoi de vivres, destiné à la citadelle de Liège, le laissa enlever tout exprès sous ses yeux, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer d'une somme de quinze mille florins en or, qui faisait partie du convoi, et il est bon d'ajouter que Daine eut soin, avant sa désertion, d'emprunter au général Dibbets cinq cents florins avec l'intention évidente de ne les lui restituer

jamais, ce qui constitue sinon un vol, du moins une véritable escroquerie.

Un peuple qui compte un si grand nombre d'ingrats, et qui, en dépit des plus saintes notions de la morale éternelle, a dressé des autels à tant d'infames, doit être rangé parmi les peuples les plus dégradés de l'époque.

L'histoire ne fournit aucun autre exemple, si ce n'est toutefois en Italie, d'une lâcheté semblable à celle dont firent preuve, au jour du combat, les meneurs de la révolte.

Pour sa part, le fameux De Potter, attendit deux jours, pour entrer dans Bruxelles, que le combat eût cessé : Van de Weyer était parti en toute hâte : Claes, Levae, Jottrand, Mascart, Vilain XIII, Robiano, s'étaient absentés ou cachés dans des caves, laissant à leurs dupes la double chance de périr les armes à la main ou d'aller à l'échafaud.

Cependant il aurait fallu bien peu pour triompher d'hommes qui se battaient à la journée, et s'en allaient la nuit coucher tranquillement chez eux.

Le palais du roi et celui du prince Frédéric étaient occupés par les troupes ; l'un et l'autre sont contigus, par le Borgendaal, à la partie de derrière de l'église de Caudenberg : on prétend même qu'il existe un corridor de communication ; mais, qu'il y en eût ou qu'il n'y en eût pas, il fallait que le général qui commandait au Parc eût complètement perdu la tête, ou bien qu'il n'eût pas même vu de guerre au théâtre, pour n'avoir pas eu l'inspiration de s'emparer de la Place-Royale, en tournant l'église de Caudenberg, et, à coup sûr, rien

n'eût été plus facile : la canaille elle-même qui occupait la place, s'attendait à tout moment à voir paraître des troupes et du canon sur le péristyle de l'église : alors tout se serait terminé en un instant. Bruxelles n'avait en armes que les huit cents brigands soudoyés par Van de Weyer, lequel, après les avoir lâchés le dimanche 19, s'était sauvé à toutes jambes : et à ces huit cents hommes, la plupart Borains, Louvanistes ou Montois, s'étaient joints près de trois cents Bruxellois payés par d'Hoogvorst, parmi lesquels figuraient les ouvriers du chapelier Jacot, ceux de l'imprimeur Wodon, guidés par ce misérable, qui avait été l'un des chefs du pillage dans la soirée du 25 aout, et plusieurs ouvriers ou employés du nommé Cappelmans, fabricant de cristaux, autre ingrat qui avait aussi reçu des secours du roi et s'était déclaré l'un des plus ardens ennemis de son bienfaiteur.

Les feuilles des Belges n'ont reculé devant aucune calomnie quelque atroce ou absurde qu'elle fût, pour noircir l'armée hollandaise et le prince qui en avait le commandement : sa proclamation même fut complètement dénaturée : les rédacteurs du *Belge* et ceux du *Courrier des Pays-Bas* se hâtèrent à l'envi d'en donner des réimpressions infidèles, dans lesquelles on attribuait à ce prince, qui a mieux aimé se retirer que de bombarder Bruxelles, la promesse à ses soldats du pillage de la ville.

Les soldats hollandais ont été représentés à la face de l'Europe, comme une bande de pillards et d'assassins. Il est bien que l'Europe apprenne dans quels rangs se trouvaient les assassins et les pillards.

Les caves du roi ont été pillées par le fondeur Pennequin, et, plus tard, par l'avocat Plaisant et par le fils Palmaert, compagnon de débauche de Van der Meeren.

La fabrique de M. F. Basse, l'un des directeurs de la Banque, fut pillée et dévastée par une bande aux ordres d'un nommé Leclerc fils, de Jodogne, commis-voyageur de MM. Bovet, négocians respectables de Neufchâtel, qui s'empressèrent de chasser de chez eux un pareil misérable.

Trois superbes maisons dont une d'habitation, appartenant à M. Meûs, banquier, Rue-Royale, furent pillées et brûlées par une bande de brigands, aux ordres d'un nommé Ista, de Liège, qui avait aussi aidé à piller chez M. Basse (1).

Ce ne sont pas les soldats hollandais qui ont pillé chez M. Degorges à Hornu, chez M. Mathieu à Bruxelles, chez M. Stéven, chez M. Rey à Foret, qui ont assassiné Gaillard et Voortman, qui ont tout pillé et dévasté chez eux et ailleurs.

Des cadavres de l'un comme de l'autre sexe furent trouvés horriblement mutilés dans les environs du Parc et du quartier de Schaerbeek; on en accusa encore les Hollandais. Eh bien! que l'Europe l'apprenne: ces atrocités furent l'œuvre de Trumper,

(1) M. Weemaels, directeur de l'Imprimerie Normale, comblé des bienfaits du roi, ayant agi dans ces circonstances comme le devait un homme d'honneur, il en fut puni par la prison et par les plus odieuses avanies: on poussa la rage jusqu'à incarcérer madame Weemaels elle-même, ainsi que M. F. Basse, son beau-frère, d'origine suisse, l'un des industriels les plus honorables et les plus éclairés de Bruxelles.

de Vleminckx, de Feigneaux et d'un misérable carabin du nom de Bourson, fils d'un histrion, sifflé sur tous les tréteaux où il a paru : ces braves gens, armés de couteaux, s'en allèrent durant deux jours parcourir la ville à la recherche de cadavres, dans les maisons même où il se trouvait des gens morts de maladie, à l'effet de les mutiler d'une manière hideuse, quelquefois même obscène, pour les exposer ensuite aux regards de la populace comme autant de victimes de la férocité hollandaise. Il est juste d'ajouter que l'idée de cette profanation est due à Levæe du *Belge* et au *philanthrope* Ducpétiaux, lesquels, depuis, s'en sont disputé l'invention.

Il est inutile d'ajouter que nombre de blessés hollandais, assez malheureux pour être tombés vivans entre les mains des rebelles, eurent à souffrir les outrages les plus infames, les tortures les plus cruelles. La décence et l'horreur nous interdisent toute espèce de détails à cet égard (1).

(1) Voici une anecdote qui peint également la cruauté des Bruxellois et la lâcheté de ceux qui avaient mille moyens de les mettre à la raison.

Un soldat était tombé malade pendant les premiers jours où les troupes royales campaient devant le Palais et le Parc : aussitôt un sergent est chargé de l'accompagner à l'hôpital, ce qu'il ne put effectuer qu'en essuyant les insultes d'une foule d'habitans : cette bande d'énergumènes poursuit également le sergent à son retour : finalement, arrivé devant le Palais et à trente pas du régiment, quarante ou cinquante Bruxellois entourent ce militaire, et au milieu des plus sanglans outrages le désarment sous les propres yeux du général Bylandt, lequel défendit à la troupe de bouger, même pour protéger le sergent, qui courut ainsi le risque d'être massacré.

Dans toutes les occasions le caractère des Bruxellois s'est montré vil, abject, infame au dernier degré. Le jour où le comte de Lobau,

Une fois la retraite des troupes royales opérée et M. Van der Fosse, gouverneur, parti (1), tout prit un caractère bien autrement grave dans la révolte de Bruxelles : les meneurs, enhardis, firent tous leurs efforts pour en élargir la base et pour compromettre un plus grand nombre de notables, sachant bien que,

l'un des meilleurs généraux de l'Europe et l'un des plus beaux caractères dont la France ait à s'honorer, entra dans Bruxelles blessé et fait prisonnier sur le champ de Waterloo, un bourgeois de la ville eut la bassesse inouïe de lui cracher au visage. Si nous nous abstenons de nommer ce misérable, c'est parce que nous croyons qu'il a un homonyme et que nous serions désolés, faute d'une désignation exacte, de faire peser sur un homme d'honneur l'odieux qui s'attache à une aussi révoltante lâcheté.

(1) Nous avons blâmé plus haut ce magistrat d'avoir pu rester un seul jour dans une ville où flottaient les couleurs des brigands. On nous a depuis assuré que M. Van der Fosse resta dans Bruxelles parce qu'il avait reçu l'ordre d'y rester. En ce cas, nos reproches s'adressent au ministre de l'intérieur, M. De la Coste, ministre, à tant de titres d'ailleurs de funeste mémoire, de qui naturellement ces ordres ont dû émaner.

On ajoute même que des dépêches de ce ministre, datées du 13 et du 20 septembre, prescrivaient au gouverneur, M. Van der Fosse, d'enjoindre à tous les fonctionnaires civils de demeurer ou de retourner à leur poste, *afin de réprimer* la révolte.

Or, rien n'était plus conséquent, en effet, que de charger l'autorité civile du soin de *réprimer* la révolte, en même temps qu'à ces trois lâches, l'opprobre de l'uniforme, les généraux Bylandt, Aberson, et Wautier, ayant deux mille hommes sous leurs ordres immédiats : l'on prodiguait l'approbation et l'éloge pour avoir laissé piller sous leurs yeux, sans coup férir, dévaster, incendier, renverser les insi- gnes de leur roi, pour s'être laissé souffleter par une douzaine de gamins, donner des coups de bâton à la figure, enlever l'épée, arracher les décorations.

L'on assure, du reste, que rentré à Bruxelles M. De la Coste a eu l'infamie de monter la garde revêtu de la blouse, uniforme des brigands belges, digne parodie de la carmagnole et de l'horrible bonnet rouge, emblèmes hideux du régime de la terreur qui désola et déshonora la France en 1793.

dans les mœurs de notre époque, plus le nombre des coupables est grand et moins un gouvernement *régulier* oserait les châtier : le privilège de frapper *en masse* n'est acquis qu'aux gouvernemens révolutionnaires. A eux sont permises les noyades, les mitrailleades, l'horrible demande de *cent mille têtes*. Un roi qui se déciderait à envoyer au gibet mille brigands, ou seulement cinquante, passerait pour un tyran, pour un monstre. Si cependant on avait eu le bon esprit de pendre depuis cinq ans un millier de Van de Weyer, de Van Meenen, de Potter, de Roussel, disséminés peut-être dans les différens états de l'Europe, l'Europe aujourd'hui ne serait pas à la veille d'une lutte générale qui, si elle a lieu, coûtera la vie à un ou deux millions de braves gens; et quels que soient les efforts que l'on fasse pour conjurer ce grand orage, nous le regardons désormais comme inévitable, nous pensons même que plus on en reculera l'explosion, et plus cette explosion sera terrible. Le corps social est malade : on dirait que les nations européennes ont été mordues d'une tarentule politique; il leur faut des convulsions, des secousses : le repos, le calme, renâtront sans doute quelque jour, mais ce sera seulement de lassitude : un bain de sang est nécessaire à ces populations en délire. Il ne serait pas moins utile que curieux d'examiner en quoi diffèrent les causes de ce malaise général, quels sont les états où les torts se trouvent du côté du pouvoir, quels sont ceux où ils se trouvent du côté des peuples : nous nous bornerons à proclamer hautement, sans crainte d'être démentis par l'histoire, que les Belges appartiennent dans le

sens le plus étendu à cette dernière catégorie : et lorsque les passions seront refroidies, la partie la plus saine, la plus éclairée comme la plus libérale de l'Europe, sera unanime à qualifier leur absurde révolte, d'acte tout à la fois du brigandage le plus criminel et de la plus odieuse provocation contre un roi qui, depuis Marc-Aurèle, n'avait encore pas eu son égal dans l'histoire d'aucune nation civilisée.

Du reste, les Belges ont été, de temps immémorial, un peuple *ingouvernable* ; c'est ainsi que les qualifiait un diplomate non moins distingué par ses lumières que par les plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur, qui, se trouvant au congrès de Vienne, déploreait le triste cadeau que la politique de l'Europe s'accordait à faire au roi Guillaume.

Une feuille française contenait, il y a quelque temps, une espèce de récapitulation sommaire des nombreuses insurrections des Belges. En plaçant ici ce résumé nous ne craignons point d'être démentis par quiconque possède les plus légères notions historiques, lorsque nous avançons que pas un de ces nombreux soulèvemens n'a été ni moins motivé ni plus immoral que celui dont les Belges viennent d'offrir le scandale à l'Europe, tandis que celle-ci portait et avec raison envie à leur bonheur (1).

Voici l'article dont il s'agit :

(1) Voici, du reste, la belle opinion que De Potter lui-même avait du parti dont il n'a pas craint, en haine du gouvernement de sa patrie, de devenir l'auxiliaire. « Nous n'aurons pas l'*impolitesse* de com-
« parer les brigands d'Arezzo aux soi-disant patriotes belges. » (Voir au procès de De Potter, sa lettre n° 17 à Tielemans, tome 1^{er} page 15.)

« On ne citerait pas dans l'Europe entière une contrée qui ait été le théâtre de plus de révolutions que la partie de l'ancienne Gaule dite Belgique. Nous ne récapitulerons ici les principaux traits de son histoire qu'à dater du moyen âge.

« Ce fut en 1106 que Godefroi, comte de Louvain, ayant reçu de l'empereur Henri V l'investiture du duché de la Basse-Lorraine, prit, pour la première fois, le titre de duc de Brabant; et c'est de cette époque que ce pays commença à être regardé comme un état particulier.

« En 1218, Henri II, l'un des successeurs de Godefroi, accorda par son testament la liberté à tous les cultivateurs du Brabant, jusqu'alors réputés serfs selon la loi de l'empire germanique. Il les affranchit du droit de main-morte, et ordonna qu'à l'exemple des habitans des villes ils ne pourraient être jugés que par leurs propres magistrats. Ce testament du duc Henri II a été constamment invoqué dans tous les soulèvemens qui eurent lieu sous ses successeurs.

« Ces commotions populaires furent quelquefois si violentes que nos rois se virent forcés d'intervenir. C'est ainsi que Philippe-le-Bel gagna, en 1304, sur les Flamands ou Brabançons, la bataille de Mons-en-Puelle; Philippe de Valois, en 1328, celle de Cassel; et Charles IX, en 1382, celle de Rosebeek. Mais déjà, à cette dernière époque, les rois de France étaient investis de la suzeraineté du Brabant, faible dédommagement de la cession impolitique faite, en 1363, par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, son quatrième fils. Jean était incontestablement l'héritier de

Philippe de Rouvre, dernier duc de la première maison de Bourgogne.

« Par une imprudence que ses enfans payèrent bien cher, dit le président Hénault, le roi Jean, au lieu de conserver un domaine si important, le donna à l'un de ses fils, à titre d'apanage, réversible à la couronne *faute d'hoirs mâles*. Il advint de cet arrangement qu'un prince français devint la tige de cette seconde maison de Bourgogne, si fatale à la France dans les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre.

« Charles-le-Téméraire étant mort, en 1477, sans laisser d'hoirs mâles, ses états devaient revenir à la couronne de France; mais ils passèrent dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, fille de Charles, avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Henri III. Charles-Quint, issu de cette branche, réunit les Pays-Bas à la monarchie espagnole. Ce fut sous le règne de Philippe II, son fils, qu'éclatèrent les troubles qui, après plus de quatre-vingts ans de la lutte la plus opiniâtre (1), amenèrent l'indépendance absolue de la partie septentrionale des Pays-Bas.

« La partie méridionale, proprement dite le Bra-

(1) L'auteur de cet article aurait dû ajouter que cette *lutte opiniâtre* fut à la fois la plus juste comme la plus glorieuse pour le peuple hollandais, que la férocité espagnole opprimait de la manière la plus intolérable, s'arrogeant le droit de lui imposer, à force de supplices, une croyance religieuse également repoussée par la conscience et par la raison publiques.

L'histoire des temps modernes n'offre rien de plus sublime que cette lutte auguste, ni de plus grands noms que les noms de GUILLAUME et

bant , et aujourd'hui plus communément la Belgique, demeura sous la domination de l'Autriche, de la branche espagnole d'abord , et ensuite de la branche allemande.

« Louis XIV conquit plusieurs fois le Brabant et la Flandre. Louis XV, dont les armées étaient commandées par le célèbre maréchal de Saxe, en avait fait la conquête entière et commençait même à pénétrer en Hollande par Berg-op-Zoom et Maestricht, lorsque, par une condescendance plus généreuse que politique, il rendit ces provinces à l'Autriche, en 1748, date du traité d'Aix-la-Chapelle.

« La Belgique resta soumise à l'Autriche sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse; mais elle se révolta, en 1789, contre son fils Joseph II : le frère et le successeur de ce prince, Léopold II, moins par la force des armes que par l'influence de quelques concessions, parvint à rétablir son autorité dans ces provinces; mais bientôt elles furent conquises par les armées françaises. Elles firent partie de la république et de l'empire depuis 1794 jusqu'en 1814, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt ans.

« Un publiciste allemand prétend avoir trouvé dans les annales de la Belgique trois changemens de domination et six révolutions intérieures par siècle. »

de MAURICE. Ceux qui ont osé entreprendre de comparer les hauts faits de cette grandiose époque avec la rébellion qui a éclaté au mois d'août dans nos provinces méridionales des Pays-Bas, ont fait également preuve d'une ignorance profonde et de la mauvaise foi la plus insigne. On l'a déjà dit : Il y a aussi loin du TACITURNE à Van de Weyer et à De Potter, que de Socrate et d'Aristide aux paillasses de la foire.

Pendant que le soulèvement faisait de rapides progrès dans Bruxelles et successivement dans les autres provinces méridionales du royaume, De Potter, banni par arrêt des tribunaux, s'agitait dans Paris, où la révolution de juillet lui avait ouvert un refuge. Il s'y efforçait, de toute l'impétuosité de ses poumons, de souffler la tempête qu'il avait, lui et les siens, suscitée depuis long-temps par ses écrits.

Ce fut *La Tribune des Départemens*, organe habituel du plus fougueux jacobinisme, qui ouvrit ses colonnes aux articles de De Potter, et, nous ne saurions le passer sous silence, l'on se demandait comment l'ambassadeur du roi des Pays-Bas, accrédité à la cour de France, pouvait les tolérer, sans poursuivre en justice celui qui, en violation des lois de l'hospitalité, et sur la terre même qui lui donnait asile, excitait ouvertement ses compatriotes à renverser le gouvernement de sa patrie (1).

Il n'existe aucune société civilisée sur la superficie du globe qui puisse se maintenir six mois en laissant un libre cours aux débordemens de la licence (2), que De Potter et les siens appellent liberté.

De Potter se garda bien de rentrer en Belgique

(1) L'étonnement fut bien plus grand encore lorsque l'on vit le même ambassadeur des Pays-Bas laisser passer inaperçue l'insigne audace du *Journal de Paris*, commençant, dans son numéro du 12 octobre, un article de la dernière inconvenance par cette expression inconcevable et que nous rapportons mot à mot : L'EX-ROI DES PAYS-BAS : détrônant ainsi et en pleine paix, autant qu'il était en son pouvoir, un roi ami de la France et allié aux plus puissans monarques de l'Europe.

(2) Une lettre publiée dans *La Tribune des Départemens*, du 8 sep-

aussi long-temps qu'il y avait des dangers à courir. Ses amis, Van de Weyer le premier, s'étaient, de leur côté, sauvés de Bruxelles dès qu'il avait été question de combattre.

Considéré en lui-même, De Potter est l'un des hommes les plus nuls qui aient jamais figuré, à aucune époque de l'histoire dans un complot ou une révolte quelconque : il l'a, du reste, prouvé à la manière dont il a fini.

Si, dès ses premières insolences publiées dans *Le Courrier des Pays-Bas*, on lui eût montré la fermeté convenable, De Potter se serait bien gardé de revenir à la charge. Mais il se sentait appuyé, protégé, soutenu : on le cajolait, on le ménageait ; il dînait chez le ministre de l'intérieur, et celui-ci en recevait le lendemain, comme pour remerciement, des insultes grossières dans *Le Courrier*, feuille vouée à De Potter et à sa clique.

tembre, contient des aveux d'autant plus précieux à recueillir que la source n'en est point suspecte.

On y lit entr'autres que *des gens comme il faut* DIRIGEAIENT l'effervescence populaire..... les incendiaires se battaient bravement contre la troupe de ligne, mais LA BOURGEOISIE LES AIDAIT ÉVIDEMMENT :..... Le peuple a connu sa force et en a profité, non pour faire une révolution comme l'avaient ESPÉRÉ ceux qui L'AVAIENT MIS EN MOUVEMENT, mais pour faire SES PROPRES AFFAIRES ; et il s'est avisé de brûler des fabriques, de briser des mécaniques, etc.

Il n'y a que le peuple de Cartouche et de Mandrin qui puisse regarder comme *ses propres affaires* l'incendie et la dévastation.

Il résulte de ce passage, textuellement extrait de la correspondance de *La Tribune* que, comme d'ailleurs chacun le sait, les meneurs seuls, mais nullement le peuple voulaient une révolution ; car cette lourde et grosse machine qu'on nomme peuple est partout la même ; et quels que soient les crimes qu'il commet, ce n'est jamais à lui qu'il faut raisonnablement s'en prendre.

Si De Potter a escamoté une sorte de célébrité qui, du reste, comme on l'avait bien prévu, est allée se noyer dans la lie des ruisseaux de Bruxelles, c'est qu'on a voulu la lui bâtir par force, car aucun homme ne manquait plus complètement que lui de toutes les conditions requises pour former, nous ne dirons pas un homme célèbre, mais même un homme fameux, encore moins un chef de mouvement populaire.

Un conspirateur doit avoir de l'audace, De Potter n'a que de l'insolence : il doit être brave, intrépide, De Potter est au dernier degré pusillanime : il doit avoir les mœurs austères, De Potter a fait étalage d'immoralité : il doit être généreux, aucun homme ne poussa plus loin que De Potter la sordidité et l'avarice.

Du reste, De Potter s'est chargé lui-même de fournir la preuve de tout ce que nous en disons par la manière dont il a fini. Si cet homme a fait du bruit pendant six mois, c'est qu'on a voulu, pour ainsi dire par force, le tirer de la nullité qui était son véritable élément. Il aurait fallu, lors de sa première condamnation en 1828, le traiter comme on traite tous les autres condamnés, l'éloigner de Bruxelles, l'envoyer dans une maison de correction, au *Rasp-Huis*, par exemple, ou ailleurs, et alors, au bout de huit jours, personne ne se serait plus souvenu ni occupé de lui : ses amis auraient vu dans cela un avertissement pour eux-mêmes, et se seraient empressés de rentrer dans les bornes, sinon du devoir du moins de la prudence. Bien au contraire, De Potter obtint tout ce qu'il voulut, et l'obtint même sans le demander : toutes les

avances lui furent prodiguées d'une manière qui, pour tout homme de cœur, soulevait d'indignation et de dégoût.

Pour témoigner sa reconnaissance, De Potter continua de plus belle à insulter, du fond de sa prison, non seulement le gouvernement, mais la personne même du roi : ce scandale se serait prolongé jusqu'à l'expiration de sa peine, si un hasard n'eût fait découvrir la trame qui donna lieu à sa seconde condamnation. Le ministère public appuyé sur le texte positif de la loi, avait conclu contre De Potter et ses complices à la peine capitale : alors on en poussa les hurlemens de la rage, et si la cour de Bruxelles avait su conserver à la justice sa dignité et à la loi son action, la peine capitale aurait pu, effectivement, et même aurait dû être appliquée.

Les hommes faibles et ignorans qui alors criaient le plus contre M. l'avocat-général De Spruyt, ont pu, depuis, regretter bien amèrement que ce magistrat, non moins courageux qu'intègre, n'ait pu obtenir qu'un grand exemple fût fait, car tout annonce qu'il aurait suffi à préserver la Belgique et peut-être l'Europe entière, des événemens désastreux qui se sont succédé depuis la révolte de Bruxelles.

Mais le vertige était général, et ceux-là même qui depuis ont maudit mille et mille fois De Potter et les siens, criaient, alors, que le bannissement prononcé contre lui n'était qu'un assassinat judiciaire. Cela vient en grande partie de la profonde ignorance, jointe à une vanité sans mesure, dont se compose en général le caractère belge.

Autrefois on étudiait beaucoup, on étudiait toute sa vie pour arriver à apprendre quelque chose : QUE SAIS-JE ? s'écriait Montaigne, après un demi-siècle de travaux assidus, de méditations profondes. De nos jours chacun sait tout avant d'avoir rien étudié ni rien appris ; et, pour ne parler que de Bruxelles, les deux ou trois cents oisifs qui, à peine échappés de l'école, passent leur journée entière à flaner dans les cafés, sont de force à constituer, à organiser, à gouverner l'Europe entière en faisant une partie de domino ou de billard.

Au lieu d'apprendre un métier à la fois utile et lucratif, au lieu de devenir forgeron, cordonnier ou tailleur, dès qu'un jeune homme en Belgique, a appris, tant bien que mal, à lire et à écrire, on le voit tout à coup devenir avocat ou médecin ou chirurgien : de là cette légion de médecins et de chirurgiens de la force d'un Bourson, ou d'un Vléminkx ; d'avocats du calibre de Roussel (1), de Levae, de Claes, de Mascart, de Jottrand, et d'autres savans de leur espèce, se jetant sans cesse entre les jambes des braves gens et les empêchant de faire paisiblement leur chemin (2).

(1) Après avoir été commissaire de district, ce jeune furieux, l'assassin de Gaillard, qu'on avait plaisamment surnommé *Cadet Roussel*, a été nommé professeur de philosophie à l'université de Louvain. Voilà qui est bien propre à inspirer une grande confiance aux parens qui envoient leurs enfans suivre les cours universitaires à Louvain !

(2) Par exemple et entre mille : si De Potter n'avait pas eu du crédit au ministère de l'intérieur, une foule de ces reptiles qu'il protégeait ne seraient point arrivés aux emplois, en sautant à pieds joints sur d'anciens et laborieux employés. Tielemans, au lieu de devenir d'em-

Nous prions le lecteur de nous pardonner cette digression consacrée à un homme désormais enterré tout vif pour ne plus se relever.

De Potter attendit que le péril fût passé pour venir à Bruxelles, où il fit son entrée le lendemain de la retraite des troupes du roi : toute la bande des *des-camisados* était sur pied : la populace traîna la voiture de Démophile, le Marat belge (1), que peut-être un jour elle traînera tout vivant dans les égouts comme le fut le cadavre de son digne modèle par cette même canaille parisienne qui, peu auparavant, lui avait décerné les honneurs du Panthéon.

C'est à dater de la retraite de l'armée royale que la révolte de Bruxelles prit, graduellement, le caractère d'une révolution. Aussitôt fut formé un gouvernement provisoire, où figurent des noms tout surpris de se trouver ensemble : les coryphées de l'athéisme et du parti jacobin, tels que Gendebien, De Potter, Van de Weyer, Rogier, et le représentant de l'aristocratie et du parti ultramontain, le fameux comte de Mérode (2), prince de Rubempré.

blée référendaire, aurait balayé le four de son père à la Rue-Haute, et peut-être aurait-il mieux réussi à pétrir le levain qu'à faire des plans de gouvernement. On sait que c'est cet insensé qui a proposé sérieusement aux Belges de passer tour à tour, par forme d'essai, de la monarchie à la république et *vice versa* : et au lieu d'envoyer un pareil homme d'état à l'hôpital des fous, on l'a nommé ministre de l'intérieur : on l'appelle *excellence* ; il fait faire antichambre à de braves gens qu'il reçoit avec une morgue inconnue jusqu'ici dans les Pays-Bas !

(1) On se rappelle que Marat s'intitulait *l'Ami du peuple*.

(2) Ce que l'on ne sait peut-être pas assez, c'est que le comte de

Il est clair comme le jour que lors de la formation de l'Union entre deux partis inconciliables, celui de l'aristocratie et du clergé et celui de l'ochloratie et de l'athéisme, chacun des deux eut l'arrière-pensée de prendre l'autre pour dupe. Il est également évident que le jour où l'Union croira n'avoir plus à craindre le retour de l'ordre de choses qui faisait le bonheur de la nation et qu'elle travaillait depuis deux ans à renverser, les deux partis se déclareront mutuellement une guerre à mort, et ce sera encore le pauvre peuple qui subira les douloureuses conséquences de la lutte, quel que soit celui de ces deux partis qui obtienne la victoire.

Dès le début, et pour le malheur de l'humanité, ce fut le parti jacobin qui déborda ses adversaires. Cependant ce parti, qui n'a ni richesses, ni considération, ni crédit, ne saurait (et en Belgique encore

Mérode est neveu du marquis de La Fayette, qui porte hautement dans Paris des toasts au succès des révolutions dans toute l'Europe.

M. de Mérode, qui avait rêvé un instant qu'on le nommerait roi des Belges, fit publier en novembre dernier sa généalogie dans les journaux de Bruxelles. On se moqua de lui, comme de raison, là et ailleurs, et voilà ce qu'il en obtint.

Cependant nous signalerons une omission que l'on remarque dans cette singulière généalogie, et c'est dans l'intérêt des prétentions augustes de l'illustre aspirant lui-même, car rien ne nous paraît plus propre à lui concilier les suffrages de la populace que de remplir cette lacune.

La grand'mère de sa majesté manquée était tout uniment une blanchisseuse : on l'appelait alors assez communément en Belgique, *la princesse Catherine* ; ainsi l'on voit que si d'une part le comte De Mérode peut se présenter à la candidature nobiliaire comme l'héritier des princes De Rubempré, par les quartiers de son aïeule il a, plus que personne, des titres incontestables pour devenir le roi de la canaille.

moins qu'ailleurs) se maintenir, si ce n'est à l'aide des mêmes moyens de terreur qui l'ont soutenu jusqu'ici, c'est-à-dire les assassinats, les incendies et le pillage.

Mais comme un tel état de choses mène tout droit à la dissolution des sociétés humaines, et comme il est peu probable que pour les beaux yeux d'un Van de Weyer, d'un De Potter, les peuples de la Belgique soient disposés à rentrer dans l'état de nature, à se nourrir de la chair crue des bêtes fauves, ou à se couvrir de leur peau puante et ensanglantée, il faudra bien qu'un jour l'ordre se rétablisse d'une manière quelconque dans ce pays malheureux.

Or, du moment où le règne de l'anarchie et du désordre y aura cessé, celui du parti jacobin se trouvera nécessairement anéanti; et si l'autorité royale pouvait ne pas y être rétablie, ce serait nécessairement la fraction ultramontaine et nobiliaire de l'Union qui s'emparerait du pouvoir; car les prêtres dominent les esprits en Belgique, et les nobles, quoique moins riches que les industriels, le sont toutefois beaucoup plus que les jacobins, ces derniers ne possédant que leurs ridicules et leur complète nullité.

De deux maux le moindre, assurément, serait celui qui du moins remettrait le pouvoir aux mains de ceux qui n'ont pas, comme les jacobins, juré une guerre à mort à tout ordre social. Certes nous ne serons jamais les apologistes de la théocratie ni du pouvoir oligarchique, mais la forme de gouvernement qui régit les états de l'Eglise, celle même qui pesa

tant de siècles sur les peuples de Gênes et de Vénise, nous paraîtraient encore préférables à cette hideuse puissance retrempée dans le sang et dans la boue, qui porte au nom de la liberté, avec le plus effroyable despotisme, l'incendie et le meurtre chez quiconque ose ne point applaudir à la domination des pillards et au triomphe du crime.

Sous ce rapport, si quelque jour les Robiano et les Mérode faisaient pendre en place publique, à Bruxelles, les chefs du parti jacobin, dussent-ils le faire, non parce que ce sont des scélérats, mais sous prétexte que ce sont des impies, nous ne pourrions disconvenir que le parti dont nous ne serons jamais ni les apologistes ni les partisans, n'eût pourtant rendu, par un tel acte de justice, un éclatant hommage à la morale publique et un service éminent à la société tout entière.

Chose étrange! le prétendu gouvernement provisoire qui s'était constitué tout seul, sans l'ombre de quelque chose qui puisse ressembler tant soit peu à un mandat, s'imagina qu'il avait le pouvoir de créer un corps électoral, et celui-ci osa procéder à son tour à la nomination d'un soi-disant congrès national. Et il est vraiment inconcevable qu'il se soit trouvé près de deux cents insensés, assez présomptueux pour se croire, les représentans légitimes de la nation, et assez ignorans pour en accepter les fonctions et pour ne pas concevoir que leur élection était atteinte de la plus complète nullité, parce qu'elle émanait d'une prétendue puissance électorale n'ayant d'autre origine qu'un gouvernement enfanté lui-même par la rebel-

lion et le parjure, et né du sein de la dévastation, de l'assassinat et de l'incendie.

Ce gouvernement provisoire et bientôt le congrès national ne se trouvèrent plus à la hauteur des meneurs du parti démagogique. De Potter qui prétendait dominer sur ses collègues, finit par se brouiller graduellement avec eux tous : de là naquit le club démagogique de Bruxelles.

Jamais les saturnales de la terreur n'avaient rien offert d'aussi ignoble que cette ridicule cohue se réunissant au théâtre du Parc. Il suffira de dire qu'on y avait choisi pour président un nommé Joly, jeune imbécile à peine sorti de l'adolescence, et ancien ouvrier du plus décrié des journaux belges, *L'Impartial*, plat louangeur du gouvernement tant que celui-ci avait été le plus fort, dans l'espoir qu'il jetterait quelques os à ronger aux roquets qui en étaient les rédacteurs.

Un épisode remarquable dans la révolte belge, et qui semble pourtant avoir passé pour ainsi dire inaperçu en Europe, c'est le nombre considérable de Français, principalement accourus de Paris au su et au vu de tout le monde, du gouvernement de la France lui-même, tandis que ce gouvernement entretenait des relations, au moins diplomatiquement parlant, de bon voisinage avec le roi des Pays-Bas.

Cette situation amphybie, trop peu hostile si les deux royaumes sont en guerre, trop peu amicale s'ils sont en paix, aurait pu faire croire à l'Europe à la déloyauté du gouvernement, si déjà l'on ne savait à quel point les dépositaires du pouvoir chez nos voi-

sins sont débordés par le parti jacobin qui semble avoir juré de bouleverser de fond en comble les deux hémisphères.

S'il pouvait en être autrement, concevrait-on qu'un vicomte de Pontécoulant, sortant de la prison de Sainte-Pélagie pour des dettes que l'on pourrait, assure-t-on, qualifier autrement, mais qui n'en est pas moins l'héritier d'une pairie, fût allé en Belgique se mettre à la tête d'une légion de brigands, recrutés de tous les coupe-jarrêts, les filous, les repris de justice des deux pays, se donnant à lui-même le grade de colonel, pour combattre l'autorité légitime d'un roi allié de son propre souverain, et pour aller attaquer et renverser cette même autorité à Gand, à Bruges, et dans d'autres villes des deux Flandres, où elle serait encore reconnue sans la horde de brigands souillés de mille excès, connue sous le nom de *légion de Pontécoulant*?

Concevrait-on qu'un tel homme n'eût pas été non seulement désavoué dans le *Moniteur* et officiellement sommé de rentrer *immédiatement* en France, mais encore déclaré, conformément aux lois civiles et criminelles en vigueur, d'une part déchu de la qualité de citoyen français, et de l'autre livré aux tribunaux, jugé et au moins condamné par contumace, pour avoir exposé la France à une guerre étrangère (1)?

Concevrait-on qu'un général Valazé, envoyé pour complimenter le roi Guillaume par le roi Louis-Phi-

(1) Voyez les articles 17, 21 du Code civil, et 76, 84 du Code pénal.

lippe à son avènement au trône des Français, demeurât, à son retour de La Haie, près d'un mois dans la ville de Bruxelles, pendant que celle-ci était en état de rébellion ouverte contre le monarque même auprès duquel lui général venait d'être accrédité?

Concevrait-on, sans cela, nous voulons dire, sans admettre qu'il existe en France un gouvernement occulte qui pousse tantôt, et qui tantôt contrarie le gouvernement ostensible, qui quelquefois le paralyse dans son action, ou d'autres fois lui imprime malgré lui une violence qui n'est point dans son caractère et encore moins dans son intérêt, concevrait-on, disons-nous, d'aussi nombreuses, d'aussi étranges contradictions; et, pour n'en plus citer qu'une seule, quelle autre explication que celle-là pourrait-on donner au départ pour ainsi dire clandestin de ce ministre plénipotentiaire de France, M. Bertin de Vaux, envoyé auprès du roi des Pays-Bas, et qui s'en retourne chez lui incognito, pour ne nous instruire que par la voie des journaux de Paris qu'il ne retournera plus à son poste à La Haie.

Encore une fois, en nous supposant en guerre avec la France cela n'est point assez : mais, alors, où en est la déclaration, où en est le manifeste hostile? Que si l'on nous suppose en paix avec nos voisins, c'en était trop, beaucoup trop de leur part, et il était grandement temps qu'on mît un terme à un état de choses n'appartenant pas plus à la loyauté d'une situation franchement hostile, qu'à la loyauté d'une alliance noble et sincère.

Cependant l'époque approchait de la session ordi-

naire des états-généraux, et, chose incroyable, le ministre de l'intérieur, M. De la Coste, poussait l'aveuglement, pour ne rien dire de pire, jusqu'à faire tous ses efforts, afin de déterminer le roi à ouvrir les discussions législatives dans la ville d'Anvers, au moment même où la révolte était sur le point d'éclater là comme dans toutes les provinces méridionales du royaume.

Un incident changea la face des affaires et ne contribua pas faiblement à la composition d'un nouveau ministère de nerf, de patriotisme et de lumières.

Plusieurs Belges, la plupart députés, s'avisèrent, d'après les conseils ou sous la protection du duc d'Ursel, ministre d'état, de M. Van Gobbelschroy, alors ministre du waterstaat, des colonies et de l'industrie nationale, et de M. De la Coste, ministre de l'intérieur, de signer une adresse au roi pour supplier S. M. d'envoyer le prince d'Orange à Anvers en qualité de gouverneur général des provinces méridionales, muni de pouvoirs très étendus, ayant son ministère et son conseil d'état séparés. Les signataires de l'adresse présentaient cette mesure comme *dernière planche de salut* (1), seule propre à conserver la Belgique à la dynastie des Nassau.

Discutée en conseil, cette mesure qui devait trouver naturellement dans son sein, pour appuis, ceux même qui déjà l'avaient en dehors conseillée ou préparée, tout au moins approuvée, y aurait obtenu un assentiment unanime, si elle n'eût rencontré une vive

(1) Expression littérale, assure-t-on, de la supplique.

opposition dans M. Van Pallandt à qui *l'interim* de la justice avait été confié depuis la retraite de M. Van Maanen.

Si, au lieu d'envoyer l'héritier du trône à Anvers, l'on eût promptement concentré les troupes du prince Frédéric aux environs de Vilvorde ou de Malines, seulement le peu de temps nécessaire pour faire venir d'Anvers ou de Bréda un parc de gros calibre, et que l'on eût inopinément investi Bruxelles, tout pouvait encore se réparer; mais pour cela il n'aurait point fallu perdre un seul instant en pourparlers inutiles.

La mission toute pacifique du prince d'Orange produisit le résultat prévu par tout le monde, si nous en exceptons les aveugles, volontaires ou non, qui l'avaient proposée et chaudement appuyée dans les conseils. Le monarque, en cette occasion comme en tant d'autres, fut évidemment trompé, surtout par son ministre de l'intérieur, qui n'a rien omis pour persuader au roi que la séparation était demandée, désirée ardemment, même à Anvers et dans les deux Flandres, où il est notoire que l'immense majorité se serait hautement prononcée contre, si elle n'eût été sous le couteau des brigands dont se composaient les bandes de Pontécoulant, de Mellinet et de Culhat.

Le temps que l'on faisait perdre au gouvernement du roi en négociations humiliantes, et surtout inutiles, était autant de gagné pour les insurgés. La révolte, déjà préparée d'avance, éclata presque simultanément partout, dès que l'on apprit que les troupes royales venaient d'évacuer Bruxelles: aussi, en moins

de huit jours, les rebelles se trouvèrent en possession d'un matériel d'artillerie immense, ainsi que de magasins considérables d'armes et de munitions de toute espèce. Heureusement leur armée n'était composée que d'un ramas de bandits ne visant qu'au pillage. Sans cela, et si parmi eux il se fût trouvé un seul chef hardi, homme de tête, connaissant de quel prix moral inestimable est le temps, en toutes choses, principalement à la guerre, rien ne leur eût été plus aisé que d'envahir le territoire de la Hollande, pris au dépourvu et laissé sans défense par suite des nombreuses défections qui se succédaient journellement dans l'armée royale, partout où elle comptait des Belges dans ses rangs.

Sans doute la brave et fidèle population des provinces du nord aurait puni l'audace des agresseurs; mais comme ceux-ci étaient avides de butin et non de gloire, ils auraient pu faire beaucoup de mal aux villages et aux villes frontières, et y porter le fer et le feu, pour répondre à l'appel de De Potter, qui, en touchant le sol de la patrie, d'où, cinq mois auparavant, la justice l'avait banni pour huit ans, avait hautement appelé l'incendie et le carnage sur les paisibles habitans de la Hollande.

Nous passerons sous silence les détails relatifs à la mission du prince d'Orange, et à la manière dont elle fut conduite et terminée. Si nous n'en parlons point, c'est parce que nous ne pourrions raconter que ce qui est connu de toute l'Europe. C'est encore par la raison que cet épisode politique donna lieu à des jugemens si opposés, qu'il serait peut-être diffi-

cile de tenir un juste milieu entre l'éloge et le blâme.

« La critique est aisée et l'art est difficile. »

La conduite tenue à Anvers par l'héritier du trône, aurait été jugée tout autrement si elle eût obtenu le succès que sans doute le prince s'en promettait. Ce sont là de ces entreprises qui changent de nom, selon qu'elles réussissent ou qu'elles échouent. Si le prince se trompa, son erreur fut encore de celles familières aux NASSAU, erreurs qui puisent leur source et trouvent leur excuse dans la bonté qui leur est propre, et dont il est toujours plus ou moins facile aux perfides de se jouer.

Cette mission eut du moins l'avantage, beaucoup trop tardif, il est vrai, de retremper le ministère; car le duc d'Ursel, MM. Van Gobbelschroy et De la Coste ayant accompagné le prince d'Orange à Anvers, M. Van Maanen reprit le portefeuille de la justice, M. le conseiller-d'état Van Doorn, qui avait déployé à Gand tant de fermeté et de sagesse comme gouverneur de la Flandre-Orientale, fut chargé du ministère de l'intérieur, et M. Clifford de celui du waterstaat, de l'industrie nationale et des colonies.

Après la retraite de Bruxelles, le gouvernement du roi se détermina à prendre quelques mesures de rigueur contre les provinces méridionales, entre autres, les arrêtés relatifs à la fermeture de l'Escaut, à l'importation des houilles étrangères, qui frappait surtout les mines du Hainaut et du pays de Liège; à l'importation des grains, et celui qui, plus tard, défendit

toute communication quelconque avec les provinces insurgées, et ultérieurement l'arrêté qui congédia les employés belges, en conservant la moitié du traitement à ceux qui préféreraient de rester. Peut-être aurait-il été plus prudent de les congédier tous par une mesure générale, sauf ensuite à faire des exceptions *personnelles* en faveur du petit nombre de Belges réellement fidèles. Car, en leur laissant une sorte d'option, le gouvernement s'exposa à conserver précisément les espions et les traîtres, que les Belges auraient indemnisés de la moitié de leur traitement, pour conserver leurs services secrets, tandis que d'honnêtes serviteurs sont exposés à mourir de faim, soit en rentrant en Belgique, soit en demeurant en Hollande.

On s'étonna généralement de n'avoir point vu paraître des premiers, un arrêté déclarant nuls et non avenue tous paiemens de taxes et contributions faits en d'autres caisses que celles des receveurs royaux, et pareillement nuls dans leurs effets tous actes publics, soit judiciaires, soit même de l'état civil passés devant les tribunaux intrus, tous arrêts rendus au nom d'une autorité quelconque autre que celle du roi.

A ceux qui objecteraient que cette nullité est sous-entendue de plein droit, l'on pourra répondre que l'on ne saurait trop multiplier, en cas pareil, les moyens de division dans le camp ennemi. Le nombre de ceux qui connaissent les lois de leur pays forme partout une imperceptible minorité, même les lois rendues pour ainsi dire la veille : et encore souvent on en oublie presque aussitôt la plupart des disposi-

tions. C'était le cas, ou jamais, de rappeler à la mémoire des uns, d'apprendre aux autres, qu'en payant, en contractant sous l'empire de la révolte, l'on s'exposait à contracter des mariages, des engagements illégitimes, à n'avoir que des concubines et des bâtards, à payer quelque jour une seconde fois les impôts; et même cette dernière considération aurait été plus puissante que toutes les autres, car le vieil adage *ami jusqu'à la bourse* est tout aussi vrai en politique qu'il l'est dans la vie privée.

Quoi qu'il en soit à cet égard, les tentatives conciliatrices du prince d'Orange demeurèrent sans aucun résultat: la terreur exercée par les meneurs comprimait aisément une population de lâches, et quoique chacun désirât intérieurement le retour de l'autorité royale, tout le monde tremblait devant la torche des incendiaires et le poignard des assassins. Sans cette crainte, et si l'on avait pu obtenir le libre vote individuel des citoyens, il y aurait eu un million de voix pour, et à peine tout au plus dix mille voix contre le retour du sceptre des Nassau.

Le dernier acte du prince à Anvers fut cette proclamation si connue du 16 octobre, qu'aucun ministre n'osa contresigner (1), et qui décida le roi à mettre

(1) Voici en quels termes la proclamation était conçue :

« Belges, depuis que je me suis adressé à vous par ma proclamation
 « du 5 de ce mois, j'ai étudié avec soin votre position; je la comprends
 « et vous reconnais comme nation indépendante : c'est vous dire que
 « dans les provinces mêmes où j'exerce un grand pouvoir je ne m'op-
 « poserai en rien à vos droits de citoyens. Choisissez librement, et
 « par le même mode que vos compatriotes des autres provinces, des
 « députés pour le congrès national qui se prépare, et allez-y débattre

fin à une mission de laquelle il devenait de la dernière évidence qu'on ne devait plus attendre aucun résultat satisfaisant.

Cette proclamation ne fut connue à La Haie que le 18 octobre au matin, peu d'heures avant la séance d'ouverture des états-généraux, pour la session ordinaire de 1830, que le roi fit en personne, accompagné du prince Frédéric, arrivé la nuit même à La Haie, et où le monarque, d'une voix émue, prononça le discours dont la teneur suit :

« NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

« Le zèle qui a caractérisé vos délibérations pendant la dernière session extraordinaire des états-généraux, la sagesse, la prudence et l'amour de la patrie, dont vous avez donné de nouvelles preuves en cette occasion, n'ont pas été suivis d'un résultat qui remplît mes espérances : j'avais lieu d'attendre, surtout après l'accord parfait qui s'était manifesté entre le souverain et les représentans de la nation, qu'un examen immédiat et constitutionnel des vœux et des plaintes élevés aurait exercé toute l'influence

« les intérêts de la patrie. Je me mets ainsi, dans les provinces que je gouverne, à la tête du mouvement qui vous mène vers un état de choses nouveau et stable, dont la nationalité fera la force.

« Voilà le langage de celui qui versa son sang pour l'indépendance de votre sol, et qui veut s'associer à vos efforts, pour établir votre nationalité politique.

« Donné à Anvers, le 16 octobre 1830.

« Signé, GUILLAUME FRÉDÉRIC, prince d'Orange. »

morale nécessaire, pour rétablir partout, en attendant, le repos et l'ordre. Mon attente a été trompée d'une manière déplorable. Jusque là, l'obéissance aux lois et la conservation des formes légales avaient toujours été mises en avant par ceux même qui favorisaient principalement ces vœux et ces plaintes. Plus tard cette marche réfléchie n'a plus répondu aux passions impétueuses des meneurs d'une multitude aveugle et excitée; ils allumèrent une rébellion violente, et les efforts de l'armée de l'état, pour seconder l'espoir des bien intentionnés, ont été insuffisans pour dompter la révolte.

« Déjà, avant leur arrivée à Bruxelles, les forces militaires, destinées à la protection des habitans, avaient été assaillies, quoique précédées d'une assurance solennelle d'indulgence et de paix; dans cette ville elles éprouvèrent la résistance la plus meurtrière.

« Depuis lors, la défection armée contre le gouvernement légal s'est étendue de plus en plus dans les provinces méridionales, et ses progrès ont été si rapides et si effrayans, que, pour la défense des provinces fidèles du nord et la sécurité de leur commerce, j'ai pris les mesures nécessaires concernant les forces de terre et de mer, déclaré mobile une partie des gardes communales, préparé l'emploi de la levée en masse, et fait un appel à l'armement volontaire des habitans de ces contrées.

« L'enthousiasme avec lequel on répond à cet appel, et les nouvelles marques d'attachement à ma maison, que j'ai recueillies dans cette occasion, ont

apporté quelque adoucissement aux peines dont mon cœur est affligé, par la pensée qu'une poignée de rebelles a pu parvenir à détacher une population, aussi favorisée et aussi intéressante, d'un gouvernement sous lequel elle avait atteint un degré de prospérité et de richesse qui lui était inconnu jusqu'alors, et joui, tant dans ses droits publics et particuliers que dans ses libertés politique, civile et religieuse, de la plus large protection.

« L'attente que la plus grande partie de cette population devait, après mûre réflexion, souhaiter le retour de ces bienfaits, m'a porté à la résolution d'investir mon fils bien-aimé, le prince d'Orange, du gouvernement temporaire des parties des provinces méridionales qui étaient restées fidèles, et de lui confier le soin de faire rentrer, autant que possible, dans l'ordre légal, par des moyens de persuasion, les provinces révoltées.

« J'ai, de cette manière, par une séparation administrative, préparé, autant qu'il dépendait de moi, le développement de l'opinion manifestée par les états-généraux dans leur dernière session extraordinaire; et par là je me suis mis à même de porter plus exclusivement mes soins sur les provinces septentrionales, et d'employer leurs forces et leurs ressources uniquement dans leur intérêt; en même temps j'ai donné à tous mes sujets et à l'Europe entière la preuve que rien n'a été négligé pour ramener les esprits égarés.

« Fort du sentiment intime d'avoir rempli le serment solennel que j'ai prêté sur la loi fondamentale, et d'avoir travaillé sans relâche à coopérer de tout

mon pouvoir à la prospérité du peuple des Pays-Bas, j'attends avec calme le résultat de ces mesures, et l'issue des délibérations sérieuses auxquelles les événemens qui se passent dans les provinces méridionales donnent lieu, en ce moment, de la part de mes alliés, garans de l'existence de ce royaume.

« En général, l'armée, par sa bravoure et sa modération, a rempli dignement mon attente; cependant je dois déplorer amèrement qu'en dernier lieu une si grande partie des troupes, séduite par des opinions erronées ou des promesses trompeuses, se soit laissée entraîner au point de trahir ses sermens, d'oublier ses devoirs et d'abandonner ses drapeaux.

« Les circonstances, si différentes de l'état de paix, dans lesquelles se trouve le royaume, m'ont obligé d'ouvrir votre session actuelle à La Haie; il m'est agréable de pouvoir vous communiquer, à cette occasion, que je continue à recevoir des puissances étrangères l'assurance de la part sincère qu'elles prennent aux maux qui affligent notre patrie, et de leurs sentimens d'amitié.

« Il ne m'est pas moins agréable de pouvoir informer vos nobles puissances que le courage et la persévérance de l'armée ont mis fin à la guerre qui désolait l'île de Java, et que, d'après les derniers rapports, la tranquillité désirée régnait dans les autres parties de nos possessions d'outre-mer.

« Les pluies continuelles ont nui en général à la récolte; j'ai pris toutes les précautions, qui étaient en mon pouvoir, pour assurer, pendant l'hiver qui s'approche, les besoins des pauvres et des classes peu aisées.

« La situation intérieure du royaume forme pour le moment un obstacle insurmontable à l'évaluation fondée des recettes et des dépenses pour l'année prochaine. En conséquence, il m'a paru opportun, quant à présent, d'assurer, autant que possible, la continuation de ce qui existe. Un projet de loi, tendant à cette fin, et en vertu duquel tous les changemens qui devaient avoir lieu dans les recettes ordinaires resteront sans exécution, sera incessamment présenté à vos nobles puissances.

« Par suite de la déclaration faite lors de l'ouverture de votre dernière session extraordinaire, j'ai pris une mesure propre à pourvoir provisoirement aux besoins pressans du trésor; le patriotisme des citoyens me fait espérer qu'elle aura un plein succès. Cependant cette mesure devra être régularisée par des dispositions législatives, qui seront mises sous les yeux de vos nobles puissances, dans le courant de leur session actuelle.

« Quelles que puissent être les difficultés du moment, il est de toute nécessité de satisfaire aux engagements pris relativement à l'amortissement de la dette d'état, et je me propose en conséquence de présenter à votre assemblée un projet relatif à l'achat et au remboursement de la dette publique.

« Des moyens énergiques de répression et de punition sont nécessaires pour prévenir les actions et les menées que des malintentionnés pourraient se permettre afin d'agiter les esprits, et, s'il était possible, d'étendre la révolte jusque dans les provinces et les cantons restés fidèles; j'invoquerai à cet effet la co-

opération de vos nobles puissances. En attendant, j'ai été obligé par l'urgence du moment de prendre à cet égard des dispositions préparatoires, et d'ordonner des mesures de précaution et de surveillance, à l'égard des étrangers et des voyageurs.

« Pour satisfaire au juste désir manifesté en plusieurs occasions par vos nobles puissances, j'avais fixé au 1^{er} février de l'année prochaine l'époque de l'introduction de la législation nationale et des institutions judiciaires. La révolte, qui a éclaté dans les provinces méridionales, empêche en ce moment de réaliser ce désir pour l'époque fixée; et par suite, l'établissement préalable de la haute cour ne pourra pas non plus s'effectuer.

« Nobles et puissans seigneurs, le cours rapide des événemens par lesquels, depuis quelques semaines, ce royaume est ébranlé, peut influencer sur plusieurs autres de nos institutions; l'issue de ces événemens ne se prévoit pas encore, et les nouvelles tout-à-fait inattendues, reçues aujourd'hui d'Anvers, donnent encore une preuve des progrès journaliers d'une séparation réelle entre les deux grandes divisions du royaume.

« Cependant j'attends cette issue avec confiance, CAR MA CONSCIENCE EST TRANQUILLE; je puis toujours compter sur votre concours, sur celui des fidèles provinces du nord, ainsi que sur l'appui de mes alliés, qui maintiendront le système politique de l'Europe, et je me trouve encore à la tête d'un peuple, dont le sens religieux offre la meilleure garantie de la protection tutélaire du Tout-Puissant. »

Ce discours fit verser des larmes à tous les assistants : le roi avait pu dire en toute sûreté **MA CONSCIENCE EST TRANQUILLE**, et, pour la première fois peut-être depuis son avènement au trône, ce prince vertueux n'était entouré que d'amis dévoués, de sujets fidèles, car il ne l'était que de Hollandais. Leurs larmes étaient celles de l'effusion, mais non pas du découragement ; car, à dater surtout de ce jour mémorable, il n'est point de Hollandais qui n'ait juré de périr pour la défense de la patrie et de ses lois. Les effets, depuis, ont de beaucoup dépassé les protestations : la levée en masse s'est opérée dans toutes les provinces de la vieille Hollande avec une spontanéité d'enthousiasme qui rappelle ses plus beaux jours, et lui présage le retour de son antique splendeur (1). En moins de trois mois, la Hollande a pu mettre sur pied une armée de plus de cent mille hommes effectifs, présens sous les armes.

Les trois ministres qui avaient suivi le prince d'Orange à Anvers, se décidèrent finalement à donner leur démission, ou reçurent peut-être le conseil ou l'ordre de la donner.

Un seul d'entre eux, M. Van Gobbelschroy, termina du moins comme un homme loyal et d'honneur, sa carrière politique, et revint à La Haie rendre compte au roi de son administration et de sa conduite.

(1) Les dons patriotiques arrivent depuis lors, de toutes parts ; les femmes surtout se distinguent par leur patriotisme : du reste, lorsqu'il s'agit de nobles actions on est sûr de rencontrer toujours leur sexe en première ligne.

A Dieu ne plaise que nous nous rendions ici les apologistes des actes d'un ministre qui, selon nous, pendant une administration de cinq années, a préparé par la plus déplorable faiblesse les maux sans nombre qui sont venus tout d'un coup fondre sur la patrie et menacer l'Europe entière d'un bouleversement sans exemple. Mais les torts de Van Gobbelschroy ont toujours été, à nos yeux, ceux d'un homme qui se trompait, et non pas ceux d'un traître. Sa bonté excessive, sa facilité de caractère, qualités qui, dans le commerce de la vie privée, peuvent souvent devenir agréables, mais qui toujours ne sont que trop funestes chez l'homme public, ont perpétuellement rendu M. Van Gobbelschroy la dupe d'une multitude d'intrigans et de perfides : et, une fois que les ennemis du gouvernement eurent connu le faible de ce ministre, c'est lui principalement qu'ils s'attachèrent à circonvenir, c'est lui qui devint le point de mire de toutes leurs menées, depuis les déplorables négociations du concordat, jusqu'à l'organisation de la garde communale, et à la suppression du collège philosophique ; en un mot, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette longue série de concessions, et à partir du premier pas de cette marche rétrograde devant les factions, marche à laquelle le message du 11 décembre fit espérer aux amis du monarque de voir enfin mettre un terme. Il faut aussi tout dire : le département de l'intérieur sous M. Van Gobbelschroy avait fini par cumuler de si nombreuses attributions, que c'était, en dernier lieu, bien moins un ministère proprement dit, qu'une sorte de vice-royauté, dépas-

sant outre mesure les forces d'un seul homme.

Mais sans nous faire la moindre illusion sur les fautes politiques de ce ministre, nul n'a jamais cessé de le considérer comme un homme intègre et un sujet fidèle, personnellement dévoué, attaché de cœur et d'affection à son souverain. Toujours est-il que du moins il a fini sa carrière politique comme un galant homme devait la finir.

Mais l'on ne saurait pas, à beaucoup près, en dire autant des deux autres ministres, et surtout de M. De la Coste : ni lui ni le duc d'Ursel ne daignèrent paraître à La Haie : l'un en quittant Anvers s'en alla à l'étranger, tandis que M. De la Coste, comme pour prouver à quel point il avait en effet *mérité* les éloges des Belges, est resté tranquille parmi eux, et a même figuré, peu après, en tête des candidats de la ville d'Anvers, pour les députés au prétendu congrès national convoqué par De Potter et les siens, à Bruxelles.

L'inconvenance d'une telle conduite indigna tout le monde, mais elle ne surprit personne. Dans le court espace d'environ neuf mois d'administration, M. De la Coste avait donné sa mesure au royaume comme à l'Europe, et si l'Europe levait les épaules de pitié à la vue d'un tel ministre, les bons citoyens en gémissaient, car chacun prédisait tout haut que cet homme funeste achèverait l'œuvre de destruction et de ruine, si habilement commencée par son devancier depuis cinq ans (1).

(1) Il faut ajouter à tout cela que M. De la Coste avait eu le talent de se faire détester par les formes autant que par les fonds. C'est le

L'on a dit plus haut que si l'armée des rebelles eût été animée d'un tout autre esprit que de celui du pillage, profitant de la dislocation où se trouvèrent, vers la moitié d'octobre, les armées royales par suite des nombreuses défections des Belges, elle aurait pu tenter, non sans quelques chances de succès, une pointe sur la Hollande. En effet, avec la canaille de Bruxelles et de Liège on recrutait la canaille de Mons, puis celle de Namur, puis de Gand, de Bruges, puis celle d'Anvers : le noyau se grossissait comme la boule de neige en roulant : il était difficile de prévoir où cela finirait, si ce torrent trouvait partout les digues renversées et ne rencontrait aucun obstacle à ses nouveaux débordemens.

Au milieu de tant de lâches et de perfides, il se trouva enfin un homme ; et, nous ne balançons pas un instant à le dire, cet homme a épargné à la

seul ministre, depuis la fondation du royaume qui se soit donné des airs de pacha, inconnus jusqu'à lui, envers ceux qui allaient à ses audiences. Le roi, les princes, tous les ministres, reçoivent le dernier inconnu avec une affabilité des plus aimables, le sourire de la bienveillance sur les lèvres. On fut fort surpris de voir surgir tout-à-coup ce ministre d'un jour, se donnant des tons de morgue inusités auparavant, et cela envers des hommes qui étaient autant que lui. Tielemans en fait autant à Bruxelles : et dans ce même salon, sur ce même fauteuil, où M. Van Gobbelschroy, accessible à toute heure pour tout le monde, recevait chacun avec la plus grande cordialité, un garçon boulanger de la Rue-Haute qui, à la faveur de ses bienfaits, a pris sa place sous le gouvernement des brigands, affecte de faire faire antichambre à de braves gens et de leur parler par dessus les épaules ! Ce gredin deviendra peut-être un jour le collègue de M. De la Coste, de cet *ex-ministre qui a le cœur belge par excellence*. Soit ; mais Dieu préserve la Hollande d'avoir jamais à l'avenir des ministres de son espèce !

Hollande, sa patrie, les plus grandes calamités.

Nos lecteurs ont compris qu'il s'agit ici du lieutenant général baron Chassé, que les soldats sous ses ordres avaient surnommé, dans la guerre d'Espagne, le *colonel Baïonnette*, comme d'autres avaient donné le nom de *colonel Mitraille* au brave baron Gros, général de la vieille garde de ce *Petit Caporal* que les Français n'oublieront jamais, car l'on sait que c'est là le surnom que les soldats de l'empire, dans l'attachement d'idolâtrie qu'ils lui portaient, avaient donné à l'empereur Napoléon.

La population de la ville d'Anvers a toujours été hostile au plus haut degré envers le roi qui a comblé cette importante cité de bienfaits sans nombre, d'où naquirent, en peu d'années, son opulence et sa splendeur, qui s'élevaient aux dépens de la fidèle Amsterdam. Et, il faut le dire, le gouverneur qui lui était échu en partage, jésuite renforcé, ne paraissait guère propre à y ramener l'opinion, à y réformer l'esprit public.

Le germe corrupteur n'était pas à Anvers le même qu'à Bruxelles. Ici c'est l'esprit jacobin qui l'emportait : là l'esprit de cagotisme. On citerait par douzaines, à Anvers, des notables négocians ou autres, poussant l'hypocrisie jusqu'à dîner le vendredi chez le traiteur pour y faire gras en cabinet particulier, vivant, quoique mariés, avec des filles, ou ayant, comme si de rien n'était, une ou deux banqueroutes sur la conscience.

A Bruxelles, le germe de la gangrène politique se trouvait dans la noblesse et dans le jeune barreau :

aussi, dès le principe, la rébellion y avait-elle été appelée une *mutinerie de stagiaires*.

A cela près, la bonne bourgeoisie n'y était nullement enthousiaste des changemens survenus. Mais ce que l'on appelle l'élite des habitans s'est montrée, dans Bruxelles, d'une lâcheté sans exemple, car elle n'a su combattre ni pour repousser ce qui lui déplaisait, ni pour défendre ce qu'elle voulait.

A Anvers, le vice principal se trouvait, au contraire, dans les notabilités : sans elles le peuple, la populace même, s'y seraient tenus tranquilles, se souvenant de l'état déplorable où était la ville avant la réunion à la Hollande des anciennes provinces belgiques.

Depuis plusieurs semaines, nombre des principaux habitans d'Anvers étaient convenus de livrer la ville aux bandes armées des insurgés, aussitôt que celles-ci pourraient en approcher. Et même différens complots, dans ce but, avaient été déjoués par une police active, laquelle aurait pu retarder l'explosion, et peut-être encore conjurer entièrement l'orage, si la ville d'Anvers avait eu un tout autre gouverneur, un homme aussi ferme, par exemple, et aussi dévoué, que M. Van Doorn, lequel aurait vraisemblablement réussi à conserver Gand au roi, s'il avait plu à l'administration de la guerre d'en approvisionner convenablement et à temps la citadelle de vivres (1).

(1) Il est vrai que la défection des Belges qui formaient la majeure partie de la garnison de Gand, entra pour beaucoup dans la décision que les autorités militaires durent prendre d'abandonner la ville ; mais

En effet, après plusieurs combats successifs de peu d'importance, la bande de Mellinet parvint jusqu'aux faubourgs dans la journée du 24 octobre.

Les troupes du roi auraient été plus qu'en force suffisante pour repousser toute agression, si la population fût demeurée fidèle, ou du moins neutre et inoffensive. Loin de là, un grand nombre d'habitans, qui s'étaient concertés avec les rebelles, se jetèrent tout à coup sur le corps de garde qui défendait l'entrée, forcèrent la porte, et donnèrent accès dans la ville aux bandes qu'on avait envoyées de Bruxelles.

En même temps l'on vit avec un sentiment d'horreur mêlé de surprise, non pas des hommes en guenilles, mais des jeunes gens en grand nombre, fort bien mis, appartenant aux premières familles du commerce, de la bourgeoisie et de la noblesse, qui auraient dû être tous également intéressés au maintien du bon ordre, armés de fusils ou de pistolets, faire feu sur les soldats hollandais, et les fusiller à bout portant dans les rues. Ces braves gens, dès lors, se virent contraints de chercher leur salut dans la retraite.

il est également vrai de dire que la citadelle manquait tout-à-fait de vivres, ce qui atteste une négligence impardonnable.

A propos des événemens de Gand nous placerons ici une anecdote relative au fameux Van Crombrughe, bourginestre de la ville et député aux états-généraux. Cet homme si prodigue de protestations de fidélité, quitta La Haie clandestinement et en toute hâte afin de ne céder à personne l'insigne honneur de devenir le *sujet* de Van de Weyer et de De Potter. Le jour même où l'autorité du roi fut renversée à Gand, le sieur Van Crombrughe eut soin d'aller toucher chez le payeur du trésor royal son traitement de membre des états-généraux : et, *une heure après*, il signa la soumission de la ville au gouvernement provisoire!!! Tel est l'homme que la faction s'efforçait de porter au ministère!

On a beaucoup blâmé dans les journaux de l'Europe, qui s'étaient d'abord rendus les échos trop complaisans des feuilles belges, la conduite que tint en cette circonstance le général Chassé : nous croyons pareillement, quant à nous, que des reproches ont pu, en effet, être adressés à ce général. Toutefois il convient d'expliquer en quoi sa conduite nous parut susceptible de blâme.

A la suite d'une suspension d'armes aussitôt violée que conclue par les bandes de Mellinet, suspension que le général Chassé n'avait accordée contre tous les intérêts de sa position, que pour soustraire la ville d'Anvers à une destruction inévitable, il fallut bien que cet officier général se résignât, pour son propre salut, à donner aux habitans une leçon à laquelle ils s'étaient exposés par une pareille violation, comme par les nombreux assassinats dont ils venaient de se souiller.

On a fait grand bruit dans le temps, à Paris comme à Londres, du bombardement d'Anvers ; si l'on en excepte l'incendie d'une partie de l'entrepôt, c'est à peine s'il y a eu, dans toute la ville, deux cents maisons endommagées ou abattues, la plupart, l'une dans l'autre, valant à peine mille florins. D'après les évaluations faites par ordre de Tielemans pendant qu'il était chargé du portefeuille de l'intérieur à Bruxelles, la totalité du dommage ne monte pas à cinq millions de florins : celui occasioné par les bandes de pillards et d'incendiaires partout encouragés dépassait à la fin d'avril, la somme énorme de trente millions de florins.

Si nous osions blâmer le général Chassé, ce ne serait pas d'avoir commencé le feu : ce serait de l'avoir fait cesser, avant que la ville eût été entièrement évacuée par les bandes de brigands à qui la trahison en avait ouvert les portes.

Ce n'est pas tout : le général Chassé avait, ce nous semble, en son pouvoir, dans cette circonstance unique, le moyen d'étouffer la révolte, de lui porter un coup mortel, ou tout au moins de lui dicter des lois impérieuses et formelles.

Quant à exiger l'évacuation immédiate d'Anvers et le rétablissement de l'autorité royale, le moyen était aisé. Il suffisait de dire aux notables de la ville :

« C'est vous ou les vôtres, qui avez fait ouvrir les
« portes aux rebelles : eh bien ! c'est à vous et aux vôtres à les en expulser : pour cela arrangez-vous : faites
« comme vous l'entendrez. S'il faut de l'argent, donnez de l'argent ; s'il faut de l'or, donnez de l'or ; s'il
« faut du sang, donnez du sang : payez de votre bourse
« la rançon de vos lâchetés, ou bien encore sachez la
« conquérir l'épée à la main : le moyen ne m'importe
« et ne saurait me regarder. Je vous accorde, pour
« cela, trois heures de temps et pas une minute au
« delà (1), et si au bout de ces trois heures il se trouve
« encore dans la ville un seul homme en armes des
« bandes insurgées, je vous déclare que je fais recommencer le feu, et que ce feu ne cessera que lorsqu'il

(1) L'on conçoit qu'en pareil cas il ne fallait pas laisser le temps matériel d'expédier à Bruxelles et d'en avoir des réponses : car le gouvernement de De Potter aurait laissé réduire en cendres la moitié du royaume plutôt que de consentir au rétablissement de l'ordre légal.

« ne restera plus pierre sur pierre de votre opulente
« cité d'Anvers : allez ; comptez les instans : dans trois
« heures mes artilleurs seront à leurs pièces. »

Il est hors de doute que si le général Chassé s'y fût pris de la sorte , et si , le cas échéant , au bout de trois heures , il eût tenu parole , à supposer , ce que nous n'admettons nullement , que durant ces trois heures le haut commerce de la ville n'eût pas trouvé les moyens de persuader aux bandes armées de s'en aller , la première demi-heure de reprise du bombardement aurait suffi de reste à décider la question , car , plutôt que d'être brûlés , les Anversois auraient payé leur rançon ou auraient pris le parti de se battre : mais les choses n'en seraient même pas venues à une telle extrémité.

Pour quiconque connaît le mobile des actions d'un Mellinet , d'un Niellon ou d'autres gens de leur calibre , il ne saurait être douteux que la ville d'Anvers n'en eût été évacuée et même évacuée à bon marché. Cent mille florins , plus ou moins , à partager entre les chefs , du vin et un Guillaume d'or par tête aux *héros* subalternes , et la volte-face ne se serait pas même fait attendre trois heures. Car , de tous ces furieux , pas un n'était personnellement ni moralement intéressé dans la querelle.

C'est précisément à cause de cela qu'un homme hardi aurait pu du moins tenter , outre cela , et tenter , ce nous semble , avec de nombreuses chances de succès , un coup peut-être sans exemple dans l'histoire , un coup propre à répandre le plus brillant éclat sur son auteur.

Nous ne voyons pas pourquoi , l'or d'une main et

la foudre de l'autre, on n'aurait point entrepris de faire servir les rebelles eux-mêmes à étouffer la rébellion. Ce qui eût été peut-être impraticable dans Bruxelles, sous l'influence des chefs, offrait de nombreuses probabilités de succès en dehors du cercle de leur action. Tout homme qui a étudié les révolutions doit savoir qu'on ne peut les combattre que par des moyens révolutionnaires. Il faut laisser l'action des lois *ordinaires* pour les temps *ordinaires*. Ceci est un fait, et quiconque entreprendrait de le combattre ne mériterait pas même l'honneur d'une réponse. Il ressemblerait à cet imbécile de général Aberson, lequel, dans la soirée du 25 août, au lieu de sabrer, comme il aurait dû le faire, les bandes de brigands qui pillaient et brûlaient sous ses yeux, dans différens quartiers de Bruxelles, perdait son temps à dissenter avec elles à la manière de Don Diégo du Compère Matthieu (1).

(1) « Savez-vous, MES ENFANS, leur disait-il, que ce que vous faites là est contraire aux lois ? que ce n'est pas bien du tout ; que vous vous exposez..... » Pendant que le général s'amusait à parler de la sorte la canaille qui l'entourait s'avisa, non dans des intentions hostiles pour lui, mais uniquement par forme d'espièglerie, de lui enlever l'épée qu'il avait au côté : pour peu que la farce se fût prolongée, rien n'empêchait qu'on ne lui prit aussi son cheval, lui glissant en place, comme à Sancho Pança, un chevalet entre les jambes. Ce fut bien pire quand le général s'aperçut qu'il n'avait plus d'épée à la ceinture. « Oh ! pour le coup, dit-il, pour le coup, MES ENFANS, c'est trop fort ! Rendez-moi mon épée : mon épée, vous dis-je ! je ne puis vivre sans mon épée. »

« Rends-la-lui, s'écria l'un des pillards ; tu le vois bien, cette épée-là ne nous fera aucun mal. » Et l'épée fut restituée au misérable qui n'eut pas assez de cœur pour se la passer au travers du corps, de sa propre main, plutôt que de la devoir à l'insultante ironie, aux mépris et à la commisération d'une bande de brigands !

Nous ne voyons pas ce qui aurait empêché le général Chassé de dire ou de faire dire à Mellinet, à Niellon et aux autres histrions qui, comme eux, s'étaient constitués d'eux-mêmes les paladins de Van de Weyer et de De Potter.

« Messieurs, ou citoyens, tout comme il vous plaira :
 « il y a quelques jours que nul de vous n'avait ni un
 « sou dans l'escarcelle, ni de culottes pour couvrir son
 « derrière. Alors, le roi Guillaume était pour vous
 « tous, non pas un monstre, mais un dieu ; non pas
 « un despote ni un tyran, mais le meilleur des rois,
 « chaque fois surtout que vous tentiez d'obtenir de
 « sa munificence quelques charités, ou qu'à la faveur
 « d'un dévouement et d'un amour d'emprunt à sa per-
 « sonne et à son sceptre, vous espériez arracher des
 « secours de ceux qui lui sont réellement attachés de
 « cœur et dévoués. D'autres que vous, des miséra-
 « bles dont la vanité avait été déçue, ont bouleversé
 « l'ordre de choses établi, et vous vous êtes jetés dans
 « la bagarre, parceque n'ayant ni sou ni maille, et
 « par conséquent rien à perdre, toute bagarre vous
 « offre des chances de gagner, ou, pour appeler les
 « choses par leur nom, des chances de voler. Mais
 « vous savez mieux que personne, par l'expérience
 « que vous tous en avez déjà faite en maintes autres
 « circonstances, comme le dit un vieux proverbe, que
 « *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*,
 « et qu'il est rare, en définitive, que l'on finisse par
 « s'enrichir à ce métier ; sans porter en ligne de compte
 « le petit désagrément de se faire casser la tête sans
 « gloire, ou de se faire pendre sans savoir trop pour

« qui, ni pourquoi. Supposons que votre enjeu vous
 « rapporte dix ou vingt mille florins, ce n'est pas en-
 « core là une fortune. Votre gouvernement provisoire
 « vous fera les plus belles promesses du monde, pour-
 « vu qu'il ne soit jamais question de les tenir. Et com-
 « ment les tiendrait-il ? puisqu'il n'a point d'avenir.
 « Et, après tout, quelle garantie avez-vous de n'être
 « pas victimes de sa jalousie, de son ingratitude ; et
 « traités comme l'a été votre collègue ou complice Van
 « Halen (1).

« Quand vous aurez bien réfléchi, vous conviendrez
 « qu'en dernière analyse les sottes questions qu'une
 « poignée de brouillons a très sottement appelées les
 « *griefs de la nation*, ne vous importent guère, ni à
 « la nation non plus. Vous conviendrez, vous Mellinet
 « surtout, que De Potter vous aurait laissé crever de
 « faim toute sa vie plutôt que de vous donner ni seu-
 « lement prêter un écu ; que Tielemans ne vous a pas
 « mal fustigé dans ses lettres que tout le monde a
 « lues (1). Vous conviendrez que ces gens-là se servent
 « de vous comme d'un remplaçant fort commode, qui

(1) On se rappelle que le colonel Van Halen fut arrêté, incarcéré, mis au secret, par ceux même qui avaient tant crié contre la mise au secret de Tielemans et de De Potter ; qu'on s'empara de ses lettres par ordre de ceux qui, peu auparavant jetaient feu et flamme contre M. Van Maanen, ministre de la justice, et contre M. l'avocat général De Spruyt, parce qu'on avait saisi la correspondance des prévenus : et, en définitive, Van Halen qui dans cette circonstance était innocent de ce dont on l'avait accusé, ne dut d'aussi infâmes traitemens qu'à la jalousie que son influence et sa popularité d'un jour avaient inspirée à Van de Weyer, à Mellinet, à De Potter et au baron d'Hoogvorst.

(1) Voir, au *Procès*, les lettres de Tielemans à de Potter.

« veut bien se battre à leur place , car jamais des
 « hommes semblables n'auront rien à démêler avec
 « les boulets et la mitraille : mais quand le péril sera
 « passé, ils vous enverront paître tous tant que vous
 « êtes, ou ne vous paieront qu'en monnaie de singe ,
 « les prêtres en *orémus*, les jacobins en accolades
 « fraternelles (1) et en discours patriotiques, et tout
 « cela ne remplit guère le ventre.

« Je vous propose, moi général Chassé, un million
 « de florins en beaux écus comptans, dont le partage
 « sera fait entre vous, chefs de bandes, de la manière
 « qui pourra vous être agréable.

« Quant à vos soldats, on leur paiera trois florins
 « par jour à chacun pendant un mois, à la seule con-
 « dition qu'eux et vous alliez sur-le-champ à Bruxelles,
 « renverser le soi-disant gouvernement provisoire, et
 « rétablir les couleurs et l'autorité du roi. »

Ou bien l'expérience des hommes et des choses,
 puisée dans les traditions historiques anciennes et mo-
 dernes et surtout dans les quarante années de révo-
 lutions qui viennent de s'écouler, fondée principale-
 ment sur la connaissance personnelle des individus
 dont il s'agit, se serait, cette seule et unique fois,
 trouvée en défaut ; ou bien Mellinet et les siens n'au-
 raient pas demandé mieux que de conclure le marché ;

(1) On sait que De Potter embrassa publiquement Van Halen à une
 parade : huit jours après ce baiser de Judas il le fit jeter dans un ca-
 chot, à Mons, sous le poids d'une accusation capitale, l'exposant,
 de plus, à être mis en pièces par la populace en délire : et c'est sur
 quoi De Potter avait compté, car il avait eu l'imprudence d'annoncer
 dans Bruxelles que le colonel Van Halen *venait d'être massacré à*
Mons.

et de leur côté, les grands capitalistes d'Anvers se seraient à coup sûr estimés trop heureux de faire les fonds de ce marché puisqu'il les aurait débarrassés, tout à la fois, d'une horde de pillards, et délivrés du péril de voir la ville bombardée par les batteries de la citadelle ou saccagée par les sans-culottes Gallo-Belges, et, en tout état de cause, ruinée par sa séparation d'avec la Hollande.

Subsidiairement, et à supposer même que la contre révolution ne se fût point opérée de la sorte, le général Chassé pouvait toujours dicter la loi, exiger que les bandes des rebelles évacuassent Anvers immédiatement; que l'on s'abstînt de toute hostilité contre Maestricht, Venloo, Bois-le-Duc, Termonde, Bréda, sous peine de voir la ville réduite en cendres par le feu combiné de la citadelle et des frégates. La révolution, de la sorte, se serait trouvée tout d'un coup paralysée, et même, selon toutes les apparences, définitivement étouffée.

Voilà, à notre avis, le seul reproche que l'on pût essayer d'adresser au général Chassé, à l'occasion du bombardement d'Anvers.

Mais, prétendre qu'après avoir été le témoin d'une odieuse trahison et du lâche assassinat commis, sous ses propres yeux, des soldats de roi dans les rues de la ville, le baron Chassé dût encore se résigner à souffrir humblement l'insulte et la menace de la part d'une horde de pillards, et dût laisser impunie la violation d'une suspension d'hostilités qu'il n'avait consentie que pour préserver Anvers d'une ruine totale; prodiguer à ce vieux guerrier les qualifications les plus

odieuses, ainsi que n'ont cessé de le faire à l'envi durant tout un mois les feuilles de Paris et de Londres, trompées d'abord par les gazettes des rebelles, c'est dépasser outre mesure tout ce que l'esprit de parti a entrepris de soutenir, à aucune époque, de plus paradoxal, de plus impudemment injuste et en même temps de plus absurde.

En d'autres termes, ces inconcevables prétentions, réduites à leur expression la plus simple, peuvent se traduire à peu près de la manière suivante :

« Si vous êtes populace, ou chef de cette populace, « tout doit vous être permis, TOUT sans aucune exception : vous pouvez voler, piller, incendier, assassiner, méconnaître le bienfait, trahir le bienfaiteur, « parjurer vos sermens, désertre vos drapeaux, vendre l'indépendance de la patrie : tous ces forfaits « abominables deviennent autant d'actes d'héroïsme, « dès qu'ils sont l'ouvrage de ce qu'on se plaît, de nos « jours, à appeler *le peuple souverain*, dût, au bout « du compte, ce beau souverain, se réduire à cinq ou « six cents bandits, ivres, déguenillés, sans feu ni lieu, « escrocs, filous, repris de justice, étrangers pêle-mêle et nationaux, il n'importe, imposant leur loi « souveraine, loi de sang et de boue, à une population lâche ou abrutie de plusieurs millions d'individus trompés, passifs, ou à peu près imbéciles.

« Mais la position se présente tout autrement, si « vous êtes roi. Alors les choses changent d'aspect, et « les mots de valeur. Si vous avez sur vous et contre « vous le péché originel de la royauté; si vous avez « commis le crime horrible de ceindre un diadème,

« vous n'êtes plus, par cela même, qu'une espèce de
 « bête fauve à la merci de ce peuple souverain qui
 « seul est légitime. Que vous ayez ou non été fidèle à
 « vos sermens, doux, bon, affable, miséricordieux,
 « juste, bienfaisant, magnanime, c'est tout comme :
 « dès que vous êtes roi, ce mot horrible dit tout : il
 « suffit pour vous d'avoir ce malheur, pour que l'on
 « puisse impunément vous accabler d'avanies, de vexa-
 « tions, d'injustices, d'outrages, de calomnies, sans
 « que vous ayez le moindre mot à dire ni l'ombre de
 « droit de vous en plaindre, sous peine de passer pour
 « un abominable tyran. Si on vous dépouille de la
 « moitié de vos états, tant pis pour vous, et vous de-
 « vez encore remercier la clémence du *peuple souve-*
 « *rain*, qui veut bien vous en laisser l'autre moitié,
 « chaque fois, s'entend, qu'il n'est pas en son pouvoir
 « de s'en'emparer. Si vous essayez de rentrer en posses-
 « sion de votre bien, par la voie des négociations, on
 « vous accusera de perfidie : par la force des ar-
 « mes, alors vous serez un assassin, un incendiaire,
 « un *père parricide se délectant à faire mitrailler ses*
 « *enfans* (1) : enfin si l'on attaque proditoirement vos
 « généraux en dépit d'une suspension d'armes, il leur
 « sera même interdit l'exercice de ce droit naturel,
 « sacré, imprescriptible, de la défense de soi; droit
 « dont pourtant la nature a accordé l'instinct aux ani-
 « maux les plus doux comme aux bêtes les plus fé-
 « roces, tout aussi bien qu'à l'homme lui-même; de
 « telle sorte que, tout compte fait, l'exercice de ce droit

(1) Expressions du *Journal de Louvain*.

« que le *peuple souverain* trouvera bien certainement
 « fort naturel et légitime chez un hippopotame ou un
 « serpent à sonnettes, sera mis au rang des attentats
 « les plus atroces, du moment où celui qui entreprend
 « d'en essayer l'exercice est un homme, si cet homme
 « est assis sur le trône. »

D'où il suit que, de l'instant où l'on a affaire à sa majesté en guenilles le *peuple souverain*, l'on a cent fois plus d'avantages à être un crocodile qu'un roi.

Cela est à la lettre, et nous défions qui que ce soit de prouver le contraire. Aussi avons-nous vu, en dernier lieu, la chambre des pairs de France, constituée en cour judiciaire, donner une preuve éclatante de ce que peut la force sur le bon droit. Contre les lois, et contradictoirement à la loi même invoquée par son propre arrêt, elle a pourtant cru pouvoir condamner à la prison perpétuelle, peine qui, soit dit par parenthèse, n'existe même point dans le code pénal français, et cela sous prétexte, ce qui n'est même pas exact, que la déportation n'est point applicable (1), quatre ex-ministres de Charles X, lesquels ministres, en aucun cas, ne semblaient pouvoir être responsables, qu'à la condition du maintien de l'inviolabilité royale, à qui la responsabilité ministérielle est donnée comme garantie. Mais le *peuple souverain* n'y regarde pas de si près : le principe *non bis in idem* n'est, pour lui, qu'une vieillerie. Un grand attentat est com-

(1) Que sont donc devenus la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, le Sénégal, les établissements français dans l'Inde, et l'île de Corse elle-même, puisque l'article 17 du Code pénal dit que la déportation consiste à être transporté hors du territoire CONTINENTAL de la France ?

mis contre ses libertés constitutionnelles : que fait le peuple souverain ? Il commence par mettre à la porte le roi coupable et , par dessus le marché , la dynastie tout entière ; à ce prix , et c'était là le moins , ses ministres semblaient devoir en être quittes , ou bien , pour se montrer conséquent l'on aurait cru que l'arrêt qui les frappait aurait dû , en même temps , rappeler la dynastie expulsée (1). Ni l'un ni l'autre n'a eu lieu : cependant on n'en pouvait faire plus à Constantinople , car , lorsque la populace y dépose un sultan , ses ministres se tirent d'affaire fort souvent par un simple exil.

Les *Démophiles* de tous les pays crient bien fort contre le régime du *bon plaisir* des rois , et assurément nous n'avons pas la moindre intention de nous constituer les défenseurs de l'arbitraire , souvent dangereux et toujours détesté : seulement nous nous permettons de faire remarquer , avec tout le respect profond que l'on doit sans doute à l'auguste souveraineté , tant soit peu , n'en déplaise aux amateurs , crasseuse et fétide , des bouchers , des vidangeurs et des pois-sardes , que leur *bon plaisir* est mille fois plus cruel , plus arbitraire , plus féroce et redoutable , que le bon plaisir des tyrans de l'Afrique ou des sultans de l'Asie.

Cet imposant aréopage qui , de toute sa hauteur et vu de loin , apparaît , aux regards du vulgaire , entouré d'une auréole de vénération et à travers le pres-

(1) Nous soutenons ici les *principes* , sans nous inquiéter le moins du monde des personnes.

tige de tous les respects, la chambre des pairs de France, deux fois à quinze années d'intervalle, a offert à l'étonnement de l'Europe, le douloureux spectacle de deux arrêts qui n'ont point reçu la même dénomination partout, une première fois le 7 décembre 1815, en frappant de mort alors, pour plaire aux implacables émigrés, l'illustre guerrier d'Elchingen et de Mojaïsk, que pourtant garantissait de toute atteinte une capitulation solennelle ratifiée par Louis XVIII lui-même; la seconde fois en décembre 1830, en frappant les ministres déchus du monarque détrôné, d'un arrêt aussi inexplicable qu'aucun autre arrêt dont les fastes judiciaires aient conservé le souvenir.

La rébellion des Belges a été suivie de conséquences d'une si haute gravité qu'elles sont devenues réellement incalculables, et lorsque nous avons pris la plume, croyant n'avoir qu'à esquisser rapidement le tableau d'événemens fugitifs, nous étions loin de nous attendre que les grandes puissances s'accorderaient comme à dessein, par leurs pusillanimes tâtonnemens et par leur condescendance envers une poignée de misérables, à faire tout ce qu'il était possible au monde pour que cette première étincelle, sortie de la fange, parvînt, en moins de quatre mois, à couvrir de torches incendiaires les quatre coins de l'Europe. Ce qui est arrivé était pourtant facile à prévoir et n'a même pas manqué d'être prévu. Il est étonnant que des hommes d'état, régulateurs suprêmes des destinées des peuples, ayant été les seuls à n'avoir vu que trop tard ce que des hommes obscurs prédisaient déjà depuis long-temps. A cet égard, voici une anecd-

dote dont nous pourrions, au besoin, établir l'exactitude par des preuves.

Quelqu'un qui a acquis une longue expérience des révolutions, en parlant, dans les premiers jours du mois d'août dernier, de la révolution de Paris, vit dès-lors ce qui ne s'est que trop réalisé. « *Les Français, dit-il, sont dans leur droit, mais les jacobins gâteront la révolution de juillet, comme ils gâtèrent celle de 1789, et leur exemple produira de funestes résultats dans toute l'Europe, si les cabinets respectifs n'y portent un remède prompt et efficace.* »

Les événemens, comme on voit, n'ont que trop justifié la prédiction. Tous les gouvernemens de l'Europe auraient dû simultanément s'assurer du repos public dans leurs états respectifs, en prenant des otages partout où ils auraient pu le croire compromis : une pareille mesure n'eût été nulle part plus urgente qu'en Belgique, et un tel acte de vigueur aurait épargné à l'Europe des secousses terribles qui toutes n'ont été que la conséquence inévitable de l'impunité accordée aux rebelles belges.

Les gouvernemens européens n'ont compris que trop tard de quelle importance il était pour eux tous, à commencer par la France elle-même, d'étouffer tout d'abord la révolte en Belgique : ils n'ont bien apprécié la gravité de leur position respective, que lorsque les troubles de l'Allemagne, de la Suisse, des Pyrénées, et surtout la fermentation de l'Irlande et le soulèvement de la Pologne et de l'Italie, répondant de toute part à l'appel des Belges, sont venus simultanément paralyser les forces et, qui pis est, l'énergie.

de tous les cabinets. L'Autriche a été seule exempte, jusqu'ici, de bouleversemens et de secousses, et si elle doit à son tour avoir part à la contagion qui semble destinée à envahir le monde, pour satisfaire aux passions de la marmaille des écoles mutinée, toujours aura-t-elle le mérite d'en avoir été atteinte la dernière, graces à cette prévoyante fermeté qu'elle a su déployer et soutenir dans ses états, et que trop long-temps l'on a taxée de barbarie, mais dont aujourd'hui l'on a pu apprécier toute la sagesse.

C'est sans doute, il faut l'espérer, pour l'honneur de l'humanité, c'est pour avoir le temps de se reconnaître et en attendant de pouvoir reconstituer leurs forces matérielles, que les représentans des cinq grandes puissances, réunis à Londres en congrès, ont offert au monde stupéfait, la monstruosité d'une série de négociations conduite sur une ligne de parfaite égalité, d'une part, avec les ambassadeurs d'un roi dépossédé de la moitié de ses états par la trahison et le parjure; d'autre part, avec les envoyés des insurgés, reçus, comme si de rien n'était, sur le pied de puissance constituée, admis chez les Wellington, les Aberdeen, les Gray, sans s'inquiéter du repos du monde, que la révolution belge a compromis pourtant au plus haut degré, et qu'elle pourrait fort bien finir par troubler durant peut-être tout un siècle. Et en effet qui oserait prédire ce qui arrivera si l'Irlande, si l'Inde et le Canada (1) se détachent violemment de

(1) On a vu en dernier lieu dans les journaux que les écoliers, car de nos jours le monde entier est menacé de tomber sous la férule

l'Angleterre, la Pologne de la Russie, l'Italie de l'Autriche, la Savoie du Piémont, les provinces rhénanes de la Prusse (1) ; si l'anarchie, inévitable en cas pareil, s'empare à la fois de chacun de ces états, comme encore de la Suisse, de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, et tout cela, parce que l'on aura sanctionné la rébellion des Belges : un tel dénouement disloquerait tout d'un coup, non seulement le système politique mais jusqu'à l'organisation sociale de l'Europe entière ; et, si une pareille calamité arrive (et peut-être sommes-nous destinés à en être tous les témoins et les victimes), il ne restera plus d'autre moyen peut-être que le knout de la Moscovie ou le cimetière de l'Orient, pour rétablir l'ordre et le repos, première condition *sine quâ non* de toute existence sociale. Alors, pour ne point retomber dans l'état de nature, il faudra rentrer dans la barbarie, il

de l'adolescence, avaient tenté un mouvement insurrectionnel au Canada.

(1) Nous sommes assurément bien éloignés de vouloir placer sur une même ligne les braves Polonais et même les Suisses, par exemple, avec les Italiens et les Belges, les deux peuples de l'Europe le moins dignes (et ils l'ont assez prouvé l'un et l'autre) de former, dans leur état actuel, un pays indépendant, dont la première condition est l'esprit de nationalité qui leur manque à tous les deux à un même degré. Mais, abstraction faite de la position où se trouvent les différentes nations de l'Europe, nous dirons hautement que lorsque l'organisation sociale est menacée d'une gangrène universelle, tout honnête homme, tout ami de l'ordre, doit, sous peine de crime de lèse-humanité, se rallier au pouvoir, quels que puissent être d'ailleurs les torts dont on ait droit, n'importe où, de l'accuser. Il faut toujours aller au plus pressé, et, dans les circonstances actuelles, le plus pressé, c'est de prévenir et d'empêcher la dissolution de la société dont nous sommes menacés dans toute l'Europe.

faudra, qui plus est, non seulement la subir comme une dure nécessité, mais l'accepter comme un refuge, peut-être comme un bienfait (1). Et tout cela pour que deux ou trois échappés de collège tirés de la lie du peuple deviennent ministres et se fassent appeler *excellence* (2)!

L'examen, même sommaire, de la situation inouïe où les cinq grandes puissances viennent de se placer par l'étrange déclaration du 20 décembre, qui reconnaît l'indépendance future de la Belgique, cet examen, disons-nous, sort du cadre dans lequel nous avons dû nous restreindre.

Si un tel examen, qui se rattache à une multitude de questions politiques, militaires, commerciales et financières de la plus haute gravité, dont chacune à elle seule peut, dans sa solution, ébranler les deux hémisphères; si, disons-nous, un tel examen pouvait entrer dans les bornes de cet écrit, nous établirions :

(1) Vous qui pourriez prendre tout ceci pour une exagération, lisez l'histoire, ou seulement recueillez vos souvenirs contemporains. Sans remonter à Sobieski sauvant l'Europe sous les murs de Vienne, en 1699, du joug des musulmans, souvenez-vous que de nos jours les cosaques du Don, les hordes nomades du Kamtschatka, ont campé sur les rives de l'Eridan et de l'Adige, ont deux fois bivouaqué sur les places de Paris. De tout temps l'on a vu les peuples barbares se ruer sur les nations civilisées, le Nord envahir le Midi. Il est dans la nature des choses que ceux qui sont mal chez eux, saisissent toutes les occasions pour s'emparer des pays où l'on est mieux, et cela se verra toujours.

(2) Personne n'ignore en Belgique que Tielemans est le fils d'un boulanger misérable de la Rue-Haute, quartier habité par la dernière population de Bruxelles, et que Van de Weyer vient, il y a à peine trois ou quatre ans, de faire son droit à Louvain. Voilà, pourtant, quels seront les grands dignitaires du futur état indépendant!

1^o Que quels que fussent les arrangemens ultérieurs à prendre à l'égard des provinces de la Belgique, il fallait, AVANT TOUT, et de pleine justice, si le mot de justice conserve encore un sens positif dans le langage des hommes, il fallait que ces provinces rentrassent sous l'obéissance du roi des Pays-Bas ; qu'elles y rentrassent par une soumission *complète*, sans conditions d'aucune espèce ; qu'elles y fussent contraintes par la volonté unanime et par le concours de toutes les puissances de l'Europe, et assujetties à une dictature plus ou moins temporaire, mais suprême et absolue, puisque la loi fondamentale y a été déchirée, et que le pacte y a été rompu, nullement par le monarque, comme cela est arrivé en France, mais par le peuple, tandis que pas la moindre provocation ni la plus légère infraction de la part du prince n'autorisaient ce peuple à la rébellion, rébellion dont rien au monde ne pouvait seulement atténuer tant soit peu la gravité (1) ;

2^o Que, depuis surtout l'ouverture du prétendu congrès national, cette soumission n'a cessé de devenir de jour en jour plus facile par la force même des choses, car à moins d'une puissante coopération étrangère, la Belgique seule ne saurait se maintenir encore long-temps, privée comme elle l'est de toute considération au dehors, et au dedans de toute espèce de force matérielle ni morale, sa rébellion n'ayant jamais eu d'autre force que ce qu'il a pu à la faiblesse des puissances de lui prêter ;

(1) Voyez, t. II, pag. 5, l'examen des CAHIERS.

3° Que le principe de *non intervention*, tel qu'il est proclamé et soutenu par le parti démagogique en délire, est un principe immoral, absurde, spoliateur, éminemment subversif de toute société humaine ; et que, si les factions poussent la France à le prendre sous sa protection armée, la nation française se verra elle-même entraînée dans le gouffre qu'elle aura ouvert chez les autres nations ; elle se rendra responsable des calamités qui désoleront l'humanité, en même temps qu'elle mettra en péril, avec ses plus chers intérêts, ce trône civique, fondé naguère chez elle comme une garantie de liberté, et que toute l'Europe a d'abord salué ou accepté, dans l'espoir de trouver en lui un gage de stabilité pour les autres trônes et de repos pour les nations.

Si, un peu plus tôt ou un peu plus tard, la France s'aventurait dans une guerre aussi injuste et aussi immorale, elle s'attirerait, et bien légitimement, il faut le dire, une coalition européenne : sans doute elle la repousserait au premier choc, mais à la longue la France est moins qu'on ne le pense généralement en mesure de résister à la lutte *prolongée* d'une coalition formidable. Ce serait pour elle-même, à la fin, le tour de ce *déchaînement des tempêtes* dont parlait M. Canning, dans son mémorable discours du 12 décembre 1826. Et à ce titre, il n'est pas un honnête homme non seulement en France, mais en Europe, qui ne doive faire des vœux, dans l'intérêt de la liberté tout à la fois, et de l'ordre social, pour voir triompher le système adopté par le cabinet du Palais-Royal depuis l'administration Périer ;

4° En ce qui touche l'accomplissement de la reconnaissance des Belges comme peuple indépendant, nous démontrerions que les conditions imposées par le protocole du 20 décembre à cette reconnaissance, sont inexécutables, et, de plus, moralement, matériellement et politiquement impossibles, car le protocole même veut qu'elles puissent se concilier avec ce qui leur est, par sa nature, évidemment contradictoire et diamétralement opposé. Les plénipotentiaires auront beau s'évertuer, et les subtilités de la diplomatie se reproduire, se multiplier à l'infini, pour peu que l'on veuille s'en tenir strictement aux termes du protocole, et qu'en définitive l'on arrive à une solution quelconque *autre que la soumission complète* à la maison de Nassau des provinces révoltées, on ne fera jamais qu'un misérable replâtrage, que nous verrons tomber en poussière aussitôt qu'une seule amorce sera brûlée, n'importe où, dans un coin quelconque de l'Europe.

Jusqu'ici les Belges ont offert à la risée et au dégoût du monde entier le bien triste spectacle d'un peuple mendiant chapeau bas, s'en allant frapper de porte en porte pour demander, comme on demande l'aumône, à toutes les familles régnantes ou princières de l'Europe, de vouloir en grace leur accorder un roi, et partout, comme on devait s'y attendre, n'essuyant que des refus. Et, en effet, qu'on nous dise où est l'homme d'honneur qui voudrait s'exposer à être justement appelé par ses contemporains et dans l'histoire LE ROI DES BRIGANDS? Et où est l'honnête homme, qu'il soit prince ou pâtre, qui oserait de

gaîté de cœur, au prix d'une spoliation infame, d'un vol manifeste, devenir roi, et roi d'un tel peuple, en acceptant un sceptre, une couronne, décernés, de la sorte, par des mains souillées de sang et de fange, par des mains qui, durant huit mois, ont éclairé le meurtre et le pillage par l'incendie, par des hommes, en un mot, qui ont transformé l'incendie, le pillage et le meurtre en vertus civiques et en titres privilégiés d'espèce nouvelle, pour arriver aux emplois et aux dignités, pour obtenir des récompenses (1)!

Tels sont pourtant les hommes avec lesquels ont pu traiter d'égal à égal les représentans des plus puissans monarques de l'Europe, les hommes qui se sont peut-être assis à la table d'un Talleyrand, d'un d'Aberdeen; qui ont *échangé des notes* avec le ministre des

(1) Le gouvernement provisoire est assailli, à Bruxelles, comme on peut le penser, de pétitions tendant à obtenir des places au préjudice des titulaires nommés par le roi. Or, tandis que l'on appuie partout ailleurs des demandes de ce genre de preuves de moralité, à Bruxelles on se fait gloire et mérite d'avoir été dans la nuit du 25 août *le premier à mettre le feu chez M. Van Maanen, à piller chez le directeur de police ou ailleurs*; et, chose incroyable, les pétitions qui s'appuient sur des titres de cette nature, sont apostillées et renvoyées immédiatement aux prétendus ministères pour y être accueillies de *préférence à toutes les autres*. Ceci est à la lettre, et si nous ne craignons point de compromettre des personnes éminemment respectables qui peuvent avoir des propriétés ou des parens en Belgique, quoiqu'elles-mêmes se soient réfugiées en Hollande, nous nommerions ces personnes qui ont vu, CE QUI S'APPELLE VU, nombre de pétitions appuyées sur de pareils titres et revêtues des apostilles dont nous venons de parler.

Et après huit mois de pillages, d'incendies et d'assassinats, le prétendu régent appelle la révolution belge PURE DE TOUT EXCÈS, et un député de France a osé se rendre l'écho d'une aussi révoltante apologie!

affaires étrangères à Paris, avec le congrès européen à Londres, assurant de *leur considération* (la considération, juste ciel! d'un Rogier, d'un Gendebien, d'un Van de Weyer!!!) les représentans des rois d'Angleterre, de France et de Prusse, ceux des empereurs d'Autriche et de Russie. Et voilà où mène un premier acte de faiblesse lorsqu'on a affaire à des misérables n'ayant rien à perdre au monde, ni sous le rapport de la fortune ni sous celui de la réputation, bien moins encore de la pudeur.

Quant à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie, les principes qui animent ces cabinets ne sauraient être douteux : l'on doit déplorer la nécessité qui s'est plu à les acculer à la plus fausse des positions, d'où il est permis d'espérer que chacune de ces puissances se hâtera de sortir avec honneur le plus tôt qu'elle le pourra.

C'est l'Angleterre, et encore plus la France, qui nous semblent en péril, et en péril imminent, de devenir, l'une et l'autre, victimes des principes subversifs qu'elles viennent de prendre sous leur protection solidaire. La France, surtout, dont le gouvernement date d'hier, a plus besoin de conserver la paix que ne semblent le penser ces hommes turbulens qui débordent son cabinet, qui molestent un roi honnête homme, qui le poussent, qui l'entraînent malgré lui : elle en a même un besoin impérieux afin de rétablir le bon ordre, de coordonner ses lois, d'affermir ses nouvelles institutions, de ranimer son industrie menacée de mort, son crédit fortement ébranlé (1). Le drapeau

(1) D'après des relevés publiés dans les journaux français eux-mêmes.

français connaît, il est vrai, le chemin de presque toutes les capitales de l'Europe, mais aussi, l'Europe poussée à bout, a deux fois, en moins d'un an, prouvé à la France qu'à leur tour ses armées combinées savaient trouver le chemin de Paris.

Vainqueurs ou vaincus, que seraient d'abord les Français si une guerre de leur part pouvait être provoquée ou rendue inévitable pour une cause aussi injuste, ce serait jouer trop gros jeu de la part de ceux qui tiennent en mains les destinées de leur patrie, que d'exposer trente-deux millions d'hommes à recommencer encore une fois les chances de Jemmapes, de Leipsick et de Waterloo, car le dénouement de ce terrible drame pourrait fort bien finir par être tout autre qu'il ne le fut dans la bonne fortune à Fleurus et à Austerlitz, ou même dans la fortune adverse à Montmartre et au Mont-Saint-Jean.

Supposons qu'à la première irruption, et sans l'ombre de doute le premier conflit serait terrible, une grande partie des peuples de l'Europe se fasse l'auxiliaire du drapeau de Jemmapes et de Valmy; admettons, ce qui est impossible, que simultanément atteints d'un vertige mille fois plus redoutable et meurtrier que le *cholera-morbus* lui-même, tous ces peuples renversent leurs gouvernemens respectifs; imaginons encore que ces peuples entonnent en chorus, le même jour, à un même signal, de Cadix à Varsovie, et de Palerme à Dublin, le *Ça ira*, la *Marseillaise*, voire même la

mes, la France a perdu en 1830, sur ses fonds publics seulement, la somme énorme d'un milliard et demi de francs. (Voy. entre autres le *Messenger des Chambres* du 25 janvier 1831.)

Brabançonne, ce paroxysme de délire une fois calmé, et après que l'on se sera *fraternellement* mitraillé, lanterné, noyé, fusillé, décapité, égorgé, de part et d'autre pendant un demi-siècle, pour arriver ainsi au *bonheur commun* de Babeuf, de Marat et de sa grotesque doublure *Démophile*, après même que l'on se sera déchiré en lambeaux comme des bêtes féroces, ou, si l'on veut, dévoré les uns les autres à la manière des cannibales, soit horreur, soit lassitude, il faudra bien finir par une trêve, par une paix ; et, pour faire la paix, avant tout, il faut s'entendre.

De deux choses l'une : ou bien de cette épouvantable catastrophe renaîtra l'état de nature du premier âge, et nous doutons fort qu'un pareil résultat convienne beaucoup à ceux qui, avec le plus de force, poussent maintenant à la roue pour nous précipiter tous dans l'abîme. Alors plus de fabriques d'une part, plus de consommateurs de l'autre. Celui qui, aiguillonné par la faim, aura tué une bête fauve, se nourrira de sa chair palpitante, se couvrira de sa peau ensanglantée. Le coton de l'Inde cessera de traverser l'Océan, les ateliers de Manchester, les magasins de Londres disparaîtront à leur tour, car le *bonheur commun* aura anéanti le luxe et renvoyé les consommateurs aux forêts, pour vivre avec les loups.

Ou bien cette lutte de fureur et de rage se terminera par des traités, et, en ce cas, au premier mot des négociateurs, reparaîtront les difficultés primitives, c'est-à-dire les questions d'intérêts respectifs : alors chacun se retrouvera à son point de départ, plus le découragement commun et la misère générale, la

lassitude et la défiance contre toute espèce d'améliorations, de liberté et de progrès, l'horreur des plus utiles innovations : et les maux contre lesquels on s'était partout révolté quand on n'en était, dans le fait, affligé nulle part, ne viendront que trop fondre à l'envi sur la triste humanité : ceux qui n'étaient point satisfaits de toutes les garanties judiciaires désirables, n'auront plus d'autre juge suprême, on ne saurait trop le répéter, que le knout ou le lacet : ceux qui osaient accuser un pouvoir paternel de violenter leur conscience, le glaive leur imposera peut-être un jour l'idolâtrie des Tartares ou le culte des musulmans. Alors vraiment pèsera sur les nations ce

Boréal scettro, inesorabil, duro (1),

qui partout prendra la place d'un gouvernement équitable. Pour avoir écouté la voix insensée, les promesses fallacieuses des perfides qui l'égarent, le peuple deviendra misérable, abruti, serf peut-être, pour avoir poursuivi une liberté sans bornes, incompatible avec l'état actuel de civilisation sociale : enfin, pour avoir voulu se soustraire, tout d'un coup, à d'inévitables imperfections, il se trouvera courbé sous un joug impérieux, réduit à pleurer en silence des maux trop réels, insupportables, et à dévorer jusqu'à ses larmes, de peur d'éveiller par l'expression d'une douleur trop légitime les soupçons d'un maître ombreux, farouche, inexorable.

Précisément parce que la rébellion des Belges n'a

(1) Alfieri.

été provoquée par AUCUN grief *réel*, encore moins par des actes d'oppression et de tyrannie de la part du monarque pas plus que de ses ministres, la sanction définitive que pourraient donner les puissances de l'Europe à un ordre de choses né à la lueur des incendies, appuyé sur la spoliation, le brigandage, l'ingratitude et le parjure, établirait un précédent qui ne manquerait pas de leur devenir tour à tour funeste, plus spécialement encore à la France et à l'Angleterre, menacées à tout instant de circonstances analogues.

La Belgique avait un bon roi : toutes les perversités et les démences se sont coalisées pour renverser son pouvoir.

Les Français aussi ont un bon roi : mais les Français croient-ils donc ne compter dans leurs rangs aucun insensé ni aucun pervers ? Lequel d'entre eux osera révoquer en doute l'existence, dans sa patrie, d'une multitude de partis, les légitimistes, entre autres, les républicains, les napoléonistes, tous combinant leurs efforts pour arriver à leur but, et pourtant tous placés dans l'impossibilité de l'atteindre, à moins de renverser l'ordre de choses nouvellement établi, et dont la consolidation serait tant à désirer pour le bonheur de l'Europe comme de la France elle-même. Par là nous entendons faire des vœux pour l'affermissement de la maison d'Orléans sur le trône, comme gage tout à la fois d'ordre, de paix et de liberté, mais nullement des vœux pour appeler sur la France la prolongation ou le retour de ces scènes dégoûtantes, par lesquelles prélude toujours la populace pour arriver aux

plus grands crimes , ni de ces mutineries d'écoliers, de ces hurlemens barbares d'un prétendu peuple souverain , mêlant des cris féroces de sang et de vengeance, jusqu'au sein des fêtes qu'il ose appeler civiques et nationales , parce que partout où les masses en délire sont ameutées, il leur faut s'abreuver, s'enivrer, indistinctement, soit de vin, soit de sang; il leur faut offrir d'horribles holocaustes à l'idole du jour, sauf, à son tour, à la renverser, à l'égorger le lendemain.

Nous en convenons, la France unanime est pour ainsi dire invincible, mais, franchement, cette unanimité, chez elle, nous ne la voyons malheureusement nulle part.

Que ceux qui ne peuvent comprimer d'honorables regrets d'avoir dû faire momentanément ce qu'ils appellent bien à tort *une halte dans la boue*, prennent donc garde de ne pas réduire tous les peuples de l'Europe à faire ensemble une horrible *halte dans le sang*, car le sang est plus liquide encore, l'on peut s'y noyer plus facilement : qu'ils prennent donc garde surtout de n'y point noyer cette dynastie nouvelle, brillante tout à la fois de souvenirs et d'espérance; ce serait, de leur part assumer de gaieté de cœur une responsabilité immense par son étendue, terrible par ses résultats; ce serait se préparer de trop cuisans, de trop tardifs regrets, peut-être même d'inexorables remords.

Cela n'arrivera pas, direz-vous : hommes imprudens, en êtes-vous sûrs ? qui vous le garantit ?

Nous combattrons pour défendre l'élu du peuple, nous combattrons, direz-vous encore, depuis le

tombeau de nos pères jusqu'au berceau de nos enfans.

Eh oui, vraiment ; mais avez-vous donc oublié que cette même promesse si touchante, si magnanime, avait été déjà faite au grand homme qui mérita mieux que personne le titre d'*élu du peuple*, si jamais il en fut sur la terre, qu'elle lui avait été faite par l'illustre Lacépède, au nom du sénat conservateur qu'il présidait avec tant d'éclat, qu'il honorait par de si nobles vertus (1) ; avez-vous donc oublié que trois mois plus tard ce sénat de parjures et de lâches votait la déchéance de l'*élu du peuple*, que pourtant chacun d'eux avait juré de défendre en combattant *depuis le tombeau de ses pères jusqu'au berceau de ses enfans* ! et enfin, avez-vous donc oublié que ce même Lacépède qui, au milieu de l'émotion générale, venait de prononcer cette sublime harangue, lui aussi, osa voter la déchéance ? Napoléon eut le malheur de compter sur les promesses de l'entraînement ; on sait ce qu'il lui en coûta. Puisse Louis-Philippe, mieux avisé que l'auguste victime de Sainte-Hélène, être moins confiant dans l'avenir, et se montrer satisfait d'un présent qui ferait encore l'envie des plus puissans monarques de la terre !

Pour être moins flagrans en apparence, les périls auxquels l'Angleterre s'expose en sanctionnant la félonie et l'ingratitude des Belges, ne sont ni moins graves pour sa situation intérieure ni moins menaçans

(1) Discours du président du sénat à l'empereur Napoléon, décembre 1813.

pour elle au dehors. Que répondra l'Angleterre à l'Irlande, demandant le rappel de l'union tandis qu'elle reconnaît et qu'elle protège la séparation de la Belgique, et lorsque l'union pour les Belges n'avait été qu'une source non interrompue de prospérité et de richesses? L'Angleterre accueille les prétendus griefs d'un peuple turbulent et ingouvernable, dont pas un n'a le moindre fondement. Que répondre, qu'osera répondre cette puissance égoïste et vépale, aux malédictions légitimes des Parganiotes, indignement sacrifiés par la perfidie du cabinet de Saint-James aux vengeances ottomanes? que répondra-t-elle au cri d'indépendance qui, tôt ou tard, s'élèvera, menaçant de l'une à l'autre extrémité de l'immense presque-île de l'Inde? Ce sera bien autre chose que les griefs des Belges, quand cinquante millions d'Indiens, armés des ossemens de leurs pères inhumainement sacrifiés à l'avarice anglaise, reprocheront d'une voix terrible à leurs barbares oppresseurs d'avoir affamé le Bengale, d'y avoir accaparé, détruit tout commerce, d'y avoir encouragé, récompensé la trahison, l'espionnage, l'ingratitude et le parjure, d'avoir immolé à la plus révoltante cupidité l'infortuné Tipoo-Saïb et ceux qui noblement lui étaient restés fidèles dans l'infortune; d'avoir, en un mot, exercé des actes de spoliation et de rapine, n'admettant guère d'autre parallèle possible que les atrocités commises par les Espagnols à la conquête du Nouveau-Monde. Que pourrait opposer l'Angleterre au cri spontané d'indépendance qui s'élèverait du sein d'un grand peuple depuis plus de trente ans opprimé par elle, spolié, vexé, outragé de

mille manières, et qui, à l'appui des plus légitimes prétentions, présenterait aux regards d'Albion, comme une tête de Méduse, le protocole qui consacre en principe l'indépendance d'un peuple qui, depuis des siècles jusqu'à nos jours, n'a cessé de s'en montrer constamment indigne ?

Belges, ne vous en déplaise, il se passera encore long-temps avant que vous soyez dignes de l'indépendance et mûrs pour la liberté. Et, quoique placés au centre de l'Europe, vous n'en êtes pas moins devenus la honte des peuples policés. Vous ne ressemblez pas plus aux Belges dont parle César, que les Italiens des triomphes ne ressemblent aux Italiens des processions. Si vous osiez en douter vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à jeter un regard autour de vous. Partout vous reconnaîtrez les pas gigantesques qu'ont faits les peuples dont vous êtes environnés, dans les voies des améliorations morales et des progrès matériels de toute espèce. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, et cette noble Hollande dont, il faut le dire enfin, le contact ne vous a tant offusqués que parce que la comparaison vous humilie, voyez quels progrès ces pays ont faits depuis deux siècles et demi. Et vous, depuis lors, qu'avez-vous donc fait ? Durant ces deux siècles et demi, vous êtes restés stationnaires. Peuple de bêtes de somme, incapable d'autre chose que de tendre le cou au joug que les convenances européennes exigent qu'on vous impose, constamment prêtes à mordre la main qui vous protège et à baiser la verge qui vous frappe, lâches envers vos tyrans, rebelles envers vos bienfaiteurs, n'ayant toujours su emprunter que les

vices de vos maîtres et jamais une seule de leurs vertus ; vos masses ont conservé les traditions superstitieuses et féroces des *pillos* (1) de l'Espagne, sans avoir rien de la fidélité castillane. Votre noblesse possède toute la morgue des barons de l'Allemagne, sans en avoir ni le patriotisme ni l'instruction. Votre génération nouvelle s'évertue à singer les mœurs parisiennes et ne parvient à en saisir que le ridicule, sans même, en définitive, avoir de ce ridicule ni l'enjouement, ni l'amabilité, ni l'esprit que l'on y trouve. De telle sorte qu'à proprement parler, le caractère belge se compose d'une vraie caricature sociale, sorte de type, unique dans l'espèce, et que personnifierait à merveille un perroquet enragé portant besicles, à instinct proditoire d'ingratitude, toujours prêt à mordre la main qui le nourrit, juché gravement sur une marotte, et un poignard en sautoir, babillant sans cesse et, dans son monotone et intarissable caquet, passant à tort et à travers, sans transition, de l'atroce au ridicule, et, en définitive, ne sachant employer que les mots ignobles d'un baragouin composé de catalan, de tudesque et de welche.

Belges, cela est triste, il est vrai, et surtout pour un peuple comme vous si bouffi de prétention ; mais pourtant, mot pour mot, cela est ainsi.

Si ce tableau ignominieux de leur caractère national leur paraît entaché d'exagération ou d'injustice, que les Belges compulsent leurs propres annales ; qu'ils prennent pour point de départ le grand siècle de Guil-

(1) Mot espagnol qui signifie la canaille.

laume le Taciturne : depuis lors , et durant la longue période de deux cent cinquante années , nous les voyons toujours les mêmes , tels qu'ils se sont montrés de nos jours , humbles et soumis envers le tyran qui les opprime , ingrats et traîtres envers la main bienfaisante qui les protège ; parlant sans cesse de liberté et se montrant de plus en plus indignes d'indépendance , sans laquelle toute liberté est impossible. Dans la lutte immortelle entre Philippe , alors maître du monde , et la Hollande , nous voyons celle-ci parvenir , par les efforts du plus sublime héroïsme , à briser un joug ignominieux et à prendre rang parmi les puissances de l'Europe ; les Belges au contraire demeurent asservis à leurs tyrans.

Après avoir passé alternativement de la domination de l'Espagne , de l'Autriche , sous celle de la France , nous voyons encore ces mêmes Belges , de nos jours disposés d'avance à courber le front devant un maître quel qu'il puisse être , non moins indignes , non moins incapables de s'associer au mouvement généreux des Hollandais , pour recouvrer une patrie , que de voler au secours du grand homme qui osait soutenir une lutte héroïque contre l'Europe en armes , seul à la tête d'une poignée de héros.

Aussi les humiliations et les affronts , pour lesquels on serait presque tenté de croire que les Belges ont été créés tout exprès , la diplomatie de l'Europe ne les leur a point épargnés.

Elle a pu descendre , il est vrai , dans le but d'éviter une conflagration générale , jusqu'à admettre en sa présence cette caricature d'ambassadeurs , diplomates

improvisés, quelques uns même quittant à peine leur bavolet, à chacun desquels peuvent s'appliquer admirablement ces mots spirituels d'Addisson : *He visited several countries as a public minister, in which he had formerly wandered like a gipsy* (1).

La conférence de Londres a pu leur dire : Vous serez reconnus peuple indépendant, mais à la condition (et cette condition qui renferme à elle seule une multitude de conditions subsidiaires est de rigueur avant tout), à la condition que rien ne soit changé au *statu quo* actuel ni aux stipulations des traités ; pourvu encore que les intérêts, la sécurité des puissances et l'équilibre de l'Europe n'en reçoivent aucune atteinte.

Vous serez indépendans, mais il vous est défendu de vous constituer en république, attendu que votre pays ne serait autre chose qu'une espèce de kaleïdoscope politique aux innombrables combinaisons de crime et de folie, propre seulement à bouleverser, à ensanglanter la terre et à finir, à la longue, par envoyer aux Petites-Maisons l'Europe entière.

Vous serez indépendans, mais il vous est défendu, pareillement, d'élire un roi indigène, car la morale publique ne permet point qu'on vous laisse jouer une parodie par trop burlesque, par trop dégoûtante de la souveraineté, telle que le serait sans aucun doute la royauté qui sortirait de l'auge ignoble que vous auriez transformée en urne d'élection, les monarques de

(1) Revêtu d'un caractère public, il a visité plusieurs pays, dans lesquels on l'avait vu précédemment vagabonder comme un vil histrion.

l'Europe n'étant nullement disposés à admettre dans leur auguste association ; le premier va-nu-pied venu, qu'il pourrait vous passer par la tête de transformer en roi.

Vous deviendrez indépendans, à condition que votre roi ne soit pas plus le duc de Reichstad que le duc de Leuchtenberg.

Vous serez indépendans, mais la France refuse de vous incorporer, comme elle vous refuse un roi de la dynastie d'Orléans.

Vous serez indépendans, mais vous ne devez pas espérer que l'Angleterre vous accorde un prince de la maison de Brunswick. Et le prince qui a refusé le trône d'Athènes, qui n'a point voulu régner sur les descendans d'Alcibiade, de Lycurgue, de Léonidas et de Solon, ne descendra jamais jusqu'à devenir le roi des Belges.

Vous serez indépendans, mais ne vous flattez point que ni la famille des czars, ni l'illustre maison de Brandebourg, ni l'antique race de Hapsbourg, consentent à voir régner un des leurs sur un peuple tel que vous.

Voilà les nombreuses hypothèses d'exclusion que les potentats de l'Europe vous imposent, à vous nation belge, dont à ce prix, mais à ce prix seulement, les plénipotentiaires réunis à Londres veulent bien admettre l'hypothèse de votre *future* indépendance, à condition encore, et après toutes celles qui précèdent, qu'elle puisse se « combiner avec les *stipulations* « des traités, avec les *intérêts et la sécurité des autres puissances*, et avec la *conservation de l'équili-*

« *lire européen* (1). » Ne vous disent-ils pas en outre que
 « *La conférence s'occupera, à cet égard, de discuter*
 « et de *concerter les nouveaux arrangements les plus*
 « *propres à y parvenir.* »

Lisez cela, vous négociateurs inberbes, qui n'avez
 quitté l'école où on vous voyait hier encore, que pour
 faire une école sans exemple; lisez et voyez si l'aréo-
 page européen s'est ou non diverti à vos dépens.

Et vous que la chose concerne, lisez attentivement,
 et, si cela vous est possible, calculez donc les incal-
 culables obstacles que ces conditions si concises et
 pourtant si claires, formelles et positives, doivent
 nécessairement rencontrer dans l'exécution. Voyez
 les mille rouages de l'immense machine politique de
 toute l'Europe, remis en mouvement d'un seul coup,
 et jugez vous-mêmes des résistances que ne peu-
 vent manquer de lui opposer d'aussi nombreux
 frottemens.

Belges, si après cela il se trouve encore dans toute
 l'Europe un prince assez à plaindre, pour fixer votre
 choix, se respectant d'ailleurs assez peu lui-même pour
 vouloir d'une couronne traînée de la sorte dans les
 ruisseaux durant trois mois, partout offerte humble-
 ment et partout repoussée avec mépris; si, dans les fa-
 milles augustes l'on compte un seul individu ayant
 assez peu d'honneur, pour se rendre complice d'une
 spoliation infame et pour vouloir d'un trône d'où
 vingt factions l'auraient bientôt expulsé; s'il en a l'au-

(1) Expressions textuelles du protocole de Londres, en date du 20
 décembre 1830.

dace et l'impudeur que ce prince se montre, qu'il jette un regard sur ce trône, puis qu'il y monte, s'il en a le courage. Cette fois du moins l'insolent blasphème de Roussel (1) se trouvera susceptible d'application, car pour celui qui consentirait à subir la royauté au prix de tant d'outrages, de honte et de remords, le trône en effet ne serait plus qu'un pilori.

Allez, qui que vous puissiez être, prince infortuné, à qui dans des jours *néfastes* tant de déboires auraient été réservés, allez ceindre un diadème qu'il vous faudra peut-être remplacer tour à tour par le capuchon et le bonnet rouge; mais, en montant les premières marches d'un trône si chancelant, souvenez-vous combien la roche tarpéienne est près du Capitole; souvenez-vous des assassins du Taciturne et de Henri IV; ayez les yeux fixés sur *White-Hall*, et sur la place de la Révolution, n'oubliez pas plus la catastrophe qui termina les jours de Charles I^{er} que celle qui termina les jours de Louis XVI.

Non, il ne serait ni équitable, ni nécessaire en soi, ni même prudent pour l'Europe de détacher *complètement* la Belgique du royaume dont elle a fait partie depuis quinze ans. Et il est en vérité sans aucun autre exemple dans les fastes de l'histoire qu'un roi honnête homme, détrôné à moitié par des rebelles, dont il fut le père affectueux, dépouillé par ces enfans ingrats et parricides, demandant l'appui de ses amis, de ceux même qui, de leur propre main, avaient élevé et garanti le trône où ils l'avaient placé, voie se

(1) *Journal de Louvain.*

tourner contre lui ceux de qui, sans la plus légère ombre de doute, il avait tout droit d'attendre *aide*, *secours* et *appui* (1), aux termes formels et positifs des traités.

S'il était possible de voir réellement consommer un aussi monstrueux attentat, et que la Belgique dût être en effet arrachée au sceptre des Nassau, de toutes les combinaisons proposées jusqu'ici, celle dont on avait parlé dès la fin d'octobre paraîtrait peut-être préférable.

Cette combinaison consisterait à partager la Belgique; à donner à la Prusse Liège, une partie du Namurois et le Brabant méridional, la ville de Bruxelles y compris; à la France le Hainaut et l'autre moitié du Namurois; à l'Angleterre les deux Flandres et Anvers, en échange du Hanovre que l'on aurait cédé, en compensation, au roi des Pays-Bas, lequel alors aurait pris le titre de roi de Hollande et de Hanovre: enfin, selon la version qui avait circulé à ce sujet, l'Autriche et la Russie auraient reçu des indemnités pécuniaires de chacune des trois puissances copartageantes.

Quoi qu'il en arrive, non, mille fois non, les Belges ne sont pas faits, et ne le seront encore de longtemps, ni pour être libres, ni encore moins pour devenir indépendans. Aucun peuple de l'Europe, si

(1) «..... Les trois monarques contractans (c'est-à-dire les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse) se donneront réciproquement *dans toutes les occasions et dans tous les cas aide, secours et appui.* »

(Article 1^{er} du traité signé à Paris le 14-26 septembre 1815 entre les trois monarques précités.

l'on excepte les Italiens, ne révère, n'apprécie, ne comprend moins que le Belge le mot sacré de PATRIE. Plutôt que de partager la nationalité, sa gloire et ses bienfaits avec un peuple dont l'origine est commune à la leur, nationalité qui, dans le court espace d'à peine quinze ans, avait répandu chez les Belges tous les genres de prospérités agricole, commerciale et industrielle jusqu'alors inconnues dans leur pays, on les a vus avec moins de surprise que de dégoût, mendier des maîtres étrangers, et n'obtenir pas même l'asservissement de leur patrie, ni les chaînes qu'ils ont eu l'infamie d'aller partout implorer à genoux.

Mais la Providence est juste. Ce peuple, naguère si heureux, aujourd'hui meurt de faim, et l'Europe s'aperçoit déjà, à commencer par la France elle-même, que la *glorieuse révolution* des Belges n'est autre chose qu'une parodie infame, et une longue scène de démence, de turpitudes et de forfaits.

Peuple malheureux ! vous avez renversé un ordre de choses qui faisait l'envie des nations de l'Europe, et qui fera l'admiration de l'histoire.

C'est à la lueur des incendies, à l'aide de la terreur inspirée à quatre millions de lâches par cinq cents bandits, que vous avez constitué un pouvoir destructeur qui a tout renversé, tout démoli, avant de savoir s'il aurait de quoi reconstruire.

Un pouvoir sans autre origine que celle du crime ne pouvait transmettre aucun droit : aussi vos prétendus électeurs et vos élus sont également dépourvus de mandat et de mission : tous vos actes sont atteints

d'avance d'un vice originaire, le plus grand des vices,
LA NULLITÉ.

Et c'est une telle assemblée d'insensés, soi-disant congrès national, frappée tout à la fois de mort civile (1) et politique à sa naissance, c'est ce congrès lui-même qui, dans le paroxysme de la plus monstrueuse ingratitude, a osé pourtant prononcer à perpétuité la déchéance des Nassau!

LA DÉCHÉANCE DES NASSAU!!! Ces mots de malédiction et de ruine pour les Belges devraient être gravés en caractères de feu, comme la menace du festin de Balthazar, sur les murs même du repaire où ils ont pu être proférés.

Oui, la Providence est juste; si, d'une part, elle a permis le triomphe momentané du crime, elle a voulu, de l'autre, en faire sortir un châtiment non moins terrible qu'exemplaire.

Hommes abominables et pervers, qui avez consommé la ruine de votre patrie, pour satisfaire vos ignobles passions, votre tour arrivera, gardez-vous d'en douter.

Vous avez renversé, avec le trône protecteur de tous, une multitude de notabilités, l'ornement de la patrie.

Vous avez anéanti toute justice, vos juges tremblent devant vos sicaires, et n'osent pas plus acquitter

(1) Tous les misérables qui le composent se trouvent en état flagrant de haute trahison, passibles par conséquent de la peine capitale, laquelle entraîne nécessairement les effets de la *mort civile*. Aussi se sont-ils empressés d'abolir cette peine, ce qui pourrait passer pour une sanglante épigramme.

l'innocent qui vous déplaît, que frapper du glaive des lois le coupable que protègent vos incendiaires, vos assassins et vos pillards.

Vous avez brisé sous le couteau des assassins les plus doux liens sociaux. Dans combien de familles n'avez-vous point anéanti la première des béatitudes domestiques, le bonheur du foyer?

Des épouses éplorées vous demandent compte du sang de leurs époux : des citoyens plongés dans la douleur vous redemandent la compagne de toute leur vie ; des mères vous montrent avec effroi les ossemens de leurs fils : des orphelins sans asile et sans pain ne trouvent plus que des ruines et des cendres, là où naguère encore s'élevait paisible leur foyer paternel. Que d'existences n'avez-vous point détruites, ou empoisonnées sans retour !

Dès centaines de milliers de bras se lèvent menaçans sur vos têtes, ils vous imputent, à bon droit, la cruelle inaction où vos forfaits les ont réduits ; ils vous reprochent, d'une voix terrible, la misère de leurs familles, la faim, l'horrible faim qui déchire les entrailles de leurs enfans ; ils vous rendent responsables des forfaits dont, par vous seuls et pour vous, ils ont pu se souiller.

Nous n'appelons les représailles sur personne, quelque méritées qu'elles puissent être : mais nous ne pourrions que voir la vengeance du Ciel, le DIGITUS DEI et ses terribles anathèmes, si, quelque jour, livrée au désespoir, la populace venait à immoler à son aveugle fureur, à sa légitime indignation, ce congrès d'ingrats ; si celui qui appelait sur d'honnêtes et pai-

sibles citoyens l'anathème de l'impopularité AVEC TOUTES SES SUITES*, tombait lui-même tôt ou tard victime des suites de la haine de ce peuple qu'il a trompé avec tant de perfidie et de lâcheté; si ceux qui ont poussé les masses au pillage, à l'assassinat et à l'incendie venaient à être, à leur tour, incendiés et pillés; si les brigands qui ont fait souffrir à Gaillard les tortures les plus atroces et l'ont pendu à leur exécrable gibet de liberté, étaient eux-mêmes accrochés à un gibet, soit en vertu de la vindicte légale, soit encore par une explosion vengeresse de cette même populace qu'ils avaient enivrée de leurs propres fureurs.

Quelque terribles que doivent être, tôt ou tard, les réactions, nous ne plaindrons aucun des grands coupables qui en tomberaient la victime.

Quelque grandes que soient les calamités et les misères qui accablent déjà la Belgique, et qui ne peuvent que s'aggraver, n'importe le maître qui leur commande ou la forme de gouvernement qui les régit : les amis de la morale publique et de la justice distributive n'y verront qu'une expiation méritée; ils garderont leur commisération pour le véritable malheur, car ce serait profaner la pitié que d'en avoir pour de tels scélérats.

Désormais l'agriculture est perdue sans retour dans ces contrées jadis si florissantes. Les mines, les exportations, les usines, les manufactures, les ateliers y ont reçu le coup de la mort : il n'est donné à aucune puissance humaine, pour le moins d'ici à un quart de siècle, de leur rendre la vie. Loin de nous en attris-

ter, nous applaudirons à un pareil résultat. Il est beau, il est moral, il est éminemment exemplaire que la vertu reçoive sa récompense et le crime son châ-timent. S'il pouvait n'en être point ainsi, le mot de justice, mot descendu du ciel sur la terre, ne serait plus qu'un mot vide de sens.

La ville d'Anvers qui prospérait aux dépens d'Amsterdam rentrera dans sa nullité, et la cité fidèle retrouvera bientôt son antique splendeur.

Bruxelles deviendra ville de province, ou ne sera plus que la capitale ridicule d'un état éphémère plus ridicule encore.

Le Hainaut et le Namurois, Liège et Verviers, perdront en peu de temps leurs exportations. Les Flandres verront tomber, une à une, leurs superbes manufactures (1). La détresse générale fera place à l'aisance, à la prospérité publique. Tant mieux. Nous n'aurons de pitié pour aucune de ces provinces, pas même pour les Flandres elles-mêmes, puisqu'elles ont eu la lâcheté de subir le joug d'une poignée de misérables, joug que pourtant elles détestent, et qu'un souffle seul eût suffi, depuis long-temps, à secouer.

(1) Passant ici sous silence des détails d'exécution déplacés dans cet écrit, nous nous bornerons à affirmer que, sans nul besoin de la participation du gouvernement ni du moindre concours de la puissance législative et par la seule action d'un certain nombre de riches capitalistes, il est possible, selon nous, et même facile, en très peu d'années, et quel que soit le sort futur réservé aux Belges, d'aneantir complètement leur prospérité industrielle et d'en faire tourner la ruine entièrement à l'avantage des Hollandais. Le plan que nous avons conçu à cet égard nous semble infailible, et nous sommes loin, du reste, de vouloir en faire un secret à ceux qui nous paraissent réunir la volonté aux moyens de le mettre à exécution.

Si quatre millions d'individus sont coupables ou complices, qu'ils portent la peine de leur crime ou de leur complicité !

Si ce ne sont que des lâches, quatre millions de lâches assemblés sont déjà de trop sur la terre, pour que l'on aille encore offrir le scandale de les former en corps de nation indépendante, dans un siècle qui a vu tant de prodiges d'une valeur héroïque chez les peuples de l'un et de l'autre hémisphère.

Que si les crimes et les folies des Belges finissent par allumer en Europe une conflagration générale, ce qui, du reste, un peu plus tôt ou un peu plus tard, nous paraît inévitable, leur pays, avant tout, en deviendra le théâtre; alors les adolescents qui y dictent la loi apprendront trop tard de quels terribles fléaux la guerre est escortée; la Belgique tombera, tour-à-tour, au pouvoir du vainqueur; et, vainqueurs comme vaincus, tous y promèneront à l'envi le carnage, l'incendie, la dévastation, la misère, la contagion, le désespoir et la mort.

A la vue de tant de maux les amis de la justice sur la terre s'inclineront avec respect devant la justice éternelle. Ils garderont leurs larmes pour les victimes, et, détournant la tête, ils refuseront toute pitié aux provocateurs, aux incendiaires, aux assassins et à leurs complices.

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF MODERN ART
1000 MUSEUM AVENUE
NEW YORK, N. Y. 10028
TEL. MU 2-5036

APPENDICE.

Une garenne d'écoliers a plus tôt fait, par le temps qui court, à bouleverser un empire, qu'il n'en faut pour achever un livre.

Pendant que l'on imprimait ce qui précède, de nouveaux événemens se sont passés en Belgique comme ailleurs : le mal a pu en être aggravé, mais, dans le fond, la face des choses est restée la même.

Deux princes avaient été d'abord menacés d'une préférence outrageante de la part du congrès des Belges : l'un, le duc de Leuchtenberg, qui a refusé avant même de connaître le résultat, et l'on ne devait pas s'attendre à voir agir autrement le fils de l'illustre prince Eugène, le petit-fils adoptif de Napoléon : l'autre, le duc de Nemours, au nom de qui le roi des Français a répondu par un refus qui l'honore.

Les Belges, ainsi repoussés par toutes les dynasties de l'Europe, n'ont pas voulu en avoir le démenti, et afin de pousser leur farce jusqu'au bout, on les a vus nommer un mannequin de *régent* de leur façon, quoique n'ayant point de roi, et persister à mécon-

naître, à repousser leur véritable roi, qui seul aurait pu mettre un terme à leurs innombrables calamités.

On a dû toutefois bien moins s'étonner qu'une assemblée, née du délire, ait procédé à une pareille nomination, que de voir qu'il se soit trouvé aussitôt un insensé tout prêt à se donner en spectacle, de gaité de cœur, à toute l'Europe, et à se faire régent postiche d'un royaume qui n'existe pas, et qui probablement n'existera jamais, ou qui, dans tous les cas, n'aura qu'une existence éphémère. Surlet de Chokier est élevé à la régence, et De Potter, ce *Démophile* si bruyant, cet *homme d'action*, comme l'appelait fort plaisamment, il y a un an, *Le Courrier des Pays-Bas*, est réduit à se sauver de cette même ville de Bruxelles, où le peuple souverain lui décernait en septembre l'ovation, et lui apprêtait, en février, un nœud coulant pour le pendre à un réverbère.

Cent cinquante mille florins sont votés au milieu de la misère publique, au profit de sept malfaiteurs qui, sous le titre de gouvernement provisoire, ont consommé, dans l'espace de cinq mois, la ruine totale du peuple belge. Ce sont les mêmes qui s'élevaient, sous le gouvernement royal, contre les prétendues dilapidations ministérielles. Il a été reconnu, dans cette occasion, que le fameux Plaisant cumulait SIX emplois à lui seul, donnant ensemble un traitement de DEUX MILLE FLORINS PAR MOIS.

L'Italie ne devait pas rester long-temps en arrière du mouvement fébrile, qui désormais semble devenu épidémique et contagieux tout à la fois. Là aussi, la *glorieuse révolution* s'est annoncée par le pillage,

l'incendie et l'assassinat, en même temps que de nouvelles dévastations, de nouveaux pillages, de nouveaux assassinats sont venus ajouter, en Belgique, d'autres souillures aux souillures précédentes, déjà sans nombre, et qu'en février comme en avril l'on s'est ameuté, l'on a dévasté de nouveau dans Paris même; et, au bout du compte, si un bras puissant ne vient bientôt y mettre ordre, la populace y prendra goût, partout la destruction deviendra à la mode, et nous finirons par voir l'Europe entière jetée par la fenêtre.

Mais en Italie l'on a fait ce que l'on aurait dû faire à Bruxelles; aussi tout a été terminé en peu de jours. L'Autriche, ainsi qu'elle le devait, n'a tenu aucun compte du principe de non-intervention. Le baron de Frimont n'est pas un comte de Bylandt : les barricades italiennes ont été enlevées à la baïonnette par les grenadiers hongrois, et les héros des *glorieuses journées* se sont sauvés à toutes jambes pour aller enfouir leurs lauriers là où ils avaient déjà caché ceux de même espèce cueillis par eux et les leurs, antérieurement, en 1799, en 1800, en 1809, en 1814, en 1815, en 1823, selon leur constante habitude de crier bien haut et de s'enfuir bien vite.

Et c'est au moment même où l'on apprend que l'illustre Bolivar vient de mourir victime de la plus noire ingratitude des peuples de l'Amérique méridionale, qu'il se trouve en Europe des insensés, osant se mettre à la tête des mouvemens populaires et conserver le fol espoir ou la prétention téméraire de pouvoir les dominer.

Somme toute, le corps social est malade : c'est de quoi nul ne saurait disconvenir : les idées sont confondues : les mots expriment l'opposé de ce qu'ils avaient signifié jusqu'à ce jour. Les protestations de fidélité servent à préparer le succès du parjure, le langage du dévouement aboutit au triomphe de la trahison, et celui de l'amour prépare tous les effets de la haine. On fait servir les lois à conspirer contre les lois : on emploie la liberté à tuer la liberté, ou à la rendre odieuse ou hideuse à ses plus zélés défenseurs (1).

L'une des grandes plaies des sociétés modernes, c'est cette innombrable légion d'hommes embrassant ou feignant d'embrasser une profession qu'ils ne pourront jamais exercer et conséquemment, qui se trouvent lancés dans le monde avec toutes les habitudes, les idées et même les vices inséparables de l'opulence, et qui, en réalité, manquent de pain et de chemise. Dès lors, il ne leur reste d'autre perspective que de bouleverser ce qui existe, afin de se créer une ressource, dût-elle n'être que passagère, dût-elle jaillir de la misère et du désespoir d'une nation tout entière.

Il est devenu, en effet, du dernier ridicule, de voir des peuples compter dix fois plus de médecins, de chirurgiens, d'avocats, que ne pourrait en occuper leur pays, s'il était perpétuellement atteint de la

(1) Voir le discours de M. de Schœnen, prononcé à la chambre des députés, à l'occasion des scènes de désordre qui ont eu lieu à Paris en février dernier.

peste, et si la moitié de ses habitans se trouvait en procès permanent avec l'autre moitié.

Que l'on permette à chacun de suivre les cours et les études qui lui conviennent, rien de mieux; mais que l'on mette des bornes à l'exercice de certaines professions : et, de même que l'on en assigne à celles d'agent de change, de courtier, de notaire, de pharmacien, d'avoué, professions que l'on assujettit à des garanties conservatrices des intérêts des particuliers, de même l'on devrait mettre des limites à l'abus scandaleux que l'on fait, de nos jours, de quelques professions, jadis si honorables et d'où sont sortis tant d'hommes illustres, et qui semblent être devenues, depuis quelque temps, le refuge de tous les mauvais sujets de l'Europe.

L'époque actuelle ne saurait être comparée qu'à l'époque de la réformation. Alors la cause était fondée sur la vérité et sur la justice, aussi son triomphe fut un bienfait pour l'humanité. Qui peut dire dans quel état d'abrutissement, de férocité et de misères, serait tombé le monde, si le parti de l'intolérance religieuse avait fini par prévaloir!

Cet élan majestueux de la raison humaine triompha, parce qu'il était l'expression d'un besoin réel de l'époque. S'il eût été comprimé, se faisant jour plus tard, il aurait pu jeter les hommes dans l'excès contraire.

C'est d'un malheur analogue dont nous sommes menacés aujourd'hui, pour peu que, de part et d'autre, l'on ne prenne pas, de bonne foi, la ferme résolution de s'entendre.

L'Europe est à refaire: elle est à refaire de fond en comble. Si l'on hésite, si l'on tarde, elle achèvera de se dissoudre, et, après les fautes commises par le congrès de Vienne, ce sera aux scandaleux protocoles de Londres que l'on aura cette triste obligation, car ils ont établi un précédent déplorable et donné un exemple funeste.

La trop malheureuse Pologne expie, dans des flots de sang, la confiance qu'a dû lui inspirer l'impunité et l'appui accordé aux Belges, et, à Dieu ne plaise que nous établissions entre ces deux peuples, politiquement et moralement antipodes, le moindre parallèle. Les plénipotentiaires réunis à Londres se sont inclinés devant la lie de la société; Van de Weyer, Rogier, Gendebien, ont traité d'égal à égal avec la diplomatie de l'Europe: l'indépendance de la Belgique a été promise à une poignée de brouillons pour prix de la plus sale révolte dont jamais l'histoire ait conservé le souvenir. En Pologne, les Radziwill, les Czartorinski, vingt autres illustrations du royaume, se sont mis à la tête d'un mouvement qui compte dans ses rangs les plus beaux noms de la patrie, tous trompés par l'exemple de Bruxelles; et, depuis plusieurs mois, les flots de la Vistule sont rougis du plus pur sang polonais, tandis que le général Belliard a été envoyé en ambassade auprès d'un régent ridicule, entouré d'un ministère composé des chefs des pillages de Bruxelles, des assassinats de Louvain et des atrocités qui pèsent sur la trop malheureuse ville de Gand!!!

De nouveaux protocoles signés à Londres semblent

toutefois annoncer un retour de la diplomatie aux vrais principes.

Veuille le Ciel que l'intérêt général, le plus grand, le plus puissant de tous, parvienne à reprendre le dessus; celui de la paix, du retour aux principes d'une liberté circonscrite dans ses limites, propres à la rendre durable, c'est-à-dire compatible avec l'ordre social. Car, après tout, la liberté est un mode de gouvernement, et quoiqu'il nous paraisse le meilleur, toujours est-il vrai de dire, avec Bernardin de Saint-Pierre, que *tous les gouvernemens sont bons quand les peuples sont heureux*. Mais L'ORDRE n'est pas un mode uniquement; il est la condition essentielle de toute société humaine: il en est la base fondamentale; et pour peu que l'on continue, du train dont on y va depuis huit mois, l'Europe retombera en peu de temps dans une effroyable barbarie.

Ce sera là, en dernière analyse, le beau résultat que nous auront valu ces apôtres forcenés du prétendu *bonheur commun*, tel que Babeuf et De Potter ont voulu le façonner au genre humain.

Un homme de bien et un homme éclairé, ami des libertés publiques, l'a pourtant dit en dernier lieu, au moment de quitter le pouvoir, et l'on ne saurait trop le répéter: « Ce n'est point avec des théories que l'on « fonde des gouvernemens: c'est AVEC LA RAISON; « cette raison qui consulte les faits, qui se contente « de ce qui est, et qui ne se jette point dans un vague impossible à apprécier. » (M. GUIZOT, discours à la chambre des députés de France, séance du 9 novembre 1830.)

Voilà les vraies maximes dont devraient être pénétrés les hommes d'état à qui les destinées des peuples sont confiées : celui qui fit retentir ces mémorables paroles dans l'enceinte législative d'un grand peuple, a constamment défendu les libertés publiques, mais il les a défendues de la seule manière dont elles doivent l'être, c'est-à-dire en subordonnant leurs développemens *progressifs* à l'état des lumières et à la conservation de l'ordre public, base des sociétés humaines.

Il est des hommes qui devraient être appelés à siéger dans un aréopage européen pour consolider le grand œuvre, l'œuvre auguste de la reconstruction politique de l'Europe : comme aussi dans l'intérêt du genre humain tout entier, il en est qui devraient être mis AU BAN DES NATIONS CIVILISÉES, et traqués comme autant de bêtes féroces, jusqu'à ce que l'on en eût purgé la terre. Et il est vraiment inouï que les mêmes puissances européennes qui ont souffert l'exécrable ordonnance de mars 1815, enjoignant de courir sus au plus grand homme de la création, allié à la plupart des maisons régnantes, aient pu s'abaisser jusqu'à traiter d'égal à égal avec des misérables n'ayant su faire d'autre usage du pouvoir que pour soudoyer le pillage, le vol, l'assassinat et l'incendie.

C'est aussi par l'emploi de semblables moyens que les meneurs du parti démagogique sont parvenus, à la fin du mois de mars, à comprimer un mouvement contre-révolutionnaire, généralement attendu avec impatience et appelé hautement du vœu unanime de tous les Belges, à qui il reste encore quelque chose à

perdre, sauf un très petit nombre d'individus trop compromis pour pouvoir reculer.

Toutefois, si l'autorité des Nassau doit être rétablie en Belgique, il est peut-être heureux que le mouvement du mois de mars n'ait point eu de succès, quand on songe que les hommes chargés de l'opérer étaient ces mêmes misérables que l'on avait vus au mois d'août comme en septembre, à la tête de l'insurrection.

Opéré sous de tels auspices, le mouvement orangiste aurait eu pour résultat, selon toute apparence, d'appeler, au moins pour quelque temps, aux emplois supérieurs, au pouvoir et aux honneurs, un Van der Smissen, un Grégoire, un Mellinet, un Borremans, un Spinnael et quelques autres individus de ce calibre, peut-être même un Barthélemy, un Van de Weyer. Or ceux qui, connaissant la Belgique, ont l'habitude de ne juger ni des hommes ni des choses à travers le prisme des passions, s'accordent à dire hautement qu'il vaudrait infiniment mieux, pour la maison régnante, perdre à jamais les provinces méridionales du royaume, que d'y voir leur autorité rappelée par la coopération même de ceux qui avaient contribué à la renverser, après avoir passé des années entières à la calomnier et à l'avilir.

La restauration des Nassau ne saurait être stable et assurée, qu'autant qu'elle sera opérée par la force des armes, parce que c'est le seul moyen de la délivrer du fléau des renégats et des parjures.

Du moment où quatre millions d'habitans ont la lâcheté de subir la loi qui leur est imposée par un

millier de brigands répartis dans les villes principales de la Belgique, où ils règnent par la terreur, il faut bien que cette horde de malfaiteurs demeure complètement en dehors de la restauration et de toutes ses conséquences, différentes de celles de la justice répressive. Sans cela, les révolutions et les restaurations se succéderaient tour à tour chez les Belges, au gré des factions et des partis, et ce serait, de la sorte, non pas le retour de l'ordre légal que l'on y aurait rappelé, mais bien l'organisation de l'anarchie qui se trouverait établie en fait, et pour ainsi dire en droit, au beau milieu de l'Europe.

Du reste, dans un parti comme dans l'autre, les Belges n'ont su faire preuve que de la plus complète nullité.

L'on conspirait, dit-on, pour le rétablissement de l'autorité royale, et c'était un fou tel que Grégoire qui s'en était chargé à Gand : ailleurs le traître Van der Smissen, à Bruxelles un Borremans, maquignon, garçon brasseur, devenu lieutenant-colonel d'emblée dans une émeute, n'ayant fréquenté de sa vie que des écuries et des cabarets.

Aussi, les projets de ces grands conspirateurs étaient-ils connus un mois d'avance à Londres, à Paris, à La Haie, comme en Belgique : on en parlait publiquement, et, au bout du compte, tout se réduisait à des fanfaronnades d'estaminet. Dieu préserve une autorité quelconque d'être jamais établie ou restaurée, sans dignité et sans garanties, sous les auspices de semblables goudats.

Toutefois, la véritable conspiration, la seule réelle

se trouvait dans le mécontentement toujours croissant, dans la dissolution de tous les liens sociaux, dans la ruine des riches, la misère du peuple, dans le discrédit, la déconsidération, et le mépris profond qu'inspirait généralement au dedans comme au dehors un gouvernement de nullités populacières, subordonné à l'action d'un comité dirigé par les chefs connus des incendies, des pillages et des meurtres qui, à plusieurs reprises, avaient désolé le pays tout entier. La conspiration pour le rétablissement de l'autorité des Nassau se trouvait ainsi bien moins dans les hommes que dans les choses. Chacun comprenait que le présent n'était plus tenable pour personne, il n'y avait guère d'avenir possible que dans la restauration ou dans une conflagration générale. Or, par un bonheur inespéré, les puissances de l'Europe ayant paru unanimes dans leurs efforts afin d'épargner à la terre un semblable fléau, il ne restait à la Belgique d'autre solution possible que le rappel des Nassau : c'est ce que chacun avait fini par répéter tout haut, et les meneurs effrayés eurent recours aux moyens de terreur, afin de retarder un dénouement qui devait les conduire à l'expatriation, à la misère ou à l'échafaud.

De là, l'assassinat de M. Voortman à Gand, le pillage et la dévastation de ses ateliers : de là, pareillement le pillage de la maison et des magasins de M. Mathieu (1) à Bruxelles, et les scènes de même nature

(1) M. Mathieu n'était pas *directeur*, comme l'a avancé en Hollande un journal qui ne sait jamais ce qu'il dit ; il était *trésorier* de la banque de Bruxelles, laquelle est administrée par un gouverneur et cinq directeurs salariés, sous le contrôle d'une assemblée de commissaires dont les fonctions sont gratuites.

qui portèrent la désolation et l'épouvante parmi les populations de Liège, d'Anvers, Ypres, Namur et ailleurs, répétées partout à peu près au même instant, dans les derniers jours du moi de mars.

En déchaînant de la sorte une horde de scélérats tirés de la lie du peuple, en soudoyant la destruction et le meurtre, les meneurs avaient, en outre, l'espoir d'imposer à l'Europe, de faire croire aux cabinets comme aux peuples que la masse de la nation repoussait unanimement le retour de l'ancien ordre de choses, tandis que chacun, au contraire, l'appelait de tous ses vœux, et au fond du cœur l'appelle encore aujourd'hui plus que jamais.

Au dehors, le calcul des meneurs s'est trouvé complètement en défaut. L'Europe, abusée d'abord, a finalement ouvert les yeux; et ces mêmes hommes que, dans son erreur, elle avait d'abord salués comme de *grands citoyens*, elle les a mis, depuis lors, à leur véritable place, elle leur a donné la seule qualification qui puisse leur convenir, celle de **BRIGANDS**.

Mais, à l'intérieur, l'emploi des moyens de terreur obtint, pour un moment du moins, ce qu'on voulait. Personne ne voulait prêter le serment au prétendu régent Surllet de Choquier. Immédiatement après le meurtre de M. Voortman, le pillage de M. Mathieu, la destruction des imprimeries des journaux accusés d'orangisme, ce fut à qui aurait le premier la lâcheté de jurer. On fit mine de vouloir mettre à mort le sieur Elskens dit Borremans, que l'on venait d'arrêter et qui, depuis, a été condamné à sept années d'emprisonnement dont deux *pour tenir lieu d'amende*.

car, afin de singer la France en tout, et, dans le silence de la loi, les tribunaux de Bruxelles en ont improvisé une, à l'exemple de la chambre des pairs dans le procès des ministres de Charles X. Van der Smissen se sauva en Prusse : les journaux importuns furent, au moins pendant quelques jours, réduits au silence, et *la liberté en tout et pour tous* dont les Belges se trouvèrent en possession, se borna, pour un millier de brigands, à l'impunité de tous les crimes, et pour quatre millions de lâches au mutisme des bâillons.

Le régent avait renvoyé les ministres créés par la révolte et tirés par elle de l'écume des ruisseaux ; mais ceux-ci saisissant aussitôt un pouvoir bien autrement étendu que celui qu'ils venaient de quitter, s'étaient mis à la tête des clubs et des associations prétendues nationales et patriotiques, de telle sorte que le gouvernement ostensible recevait les inspirations et les ordres que lui dictait impérieusement cette puissance furibonde qui courait les rues, la torche en main et le poignard au côté.

Le fougueux De Brouckère placé aux finances, n'avait réussi qu'à constater sa nullité personnelle et le discrédit du gouvernement belge sur toutes les places de l'Europe. Le portefeuille de la guerre n'avait fait que passer des mains d'une nullité à une autre nullité, et la justice qui trop long-temps avait frémi d'horreur entre les mains d'un Gendebien, était toute honteuse d'être tombée entre celles de l'avocat Barthélemy, beau-père de son prédécesseur, devenu fameux par ses palinodies, son incapacité et ses innombrables ridicules.

Dans le fait, le nouveau ministère du régent Surlet se trouvait concentré dans la personne de deux Liégeois Lebeau et Sauvage; autant valait conserver Tielemans ou Van de Weyer.

Les hommes expérimentés avaient prévu depuis long-temps que la discorde ne manquerait point d'éclater parmi les meneurs de l'insurrection : aussi, les *frères et amis* devinrent ennemis mortels en se disputant les lambeaux du pouvoir, et chacun accusa son collègue des absurdités et des méfaits dont tous pourtant avaient été solidaires et complices depuis le renversement de l'autorité royale.

Le régent Surlet voulut aussi avoir ses comparses diplomatiques, comme le gouvernement provisoire avait eu les siennes.

M. Le Hon fut envoyé à Paris, et les journaux ont même annoncé, ce qui serait horrible à croire, qu'il y avait le pas à la cour sur le chargé d'affaires du roi Guillaume.

Ce fut M. Hippolyte de Vilain XIII que l'on envoya à Londres (1), mais là tous ses efforts, ses humbles supplications, ses courbettes, ses vives et instantes prières, demeurèrent inutiles; M. le comte ne parvint pas à obtenir d'audience officielle, il s'en alla comme il était venu.

(1) L'on sait généralement que M. H*** de V*** est bâtard adultérin de père et mère, à telles enseignes que la loi le rendant inhabile à succéder, il fallut avoir recours à une *donation entre-vifs* pour le mettre en possession de la fortune dont il jouit. Les bâtards ont joué un rôle dans la diplomatie que les Belges ont envoyée à Londres, mais en dépit du proverbe il n'y ont pas fait fortune.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg dont on avait déjà parlé une première fois, est de nouveau remis sur le tapis, et une députation est envoyée à Londres, au mois d'avril, pour lui offrir le trône de la Belgique. Chose étrange! le principal tort du roi Guillaume aux yeux du parti apostolique était celui de professer la religion réformée, et l'on est allé à Londres supplier à genoux le prince luthérien de Saxe-Cobourg d'accepter la couronne belge; et deux des plus prononcés d'entre les coryphées de l'ultramontanisme, un Mérode et l'abbé de Foer, ont fait partie de cette députation de mendicité.

Ces perpétuelles excursions d'une meute nomade, chargée vingt fois de rapporter dans Bruxelles un roi à tout prix, et rentrant toujours au gîte l'oreille basse et la queue entre les jambes, ont fini par rendre la royauté de la Belgique tellement ridicule, qu'alors même que l'offre n'en serait point repoussée par des considérations puisées dans la raison d'état et dans la morale, elle devrait l'être de peur d'attacher le sobriquet de *roi du pis-aller*, à l'aurore du règne de tout prince assez malavisé pour vouloir d'un sceptre, qu'une bande de Bohémiens, vraies caricatures de diplomates, aurait passé six mois à jeter vainement au nez de tous les cabinets de l'Europe.

Les pillages qui signalèrent la fin du mois de mars en Belgique ne changèrent en rien l'état des choses : les vœux pour la restauration des Nassau n'en sont devenus que plus nombreux, mais la lâcheté des masses et l'absence totale, chez les Belges, d'un homme de tête et de cœur, ont contribué puissamment à don-

ner gain de cause aux chefs du parti démagogue, qui ont organisé la terreur à l'aide de la dévastation et du pillage. Encore une fois, c'est la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose, et qui, de peur d'être ruinés en un quart d'heure par les pillards, se laissent ruiner bien plus complètement en tolérant la prolongation d'un état d'anarchie qui ruine le pays tout entier et sans retour.

Que *Le Belge*, cet organe avoué de toutes les turpitudes et de tous les méfaits démagogiques, qualifie de *démonstrations de l'opinion patriotique*, l'assassinat et le pillage, cela se conçoit.

Que *L'Émancipation*, à la veille (10 mai), de voir ses ateliers et ses presses dévastés, au nom de la *liberté en tout et pour tous*, ait pris la défense des assassins de M. Voortman, des brigands qui sont allés piller M. Mathieu, *Le Vrai Patriote* et *Le Messenger de Gand*, il n'y a là rien encore qui doive surprendre. Mais qu'après une multitude de forfaits commis en plein jour sur tous les points de la Belgique, l'on ait osé, dans des proclamations officielles, imprimées et affichées, déclarer à la face de l'Europe que la révolution belge est PURE DE TOUT EXCÈS; et qu'une voix ait pu s'élever du haut de la tribune française pour défendre le brigandage et le vol, pour excuser l'assassinat, c'est ce que la postérité refusera de croire; mais, par malheur, c'est de quoi il n'est point permis aux contemporains de douter.

A ces apologistes trompés ou trompeurs des plus exécrables forfaits, nous ne répondrons qu'en mettant ci-après une récapitulation fidèle, mais sans doute in-

complète, des hauts faits de la *glorieuse révolution belge*.

TABEAU SOMMAIRE DES ASSASSINATS, DES INCENDIES ET DES PILLAGES COMMIS EN BELGIQUE DEPUIS LE 25 AOÛT 1830.

Tentative de DÉVASTATION et de pillage des imprimeries POLYMATHIQUE et du NATIONAL (1). PILLAGE et DÉVASTATION de l'ÉTABLISSEMENT POLYMATHIQUE, rue de la Madeleine. M. Libry-Bagnano, l'un des collaborateurs du journal *Le National* y avait son domicile. On le demande à grands cris pour l'ASSASSINER.

PILLAGE et INCENDIE du ministère de la justice.

PILLAGE et INCENDIE de la maison de M. De Knyff.

Tentatives d'ASSASSINAT dans ces deux maisons.

PILLAGE de l'hôtel du commandant de la place de Bruxelles. Plusieurs autres maisons sont assaillies et fortement endommagées.

PILLAGE et DÉVASTATION de la manufacture de M. Basse, l'un des directeurs de la banque.

PILLAGE et DÉVASTATION de manufactures à Foret.

Premier PILLAGE des manufactures de M. Prévinaire.

PILLAGE, DÉVASTATION, INCENDIE de la maison

(1) Ces deux établissemens réunis en un même local furent préservés d'une destruction totale, grâce à la présence d'esprit, au sang-froid et au dévouement de M. ***, Français, qui en avait la direction.

de M. Meûs, banquier, Rue-Royale. La populace mit plus de 48 heures à vider ses magasins d'huile que l'on vendait à vil prix sous les yeux de l'autorité.

PILLAGE d'une autre maison appartenant à monsieur Meûs, rue du Renard.

PILLAGE d'une autre maison appartenant au même, place d'Orange.

PILLAGE de la maison de M. Sandelin, député de Bruges.

PILLAGE de la maison de campagne du duc de Saxe-Weimar.

PILLAGE de la maison de campagne du colonel Destombes.

PILLAGES à Wasines.

PILLAGES à Jemmapes.

PILLAGES à Ghlin.

PILLAGES à Mons.

INCENDIE de 10 à 12 maisons à Solre-sur-Sambre.

PILLAGES à Malines.

PILLAGE de l'habitation et **DÉVASTATION** des superbes ateliers de M. De Gorges à Hornn.

Première tentative de **PILLAGE** et de **DESTRUCTION** de l'établissement de M. Cockerill à Sereing (1).

PILLAGE des caves du roi.

PILLAGE des caves du prince d'Orange.

PILLAGE des caves du prince Frédéric. Ces caves ont été pillées sous prétexte de distribuer le vin aux

(1) M. Cockerill avait armé ses ouvriers, s'était muni de pièces de canon, et ce fut sa bonne contenance qui imposa aux brigands, tant il est vrai que le seul bon moyen à employer en pareil cas, c'est la fermeté.

blessés; il est notoire que les hôpitaux n'ont pas reçu la deux-centième partie du vin volé dans ces trois caves.

PILLAGE du collège à Alost.

Tentative d'**ASSASSINAT** du prince d'Orange à Bruxelles.

Armistice violé à Anvers.

ASSASSINAT des soldats isolés.

ASSASSINAT du major Gaillard, **TORTURÉ**, brûlé, pendu à l'arbre de la liberté à Louvain.

Captivité arbitraire des officiers hollandais retenus à Mons et à Louvain, accablés de mauvais traitemens, lorsque tous les prisonniers belges, sans exception, ont été rendus par la Hollande.

Confédération formée à Bruxelles et avouée par *L'Émancipation*, pour **ASSASSINER** le prince d'Orange.

Séquestration illégale à Namur, des biens du général Van Geen resté fidèle au roi.

Destitution par arrêté de la régence de Gand nommée par une *élection légale*.

Arrestation arbitraire de M. Couvreur de Gand.

Vol chez le receveur de Hasselt, M. Loef Schupoven.

Tentative de **MEURTRE** sur M. Van der Laan Bonga, percé d'un coup de baïonnette dans la même commune.

PILLAGE de la maison Van Panhuys, à Haren, commune de Voerendaal.

PILLAGE de la maison de M. Schirmer, ex-bourgmestre de Schemmert.

Provocations et coups de sabre à l'estaminet de *Java*, à Gand.

Attaque contre VAN SPEIK obligé, au milieu d'un armistice, de se faire sauter avec tout l'équipage de la bombarde qu'il commandait.

Premier PILLAGE chez l'imprimeur Stéven à Gand.

Destitution arbitraire par le sieur Vanderlinden, des magistrats réélus; *déclaration* qui met la ville de Gand HORS LA LOI.

Persécutions contre les Saint-Simoniens.

Violences et coups contre la première association, après avoir établi le droit d'association.

MEURTRE d'un cordonnier dans la commune de Tegelen, le 15 février.

PILLAGE de la maison Croimbien d'Alost.

PILLAGE de la maison Sacré, à Bruxelles.

Vol chez le bourgmestre de Sommeren.

PILLAGE de la maison Schoonhoven.

PILLAGE de la maison Mathieu, à Bruxelles.

PILLAGE du *Vrai Patriote*.

Tentatives de PILLAGE chez M. Spinnael, avocat.

PILLAGE chez M. Jones, carrossier.

Deuxième PILLAGE chez M. Prévinaire, fabricant.

Tentative de PILLAGE chez le comte de Villers dans le Luxembourg.

PILLAGE chez le desservant du Mutford.

Second PILLAGE chez M. Stéven, à Gand.

Tentatives de PILLAGE chez M. de Graet.

PILLAGE chez M. d'Orban, à Liège.

PILLAGE du journal *L'Echo*.

PILLAGE de la maison Stéphaney.

PILLAGE de la maison Macar.

PILLAGE du *Journal de Commerce* d'Anvers.

PILLAGE chez M. de Caters , à Anvers.

PILLAGE chez M. de Cock , ibid.

PILLAGE chez M. Geelhand , ibid.

PILLAGE chez M. de Moor , ibid.

PILLAGE chez M. Werrebroek-Pieters.

Fusillade près d'Anvers sur un *bateau de malades*, sans défense.

Vol suivi de l'**ASSASSINAT d'une fille**, le 5 avril, chez Corneille van Tillo , au village de Calmpthout.

ASSASSINAT de M. Voortman , à Gand.

PILLAGE de la maison Behaegel , à Ypres.

PILLAGE de la maison Cardinal-Hugues.

PILLAGE chez le colonel Steurs.

PILLAGE chez madame Coppeau , à Namur.

PILLAGE chez M. Autheunis , à Laerne.

Tentative de **PILLAGE** chez M. Linotte de Poupehan , à Bouillon.

Vol et vente des chevaux de S. A. R. le prince d'Orange , à Tervueren.

Tentative d'**ASSASSINAT** contre l'accusé Borremans.

D'après cette récapitulation sommaire et , à coup sûr incomplète , M. de Tracy et le prétendu régent de la Belgique , pourront juger si un homme d'honneur osera encore appeler **PURE** et **GLORIEUSE** une révolution souillée, en si peu de temps, d'un si grand nombre de forfaits, dont environ cinquante sont pu-

nis de la peine de mort chez tous les peuples policés.

Ce n'est point encore assez : grâces au Ciel il est en France d'autres Français que M. De Tracy ; en Belgique d'autres Belges que des Tielemans, des Van De Weyer, des Feigneaux et des Surlet. Tout le monde n'a pas assez de courage, et certes il en faut énormément pour se constituer, de gaieté de cœur, l'apologiste des pillards et des incendiaires, et le panégyriste des assassins. Lorsque dans la chambre *introuvable*, en 1815, une voix furibonde entreprit de nier (et la négation supposait au moins de la pudeur), les forfaits de Trestaillons et consorts, l'assassinat en plein midi des protestans à Nîmes, une voix éloquente s'éleva pour la défense des victimes ; cette voix trouva de l'écho dans le parlement d'Angleterre, elle en trouva dans toute l'Europe, et retentit alors jusqu'à l'autre hémisphère.

Finalement, aujourd'hui comme alors, la vérité se fait jour, car, ainsi que l'a dit un sage : « *La raison finit toujours par avoir raison.* »

Or, voici ce qu'on lit dans le correspondant du MESSAGER DES CHAMBRES du 25 avril dernier, feuille éminemment libérale, mais qui cependant n'a pas cru que le libéralisme pût s'étayer de l'ingratitude, du parjure, de l'assassinat, du pillage et de l'incendie.

« Cette lettre, dit ce journal, qui vient d'une source élevée, nous est communiquée par un honorable personnage à qui elle a été adressée. Nous la publions sans commentaire et comme renfermant des faits qu'il est utile de connaître pour la juste appréciation des événemens de la Belgique. »

GAND, 21 avril 1831.

« M. le comte Félix De Mérode, qui voit d'un œil sec la ruine de sa patrie, et qui n'eut jamais de sympathie que pour les souffrances du séminaire et de la sacristie, ose démentir le tableau malheureusement trop fidèle dans lequel vous avez dépeint avec des couleurs vives, mais vraies, l'état déplorable de la Belgique.

« Mais le jour de la vérité est arrivé. La France sait maintenant à quels hommes nos destinées ont été livrées; elle a compris ce qu'il y a de hideux dans ce règne de jésuitisme et de démagogie unis pour la désolation d'un pays. Cependant les détails pourraient vous manquer.

« Voici une statistique exacte (incomplète peut-être, parce que beaucoup de faits particuliers qui ont eu lieu dans d'autres villes ou provinces me sont inconnus ou échapperont à ma mémoire) des crimes contre les personnes et les propriétés, qui ont souillé la révolution belge. Je réponds à la hâte par des faits aux mensonges et aux déclamations de M. le comte De Mérode. Je vous les livre sans commentaires, vous laissant le soin de tirer les conséquences.

« *A une seule exception près, la vie de personne n'a été compromise* », dit M. De Mérode. Il a peu de mémoire, monsieur le comte.

« Le capitaine Gaillard, Belge, contre lequel ne s'élevait aucune accusation, après avoir été traîné en

spectacle dans les rues de Louvain, après avoir subi de lentes et exécrables tortures, après avoir eu les yeux brûlés, a été massacré au pied de l'arbre de la liberté. M. le comte De Mérode exerçait alors le pouvoir souverain en Belgique. Les assassins de Gaillard sont connus, ils sont libres : ils n'ont été ni punis, ni poursuivis, ni inquiétés.

« La ville de Gand frémit encore de terreur au souvenir du supplice du malheureux Voortman, livré pendant plusieurs heures aux fureurs d'une populace féroce, percé de coups de sabres et de baïonnette par les pompiers et les gardes municipaux, par ceux-là même à qui nos autorités révolutionnaires ont confié la police de la ville. Le seul crime de M. Voortman était d'être soupçonné d'orangisme. L'autorité judiciaire n'oserait poursuivre des coupables que l'administration protège ouvertement.

« Deux jours après une bande de patriotes belges se porta à la maison de campagne de M. Autheunis à Laerne. Il s'y trouvait dans ce moment trois femmes et deux enfans, qui n'assurèrent leur salut qu'en fuyant à travers les champs, et M. Henri Autheunis, être faible, chétif, disgracié de la nature, et dont l'aspect seul désarmerait l'homme le plus féroce, reste au pouvoir des forcenés; argent, meubles, effets, en un instant tout est volé et pillé. La maison est saccagée. L'un des brigands veut décharger un pistolet sur la poitrine de M. Autheunis, l'amorce brûle, mais par bonheur le coup ne part pas. On délibère et on décide que M. Autheunis sera conduit à Wetteren, gros bourg à une lieue plus loin, pour y être pendu aux

branches de l'arbre de la liberté. Ces forcenés l'entraînent en l'accablant d'outrages et de mauvais traitements ; une petite chapelle se rencontre sur la route , on lui déclare que sa dernière heure est venue. Il est forcé de se mettre à genoux , on le contraint à déclarer qu'il est bon catholique , on lui fait dire ses prières et son acte de contrition : enfin il arrive sur le pont de Wetteren après cinq heures de tortures , et là on délibère s'il ne vaut pas mieux de le noyer que de le pendre. Pendant cet instant d'hésitation , quelques hommes courageux surviennent , s'emparent de la victime et empêchent le crime de se consommer.

« A Gand, un grand nombre de jeunes gens s'étaient organisés sous le nom de *Corps franc* pour assurer la tranquillité publique. Pendant plusieurs mois ils rendirent des services immenses. Ce corps trop favorable au maintien de l'ordre public fut dissous sous un spécieux prétexte , et tous ceux qui en avaient fait partie devinrent l'objet de persécutions atroces.

« L'un d'eux , M. Mast , poursuivi par des hommes de la garde municipale , est forcé , pour se soustraire à leur fureur , de se jeter dans l'Escaut. Pendant qu'il cherche à se sauver à la nage , on lui lance une grêle de pierres ; un quartier de grès l'atteint à la tête et en fait ruisseler le sang à grands flots. Après de longs et douloureux efforts il parvient à se réfugier sous un pont qui lui sert d'abri.

« Des pompiers et des gardes municipaux se portent dans un estaminet , quai des Dominicains , tenu par un homme qui avait fait partie du corps franc. Il était absent ; sa femme est assassinée à coups de bou-

teilles. Des gardes municipaux ont encore pillé et saccagé la maison du cabaretier Provost ; lui-même a été blessé et meurtri de coups. Quelques membres du comité de sûreté publique étaient présents à cette scène.

« Tous les maîtres de café et d'estaminet qui recevaient le *Messenger de Gand* ont été menacés de pillage et d'assassinat. L'un d'eux, ancien soldat d'Austerlitz, paralytique d'un côté, a été accablé de mauvais traitemens. Dans l'estaminet de Java, un jeune homme reçut d'un pompier quatre coups de baïonnette. Lors du premier pillage de la maison de M. Steven, on tira dans l'intérieur plusieurs coups de fusil sur sa femme, se sauvant avec un enfant malade dans les bras ; heureusement elle ne fut pas blessée. Les murs portent encore l'empreinte des balles.

« A Nevele, gros bourg à trois lieues de Gand, le jour où l'on planta l'arbre de la liberté, cinq des plus notables habitans ont été arrachés de leur domicile, traînés au pied de cet arbre, et forcés, avec des menaces de mort, de crier : Vive la liberté ! vivent les Belges !

« A Namur, une dame, la veuve Coppeau, dont la maison a été pillée et saccagée de fond en comble, a été maltraitée, traînée dans les rues, et après avoir été contrainte, sous peine d'assassinat, à vociférer, avec les pillards, le cri de vive la liberté, elle fut jetée en prison.

« Il y a trois jours, M. Rousseau, ancien employé des ponts et chaussées, se rendait à Audenarde. On amenté contre lui la population en le désignant comme

orangiste. On le pille, il reçoit une blessure à la tête, et une prompte fuite a pu seule lui conserver la vie.

« Enfin, il n'y a pas un industriel à Gand, à Bruxelles, à Liège, à Anvers, pas un journaliste indépendant, pas un honnête homme, soupçonné d'être contraire à l'état affreux dans lequel notre infortuné pays se trouve si cruellement plongé, qui ne soit l'objet des plus cruelles menaces, et dont l'existence ne soit compromise tous les jours.

ATTENTATS CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

« Dès les premiers jours de la révolution, le peuple de Bruxelles, non seulement incendie l'hôtel du ministre de la justice, dévaste les maisons de *Libry Bagnano* et de *De Knyff*, et pille l'hôtel du gouvernement, mais détruit encore par le feu trois des principales fabriques du pays.

« A Bruges, la maison du vice-président du tribunal, M. Sandelin, est incendiée et six autres maisons sont livrées au pillage et à la dévastation.

« A Malines, également DÉVASTATION ET PILLAGE DE PLUSIEURS MAISONS.

« Dans le Hainaut, les superbes établissemens pour l'extraction de la houille, formés par M. De Gorges à Hornu et Frameries, sont pillés et saccagés.

« A Gand, l'imprimerie du *Messenger* est entièrement détruite. Deux des coupables, les sieurs Baquet et Van Schanwenberghe, sont arrêtés en flagrant délit; mais peu d'instans après ils sont mis en liberté sur l'ordre du gouvernement. Plus tard et après que

l'instruction eut démontré qu'ils étaient coupables, non seulement d'avoir aidé à briser les presses, mais de tentative d'assassinat sur la personne d'un employé de l'imprimerie, le juge d'instruction les fait conduire en prison sous mandat d'arrêt. Le juge est à l'instant même mandé par le gouvernement, et là, les membres du comité de sûreté, aujourd'hui chefs de l'association, pendant plus d'une heure font violence à ce magistrat, et le contraignent, le poignard sur le sein, de révoquer son mandat.

« Au mois de mars, l'association se constitue à Bruxelles, et décide qu'il faut prendre des mesures énergiques pour remonter l'esprit public. Aussitôt, à un signal donné, les déprédations commencent; huit maisons d'Anvers sont pillées, et ce sont des hommes partis de Bruxelles qui sont à la tête du mouvement.

« A Bruxelles, l'imprimerie du *Vrai Patriote*, la fabrique de M. Prévinaire, la maison et les magasins de M. Mathieu, trésorier de la banque, deux autres maisons encore sont livrées au pillage.

« Parmi ceux qui dirigeaient les pillards, on a reconnu les sieurs Ducpétiaux et Feigneaux, membres directeurs de l'association.

« A Gand, ainsi qu'on l'a déjà dit, on saccage tout ce qu'il y a dans l'estaminet de M. Provost, on détruit pour la deuxième fois l'imprimerie du *Messager de Gand*, et on livre au pillage la maison de M. Steven, imprimeur de ce journal. Le lendemain, on pénètre dans ses caves, et les vins qui s'y trouvaient sont bus ou vendus publiquement sans la moindre opposition de la part de l'autorité. A la tête

des pillards se trouvent des pompiers , des gardes municipaux et des soldats de la garnison. Des membres du comité de société sont là pour les encourager, et pour veiller à ce que la dévastation soit complète. A Namur, la maison de madame veuve Coppeau est pillée et saccagée de fond en comble. A Liège, pillage et dévastation de l'imprimerie du journal *l'Industriel* et de la fabrique de M. Orban. Le superbe établissement de M. Cockerill à Sereing est menacé.

« A Ypres, les maisons de MM. Behaegel , Steurs et Cardinal sont pillées et saccagées. Le pillage recommence à deux heures de relevée et se continue impunément jusqu'au lendemain à midi.

« A Gand enfin , pillage et dévastation de la belle maison de M. Woorjman , de ses serres et d'une partie de sa fabrique , et pour ne pas laisser l'œuvre incomplète, un horrible assassinat.

« Si l'on n'a pas à déplorer la perte d'un plus grand nombre de citoyens honorables, c'est que ceux qui étaient et sont encore désignés au poignard des assassins , ont eu le bonheur de s'y soustraire par une prompte fuite. Dans ce moment même il circule encore à Bruxelles et à Gand, des listes sur lesquelles figurent un grand nombre de noms des habitans les plus notables de ces deux villes, comme voués à la mort, et dont les propriétés sont désignées au pillage.

« Je néglige mille faits de moindre importance. Ceux qui précèdent vous paraîtront suffisans sans doute pour répondre aux mensonges et aux déclamations de M. F. de Mérode. Aussi je n'ajouterai qu'un

mot, c'est que notre situation se résume dans ce qui suit : Pas de protection pour les personnes ni les propriétés, ni justice ni police. Pas de gouvernement, point de publicité, les presses de l'opposition ayant été violemment détruites. Anarchie et terreur. »

Voici, maintenant, quelque chose de plus odieux, de plus exécrable encore que tout ce qui précède.

L'éditeur du *Messenger de Gand*, deux fois pillé, sous les yeux de l'autorité, et par ses propres agens, annonce qu'il va reparaitre, et qu'il continuera d'être rédigé dans le sens des opinions qu'il avait professées antérieurement, et que, du reste, il exprimait avec beaucoup de modération et de décence.

Immédiatement après, les dépositaires de l'autorité lui répondent par une proclamation conçue dans les termes que nous allons citer textuellement. Les honnêtes gens de tous les partis feront justice de cette incroyable monstruosité.

« Le *Messenger de Gand*, jaloux de voir régner la tranquillité dans la ville de Gand, annonce qu'il vient de prendre les mesures nécessaires pour paraître au premier jour : il le peut. Mais lorsque les malveillans viennent de nouveau abuser de la liberté de la presse pour exciter le peuple au désordre par la haine, il est du devoir des autorités de déclarer que ni gardes civiques ni forces militaires ne sont instituées pour défendre les ennemis de la cause nationale ; c'est au *Messenger de Gand* à calculer les suites de son esprit hostile à la chose publique ; il reste responsable devant le peuple de ses provocations.

« Le téméraire qui brave la vindicte publique se met volontairement hors la loi, du moment qu'il veut en courir la chance. »

Cette pièce est signée par le gouverneur de la province, par le général de division et par les président et membres de la commission de sûreté publique!!

Voici en quels termes les rédacteurs du *Messenger de Gand* répondirent, dès le lendemain, à cette atroce proclamation des autorités révolutionnaires qui les vouait au couteau des assassins.

« Monsieur le baron,

« Recevez d'abord nos remerciemens sincères. Vous ne comptiez sans doute que sur l'approbation de vos amis. Eh bien, monsieur, les honnêtes gens sur lesquels vous ne comptiez pas, se joindront à eux pour vous féliciter. Grace à vous, la révolution belge se révèle. Le masque que nous aurions eu tant de peine à vous arracher, vous le déposez complaisamment de vous-même; il nous eût coûté bien du temps et du travail pour détromper l'Europe, pour l'initier dans le secret de nos affaires, pour lui montrer la vraie face des choses, et la physionomie réelle des individus, pour convaincre les bons esprits qu'à aucune époque jamais la liberté humaine ne fut si outrageusement violée, pour étaler la Belgique en un mot, avec ses haillons, ses plaies et ses misères. Nos observations les plus sages n'auraient passé que pour des déclamations. Impossible! aurait répondu le *Courrier fran-*

çais, lisez plutôt leur constitution, articles 14 et 18. Votre proclamation, nous l'espérons du moins, dessillera tous les yeux; elle prouvera l'état réel d'un pays, où les lois jurent avec les mœurs, où, en fait de libéralisme, il y a plus qu'il ne faut dans le pacte social, et moins qu'il ne faut dans les habitudes des gouvernans et des gouvernés. Vous êtes, sans vous en douter, l'historiographe de la révolution belge! Votre placard la raconte et la résume. Niaiserie et barbarie, tout cela se trouve en elle et en vous.

« Ainsi donc, monsieur, comme vous l'avez déclaré : la presse est libre, à condition que les écrivains indépendans se laisseront torturer, ou assommer, ou égorger. Quant à vous, si on les poignarde, si on les pend, si on les dépèce, vous déclarez d'avance que vous croiserez les bras. Pour corroborer votre déclaration, M. Van de Poele annonce que ses pompiers laisseront faire : et M. De Wauthier jure *sur l'honneur* qu'aucun des soldats qu'il commande n'empêchera le sang de couler.

« Au moyen de cette prime d'encouragement donnée par vous aux assassins, il est clair que *Le Messager de Gand* n'osera plus reparaitre.

« Plus tard, monsieur, quand il y aura des juges en Belgique, nous vous ferons connaître qu'un journal est une propriété comme une autre, que votre proclamation nous enlève de fait cette propriété, puisqu'elle nous interdit la jouissance de notre bien, sous peine d'assassinat; que cette proclamation, en bonne justice, n'est ni plus ni moins qu'un vol infame commis sur nous à main armée; nos justes réclamations écla-

teront, n'en doutez pas, à une époque plus rapprochée qu'on ne pense, et que vous avancez vous-même sans le savoir : alors on verra s'écrouler les fortunes et les dignités illégitimes, les médiocrités retomber dans leur boue, et les fils du chaos retourner au néant.

« En attendant, savez-vous, monsieur, ce que nous sommes en droit de conclure de vos menaces?...

« Notre maison a été deux fois pillée, vous nous annoncez un troisième pillage, comme un événement tout simple, comme un résultat naturel de nos opinions, comme une condition *sine quâ non* des combats que nous livrerons à l'anarchie.

« Nous en concluons, monsieur, que vous êtes, sinon le chef, au moins le complice des dévastateurs de nos ateliers.

« Un magistrat qui parle avec cette aisance de ce qui ferait pâlir tout autre homme qu'un bandit déterminé, qui par lettres patentes convoque le peuple au meurtre, a dû nécessairement tremper dans les désastres dont nous sommes les victimes. La seule différence, c'est qu'aujourd'hui il nous prévient, et que les dernières fois, il nous frappait sans nous prévenir. Graces vous soient rendues pour votre franchise, M. le baron. Si on nous tue nous saurons cette fois qui remercier.

« Il fait beau voir en présence de pareilles infamies, *Le Courrier des Pays-Bas* discuter gravement entre l'Angleterre et la France, lequel des deux pays est le plus digne par sa civilisation, l'aménité de ses mœurs, le génie de son gouvernement, de fraterniser avec la

Belgique ; peser dans sa balance d'Iroquois le mérite respectif de Philippe et de Guillaume , regarder comme surannées les doctrines du Palais-Royal, trouver que la France recule, que Casimir Périer n'est pas de son siècle, se décider en dernière analyse pour M. Brougham, sauf à ce dernier, comme de juste, de se perfectionner en entretenant une correspondance active et suivie avec M. Lebeau. C'est chose admirable que cette conscience faussée par l'orgueil. On peut dire des Belges révolutionnaires, qu'ils se sont avisés d'un vice, qui manque d'ordinaire aux autres sauvages : la fatuité.

« Au reste, monsieur, nous avons aussi notre genre d'entêtement, il n'y a pas que les brouillons qui puissent montrer du caractère. Vous pouvez dès ce moment, en prévenir vos honorables co-signataires ; nous soutiendrons la lutte jusqu'au bout. *Le Messager de Gand* ne paraîtra pas incontinent ; mais nous ne laisserons point, quoi qu'il en advienne, chômer notre mépris non plus que notre colère ; tout au contraire, nous croîtrons d'énergie, à mesure que vous redoublez d'oppression ; peu soucieux de nous faire appendre à l'un des vingt-six arbres de la liberté plantés par vos soins dans la ville de Gand, nous ne renoncerons point pour cela à notre droit de surveillance, d'examen, de haine et d'indignation. La révolution belge est trop modeste, M. le baron ; elle voudrait passer inaperçue ; nous écarterons tous les voiles ; nous ferons violence à sa pudeur ; nous raconterons ses hauts faits. Nous dresserons la liste des victimes ; rien ne manquera à cette nomenclature de

meurtre, à cette statistique de brigandage, dont nous voulons régaler l'Europe. En attendant que *Le Messager* se présente derechef aux yeux des honnêtes gens, c'est-à-dire en attendant le jour de votre déchéance, nos feuilles légères voltigeront en dépit de la police à couteaux tirés, que vous avez si noblement organisée contre nous, nous serons insaisissables. Les condottieri que vous tenez à votre solde, ne sauront où porter leur dévouement, ni sur qui utiliser leurs baïonnettes. Jamais nous n'aurions esquivé la responsabilité légale; mais vous nous menacez de la justice sommaire de la canaille; vous nous citez devant un tribunal tout entier composé d'assassins, et où vous daignez remplir les fonctions du ministère public; nous nous permettrons dès lors de décliner la compétence.

« HORS LA LOI, avez-vous dit. Eh bien d'accord : nous voici affranchis par vous; élevés, en vertu de votre proclamation, à la dignité de l'ilote, à l'indépendance du paria, nous userons de nos droits dans toute leur immensité. HORS LA LOI, M. le baron, pesez bien ce mot, méditez bien les immunités qu'il établit, les privilèges qu'il consacre. Un homme HORS LA LOI, c'est un homme qu'on peut assassiner impunément, c'est un homme que rien ne protège, mais qui, par conséquent, n'est tenu à rien respecter, pas même vous, M. le baron. Un citoyen mis hors la loi use de tous les bénéfices de son isolement. Attendez-vous donc à une polémique vive, serrée, radicale. Adieu désormais les périphrases; rien que le mot propre et l'inexorable épithète accolée à chaque nom. Voici respectivement notre pied de guerre bien établi :

de notre part, attaques toutes crues et toutes mordantes; de la vôtre force coups de poignards, si vous parvenez à nous atteindre.

« Quoi qu'il arrive, l'Europe libérale jugera ce nouveau procédé de censure, où, d'après votre déclaration, il y aura des couteaux en guise de ciseaux, et du sang humain au lieu d'encre rouge. »

C'est assez, c'est même plus qu'il n'en faut pour avoir une idée de l'effroyable anarchie qui règne dans un pays, où l'on en est venu au point de voir les fonctionnaires et les citoyens se mettre réciproquement HORS LA LOI!!!

Voilà quelle est la *liberté en tout et pour tout* dont on jouit en Belgique depuis sa *glorieuse révolution* : voilà surtout de quelle manière l'on y entend la *liberté de la presse*. Ce ne sont pas les tribunaux qui doivent en réprimer les abus, c'est désormais à la dévastation, à l'incendie et à l'assassinat que ce soin est confié!!!

Répondez, brigands; voilà DES FAITS. C'est là ce que les apologistes éhontés du crime flagrant osent appeler *révolution glorieuse et pure de tout excès*. Si Mandrin se fût mêlé de révolutionner, de gouverner un pays, assurément il n'aurait pu ni en faire davantage, ni s'y prendre autrement.

Voyons au surplus ce que les amis de la liberté, mais sages et impartiaux en pensent à l'étranger.

Voici, entre autres, un écrit publié récemment en France par un écrivain français, depuis longues années domicilié en Belgique, et témoin oculaire des atrocités dont ce malheureux pays est devenu le théâtre.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA BELGIQUE.

« Dans la note qu'on va lire, nous nous proposons de dénoncer à l'Europe, non point la Belgique, mais les misérables qui l'exploitent et qui la souillent. Forcés d'étrangler nos idées en quelques lignes, de réduire notre horreur et notre mépris à leur plus simple expression, nous réclamons l'indulgence et surtout l'attention du lecteur.

« Tant que les choses ont suivi leur cours ordinaire nous n'avons importuné personne de nos plaintes, au surplus la non intervention était là, principe du reste beaucoup plus aisé à établir qu'à comprendre.

« Peu importait d'ailleurs à l'Europe, et nous en convenons nous-mêmes, le train que pouvaient prendre nos affaires domestiques; une révolution belge, en effet, dans l'opinion des grands diplomates, aux mains desquels sont confiées les rênes de ce monde, ne s'élève guère qu'à la hauteur d'une querelle de ménage. La Belgique, aux yeux de nos voisins, n'est bonne qu'à prendre, voilà tout; on ne daigne faire attention à elle que quelques minutes avant de la dévorer. Il paraît démontré, en conséquence, que ce que nous avons souffert durant six mois, ne regardait que nous. L'Europe était restée l'impassible témoin de nos discordes; je me trompe, la France, en nous envoyant la légion belgio-parisienne, nous avait gratifiés de quelques brandons de plus; probablement

elle craignait qu'il n'y eût disette de bandits dans la Belgique révolutionnée.

« On avait chassé un roi : l'Europe avait laissé faire. A un gouvernement économe et moral s'était substitué un gouvernement tout entier composé de médiocrités rapaces. On fouillait dans la boue, et on disait au public : ceci est un ministre, ceci est un gouverneur, ceci un général; et l'Europe avait croisé les bras. Des milliers d'industriels mouraient de faim, car il n'y avait plus d'industrie, ce qui avait causé une grande joie à l'Angleterre, qui voyait par là se rouvrir pour elle l'opulent archipel indien. Bref, nous étions déshonorés et ruinés; mais nul peuple ne s'inquiétait de notre honneur, pas plus que de notre misère. La France, par exemple, faisait semblant de nous croire libres, pour se dispenser de nous plaindre : nous avions la fièvre et elle nous trouvait bon visage. (Je laisse de côté les pensées secrètes qu'elle nourrit encore, et la cause réelle de ses illusions sur nos affaires; illusions trop long-temps prolongées, pour qu'il lui reste même le mérite de l'aveuglement.) Quant aux autres peuples, il n'y avait pour eux, au fond de nos démêlés, qu'une querelle entre persécuteurs et persécutés, entre appauvris et parvenus; querelle à arranger à l'amiable ou à terminer à coups de couteaux : mais dans laquelle ils n'avaient nulle raison comme nul goût d'intervenir.

« Dans cette manière d'envisager les choses de la Belgique, il y avait beaucoup d'égoïsme, et néanmoins un certain fonds de bon sens; car à tout prendre, pour quiconque ne fait point la part des menées sour-

des, de l'or prodigué par les intrigans de haut parage, de l'inertie, tranchons le mot, de la poltronnerie des honnêtes gens, toute révolution accomplie ressemble beaucoup à de la nécessité. Ce qui est, paraît alors chose inévitable, et une conspiration qui réussit malgré le vœu général, n'est pas loin d'être regardée par le commun des hommes, comme une régénération populaire. Si Catilina eût gagné sa bataille, Salluste aurait écrit que Catilina avait retrempe Rome.

« Nous concevons donc, jusqu'à un certain point, l'Europe immobile et stagnante durant six mois, à l'aspect de nos troubles intérieurs; pour les uns, il y avait là QUELQUE CHOSE À GAGNER, comme dit le matelot de Candide; pour les autres, absence complète d'intérêt personnel, ou défiance des forces qu'on désirait le plus vivement employer.

« D'ailleurs, il est juste d'en convenir, si la Belgique, il y a un an, était belle à contempler, la Belgique, il y a trois mois encore, en dépit du gouvernement qu'elle avait à subir, n'offrait point un spectacle tout à fait hideux; subsistant en quelque sorte en vertu de sa propre moralité, elle opposait l'économie à la misère; un bon sens individuel neutralisait la stupidité collective de deux cents misérables; on eût pu croire en quelque sorte, que la révolution n'était, aux yeux du peuple, qu'un être abstrait, tant il y avait chez les hommes de respect pour l'ordre, tant ils semblaient à leur insu céder encore à l'influence d'un gouvernement qui avait cessé d'être.

« En effet, à cette époque, la révolution n'était pas, à vrai dire, moralement reconnue; on obéissait non-

chalamment et en conservant le droit d'examen. Or, toute révolution doit être obéie ardemment et aveuglément. Nulle part il n'y avait de fougue : on avait un congrès, mais pas un orateur ne se détachait des autres, et la couronne populaire ne se fixait sur aucun front. On avait des journaux, mais pas un écrivain à la parole électrique; et la métaphysique du *Politique* de Liège n'atteignait pas plus les âmes élevées que la trivialité de l'*Émancipation* n'ébranlait les esprits vulgaires. On avait des hommes influens, mais proclamés tels par une douzaine de personnes, et dont la renommée s'en allait mourir au bas du poteau où est écrit : OCTROI MUNICIPAL; on avait des soldats, mais dont les plus dévoués n'avaient pas de courage, et dont les plus courageux n'avaient pas de dévouement. Par dessus toutes ces belles choses, on avait MM. Ducpétiaux et Lesbroussart; mais l'un était trop jeune, et l'autre commençait à se faire vieux.

« Comme un mouvement se prolonge quand la cause même du mouvement a cessé, le peuple belge, fidèle à des habitudes de quinze ans, continuait à se plier au joug des lois; peuple organisé sous un gouvernement qui n'avait pas d'organisation. Le roi disparut. Si le miel manquait à la ruche, les abeilles du moins ne manquaient pas encore au travail.

« De cette façon le peuple ne s'apercevait pas assez de la présence de nos révolutionnaires. Le retour à l'ordre devenait inévitable. Dès lors, adieu les nouvelles fortunes. On a pris en conséquence les mesures nécessaires pour que ce retour fût impossible; et en votant le crime, nos gouvernans ont voulu

consolider leur vote sur l'exclusion des Nassau.

« Voici donc que la révolution se montre sous un caractère tout à fait nouveau. Ce qu'elle avait de niais disparaît et s'absorbe dans ce qu'elle étale aujourd'hui de féroce.

« Il vient d'être convenu entre tous les directeurs de notre esprit public, que la révolution belge allait mal, et qu'il était bon d'apprendre au peuple à se sentir : or, pour que le peuple se sente, il faut qu'il pille, qu'il brûle, qu'il viole, qu'il égorge et qu'il se dise : je fais tout cela, donc j'existe.

« On avait essayé en pure perte d'imiter la constituante, parce que pour ce genre de contrefaçon il faut de la probité et du génie. En désespoir de cause, on a résolu d'imiter la convention, parce qu'il est plus facile d'avoir des bourreaux que des législateurs. Ne pouvant jouer Mirabeau, M. Gendebien tâchera de jouer Marat.

« Pour faire cela, on a créé parallèlement en Belgique, deux gouvernemens ayant deux buts divers ; mais confiés l'un comme l'autre à des hommes qui se valent. L'un, que j'appellerai volontiers le GOUVERNEMENT FANTÔME, se compose d'un régent et de deux cents membres du congrès, attendu qu'ils possèdent un grand fonds de courage civil. L'autre, le gouvernement réel, connu sous le nom d'ASSOCIATION NATIONALE, exploite le pays en grand, la torche à la main et le poignard à la ceinture. Tout ce qui est ignoble en est membre de fait ; la seule hiérarchie qu'ils reconnaissent, c'est que l'assassin y doit passer avant le voleur et le voleur avant l'escroc.

« Le premier de ces gouvernemens doit administrer le pays pour la forme, mystifier l'Europe en lui faisant accroire qu'il existe encore parmi nous une apparence de société. Il est chargé en quelque sorte du département des mots, et sous le rapport des figures de rhétorique il jouit d'un pouvoir illimité. Par exemple : on propose des lois au congrès, puis le congrès discute comme s'il y avait le moindre désir et la moindre possibilité d'exécution. Ces simulacres de pères conscrits siègent, parlent, gesticulent comme si de rien n'était. La séance terminée, ils s'en vont à leurs affaires. L'autre gouvernement les attend dans la rue, et ils se saluent avec un sourire comme gens de connaissance.

« Ce gouvernement véritable, autorisé à démentir les actes du premier, et à faire du massacre pendant que l'autre fait de la législation; le gouvernement sous lequel la Belgique se débat aujourd'hui toute saignante, est à proprement dire, le seul qui doive occuper l'Europe.

« Pendant que le congrès fait des lois sur la presse, le vrai gouvernement casse les presses des imprimeurs, et chasse du pays les écrivains qui n'ont point mis leur conscience à la solde du brigandage et de l'assassinat.

« Pendant que le congrès s'occupe du recouvrement des contributions, le vrai gouvernement pille les contribuables. Le régent de la Belgique fait des proclamations toutes pleines d'humanité avant ou après coup, ce qui n'empêche pas le pillage de se faire, et le meurtre d'aller son train.

« A Gand, par exemple (pour préciser les faits, et afin que de terribles vérités historiques ne passent pas pour de calomnieuses déclamations), présente la commission de sûreté publique, présente l'autorité administrative, présente la garnison, présente la haute et basse police, présens la garde civique, la garde municipale et le corps des pompiers, en plein jour, à la face d'un soleil d'avril, un homme (1) est arraché de sa voiture par les cheveux, comme il se rendait à sa manufacture où il s'obstinait à faire vivre des centaines d'ouvriers qui luttaien^t contre les misères de la révolution; on le traîne jusqu'à la Grande-Place par le chemin le plus long, tout exprès pour le faire passer devant sa maison, d'où sa vieille mère l'aperçoit haché de coups de sabre, et s'avançant au lieu du supplice, en laissant de longues traces de sang dans la rue. Son agonie, commencée à sept heures du matin, ne finit qu'à onze. Le chirurgien qui le panse dans la prison où il est conduit, compte sur son corps dix-neuf blessures. C'est au pied de l'arbre de la liberté qu'il a reçu la dernière. Les missionnaires de MM. Van De Poele et De Soutere (il est des noms que l'Europe doit savoir) avaient voulu déterminer le malheureux à embrasser l'arbre fatal. Ferme jusqu'au bout, la noble victime répondit à l'appel en mordant de ses dents convulsives le signe abominable de la liberté des monstres. Les traces en sont restées ineffaçables comme le forfait.

« Van De Poele et De Soutere, veillez bien à la

(1) M. Jean Voortman, fabricant.

conservation de cet arbre; c'est un beau monument à votre gloire! La dent du martyr y a gravé votre impérissable infamie. Eh bien! quand tout fut calmé, quand il y eut assez de sang versé pour abreuver nos républicains, ces mêmes hommes qui en avaient chacun une goutte sur la conscience; qui, éparpillés, et n'agissant point en tant que corps politique, avaient plus ou moins participé au meurtre, gouverneur, membres du comité de sûreté publique, chef de pompiers, soldats municipaux, en furent quittes pour se laver les mains; le carnage accompli, ils reprirent leur décorum, et poussèrent la philanthropie jusqu'à désapprouver les excès des malveillans, contre lesquels l'honorable Van De Poele braqua ses deux canons UNE HEURE APRÈS QU'ILS SE FURENT RETIRÉS!!!

« Voici comme les choses se passent en Belgique : nous ajouterons; voici comment elles voudraient se passer en France; car il ne faut pas avoir la vue bien bonne, pour comprendre que la lutte n'est plus entre les rois et les nations. C'est là une vieille anthithèse créée jadis par M. Bignon (1), et aux dépens de laquelle tant de journaux continuent à vivre par le temps qui court. La lutte (toute royauté mise à part) est chez les peuples mêmes, ENTRE CELUI QUI N'A RIEN ET CELUI QUI POSSÈDE.

« Le ministère français, dont la mission n'est pas, je suppose, de repétrir le sol de la façon que l'entendent les Saint-Simoniens, voudra-t-il bien comprendre enfin la position de la Belgique? les théories qu'il

(1) Les cabinets et les peuples.

désapprouve à Paris, lui plairont-elles beaucoup plus converties en pratique à soixante lieues de sa capitale? prêtera-t-il obligeamment la main aux jacobins de Gand et de Bruxelles, tout en s'opposant aux simples essais des jacobins de Paris? Les psychologues l'ont démontré : le crime est contagieux comme la peste; de si loin qu'on se tienne, le sang fait d'inévitables éclaboussures.

« Des deux choses l'une, notre voisin du midi doit adopter chez lui les doctrines renouvelées de 93 ou les étouffer chez nous; qu'il abatte nos guillotines ou qu'il fasse monter les siennes : pas de milieu. Et en outre, il s'agit dans tout ceci, du grand principe qui doit dominer tous les autres principes, savoir : la conservation du grand corps humain. La révolution belge, s'exhibant dans toute sa laideur, devrait être comprimée par la grande police de l'Europe : ses meneurs appartiennent de droit à la cour d'assises; la place de M. Tielemans et consorts n'est pas dans l'histoire, elle est aux galères.

« Décidément, la Belgique et l'Europe, telle qu'elle est, ne peuvent vivre ensemble; il ne s'agit pas ici de gouvernement, mais de société. Nous ne plaçons pas sur la forme mais sur le fond. A nos remontrances complètement désintéressées de toute opinion, constitutionnels, absolutistes, libéraux, tous doivent tenir l'oreille également ouverte. — L'Europe, dans sa longue vie, n'a jamais fait que de la politique, qu'elle nous délivre, elle fera de l'humanité. »

Voilà ce que l'on écrivait à Lille, à peine y a-t-il

trois mois, à propos des affaires de la Belgique. Depuis lors de nouveaux forfaits sont venus faire oublier les forfaits précédens. D'autres sont annoncés au régent lui-même par les membres influens des comités patriotiques. Le mal est toujours en permanence, sauf qu'il s'aggrave à tout moment.

De leur côté, les journaux étrangers, sans en excepter ceux qui n'avaient pu se défendre, dans les premiers momens d'illusion, d'une sympathie imméritée, ont fini par faire entendre l'inexorable vérité à Paris comme à Londres ; libéraux et ultramontains, tous ont flétri d'une haute réprobation la révolution belge ; tous l'ont couverte de ridicule et d'horreur. *Le Temps* et *Le Messager* se sont trouvés d'accord sur ce point avec la *Gazette de France* ; et en Angleterre, *whigs* et *torys* ont appelé les révolutionnaires belges par leur nom. Ils les ont, tous d'accord, qualifiés de brigands.

Nous venons de montrer la Belgique telle que la révolution l'a faite.

Mais, peut-être, dira-t-on, une odieuse tyrannie, une oppression insupportable, pesaient sur le peuple belge.

Le lecteur éclairé, et qui ne cherche que la vérité de bonne foi, pourra lui-même résoudre cette question, lorsqu'il nous aura suivi dans l'examen consciencieux de ce que l'on a long-temps appelé en Belgique LES GRIEFS DE LA NATION.

Et puisque les plénipotentiaires réunis à Londres ont admis comme *possible* la *future* indépendance du peuple au nom duquel ces mêmes griefs avaient été

articulés, il est naturel de penser qu'ils ont paru aux yeux de la diplomatie européenne plus ou moins justes, plus ou moins fondés : il faudra donc leur consacrer un examen spécial, car le résultat de cet examen peut seul conduire à décider avec conscience, si l'émancipation des provinces belgiques est un acte réparateur envers des peuples réellement opprimés, ou bien la sanction scandaleuse de la révolte, de la spoliation, de la félonie et du parjure, au préjudice d'un monarque sans reproche.

Le principe de la non intervention ayant été proclamé par les représentans des cinq grandes puissances, il conviendra pareillement d'examiner si l'application stricte et littérale de ce principe est matériellement possible, et subsidiairement si le principe en lui-même est fondé sur la justice et appuyé sur la raison.

Pour quiconque veut examiner l'état des choses avec calme et impartialité, il est évident que les Belges ne peuvent plus sortir de l'alternative où ils se sont placés d'eux-mêmes. Les hommes aussi insensés que pervers, qui ont fait leur révolution, n'ont réussi qu'à organiser l'anarchie, et l'on sait que toute situation violente appelle inmanquablement une crise prochaine.

Soumission ou destruction, voilà les deux seules hypothèses qui, désormais, puissent s'offrir aux yeux des Belges.

Qu'ils soient gouvernés par un roi issu n'importe de quelle famille, cela n'aboutira jamais pour eux qu'à l'un de ces deux résultats ; ou bien à une guerre

générale, et en ce cas les Belges appartiendront au vainqueur, ils deviendront le déplorable prix de la conquête, et seront traités comme ils méritent de l'être, c'est-à-dire effacés de la famille des nations : ou bien ils obtiendront un malheureux roitelet, si tant est qu'il se trouve dans toute l'Europe un prince qui veuille d'un trône pareil, et, en ce cas, la Belgique se trouvera plongée dans un tel état de nullité, de misères, d'embarras, d'isolement et de ridicules, qu'elle périra de consommation et qu'il ne lui sera même plus possible d'y échapper autrement qu'à la faveur de nouveaux bouleversements : alors, elle se retrouvera au point où nous la voyons aujourd'hui, et il faudra bien, en définitive, ou qu'elle soit démembrée par la volonté unanime de l'Europe, ou qu'elle devienne le prix de la conquête, après avoir servi de champ de carnage ; car, plus tard, la soumission volontaire à un roi qui fit le bonheur de ce peuple ingrat, ni le prince d'Orange lui-même, que l'on semble y désirer aujourd'hui plus que jamais, pourraient fort bien ne plus être eux-mêmes en possession de soustraire les Belges au démembrement et à la ruine qui en serait pour eux l'inséparable résultat.

Et, après tout, le prince d'Orange, que tant de Belges appellent maintenant de leurs vœux, mêlés, confondus avec tant d'autres, comment l'ont-ils traité ?

Ils ont voulu l'assassiner dans Bruxelles ! Ce prince qui, en entrant dans la vie, avait versé sur leur propre sol son noble sang pour leur donner l'indépendance, les lâches ! ils voulaient le retenir comme otage, l'a-

vilir ou l'égorger, le placer, comme Louis XVI, entre le bonnet rouge et l'échafaud.

Le prince d'Orange ! sont-ils donc dignes de l'avoir, ces peuples couverts de toutes les souillures de l'opprobre, qui, durant tant d'années, répondant par une noire ingratitude à d'innombrables bienfaits, ont assassiné à coups d'épingle son vénérable père, l'ont abreuvé lui-même de calomnies et d'outrages, ont proscrit à perpétuité son illustre race, ont empoisonné son existence et celle de sa royale épouse, se sont étudiés, en un mot, à ravir aux membres de la maison royale tout entière jusqu'au repos de famille, le premier des biens sur la terre.

Oui, cela est vrai, la Belgique n'a de salut que dans cette même dynastie dont elle a pu, dans son délire, prononcer la déchéance. Mais pourtant il ne saurait plus être question pour de tels peuples, pour le moins avant qu'il se soit écoulé un quart de siècle, ni de constitution ni de liberté. Ils étaient dignes d'être courbés sous la verge d'un tyran : tout au moins, il leur faut un maître en possession d'un bras de fer, qui sache les contenir, autant pour le repos de l'Europe que pour les soustraire eux-mêmes à leurs propres fureurs, et pour sauver la liberté des autres peuples des périls qui la menacent. Ce maître, ce ne peut plus être désormais qu'aux événemens et aux destinées, qu'il appartient de le choisir.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.

Avertissement.....	Page	III
Prière de l'auteur.....		V
Dédicace.....		VII
Avant-Propos.....		IX
Précis des événemens. — Première partie.....		I
Précis des événemens. — Seconde partie.....		43
Appendice.....		217

Librairie de Delaunay, à Paris.

25 JUIN 1831.

LA BELGIQUE

EN 1830,

OU

DOCUMENTS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE

DE SON INSURRECTION.

DEUX VOLUMES IN-8°,

Sur papier satiné, imprimés en caractères semblables à ceux de ce prospectus.

PRIX : POUR LES SOUSCRIPTEURS, 5 FR. LE VOL.

ON NE PAIE BIEN D'AVANCE.

 respectus.

Imperceptible à sa naissance, bruyante, désordonnée, incertaine dans son allure, arrogante dans le langage, maladroite, contradictoire, chétive dans les actes, et, malgré cela, toutefois devenue immense par les complications qui sont venues se grouper autour de son orbite, l'insurrection de la Belgique, est *glorieuse* et

pure selon les uns, *ignominieuse* et *abominable* au dire des autres. Cette insurrection, dont on a tant parlé, qui a failli embraser l'Europe entière, et qui, en supposant que les Belges parviennent à se cramponner de leur mieux à un fantôme de définitif quelconque, tiendra pendant long-temps en suspens et en émoi peuples et potentats; n'a donné lieu jusqu'ici à tant de jugemens contradictoires, que par la seule raison qu'elle a été peu ou point étudiée: aussi, après neuf mois, n'est-elle encore bien connue nulle part, ni de personne.

Depuis ces neuf mois que l'on contemple à l'envi et de partout l'insurrection de la Belgique, chose étrange, ni amis, ni ennemis, personne ne s'était donné la peine de la décrire d'une manière du moins méthodique et complète.

Les vraies causes de cet interminable soulèvement sont demeurées pour ainsi dire enveloppées dans un épais nuage, par la raison que les faits en ont été singulièrement dénaturés.

Le moment n'est point encore venu d'écrire l'histoire de cet événement mémorable, car pour cela, il convient, avant tout, de laisser refroidir les passions, même les passions honorables.

Mais l'histoire a besoin de matériaux, et ceux-ci ne sauraient être trop tôt rassemblés: il faut, pour ainsi dire, les saisir sur place.

L'ouvrage que nous annonçons au public offre cet inappréciable avantage: les DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSURRECTION DE LA BELGIQUE EN 1830 sont le fruit de recherches non moins assidues

que consciencieuses. Chacun des deux volumes dont l'ouvrage se compose se rattache à l'une des deux principales divisions qu'indiquait assez, d'ailleurs, la nature même du sujet. Le premier est exclusivement consacré au récit des FAITS : le second à la recherche des CAUSES qui leur ont donné naissance, à l'examen des griefs du peuple belge et à celui des travaux diplomatiques.

Quant aux FAITS, le lecteur peut compter qu'ils sont de la plus exacte vérité; ce qui n'est pas commun dans un livre; et cette auguste vérité, que tous les écrivains promettent, que tous les lecteurs prétendent aimer, finit par se retrouver dans bien peu d'ouvrages, et fort souvent par être du goût de bien peu de lecteurs. Mais aucune considération humaine ne saurait excuser l'écrivain d'avoir trahi sciemment la vérité, d'avoir dénaturé les faits ou passé sous silence les événemens, de les avoir présentés sous un faux jour. Ce serait de sa part un mensonge d'autant plus coupable, qu'il deviendrait le complice des nombreuses faussetés trop souvent, et sans appel, sanctionnées dans les pages de l'histoire, qui trompe ainsi ceux qui lui demandent des lumières.

Les événemens se succèdent avec une telle rapidité, que nous avons jugé convenable de commencer cette publication par le second volume, réservé aux raisonnemens, parce que ceux-ci restent toujours les mêmes, tandis que, d'un jour à l'autre, il peut survenir de nouvelles complications : par cette précaution l'ouvrage n'en sera que plus complet.

L'auteur se montre ardent ami de la liberté politi-

que et religieuse, mais il a en horreur l'anarchie et tout ce qui pourrait, de près comme de loin, abandonner le pouvoir au caprice et à la brutalité des masses. Ami des doctrines vraiment libérales, il n'en redoute pas moins au plus haut degré les commotions populaires, où, comme vient de l'écrire M. De Potter lui-même, *dans l'espoir d'acquérir la liberté réelle, l'on risque momentanément et plus ou moins la fortune, l'existence, la réputation des individus qui y trempent, L'AVENIR DU PAYS où elle (la révolution) a lieu, et qui pis est souvent LA CAUSE DE LA LIBERTÉ ELLE-MÊME.*

LA BELGIQUE

EN 1830.

Paris. Imprimerie de P. Dupont et G.-Laguionie, rue Grenelle-St-Honoré, 55.

LA BELGIQUE

EN 1830,

ou

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE SON INSURRECTION.

TOME SECOND.



A PARIS.

CHEZ DELAUNAY, LIBRAIRE,

AU PALAIS - ROYAL.

1831.

VICES

DE

L'ORGANISATION EUROPÉENNE.

La véritable cause des soulèvemens qui désolent l'Europe depuis quelque temps, et surtout la Belgique, doit être attribuée à la mauvaise organisation donnée à l'Europe après la chute de l'empereur Napoléon.

Toutes les calamités qui affligent aujourd'hui la civilisation européenne, trouvent leur origine et leur explication dans l'énormité des fautes commises par le congrès de Vienne de déplorable mémoire.

Notre but n'est nullement de nous engager dans une discussion interminable, peut-être même insoluble, sur la préférence qu'il convient d'accorder à telle forme de gouvernement sur telle autre. On a écrit là-dessus, depuis Platon jusqu'à nos jours, des milliers de volumes : on en écrira Dieu sait combien de milliers encore, sans que l'on en soit guère plus avancé de part ni d'autre. L'homme d'état, l'homme habitué à réfléchir, finiront par conclure qu'il y aurait à peu

près tout autant d'extravagance à vouloir appliquer à la Pensylvanie ou à l'Angleterre les lois qui régissent l'Espagne ou l'Autriche, que si l'on prétendait assujettir les poissons et les oiseaux à une loi commune.

L'Europe avait renversé Napoléon : elle aurait agi avec beaucoup plus de prudence et de sagesse, si, profitant des victoires qu'elle venait de remporter sur ses armées, elle eût placé ce grand homme à la tête du mouvement irrésistible déjà imprimé au siècle par des événemens accomplis, car lui seul possédait un bras assez ferme et puissant pour préserver les trônes des excès populaires, et pour soustraire en même temps les peuples aux dangers de l'oppression.

Le mal était fait : on l'aggrava en y cherchant un remède.

Le congrès de Vienne voulut faire du pouvoir parce qu'il en fallait et qu'il en faut partout où se trouvent des hommes unis en société. Il voulut aussi faire de la liberté, ou plutôt en avoir l'air, parce que l'on en avait promis à tort et à travers à tous les peuples, sans distinction. Il se trouva que le congrès de Vienne, au bout du compte, n'avait fait que de la liberté de mauvaise grace et du pouvoir de mauvais aloi. Or, il arriva partout que l'un et l'autre se trouvèrent en conflit, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient été placés sur leur terrain, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient été organisés de manière à se protéger mutuellement. La défiance réciproque fut le premier résultat de cette conception hermaphrodite.

On voulut recrépir la légitimité, sans songer qu'on l'avait traquée pendant vingt ans d'asile en asile; qu'on

l'avait expulsée de Vérone et de Mittau dans l'intérêt d'une légitimité toute contraire, que l'on avait pourtant reconnue, cajolée, flagornée aussi long-temps qu'on l'avait vue assise sur le char resplendissant de la victoire.

C'était accorder beaucoup trop, si on voulait reconstruire l'ancien régime; ce n'était point assez, si l'on voulait faire franchement du neuf, c'est-à-dire de la monarchie constitutionnelle.

Il fallait, au surplus, faire tout l'un ou tout l'autre.

Les progrès des lumières ne permettaient point que l'on essayât de refouler brusquement le siècle : c'eût été une entreprise insensée. Les prêtres ont compris cela beaucoup mieux que les diplomates : aussi, les voyons-nous concentrer partout leurs efforts vers un but unique, celui de dominer l'instruction de la jeunesse : laissez-les façonner deux ou trois générations à leur guise, et le siècle aura bientôt reculé jusqu'aux *auto-da-fé*, et à la suprématie du pape sur les rois de la terre.

Nous ne balançons pas à le dire : quelque périlleuse, inopportune, hasardée, imprudente, injuste, inutile, ardue et peu sensée que pût être l'entreprise de refaire partout du pouvoir absolu, il y aurait eu encore peut-être plus de chances de succès, que dans cette conception mesquine qui enveloppa les deux tiers de l'Europe dans un immense mensonge, mit en honneur le parjure des rois envers les peuples et le parjure des peuples envers les rois, et les plaça presque tous dans un état permanent de suspicion réciproque.

Le congrès de Vienne fit connaître ses traités, mais

I.

il oublia de publier le seul indispensable, celui qui aurait appris aux rois à gouverner un peuple, et aux peuples à obéir à un roi, placés mutuellement dans une aussi fausse position : dans tout état où les gouvernans et les gouvernés ont lieu de se méfier les uns des autres, les révolutions deviennent inévitables.

Ce n'est point de la sorte qu'agissaient autrefois les Romains. Leur politique aurait produit des résultats aussi durables que le monde, s'ils ne s'en fussent point eux-mêmes écartés (1).

Ce qui embarrassait le plus le congrès de Vienne, c'était la France. Il voulait y rétablir les Bourbons, et il n'osait point l'entreprendre, sans promettre à la nation la jouissance de ses libertés.

Ou il ne fallait plus songer à leur légitimité, ou il ne fallait point avoir la prétention de l'associer à la liberté dont les Bourbons s'étaient montrés ennemis dans toutes les occasions. Mais à la manière dont on essaya, d'une part, de tranquilliser le peuple, tout en poussant de l'autre les Bourbons sur le trône, chacun vit bien qu'on ne faisait que du *provisoire*, et les cent jours auraient dû ouvrir bien des yeux. Mais il existe des yeux destinés à ne s'ouvrir jamais, ou à ne s'ouvrir que trop tard : on croirait que ce sont ceux de la taupe : pas du tout, ce sont les yeux de l'homme. Le don de savoir les ouvrir à temps est accordé à bien peu de monde sur la terre.

Waterloo brisa définitivement le trône impérial, mais il n'effaça ni les événemens gigantesques et

(1) C'est ce que Montesquieu développe admirablement dans sa *Grandeur et Décadence des Romains*.

impérissables de l'empire, ni les grands souvenirs qui avaient amené cette nouvelle conflagration.

On persista à ne voir dans tout cela qu'une bataille gagnée, un prétendu *usurpateur* relégué sur un rocher et un *légitime* restauré sur le trône.

Aussi les choses restèrent-elles, en apparence, tant bien que mal, dans l'état où les avait trouvées le prodigieux débarquement du 1^{er} mars, plus, toutefois, l'arrogance des uns, l'oppression des autres, et la haine mortelle et réciproque des deux partis.

Alexandre parut avoir compris combien un pareil état de choses était précaire, à quelles secousses, à quels maux, tôt ou tard, il exposait l'Europe. Ce monarque vit bien que l'on avait bâti sur le sable : la droiture de son esprit et celle de sa conscience s'accordaient à lui dire que parce que l'on s'était trompé une première fois, ce n'était pas une raison pour que l'on fût dans l'obligation de se tromper une seconde, au point de devoir persister dans une erreur propre, tôt ou tard, à rallumer une guerre à mort dans les quatre parties du monde.

Personne n'ignore plus, aujourd'hui, que la première idée qu'eut l'empereur de Russie après la journée de Waterloo, fut de placer sur le trône de France le prince d'Orange, son beau-frère.

Si un tel projet se fût réalisé en 1815, la France serait devenue, en peu d'années, la plus formidable puissance du monde.

Mais cela ne faisait pas du tout le compte de l'astucieuse Angleterre ; car l'Angleterre n'avait fait ou suscité à la France vingt années de guerre à mort,

que précisément pour l'empêcher d'arriver à ce haut résultat de puissance et de splendeur où voulait la conduire Napoléon. A cela près, il n'est aucun cabinet plus *élastique* que le cabinet de Saint-James, et même il n'en est aucun qui doive se montrer plus accommodant que lui en point de *légitimité* : mais ce mot de légitimité fut mis en avant par l'Angleterre comme motif *ostensible* d'opposition, parce qu'elle ne se souciait nullement de dire son véritable secret à toute l'Europe, qui devint complètement sa dupe, tant le vertige, alors, était généralement répandu !

Si l'Angleterre soutint, à cette époque, *unguibus et rostro*, la restauration des Bourbons, ce fut bien moins parce qu'ils étaient légitimes, que parce qu'ils étaient complètement nuls. La nullité notoire de ces princes était la plus solide des garanties du maintien d'une longue paix dont toute l'Europe avait besoin, et principalement l'Angleterre.

Cette puissance n'ignorait point combien les Bourbons auraient à faire avec leurs capucins et leurs marquis : elle comprenait à merveille que l'empire de l'Océan ne lui serait point disputé aussi long-temps que son antique rivale serait aux prises avec les prétentions de sa noblesse vermoulue et de son clergé turbulent et sans crédit, l'un et l'autre en horreur à la nation française.

La seconde restauration des Bourbons fut donc résolue, principalement sous l'adroite influence de l'Angleterre, et en dépit des sages pressentimens de l'empereur Alexandre.

Cet acte, qui lui-même fut une grande faute, ne

manqua point d'être suivi d'une multitude de fautes énormes.

Il aurait fallu imposer au trône des conditions de garantie du maintien de sermens déjà violés une première fois, et en même temps imposer à la nation des conditions de garantie pour le maintien du trône, car l'un n'était pas moins que l'autre indispensable à la consolidation de cette paix générale, pour la conservation de laquelle on a vu les vieilles légitimités de l'Europe passer, pour ainsi dire, huit années en chaise de poste, sautant, de congrès en congrès, de Vienne à Carlsbad, à Troppau, à Laybach, à Vérone, en un mot partout où on espérait pouvoir trouver quelques moyens de radouber, tout au moins de calfater, tant bien que mal, ce navire vermoulu, faisant eau de toutes parts, que l'on avait si imprudemment lancé au milieu des écueils et livré à la merci des tempêtes.

Placer en contact immédiat des peuples libres et des peuples courbés sous le pouvoir absolu, et cela après avoir promis indistinctement aux uns comme aux autres indépendance et liberté, deux choses pourtant fort distinctes entre elles, et que l'on a trop souvent confondues, ce qui a produit les plus grands maux ; constituer la France sous des formes représentatives et en apparence libérales, avec une dynastie surannée, bigote, ennemie, par incapacité, par préjugé et par ses récentes réminiscences, de toute espèce de liberté, et ne la subissant à contre cœur que purement par forme de transition ; laisser dans cette fausse position un peuple fort, riche, homogène, compacte, plein d'ardeur et de vie, confondant ses souvenirs

avec ses espérances , à côté de royaumes nouvellement formés d'élémens hétérogènes, tels, par exemple et entre tant d'autres, que les Pays-Bas et la Sardaigne ; le premier, où, par une bien rare exception, la liberté avait pour elle la dynastie et contre elle une forte moitié de la nation ; le second, avec un pouvoir absolu à formes grotesques et mesquines, état bizarre formé de deux peuples naturellement haineux et turbulens, depuis des siècles ennemis jurés l'un de l'autre, comme le sont, en un mot, les Piémontais et les Génois ; enlever à la France toutes ses conquêtes, et cependant, par un contresens inexplicable, lui conserver assez de force et de puissance pour lui donner à tout instant la tentation de les reprendre ; mettre de la sorte les peuples perpétuellement aux prises avec leurs rois et aussi perpétuellement les rois aux prises avec les peuples ; établir ici la liberté des cultes ; là souffrir une odieuse intolérance ; laisser les juifs en Allemagne courbés sous une sorte d'ilotisme qui soulève d'indignation toute ame honnête, et permettre que l'on brûle ailleurs des hommes tout vifs pour crime de prétendue lèse-majesté divine (1) ; permettre encore que, par delà les Pyrénées, des moines farouches fassent périr dans les cachots et les ergastules, ou disloquer dans d'horribles tortures les francs-maçons, et qu'à Rome on punisse la franc-maçonnerie des galères,

(1) Cette incroyable atrocité, digne des siècles de barbarie, s'est passée, en 1819, en Savoie, où l'on brûla vif en place publique un postillon qui avait dérobé quelques brimborions appendus au cou d'une poupée que, dans ce pays-là et dans d'autres encore, l'on appelle une Madone.

tandis que les plus grands monarques de l'Europe sont notoirement francs-maçons eux-mêmes; séparer matériellement, par de simples bornes ou par des fossés de frontière, tel état où la liberté à peu près illimitée de la presse est constitutionnellement garantie, de tel autre où règne une censure rigoureuse : voilà, entre tant de chefs-d'œuvre de même nature, ce que fit le congrès de Vienne de déplorable mémoire. Il s'imagina, de la sorte, avoir fermé pour des siècles le temple de Janus, tandis qu'il n'avait fait en réalité que poser mesquinement à tous les coins de l'Europe de misérables pierres d'attente, sans même, en définitive, prendre les précautions nécessaires pour s'assurer que des mains perfides ou malhabiles ne vinssent à tout instant les ébranler.

A peine la seconde restauration se fut-elle glissée en France à peu près inaperçue, au bruit du canon de Waterloo, que l'Europe y toléra ou peut-être même y encouragea les plus lâches réactions, tandis qu'elle y conservait pourtant l'apparence des formes constitutionnelles garantissant l'oubli et appelant les Français à l'*union*.

On a vu assurément bien des alliances monstrueuses, et surtout de nos jours; mais depuis que le monde existe, nous ne pensons point que l'on ait vu nulle part encore les victimes fraterniser avec leurs bourreaux, et cela probablement ne se verra jamais.

Si l'on voulait une de ces grandes proscriptions à la manière de Marius et de Sylla, il ne fallait plus nulle part de constitutions ni de chartes, du moins jusqu'à la complète extermination du parti voué aux

gémonies. En ce cas, il ne fallait pas permettre qu'il se trouvât sur le continent de l'Europe un seul pouce de terrain où un proscrit quelconque pût espérer d'avoir asile.

Certes, et surtout dans nos mœurs actuelles, c'eût été une exécration monstruosité que de souffrir en aucun pays civilisé, un système de persécution organisé de la sorte, sur une échelle aussi vaste. Que l'on ne s'y trompe donc pas : nous repoussons une pareille pensée avec toute l'horreur qu'elle inspire ; mais, comme en politique tout doit être *positif*, nous soutenons qu'une semblable atrocité aurait eu du moins son côté conséquent, si on voulait étouffer le parti vaincu. La première qualité d'un homme d'état, c'est de vouloir, comme la première condition d'un homme sensé, c'est de savoir lui-même ce qu'il veut. Or, le congrès de Vienne autorise l'histoire à dire de lui hautement qu'il agissait sans plan arrêté, sans trop savoir ce qu'il voulait, ni pourquoi il le voulait, puisqu'il manifestait une volonté, tandis qu'il hérissait d'obstacles la route même qu'il semblait s'être tracée, et qu'il annonçait avoir l'intention de suivre.

Quand les mots jurent avec les choses, rien ne marche que de travers : aussi, depuis quinze ans, la politique de l'Europe a constamment vécu au jour le jour, ne battant que d'une aile. On a pu y voir, tour à tour, du Metternich, du Nesselrode, du Castlereagh, du Canning, et même peut-être du Villèle, mais jamais l'ombre d'ensemble d'un système coordonné.

A quelques toises de distance on laissait fort tran-

quillement s'élever des capucinières et des clubs, la superstition et l'impiété, l'égalité et les privilèges : apparemment on avait cru par là établir des contre-poids, propres à maintenir partout l'équilibre désiré : il s'est trouvé qu'en dernière analyse on n'avait réussi qu'à placer l'Europe sur une immense bascule. La première cheville qui a cassé, a fait dégringoler l'échafaudage. Les congrès auront beau s'évertuer à l'ébrançonner, ils ne parviendront tout au plus qu'à le tenir encore en l'air un peu de temps ; et chaque traité, ou, si l'on veut, chaque nouvel ébrançon, ne servira qu'à lui donner une secousse nouvelle : mais tous les congrès du monde n'aboutiront qu'à reculer de quelques mois, tout au plus de quelques années, le moment décisif. Il faut que tout pouvoir social soit renversé de fond en comble, pour se reconstituer après des siècles de carnage sur des montagnes de cadavres, ou bien il faut que l'esprit démagogique soit à jamais étouffé. D'une façon ou de l'autre, l'état politique de l'Europe est à refaire en entier. Qu'on le fasse *pouvoir*, ou qu'on le fasse *anarchie*, c'est une question : ce qui n'en est pas une, c'est que le *statu quo* n'est désormais plus tenable à peu près nulle part, ni pour personne.

De ce mélange bizarre de liberté mensongère et de pouvoir mal assis, s'échappèrent d'augustes, et aussi d'ignobles mensonges, que, par respect pour la morale publique et pour le bon exemple des peuples, les arbitres de l'Europe n'auraient point dû souffrir, pas plus que pour l'honneur des trônes et pour le repos des nations.

Les parjures de Paris, de Reims, de Madrid et d'Andujar, exercèrent une influence incalculable sur les destinées de l'Europe, car ils y jetèrent les semences de haines éternelles, implacables, entre les deux élémens constitutifs du corps social, les monarques et les nations, en d'autres termes, entre les gouvernés et les gouvernans.

Tandis que l'on avait, de la sorte, mis en présence une liberté écrite et des princes qui l'effaçaient, des dynasties en horreur aux peuples et des peuples en horreur aux dynasties, ce qui plaçait au centre tout à la fois et aux extrémités de l'Europe de nombreux foyers d'embrasemens partiels, devant tôt ou tard former un embrasement immense, la plupart des états se trouvaient nécessairement atteints de la lèpre des comparaisons.

Ce qui semblait insupportable, par exemple, au peuple français, aurait été reçu avec des transports de gratitude et d'allégresse chez des peuples voisins, courbés sous un ordre de choses par trop odieux, par trop absurde, et que l'état social de l'époque rendait doublement intolérable. Tandis que Montrouge et le faubourg Saint-Germain soupiraient après l'absolutisme intolérant du Piémont et de l'Espagne, en Espagne et en Piémont les classes éclairées regardaient la charte de Louis XVIII comme le beau idéal du bonheur social : on conçoit en effet que, vue de loin et, surtout, jugée par comparaison, elle dût leur paraître beaucoup plus séduisante qu'aux Français, lesquels d'ailleurs, et dès le jour même où elle parut, s'étaient méfiés de sa rédaction, et encore plus du

rédaeteur, et qui, après tout, avaient eu grandement raison de se défier de l'un comme de l'autre.

On ne tarda pas, en Europe, à s'apercevoir que les sermens de Paris, comme ceux de Reims, étaient évidemment de la même famille, et prêtés à la façon de Dom Miguel.

Cependant, un royaume de nouvelle création fixait en Europe tous les regards, et servait de type aux plus brillans parallèles. On a déjà compris que nous voulons parler du royaume des Pays-Bas.

Ici, par une étrange anomalie, la liberté était largement comprise du monarque, mais fort mal et fort peu, si même ce n'est pas du tout, des deux tiers de la nation.

Ce fut encore une erreur des puissances qui avaient constitué le royaume, que d'exiger une *union intime* (1) entre deux peuples plaqués, pour ainsi dire, tout d'un coup l'un contre l'autre, et dont le premier jouissait depuis des siècles d'une liberté qu'il avait conquise au prix de son sang, d'une constance héroïque, ainsi que des plus nobles sacrifices, et que par cela même il savait chérir et comprendre dans les limites de l'ordre, condition essentielle, premier besoin des sociétés; tandis que l'autre peuple non moins turbulent que lâche n'avait connu depuis des siècles que l'ignominie de porter des fers étrangers, sans avoir ni cette résignation de la sagesse qui sait se soumettre à une dure nécessité, ni l'énergie qu'il aurait fallu pour les secouer avec courage et avec fierté.

(1) Expressions textuelles de l'art. 1^{er} du traité du 21 juillet 1814.

Le gouvernement des Pays-Bas avait été beaucoup mieux et plus vite jugé et compris au dehors qu'au dedans (1).

A Rome on voyait à merveille qu'un gouvernement constitutionnel, qui veut de bonne foi la liberté et qui répand l'instruction parmi les classes populaires, sa-pait jusqu'aux fondemens le règne de l'hypocrisie, et Rome avait de bonnes raisons pour voir un pareil avenir avec effroi; aussi prit-elle ses mesures en conséquence. La matière première, en Belgique, était tout à ses ordres. Un clergé ignorant et fanatique, pouvant disposer d'une population tout aussi fanatique et aussi ignorante que lui, fut mis en campagne, et il n'avait même pas fallu le stimuler, puisque dès l'aurore de la régénération belge, ce même clergé s'était spontanément déchaîné contre l'autorité d'un roi non catholique, ainsi que contre les dispositions d'une loi fondamentale sanctionnant la liberté des cultes. La noblesse belge avait associé ses fureurs aux fureurs du sacerdoce, parce que l'égalité des droits consacrée par les codes et maintenue par la nouvelle constitution, contrariait ses absurdes prétentions de privilèges, qu'elle espérait ressaisir sous un prince autrichien; aussi, dès 1814, s'était-elle empressée de présenter les plus vives instances au général autrichien baron de Vincent, pour obtenir que la Belgique rentrât sous le sceptre de l'Autriche.

(1) Nous ne parlons pas ici de la Hollande, qui n'avait pas besoin de la révolution française pour atteindre ce haut degré d'instruction et de patriotisme, nécessaire au maintien de l'ordre, associé à la jouissance des libertés politique et religieuse.

D'autre part, les rois qui avaient dû subir malgré eux le régime constitutionnel, et qui en méditaient la ruine, et ceux qui étaient parvenus à s'en préserver, voyaient également de mauvais œil un nouveau royaume, placé au centre de l'Europe, et sur lequel tous les regards de celle-ci étaient fixés, un royaume où le monarque ayant compris la liberté, et cru à la reconnaissance parmi les hommes, travaillait, avec une noble probité et une constance infatigable, à développer et à affermir toutes les libertés qu'il avait jurées en promulguant la loi fondamentale, loi dont il avait lui-même voulu faire une condition de sa royauté, rejetant au loin toute idée de pouvoir absolu, dont il lui eût été facile, plus qu'à aucun autre monarque, de se saisir en rentrant dans ses états.

De leur côté, les Bourbons étaient loin de voir de bon œil un voisinage aussi importun, et qui les exposait journellement aux plus humilians parallèles.

Les jésuites s'étant emparés successivement du pouvoir en France, et surtout de l'instruction de la jeunesse, une importune comparaison qu'offrait perpétuellement aux yeux de la France la sage administration du gouvernement des Pays-Bas, devenait pour eux un sujet perpétuel d'inquiétudes, car les amis de la liberté en immense majorité chez la nation française ne manquaient aucune occasion de montrer comme un modèle à suivre par l'administration de leur pays, ce qui se passait en Belgique. Aussi, dès le commencement de la restauration, le parti ultramontain de la France n'avait rien négligé pour susciter et entretenir la discorde dans la partie méridio-

nale du nouveau royaume des Pays-Bas. Quand il s'agit d'appeler le désordre dans un pays où le catholicisme n'est pas dominant, on est toujours sûr d'avance de pouvoir compter sur la coopération du clergé apostolique. De nombreuses cabales furent ourdies dans le confessionnal, afin d'organiser la désobéissance aux actes du gouvernement, et, qui pis est encore, cette redoutable force d'inertie qui oppose au pouvoir des résistances d'autant plus invincibles, qu'elles échappent partout à l'action coercitive des lois, même dans les pays courbés sous la puissance la plus absolue.

Les choses furent poussées tellement loin que, sans un acte de vigueur déployé à temps par le gouvernement qui fit attacher au carcan en effigie le contumace prince de Broglie, évêque de Gand, il est plus que probable que la rébellion qui a éclaté en 1830 dans les provinces méridionales du royaume, aurait eu lieu dès l'époque dont nous venons de parler.

Cela aurait suffi à sauver le royaume, si le gouvernement des Pays-Bas se fût tenu ferme et solide sur le terrain où il venait de se placer dans cette mémorable occasion. Les prêtres se le tinrent pour dit, et demeurèrent tranquilles pendant leurs premiers momens de stupéfaction. Mais ils furent bientôt remis de leur frayeur, dès qu'ils s'aperçurent qu'il s'était plutôt agi d'une boutade, que du commencement d'un système stable d'énergie de la part du gouvernement.

Pendant que les jésuites de la France et de la Belgique se donnaient la main dans le commun intérêt de cette suprême domination, à laquelle le sacerdoce

aspire depuis tant de siècles, d'autres germes de discorde étaient continuellement échangés entre les deux pays. Une infernale habileté sut mettre à profit jusqu'aux vertus royales, pour les faire tourner au profit de la félonie et de la sédition.

Les Bourbons, à peine de retour, avaient signé des ordonnances de proscription qui ne furent pas la moindre tache entre mille dont ils souillèrent leur seconde restauration. L'on alla jusqu'à profaner le langage auguste de la miséricorde, au point de qualifier de loi d'amnistie une loi infame d'exil et de spoliation, rendue en opposition formelle aux sermens, à la charte et aux traités.

Des pygmées s'avisèrent de trancher du Sylla, comme s'ils avaient eu la moindre des qualités de ce grand proscripteur. N'ayant réussi qu'à accroître la haine sans même en définitive inspirer la crainte, il en résulta pour les Bourbons que leurs actes devinrent tout au moins aussi ridicules qu'ils étaient odieux, et c'était la plus déplorable de toutes les combinaisons; car la tyrannie qui ne sait même pas se faire craindre perd jusqu'au mérite de la clémence quand celle-ci arrive, parce que le public la qualifie de faiblesse, et alors elle n'inspire plus ni attachement ni gratitude, et n'obtient en retour que du mépris.

Ainsi, les puissances qui, en 1814, avaient manipulé la nouvelle Europe d'après des vues rétrécies et au gré de passions mesquines, devaient s'attendre, après y avoir semé partout mille germes de fermentation et de discorde, à voir naître, tôt ou tard, l'explosion qu'elles avaient elles-mêmes préparée.

Là où des institutions libérales étaient indispensables pour le maintien du nouvel ordre de choses, on avait imposé une dynastie hypocrite, déconsidérée, beaucoup trop faible pour refaire du pouvoir absolu, et beaucoup trop arriérée pour se mettre au niveau du siècle et pour marcher de pair avec lui.

Aux peuples chez lesquels la liberté n'était comprise que de nom et l'indépendance pas du tout, par exemple les Italiens, on avait rendu l'ancien morcellement déplorable, en criant à tue tête, aux quatre coins de l'Italie, indépendance et liberté.

A l'autre extrémité de l'Europe, on avait commis une faute opposée, mais toujours de nature à entretenir des germes analogues de sédition et d'anarchie. Nous voulons parler de la Pologne.

Le partage de la Pologne fut sans doute un crime odieux de la politique du siècle dernier. A cet égard, il n'y aura jamais qu'une voix sur la terre, aussi longtemps que les notions du juste et de l'injuste auront un sens positif parmi les hommes. Car, s'il est vrai de dire que la forme *élective* qui régissait la Pologne était de nature à compromettre à tout instant le repos de l'Europe, l'Europe pouvait fort bien exiger que la Pologne adoptât un système de stabilité plus en harmonie avec les progrès du siècle, sans s'arroger pour cela un droit de spoliation également repoussé par la morale universelle et par l'intérêt bien entendu des autres états eux-mêmes, dont la sûreté sera toujours subordonnée à l'existence d'une barrière formidable propre à les garantir des envahissemens du Nord.

Aussi est-elle un des plus beaux titres de gloire

qui, avec tant d'autres, aient honoré la mémoire de l'immortelle Marie-Thérèse, la résistance que cette illustre princesse opposa long-temps au partage de la Pologne, partage, il est juste de le dire, dont elle dut, dans le seul intérêt impérieux de ses états, plutôt subir sa part qu'elle ne consentit à l'accepter.

Mais, après avoir rendu hommage à ce qui était juste et vrai il y a cinquante ans, et revenant au *positif*, qui, en dernière analyse, est le seul fondement possible des sociétés humaines, l'on est forcé de convenir que s'il n'y avait pas une prescription en politique comme en toutes choses, et si l'on rendait chaque génération responsable sans cesse des crimes et des usurpations des générations qui l'ont précédée, il n'existerait pas, dans le monde entier, depuis la Chine jusqu'au Mexique, une seule dynastie ni un seul empire que l'on ne pût renverser et bouleverser de fond en comble en allant fouiller dans ses annales.

La question de la Pologne est donc du nombre de celles que les constructeurs de la nouvelle Europe durent nécessairement envisager sous son véritable aspect, c'est-à-dire dans l'état où ils la trouvaient en 1814, et non pas telle qu'on devait la voir vingt ans plus tôt.

Ainsi, en raisonnant d'après le *positif*, qui, on le répète, est seul vrai en matière de gouvernement, à moins toutefois de ne faire des romans politiques, il fallait rendre à la Pologne toute son ancienne nationalité, ou l'effacer entièrement.

On ne fit ni l'un ni l'autre : ce fut une erreur grave, qui devait tôt ou tard porter ses fruits.

Laisser subsister de nom un royaume de Pologne, formé du tiers environ de la véritable Pologne, telle que nous l'avons tous vue indépendante et guerrière, à peine y a-t-il de cela un demi-siècle ; conserver à ce royaume, mutilé de la sorte, une armée polonaise d'une bravoure héroïque, l'entourer de tous les souvenirs, pour ainsi dire vivans, de sa récente splendeur, c'était vouloir perpétuer les haines et les sentimens de vengeance, c'était vouloir les transmettre de génération en génération jusqu'à la consommation des siècles.

Quand la politique commet ou sanctionne une grande injustice, ou quand elle en accepte la succession, comme elle est censée n'avoir agi que pour le plus grand bien de tous, il faut du moins qu'elle en fasse disparaître ou qu'elle en affaiblisse le côté odieux, en offrant au monde le côté raisonnable qu'il est possible de lui trouver. Ce que l'histoire pardonne le moins à la mémoire des arbitres du monde, ce n'est point encore toujours ce qui est inique, c'est, sans contredit, ce qui est absurde.

Or, il était souverainement absurde de raccourcir des deux tiers un royaume, comme les démons que Milton veut faire entrer dans le *Pandémonium*, et de se flatter en même temps que ce qu'on en conservait ne perpétuerait point dans l'ame de chaque Polonais le désir de contribuer à rendre un jour à sa patrie ce qu'elle avait perdu.

Nous ne voulons envisager ici la question de la Pologne ni sous le rapport de l'immoralité du partage, ni sous celui de sa restauration. Nous ne voulons la

traiter que sous le rapport du sens commun, et nous soutenons qu'il n'y a pas eu de bon sens à laisser subsister d'une odieuse injustice précisément ce qu'il fallait pour en perpétuer le souvenir.

On aurait dû, pour être conséquent, la consommer en entier et effacer alors jusqu'au nom de Pologne; en ce cas, n'avoir pas un seul régiment polonais, et disséminer soigneusement toutes les recrues dans les corps russes : ou bien on aurait dû relever tout-à-fait le royaume des Jagellan et des Sobieski, même sous le sceptre d'un prince étranger. A condition de voir renaître leur ancien royaume, il est probable que les Polonais, ces peuples brûlans de patriotisme, ne se seraient pas montrés intraitables sur ce point. Que si cela ne pouvait avoir lieu d'aucune manière, alors il fallait effacer entièrement jusqu'au nom de Pologne, car, après tout, les souvenirs historiques ne se composent d'autre chose que de noms.

A la longue tout s'affaiblit dans les réminiscences des nations, tout s'oublie. Les Polonais, dans la suite des siècles, seraient devenus Russes ou Autrichiens, comme cela est arrivé à tous les peuples conquis ou dénaturés. Prenons exemple des Romains. Ne trouvez-vous point que les descendans des vainqueurs d'Annibal et de vingt peuples puissans, font une belle figure aujourd'hui sur la terre? Jadis ils montaient au Capitole en triomphe : nous les voyons, maintenant, monter la *santa-scala* à genoux !

« Colei ché l'universo ebbe in mancipio,

« Or salmeggia, e una mitra è il suo cimiero (1). »

(1) Monti.

En résumé, si le congrès de Vienne voulait faire des nations indépendantes, il fallait qu'il s'y prît tout autrement qu'il ne le fit, et s'il voulait faire du pouvoir absolu et des partages, il fallait du moins en adopter fortement le principe et le suivre jusque dans ses dernières conséquences. N'ayant voulu, ou n'ayant su ni pu faire ni l'un ni l'autre, il a gâté les affaires de tout le monde et n'a bâti en définitive que sur le sable. On en voit les preuves aujourd'hui.

Il en est de même à l'égard de l'Italie. Ceux qui ne jugent ce pays que d'après ce qu'ils en ont lu dans Dupaty ou dans lady Morgan, ou bien ceux qui croient le connaître parce qu'ils y sont allés baiser les pantoufles du pape à Rome ou voir fumer le Vésuve à Naples, sont loin de se douter que l'Italie est peut-être l'une des contrées les plus arriérées de l'Europe en fait d'esprit national : l'on ne pourrait guère lui donner d'autre pendant que la Belgique.

Les Italiens se plaignent que, depuis quinze ans, on leur donne des coups de bâton. C'est possible, et il est dur de le dire; mais, en admettant le fait, il est juste d'ajouter qu'ils ne se sont guère montrés propres qu'à cela depuis plusieurs siècles.

Il existe en Europe, rien de plus vrai, sous un ciel admirable, un beau pays,

« Chè Appennin parte, il mar circonda el' Alpi, »

pays que l'on continue d'appeler Italie, mais qui est bien loin de ressembler en rien à ce qu'il fut jadis sous les maîtres du monde.

On a bientôt fait de dire et de répéter à tort et à travers : Rendez la liberté aux Italiens. Il faut, avant tout, voir si la chose est possible. Ceux qui se bercèrent, il y a trente-six ans, d'une pareille illusion, se sacrifièrent corps et biens, versèrent leur sang, prodiguèrent leur fortune en pure perte. Les Monteleone, les Borghèse, les Melzi, les Strongoli (1) et d'autres encore, en ont offert le déplorable exemple. Avant de songer à rendre un peuple indépendant et libre, il faut savoir s'il est mûr pour le devenir, pour jouir en paix des avantages d'un pareil ordre de choses, sans compromettre d'ailleurs le repos des autres peuples.

Or, bien certainement, les Italiens sont encore à quelques siècles en arrière de cette élévation morale qu'il faut qu'une nation ait atteinte, avant de pouvoir être livrée à elle-même sans inconvénients, ni pour sa propre tranquillité ni pour le repos des états limitrophes.

Il ne faut pas juger d'un pays de seize à dix-huit millions d'habitans, par la population de quelques unes de ses villes principales.

Assurément, si l'Italie offrait partout la culture d'esprit qu'on trouve à Venise, le courage qui anime les Piémontais, le patriotisme des Génois, en un mot les bonnes qualités, du reste assez clair-semées, qui se font remarquer seulement chez les sommités sociales dans certaines localités, rien ne serait ni plus raison-

(1) Le jeune prince de Strongoli et son frère furent pendus dans l'horrible réaction de 1799. Le duc de Monteleone sacrifia des millions de ducats, et ne parvint qu'à se ruiner.

nable ni plus juste que de soutenir les droits des Italiens à redevenir une nation.

Mais ces peuples, si on les abandonnait subitement à eux-mêmes, passeraient des siècles à s'entr'égorger, d'abord et avant tout, pour se disputer le choix d'une capitale; ensuite pour savoir s'ils auraient ou s'ils n'auraient point un pape à Rome; si ce pape serait souverain temporel, ou si on l'obligerait à rentrer dans les limites du successeur de saint Pierre, du serviteur des serviteurs; s'ils admettraient la liberté des cultes, ou bien si on aurait le droit de traquer les juifs comme des loups, sauf à prendre leur argent quand *la patrie*, ou quand *la madone*, ce qui revient à peu près au même dans ce pays-là, *daigneraient* leur en demander.

Allez, vous, diplomates à congrès, et vous, publicistes à *utopies*, allez faire avec de pareils hommes quelque chose qui puisse tant soit peu ressembler à une nation.

Allez donner tout d'un saut la liberté de la presse et une tribune à seize millions de forcenés, ayant du soufre dans les veines et des brouillards dans la tête, se détestant les uns les autres à dix lieues de distance: allez parler d'industrie à d'imbéciles fainéants, qui préfèrent cent fois voir bouillir tous les ans le prétendu sang de saint Janvier, plutôt que de gagner par leur travail de quoi faire bouillir la marmite dans leur chaumière.

Dans l'état actuel des esprits et des lumières en Italie, la livrer à elle-même, ce serait y allumer un effroyable incendie, qui embraserait l'Europe.

L'unique moyen d'amener graduellement ce beau pays à redevenir quelque jour nation indépendante, c'est de l'unir sous une seule et même domination, car c'est là, quoi qu'on en dise, le premier pas pour élever à la nationalité un peuple qui en a perdu jusqu'au souvenir.

Unité de lois, unité de système d'instruction publique, unité d'action administrative; avec cela, autorité paternelle mais en même temps forte, et au besoin terrible, partout où se manifesteraient des symptômes de désordre : tel est l'unique moyen de transition lente et progressive, qui, dans deux siècles d'ici, pour le moins, puisse opérer cette fusion que l'on doit considérer comme le préliminaire indispensable à tout établissement d'indépendance nationale en Italie. Aussi longtemps que vingt, que cent provinces, ne seront animées que d'une espèce de patriotisme de terroir, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont la manifestation consisterait à égorger son voisin pour la plus grande gloire de la patrie ou de la Vierge, il ne pourra exister dans la péninsule italienne qu'anarchie ou pouvoir; mais liberté associée à l'ordre public jamais, mais nation indépendante jamais, mais formes constitutionnelles jamais, et mille fois jamais. Ceci est un fait : on pourra crier tant qu'on voudra : le fait n'en demeurera pas moins incontestable en dépit des vociférations et des utopies.

Cette digression n'était peut-être pas inutile pour arriver à l'application des mêmes principes, à propos du royaume des Pays-Bas.

C'est bon pour la toute-puissance de dire *fiat lux*,

sans crainte de se tromper. Mais quand les hommes s'avisent d'emprunter le langage de la divinité, ils s'exposent à répandre les plus épaisses ténèbres, là où ils avaient eu la prétention de verser des flots de lumière.

Les puissances alliées, en exigeant que l'union de la Hollande et de la Belgique fût *intime*, et que ces deux peuples fussent soumis à une législation commune et à une même loi fondamentale, ne firent qu'un véritable roman politique. Elles commirent la même erreur que commettrait quiconque aurait la prétention d'appliquer, en qualité et en quantité, les mêmes alimens à un adolescent valétudinaire et à un homme robuste et bien portant. Il y aurait nécessairement, d'un côté ou de l'autre, vice par excès ou par défaut; ou bien on ferait périr l'un d'indigestion, ou ce serait l'autre qui tomberait en marasme.

Les Hollandais étaient nation indépendante depuis des siècles, et en pleine possession de toutes les libertés dont un peuple sage peut raisonnablement ambitionner la jouissance : ils avaient, du reste, acheté ces bienfaits inappréciables de la civilisation assez chèrement, pour savoir comment les conserver.

Les Belges, au contraire, avaient lâchement passé, de main en main, sous le joug de tous les maîtres que leur avait imposés la victoire. D'esprit national il ne leur en était resté pas même l'ombre; et, quant à la liberté, ils ont prouvé dans leurs rébellions antérieures, aussi bien qu'à présent, qu'elle consiste, pour eux, à piller, à incendier, à assassiner, par forme de *réfutation*, ceux dont ils ne partagent pas l'opinion.

Plus on y réfléchit, et moins on peut s'expliquer comment l'idée d'établir, d'un coup de baguette, une *union intime* entre deux peuples pareils, et de les soumettre aux mêmes lois d'emblée, ait pu s'arrêter sérieusement dans des cervelles diplomatiques : et l'on ne peut vraiment s'empêcher de déplorer le sort du genre humain, lorsqu'on songe que ses destinées peuvent être subordonnées aux rêves de caboches malades portées sur des épaules d'hommes puissans, capables de lui imposer sous le nom de *traités* de semblables extravagances. Si un de ces rêve-creux qu'on nomme aujourd'hui à si bon marché *publicistes*, s'avisait d'écrire un traité de politique dans le but de proposer quelque chose d'approchant, ce qui pourrait lui arriver de plus heureux, ce serait d'être enfermé à l'hôpital des fous. Voyez, cependant, comme tout est heur et malheur en ce bas monde : il s'est trouvé des hommes graves, vulgairement appelés *diplomates*, qui, au lieu de *proposer* une telle chimère, l'ont *imposée* à un roi, leur propre élu, et l'ont consignée dans des *traités* : ceux-là, au lieu d'être envoyés aux petites maisons, on leur a donné, chapeau bas, de l'excellence, du monseigneur et du *mylord*.

Pour que l'union pût devenir *intime* un jour, il fallait (et l'on en avait plein droit), il fallait commencer par incorporer la Belgique à la Hollande, à *titre de conquête*, et déclarer qu'elle entrerait en jouissance de la plénitude des droits constitutionnels établis dans le nord du royaume, au bout, par exemple, de quarante ans, sauf au roi la faculté de lui accorder l'exercice de quelques uns seulement de ces droits,

graduellement, au bout des premiers vingt ans. On aurait même pu y introduire la liberté de la presse, mais avec certaines restrictions, et en étendre graduellement l'usage à mesure que les bienfaits d'un excellent système d'instruction publique auraient pu se répandre dans toutes les classes de la société.

Mais jeter au moule un système de gouvernement qui suppose chez les gouvernés beaucoup de sagesse et de lumières, et prétendre appliquer d'emblée un tel système à un peuple connu par son ignorance et par son esprit turbulent, placé de plus en contact avec un voisin tel que la France, c'était, n'en déplaise à tous les diplomates du monde, agir au hasard, comme pourraient le faire des aveugles abattant des noix.

Cependant, les ignobles et odieuses persécutions suscitées en France aux vieux compagnons de gloire de Napoléon, l'exil dont, en dépit des sermens, on y avait frappé les votans en masse et un certain nombre de Français, la plupart militaires, sacrifiés à de lâches vengeances personnelles, avaient fait affluer en Belgique l'élite des proscrits, brûlans de souvenirs récents et de pensées bien naturelles de vengeance.

L'hospitalité qui est dans la loi fondamentale des Pays-Bas, et surtout dans le cœur magnanime du roi, ne permettait pas que ces nobles débris d'un auguste naufrage fussent repoussés du seul port assuré, ouvert alors à l'infortune sur toute la superficie de l'Europe continentale.

Cette circonstance, si éminemment honorable pour le roi Guillaume, ne contribua pourtant pas faiblement à développer dans les provinces du Hai-

naut et du Brabant-Méridional, principalement à Bruxelles, cet esprit de sédition si prompt à s'emparer de la jeunesse, surtout lorsqu'elle est aussi présomptueuse et aussi profondément ignorante et abandonnée à elle-même, que l'est en général la jeunesse belge.

Certaines imprudences isolées donnèrent lieu à quelques poursuites, dont les agitateurs, qui avaient leurs appuis dans la seconde chambre des états-généraux, et leur écho dans les gazettes, tirèrent parti pour faire du scandale : cela s'appelait *faire de l'opposition*. Le gouvernement prit complètement le change dans toutes ces affaires, comme il n'a pas cessé de le prendre depuis lors, en maintes autres occasions. Au lieu de voir que le mal, considéré sous le rapport des personnes, était sans importance, mais qu'il résidait tout entier dans l'essence des choses, on perdit le temps à rechercher si la présence de tel ou tel individu dans le royaume était ou non dangereuse à la sûreté de l'état. De là naquirent quelques mesures de police, mitigées d'ailleurs par une douceur extrême, dont on prit texte pour crier à la tyrannie, car déjà c'était un parti arrêté de trouver mauvais, *per fas et nefas*, tout ce qu'avait fait, tout ce que faisait et tout ce que pourrait faire encore le gouvernement; les prêtres ne voulant pas d'un roi non catholique, les Belges d'un roi hollandais, et les jacobins ne voulant point de roi du tout, ce parti de sang et d'anarchie ayant la royauté en horreur, quelles que puissent être d'ailleurs les vertus personnelles d'un monarque quelconque.

En présence de pareils souvenirs nous ne concevons pas en vérité sur quoi M. le baron Verstolk van Soelen a pu se fonder, quand il est allé dire aux états-généraux (1) :

« Il y a seulement deux ans et demi qu'un sentiment hostile COMMENÇA à se manifester contre le « gouvernement. »

Il est évident que ce ministre n'a voulu prendre pour point de départ que la date de l'union formée entre les jacobins et les prêtres, et qu'il a daigné leur faire grace ; principalement à ces derniers, des menées subversives qu'ils n'avaient jusqu'alors employées qu'isolément, chacun des deux partis dans des vues tout opposées.

Le fait est que le gouvernement du roi Guillaume rencontra opposition à sa marche et résistance à ses actes, dès la fondation même du royaume. A la vérité, elle ne se manifesta d'abord que parmi le clergé et la noblesse, car le parti libéral se serait rallié assez volontiers au pouvoir, en haine surtout des prêtres, si la haute administration avait eu le soin de surveiller et de diriger avec plus d'ensemble et moins d'ineptie tous les ressorts de l'état. Mais, par une fatalité déplorable, ce qu'un ministre avait fait, son successeur, quelquefois même son propre collègue, s'empressait de le défaire. La machine du gouvernement ne marchait plus que par saccades, tantôt avançant, tantôt reculant, et il se trouvait qu'en définitive, c'était toujours le parti des factieux qui avait

(1) Séance du 20 janvier 1831.

gagné tout juste le terrain que perdait le pouvoir dans les oscillations d'une marche perpétuellement incertaine et vacillante.

Il convient ici de rappeler le vacarme que l'on fit en 1818, dans la chambre comme dans les journaux, lors de l'expulsion de quelques étrangers turbulents, qui, dans les circonstances graves où se trouvait alors l'Europe, avaient choisi la Belgique pour y appuyer le levier à l'aide duquel ils s'essayaient déjà à soulever cette même Europe. S'ils y échouèrent alors, et s'ils y ont réussi douze ans plus tard, c'est que le gouvernement sut déployer à leur première tentative une fermeté qu'il eut le malheur d'abandonner par la suite : on n'a vu que trop quels en ont été les résultats.

S'il est un axiome qui ne puisse paraître susceptible à aucun homme de bonne foi de la moindre controverse, c'est assurément que tout état est maître des conditions auxquelles il lui plaît et il lui convient d'accorder, chez lui, l'hospitalité aux étrangers.

Cependant l'on poussa à plusieurs reprises l'impudence et le délire jusqu'à contester au gouvernement le droit d'expulsion.

Déraisonnant à perte de vue à propos de l'article IV de la loi fondamentale, on fit plus encore : on alla jusqu'à contester au gouvernement, en vertu de ce même article, le droit de refuser l'admission des étrangers (1).

(1) « Tout individu qui se trouve sur le territoire du royaume, soit « régnicole, soit étranger, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens. » (Art. 4 de la loi fondamentale.)

En supposant même que la rédaction de cet article laissât quelque chose à désirer, toujours resterait-il pour quiconque n'a pas abjuré jusqu'à l'ombre de la bonne foi et du bon sens, que si la loi fondamentale des Pays-Bas, seule entre toutes les constitutions de l'Europe, accorde aux étrangers les mêmes garanties sociales qu'aux régnicoles, cela s'entend et doit s'entendre **AUSSI LONG-TEMPS QU'ILS HABITENT LE ROYAUME**. Vouloir conclure des dispositions pleines d'humanité de la constitution de l'état, que du moment où un étranger, fût-ce un assassin, un incendiaire, un espion de l'ennemi ou un parricide, a touché le sol des Pays-Bas, le gouvernement soit tenu de l'admettre et ne puisse plus l'expulser ; qu'il n'ait même pas le droit de lui assigner pour asile telle ville, telle province, à l'exclusion de telle autre, c'est pousser la démence, l'impudeur et la mauvaise foi aussi loin qu'elles peuvent aller (1).

(1) En voici, d'ailleurs et surabondamment, une preuve irrécusable.

D'après l'article 5 du nouveau code civil pour le royaume des Pays-Bas (Liv. I, tit. 1.), adopté postérieurement à la loi fondamentale, les étrangers ne sont assimilés aux régnicoles que dans les deux cas suivans :

1^o Lorsqu'ils auront obtenu du roi l'autorisation de fixer leur domicile dans le royaume et qu'ils auront fait conster de cette autorisation auprès de l'autorité communale ;

2^o Lorsqu'ils se seront fixés dans le royaume, et quoique n'ayant pas obtenu l'autorisation du roi, mais après y avoir demeuré pendant six années consécutives, ils auront déclaré à l'autorité communale vouloir se fixer définitivement dans les Pays-Bas.

Or, lors de l'adoption de ces dispositions, il n'a passé par la tête à personne de dire qu'elles portassent la moindre atteinte à l'article IV de la loi fondamentale.

C'est là, pourtant, mot à mot, la doctrine absurde que le parti des agitateurs s'essaya une première fois à soutenir en 1818, et qui, dix ans plus tard, fut reproduite à l'occasion de Bellet et Jador, dont l'affaire servit comme de levée de boucliers à ce déchaînement furibond qui, dans l'espace de vingt-deux mois, a fini par arracher au monarque la moitié de son royaume.

Si le gouvernement avait voulu couper le mal à sa racine, il aurait dû prendre une mesure générale, et lui faire donner au besoin la sanction législative que nul, alors, n'aurait songé à lui refuser, mesure consistant à déclarer qu'aucun asile ne serait accordé dans les provinces méridionales du royaume pendant une vingtaine d'années pour le moins.

De cette manière les droits du malheur auraient été conciliés avec le maintien de l'ordre et avec la sûreté de l'état, car les menées des agitateurs n'auraient trouvé aucun accès chez une population de patriotisme éprouvé tel que celui qui anime les fidèles citoyens de la Hollande.

On sait, du reste, que les vraies notabilités de la proscription reçurent l'hospitalité sans en méconnaître les devoirs : et bien certainement ce ne furent ni les Merlin, ni les Berlier, ni les Syeies, ou autres noms semblables, qui répondirent au bienfait par l'ingratitude.

Mais, les uns sous le prétexte de la politique, d'autres sous celui du commerce, une nuée d'étrangers étaient venus se fixer dans l'espace de peu d'années en Belgique, notamment à Bruxelles : plusieurs

se mêlèrent d'écrire. Mécontents, comme on le pense bien, du gouvernement de leur pays, leurs écrits se ressentaient de l'exaspération dont ils étaient animés.

Ceci produisit un double résultat.

D'une part, on jeta, par là, dans les journaux belges, les premiers germes d'une opposition *systématique*, déjà fondée en France, où elle n'avait cessé d'être pleinement justifiée par les provocations de ce long parjure, commencé à la première restauration, et qui semble durer encore; s'il est vrai, comme l'ont annoncé les journaux, que M. de Châteaubriand ait été nommé précepteur du duc de Bordeaux; ce qui aurait pu être fort sage il y a quatre ans, mais qui n'en imposerait plus à personne aujourd'hui.

D'autre part, le cabinet des Tuileries, qui ne comprenait pas plus les vertus hospitalières que les libertés constitutionnelles, prit, ou fit semblant de prendre, ce qui se passait en Belgique, sous le point de vue d'une espèce de provocation ou d'hostilité.

Et comme il est une idée fixe en France, commune à tous les partis, napoléoniste, royaliste, jésuite, jacobin, peu importe, laquelle consiste à croire un peu, et surtout à en faire beaucoup semblant, et à répéter à satiété que la Belgique a été créée tout exprès pour appartenir à la France, il s'ensuivit que tous les partis s'accordèrent à y envoyer des intrigans payés pour y semer la discorde, et Dieu sait s'il est un seul de ces misérables qui n'ait pas amplement gagné son infame salaire.

Celui-ci disait aux sots, partout en majorité, et

en Belgique bien plus qu'ailleurs : « Vous avez un roi
 « protestant : comment pouvez-vous vivre heureux ?
 « il vous faut devenir Français : vous aurez les jésui-
 « tes, les couvens, des nonnettes et des capucins ;
 « puis renaîtront les majorats ; les cadets entreront
 « dans les ordres ; les filles se feront religieuses ; les
 « aînés auront tout et les autres n'auront rien ; » et
 tout cela au nom de ce juste qui a pourtant dit : *Il n'y*
aura, parmi vous, ni premier ni dernier.

Venaient les prétendus libéraux disant à leur tour
 à d'autres imbéciles, régénérateurs de l'Europe sur la
 porte d'une café ou d'une taverne :

« Malheureux Belges ! comment pouvez-vous vivre
 « sans contre-seing des ministres et sans jury ? Chez
 « nous tout cela existe : il est vrai que, dans les Pays-
 « Bas, on n'a pas entendu parler d'un seul assassinat
 « judiciaire, tandis qu'en France, depuis la restaura-
 « tion des Bourbons, on les compterait par mil-
 « liers (1) ; que notre contre-seing n'empêche pas nos
 « ministres de tout oser, tandis que les vôtres n'osent
 « pas même se défendre. C'est égal, vous êtes nos frè-
 « res, et les Belges ne seront heureux que lorsqu'ils
 « appartiendront de nouveau à la France. »

Puis venaient de justes regrets de Waterloo, puis
 des larmes aux vaincus, des imprécations aux vain-
 queurs, les lieux communs rabâchés cent fois contre

(1) Le nombre de ceux qui ont été postérieurement déclarés tels
 par révision, dans le court espace de douze années, de 1818 à 1830,
 suffirait à lui seul pour déshonorer la justice à tout jamais. Plus de
 huit cents braves gens, la plupart officiers couverts de blessures, ont
 été envoyés aux galères en France, dans l'espace de dix ans, sous les
 plus infames dénominations !!!

les Hollandais, et, chose remarquable que l'on ne saurait passer sous silence, il est arrivé que, plus d'une fois, *les mêmes individus*, ce fait a été constaté, parlaient contre les Hollandais en Belgique, et contre les Belges en Hollande : preuve irrécusable qu'il y avait des ambassadeurs de discorde, ayant mission d'alimenter et de fomenter *le feu sacré*, car c'est ainsi que l'on appelait en Belgique le soin d'attiser les haines, de les perpétuer entre les deux peuples, dont l'union avait été imaginée par les congrès de l'Europe, dans le but d'établir une barrière entre la France et les puissances du Nord.

Ces diplomates marrons et nomades avaient en Belgique plusieurs points de réunion connus de tout le monde. L'un de ces cloaques d'intrigues était établi au château de la duchesse de Brancas, à Fontaine-l'Évêque, où, entre autres, le baron de Bouricenne, député, venait, dans l'intervalle des sessions législatives, chercher un asile contre les huissiers français, chargés de le traquer partout, au nom de ses innombrables créanciers.

C'est dans ce château qu'un jour l'on poussa les choses, en 1826, jusqu'à boire à la santé du *futur préfet des Deux-Nèthes ou de l'Escaut*, faisant allusion à M. Belloc, alors secrétaire de la légation de France aux Pays-Bas, lequel, disait-on, étudiait assidûment la langue hollandaise, et même le dialecte flamand, afin d'être en état d'occuper un haut emploi, lorsque la Belgique serait *rendue* à la France, comme si elle lui avait appartenu de temps immémorial et de plein droit, par testament d'Adam ou de Noé.

Cependant la haine mortelle que s'étaient jurée mutuellement les libéraux et les prêtres, contribuait à maintenir un certain équilibre dans l'état. L'extrême modération du gouvernement à l'égard des uns et des autres était loin d'obtenir en retour cette gratitude qu'il eût été, à tant de titres, en droit d'en attendre. Chacun des deux partis se serait voué à son service assez facilement à la condition de voir écraser le parti contraire (1).

Insensiblement le ministère se trouva engagé dans un guépier avec la cour de Rome, à propos des négociations pour le concordat.

A cet effet, le nonce Nasali avait été accrédité dans les Pays-Bas; mais, et peut-être contre son attente, il y avait trouvé à qui parler. Les affaires du culte catholique étaient alors confiées au baron Goubau, ministre éclairé autant que ferme, et en pleine possession des matières ecclésiastiques qu'il avait étudiées pendant de longues années et à la bonne école. D'ailleurs, il s'agissait de négocier une affaire qui intéressait le royaume : c'est dans le royaume qu'elle devait être discutée. C'était là ce que, tout naturellement, le bon sens et le bon droit indiquaient. Mais, en même temps, ce n'était pas du tout ce qui pouvait

(1) Si le gouvernement eût été moins loyal, il aurait pu facilement gagner le parti jacobin composé de canaille, et s'en servir pour effrayer et pour contenir les prêtres, sauf à tomber plus tard sur les jacobins, s'ils eussent voulu se montrer par trop arrogants. La prudence voulait qu'on en finît avec les deux partis, successivement, et en les employant, au besoin, l'un contre l'autre; mais on ne fit qu'entasser gaucheries sur gaucheries; aussi les deux partis en profitèrent pour renverser le gouvernement.

convenir à la cour la plus adroite et la plus insidieuse du monde. M. Nasali partit sans que l'on eût rien terminé.

On ne sait en vérité quel mauvais génie poussait le gouvernement à attacher une si grande importance à la conclusion d'un concordat avec Rome. D'autres états ont bien pu s'en passer, et ne s'en sont pas plus mal trouvés pour cela, témoin la Prusse, dont l'histoire citera un jour le gouvernement comme un modèle, tout à la fois, de prévoyance, de circonspection et de sagesse, car la Prusse avance dans sa marche et avance dans le sens du siècle, mais elle le fait avec prudence pour éviter les horreurs de l'anarchie.

Dites à la cour de Rome : *Je me porte à merveille, tout en me passant de vos marchandises*, et aussitôt vous aurez tout le sacré collège à vos pieds. Laissez apercevoir que vous avez quelque envie de traiter avec elle, alors elle saura tenir sa dragée tellement haute, qu'il vous en coûtera cher pour en tâter.

C'est sous le ministère de M. le baron Goubau, que le gouvernement des Pays-Bas avait fondé l'une des plus belles institutions du siècle : on comprend déjà qu'il s'agit du COLLÈGE PHILOSOPHIQUE.

Cette conception d'une haute sagesse et d'une prévoyance lointaine avait obtenu l'approbation et les respects de toutes les notabilités intellectuelles de l'Europe. Toutefois, il faut le dire, on se trompa peut-être dans le choix du titre, comme les hommes éclairés de l'Espagne se trompèrent en appelant *constitution*, chez un peuple aussi peu avancé en civilisation que l'est le peuple espagnol, ce qu'il aurait

probablement bien accueilli, si on l'eût appelé *la règle* : ces gens-là auraient cru, alors, et peut-être les moines eux-mêmes, qu'on allait gouverner l'Espagne sur le même pied qu'un couvent. C'est le propre de la canaille, et la canaille c'est à peu près le genre humain, de juger des choses par les noms qu'elles portent. Mais il appartient aux esprits supérieurs de faire passer ce qui est utile au fond à la faveur de ce qui porte un nom où des formes agréables. Il est bien difficile que l'on parvienne à jeter à l'eau, impunément, les poulets sacrés d'un peuple, et chaque peuple a les siens. Cela n'a guère réussi qu'à un seul homme, et cet homme était César : encore, rappelons-nous de quelle manière il a fini.

La dénomination de *collège PHILOSOPHIQUE* eut l'inconvénient d'attirer un trop grand nombre d'applaudissemens d'un côté, pour ne pas avoir éveillé la soupçonneuse attention du côté opposé.

Dès que Rome se fut bien assurée qu'il s'agissait de donner au catholicisme des prêtres instruits, éclairés, et qui plus est tolérans, toutes les légions d'Ignace et d'Escobar furent déchaînées contre le monarque des Pays-Bas. C'est surtout de là que date la guerre à mort jurée à ce sage couronné et à son gouvernement, par la gent à rabat.

Cependant l'instruction publique faisait, dans le royaume, des progrès rapides; l'industrie en faisait de gigantesques; les écoles et les ateliers se multipliaient de jour en jour par les soins assidus et la protection éclairée que leur accordait le monarque. Le péril devenait imminent pour ces hommes qui ne

vivent que d'un mensonge de quinze siècles et qui, sous prétexte du repos des âmes, ont trouvé le secret de bouleverser vingt fois la terre entière. En effet, donnez au peuple de l'instruction et du travail, et il saura bientôt se passer de ce qui lui semble aujourd'hui indispensable. Plus l'on trouve, dans un état, de manufactures et d'usines, et moins le casuel de l'immense boutique du Vatican obtiendra de débit. Des lévites éclairés auront eux-mêmes de la répugnance à faire métier et marchandise des objets de leur vénération, et, à la longue, ils finiront par devenir citoyens dans leur patrie respective, au lieu d'être perpétuellement considérés et de se considérer eux-mêmes, partout, comme étrangers. Rome veut bien tolérer que les sommités du sacerdoce possèdent une haute instruction et des lumières, car il faut nécessairement que celles-ci en sachent toujours assez pour pouvoir tromper habilement les cabinets et surtout le vulgaire. Mais éclairer les peuples, éclairer le bas clergé lui-même! jamais Rome ne le souffrira, et malheur mille fois à quiconque osera l'entreprendre. Sans sortir de l'époque contemporaine, il suffit de rappeler les empereurs Léopold, Joseph et Napoléon, qui, tous trois, l'avaient tenté avant le roi Guillaume.

La loi fondamentale des Pays-Bas avait garanti la liberté de la presse, et l'article 227 qui s'y rapporte est peut-être celui dont la rédaction laisse le moins à désirer, car en expliquant clairement sa pensée, le législateur a donné sa définition et ses motifs. Non seulement on y trouve la garantie de cette liberté, mais on y apprend en outre pourquoi et dans

quel but elle est accordée; il est même impossible de s'y méprendre de bonne foi (1). Cependant, on n'a qu'à lire les journaux de l'opposition, notamment depuis 1828, pour se convaincre de l'abus scandaleux que l'on a fait quotidiennement de la presse en Belgique (2).

Nul doute que la liberté de la presse ne soit l'un des principaux moyens d'accélérer les progrès de la civilisation; mais aussi ses abus produisent des maux incalculables. Il faut, d'abord et avant tout, en proportionner l'étendue à l'état des lumières du peuple appelé à en jouir.

En second lieu, il est indispensable, même chez le peuple le plus éclairé, d'accompagner l'exercice de la liberté de la presse d'une loi forte, propre à contenir les agitateurs, lesquels ne commettent jamais involontairement le crime de sédition, quoiqu'ils aient la lâcheté de soutenir leur prétendue bonne foi, lorsqu'il leur arrive de paraître devant des juges.

(1) « Art. 227. La presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières, chacun peut s'en servir pour communiquer ses pensées sans avoir besoin d'une permission préalable. Néanmoins tout auteur, imprimeur, éditeur ou distributeur, est responsable des écrits qui blessaient les droits, soit de la société, soit d'un individu. »

(2) M. Moke, fils aîné, de Bruges, ci-devant éditeur d'un journal qui s'imprimait à Bruxelles (*le National*), feuille qui défendait avec énergie les principes de la conservation de l'ordre social et de la liberté possible, eut l'heureuse idée, dans le but de montrer en un cadre resserré les excès des journaux périodiques, d'en faire un extrait qui parut à deux reprises, en janvier et en mars 1830, sous le titre d'*État de la presse périodique dans les Pays-Bas*. Cet excellent résumé devrait être consulté de tous les hommes d'état de l'Europe: il est devenu rare; on devrait le réimprimer et le traduire dans toutes les langues vivantes.

Ces gens-là savent à merveille qu'ils travaillent au renversement de l'ordre établi. Si vous pouvez en douter, lisez les discours des membres les plus influens du congrès national, vous y verrez que ces mêmes misérables qui venaient protester dans l'enceinte même des états-généraux de leur dévouement au roi, de leur amour pour la dynastie, de leur attachement aux institutions du royaume, non seulement ont voté la déchéance des Nassau, mais qu'ils ont eu l'impudeur inouïe de se vanter, à la face de l'Europe entière, d'avoir travaillé, par leur opposition, à saper et à renverser le trône de la maison d'Orange (1), alors même qu'ils parlaient hautement le langage d'une fidélité à toute épreuve.

En troisième lieu, partout où le gouvernement accorde aux citoyens la liberté de la presse, notamment de la presse périodique, il faut qu'il ait soin de s'en servir lui-même pour se défendre contre les attaques, pour se justifier des accusations dont il peut devenir l'objet, de la part, soit d'une opposition consciencieuse, soit, encore plus, d'une hostilité de haine et de mauvaise foi.

Or, de ces trois précautions, précautions que nous appellerons des conditions *sine quâ non* de l'existence, sans danger pour l'ordre social, de la liberté de la presse, le gouvernement des Pays-Bas n'en prit aucune.

D'une part, et l'expérience l'a prouvé, la liberté de la presse, telle qu'on l'avait accordée aux Belges,

(1) Entre autres, M. de Gerlache est de ce nombre.

dépassait de beaucoup, dans son étendue, l'état actuel des lumières chez toutes les classes de la nation.

D'autre part, loin d'être escortée d'une *loi forte*, telle que la veulent les publicistes les plus distingués, et notamment M. de Châteaubriand (1), qui va jusqu'à demander contre les excès de la licence, non seulement la *ruine, l'exil et l'infamie*, mais en certains cas la peine de mort elle-même, on avait voté une loi répressive déjà beaucoup trop faible, et l'on vint, au plus fort de la bagarre, proposer la trop funeste loi rendue le 16 mai 1829, loi d'impunité dans toute la force du terme, et contre laquelle, il est triste d'avoir à le redire, une seule voix, une voix unique, celle de M. le baron Goubau, s'éleva au sein de la première chambre des états-généraux.

Quinze mois après cette loi de vertige, le gouvernement avait été renversé dans toutes les provinces méridionales du royaume.

Encore eût-on conçu, jusqu'à un certain point, l'absence totale de lois répressives, combinée avec une telle étendue de liberté hors de proportion avec l'état arriéré des lumières chez les Belges, si, du moins, le gouvernement avait usé lui-même, pour se défendre, du droit dont tout le monde abusait contre lui journellement, pour dénigrer ses actes, pour calomnier ses intentions.

Supposez un homme ayant les pieds et les mains garrottés, la bouche bâillonnée, étendu à terre, sans même de vêtemens propres à le garantir, quoique fai-

(1) *Monarchie selon la charte.*

blement , des agressions dont on s'accorderait , de toutes parts , à l'accabler : supposez encore que cet homme, fût-il d'ailleurs doué d'une vigueur athlétique, soit assailli , et en même temps , par une légion de pygmées occupés sans cesse à le piquer de coups d'épingles : si vous considérez chaque piquûre séparément, à coup sûr cet homme, à proportions herculéennes , aura raison de la mépriser ; mais à la longue, la perpétuelle irritation , résultant d'un nombre si prodigieux de piquûres, finira par lui occasioner une fièvre des plus violentes ; l'inflammation s'emparera des viscères , et ce corps , à structure gigantesque, finira pourtant par succomber dans d'horribles convulsions , tandis qu'il aurait pu facilement écraser tout d'abord , sous ses pieds , les misérables pygmées qui , confians dans le mépris de leur trop généreux adversaire , avaient osé lui porter les premiers coups.

Telle est, exactement , la position dans laquelle le gouvernement s'était placé à l'égard de ses ennemis , et il a persisté à s'y tenir depuis la fondation du royaume jusqu'à sa dislocation.

La Gazette des Pays-Bas, feuille officielle, était elle-même livrée à la rédaction d'hommes notoirement vendus aux ennemis de l'état. L'un d'eux , entre autres , fonctionnaire destitué , y avait été employé, lorsqu'à peine il avait quitté *Le Belge*, journal furibond de la faction , où il avait conservé les rapports les plus intimes. Un autre, Français de naissance, et pédant de profession, y avait été placé à la recommandation de De Potter et de Van de Weyer (autre rédacteur), avec lesquels il tournait en dérision le gouvernement , se

moquant de ce qu'il avait écrit la veille et de ce qu'il allait écrire encore le lendemain en sa défense. Aussi, la manière dont le journal officiel était écrit semblait calculée tout exprès, pour donner perpétuellement gain de cause aux ennemis de l'état.

On conviendra que lorsqu'un gouvernement est servi de la sorte, sa chute devient une conséquence inévitable de ses propres actes.

Et lorsque des hommes expérimentés appelaient l'attention du pouvoir sur les journaux, et insistaient sur la nécessité d'un système de journalisme à l'intérieur, coordonné avec l'étranger, un ministre du roi répondait : « *Le gouvernement ne doit se défendre que par ses actes.* » Dès que le vertige est poussé à un tel point, il faut nécessairement que, tous les liens étant relâchés ou rompus, l'état tombe en dissolution à la première secousse qu'il éprouve. Car du moment où les plus hauts fonctionnaires eux-mêmes ont, à ce point, les yeux fermés à l'évidence, il ne reste plus qu'à répéter avec Montesquieu : « Quand il s'agit de prouver des choses si claires, on est sûr de ne pas convaincre(1). »

Non content de laisser le champ libre à l'attaque quotidienne, même à la diffamation et à la calomnie, et de ne jamais user du droit légitime de la défense, le gouvernement, trahi par l'impéritie de tous ceux qui ne le trompaient point de dessein prémédité, avait livré, presque partout, l'instruction publique à ses plus mortels ennemis, ou à des hommes nuls, indif-

(1) *Esprit des lois*, XXV, 13.

férens, pusillanimes; de telle sorte que ceux d'entre les professeurs qui n'étaient point de véritables empoisonneurs publics demeuraient pourtant spectateurs impassibles des plus odieuses manœuvres, tendant à désaffectionner et à pervertir la grande majorité de la jeunesse. A cet égard, et pour ne parler que de Bruxelles, où résidait le foyer principal de la corruption, il suffira de rappeler que Lesbroussart, que Van de Weyer, que Baron, figuraient au nombre des professeurs, tous amis, tous créatures de De Potter (et nous pourrions en nommer d'autres du même calibre), et que l'inspecteur-général des universités était le sieur Walter, Liégeois, jacobin renforcé, l'ami-né de tous les ennemis de son roi et de la royauté, n'ayant rien tant à cœur que de tourner publiquement en dérision tous les actes du gouvernement, de calomnier la Hollande, et de couvrir de sa protection tous ceux dont, à sa place, un fonctionnaire fidèle à son serment aurait dû avoir mille et mille fois provoqué la destitution⁽¹⁾.

Confiée à de tels hommes, on peut bien s'imaginer ce que devenait la jeunesse des universités et des lycées; aussi en a-t-on vu les résultats à Bruxelles, à Louvain, à Liège, à Gand, et partout.

Le personnel des administrations publiques était généralement composé d'élémens semblables. Pendant deux ans, l'une des recommandations les plus efficaces pour obtenir des emplois ou des grâces du gouvernement était, sans contredit, la recommandation

(1) Le fils de ce même Walter, l'un des plus mauvais garnemens de Bruxelles, figura au nombre des chauds partisans de ces hauts faits, si connus, qui signalèrent la *nuit glorieuse* du 25 au 26 août.

de De Potter. C'est encore lui qui avait poussé ce misérable Tielemans, ce serpent réchauffé; c'est lui qui en avait fait un référendaire, attaché précisément au ministère où l'infidélité pouvait avoir, plus que partout ailleurs, des suites irréparables.

A la faveur d'un système de *laisser aller*, dont le monde entier n'avait pas encore vu d'exemple, la trahison s'était si bien insinuée partout que le roi n'avait peut-être pas un seul ministre, un seul fonctionnaire éminent, quels que fussent d'ailleurs et son dévouement et ses lumières, en état de lui garantir ni la pleine et entière exécution des actes les plus importants, ni le secret des communications les plus intimes et les plus délicates.

Il n'est pas jusqu'au cabinet particulier du roi où ne se fût glissé un de ces reptiles, Jules de Wellens, l'ami intime de Van de Weyer, lequel n'a eu rien de plus pressé que de lui donner un emploi fort lucratif, dans ce même comité diplomatique, salué, dès sa naissance, d'un concert de sifflets de toute l'Europe, sans en excepter la Belgique elle-même.

L'affaire du concordat avait trouvé la plupart des administrations publiques en proie à ce système déjà fort avancé de défection et de félonie.

Cependant un homme habile était aux cultes; il pouvait être l'ancre de salut, et sauver le vaisseau de l'état battu par les tempêtes, et même il ne restait que cette seule espérance aux amis du monarque: l'intrigue se reproduisit, se multiplia sous tant de formes, s'agita de tant de manières, qu'elle parvint à ses fins; le câble fut coupé, l'ancre de salut abandonnée,

Le baron Goubau quitta les cultes, et le comte de Celles devint ambassadeur des Pays-Bas à Rome.

Un homme qui n'avait été connu jusqu'alors que par sa profonde nullité et par des habitudes d'une espèce ignoble et crapuleuse (1), par une absence totale d'instruction ; un homme dont le nom avait été l'objet de l'exécration la mieux méritée dans la première ville du royaume (2), fut tout d'un coup mis en présence de la plus astucieuse diplomatie de la terre, et envoyé à Rome négocier le nouveau concordat.

A l'œuvre, dit-on, l'on connaît l'ouvrier : ceux qui déjà connaissaient l'ouvrier, pressentaient ce que serait l'œuvre sortie des mains d'un comte de Celles.

On en a vu l'expérience.

Qui pourrait croire que cet insensé, loin de recueillir précieusement les anciennes traditions (et comment aurait-il pu en recueillir, lui qui ne connaissait guère que les traditions des mauvais lieux), se mit à errier, en arrivant à Rome, qu'ayant à traiter des intérêts d'un nouveau royaume il fallait *faire du nouveau*, et s'écarter des routes suivies jusqu'à lui, par tous ceux qui avaient eu à négocier avec les Argus du Vatican.

On n'est pas sourd à Rome : ces paroles inconsidérées y furent entendues, et précieusement recueillies :

(1) Le procès de De Potter a donné l'explication de l'infame sobriquet de *Philo asperge* : la décence nous empêche d'en rappeler ici l'étymologie.

(2) On sait que le comte de Celles avait été préfet à Amsterdam sous le gouvernement français.

surtout, elles y furent comprises. On sut aussitôt à quoi s'en tenir sur la portée de cet étrange négociateur : il voulait *du nouveau*, ou lui en donna : pour le servir à souhait, on lui lâcha *monsignor* Capaccini, l'un des prélats les plus déliés de la cour de Rome. Notre mazette diplomatique osa jouer aux échecs les plus chers intérêts de sa patrie, avec l'adroit Philidor qu'il avait en présence. Celui-ci s'amusa de lui, enleva une à une ses pièces principales, le fit échec et mat, lui rit au nez et l'envoya paître. Le comte de Celles revint tout bouffi, tout fier dans les Pays-Bas, offrir aux regards stupéfaits de l'Europe le beau chef-d'œuvre de démenche qu'il venait de conclure.

Catholique, le roi aurait pu déchirer cet acte de déception, faire juger celui qui l'avait conclu, ou, par grâce spéciale, l'envoyer à l'hôpital des fous.

Mais, professant une autre croyance religieuse, le monarque se trouva dans une alternative des plus scabreuses.

Placé entre le refus de ratification, d'une part, refus que l'on aurait immanquablement qualifié de perfidie, et, d'autre part, la consommation d'un grand sacrifice, n'écoutant d'ailleurs que sa loyauté, et se flattant peut-être qu'un témoignage pareil de la droiture de ses intentions désarmerait la haine de ses plus mortels ennemis, le monarque ratifia.

Un seul moyen restait peut-être encore, pour tirer le gouvernement d'embarras, c'était de présenter le concordat aux états-généraux, sous la forme d'une proposition, pour être converti en loi de l'état.

Assurément, la représentation nationale se trouvait

déjà bien gangrenée, l'immense majorité des députés du midi était détestable. Mais le nord y voyait clair : le patriotisme et les lumières des députés hollandais s'accordaient également à repousser une convention aussi funeste. La première chambre, d'ailleurs, offrait une majorité saine et compacte. Outre cela l'étrange union du parti prêtre avec le parti jacobin n'était point encore formée ; la seconde chambre comptait dans son sein à peu près autant de membres de l'un que de l'autre parti. Ces derniers, mécontents du concordat, l'auraient vraisemblablement repoussé. Et, après tout, comme c'était la seule chance de sortir avec honneur du guet-apens où le comte de Celles avait engagé son pays, il nous semble que l'essai aurait été sans inconvénient, puisque le pis aller n'aurait jamais pu donner de résultat plus funeste que celui qui se trouva consommé par le fait même de la ratification, sans le concours des états-généraux.

Malgré la droiture et la bonne volonté du gouvernement, des embarras sans nombre ne tardèrent pas à survenir dans l'exécution, ainsi que l'avaient prévu ceux qui connaissent la cour de Rome.

La ratification était donnée, le mal dès lors n'admettait plus de remède.

Quelques retards inévitables, occasionés par les nouveaux embarras, firent éclater des murmures, calculés par les malveillans, dans le but de susciter un mécontentement factice ; car, après tout, le fond de la question intéressait fort peu de monde. La masse de la nation prospérait et n'avait jamais été plus heureuse. Son sort était devenu un objet d'admiration et

d'envie pour tous les peuples de l'Europe. Il ne lui manquait que d'être assez éclairée, pour comprendre qu'elle pouvait fort bien se passer de concordat et de beaucoup d'autres choses encore.

Tandis que les prêtres jetaient feu et flammes, dans un sens, les démagogues poussaient des cris non moins aigus dans un sens contraire. La conclusion du concordat leur servait de texte pour répandre d'innombrables calomnies.

Ils accusaient le gouvernement d'avoir sacrifié la liberté religieuse aux prêtres, à condition qu'à leur tour les prêtres l'aideraient plus tard à sacrifier la liberté civile et à écraser les libéraux.

C'est précisément pour n'avoir voulu écraser personne, pas même une poignée d'insectes venimeux, que le gouvernement a fini lui-même par succomber. Dans le fait, ses ennemis n'ont jamais possédé d'autre force que celle qu'ils ont puisée dans la longanimité sans exemple de celui qui pouvait les foudroyer d'un seul regard.

L'excessive longanimité du pouvoir produisit, dans cette circonstance, un double résultat également déplorable. Cela était dans la nature des choses, car on l'attribuait à faiblesse de sa part; et chaque fois que le pouvoir se montre faible, il finit par devenir tel en effet, et par être culbuté.

Cette longanimité mal entendue, encouragea ses ennemis et découragea ses amis, notamment les fonctionnaires publics. Aussi, plus tard l'on vit un conseiller d'état aller faire amende honorable au nom de la justice, et désavouer, en quelque sorte, à la face

des états-généraux, la première condamnation de De Potter. On crut, par ce moyen, calmer l'effervescence. Loin de là, on ne fit que rendre les ennemis plus audacieux, et blesser, indisposer l'ordre judiciaire, lequel, sans l'affront public qu'il venait d'essuyer, aurait déployé une tout autre énergie avant que le mal ne fût avancé au point de n'admettre plus d'autre remède que la mitraille.

Personne n'ignore que De Potter, chassé de Rome à cause de la conduite infame qu'il y avait tenue, remuait ciel et terre pour persuader le gouvernement du roi de l'envoyer auprès du Saint-Siège négocier le concordat. Comme on n'aurait pu, en aucun cas, revêtir d'un haut caractère diplomatique un jongleur de son espèce, il postulait humblement du moins l'emploi de secrétaire d'ambassade. De là les louanges qu'il avait données des premiers au roi et au gouvernement, et la cour assidue qu'il faisait au ministre de l'intérieur, lequel, depuis la retraite de M. Goubau, réunissait à ses attributions celles du ministère des cultes supprimé.

Il faut convenir que c'eût été un étrange moyen d'aplanir les difficultés, et de négocier sur un pied de bonne harmonie réciproque avec la cour de Rome, que de mettre ses prélats en présence d'un homme infame, expulsé par sa police elle-même; de la ravalier jusqu'à l'humiliation de traiter d'objets relatifs au culte catholique, avec l'auteur des obscénités impies qui remplissent les écrits de De Potter, notamment la *Vie de Ricci*, et l'*Épître à saint Pierre*, où, non content de conspuer à chaque page le catholicisme,

et d'insulter la cour de Rome et l'Église, De Potter tourne, à tout moment, en dérision les dogmes fondamentaux du christianisme, et n'épargne pas davantage la Divinité elle-même.

Quoique rien ne dût étonner de la part d'un De Potter, l'on a pourtant de la peine à concevoir que la vanité déçue puisse jeter un homme dans d'aussi coupables aberrations. Rien cependant n'est plus vrai ; et du moment où il eut acquis la certitude qu'on ne l'emploierait pas, et surtout qu'il n'irait point à Rome, levant audacieusement le masque, De Potter se déclara, tout-à-coup, l'ennemi implacable de ce même gouvernement dont il avait, deux ans auparavant, prôné la sagesse, admiré la justice et flagorné les ministres (1), sans cesser toutefois d'affecter, en public, une certaine attitude hostile, pour se donner des airs d'indépendance et surtout de ne vouloir rien tenir d'un gouvernement, qu'il ne cessait toutefois de presser de ses quotidiennes obsessions.

Personne, alors, ne put comprendre pour quel mo-

(1) Il est constant que lorsqu'il s'attendait à voir ses ouvrages poursuivis dans l'intérêt de la morale publique et du respect dû au culte professé par l'immense majorité des Belges, De Potter se présenta très humblement à l'audience de M. Van Maanen, pour implorer respectueusement de ce même ministre qu'il appelait alors *monseigneur* à chaque seconde, et dont il a fait, depuis, brûler l'hôtel par les brigands de son bord. Il est certain que le projet d'incendier le ministère de la justice, comme *manifestation de l'indignation nationale*, remonte à 1828, lors de la première condamnation de De Potter, et appartient à celui-ci, à Van de Weyer et à Tielemans. Sans la crainte de livrer au couteau des assassins des personnes qui en connaissent les détails, il nous serait facile d'ajouter ici des explications péremptoires à ce sujet.

tif le gouvernement ne prit point le parti de faire publier le recueil des pièces officielles émanées, de part et d'autre, lors des négociations qui avaient eu lieu entre lui et la cour de Rome à l'occasion du concordat (1). S'il savait tout ce qu'il a gagné de force morale dans l'opinion par l'effet de la récente publicité donnée aux notes diplomatiques échangées avec le congrès de Londres, à propos de la rébellion belge, le gouvernement n'aurait pas négligé d'en faire autant au sujet des négociations avec le Saint-Siège. Et quoiqu'il soit bien tard maintenant, si quelqu'un, à Bruxelles, ou ailleurs, mu par le dépit ou par toute autre cause, livre au grand jour les perfidies et les détours employés par la cour du Vatican envers le gouvernement des Pays-Bas, celui-ci pourra lui en sa-

(1) Voici une anecdote sur laquelle un jour nous serons peut-être en état de donner quelques détails assez curieux. Une collection au grand complet des documens relatifs aux négociations qui ont eu lieu entre la cour des Pays-Bas et celle de Rome, est tombée à Bruxelles, à la fin du mois d'août ou dans les premiers jours de septembre dernier, entre les mains d'un libéral ennemi de l'Union, et fort mécontent de la tournure qu'a prise la *glorieuse révolution* pour le parti des libéraux, complètement débordés par les apostoliques et par la noblesse.

Nous savons que ce dépôt est destiné, par celui qui le possède, à être livré à l'impression. On parle entre autres d'une correspondance *confidentielle* des plus curieuses entre M. Capaccini, le comte de Celles et une sainte dame qui se trouvait en tiers dans tout cela, à peu près comme entre le péché et l'absolution. On assure que parmi les documens qui font partie de ce précieux dépôt, se trouve un mémoire adressé au roi en 1825 ou en 1826 par le directeur-général des cultes, mémoire dont la cour de Rome avait payé une copie mille piastres, à un espion qu'elle s'était ménagé parmi les employés de l'ambassade, avant de s'apercevoir qu'elle l'aurait pu obtenir à bien meilleur marché de l'ambassadeur lui-même.

voir gré, quel que soit au fond le mobile qui ait déterminé une semblable publication.

Les choses s'étaient tenues de la sorte jusqu'en 1828, sur une espèce de bascule, car les prêtres et les libéraux se détestant du plus profond de leur âme, et tout en faisant la guerre au pouvoir, neutralisaient tour à tour les coups que chacun lui portait isolément.

Mais telle était la perversité des deux côtés, que leur haine parricide, haine que les uns nourrissaient contre le roi, et les autres contre la royauté, prévalut sur la haine qu'ils se portaient mutuellement : aussi après de nombreuses hésitations, l'Union monstrueuse fut à la fin résolue. De Potter revendiqua pour lui seul l'honneur de cette pensée : d'autres l'attribuèrent au comte Vilain XIII. Quoi qu'il en soit à cet égard, elle était également digne de l'un comme de l'autre, car les maux qui désolent leur patrie et ceux dont, selon toute apparence, l'Europe entière est menacée, reconnaissent une commune origine.

Quelqu'un qui souvent se trouvait en position d'être bien informé accourut, en toute hâte, à La Haie, en 1828, pour faire connaître de vive voix au gouvernement ce qui se passait en Belgique, n'osant point confier à des écrits, susceptibles de circuler dans certains bureaux ministériels, envahis déjà par la trahison, des communications d'une semblable importance.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il est des affections évidemment incurables. Le danger n'était pas moins grave qu'imminent : un remède efficace, énergique, aurait dû lui être opposé sans perdre un instant. Pas du tout : le pouvoir, persistant

dans son inertie, se tint les bras croisés jusqu'à la session législative, où, dès le premier jour, la faction unioniste déploya ses forces avec une insolente ostentation, en fit étalage, frédonna d'avance ses chants de victoire, et s'attacha surtout à faire sentir au gouvernement à quel point il était débordé. Tout le monde peut se souvenir que le journal de De Potter osa publier, deux jours avant l'ouverture des états-généraux, le discours que, selon la faction, le roi aurait DU y prononcer, et l'on n'a pas oublié l'arrogante diatribe que De Brouckère vint *improviser* dans l'enceinte législative au commencement de décembre, après qu'elle avait été lue, revue, commentée, corrigée, augmentée et finalement approuvée, dans deux conciliabules successifs, tenus entre les chefs fondateurs de l'Union, dans une maison fort connue de la rue de la Montagne, et où assistaient, entre autres, le chanoine Van Crombrugghe, Ducpétiaux, Van de Weyer, Vilain XIIII et un banqueroutier français (1). Deux longues lettres de De Potter y furent lues et analysées avec soin : et même la diatribe que De Brouckère prononça peu après aux états-généraux ne fut autre chose qu'une longue paraphrase des deux homélies du révérend néophite Démophile.

Avec une loi fondamentale qui, plaçant toutes les garanties du côté du principe démocratique aux dé-

(1) Cet intrigant, qui a été chassé, depuis, de la Librairie Parisienne, dont il avait la gestion, se faufilait déjà partout. La réunion dont il s'agit ici se composait en tout de dix individus. Nous nous abstenons de nommer ceux sur la présence desquels nous n'avons pas une certitude pleine et entière.

pens du pouvoir exécutif, a privé celui-ci, entre autres, du droit de dissolution de la chambre élective, le gouvernement n'avait guère, pour son salut, que deux partis à prendre, en présence d'un péril aussi grave et aussi flagrant. Il fallait nécessairement en venir à un coup-d'état, ou décréter la clôture de la session dans le plus court délai : cette clôture pouvait être prononcée au bout de trois semaines, sans blesser en rien la constitution du royaume. L'emploi de ce moyen aurait probablement suffi, car, il faut le dire, la manœuvre que le gouvernement avait en présence, ne valait pas la peine et ne méritait même pas l'honneur d'un coup-d'état. Encore une fois, ces gens-là n'ont jamais eu d'autre force que celle que leur a constamment prêtée la déplorable faiblesse du pouvoir. Une clôture brusque et inattendue de la session législative, le départ de De Potter de Bruxelles immédiatement après sa condamnation, le renvoi d'une cinquantaine de brouillons dont la présence aux emplois était devenue un véritable scandale; le rappel des régimens suisses et du régiment de Nassau si imprudemment licenciés, une refonte complète dans les régences, généralement hostiles et composées d'apostoliques ou de jacobins et d'hommes d'une nullité devenue proverbiale (1); voilà qui aurait pu suffire à mettre la naissante Union en désarroi.

Et puisque l'on s'était placé dans la plus fausse des positions, n'ayant de choix qu'entre deux maux, nous

(1) On avait fini par dire *bête comme un bourgmestre*, pour exprimer le superlatif de la niaiserie et du ridicule, dans les provinces méridionales du royaume.

pensons qu'il fallait gagner de préférence le parti prêtre, puisque l'on opérait sur des masses abruties, fanatiques, imbéciles ; courbées depuis long-temps sous l'influence du clergé. Au surplus, le jugement que nous portons des Belges de nos jours, est le même que celui qu'en ont porté depuis fort long-temps les hommes éclairés de tous les pays.

Voici par exemple, mot pour mot, ce qu'un homme d'esprit, l'abbé Dulaurens, pensait de ce peuple, il y a un demi-siècle. On dirait qu'il l'a écrit d'hier.

« Les Brabançons en général, ainsi que les Flamands, leurs voisins, sont le peuple le plus sot, le plus vain, le plus superstitieux de toute l'Europe. Pendant que l'on voit s'élever de temps en temps chez les autres nations, même en Espagne, quelque génie sublime, soit dans la littérature, les arts ou la philosophie, ces animaux belgiques croupissent encore dans une léthargie, dans une indolence qui fait honte à l'humanité : les prétendus beaux-esprits qui se trouvent parmi eux ne sont que de pitoyables bavards que le plus petit philosophe crotté qui court les rues de Paris, mettrait à *quia*. Si le hasard vient à y produire quelque plante, qui produise quelque bon fruit, la superstition l'étouffe aussitôt ; les prêtres et les moines y étant trop nombreux et trop considérés. » Et, en parlant de l'*Universitas alma Lovanensis*, il ajoute : « Au lieu de donner à ses élèves des principes qui puissent élever leur esprit au moins jusqu'au sens commun, elle n'est qu'un cloaque d'ineptie et d'absurdités, un réceptacle de mille subtilités scolastiques et ridicules ; où

« un jeune homme, qui aurait les moindres dispositions en y arrivant, se pervertit le jugement sans ressource, et devient incapable du moindre raisonnement. » Quant à Anvers, le même écrivain affirme que : « Tout ce qui y respire ne mérite pas d'être vu ; que ce qui peut seul y intéresser un galant homme, ce sont les peintures exquises que l'on y voit des Rubens, des Van Dyck, des Jordaens; de ces peintres admirables qui, après avoir illustré leur siècle et leur patrie, ont fait place à un tas de misérables barbouilleurs, à des rapetasseurs de vieilles croûtes, à d'indignes charlatans, qui trompent impunément le trop crédule étranger, en lui vendant de mauvaises copies, ou quelque enseigne à bierre, pour des tableaux originaux. »

Au surplus, ce qui était urgent par dessus tout, c'était d'écraser, à tout prix et sans aucun délai, le parti jacobin, de manière à en finir avec lui une bonne fois pour toutes, et à telles enseignes, que les chefs de cet effroyable parti de destruction et de sang, n'osassent même plus jamais lever les yeux pas seulement pour regarder le soleil. Tant que cette peste n'aura été radicalement détruite dans toute l'Europe, les véritables libertés publiques seront tout aussi compromises que l'ordre social lui-même.

Dans l'état actuel des choses, le sort du genre humain tout entier dépend peut-être du concours ferme, constant, unanime, des trois puissans monarques de France, d'Autriche et de Russie. Leur volonté et leurs forces combinées ont, seules, et ce n'est pas de trop, la puissance de reconstituer l'Europe entière sur les

bases d'une liberté raisonnable qui n'aille pas au delà de ce qui peut se concilier avec le maintien de la société, et qui ne demeure pas non plus trop en deçà ; car ce serait encore du provisoire , pour aboutir à de nouvelles révolutions. Sans cela, on en viendra à des guerres d'extermination interminables ; et alors, entraînés tous par un torrent de sang et de larmes, nous reculerons tous précipitamment vers les temps de la plus effroyable barbarie.

Il est cruel, bien cruel, d'avoir à le dire, mais au point où les hommes furibonds ont poussé l'Europe, aujourd'hui, la civilisation et la liberté elle-même ont besoin peut-être de l'action du bras ferme et passif des Cosaques et des Pandours.

La mémoire de Napoléon sera finalement vengée ! Ceux qui ont inconsidérément accusé ce grand homme de despotisme, parce qu'ils ne le comprenaient point, s'apercevront à la fin que sa marche tendait à fonder la liberté par le pouvoir, seule base solide qu'elle puisse avoir, car c'est la seule qui puisse la préserver des excès de la démagogie : ils reconnaîtront trop tard que la liberté est un bien qui se donne aux hommes, mais que jamais les hommes ne sauraient prendre d'eux-mêmes, sans tomber dans un gouffre de calamités et de désordres, plus insupportables mille fois que l'action elle-même d'un pouvoir absolu et sans bornes.

Revenant à notre sujet, nous nous bornerons à rappeler que le gouvernement, égaré par des conseillers ineptes, prit le parti de se livrer pieds et poings liés à ses plus mortels ennemis, et de s'y livrer tout juste

au moment où l'Union, par eux formée tout récemment, et qui seule avait fait leur force, pouvait encore se dissoudre en frappant un coup de tonnerre instantané, avant qu'elle eût pris consistance.

On peut dire que cette marche *funèbre*, dans laquelle s'engagea dès lors le pouvoir, fut ouverte par l'amende honorable que le conseiller d'état Raoul vint faire à la chambre lorsqu'il plaça l'épée de la justice au pied des factions, et qu'elle fut fermée par l'adoption de la loi du 16 mai 1829 qui lui assura l'impunité.

Aussitôt après commença en effet cette grêle épouvantable d'invectives, d'outrages, d'imprécations et de calomnies contre tous les pouvoirs de l'état, fonctionnaires, magistrats, législateurs, ministres, et contre la personne sacrée du roi, sans ménager davantage la royauté elle-même.

Cette tempête poursuivit le pouvoir sans relâche jusqu'à la session suivante, ouverte à La Haie le 19 octobre 1829, et redoubla de fureur à l'approche de la question importante sur le budget décennal.

Le gouvernement eut alors un beau moment de fermeté : le message du 11 décembre parut. Hélas ! ce fut le chant du cygne.

Quiconque était digne en Europe d'apprécier ce qui est loyal et magnanime, admira la franchise du monarque des Pays-Bas, exprimant sa pensée sans détours, manifestant ses intentions AVANT le vote du budget décennal.

Le budget des voies et moyens fut voté au grand désappointement des furibonds du parti.

Nous croyons que, tout considéré, son adoption fut un malheur, car le rejet aurait inmanquablement obligé le gouvernement à des actes de vigueur, en dehors d'une constitution ébranlée et qui n'avait déjà plus de force que pour garantir les factieux.

C'eût été le cas ou jamais, selon la belle pensée de Montesquieu, de jeter un voile sur la liberté, comme l'on voile quelquefois la statue des dieux (1).

Qui aurait pu le prévoir? Trois semaines après le message du 11 décembre, M. De la Coste fut nommé au ministère de l'intérieur.

Avec lui entrèrent dans le cabinet l'impéritie, la fatuité, la nullité, l'arrogance et tous les maux qui leur servent de cortège : les faits ne l'ont que trop démontré.

A partir de ce jour funeste la ruine de l'état devint inévitable. Un seul événement devait suffire à déterminer l'explosion, et ce n'était même plus que de l'explosion que pouvait naître désormais un remède efficace à des maux si compliqués. Il est hors de doute que sans l'insigne lâcheté des trois généraux qui commandaient à Bruxelles, lorsque cette explosion eut lieu, on pouvait en prendre texte pour rétablir le gouvernement sur une base forte et large; et, à coup sûr, quelques coups de plat de sabre eussent *amplement* suffi dans la soirée du 25 août, et puisqu'on n'avait même pas pris la peine d'en essayer, le lendemain, le surlendemain encore il y avait dans la ville force suffisante, dix fois plus qu'il n'en fallait

(1) *Esp. des lois.*

pour comprimer la sédition , et pour faire un exemple terrible de ceux qui s'en étaient ouvertement déclarés les directeurs ou les chefs. Rien de tout cela ne fut même pas tenté : on sait le reste. Et désormais , le plus pur sang de l'Europe devra peut-être couler à grands flots , encore ne sera-ce qu'avec des chances incertaines de succès , pour tenter de rétablir l'ordre social , ébranlé partout jusqu'aux entrailles de la terre.

Nous avons dit plus haut que le gouvernement avait été averti en 1828 de l'union contractée entre les jacobins et les prêtres.

Un hasard voulut (1) que, dans les premiers jours de janvier 1830, le gouvernement fût encore averti de se méfier de Tielemans, du fils de Wellens et de quelques autres misérables de leur espèce, tous employés, et que nous ne croyons pas devoir nommer indistinctement, du moins dans le moment actuel.

Si la trahison ne se fût point trouvée déjà si fortement enracinée dans les branches principales de l'administration et que l'on eût agi avec simultanéité; si, à la même heure et au même instant, une descente de police inattendue eût été faite à La Haie, à Liège, à Bruxelles, à Gand et ailleurs, il n'est pas permis de douter que le gouvernement ne se fût trouvé, dès les premiers jours de 1830, en possession de preuves nombreuses et irrécusables, contre les meneurs occultes d'un vaste complot, dont les papiers saisis, seulement un mois plus tard chez Tielemans

(1) Les avertissemens primitifs vinrent d'une femme.

et De Potter, firent bien connaître l'existence, sans toutefois avoir permis de frapper les principaux coupables.

Il en eût été encore temps : sans recourir à aucune mesure extra-légale, le code autorisait le renvoi des accusés, pour cause de suspicion légitime, devant une cour autre que celle de Bruxelles, où la magistrature était déjà paralysée ou frappée de terreur.

Tielemans, De Potter et Bartels auraient pu être jugés à La Haie. On avait plus de matière qu'il n'en fallait, pour envelopper dans les mêmes poursuites Van de Weyer, Levaë, Roussel, et quelques autres agitateurs leurs pareils, co-rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, du *Catholique*, du *Journal de Louvain* et de quelques feuilles encore, non moins connues, de Namur et de Liège.

En faisant tomber sur l'échafaud une douzaine ou deux de têtes infames, la magistrature ferme, intègre et consciencieuse de la Hollande, armée du glaive auguste de la justice, et appuyée sur le texte précis de la loi, pouvait encore sauver l'Europe.

Assurément la révolution française, qui a accéléré l'explosion de la révolte belge, aurait eu lieu tout de même; mais ses résultats se seraient bornés à la France, et là, on ne saurait trop le répéter, l'Europe n'avait ni l'ombre de droit ni le moindre motif de s'en mêler.

La chute, l'expulsion et la déchéance des Bourbons ont été la suite inévitable et méritée d'un trop long parjure, d'une perpétuelle déception. Leurs malheurs, on peut le dire, ont été leur propre ouvrage :

ils ont eu , à la fin , ce qu'ils n'avaient cessé depuis quinze ans de mériter , ce que depuis quinze ans ils semblaient vouloir par force arracher à l'indignation , au mépris , au dégoût du peuple français. L'anathème qui a frappé les Bourbons , qui les a renversés du trône de France , est encore plus légitime , s'il se peut , que ne le fut celui qui renversa les Stuarts du trône d'Angleterre.

Ce ne sont pas les ordonnances de juillet qui ont brisé le sceptre de Charles X. Elles n'ont fait que déterminer le débordement d'une mesure , que les Bourbons avaient déjà comblée depuis long-temps.

Napoléon avait osé bien davantage , non seulement au 18 brumaire , mais encore en renvoyant le tribunal. Si son pouvoir gigantesque n'en reçut aucune atteinte , c'est parce que ces actes de la plus haute dictature , guidés par la plus haute sagesse et dans le véritable intérêt de l'état , avaient reçu l'assentiment de la nation et de l'Europe.

Si , dans un moment de péril non provoqué d'ailleurs de leur part , et pour sauver le trône , pour maintenir la dynastie , les Bourbons , s'étant déjà rendus populaires en France , et en possession des respects de l'Europe éclairée , eussent rendu les ordonnances de juillet 1830 , cela n'aurait produit que des couplets dans Paris , parce que les Parisiens se passeraient plutôt cent fois de pain que de chansons. Mais le trône , alors , n'aurait point échappé à la famille des Bourbons. Leur chute tient à une cause aussi ancienne que leur première rentrée , parce que , dès cette époque même , ces princes , dont nous devons respec-

ter hautement l'infortune, mais à l'égard desquels nous ne voulons pas non plus altérer la vérité ni démentir notre conscience, ont usé leur sceptre, et que leur dynastie décrépite a perdu, principalement depuis leur restauration, cette sève de vie, sans laquelle tout meurt dans la nature, tout sans exception, les plantes comme les hommes, les dynasties comme les nations. C'est une loi de la création : l'histoire en offre d'innombrables exemples.

Tel est, à notre avis, l'exposé rapide de cet ensemble de causes, qui ont produit le malaise général et la fermentation dont tant d'états sont tourmentés depuis long-temps, et plus particulièrement la Belgique; d'où est née cette explosion soudaine qui, en moins de quatre mois, a éclaté à peu près simultanément aux extrémités les plus opposées de l'Europe.

La révolution de juillet, opérée en France, dans l'intérêt des libertés publiques, détermina l'explosion du mouvement opéré en Belgique, dans l'intérêt du jésuitisme, et encore plus dans l'intérêt du pillage, de la dilapidation et de l'anarchie.

Il convient maintenant de passer à l'exposé de ces *griefs*, dont on a tant parlé en Europe sans en avoir aucune idée précise; après quoi nous examinerons les actes de la conférence de Londres et les étranges protocoles, monumens déplorables, à tant de titres, et qui, tout en ayant pour but, dit-on, le maintien de la paix, semblent de nature à jeter partout sur la superficie du globe d'innombrables brandons d'une conflagration interminable.



DES GRIEFS.

DES GRIEFS.

Depuis que les honnêtes gens de tous les partis en Europe savent à quoi s'en tenir sur la *glorieuse révolution* belge, les griefs sont jugés.

Aussi, nous bornerons-nous à les passer rapidement et consciencieusement en revue.

A la vérité, chacun imaginait des griefs à sa guise et on avait fini par les subdiviser à l'infini. Ainsi, par exemple, un carabin d'hôpital nommé Vlemincks, prétendu docteur en chirurgie, et à qui un galant homme n'aurait pas voulu confier la patte de son chat, imaginant un GRIEF de nouvelle espèce, s'était mis à aboyer dans tous les journaux, et accusait avec un sérieux imperturbable le gouvernement d'être la cause de l'ophthalmie des soldats, comme s'il pouvait exister dans le monde entier un seul gouvernement, pas plus libéral qu'absolu, dont le bon plaisir pût vouloir, en aucun cas, une armée composée de soldats aveugles.

Si la cécité volontaire pouvait, au surplus, convenir à un gouvernement quelconque, ce serait, à coup sûr, à ce ramassis de furibonds qui pèsent au-

jourd'hui sur le peuple belge. Congrès prétendu national, gouvernement provisoire. ministres, diplomates, tous ces gens-là ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. Et jamais réunion d'hommes, sur la terre, ne mérita plus rigoureusement que les maîtres actuels du peuple souverain belge, l'application de cette sentence de vérité, que le savant Mably proclamait déjà dès le siècle passé : « Des aveugles ont conduit des aveugles ; les passions, les caprices, les préjugés, l'ignorance, sont les législateurs du monde (1). »

L'explication du vrai motif qui faisait pousser à Vlémynckx tant de vociférations furibondes peut servir d'introduction à l'histoire des griefs. Ce misérable voulait un emploi, semblable en cela au chien affamé qui aboie, s'agite et crie jusqu'à ce qu'on lui ait jeté, pour se débarrasser de ses cris, un os à ronger. Une imprudence commise antérieurement par le gouvernement lui avait mis, en un clin d'œil, sur les bras tous les roquets des provinces méridionales du royaume.

L'insipide Vilain XIII, incapable de gouverner chez lui sa propre basse-cour, voulait être gouverneur : il aboyait dans l'espoir d'obtenir une province.

Le Hon voulait aussi un poste éminent ; il aboyait dans l'espoir que l'on achèterait son silence.

Meulenaer voulait être nommé procureur-général : il aboyait pour le devenir.

Barthelemy voulait, à tout prix, devenir conseiller d'état, et comme il était du même bois dont on

(1) Traité de la législation.

avait déjà fait tant d'autres bûches, il aboyait, soufflait, suait tout à la fois, dans l'espoir de se faire ouvrir la porte; aussi nul n'avait plus que lui perfectionné l'art de mordre et de lécher tour à tour la même main, de prendre, à deux secondes de distance, les airs insolens d'un pacha et l'attitude d'un plat valet.

De Brouckère voulait aussi avoir son os à ronger, et comme il aspirait à une part meilleure; il s'efforçait d'aboyer plus fort que les autres, afin qu'on le prît pour un dogue redoutable.

Aussi, un jour, au sortir du festin de *hauts et puissans seigneurs* (1) de son bord, auquel même assistaient certaines excellences, De Brouckère, animé par la conversation et apparemment aussi échauffé par le vin, ce qui passe pour lui arriver assez souvent, laissa échapper tout le secret de l'opposition (*in vino veritas*). « On sait, dit-il, quel chemin il faut prendre pour arriver aux dignités. MM. d'Otrange et « Reyphins nous l'ont assez montré, aussi nous proposons-nous de le suivre, comme ils l'ont fait, jusqu'au « bout. »

On se rappelle qu'en effet M. d'Otrange et M. Reyphins avaient figuré long-temps dans la chambre élective, aux premiers rangs de l'opposition, et qu'ils avaient été, l'un après l'autre, appelés tous deux au conseil d'état.

Ce double exemple avait suffi : il n'est pas de va-

(1) On sait que c'est ainsi que s'intitulent les états-généraux dans leurs rapports officiels.

nu-pieds ni de morveux, tels que Claës, Levae et Roussel qui ne se fussent mis dans la tête de débiter par devenir au moins professeurs d'université ou commissaires de district.

La chose était devenue tellement claire qu'elle frappa le gouvernement lui-même. Quelle que fût sa bonne envie de reculer et de fléchir, il lui fallut bien comprendre en cette circonstance qu'il n'en aurait pas fallu davantage qu'une demi-douzaine d'emplois jetés de la sorte aux aboyeurs, pour que toutes les provinces méridionales du royaume comptassent autant de *publicistes* d'opposition qu'elles comptaient d'habitans. Du moment où l'on aurait compris qu'il suffisait d'insulter le gouvernement pour obtenir ses faveurs, personne ne se le serait laissé dire deux fois.

Comme il y avait impossibilité de contenter tous ceux qui s'étaient mis, de la sorte, à crier par spéculation, voyant que des voix isolées ne suffisaient point, on imagina le *pétitionnement à tour de bras* : de là naquirent LES GRIEFS.

Pour rendre la phrase plus sonore, on les appelait, assez plaisamment, LES GRIEFS DE LA NATION.

Cette pauvre nation toute stupide, abrutie, méchante qu'elle est, ne se doutait cependant pas d'être si malheureuse et si opprimée. Elle n'apprit à connaître l'horreur de sa situation que par des pétitions toutes faites, énumérant ses griefs, que l'on présentait partout à la signature des valets d'écurie, des vachères, des savetiers, des filles d'auberge, des marmitons, des enfans de chœur et autres pétitionnaires de même importance.

Or, il n'en faut pas davantage pour persuader un peuple quelconque qu'il est opprimé et malheureux, que de le lui rabacher perpétuellement aux oreilles. C'est l'histoire de ces élèves en médecine qui, jouissant de la plus brillante santé s'imaginent pourtant être atteints de toutes les maladies dont ils lisent la description. Ils ne s'aperçoivent qu'au bout d'un certain temps qu'ils se portent à merveille et qu'ils n'ont jamais été malades.

Voici, du reste, en quoi consistait cet étrange salmigondis, connu sous le nom collectif de **GRIEFS DE LA NATION** :

- 1° L'impôt sur la mouture et l'abattage;
- 2° L'inégale répartition des emplois;
- 3° L'obligation pour le Brabant, les Flandres et Anvers, d'employer la langue hollandaise;
- 4° Les arrêtés de 1815.
- 5° 6° 7° La législation sur la presse, — Le jury, — M. Van Maanen;
- 8° L'absence du contre-seing ministériel;
- 9° Le million de l'industrie;
- 10°, 11° Enseignement; — Clergé catholique.

En dernier lieu on avait converti en grief supplémentaire, la fixation du siège de la Haute-Cour en Hollande.

Le gouvernement, en effet, n'aurait pu rien faire de plus raisonnable que de placer la Haute-Cour dans

les provinces méridionales, et notamment à Bruxelles, où le barreau a déployé tant de sagesse, et prouvé, d'une manière si éclatante, sa fidélité et son respect pour la sainteté du serment.

Un ministre qui, n'étant pas aveugle et par conséquent ne pouvant point ignorer l'état de démoralisation et de profonde ignorance de la grande majorité du barreau dans les provinces méridionales du royaume, aurait osé proposer au roi d'y fixer la résidence du premier corps judiciaire de l'état, et l'asservir à la plus déplorable influence, au contact le plus immonde, aurait, pour le coup, mérité, et mérité mille fois, d'être accusé comme traître ou enfermé comme insensé.

Laissant de côté ce grief posthume, nous allons passer en revue les griefs en titre.

1^o MOUTURE ET ABATTAGE.

Nous n'avons nullement l'intention de prendre la défense de cet impôt. Le gouvernement l'avait proposé aux états-généraux : admettons qu'il se fût trompé ; toujours est-il vrai que les deux corps législatifs de l'état avaient, en l'adoptant, partagé son erreur, et que dès lors il était souverainement injuste d'en faire un grief contre le gouvernement seul. Si celui-ci s'était trompé, il se trouvait, en cela, dans la même situation où se trouvent tous les individus comme tous les gouvernements du monde. *Errare humanum est*. En proposant, lui-même, aux états-généraux, après quelques années d'essai, de supprimer

l'impôt dont on avait voulu faire un *grief*, le gouvernement venait de prouver sa bonne foi. S'il fallait s'insurger dans chaque pays où il existe des impôts qui déplaisent, plus ou moins, à certaines classes de la nation, il n'est pas dans le monde entier de gouvernement qui ne fût sujet à se voir renverser dès le lendemain de son installation.

Au surplus, ce qui laisserait la question tout au moins douteuse, c'est que plusieurs communes conservèrent le droit sur la mouture comme taxe municipale, après que la perception en avait disparu du budget de l'état.

2° INÉGALE RÉPARTITION DES EMPLOIS.

En abondant le plus, à cet égard, dans le sens des criailleries rabâchées sur les préférences accordées aux Hollandais, les Belges auraient d'eux-mêmes effacé complètement ce grief prétendu. Les preuves révoltantes et multipliées qu'ils ont données d'ingratitude et de félonie, n'auraient que trop justifié le gouvernement de leur avoir préféré les Hollandais.

Mais les Belges seraient demeurés fidèles à leurs sermens, que le reproche n'en demeurerait pas moins injuste et mal fondé sous deux rapports.

Premièrement, quand on a un emploi à conférer, il faut donner, avant tout, la préférence à celui qui réunit, d'ailleurs à égalité de droits, le plus d'aptitude et de capacité pour le remplir.

Or, les Belges n'ont qu'à demander à l'Europe entière de quel côté, à son avis, se trouve généralement

le plus de capacité et d'aptitude, chez eux ou en Hollande. Et même, à égale capacité, il est constant et notoire que le Belge est tellement fainéant par caractère et le Hollandais tellement laborieux, que celui-ci fera en un jour plus de besogne que l'autre en une semaine. Cela doit être pour beaucoup un motif de considération, et ceux qui ont tant crié qu'il fallait faire des économies, devraient songer qu'un bon travailleur est infiniment moins coûteux que dix musards se levant à huit et même à neuf heures du matin, et passant leur temps à tailler des plumes, à lire des gazettes et à *donner audience* à des donzelles dans leurs bureaux.

Mais il existait une autre considération décisive en faveur des Hollandais, et celle-ci aurait disparu avec le temps.

La Hollande, avant d'être réunie à la France, formait une nation indépendante : elle avait, par conséquent, ses propres employés. La Belgique se trouvait dans une position bien différente. Les Français n'étaient parvenus à y faire marcher les administrations publiques autrement qu'en y appelant une foule d'étrangers, et ceci, soit dit en passant, atteste assez l'incapacité des Belges, dont la France n'avait jamais pu faire autre chose que des soldats indisciplinés et pillards (1).

(1) Témoin le 112^e régiment d'infanterie de ligne composé des plus insignes voleurs de l'armée, à commencer par son propre colonel Oévier, que Napoléon destitua, il y a vingt-quatre ans, en présence de toute la garnison, à Alexandrie, et qui fut fort heureux d'éviter, grâce aux charmes de sa chaste épouse, une mise en jugement qui l'aurait, sans aucun doute, envoyé pendant quatorze ans aux galères.

Lors de la réunion des deux pays, il se trouva que la Hollande possédait une foule d'employés rentrés dans leurs foyers, et que la France avait placés dans les autres départemens de l'empire, et surtout pour la partie financière.

Pour les beaux yeux des Belges, qui se trouvaient, au contraire, dans une situation tout opposée, il aurait donc fallu laisser sans pain tous ces vieux serviteurs, ces braves gens, la plupart pères de famille, ou bien les jeter à l'eau, une corde au cou, comme des chiens enragés, et donner d'emblée des emplois publics à des hommes sans antécédens et sans aucune capacité, et livrer ainsi les administrations publiques à une irruption soudaine de misérables, aussi affaîmés et non moins destructeurs que les sauterelles de l'Égypte.

A de telles extravagances il n'est point de réponse possible. Si le gouvernement a un reproche à se faire en ce genre, c'est de n'avoir déjà employé que trop de Belges, et l'expérience a dû le lui prouver. Ces gens-là auraient dû être traités en peuples conquis. dressés, policés, façonnés peu à peu, et placés d'abord avec beaucoup de circonspection dans des emplois peu importants. On leur a, imprudemment, ouvert toutes les portes : ils se sont précipités en foule dans l'édifice ; après s'être assuré des issues principales, ils ont jeté les bienfaiteurs par la croisée : cela va devenir à la mode.

Quant au reproche que la faction adressait au gouvernement d'employer des étrangers, les rebelles se sont eux-mêmes chargés de le réfuter victorieusement.

Depuis que leur *glorieuse révolution* a éclaté, ils n'ont trouvé dans leur pays que des pillards, des incendiaires et des assassins, plus une diplomatie qui, dès son apparition, a concentré sur elle tous les sifflets et les huées de l'Europe.

Les emplois qui exigent ou de la capacité ou du courage, ils ont été obligés de les confier ou de les abandonner tous à des étrangers. Van Halen, Mellinet, Pontécoulant, Culhat, Niellon, Jenneval, Grégoire, ... et cent autres, hommes nuls ou tarés, que personne n'aurait voulu ni employer ni fréquenter dans leur pays, étaient tous étrangers. La rébellion belge n'a même pris un caractère sérieux que du moment où les étrangers s'en sont mêlés. Aussi longtemps qu'elle a été entre les mains des Belges, des femmes armées de balais, ou des garçons apothicaires munis de l'arme si redoutable à monsieur de Pourceaugnac, auraient suffi pour la comprimer.

Que les Belges citent, s'ils l'osent, une seule branche industrielle qui, de nos jours, n'ait pas été apportée ou perfectionnée dans leur pays par des étrangers! et qu'ils ne viennent point rappeler Anvers, Bruges et ses fabriques des temps jadis; car les Romains pourraient aussi rappeler leur gloire et leurs triomphes. Cela les empêcherait-il d'être de la bien vile canaille aujourd'hui? Loin de mériter le reproche d'avoir employé un trop grand nombre d'étrangers, le royaume des Pays-Bas, ce nous semble, est de tous les pays de l'Europe celui où, proportion gardée, on ait le moins tiré parti des lumières en général et des diverses capacités que les commotions politiques y fai-

saient affluer. Que la Hollande le veuille, et en moins de dix ans de temps elle verra ce que deviendront les fabriques, les manufactures, les ateliers, les usines de la Belgique.

3^o LANGUE HOLLANDAISE.

Ce grief n'a jamais été considéré par les gens sensés que comme une taquinerie d'*aristocratie libérale*. La masse de la nation, surtout le peuple, au nom de qui les libéraux de tous les pays font tant de vacarme et au vrai bien-être duquel ils prennent au fond si peu de part, n'y était nullement intéressé. Les provinces que l'on pourrait appeler du Brabant français, bien moins encore parce que l'on y parle, tant bien que mal, un baragouin welche-iroquois, que l'on est convenu d'appeler du français, que parce que ce baragouin n'a point de rapport avec le flamand, celles-là avaient été comprises dans une exception non moins raisonnable que juste. Ainsi, voilà que le prétendu grief de la langue disparaît déjà pour les provinces de Namur, de Liège et du Hainaut.

Il ne reste donc qu'à l'examiner rapidement, quant aux provinces des deux Flandres et du Brabant méridional.

Si le gouvernement avait eu affaire à un peuple moins abruti et tant soit peu susceptible de gratitude, on lui aurait su gré et tenu compte de son intention, alors même qu'il lui fût arrivé de se tromper dans quelques mesures de pur détail d'exécution. Car il est évident que les efforts tendant à ramener à l'unité

commune la langue des deux moitiés de la nation étaient entièrement à l'avantage des Belges, puisqu'ils avaient pour but de leur donner par degrés cette nationalité qui leur manque si complètement, et que possédait au plus haut degré, depuis des siècles, l'autre moitié de la nation.

En effet, parmi les éléments qui constituent l'esprit national d'un peuple, la langue est, sans contredit, le premier de tous : la foi religieuse elle-même ne vient qu'après. Pour s'en convaincre, il suffit de voir tous les peuples qui ont une nationalité commune et une croyance partagée : l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la France, les États-Unis d'Amérique, ces peuples chez qui la liberté religieuse est dans la constitution, ou la tolérance dans les mœurs, possèdent avec la communauté de l'idiome une nationalité fortement dessinée, sans s'inquiéter le moins du monde des opinions religieuses que professe chaque citoyen en particulier. Il n'est point de papisme, si zélé qu'on le suppose, qui ne dût, en Angleterre, céder le pas au *plumpudding*, en Hollande au tabac, en France aux chansons ou aux entrechats.

Si donc tous les soins d'un bon gouvernement doivent avoir pour but de maintenir intacte, de consolider, là où elle existe, la nationalité, et de la créer là où elle n'existe point, et s'il est vrai que l'unité de langue soit l'un des principaux traits caractéristiques de la physionomie des nations, le gouvernement des Pays-Bas n'avait plus qu'une seule question à examiner avant de prendre une décision à cet égard.

Fallait-il déclarer le français langue nationale en

Hollande, ou bien le hollandais langue nationale en Belgique ?

Poser une semblable alternative doit paraître ridicule. C'est pourtant là, n'en déplaise aux censeurs, l'inévitable conclusion à laquelle il fallait aboutir, d'après la logique biscornue de ceux qui avaient créé le grief de la langue.

Pour vider à fond cette question, véritable querelle d'Allemand si jamais il en fut, il suffit de se demander si les masses, non seulement chez le bas peuple, mais encore dans les classes moyennes du Brabant et des deux Flandres, font usage, dans leurs rapports quotidiens les plus fréquents, de la langue française ou du flamand.

Nous portons le défi à la mauvaise foi elle-même, d'oser nier que le flamand soit l'idiome généralement usité par les neuf dixièmes, si même ce n'est point par les dix-neuf vingtièmes de la population.

Ce fait incontestable une fois admis, il ne reste plus qu'à savoir si le dialecte flamand approche le plus du français ou du hollandais.

Or, personne n'ignore que le français n'a pas le moindre rapport avec le flamand, tandis que celui-ci ne diffère du hollandais que par de simples NUANCES.

Ainsi, les efforts du gouvernement ne tendaient qu'à ramener les différens dialectes à l'idiome commun, à celui qui se parle et s'écrit uniformément d'après des règles fixes, grammaticales, et qui, en un mot, constitue ce qu'on est convenu d'appeler UNE LANGUE (1).

(1) Nous laissons aux érudits toute liberté sur la question de savoir

Les montagnards du pays de Wales (Galles) et les matelots de la Basse-Bretagne ne seraient ni plus ridicules ni plus injustes et mal fondés, s'ils se récriaient contre leur gouvernement respectif, de ce que, chez eux, l'on fait usage, comme langue officielle, de l'anglais et du français.

La question de la langue se réduisait donc à la ville de Bruxelles, et encore, dans Bruxelles, cette question n'intéressait nullement ni le peuple ni même la bourgeoisie proprement dite, pas plus que tout ce qui appartient à la classe marchande de second ordre. La population de Bruxelles est partagée en deux sections, sous le rapport de la langue, de la même manière que l'est la ville matériellement : l'on parle en général le français dans la partie haute, où, cependant, bon nombre d'habitans et presque tous les ouvriers et les domestiques s'expriment en flamand. Mais dans la partie basse de la ville, presque personne ne parle français à moins de n'y être forcé. Ceci est un fait positif, notoire, incontestable, et nous en appelons, à cet égard, au témoignage de quiconque a habité la ville de Bruxelles, et a dû y traiter des affaires ou y avoir des relations, n'importe de quelle nature.

Le français était devenu, à Bruxelles, la langue de ce que l'on est convenu d'appeler la *bonne compagnie*, et dans laquelle il n'en est pas moins vrai, soit

si, *originellement*, ce ne serait pas plutôt du flamand qu'aurait pris naissance le hollandais. Nous avons entendu disserter là-dessus à perte de vue, mais cela ne change rien à la question. Nous prenons pour point de départ l'époque actuelle, et non point ce qui a pu se passer à la fondation de la tour de Babel.

dit en passant, que l'on admet depuis quelque temps le rebut de la société. Sous ce rapport, depuis surtout une vingtaine d'années, la langue française, usitée dans les relations diplomatiques, dans les correspondances savantes, dans les affaires commerciales et dans les communications particulières, à Pétersbourg, à Turin, en Allemagne et ailleurs, est devenue la langue des sommités sociales de la plupart des peuples policés, comme l'était autrefois le latin. Cependant il n'a jamais passé par la tête à personne de soutenir que le français doive être considéré comme la langue nationale et employé dans les actes officiels ou authentiques, en Russie, en Piémont, en Suède ou dans la Saxe.

Le peuple, proprement dit, n'avait donc rien à démêler avec le prétendu grief de la langue, et ce point était important à établir. Il ne s'agissait dès-lors que d'un millier ou deux tout au plus d'individus, dans Bruxelles, lesquels, soit en raison de leur âge, de leurs habitudes ou de leurs goûts, ne voulaient ou ne pouvaient se plier à l'étude du hollandais.

S'il se fût agité une pareille question chez un peuple ardent de zèle patriotique et d'esprit national, tel par exemple, que le peuple héroïque de la Grèce, le gouvernement aurait pu espérer d'être aussitôt secondé que compris.

Mais les Belges, ou du moins une poignée de criards vaniteux et mécontents, persistent à ne voir, dans l'affaire de la langue, qu'une vexation tendant à favoriser les Hollandais. Il est clair que De Potter, Tielemans, Van de Weyer, Levae, Roussel et les au-

tres barbouilleurs de journaux, qui visaient à faire du bruit au dehors, principalement en France, repoussaient une langue propre à les priver même du petit nombre de lecteurs qu'ils parvenaient avec beaucoup de peine, à force d'intrigues, d'obsession et de scandale, à obtenir, en s'exprimant en français. D'ailleurs, ceux-là ne voulaient que harceler le gouvernement à propos de tout, même lorsqu'à leurs propres yeux il avait évidemment raison (1). Ainsi, comme l'on voit, la question se rétrécissait considérablement.

Restait, toutefois, le barreau, la justice civile et criminelle, les actes notariés et ceux du gouvernement. Mais, d'une part, les derniers arrêtés du roi avaient accordé tout ce qu'il était raisonnablement permis d'espérer à ce sujet, ainsi que l'avouaient les personnes sages et modérées de Bruxelles même. En second lieu, nul ne disconvient qu'il n'y eût de la gêne réelle pour les uns et des difficultés à vaincre pour les autres; mais quand on songe qu'il s'agissait d'arriver à nationaliser un peuple tout nouveau, on conçoit à peine que ce même peuple pût assez manquer de gratitude et de patriotisme, pour se regimber contre toutes les dispositions tendant à accélérer pour lui le plus précieux de tous les résultats.

Toutefois, le gouvernement aurait dû, ce semble, faire, un peu plus qu'il ne le fit d'abord à ce sujet, la part de l'ignorance, de la tiédeur, et de la mauvaise

(1) « Je serai enchanté de le vexer, de l'embarrasser. » De Potter, procès, tome 1^{er}, page 131, de la *Correspondance*, lettre n^o 54.

volonté, et tourner la question au lieu de l'aborder de front.

En premier lieu, nous pensons que la justice, et surtout la justice criminelle d'où dépendent l'honneur, la vie, la liberté et la fortune des citoyens, doit être rendue, *autant que possible*, en une langue comprise par la majorité des justiciables. Nous avons dit *autant que possible* parce qu'il serait absurde de prétendre que si un Russe ou un Portugais avait un procès à soutenir à Amsterdam, à Paris, à Londres, les juges dussent le juger en langue portugaise ou russe. En effet, un Hollandais qui aurait été jugé à Liège, par exemple, se serait trouvé dans la même position, exactement, où aurait été un Liégeois jugé à La Haie. Malgré cela, la matière pouvait, sous ce rapport, être susceptible de controverse, et nous admettons volontiers qu'un homme arrivé à l'âge de maturité parvient fort difficilement (sauf de bien rares exceptions) à apprendre une langue quelconque, et surtout à s'y familiariser assez pour s'en servir avec à propos et avec dignité, principalement dans des discussions graves et compliquées.

Somme toute, le gouvernement, dans cette question, était dans son droit quant au fond, mais il aurait pu se presser beaucoup moins pour arriver plus vite : c'était, ou jamais, le cas de se *hâter lentement*. S'il se fût borné à exiger que quiconque étant né depuis 1816 et aspirant à des emplois publics, fût obligé de savoir *les deux langues*, le gouvernement se serait trouvé après la vingtième année de la fondation du royaume avoir atteint complètement son but : car

ce qui est dur et presque impossible à un homme adulte, devient facile à un adolescent. Ce moyen aurait eu l'autre avantage inappréciable de répandre la connaissance de la langue française en Hollande, puisque les deux idiomes seraient devenus également utiles, et même nécessaires, aux deux populations.

Mais en admettant que le gouvernement ait pu se tromper dans quelques détails d'exécution à cet égard, nous demandons, encore une fois, si c'est là un *grief* de nature à justifier une insurrection, surtout lorsque l'intention était évidemment droite, le but patriotique, et que d'ailleurs le grief avait été redressé? Au surplus, et pour en finir au sujet de la langue, il nous reste encore un mot à dire.

En 1814, on fit un reproche à Napoléon d'avoir imposé aux Belges la langue française : on demandait alors que l'usage du flamand, *langue nationale des Belges*, fût rétabli dans tous ses droits (1).

Et en 1830, à peine la *glorieuse révolution* avait-elle éclaté, que les journaux de la faction ont été les premiers à crier contre l'usage du français qu'a voulu leur imposer le gouvernement provisoire de De Potter et consorts.

Voici, entre autres, en quels termes s'exprimait à ce sujet, dès la fin d'octobre, c'est-à-dire après deux mois de révolution, ce même *Belge* qui avait tant vociféré sous le gouvernement du roi, contre la langue hollandaise :

(1) Voir les protestations adressées, en 1814, au général autrichien, baron de Vincent, par les syndics et notables de la ville de Bruxelles.

« Le bulletin officiel des lois et des actes du gou-
 « vernement est imprimé exclusivement en français;
 « les autorités des provinces flamandes sont obligées
 « de tenir leur correspondance en langue française,
 « et au premier jour elles se verront peut-être réduites
 « à tenir tous leurs registres et à dresser tous leurs
 « actes dans cette même langue.

« Perd-on de vue que, lorsque les provinces belges,
 « unies à la France, ne formaient guère que le ving-
 « tième de cet empire, le bulletin officiel était im-
 « primé en flamand comme en français? Perd-on de
 « vue que c'est par le bulletin officiel que se fait la
 « promulgation des lois et des actes du gouvernement,
 « et que, par cette promulgation seule, leur observa-
 « tion devient obligatoire? Et comment les Flamands
 « exécuteront-ils ce que le plus grand nombre d'entre
 « eux ne comprend pas? Quand vous les trouveriez en
 « contravention, ne pourraient-ils pas prétexter igno-
 « rance? Pour ce qui regarde la publication des lois,
 « **LES HOLLANDAIS EN AGISSAIENT MIEUX**
 « avec les provinces wallonnes; car ces lois étaient
 « toujours accompagnées d'une traduction française.

« Remarquez bien que, dans la Flandre orientale,
 « qui a plus de 700,000 âmes de population; dans la
 « Flandre occidentale, qui en a 600,000; dans la pro-
 « vince d'Anvers, qui en a 320,000; dans le Limbourg,
 « qui en a 315,000, un grand nombre d'habitans ne
 « parle que le flamand. Dans le Brabant méridional,
 « la moitié environ des citoyens parle la même lan-
 « gue: les Flamands ont le droit de voir la langue de
 « leurs pères respectée, celui de l'employer dans leurs

« affaires, et celui de n'obéir qu'à des ordres exprimés dans un idiome qui soit LE LEUR.

« Le gouvernement vient d'abolir les cours de hollandais dans les universités et collèges : n'eût-il pas dû y substituer des cours de flamand? »

Il est inutile, après cela, d'insister davantage sur l'injustice révoltante de ce grief prétendu, et sur la mauvaise foi insigne de ceux qui s'en étaient fait un prétexte pour accuser le gouvernement de tyrannie et d'oppression. Celui-ci, pensons-nous, aurait peut-être mieux fait de procéder à cet égard avec plus de lenteur, et de comprendre la ville de Bruxelles dans l'exception, en faveur de la génération antérieure à la fondation du royaume.

Encore, est-ce là une question susceptible d'être soutenue pour et contre.

Ce qui n'en est pas une, c'est la déloyauté de ce peuple de populace, perpétuellement hostile à ce qui est, ne soupirant qu'après ce qui n'est point, et dont il devient l'ennemi aussitôt qu'il est parvenu à l'obtenir.

Sans doute, d'honorables exceptions existent, et d'autant plus honorables qu'elles sont plus rares. Mais, les hommes sages, les bons citoyens que l'on trouve parmi les Belges, se sont généralement formés le cœur et l'esprit à l'étranger : aussi les voit-on rougir pour leurs compatriotes. De plus, on n'en compterait peut-être pas un sur dix mille, âgé de moins de quarante ans : la génération actuelle y est toute gangrenée, toute pervertie. On dirait qu'en place de lait, les Belges d'aujourd'hui ont été nourris avec de la boue.

4°, 5°, 6° et 7°. — ARRÊTÉS DE 1815. — LIBERTÉ DE
LA PRESSE. — JURY. — M. VAN MAANEN.

Sur ce point, la question était si claire, le but était si évident, que nous serions presque tentés de donner raison aux factieux.

Leur but étant de renverser le gouvernement établi, ils voulaient, avant tout, arracher à la faiblesse de celui-ci une garantie complète d'impunité légale. En cela, ils se montraient fort prudents : leur conduite était on ne saurait pas plus conséquente. On aurait pu, dans son ensemble, la traduire ainsi : *l'art de passer sa vie à mériter la corde sans être jamais pendu.*

Nous n'avons que peu de chose à dire sur ces quatre griefs, que pour cela nous avons cru pouvoir réunir.

L'arrêté de 1815, que l'on avait fort adroitement confondu avec la loi fort sage de 1818, avait été rendu en présence de Napoléon, s'élançant tout d'un coup de son rocher de l'île d'Elbe sur le trône des Français, et jamais le principe du SALUS POPULI SUPREMA LEX ne s'était trouvé susceptible d'une application plus urgente.

Mais on avait très prudemment conservé l'arrêté, sans en faire usage, parce que des circonstances impérieuses pouvaient se reproduire inopinément, et que l'on n'a pas toujours le temps ou la possibilité d'improviser un remède efficace à des maux extrêmes et imprévus.

L'expérience n'a que trop justifié la prévision d'un ministre courageux, ferme, éclairé, contre lequel on ne s'était tant déchaîné que parce que l'on redoutait également son intégrité, son énergie et ses lumières. On savait d'avance qu'aucune considération ne le déterminerait à transiger avec sa conscience.

Donnez à la dictature temporaire dans les grands périls de la patrie, tel nom que vous voudrez; le nom ne fera rien à la chose. Appelez cela article 14, ou bien 18 brumaire, ou bien encore arrêté-loi, peu importe : écrivez-le dans la charte de l'état, ou dans une loi transitoire, ou bien ne l'écrivez nulle part, c'est tout de même; car l'élément de la dictature est dans la nature des choses : la difficulté consiste dans l'application du principe; le principe en lui-même est incontestable, il a pour lui la sanction des siècles. Et depuis les grandes journées de la majesté romaine jusqu'aux misérables parodies des pygmées qui s'agitent, depuis neuf mois, dans les ruisseaux de Bruxelles, l'on n'a jamais vu, et jamais l'on ne verra de gouvernement en présence de dangers imminents se soutenir sans pouvoir dictatorial. Après cela, encore une fois, que l'on appelle ce pouvoir comme on voudra, cela ne change rien à la question. On peut en abuser, dira-t-on, d'accord; mais on peut abuser de tout, témoin l'abus scandaleux que l'on fait de la liberté. L'abus ne doit jamais proscrire l'usage légitime et raisonnable.

Aussi long-temps que l'arrêté de 1815 et la législation, beaucoup plus restreinte, mais toujours forte,

de 1818 n'étaient point rapportés, les factieux se sentaient plus ou moins contenus. Aussi, tous leurs efforts, il faut le redire, tendaient à trouver la solution du problème posé plus haut, consistant à échapper sans cesse à l'échafaud, tout en se rendant sans cesse dignes d'y monter. Ils ont réussi : à qui la faute ? Est-ce aux hommes clairvoyans et fermes qui conseillaient au gouvernement de ne point se dessaisir du glaive, sauf à n'en pas faire d'usage (1) ? Ou bien est-ce à ces hommes déplorables qui n'ont cessé de le circonvenir de leurs obsessions insensées ou perfides, qu'après l'avoir complètement désarmé en présence de ses plus implacables ennemis ?

Sous le prétexte de conquérir la liberté de la presse, dont aucun autre peuple n'avait été en possession à un plus haut degré que le peuple belge, les factieux voulaient une *loi d'impunité* ; elle fut rendue, en effet, le 16 mai 1829. On en a vu les résultats.

Cependant, les factieux n'en avaient pas encore assez : il leur fallait le jury pour compléter leur système, et le rendre tellement compacte qu'aucun at-

(1) Antérieurement au procès de De Potter, lequel d'ailleurs a été condamné en vertu du Code pénal, dans tout le royaume des Pays-Bas il n'avait été exécuté, autant qu'il peut nous en souvenir, que DEUX seules condamnations infamantes pour délits politiques ; une en Hollande, à la peine de la réclusion, et l'exposition en effigie de l'évêque de Gand. Que l'on compare ce chiffre, dans une population de six millions d'habitans, avec les milliers de condamnations, non seulement à la prison et au bannissement, mais à la réclusion, à la déportation, aux galères et à la mort, prononcées et exécutées en France dans l'espace de dix ans, et que l'on juge de la différence !

tentat ne pût être commis sans avoir d'avance la garantie d'une complète impunité. Les états-généraux eux-mêmes, quoique renfermant un grand nombre de factieux, repoussèrent le jury, tellement la nation était loin, même à leurs yeux, d'avoir atteint ce haut degré de maturité que son institution exige (1).

Et ce qui prouve jusqu'à la dernière évidence le but que se proposaient les prétendus *philanthropes* qui s'acharnaient à vouloir arracher au gouvernement cette dernière concession, c'est qu'ils ne voulaient de jury que pour les délits politiques, de la presse ou autres, précisément pour ceux qui les touchaient de près : s'il est vrai que le jury soit une garantie favorable à l'innocent, c'est surtout à l'accusé obscur, malheureux, ignorant, qu'elle serait nécessaire, à celui qui ne trouve d'appui ni dans la société ni dans ses propres moyens. Au lieu qu'il suffit, depuis quelque temps, qu'un homme soit accusé, même d'un forfait épouvantable, pour qu'il se voie aussitôt entouré de protecteurs, si ce n'est d'apologistes, pour peu qu'il parvienne à atténuer le crime qu'il a commis en le rattachant à la cause politique dominante. Nous disons ceci en général, pour les Trestailons, égorgeant à Nîmes les protestans en plein midi, comme pour les scélérats faisant brûler à coups de torches dans les rues de Louvain le crâne du brave et infortuné major Gaillard, et broyer la figure de

(1) Le jury est, sans aucun doute, une institution admirable ; mais il ne saurait être appliqué indistinctement à tous les peuples, sans courir le danger d'en faire un instrument de vengeance ou d'impunité propre à paralyser ou à déshonorer la justice.

Voortman contre l'arbre de liberté sur la place de Gand.

Ce qui précède explique assez pourquoi M. Van Maanen avait fini par devenir lui-même un GRIEF de la part des factieux, et même le plus noir de tous les griefs. Aussi long-temps qu'ils voyaient au pouvoir cet habile homme d'état, les ennemis du gouvernement savaient, à n'en pouvoir douter, que le roi avait dans ses conseils un ministre capable de sauver le royaume, s'il parvenait à faire prévaloir ses avis. On conçoit que la présence d'un tel homme dans le cabinet devait rendre furieux ceux qui voulaient à tout prix renverser le gouvernement de l'état.

8°. CONTRE-SEING MINISTÉRIEL.

En thèse générale la responsabilité des ministres dans une monarchie constitutionnelle est considérée comme la meilleure garantie de l'inviolabilité de la personne du monarque.

Il n'entre pas dans le plan de cet écrit d'examiner si l'on ne tend pas à abuser par trop de ce principe, d'ailleurs fort sage et raisonnable en soi, et si en forçant outre mesure ses conséquences, comme on ne tend que trop à le faire, l'on n'arriverait point à entraver tellement la marche du pouvoir exécutif, qu'un ministre, de peur de mal faire, pût à la fin se voir réduit à ne rien faire du tout, à ne rien oser, de peur d'être mis en accusation par les antagonistes de son système ou par les ennemis de sa personne.

La charte française de 1814 avait prévu cet écueil, et semblait avoir voulu l'éviter en limitant à la *trahi-*

son et à la *concussion*, les crimes pour lesquels les ministres pouvaient être accusés. C'était passer d'une extrémité à l'autre; et d'ailleurs le vague des termes et l'absence des lois complémentaires annoncées dans l'Article 57 de la charte, avaient donné à la rédaction de ce même article une couleur de déloyauté et de perfidie dont toute la constitution de Louis XVIII était empreinte d'un bout à l'autre, ce qui n'avait pas faiblement contribué à dépopulariser les Bourbons, dès la première semaine de la promulgation de leur charte : d'ailleurs celle-ci ayant gardé un silence absolu sur les crimes privés des ministres, on aurait pu soutenir ou croire du moins que l'intention de l'hypocrite législateur avait été de leur assurer d'avance un brevet d'impunité.

Ces prétendus publicistes qui barbottaient naguère dans les ruisseaux de Bruxelles en criant, à tue tête et bien à tort, que les ministres de leur roi n'étaient point responsables, et qui, à peine arrivés eux-mêmes au pouvoir, ont commis ou favorisé plus d'actes de spoliation et de tyrannie en quelques semaines, qu'on n'en pourrait reprocher depuis un demi-siècle à tous les ministres de l'Europe; ceux-là, et ceux qui s'étaient constitués dans les chambres leurs défenseurs et leurs échos, ne voulaient pas comprendre qu'il existe deux espèces de responsabilité, entre elles fort distinctes, la responsabilité *morale* et la responsabilité *légale*, qu'il faut bien se garder de confondre, sous peine de bouleverser toutes les notions établies parmi les hommes.

La responsabilité *légale* est déterminée, soit dans

la constitution d'un peuple, soit dans ses codes. Tout ce qui ne s'y trouve point exprimé est nécessairement en dehors de la sanction pénale, soit qu'il s'agisse d'un ministre ou du citoyen le plus obscur. En effet, la loi d'un peuple célèbre considéra jadis le parricide comme impossible : sous l'empire d'une loi pareille, le monstre qui se serait souillé d'un tel forfait n'aurait pourtant pu être frappé d'une peine légale : cela se conçoit ; en matière pénale tout doit être spécifié d'une manière claire et précise. « C'est de la bonté
« des lois criminelles que dépend principalement la
« liberté des citoyens (1). »

Mais la question change entièrement de face lorsqu'il s'agit de responsabilité *morale*.

Les actions privées comme les actes publics également subordonnés à ce genre seul de responsabilité, ne sont déterminés que par le critérium de celui qui les commet.

Sans doute son jugement peut tout aussi bien être sain, comme il peut également être erroné. Mais aucune loi ne saurait raisonnablement frapper d'une peine celui qui se trompe. Il faudrait, pour cela, créer une race d'hommes infailibles.

D'ailleurs il est tout aussi difficile que douteux de dire, au juste, si un acte quelconque de la vie privée d'un citoyen ou de l'administration d'un homme public est erronée ou ne l'est point. Avant qu'une longue expérience ait permis de l'apprécier en pleine connaissance de cause, le même acte apparaîtra de

(1) Montesq. *Esp. des lois*.

mille manières diverses, selon les vûes, les caprices, les préjugés, les intérêts de ceux qui en jugeront à travers leur prisme particulier. La présence comme l'absence d'une loi dans les codes d'un peuple, trouvera toujours à peu près autant d'admirateurs que de censeurs. Tel ministre se sera trompé aux yeux d'une moitié de la nation et même de ses législateurs, aussi longtemps que telle loi n'aura pas été proposée, qui se trompera le lendemain aux yeux d'un égal nombre de législateurs et de citoyens, précisément parce qu'il aura pris à la fin le parti de la proposer.

Si donc on étendait par trop l'application du principe de la responsabilité ministérielle, on arriverait à l'absurde : l'on verrait tour à tour un ministre accusé par excès ou par défaut, aujourd'hui mis en jugement pour avoir refusé la présentation d'une loi qui lui aurait paru funeste, et le lendemain mis encore en jugement pour avoir cédé aux obsessions de ceux qui, s'apercevant trop tard de leur erreur, et lui faisant un crime tout opposé, lui reprocheraient de n'avoir point prolongé la résistance qui excitait peu auparavant toute leur colère.

Avec de telles manières, il serait impossible de gouverner un état quelconque seulement six semaines.

Ainsi un ministre qui se trompe, ne peut être humainement responsable de ses ERREURS qu'envers le pouvoir qui l'a nommé, comme il ne saurait non plus encourir d'autre peine que le blâme de ses contemporains et de l'histoire, peine commune d'ailleurs à toutes les erreurs des hommes. C'est en ce sens que la

liberté de la presse est utile, mais elle l'est pour avertir, pour *éclairer*; non pour mettre le feu aux quatre coins d'un empire.

Reste à examiner la responsabilité *légale* des ministres et autres agens du pouvoir.

Nous pensons qu'à cet égard la loi fondamentale des Pays-Bas s'est tenue dans le vrai plus qu'aucune autre constitution.

Exagérer la responsabilité ministérielle, c'est livrer le pouvoir exécutif à la merci des factions, ou le réduire à un état de passivité complète : c'est l'assimiler au pouvoir-bûche de la fable. Tel serait pourtant le résultat du *high crime and misdemeanor* de l'Angleterre, où il a bien fallu rentrer, avec le temps, dans les bornes du possible, sous peine de suicide politique.

D'autre part, restreindre cette même responsabilité aux dispositions nébuleuses de la charte de Louis XVIII, c'est organiser l'impunité, c'est placer la dérision dans la loi des lois, et, il est vrai de le dire, la charte n'avait fait que cela d'un bout à l'autre.

La loi fondamentale des Pays-Bas a largement garanti la liberté individuelle (1) : rien qui ressemble, dans aucune de ses dispositions, à l'article 14 de la charte, article de dictature, mais pourtant, il faut l'avouer, indispensable à toutes les constitutions de la terre, pourvu que cette dictature soit temporaire, car, son absence totale, en cas d'événemens graves

(1) Voir la loi fondamentale, au chapitre intitulé DE LA JUSTICE, notamment l'article 169.

et inattendus, n'admet d'autre correctif possible que le sabre. Ainsi, même *dans des circonstances extraordinaires*, un ministre ne peut, d'après la loi fondamentale, faire arrêter *un habitant du royaume* que sous la condition formelle d'en donner connaissance *dans les vingt-quatre heures* au juge du lieu, et de lui livrer *au plus tard dans les trois jours* la personne arrêtée (1).

Toute lettre de cachet, toute séquestration arbitraire devient donc impossible.

Que si, malgré cette défense expresse, un ministre, ou l'un des hauts fonctionnaires de l'état, commet ce délit ou un autre délit quelconque *pendant la durée de ses fonctions*, c'est à ses risques et périls : l'article 177 de la loi fondamentale le rend justiciable de la Haute-Cour, et la prise à partie est ouverte à qui conque se croit lésé, sans aucune exception.

Que si le ministre commet un délit *hors de ces fonctions*, il n'est plus qu'un particulier. Si dans un accès de colère il tue un homme; si dans le transport d'une passion il enlève une femme, les tribunaux sont là pour l'en punir à l'égal de tout autre.

Mais, dira-t-on, s'il administre mal, il demeure impuni. Oui et non, c'est selon. Si sa mauvaise administration est entachée de dol, de fraude, de trahison, l'article 177 est là pour l'atteindre. Si elle n'est que le résultat d'une *erreur*, comme l'erreur est le propre de l'homme, et que d'ailleurs l'appréciation d'une erreur est presque toujours problématique, un mi-

(1) Art. 169.

nistre, ou tout autre fonctionnaire, n'en saurait être raisonnablement comptable qu'à l'opinion qui exerce le droit de le critiquer, et au pouvoir qui l'a placé, lequel exerce celui de le destituer.

Un ministre présente une loi : elle est bonne ou elle est mauvaise, comme on voudra. On la discute ; on la rectifie ; on finit par la rejeter : ce rejet rend la présentation comme non avenue. On l'adopte : dès lors, bonne ou mauvaise qu'elle soit, c'est aux trois branches du pouvoir législatif qu'elle appartient, et non pas au ministre qui l'a proposée. Si elle était bonne, pourquoi l'a-t-on rejetée ? si elle était mauvaise, pourquoi l'a-t-on adoptée ?

Et, quant aux arrêtés, de deux choses l'une :

Où ils ont pour but l'exécution des lois, et alors, bonnes ou mauvaises que ces lois puissent être, les arrêtés exécutifs en deviennent le complément nécessaire, ils en sont le corollaire indispensable. Le devoir d'un ministre est de faire exécuter la loi, et non de la juger. Le plus grand vice que puisse avoir une loi au jugement de Montesquieu lui-même, c'est de demeurer sans exécution. Et Diderot, que ne-récuseront point les amis de la liberté, avait coutume de dire : *On peut signaler les vices des mauvaises lois, mais, en attendant qu'on les réforme, on leur doit obéissance et respect.*

Où les arrêtés sont rendus dans un but contraire aux lois, et alors l'absence de contre-seing ministériel ne change rien au fond de la question. Les arrêtés, pas plus que les lois, ne s'exécutent pas tout seuls. Or, le délit de violation à la loi commence au

moment de la mise à exécution de l'arrêté dont on croirait avoir à se plaindre. Là aussi commence l'action de la partie lésée contre le fonctionnaire, quel qu'il soit, ministre ou autre, qui agit en contravention ou en opposition à une loi de l'état.

Toutefois il est une autre espèce d'arrêtés contre lesquels on pourra se récrier, quoiqu'ils ne soient contraires à aucune loi. Ce sont ceux qui déplaisent à tels et tels individus, qui blessent tels et tels amours-propres, qui froissent tels ou tels intérêts.

Or, l'on conçoit en effet que rien n'est ni plus juste ni plus raisonnable que de renverser le trône, de mettre l'anarchie dans l'état parce qu'un De Potter n'aura pu obtenir la place de secrétaire d'ambassade, ou bien parce qu'un morveux n'aura pu devenir professeur, en sortant lui-même de l'école!

Au surplus ce qui précède, *mutatis mutandis*, peut s'appliquer à tous les gouvernemens; mais il convient d'ajouter qu'en ce qui concerne les Pays-Bas, le contre-seing ministériel ne saurait être introduit sans apporter de notables modifications à la loi fondamentale, et certes, le moment actuel, où tout est en émoi d'une extrémité à l'autre de l'Europe, semble bien peu propice pour la révision qu'on en a proposée (1).

(1) Si cette révision avait lieu, elle devrait y renforcer considérablement le pouvoir exécutif, dont la part est beaucoup trop faible.

Le seul moyen d'expliquer le choix, en apparence si peu opportun, du moment actuel pour une telle révision, ce serait de supposer que la Belgique devant être réduite par la force à rentrer sous le sceptre du roi Guillaume, on voulût lui appliquer une constitution toute faite

En premier lieu, il convient de rappeler un principe d'éternelle justice, qui veut que l'on ne puisse rendre personne responsable que de ses propres actions.

Or, l'article 73 de la loi fondamentale dit bien que *le roi soumet à la délibération du conseil d'état les propositions qu'il fait aux états-généraux*; qu'il *prend l'avis du conseil d'état* : cet article ajoute, de plus, *qu'en tête des lois et des dispositions royales, il est fait mention que le conseil d'état a été entendu* : mais ce même article finit par dire : **LE ROI DÉCIDE SEUL.**

Il est évident que cette conclusion rend le contre-seing impossible. Ce serait une absurdité tout à la fois et une injustice de rendre un ministre responsable d'un acte qui pourrait avoir été rendu, par exemple, d'après l'avis unanime du conseil d'état et en opposition au sien propre (1).

On ne pourrait raisonnablement en rendre responsable le monarque non plus, pas même moralement, car, du moment où il a satisfait aux précautions que la loi fondamentale lui impose le devoir de prendre,

d'avance, afin de se débarrasser des députés belges. Mais, en cas de soumission, les formes constitutionnelles ne sauraient être appliquées de long-temps à un pareil peuple, dont une moitié est dévouée au parti démagogue, et l'autre moitié au parti capucin.

(1) Le système qui tend à la retraite d'un ministre placé dans ce cas, a pour résultat une mobilité perpétuelle dans la haute administration, d'où naît une confusion dans toutes les branches du service public. La France en a fourni la preuve durant quinze ans. Cela est moins sensible en Angleterre; mais l'Angleterre ne saurait, pour qui-conque la connaît bien, être comparée à aucun autre pays.

s'il se trompe dans sa décision, il partage l'erreur de ceux qui l'ont conseillé. Dans le conflit d'avis divers, la constitution veut qu'il DÉCIDE SEUL.

S'il s'agit d'une loi, la décision royale ne porte nécessairement que sur sa présentation, sur la sanction qu'elle obtient, ou bien sur son rejet : mais le roi n'est jamais seul à faire la loi : son action ne s'exerce seule que d'une manière passive, en cas de rejet.

S'il n'est question que d'un simple arrêté, on en revient à ce qui a été dit plus haut. Supposons un arrêté très illégal : il faudra bien qu'il soit exécuté par un fonctionnaire quelconque. Dès lors, la partie lésée a son recours devant les tribunaux. Seulement, s'il s'agit d'un ministre, d'un conseiller d'état ou d'un gouverneur de province, ainsi que d'un membre des états-généraux, l'article 177 de la loi fondamentale veut qu'ils soient justiciables de la Haute-Cour ; et s'ils ont commis le délit *dans l'exercice de leurs fonctions*, elle veut, de plus, que les états-généraux aient, avant tout, autorisé les poursuites.

Ainsi, et à cela près, un ministre prévaricateur est passible des mêmes peines comminées contre le plus obscur des citoyens, et il en est passible également quelle que soit la nature du délit dont il s'est rendu coupable, soit comme ministre, soit comme homme.

En prenant la peine d'analyser ce système, sans préventions ni pour ni contre, on le trouvera dans le vrai plus qu'aucun autre.

Mais on conçoit que cela ne doit pas suffire à une faction turbulente et sanguinaire, qui voudrait pou-

voir se donner, de temps en temps, le plaisir de faire **UNE CAPILOTADE** de chair humaine, comme disait de Potter (Procès, lettre n. 22, page 33), ou bien encore la jouissance d'égorger un ministre, en attendant de pouvoir **ATTACHER AU COU D'UN ROI UNE CORDE DE CHANVRE**, selon l'horrible expression du *Journal de Louvain* (1), ou **L'ADAPTER A LA PLANCHE D'UNE GUILLOTINE**.

Reste à savoir s'il n'est pas également dans l'intérêt des peuples comme dans celui des rois, que l'on se dépêche de pendre, sans miséricorde, et partout, les misérables qui affichent des maximes non moins subversives dans le fond qu'atroces dans l'expression.

Aussi, dans l'intérêt de l'humanité entière et du repos du monde, ne balançons-nous pas un seul instant à déclarer que toute amnistie *générale* que l'on proposerait d'accorder en Belgique serait, non seulement un crime dans son appréciation morale, mais, de plus, un brevet d'encouragement donné d'avance à tous les brigands de l'Europe. Pendre, en pareil cas, une poignée de scélérats, c'est épargner le sang de deux ou trois millions d'hommes, prêt à être versé en Europe si une guerre générale vient à y être allumée dans les circonstances actuelles : bien plus encore, c'est sauver peut-être la civilisation des dangers qui la menacent.

Après tout, le contre-seing ministériel tel qu'il existe en Angleterre et en France n'est admissible, en

(1) Cela se trouve mot pour mot dans le *Journal de Louvain* du 15 novembre 1829, lequel, chose incroyable, ne fut nullement poursuivi.

aucun cas, que là seulement où le pouvoir exécutif a le droit de dissoudre la chambre élective. Sans cela, un ministre qui serait devenu l'objet de la haine d'une majorité factieuse, se verrait d'autant plus exposé à être la victime des fureurs de cette faction, qu'on lui connaîtrait plus de courage, d'intégrité et de lumières. Dès-lors, le souverain se verrait à son tour dépouillé du droit de choisir ses ministres, autrement que sous le bon plaisir des factieux.

Il ne faut pas aller bien loin pour en chercher un exemple.

Sans les députés hollandais, dont le patriotisme a sauvé l'état en plusieurs occasions, il est certain que les factieux de la chambre auraient sacrifié à leurs vengeances le ministre qui leur avait constamment donné de l'ombrage, parce qu'ils n'avaient jamais pu lui en imposer ni lui faire prendre le change sur la perversité de leurs desseins.

La conclusion finale de ce qui précède au sujet de ce grief, c'est qu'il n'était pas plus fondé que les autres, et que si l'on examine la matière avec bonne foi, l'on sera réduit à avouer que le point délicat de la responsabilité des fonctionnaires publics n'avait été déterminé jusqu'ici avec plus de *vérité pratique* nulle part ailleurs autant que dans les Pays-Bas.

9°. MILLION DE L'INDUSTRIE.

A l'égard de ce grief l'on serait vraiment tenté de se ranger de l'avis de ceux qui l'ont articulé ; toutefois ceci mérite explication.

Tandis que l'on dépensait en France près de deux millions par an pour entretenir des chiens de chasse, le gouvernement des Pays-Bas, dans son inépuisable sollicitude, avait assigné la somme annuelle d'un million de florins pour favoriser l'industrie nationale dans les différentes provinces du royaume.

A cette somme déjà considérable, il faut encore ajouter les encouragemens sans nombre que le roi accordait à l'industrie, sur sa cassette particulière en prenant part à presque toutes les exploitations et les manufactures créées dans le royaume depuis sa fondation.

C'est incroyable de voir à quel degré de prospérité de pareils secours avaient, en si peu d'années, élevé l'industrie dans les provinces belgiques.

Des évaluations, que nous avons lieu de croire exactes, portent à la somme énorme de vingt millions de florins les capitaux accordés aux industriels, soit par le roi personnellement, soit par le gouvernement sur le million de l'industrie.

Il convient d'ajouter que la Hollande n'avait eu qu'une très faible part dans la distribution annuelle de ce million: nouvelle preuve pouvant être ajoutée à tant d'autres, soit dit par parenthèse, de cette partialité dont on a tant accusé le gouvernement, en faveur des provinces septentrionales.

Or, à la manière par laquelle les Belges en général ont témoigné leur gratitude pour les bienfaits dont le monarque n'a cessé de les combler, nous sommes tout disposé à déplorer comme eux l'emploi que l'on a fait du million de l'industrie. On a pu voir comment la

plupart de ceux qui avaient obtenu des secours du roi ou du gouvernement, se sont empressés d'acquitter la dette de la reconnaissance, en se plaçant à la tête des brigands (1).

Au surplus, il faut avoir vraiment l'âme saturée de la plus infernale ingratitude, pour méconnaître les avantages immenses que le commerce et l'industrie ont retirés en Belgique de la fondation du million de l'industrie. Tous ou presque tous ces magnifiques établissemens élevés depuis quatorze ans dans les provinces méridionales du royaume y ont participé; nombre des principaux négocians belges lui doivent leur fortune, plusieurs même lui doivent leur honneur. Cela est d'ailleurs de notoriété publique. L'avenir qui les attend montrera aux Belges la différence.

Du reste, il est hors de doute que si, à l'avenir, le million annuel d'encouragement pour favoriser l'industrie était exclusivement réservé à la Hollande, la Hollande où règne déjà un esprit enraciné d'ordre, de prudence, d'économie, inconnu des Belges, s'élèverait en peu d'années à un très haut degré de prospérité industrielle (2). Il ne lui faut qu'une première

(1) Nous avons omis, entre plusieurs autres, de mentionner spécialement le sieur HANNONET-GENDARME, qui fut l'un des premiers à accourir à Bruxelles, à la tête d'une bande de rebelles, apparemment pour remercier le roi d'un secours qu'il en avait reçu, et que l'on va jusqu'à évaluer à la somme énorme de trois cent mille florins.

(2) A peine un ouvrier a-t-il gagné, en Belgique, de quoi se décrasser, que son premier soin est de se monter sur un luxe factice, presque toujours suivi de près d'une banqueroute. On en connaît qui roulent équipage et donnent des dîners d'étiquette, qui n'ont pas payé leur boulanger depuis un an. Entre mille on pourrait citer certain

impulsion. Les capitaux ne lui manquent pas ni les relations non plus, afin d'ouvrir à ses fabriques de vastes et nombreux débouchés.

En peu d'années on pourrait introduire en Hollande nombre d'exploitations industrielles de la première importance, et non seulement affranchir le pays du tribut qu'il paie à l'étranger, mais encore, et à plus d'un égard, rivaliser avantageusement avec l'Allemagne, la France et même avec l'Angleterre sur les grands marchés des deux mondes. Mais ce n'est point ici que nos vues, à ce sujet, pourraient être convenablement développées.

Que l'administration le veuille de son côté, que les capitalistes hollandais le veulent du leur, et en moins de vingt ans, ce pays, que sous tant de rapports l'on ne saurait comparer à aucun autre, arriéré en fait d'industrie autant qu'il est en toute première ligne sous le rapport du commerce, aura bientôt dépassé les progrès qu'avait faits l'ingrate Belgique sous le règne des Nassau. Quelques mois de démence et de crimes ont suffi pour y détruire quinze années de prospérité et de bienfaits. Il ne tient qu'à la Hollande d'en profiter. Alors, les amis de la justice pourront dire avec vérité : *A MALO BONIS* : à quelque chose malheur est bon.

abbé qui s'était fait imprimeur aux dépens du million, grand ami de Van de Weyer et de De Potter aussi long-temps qu'il tint table ouverte, et enoore le sieur D***, fabricant de bronzes, rendu célèbre par le genre d'*industrie* qu'exploitait à peu près publiquement sa *chaste* moitié.

10° et 11°. — ENSEIGNEMENT. — CLERGÉ CATHOLIQUE.

Nous voici aux griefs importants, car ce sont les seuls qui intéressaient la faction ultramontaine. Les autres ne lui importaient guère, et si le parti prêtre avait consenti à les prendre sous sa puissante protection, pour plaire au parti révolutionnaire, c'était évidemment afin d'obtenir, par réciprocité, l'appui de ses nouveaux alliés dans les questions qu'il avait le plus à cœur de faire triompher.

En effet, il suffit de réfléchir de bonne foi pour savoir à quoi s'en tenir sur la sincérité des prêtres demandant, par exemple; — la liberté de la presse, quand on songe qu'il n'a peut-être point paru sur la terre un seul livre raisonnable ou ayant tout au moins le sens commun, qui n'ait été aussitôt prohibé par eux et mis à *l'index* : — le jury, quand on réfléchit que les prêtres, partout où les circonstances le leur permettent, établissent l'inquisition, les tribunaux secrets, l'espionnage, la torture et les plus horribles supplices, non seulement pour la répression des véritables délits, mais encore, et surtout, pour ce que ces tartufes appellent *l'extirpation de l'hérésie* : — l'usage facultatif des langues, lorsque les prêtres célèbrent, tout aussi bien au Pérou, à Canton qu'à Rome, les mystères de leur croyance et même récitent la plupart des prières en latin, de peur, sans doute, d'être compris de ceux qui les écoutent : — la révocation de la mouture, eux qui regrettent la suppression de la dîme : — la responsabilité des ministres, eux qui

déclinent obstinément toute responsabilité sur la terre et prétendent ne relever que du ciel :—le mode de distribution des capitaux destinés à l'industrie, eux qui, depuis tant de siècles, ont fondé sur la terre l'industrie la plus injurieuse pour la morale, la raison et le bon sens, tout à la fois; eux qui vendent au poids de l'or, pesé à la même balance, la pourriture des charniers et l'absolution de l'assassinat et du parricide, quand ils ne vont pas jusqu'à le conseiller, à le commander expressément et à le bénir, AD MAJOREM DEI GLORIAM.

C'est maintenant chose connue, même de ceux qui naguère encore étaient le plus prévenus : le pétitionnement à tour de bras, quant à toutes les autres questions, n'était, de la part des prêtres, qu'une véritable comédie. Laissez-leur la direction de l'enseignement, et aussitôt qu'ils auront formé toute une génération de fanatiques et d'imbéciles, le reste viendra de soi-même.

Il est juste toutefois de reconnaître que dans l'ensemble de sa conduite, le parti apostolique s'est montré conséquent, tandis que les révolutionnaires, en haine de la royauté, se sont lâchement prosternés aux pieds de leurs plus implacables ennemis, sans plan arrêté et sans autre but que celui de la destruction, pour satisfaire à leurs rancunes et à leurs vengeances.

Tel est l'empire funeste que les passions les plus abjectes exercent dans l'âme dépravée des hommes dégradés et mesquins, que De Potter, tout en connaissant fort bien où tendent les prêtres, qu'il déteste

cordialement, et qui, au surplus, le lui rendent au centuple, déposant toute pudeur, ne craignit point, lors de son discours d'ouverture du prétendu congrès national, de renchérir même sur les griefs du pétitionnement, et de se rendre l'organe d'une foule de calomnies les plus notoires, sans en excepter les allégations du parti ultramontain, dont nul pourtant ne connaissait mieux que lui l'insigne fausseté.

De Potter qui, dans son aveugle présomption, avait rêvé le rôle de Washington ou de Kosciusko, et dont la taille n'allait pas au-delà des proportions du saltimbanque, De Potter, qui aspirait à produire de l'effet, créa une série de calomnies supplémentaires, que par occasion nous allons passer rapidement en revue, en terminant cet examen des griefs consignés en 1829 dans le noble pétitionnement des savetiers et des filles de joie.

Ainsi, outre les griefs que nous avons déjà réfutés, le manifeste de De Potter articulait ceux dont voici la nomenclature (1).

A. Substitution arbitraire du régime des arrêtés au système légal établi par le pacte social.

B. Le droit de pétition méconnu.

(1) Le journal hollandais, le *Handelsblad*, dans ses numéros et supplémens du 20 novembre, contenait une réfutation fort serrée des accusations calomnieuses, au nombre de quinze, articulées par De Potter, dans son discours d'ouverture du congrès, contre le gouvernement de son roi dont il était, trois ans auparavant, l'apologiste ardent, et dont il se disait l'admirateur. Il est fâcheux que la langue hollandaise soit si peu répandue à l'étranger, où cette réfutation énergique a dû nécessairement demeurer inconnue, car ce n'est pas en lisant quelques fragmens d'une prétendue traduction digne des Iro-

c. La confusion de tous les pouvoirs devenus le domaine d'un seul.

d. L'amovibilité des juges abaissés au rôle de commissaires du pouvoir.

e. Une dette et des dépenses énormes, seule dot que la Hollande ait apportée à la Belgique, lors de leur déplorable union.

f. Des lois votées par les Hollandais, pour des Hollandais seulement, et toujours contre la Belgique inégalement représentée.

De Potter avait du reste commencé sa longue nomenclature de calomnies par les deux griefs qu'il nous reste encore à examiner, et à l'égard desquels il s'était exprimé en ces termes :

g. Les consciences violées.

h. L'enseignement enchaîné.

Reprenons tout cela dans l'ordre qui précède.

RÉGIME DES ARRÊTÉS. — Ce reproche avait retenti plus d'une fois dans l'enceinte législative où le parti des traîtres comptait plus d'un organe et plus d'un chef, ainsi que les événemens l'ont prouvé ; d'ailleurs eux-mêmes s'en sont vantés. Mais on n'était jamais parvenu à établir la moindre preuve que le gouvernement eût pris aucun arrêté sur des matières attribuées, par la loi fondamentale, à la puissance législa-

quois, publiée peu de jours après dans le *Journal* (français) de *La Haie*, devenu fameux par des traductions de même force, que l'on a pu s'en faire la moindre idée. C'est ainsi qu'il arrive journellement que des articles d'une logique puissante consignés dans le *Nederlandsche Gedachten*, le *Noordstar*, le *Handelsblad*, et dans d'autres feuilles encore, imprimées en hollandais, demeurent totalement perdus pour l'Europe.

tive. Le trop fameux baron de Stassart s'essaya un jour, au sein de la chambre, d'avancer que le gouvernement avait, par un arrêté, frappé d'incapacité aux emplois et charges publiques ceux qui faisaient leurs études à l'étranger (1). Le baron de Stassart fut sommé aussitôt, dans un journal de l'époque (2), de prouver ce qu'il avait affirmé : le menteur namurois se renferma dans un silence profond. Chaque fois que pareil reproche a été articulé contre le gouvernement, on s'est borné à de vagues allégations : les preuves sont encore à venir.

DROIT DE PÉTITION MÉCONNU. — Le greffe de la seconde chambre des états-généraux, encombré de pétitions, est là pour démentir l'audace d'une pareille allégation : que si un grand nombre de pétitions ont été écartées, ce n'est pas au gouvernement que l'on doit s'en prendre. Les législateurs eux-mêmes, après mûr examen et discussion approfondie, les ont déclarées inadmissibles, et il eût été par trop absurde, en effet, de porter aux pieds du trône des pétitions n'ayant rien d'individuel, évidemment collectives, par cela même inconstitutionnelles (3), ayant trait à des ma-

(1) C'est précisément ce que l'on aurait dû faire et que l'on n'a malheureusement pas fait : et si l'on a des reproches sur ce point à adresser au gouvernement, c'est d'avoir négligé de prendre une mesure forte sur une matière aussi importante.

(2) *LE NATIONAL* (Belge), feuille qui défendait la liberté avec non moins d'énergie qu'elle en mettait à défendre les principes conservateurs de l'ordre social.

(3) L'article 161 de la loi fondamentale n'admet que des pétitions individuelles, et exclut formellement les pétitions collectives. Cependant, on a osé soutenir que ses dispositions n'étaient point applicables à des pétitions revêtues de signatures par milliers, portant sur des matières d'administration générale et de droit public.

tières de droit public ou de haute administration, revêtues de la signature de milliers d'individus de la lie du peuple, incapable de comprendre un seul mot de ce que les pétitions contenaient.

CONFUSION DE TOUS LES POUVOIRS DEVENUS LE DOMAINE D'UN SEUL. — Nous ne comprenons pas bien ce que De Potter voulait dire par là, et au surplus il est fort douteux qu'il se soit guère mieux compris lui-même en cette occasion et en beaucoup d'autres encore : il fallait faire de ces phrases sonores, à grand effet, qu'emploient toujours avec succès les charlatans sur les tréteaux, pour mieux en imposer à la foule des sots qui les écoutent.

Si De Potter a voulu, par là, accuser le pouvoir royal d'empiétemens sur l'une ou l'autre branche du pouvoir législatif, encore une fois, c'est là une de ces accusations calomnieuses, lancées dans le vague en forme de *brûlots* incendiaires (1), et que l'on n'a jamais appuyées d'aucune preuve, par la raison fort simple que cela eût été impossible.

Que si De Potter a entendu reprocher au gouvernement d'avoir réuni à un même département ce qui avait formé autrefois plusieurs ministères séparés, on ne pourra s'empêcher de voir dans un pareil reproche un mélange égal de mauvaise foi et d'ignorance, car tout cela entre dans les attributions exclusives du pouvoir exécutif, même dans les états républicains : et puisque certains Belges ne connaissent d'autres

(1) C'était l'expression dont se servaient Tielemans et De Potter dans leur odieuse correspondance, publiée avec les autres pièces de leur procès.

pays sur la terre que la France, ils n'ont qu'à voir, depuis quarante ans, combien de fois, sous le directoire, le consulat, l'empire et la royauté, les ministères de la police, de la justice, du trésor, des finances, de la guerre et de son administration, du commerce, de l'instruction publique et des cultes, ont été tour à tour réunis et séparés.

AMOVIBILITÉ DES JUGES. — Lorsque De Potter faisait de ceci un reproche au gouvernement, il savait fort bien que le 15 du mois de novembre 1830, c'est-à-dire peu de jours après celui où il prononçait son infame diatribe, devait avoir lieu l'installation de la haute-cour; et, le 1^{er} février 1831, celle des autres cours et tribunaux; et qu'à partir de ces dates respectives les magistrats de l'ordre judiciaire devenaient INAMOVIBLES. Ainsi la loi fondamentale se développait progressivement, dans tous ses parties, avec une loyauté sans exemple.

Ceux qui improvisent des constitutions sous les auspices du pillage et de l'incendie, sous la protection des assassinats et en présence des hurlemens des tribunes et des huées de l'Europe, ceux-là seront vraiment bien vus de la postérité d'avoir osé se plaindre de ce que l'on ait pris à peine quinze années pour accomplir dans toutes ses conséquences la charte d'un royaume naissant, embarrassée de mille complications!

Après tout, ceux qui se sont tant récriés contre l'amovibilité temporaire des juges dans les Pays-Bas, auraient dû citer l'exemple d'un seul magistrat de l'ordre judiciaire, nous ne dirons point destitué, mais

seulement déplacé dans l'espace de quatorze ans : et chacun sait si cette amovibilité contre laquelle on a tant fait d'amplifications, a gêné le moins du monde, dans leur opposition virulente, certains magistrats bien connus, M. Le Clerc, entre autres, procureur-général à Liège; M. De Meulenaer, procureur du roi à Bruges; et cet odieux Gerlache, conseiller à la cour de Liège, qui a osé faire parade, en dernier lieu, de sa noire trahison, et se vanter, en plein congrès, d'avoir contribué à *saper* l'autorité des Nassau, tandis qu'il était, lui comme tant d'autres ses pareils, si prodigue de protestations de fidélité, d'attachement, de respect et d'amour pour la personne du monarque.

Ce grief, comme l'on voit, n'est donc pas plus fondé que les autres, et il serait superflu d'en dire davantage pour en établir la futilité et l'injustice.

ÉNORMITÉ DE LA DETTE. — Si les Belges ont été chargés de supporter en commun avec la Hollande le fardeau d'une dette onéreuse, il fallait avoir l'impudeur d'un De Potter pour ajouter que c'était là *l'unique dot* apportée à la Belgique, lorsque celle-ci, misérable et asservie durant des siècles, avait atteint depuis son union à la Hollande et en moins de quinze années, un degré de prospérité inconnu chez aucun autre peuple moderne. Les Belges ont voulu la séparation : ils l'ont eux-mêmes opérée par la violence ; la Hollande s'est empressée de les prendre au mot : peu de mois se sont écoulés depuis que ce grand déchirement s'est opéré. Belges, regardez vos cités devenues solitaires, vos ports déserts, vos manufactures abandonnées, vos ouvriers mourant de faim et n'ayant

pour toute consolation à apporter à leurs enfans que des lambeaux de vos journaux incendiaires, trempés dans les larmes et dans le sang. Voilà ce que vous a valu déjà la séparation qui est votre propre ouvrage. Venez en Hollande et vous jugerez de la différence. Vous y verrez une nation peu nombreuse, il est vrai, mais qui, riche et forte de ses vertus, de son union et de son antique patriotisme, a pu mettre sur pied en moins de trois mois une armée dont l'effectif s'élève AU DELA DE CENT MILLE HOMMES, prêts à défendre leurs pénates et peut-être aussi prêts à aller quelque jour renverser les vôtres, venger son roi qu'elle chérit, et l'honneur de ses armes compromis par la lâcheté et l'impéritie de quelques misérables, et notamment de trois généraux, indignes de porter l'épaulette et de ceindre une épée.

Vous vous êtes récriés contre le partage de la dette: quelque jour vous le regretterez ce partage, lorsque le temps aura calmé vos passions, et que vous vous apercevrez, trop tard, par combien d'avantages et de bienfaits il se trouvait amplement compensé. Cet objet d'ailleurs avait été réglé par les traités: il était devenu une condition de l'existence elle-même du royaume; dès lors il devenait souverainement absurde d'en faire un grief contre le gouvernement du roi.

LOIS VOTÉES PAR LES HOLLANDAIS, etc. — De Potter oublia le complément indispensable de ce grief prétendu. Il aurait dû signaler à l'indignation de l'Europe quelles sont les lois votées, et à quelle époque, en l'absence des députés des provinces méridionales, et même sans le concours de plusieurs d'entre eux.

Quant à la représentation inégale, ce point avait été réglé par la constitution du royaume, à laquelle chacun devait scrupuleusement se conformer. Il n'était donc pas moins injuste qu'absurde d'en faire un reproche au monarque, lorsque ce prince venait de convoquer une session extraordinaire des états-généraux, expressément pour redresser ce que l'expérience pouvait avoir indiqué de défectueux ou d'incomplet dans la loi fondamentale. Et c'est pendant que les députés assemblés à La Haie délibéraient sur les hautes questions dont le roi leur avait confié l'examen, que les Belges, avant de connaître le résultat des délibérations, organisaient la révolte avec une déloyauté qui soulève toute ame honnête d'indignation, et prodiguaient les sermens de fidélité au roi comme à sa dynastie, tandis qu'ils faisaient, pour la renverser, un appel à tous les bandits des états voisins, dignes soutiens d'une cause qui a commencé par des forfaits, et qui, depuis l'explosion de la révolte, passant de turpitude en turpitude, de ridicule en ridicule, de crime en crime, n'a révélé ni une étincelle de génie, ni une noble pensée, ni une seule action magnanime.

Ce congrès, ce gouvernement provisoire, ces diplomates de grand chemin, voyez-les à Bruxelles comme à Paris, à Munich comme à Londres : toujours les mêmes, on les retrouve partout croissant dans les cabarets et les carrefours.

Les grandes commotions politiques ont presque toujours, de tout temps, révélé partout ou fait naître des hommes extraordinaires. Sans remonter aux grands jours de la Grèce et de Rome, sans

même parler des illustres Nassau ; Guillaume-Tell en Suisse ; André Doria , Capponi , Medici , Rienzi lui-même , en Italie ; Cromwell en Angleterre ; Washington et Franklin en Amérique ; Kosciusko en Pologne , s'étaient illustrés ou par la puissance du génie , ou par la force du caractère , ou par le développement et l'emploi de vastes facultés soit en bien soit en mal. Cela a fait dire , et ce n'est pas d'aujourd'hui , que les grands hommes apparaissent rarement dans les circonstances ordinaires (1).

Rien de pareil chez les Belges : cela vraiment fait mal à voir ; l'Europe entière a fini par en avoir horeeur.

Voyez ce congrès , ce gouvernement provisoire , ces grotesques diplomates , s'agiter sans cesse , toujours sans résultat et même sans but , jacasser comme d'insolens perroquets , mordre et ramper tour à tour , et , au bout du compte , depuis neuf mois se vautrer jusqu'aux oreilles dans la fange , sans pouvoir en sortir un seul instant : De Potter délaissé , menacé de la corde par cette même populace dont il avait si humblement mendié les suffrages : Gendebien , Rogier et leurs complices , conspués par les prêtres , dédaignés par les nobles , frappés de suspicion par les uns et d'accusations par les autres : Van de Weyer , perché long-temps sur les échasses diplomatiques , livré sans miséricorde à la risée de l'Europe , honni , vilipendé de cette même marmaille folliculaire , dont il était , la veille encore , le complice et l'oracle. Voyez enfin cette cité de Bruxelles qui n'avait pu supporter l'autorité

(1) Great men are rarely the growth of tranquil times. (Bacon.)

paternelle de son roi, courber humblement le front devant un misérable, la honte du barreau, le rebut de la société, un chevalier du pape, vrai chevalier d'industrie, n'ayant connu toute sa vie d'autres moyens d'existence que des dettes contractées par la fraude, et souvent acquittées par la plus notoire prostitution (1). Quiconque a la moindre connaissance de la ville de Bruxelles, n'a pas besoin, pour le nommer, que nous en disions ici davantage.

Après avoir, par forme de digression, passé en revue les griefs supplémentaires créés par De Potter, nous allons terminer cette longue nomenclature de calomnies par l'examen des deux griefs capitaux, les seuls imposés aux révolutionnaires par le parti ultramontain, qui concentrait sur eux la puissance de ses efforts, s'inquiétant fort peu de tous les autres. Il s'agit de ce que De Potter a eu l'impudeur insigne d'appeler **L'ENSEIGNEMENT ENCHAÎNÉ, LES CONSCIENCES VIOLÉES.**

L'homme abominable qui n'a pas craint d'articuler contre son roi, et à la face de l'Europe, un pareil assemblage de faussetés, savait mieux que personne, et il le disait lui-même hautement, trois ans auparavant que le reproche contraire aurait pu seul être adressé au gouvernement, car il l'avait mérité. En effet, par sa

(1) Tout le monde se souvient des soufflets que reçut publiquement l'avocat P***, il y a quatre ans environ, à Bruxelles, au bal masqué de la société dite LA LOYAUTÉ, à cause de certaine aventure de sa femme, la millième au surplus de même genre qu'avait eue cette pudique vestale, laquelle a pourtant été plusieurs mois en possession de faire pendre un galant homme, ou d'ordonner la dévastation des ateliers d'un fabricant.

trop grande condescendance, le pouvoir avait pleinement abandonné, pour ainsi dire, la plénitude de l'instruction publique au clergé, qui s'est trouvé à même de façonner impunément à sa guise la jeunesse du royaume, depuis l'âge de douze ans jusqu'à l'âge de vingt-trois, et de lui inculquer les maximes les plus subversives de tout ordre social, sans en excepter les doctrines du régicide, si familières, comme on sait, aux enfans de Loyola. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ici que les leçons se donnent à huis-clos dans les séminaires, et que, par conséquent, l'autorité ne peut y exercer aucune surveillance ni le moindre contrôle.

Le parti révolutionnaire de l'union belge voit déjà le gouffre qu'il a aidé lui-même à creuser sous ses pas. Qu'il y soit englouti tout entier, jusqu'au dernier de ses suppôts : aucun honnête homme ne le plaindra, car lui seul agissait de mauvaise foi : les prêtres étaient sur leur terrain. Ils l'ont aidé à briser un pouvoir paternel : eh bien ! que brisé à son tour il supporte les conséquences d'un abominable succès, dont ses adroits ennemis ont seuls profité. Que les Mérode et les Robiano allument, s'il leur convient, les bûchers de l'inquisition sur cette même place Saint-Michel où reposent les ossemens de leurs déplorables victimes ; qu'ils aillent en triomphe y brûler la *Vie de Ricci*, et au besoin qu'ils y jettent aussi son auteur ; nul ne pourra s'appitoyer à la vue de maux mérités, de maux connus d'avance par les insensés et les perfides qui les ont appelés sur eux-mêmes et sur leurs propres concitoyens.

Nous allons, en terminant l'examen des griefs, rechercher avec soin si à aucune époque, depuis la fondation du royaume, il y a eu dans les Pays-Bas rien qui ressemble le moins du monde à des CONSCIENCES VIOLÉES.

L'accusation est des plus graves : elle a retenti dans le lointain : quelque impure que soit la bouche d'où elle est sortie, comme la malveillance a voulu tirer de cette même impureté un argument de plus pour corroborer le reproche, nous croyons nécessaire de le réfuter, et, pour cela, nous devons nous y arrêter.

Assurément aucune tyrannie sur la terre n'est plus odieuse que celle qui tend à violenter les consciences. Elle est, cette tyrannie, d'autant plus insupportable, qu'elle devient partout complètement inutile au pouvoir établi, quel qu'il soit : royauté ou république, monarchie tempérée, autocratie absolue, tous peuvent s'accorder avec les croyances religieuses (si cependant elles demeurent renfermées dans leurs vraies limites); car celles-ci n'établissent ni ne doivent non plus établir que des rapports *immatériels* entre la créature et son créateur. Aussi long-temps que leurs rites ne troublent point l'ordre social ni les lois de l'état, le pouvoir n'a pas plus le droit de s'en mêler, qu'il n'a le moindre intérêt réel à le faire.

Qu'importe en effet, et que doit importer au chef d'un empire quelconque, selon la latitude où s'étend sa domination, que pour être réputé *bon croyant* il faille, en mourant, tenir à la main la queue d'une yache comme aux bords du Gange, ou la barbe d'un

capucin comme aux bords du Tibre? que l'on paie un culte absurde d'idolâtrie aux fèves ou aux oignons, que l'on se prosterne devant un chat, ou un crocodile, comme en Egypte, ou devant..... toute autre chose, comme ailleurs?

Ce qui importe et ce qui doit importer à un bon gouvernement quelconque, c'est qu'il y ait chez tous les citoyens unanimité de dévouement à la patrie, d'obéissance aux lois, de fidélité au chef de l'état. S'il existe, s'il s'élève une croyance, une secte, un culte qui repousse ou qui méconnaisse cette fidélité, cette obéissance et ce dévouement, il doit être aussitôt pros- crit sans pitié, nullement parce qu'il est culte, mais parce qu'il est sédition.

Partout où l'odieuse COMPELLE INTRARE peut impunément être prononcé par le magistrat ou par le lévite, la tyrannie est flagrante, soit politique, soit religieuse; et alors, nous ne balançons pas, un instant à le dire, les peuples ont droit de la briser. La Hollande la brisa en secouant le joug de Philippe et de l'exéc- rable duc d'Albe; l'Angleterre en renversant le trône des Stuarts, la France vient d'en suivre l'exemple en se débarrassant d'un pouvoir suranné, ignoble, ab- surde, hypocrite, qui n'avait cessé un seul instant de concentrer tous ses efforts pour parvenir à placer l'encensoir sur la couronne. Si les catholiques ont été traités dans les Pays-Bas durant quinze ans comme pendant la même époque n'ont cessé de l'être les pro- testants en France, les Belges ont eu raison, leur ré- volte est légitime.

Si des bandes de Trestaillons et de Pointus protes-

tans sont allées impunément égorger en plein midi les catholiques dans les villes de la Belgique, au su et au vu des gouverneurs, des magistrats; si ceux-ci ont protégé les assassins et opprimé les familles des victimes; si d'augustes encouragemens, de tendres félicitations, ont été accordés par les princes du sang des Nassau aux chefs connus qui ont commandé le pillage, l'incendie, l'assassinat chez les catholiques; si un Mingrat de l'église réformée, si un ministre de l'Evangile a pu violer, égorger, puis couper par morceaux impunément une jeune femme catholique, et obtenir ouvertement et obstinément protection pour avoir le moyen, tout à l'aise, de se soustraire par la fuite à l'action des magistrats et à la juste vindicte des lois; si aucune demande d'extradition n'a pu être obtenue contre un tel monstre; si un prince d'Orange, si l'héritier du trône des Nassau, a été vu parcourant, d'ordre ou du consentement de son père et de son roi, les provinces méridionales du royaume, prodiguant les décorations et les récompenses aux assassins des catholiques, à ceux qui ont frappé avec des battoirs à pointes de fer, et torturé publiquement leurs mères, leurs filles, leurs épouses, qui ont fermé leurs temples, outragé leurs rites, qui ont proscrit ou suspendu par le meurtre et l'incendie l'exercice de leur culte; si les emplois publics, les faveurs de la cour, les charges de la magistrature, les commandemens dans l'armée et dans la marine ont été constamment refusés aux catholiques; si l'accès dans les conseils du monarque leur a été sévèrement interdit; si des pensions acquises par de longs et fidèles servi-

ces civils ou militaires ont été prodiguées aux protestans et refusées aux catholiques; si l'honneur d'approcher de la personne du souverain dans l'intérieur de sa cour comme à ses audiences leur a été constamment interdit; si, en un mot, ainsi que cela a eu lieu en France sous le déplorable gouvernement de Louis XVIII et de Charles X, il a suffi, dans le royaume des Pays-Bas, d'appartenir à la persuasion catholique, pour pouvoir être volé, pillé, incendié, égorgé en plein jour, contraint à avoir sous les yeux les meurtriers impunis et protégés de ses proches, de ses amis; si les catholiques ont été réduits, en quelque sorte, à cause de leur croyance, à un état d'ilotisme en Belgique: oui, alors il y a eu tyrannie, oui, en ce cas, les consciences ont été violées: la révolte est juste et légitime.

Nous allons voir.

L'imposture débitée, à ce sujet, par De Potter, offre une singulière ressemblance avec les jérémiades longuement délayées, il y a un an, dans la lettre pastorale de M. Van Bommel, évêque de Liège, publiée à l'occasion du concordat. L'un ose parler de *consciences violées*, l'autre a prétendu que le concordat avait *fait cesser les malheurs sous lesquels la religion gémissait*.

Nous demanderons également au factieux démagogue et à l'hypocrite prélat, dans quels lieux et à quelle époque il est arrivé que la religion catholique ait éprouvé, dans les Pays-Bas, des entraves, des persécutions, ou des malheurs: dans quels lieux et à quelle époque son libre et très libre exercice a ren-

contré la plus légère entrave, la moindre gêne ou contrainte : dans quels lieux et à quelle époque il a été défendu au sacerdoce d'administrer les sacremens, de consacrer les églises, de diriger l'enseignement de la théologie dans les séminaires épiscopaux où le roi assignait des bourses pour les élèves ? Qu'on dise encore si le monarque a laissé échapper une seule occasion de récompenser généreusement les évêques étrangers, lorsqu'ils venaient dans ses états conférer la confirmation et les ordres sacrés ?

Est-il dans le royaume un seul curé qui ait rencontré le moindre obstacle à enseigner aux enfans les principes de la religion catholique, à prêcher la parole divine à ses ouailles, à célébrer les messes, à administrer les sacremens, à enterrer les morts, à faire, pour le repos de leurs ames, les services funèbres recommandés par l'église ?

Depuis le premier jour de son règne, quel autre souverain montra plus d'empressement que le roi GUILLAUME à assurer à tous ses sujets catholiques, sans nul besoin d'y être stimulé ou astreint par un concordat, les bienfaits d'une liberté illimitée dans l'exercice de leur culte ?

A peine monté sur le trône, ce monarque augmenta de *trente pour cent* le traitement de tous les ministres des autels. Depuis lors, une foule d'entre eux ont obtenu de sa royale munificence des augmentations de traitement, des gratifications, des promotions de la seconde classe à la première, promotions constamment accordées à ceux des curés et des vicaires qui se distinguaient le plus par leurs vertus évangéliques.

Le monarque n'a-t-il donc pas soigneusement maintenu, protégé, favorisé de mille manières les séminaires épiscopaux dans tous les diocèses de son royaume? quelles sommes n'a-t-il point accordées pour la réparation et la restauration des églises catholiques? Sa royale sollicitude ne s'est-elle point étendue jusqu'à permettre, dans les provinces inéridionales (1), les processions publiques, et à ordonner qu'un détachement de troupes escortât le sacrement aux processions de la Fête-Dieu?

Aucune distinction n'a été établie, ni en droit ni en fait, à raison des croyances religieuses, dans la distribution des grâces, des emplois, des honneurs, non seulement dans les différentes hiérarchies de l'état, mais pas même dans les charges de la cour; ce qui aurait pu paraître plus facile à expliquer, si l'on songe que le monarque ni aucun des membres de la famille royale ne professent la religion catholique.

Gouverneurs civils, gouverneurs militaires, magistrats de l'ordre judiciaire, inspecteurs ou professeurs d'enseignement public, chambellans, conseillers d'état, administrateurs, directeurs-généraux, ambassadeurs, ministres d'état, ministres à portefeuille, le catholicisme a eu ample et libre accès partout, si tant est qu'en définitive il ne se soit même pas trouvé partout en majorité.

Voilà quelle est *l'oppression* dont un misérable a

(1) On conçoit que, dans les provinces septentrionales, cela n'aurait pu avoir lieu sans de graves inconvénients pour la tranquillité et le bon ordre.

eu l'impudence d'accuser le gouvernement des Pays-Bas : voilà de quelle manière a constamment traité ses sujets catholiques ce même roi protestant qui, au dire d'un De Potter, a violé les consciences !

Nous avons rappelé, plus haut, les piteuses lamentations de M. Van Bommel, évêque de Liège, à l'occasion du concordat. Puisqu'elles semblent avoir servi de texte à De Potter, et puisque la cafardise et l'impiété ont pu contracter alliance pour renverser l'autorité du juste, il ne sera peut-être pas inopportun de rechercher ici jusqu'à quel point les reproches du saint homme pourraient être mieux fondés que les accusations de l'impie.

L'on peut se souvenir qu'à la page 11 de sa lettre pastorale, M. Van Bommel s'élevait contre « ces esprits brouillons qui, confondant le sacré avec le profane, cherchent à implanter sur le sol vierge de la Belgique de fausses maximes et à arracher au pontife l'encensoir, pour le mettre entre les mains du souverain. » Et plus loin sa révérence ajoute, « A qui des empereurs et des princes de la terre a-t-il été dit: *Allez prêcher l'Evangile à toutes les nations, baptisez-les, etc.* »

Ce qui s'est passé depuis la rébellion en Belgique, notamment lors de la discussion relative à l'état civil, a pu convaincre sur cette matière les plus incrédules, et ouvrir les yeux aux plus aveugles. Les hommes éclairés de toute l'Europe ont dû voir si c'est le souverain qui a voulu se saisir de l'encensoir, ou bien si c'est le clergé qui aspirait à placer le trône sous l'autel.

Le prélat, après avoir lancé, de la sorte, son *brûlot* dans le vague, s'est bien gardé d'apprendre à ses ouailles quels sont les princes temporels, dans les Pays-Bas surtout, qui se soient mêlés, à aucune époque, de prêcher l'Évangile, d'administrer les sacrements.

Rétorquant avec franchise l'argumentation pateline du saint homme, l'on peut se demander hardiment aujourd'hui, et en pleine sécurité, si ce n'est pas plutôt le clergé qui, en France et davantage encore en Belgique, a voulu constamment faire intervenir le sacré dans le profane, pour enchaîner les hommes avec une chaîne attachée par l'un des bouts dans le ciel.

C'est ici qu'il convient de rappeler les vrais principes de la matière, car il importe que les contemporains apprennent et que l'histoire redise si GUILLAUME, à aucune époque ou dans aucune circonstance, a mérité le plus odieux des reproches, celui d'avoir VIOLÉ LES CONSCIENCES de ses sujets.

Il est reconnu en principe que tout ce qui concerne le dogme, la prédication de l'Évangile, l'administration des sacrements, en tant qu'il s'agit purement du spirituel, tout ce qui regarde les mystères du culte et sa morale, *quant à la substance de ces objets*, sont du ressort exclusif de l'église. C'est à ces objets qu'était bornée l'autorité des apôtres; c'est par conséquent à diriger ces objets SEULS que leurs successeurs peuvent prétendre.

Mais, par contre, ce qui a rapport à la police EXTÉRIEURE des cultes, et qui, par conséquent, inté-

resse le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans l'état, il est essentiel que tout cela demeure partout subordonné à la puissance séculière, dont le droit et le devoir sont de veiller à ce que, sous aucun prétexte, les lois ne puissent être, en aucun cas ni par qui ce soit, impunément violées.

Ce n'est nullement pour juger de la vérité ou de l'erreur d'un dogme, ni pour l'apprécier, que son exercice extérieur est et doit être subordonné au souverain temporel d'un état, et que les ministres de ce culte sont tenus de se conformer à la loi commune. Cela est ainsi et même ne saurait être autrement, parce que le pouvoir exécutif est seul juge légal et naturel du bien comme du mal, civilement et politiquement considérés, qui peuvent en résulter pour l'ordre social, dont la conservation constitue le plus essentiel de ses devoirs.

C'est d'après ce principe qu'il a été constamment reconnu, dans tout état bien gouverné, qu'aucune innovation, aucun changement ne peuvent être apportés dans les objets de discipline *EXTÉRIÈRE* de l'église, sans l'assentiment du souverain; ce qui était vrai principalement en Belgique, où les livres liturgiques eux-mêmes ne pouvaient éprouver *aucune altération* sans qu'elle eût été consentie par le chef de l'état.

Cela est si vrai que le cas se présenta en 1748, lorsque l'évêque de Trèves voulut introduire un nouveau bréviaire dans la province de Luxembourg. D'après l'avis du conseil de la province, le gouvernement d'alors, dont nul ne contestera l'orthodoxie, défendit

l'usage du nouveau bréviaire que l'on avait voulu substituer au bréviaire romain.

Entreprendre de renverser ces principes, c'est exposer l'état à la confusion et au désordre. Aussi a-t-on vu de tout temps, les parlemens de France, non moins jaloux que les tribunaux belges eux-mêmes de les maintenir comme le *palladium* des droits de la couronne, des libertés des églises gallicane et belge, et de la tranquillité des peuples.

Les registres des parlemens de France sont remplis d'arrêts rendus en matière *d'appels comme d'abus*. Les lois nouvelles ont laissé, à ce sujet, une grande et bien fâcheuse lacune. Napoléon en avait senti toute la portée dans ses démêlés avec le clergé, et il s'apprêtait à la remplir, lorsqu'il fut surpris par des événemens gigantesques, lesquels, à partir de Leipsick, ne lui laissèrent plus un seul instant de repos, jusqu'au jour où il alla trouver ce repos dans le tombeau de Sainte-Hélène.

Les appels comme d'abus étaient destinés à mettre un frein aux empiétemens et aux entreprises illégales du clergé.

En Belgique, le *recours au prince* produisait le même effet. L'on peut consulter, à cet égard, le traité de Van Espen *de recursu ad principem*, plus, la partie du quatrième volume de ce savant écrivain, intitulée *Monumenta* (1), et l'on verra quelle attention scrupuleuse les tribunaux belges, sous le gouvernement de l'Autriche, apportaient à réprimer le clergé, même

(1) Edition de Louvain de 1758.

dans ses moindres écarts. Il n'est pas jusqu'aux nonces et aux internonces qui n'aient été *traduits en justice*, lorsqu'ils se permettaient d'enfreindre ce que l'on appelait leurs *actes de réserve*, ce qui signifiait les conditions de leur admission, ou lorsqu'ils violaient les libertés de l'église belge, en se permettant de porter atteinte aux droits des évêques ou même des simples curés. Le cas se présenta, entre tant d'autres, à l'occasion d'un mariage contracté à Louvain, et pour lequel le nonce avait accordé dispense de la publication des bans au préjudice du droit de l'évêque.

M. Van Bommel s'efforçant de trouver dans la loi fondamentale la garantie des droits et des prérogatives de la couronne, s'élevait avec force, dans sa fameuse homélie, contre *l'erreur de ces faux théologiens et publicistes qui, en courtisans adulateurs, veulent rendre au prince l'influence qu'il avait autrefois dans les affaires de l'église*.

Mais comme la loi fondamentale ne fait pas la moindre mention des droits et privilèges de la couronne en matière ecclésiastique, et que le saint prélat voulait anéantir les droits anciens, le *jus antiquum*, il s'ensuit que, par une conséquence strictement logique, les droits et prérogatives de la couronne en cette matière, d'après M. Van Bommel, devraient se réduire à RIEN.

Voilà bien quelle est la *modération* de ce clergé belge, modèle de la plus odieuse ingratitude, et qui par la voix de ses prélats comme par la bouche de l'impie, n'a point rougi d'accuser son roi, son géné-

reux bienfaiteur, d'avoir violenté les consciences de ses sujets.

Les droits régaliens dont nous venons de parler, ne sont nullement de ces droits transitoires nés de certaines circonstances et que d'autres circonstances contraires anéantissent avec une égale facilité. Ces droits remontent à l'origine des sociétés civilisées : ils nous ont été transmis avec celles-ci à travers la succession des siècles ; tradition conservatrice et précieuse, non moins auguste et à coup sûr non moins nécessaire au salut des empires, que les traditions elles-mêmes de la foi. Ces droits sont, de leur nature, essentiellement inhérens à l'exercice de la souveraineté, quelle que soit la forme dont on l'ait revêtue : ils sont aussi vrais à Pétersbourg, sous l'autocratie dissidente, à Vienne sous l'empire apostolique, comme à Philadelphie sous le régime républicain. Sans le maintien et l'exercice de ces droits, la souveraineté n'a plus ni considération ni vigueur. De tout temps l'on a vu les ambassadeurs des princes temporels intervenir dans les conciles œcuméniques ; de tout temps l'église elle-même a reconnu dans les souverains un droit d'inspection sur les canons de discipline, un droit de discernement sur ceux de ces canons qui seraient ou non incompatibles avec la police de leurs états, le maintien de l'ordre et du repos. Et c'est aussi par l'effet de ce discernement que le concile de Trente n'avait été reçu, comme on sait, que sous d'importantes réserves, en France, et dans les Pays-Bas.

Pour que le système de l'évêque de Liège, organe des prétentions du clergé belge, eût mérité quelque

attention, il aurait fallu que l'autorité spirituelle, établissant une réciprocité parfaite, se fût désistée, de son côté, des droits dont elle jouissait antérieurement à loi fondamentale.

C'est ce que le sacerdoce ne fait jamais : jamais Rome ne recule ; semblable à la tache d'huile, la puissance théocratique tend toujours par sa nature à s'agrandir, à s'étendre. Rien n'a pu resserrer l'orbite du mouvement centrifuge qui lui a été imprimé dès l'origine. S'il ne peut avancer il s'arrête : plutôt que de perdre une seule ligne, on le verra, s'il le faut, demeurer stationnaire tout un siècle.

Entre mille et mille, on peut en trouver une preuve irrécusable, dans un rescrit récent de la sacrée pénitencerie relatif au mariage (1).

On y voit que Rome soutient toujours opiniâtrément ses vieilles doctrines, ses anciennes prétentions, qu'elle ne néglige rien pour détruire les droits et l'autorité

(1) Un curé français s'était adressé à la sacrée pénitencerie pour avoir des instructions au sujet du mariage. Après un exposé préliminaire relatif à ce que la loi exige en France concernant le mariage, le curé avait posé les trois questions que voici : 1° Un prêtre ayant charge d'âmes peut-il exiger des fidèles qu'avant qu'il procède à la célébration de leur mariage en face de l'église, ils accomplissent ce qui concerne l'acte civil ? — 2° S'il n'est point permis d'en agir ainsi, que doit faire le curé ? Est-il tenu d'instruire les fidèles de l'obligation de contracter mariage en face de l'église ? — 3° Convient-il plutôt de garder le silence au sujet de cette obligation, et de ne rien faire qui puisse induire en erreur les fidèles !

Du 26 novembre 1829.

RÉPONSE.

« La sacrée pénitencerie, ayant examiné l'exposé ci-dessus, dit en réponse aux questions du curé, qu'il doit admettre les fidèles à la cé-

des souverains, relativement à l'acte le plus important de la vie civile. Les débats qui se sont élevés récemment sur cette matière dans le congrès de Bruxelles ont dû ouvrir les yeux à quiconque ne les a point fermés volontairement à toute lumière, à quiconque n'a point répudié à tout jamais les argumens de la saine raison et les démonstrations de l'évidence. Le parti révolutionnaire en a rugi de fureur et de rage : tant pis pour lui : qu'il subisse la juste humiliation de ses folies, le châtimement de ses méfaits : il a détruit la liberté la plus étendue dont on eût joui en aucun temps, même dans les états les plus libres de l'Europe : qu'il jouisse maintenant de la liberté que lui façonnent les abbés et les marquis, et que grand bien lui fasse : quand les uns et les autres ne lui auront plus laissé que les yeux pour pleurer, eh bien ! alors, qu'il pleure ; ce sera encore beaucoup trop, si ses chers alliés ne lui en font point un crime.

C'est aussi par une conséquence nécessaire des principes invariables de la cour de Rome, que M. Van Bommel, de complicité avec l'adroit *monsignor* Capacchini, à qui d'ailleurs on aurait mauvaise grace de re-

lébration du mariage, **MÊME AVANT L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ACTE CIVIL**, et qu'il n'en est pas moins tenu d'instruire les époux de la doctrine de l'église catholique romaine, relativement au sacrement du mariage. Donné à Rome, dans la sacrée pénitencerie, le 24 décembre 1829.

« Signé.

S. A..... régent de la S. P.

« D. Frattini, secrétaire. »

Et là-dessus toute la bande des ultramontains de chanter *hosanna*, et de s'écrier : **LE MARIAGE EXISTE INDÉPENDAMMENT DE LA LOI TEMPORRELLE!!!**

procher d'avoir servi sa cour avec une rare habileté, travailla de tout son pouvoir à surprendre la bonne foi du monarque, au point de lui faire supprimer le *placet* pour les bulles venues de Rome, ou tout au moins au point de faire accueillir la *restriction* mise à la demande du *placet*, d'où résultait l'équivalent d'une suppression complète.

On allait même jusqu'à dire que le saint évêque était parvenu à persuader au monarque d'admettre celle de ces bulles qui charge le prélat de *prêter serment de FIDÉLITÉ AU PAPE*, bulle que, de tout temps, l'on avait, en Belgique, purement et simplement rejetée, comme attentatoire aux droits et aux prérogatives du souverain. Il est vrai, toutefois, que le pieux personnage proposait de dorer son amère et très amère pilule, au moyen de restrictions mentales, étrangères au mode d'après lequel le serment avait été déferé.

Les pervers qui ont eu l'audace d'accuser le gouvernement des Pays-Bas d'avoir violenté les consciences, feront bien de se souvenir que les principes sur lesquels nous avons insisté sont les mêmes qui régissaient les matières ecclésiastiques sous le gouvernement catholique de l'illustre Marie-Thérèse, les mêmes que maintiennent strictement en vigueur dans leurs états les princes les plus pieux, mais cependant jaloux de conserver les droits de leur couronne, et en tête desquels nous ne craignons pas de placer l'empereur d'Autriche, dont nul apparemment ne s'avisera de révoquer en doute les sentimens religieux :

Les artisans de calomnies ont bien besoin de mé-

diter le règlement en matière ecclésiastique, émané des princes de la confédération germanique, et publié à Francfort sous la date du 2 mars 1830.

Ceux qui ont l'habitude de juger les choses de bonne foi, y trouveront, au fond, les principes de tout gouvernement sage, ayant à cœur le maintien de ses droits : ce sont les mêmes principes que l'on retrouve dans Van Espen et dans Stockmans (1), les mêmes encore qui ont été, *mutatis mutandis*, constamment en vigueur dans les Pays-Bas.

Le règlement adopté par les princes de la confédération germanique, se compose de trente-neuf articles dont voici les principales dispositions :

« Art. 4. Tous les réglemens généraux et les circulaires adressés au clergé et aux diocésains par l'archevêque, l'évêque et les autres ecclésiastiques, pour leur imposer quelque obligation, ainsi que les autres dispositions particulières de quelque importance, sont soumis à l'acceptation de l'état, et ne peuvent être publiés ou émis qu'en y joignant la déclaration expresse de cette acceptation par la formule *placet*.

« Les réglemens généraux et publications ecclésiastiques qui concernent des objets purement spirituels *doivent être également soumis à l'inspection des autorités de l'état, et leur publication ne peut avoir lieu que lorsqu'elles y auront donné leur consentement*.

« Art. 5. Toutes les bulles de Rome, tous les brefs et autres actes semblables doivent, avant d'être pu-

(1) *Jus Belgarum et Defensio Belgarum*, etc.

bliés et d'avoir leur exécution, *recevoir l'approbation du souverain; et même les bulles ainsi approuvées ne resteront en vigueur et ne conserveront force de loi, qu'autant que de nouvelles ordonnances de l'état n'auront pas réglé des dispositions différentes à cet égard.* L'approbation de l'état n'est pas seulement nécessaire pour toutes les bulles pontificales et constitutions nouvellement émises, mais aussi pour tous les réglemens rendus antérieurement par le souverain pontife, lorsqu'on veut en faire usage.

« Art. 6. Les membres ecclésiastiques de l'église catholique sont, aussi bien que les membres civils, soumis, en qualité de sujets, aux lois et à la juridiction de l'état.

« Art. 7. L'évêque est à la tête de la province en qualité d'archevêque, et, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, il doit prêter serment en cette qualité aux gouvernemens des états réunis.

« Art. 9. Il ne peut être tenu de conciles provinciaux que du consentement de ces états, qui y enverront des commissaires.

« Art. 10. Dans aucun cas, les différens ecclésiastiques des catholiques ne peuvent être discutés hors de la province, ni devant des juges étrangers. Les arrangemens nécessaires seront réglés à cet égard dans la province.

« Art. 15. Ne pourra être nommé évêque qu'un ecclésiastique, Allemand de naissance et sujet de l'état dans lequel se trouve le siège épiscopal vacant, ou d'un des états qui se sont réunis à ce diocèse. Outre les qualités exigées par les canons, il faut qu'il ait

le mérite d'avoir occupé avec distinction un emploi ayant charge d'âmes, une chaire dans une université (1) ou exercé d'autres fonctions publiques analogues ; qu'il ait une connaissance exacte des constitutions ecclésiastiques, de celle de l'état, des lois et des institutions.

« Art. 16. Aussitôt après son élection, le nouvel évêque doit s'adresser au chef de l'église pour qu'il la confirme. Avant d'être sacré, le nouvel évêque doit prêter en cette qualité, entre les mains du souverain, serment d'obéissance et de fidélité.

« Art. 18. L'évêque pourra, s'il le juge nécessaire, convoquer, avec le consentement du souverain, des synodes diocésains *qui seront tenus en présence des commissaires du gouvernement*. Les résolutions qu'ils rendront doivent, d'après les dispositions stipulées ci-dessus aux articles 4 et 5, être soumises à l'acceptation de l'état.

« Art. 22. Les autorités ecclésiastiques, soit du pays, soit étrangères, ne peuvent lever aucune taxe ou imposition sous quelque dénomination que ce soit. La perception des droits d'expédition dépend, dans chaque état, des dispositions réglées par le souverain. »

Tels sont les principes d'après lesquels ont été tracés, dans les états de la confédération germanique, les devoirs du clergé dans ses rapports avec le temporel. Ces principes devraient être pris pour règle dans

(1) Ceci a quelque rapport au Collège philosophique : on voit que le but de cette disposition fort sage est d'avoir un clergé instruit, et l'on sait d'ailleurs que celui de l'Allemagne est le plus éclairé de l'Europe.

tous les pays où le pouvoir a tant soit peu à cœur sa propre conservation.

Nul n'a jamais eu la moindre intention de contester dans les Pays-Bas les droits du chef visible de l'église, à l'égard desquels M. Van Bommel affectait une inquiétude qu'il n'avait point. Ces droits étaient déjà reconnus en Belgique et fixés, sans contestation, depuis des siècles. Mais ils l'étaient avec les réserves indispensables, afin de prévenir les empiétements de la cour de Rome sur les droits des évêques. Car il ne faut pas perdre de vue que les évêques ne sont nullement les commissaires du pape et ne tiennent point leurs pouvoirs de Rome. Les évêques sont partout, et partout doivent être les sujets du chef de l'état, quel qu'il soit, roi, empereur ou consul, catholique, dissident, mahométan ou idolâtre, ils lui doivent fidélité, comme ils doivent obéissance aux lois à l'égal de tous les citoyens.

Le rétablissement des petits séminaires encadrés dans les grands, et qui, du reste, n'avaient jamais été connus en Belgique, ne fut pas la moindre des fautes commises, en dernier lieu, dans les Pays-Bas, et encore pis l'abandon complet fait aux évêques, et sans la moindre surveillance, de la part du gouvernement, de cette partie de l'instruction publique donnée aux jeunes gens qui entraient dans les séminaires. En effet, dès que les leçons n'y sont pas publiques, et ont lieu à huis clos, il est évident que l'autorité se trouve dépourvue de tous moyens d'exercer la moindre surveillance. Et il serait en vérité fort curieux de savoir comment s'y prendraient cer-

taines personnes, pour concilier cette espèce d'enseignement ténébreux, clandestin, avec les dispositions de l'article 226 de la loi fondamentale (1).

Il est clair que rien n'empêche les jésuites d'y enseigner impunément la doctrine du régicide, qui a toujours fait partie, comme l'on sait, de leur détestable morale.

Il ne sera pas inutile de rappeler, en passant, que l'archevêque, M. de Méan, avait fait à Malines de nombreuses acquisitions, destinées à y fonder un séminaire immense, susceptible de contenir douze cents élèves.

Il est évident que *l'instruction publique*, convertie en instruction SECRÈTE, à la faveur du HUIS CLOS, ne pouvait plus être *l'objet constant des soins du gouvernement*, et qu'en peu d'années toute la population des provinces méridionales allait être façonnée d'après le bon plaisir des prêtres. Cela explique la haine mortelle qu'ils avaient vouée au collège philosophique, ainsi que leurs efforts multipliés, constans, soutenus, pour paralyser d'abord, puis pour détruire de fond en comble, les athénées et les collèges dans le royaume.

Que l'on se représente des enfans livrés, dès l'âge de douze ans, à l'influence toute puissante de l'enseignement jésuitique; car c'est à cet âge, en effet, que l'archevêque les recrutait, se fondant sur le concile de

(1) « Art. 226. L'instruction publique est un objet constant des « soins du gouvernement. Le roi fait rendre compte tous les ans aux « états-généraux de l'état des écoles supérieures, moyennes et inférieures. »

Trente, quoique ses dispositions, en cela ainsi qu'en tout ce qui concerne l'enseignement, eussent été constamment rejetées par les tribunaux supérieurs en Belgique, comme violant les attributions de la souveraineté (1). Que l'on se représente, disons-nous, des enfans enfermés dans les séminaires dès l'âge de douze ans, pour n'en sortir qu'à vingt-trois, façonnés par les prêtres seuls, instruits par eux, à huis clos, dans les maximes d'un droit canonique détestable (2), n'ayant d'autre but que d'établir la puissance suzeraine et suprême des papes, et de détruire les droits et l'autorité des souverains.

C'est en s'appuyant sur ce droit canonique, que les professeurs enseignent que *l'on n'est point tenu de garder la foi aux hérétiques; que l'immunité ecclésiastique et la perception de la dîme sont de droit divin*, et cent autres absurdités pareilles (3).

Il est aisé de concevoir ce que doivent être de jeunes prêtres sortant de leurs séminaires, au bout d'un séjour de dix à douze ans, et après y avoir reçu une

(1) Voyez le *Jus Belgarum* de Stockmans, cap. 3, n° 7, ad sect. 22, cap. 18, Concil Trid.

(2) Entre autres le décret de Gratien, qui fourmille de fausses décrétales forgées par Isidorus Mercator.

(3) Voyez, à ce sujet, le *Catéchisme catholique romain*, publié en 1826 par De Potter, à la suite de la traduction des lettres de saint Pie V. Cet ouvrage, qui appartient à un savant et laborieux bibliophile dont il serait peu prudent de révéler le nom dans les circonstances actuelles, et auquel De Potter n'a fait que mettre son nom, est peu connu et ne saurait l'être assez. Nous engageons les libraires de tous les pays menacés des envahissemens de l'ultramontanisme, à faire traduire cet ouvrage dans les langues respectives de ces différens états. Ce sera, de leur part, tout à la fois une bonne affaire et une bonne action.

pareille éducation, lancés tout d'un coup dans les cures, sans aucune expérience ni du monde ni des hommes, et combien doivent être heureux les paroissiens qui recevront de pareils pasteurs ! On peut, du reste, interroger à cet égard les anciens curés : ceux qui sont de bonne foi pourront dire ce qu'ils pensent des jeunes vicaires qu'on leur envoie.

Tel est pourtant le misérable résultat du concordat que le comte De Celles alla négocier à Rome (1). L'on sait positivement, et ce n'est plus même un mystère pour personne aujourd'hui, que le comte recevait ses *instructions* de Paris, et personne n'ignore maintenant que la duchesse d'Angoulême l'avait longuement entretenu, afin de concerter les moyens de faire tourner la mission du diplomate belge, entièrement à l'avantage de la congrégation (2).

(1) Le comte De Celles suivait à Rome deux intrigues à la fois ; dans l'intérêt des jésuites, puis des jacobins. L'agent qui servait d'intermédiaire à ces derniers était un réfugié qui avait reçu une noble hospitalité du roi des Pays-Bas.

Si maintenant on veut savoir comment le comte de Celles servait à Rome son souverain, voici une anecdote qui en donnera une idée :

M. V. de V...., fils d'un des premiers négocians d'une des villes les plus importantes de la Hollande méridionale, se trouvait à Rome à l'époque de l'ambassade du comte de Celles, et, voyant que le *Diario di Roma* affectait de reproduire dans ses colonnes contre le roi des Pays-Bas les calomnies quotidiennes du *Catholique* et du *Courrier de la Meuse*, rédigea une réponse et la présenta au journal romain pour qu'elle y fût insérée. La censure romaine permit l'insertion, mais il fallait, en outre, l'autorisation de l'ambassadeur, et le comte de Celles LA REFUSA.

(2) « Nous comptons sur vous, M. le comte ; nous espérons tous « que vous ferez triompher notre sainte religion des attaques d'un « gouvernement hérétique, et que vous parviendrez surtout à faire « supprimer ce Collège philosophique, qui n'est autre chose qu'une

Nous avons d'abord exposé les faits, puis nous avons rappelé les principes.

Maintenant c'est aux hommes impartiaux à juger de quel côté se trouvent les torts. C'est à eux qu'il appartient de dire, la main sur la conscience, si le roi Guillaume, à aucune époque de son règne, a voulu faire la moindre violence à la foi de ses sujets (1), s'il s'élève même jusqu'au moindre indice propre à faire suspecter que ce prince philosophe ait jamais nourri la moindre pensée d'un aussi odieux attentat.

Du reste, depuis le commencement de leur révolte, la calomnie, chez les Belges, a marché de pair avec la plus insigne arrogance.

Ceux qui ont pris la peine d'examiner avec attention l'arrogance progressive de leurs prétentions, y trouveront la mesure de ce que gagne un gouvernement à ménager l'esprit de sédition.

Dans les premiers jours de septembre, les meneurs de la révolte, et nommément le baron d'Hoogvorst et Van de Weyer, s'engageaient *sur l'honneur* au

« conception de l'enfer. Vous nous écrirez, et nous vous ferons tenir « nos instructions par voie sûre : il ne faut pas se fier à la poste. Vous « pourrez, au besoin, employer avec toute confiance M. V....., attaché à la légation d'Espagne. »

Tel fut le résumé de l'audience de congé que le comte De Gelles, ambassadeur du roi des Pays-Bas, reçut d'une princesse française, notoirement vouée au fanatisme jésuitique le plus furibond.

Le lecteur peut être certain que tout ceci vient de très bonne source.

(1) Le conseil d'état dans le royaume des Pays-Bas a toujours été ouvert également aux israélites, aux catholiques et aux protestants; et cela devrait être partout. Demandez aux fonctionnaires publics de l'intégrité, du dévouement et des lumières, et ne vous inquiétez pas s'ils vont à la synagogue, à la mosquée, au temple ou à l'église. Qu'est-ce que cela fait à l'état?

maintien de la dynastie, et ne demandaient que le redressement des griefs, griefs que l'on peut, maintenant, nous en avons une pleine conviction, apprécier à leur juste valeur et en parfaite connaissance de cause.

A peine ce redressement leur est-il promis, que l'on met en avant la demande de séparation, mais toutefois en conservant intacts les droits de la dynastie régnante.

Les rebelles apprennent que la séparation pourra leur être accordée, et aussitôt ils se proclament indépendans et prononcent peu après la déchéance, non seulement de leur roi, mais encore de toute la dynastie des Nassau.

L'Europe a la faiblesse de laisser faire, au risque d'en être bouleversée de fond en comble, à commencer par la France elle-même, et immédiatement après les Belges, peuple bâtard que personne ne connaît sur la terre, qui n'a point vaincu, car nul n'est allé le combattre, qui ne s'est signalé que par ses ridicules et ses méfaits, demandent, avec une insolence bouffonne, une extension de territoire, affichent des prétentions jusque sur le grand duché de Luxembourg, s'imaginant, parce qu'ils se seraient gonflés comme la grenouille de la fable, avoir acquis quelque chose pouvant ressembler tant soit peu à une puissance politique ! Et n'a-t-on pas vu l'un des organes du parti forcené menacer publiquement la France et même l'Europe du courroux des Belges ! Puisqu'on les a laissés faire si long-temps, ces gens-là ont fini par croire apparemment, qu'ils avaient raison. Si le lendemain

du décret de déchéance des Nassau les armées combinées des puissances voisines, l'Angleterre, la France et la Prusse, eussent, de commun accord, et dans l'intérêt de la justice, de la morale et du repos de l'Europe, envahi la Belgique, et fait un exemple des membres du congrès ayant voté la déchéance, puis du gouvernement provisoire en masse, puis encore d'une trentaine de journalistes et de stagiaires, on aurait vu tout rentrer dans l'ordre en un instant : alors le repos du monde n'aurait pas été compromis par une aussi dégoûtante mutinerie.

Aussi, dans le nombre même de ceux qui s'étaient d'abord montrés hostiles au gouvernement du roi, il en est qui ont pourtant fini par comprendre que l'Europe ne serait pas toujours leur dupe. Les uns ont essayé de se mettre insensiblement à l'écart, pour s'esquiver de leur mieux à la première occasion. D'autres qui, en possession d'une impudeur bronzée,

« Ont su se faire un front qui ne rougit jamais, »

se retranchant derrière les plus sublimes exemples historiques, n'ont pas craint d'oser mettre leur absurde insurrection en parallèle avec cette résistance magnanime autant que juste, opposée à une tyrannie atroce par l'immortel TACITURNE délivrant la Hollande, sa patrie, d'un joug ignominieux, tandis que les Belges, dignes alors, en tout, des Belges d'à-présent, persistaient à y demeurer humblement asservis.

Ceci pourrait nous faire remonter jusqu'à l'origine des sociétés humaines, car c'est le seul point de départ

d'où il soit permis d'examiner la question ardue du droit de déchéance. Or, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de consulter, sur une matière aussi grave, l'opinion d'un écrivain des plus distingués de notre époque (1), tour-à-tour législateur et diplomate, et dont les libéraux, à moins de n'ajouter l'inconséquence à l'ingratitude, ne sauraient pas plus récuser les doctrines que suspecter les principes.

Nous allons le citer textuellement.

« DU DROIT DE DÉCHOIR LE PRINCE.

« Semblables aux fondemens des édifices que, pour mieux les assurer, un sage architecte cache dans le sein de la terre, certaines questions, pour mieux garantir leur sécurité, reposent aussi dans les fondemens de la société. La révélation de cette partie mystérieuse des sociétés n'appartient guère qu'aux époques d'ébranlement dans l'ordre social, et l'apparition de ces questions renferme presque toujours des augures menaçans. Telle est la question de la déchéance du prince. Qui en confère le droit? où commence-t-il? où finit-il? à quelle nature d'actes se rapporte-t-il? Ces actes vont se multipliant sous nos yeux, et cette multiplication avertit de rechercher la nature du droit dont ils émanent et les conséquences qui en dérivent. Par conséquent il s'agit ici d'une grande question sociale, également applicable aux peuples et aux princes, question dont la généralité porte avec elle un

(1) M. l'abbé baron De Pradt, ancien archevêque de Malines.

principe et une garantie d'impartialité. C'est sous ces auspices, favorables aux intérêts des uns et des autres, que nous nous en occupons.

« Un contrat tacite ou formel existe; presque toujours on a vécu sous l'empire de l'habitude et sous la sanction du temps. C'est l'état commun de l'univers. Par là des liens réciproques ont été formés; leur maintien a régi le passé, il garantit le présent, il renferme l'avenir. Toutes les existences se sont formées et comme groupées à l'entour et à l'abri de cette association, confirmée et affermie par de mutuels sermens. En cela ne semble-t-il pas voir ce qui se passe au sein des familles privées, dans lesquelles la stabilité des unions devient le principe de l'entretien de la société générale? Si quelquefois les lois autorisent des séparations pour les premières, leur intervention n'a lieu que pour réparer ou prévenir des offenses d'une gravité incompatible avec le but que l'on s'était proposé en formant ces unions: encore dans ce cas y a-t-il tribunal et définition de l'offense. Image des sociétés privées renfermées dans son sein, la société générale peut-elle se régir par d'autres lois? La raison répond: Non. De quelque volume que soient les sociétés, grandes ou petites, elles ont toutes un principe commun d'existence.

« Ainsi l'on conçoit très bien telle nature d'offenses, telle résistance à tous les avis de la raison, qu'une incompatibilité naisse de cette incorrigibilité. La société ne peut pas tolérer que l'on tourne obstinément contre elle les forces qu'elle a confiées pour sa défense; en les remettant, elle a cherché une protection,

et non pas des douleurs et la ruine. Tout esprit judicieux adoptera ces principes. Ainsi le nord revomit avec horreur un *Christiern*, Néron de trois royaumes; la Suède élimine un prince en proie au délire, qui, après lui avoir coûté un démembrement douloureux, la conduit au bord du précipice; il est inévitable si la même main continue à la diriger : elle l'écarte pour ne pas y tomber. Jacques II rentre dans les voies de tyrannie dont il avait menacé l'Angleterre lorsqu'il n'était encore placé que sur la première marche du trône; il veut enlever à l'Angleterre son culte, il brise ses lois, il élève avec audace l'étendard de l'arbitraire sans frein et sans limites, il s'établit en opposition directe avec tout ce que veut, tout ce que pense, tout ce qu'aime l'Angleterre; tout espoir de correction a disparu, l'infatuation est complète; l'Angleterre accepte le divorce prononcé par lui avec elle; Jacques s'est séparé d'elle, à son tour elle se sépare de lui : il y a là *acte de conservation*, c'est-à-dire retour de la société au principe et au but de sa formation. La même scène se répète en France; il n'y a de changé que les noms. La violence est appelée au secours de l'incompatibilité avec l'esprit de la nation; tout espoir d'amendement a disparu; le divorce est prononcé, on se sépare de qui n'a jamais voulu une union sincère et soumise à des lois de réciprocité. Mais en est-il de même lorsque les griefs sont de nature *peu graves, réparables*, lorsque la réparation est offerte, lorsque l'espoir de l'obtenir existe? Un espoir d'amélioration, la vue d'une combinaison plus favorable, renferment-ils une autorisation suffisante pour la rup-

ture du lien formé entre le prince et le peuple? Presque toujours ces déchiremens violens ont été le résultat de CALCULS OU D'INTÉRÊTS PRIVÉS, appuyés sur les dispositions à inspirer à un grand nombre d'esprits, dont la plus grande partie ne fait que suivre un mouvement qu'ils N'ONT NI CRÉÉ NI DÉSIRÉ.

« Pour garantir les précieux intérêts qui les ont réunies, les sociétés humaines en ont appelé au Ciel, et se sont placées sous la foi du serment dont elles lui confient la sanction et la vengeance; pensée grande, généreuse, éclairée, par laquelle les sociétés ont voulu remonter à celui dont elles sont descendues; pour suppléer à ce qui leur manque de forces propres, elles ont emprunté celles du Ciel. Les contrats acquièrent de la sainteté par la grandeur des contractans; l'offense grandit en proportion de l'élévation de celui auquel on l'adresse. Un saint tremblement, une circonspection religieuse doit donc se faire ressentir et guider, quand il s'agit de rompre des engagements au maintien desquels le Ciel lui-même est intéressé. Rome garda la foi du serment tant qu'elle fut vertueuse; et c'est dans la légère et discoureuse *Athènes* qu'il fut dit *qu'on amusait les enfans avec des osselets, et les hommes avec des sermens*. Le mot n'est pas *romain*, il est *grec*. Ciel! que deviendraient les sociétés, quel sort peut les attendre, si chacun se constitue l'appréciateur de la force de ses sermens, et se croit autorisé à se LIBER ET DÉLIER PAR SA PROPRE MAIN?

« La dissolution d'une société entre particuliers ne va guère sans dommages. Que doit-il être d'un déchi-

rement violent entre le prince et le peuple? Il y a là *d'incalculables conséquences*, dont les meilleures intentions ne peuvent interdire la considération; compromettre le peuple avec un prince puissant, étayé par des mobiles actifs et durables, est une entreprise bien hasardeuse; c'est prononcer sur un nombre infini d'intérêts qui n'ont pas été APPELÉS AU CONSEIL, C'EST DÉCIDER LE SORT DE CEUX DONT ON N'A PAS REÇU LES POUVOIRS. Quand des MAUX BIEN PLUS GRAVES que ceux dont on a recherché le redressement sont tombés sur une foule d'innocens, sur des hommes qui supportaient fort bien leur état, le remède ne se trouve pas dans les intentions de ceux qui les ont causés, *et la témérité n'a pas à attendre son amnistie des malheurs qu'elle a produits*. Quoi qu'en disent des publicistes bien faciles, le mal est rarement le chemin du bien; la liberté est à la fois le droit et l'honneur de l'humanité; mais elle reconnaît un supérieur, LA MORALE; et il y aura toujours assez de liberté là où il y aura assez de morale. »

C'est là, mot pour mot, ce qu'a écrit tout récemment sur la plus haute des questions sociales, un publiciste dont les profondes élucubrations ont été constamment consacrées à la défense des libertés publiques.

Voilà des vérités qu'auraient dû consciencieusement méditer avant tout ces hommes de perversité et de délire, qui, l'on ne pourrait trop le répéter, dans leur infame conciliabule appelé congrès national, ont pu, sans frémir, voter d'une voix parjure la déchéance

des Nassau, de ces princes qui avaient été les libérateurs, les régénérateurs du peuple belge, et qui, durant quinze années, en furent constamment les généreux bienfaiteurs.

D'après tout ce qui précède, il est impossible que tout homme de bonne foi, quelque prévenu qu'il ait pu être d'abord contre le gouvernement des Pays-Bas, ne finisse par convenir que les prétendus **GRIEFS DE LA NATION** n'ont été autre chose qu'un tissu de calomnies les plus infâmes, inventées par une poignée de scélérats qui ont trouvé des échos dans une multitude d'insensés.

Cependant nous croyons devoir revenir encore sur le grief relatif à la presse, en montrant ce qu'elle était en 1829 et en 1830.



APERÇU

DE

L'ÉTAT DE LA PRESSE PÉRIODIQUE EN 1829 ET 1830, DANS
LES PROVINCES MÉRIDIONALES DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

Nous avons dit, au commencement de ce volume (1), que M. Moke, fils aîné, éditeur du journal *LE NATIONAL*, avait publié et fait distribuer aux abonnés de cette feuille un *État de la presse périodique dans les Pays-Bas*.

Il ne sera pas inutile d'en reproduire ici quelques extraits.

L'on concevra sans peine combien des passages isolés de la sorte doivent perdre de leur fiel, de leur extrême virulence, et nous n'en reproduisons même pas la centième partie. D'ailleurs, répétés chaque fois dans les dix ou douze journaux de la faction, ils devenaient l'expression commune du parti. Par ce moyen ils obtenaient un nombre immense de lecteurs; dès lors on ne doit pas s'étonner si la corruption faisait des progrès tellement rapides, qu'il ait suffi de

(1) Voir la note 2 de la page 41.

moins de deux années d'une pareille organisation pour renverser le gouvernement établi. Il n'est point de pouvoir social, quelque juste et fort qu'on le suppose, qui puisse tenir contre l'action quotidienne d'une attaque combinée de la sorte.

Tout honnête homme pourra juger si c'est là ce que l'on doit raisonnablement entendre par *liberté de la presse* dans le but de *répandre les lumières*.

Si, par des raisonnemens logiques l'on blâme une loi ou l'on accuse un acte de l'administration d'un état; si l'on en fait ressortir les vices en indiquant les améliorations dont cette loi ou cet acte semblent susceptibles; si l'on signale un abus ou une injustice, certes l'on use alors de la liberté de la presse dans l'intérêt de tous : l'on rend un vrai service à la société en éclairant le pouvoir lui-même.

Mais quand un De Potter vient dire dans les journaux : *Honnissons, bafouons les ministériels* : quand il appelle sur eux *les anathèmes de l'impopularité avec toutes ses suites*, ce qui veut dire, comme l'on en a vu de funestes et innombrables exemples, le pillage, l'incendie et l'assassinat; quand un autre appelle *TRÈS* ou *FOU* le ministre qui lui déplaît et que souvent il encensait la veille; quand un autre encore vient dire qu'il faudrait *quelquefois fouetter ce ministre et l'enfermer pour toujours*; quel progrès cet odieux langage fait-il faire aux lumières; quelle est la vérité qu'il propage, l'injustice qu'il redresse, le tort qu'il répare: quel bien, en mot, produit-il à l'état ou aux particuliers?

Epuiser le formulaire de l'injure, de la dérision,

de la calomnie et de l'outrage, ce n'est que la ressource de ceux qui manquent ou d'argumens ou de lumières; c'est le talent de ceux qui n'en ont point d'autres. Si de pareilles turpitudes n'étaient lues que par les gens sensés et par les hommes de bonne foi, leur effet serait aussi salutaire que la vue de l'esclave ivre l'était à la jeunesse de Sparte pour lui inspirer l'horreur de l'ivresse.

Mais un tel langage, rabâché quotidiennement aux oreilles du peuple (*Parlons aux masses*, disait un journal apostolique de l'union belge), ne peut manquer de produire la révolte en passant par la désaffection et le mépris.

Aussi, voyons-nous la bonne foi de ces apôtres de prétendue *liberté en tout et pour tous*. C'est par le pillage, la dévastation et l'assassinat qu'ils remplacent les réquisitoires, dès qu'il s'élève, même dans leurs propres rangs, des écrivains qui osent critiquer, contredire ou raisonner; et ceux qui ne vont pas jusqu'à approuver de semblables atrocités, demandent des *lois répressives contre les abus de la presse*. *Le Courrier de la Meuse* est de ce nombre. Ce n'est point là ce que le saint tartufe demandait il y a deux ans.

Au surplus, nous laissons à la conscience du lecteur de juger si aucun gouvernement peut et doit souffrir l'impunité d'un langage pareil à celui que l'on va lire, et que le gouvernement des Pays-Bas a pourtant toléré durant deux années entières sans mot dire, et reculant toujours à mesure que les factieux redoublaient d'arrogance et d'audace.

La tactique des journaux belges consistait princi-

palement à diviser la nation en deux classes distinctes; *protestans et catholiques, Hollandais et Belges*. En d'autres termes, en oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes.

Au surplus, voici quelques extraits du langage habituel tenu pendant deux ans par une douzaine de journaux quotidiens. Nous les donnons sans commentaire.

« La préférence accordée aux protestans hollandais est un grief manifeste et pour ainsi dire palpable. Il est impossible de tromper le peuple là-dessus.... Malheureusement on ne voit pas jusqu'à présent que le gouvernement soit fort disposé à *nous rendre justice* sur cet article-là. »
« (*Courrier de la Meuse*, 20 septembre 1829, col. 4.)

« Que les députés du nord soient, pour l'immense majorité, contens de l'ordre actuel, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Hollandais et protestans, ils sentent l'avantage qu'il y a pour eux de vivre sous un gouvernement *qui leur épargne les charges et leur réserve toutes les faveurs*.... Ils raisonnent dans l'intérêt de leur position particulière, et veulent à tout prix maintenir une administration *qui sacrifie au nord les intérêts du midi*.... Il y a long-temps que ces mêmes députés nous ont accoutumés à ces *calculs de l'égoïsme*. » (*Catholique*, 23 décembre 1829, col. 7.)

« Le gouvernement des Pays-Bas est un gouvernement hollandais; tout se fait au profit de la Hol-

« lande et de ses habitans, et la Belgique n'est qu'un
 « *pays conquis* (souligné dans le texte) que nos
 « hommes d'état exploitent à leur manière. » (*Cour-*
rier des Pays-Bas, 8 septembre 1829.)

« Que les catholiques soient opprimés dans notre
 « pays, cela se conçoit : D'AILLEURS L'EXPÉRIENCE L'A
 « DÉMONTRÉ. » (*Courrier de la Meuse*, 2 octobre
 1829, col. 6.)

« *La Hollande ne nous a donné jusqu'à ce jour*
 « *que des hommes injustes et passionnés* dans toutes
 « les mesures qu'ils ont proposées et prises à l'égard
 « de la Belgique que leur majorité gouverne. » (*Cour-*
rier des Pays-Bas, 17 juin 1829, col. 7.)

« LA BELGIQUE DEVIENT UNE SECONDE IRLANDE !
 « Malheureux pays. » (*Belge*, 18 déc. 1829, col. 4.)

« Il reste démontré que *les Belges ont été sacri-*
 « *fiés* ; que *leurs provinces ont été traitées en pays*
 « *conquis*, EN COLONIES. » (*Courrier de la Meuse*,
 7 janvier 1830, col. 6.)

Ces citations, et l'on en remplirait aisément des volumes, expriment suffisamment les vues du parti prêtre, dont le but évident était d'exciter la haine entre les peuples des deux moitiés du royaume, en un mot de faire ce que les prêtres ont toujours fait : DIVISER POUR RÉGNER.

« *La voix du prêtre* appelant les fidèles A LA DÉ-
 « FENSE DU SANCTUAIRE MENACÉ PAR LA FUREUR D'UN
 « DESPOTISME IMPIE. » (*Catholique*, 25 décembre,
 col. 7.)

Après la plainte on en venait aux menaces : en voici un exemple,

« Qu'on accorde au nord le monopole des places, « et qu'une nouvelle corvée soit imposée au midi, « personne ne s'en étonne; mais *opprimer le peuple* « *et l'armer en même temps, cela me paraît furieu-* « *sement sot.* (*Catholique*, 28 septembre 1829, col. 7.)

(L'on peint une partie de la nation prête à massacrer les représentans de l'autre moitié.)

« On avait fait courir le bruit, pour effrayer davantage, que l'on allait chasser nos députés comme « de petits garçons; l'on vit accourir à La Haie nombre de bons Hollandais qui s'attendaient à voir « mettre les députés belges à la porte, ou sauter par « les fenêtres. » (*Belge*, 4 janvier 1830, col. 9, et *Courrier de la Meuse*, même époque.)

« Le spectacle promis d'un *coup d'état* fit affluer « à La Haie bon nombre de Hollandais. Le peuple se « *rejouissait* de voir M. Van Maanen entrer à cheval à la seconde chambre et *les députés flamands* « *et wallons en sortir par les fenêtres*, quitte à terminer ce divertissement dictatorial en *en pendant* « *quelques uns.* Nobles et *populace* se retirèrent chez « eux fort désappointés. » (*Belge*, 6 janvier 1830, col. 9.)

Ce n'était donc pas seulement, à en croire ces journaux, des *privilégiés* que les habitans des provinces du

nord : c'étaient des ennemis qui voulaient voir égorger les mandataires des autres provinces. Et c'est au nom de la religion que l'on parlait ainsi au peuple ; tandis qu'une partie de la population ne voyait dans le gouvernement que des étrangers et des hérétiques.

Dans *Le Courrier de la Sambre*, répété entre autres par *Le Courrier des Pays-Bas* (novembre 1829), M. Van Maanen, ministre de la justice, avec lequel on a identifié le roi, est traité de BOURREAU, de TIGRE, de FOU FÉROCE.

« M. Van Maanen resté toujours à la hauteur de « Tristan l'Ermite. » (*Catholique*, 18 octobre 1829, col. 3.)

« Ecoutons le TIGRE rugir. » (*Courrier des Pays-Bas*, 18 septembre 1829, col. 7.)

« O Félix Cornelis (M. Van Maanen)! O fine « fleur des despotes! je t'ai déjà dit ce que tu es, je « ne me dédis pas : tu es un méchant FOU que, pour « le repos du genre humain, il faudrait garrotter « pour toujours, et FOUETTER quelquefois. » (*Journal de Louvain*, 25 décembre 1829, col. 4.)

« M. Van Maanen, le ministre, est l'homme de la « MAUVAISE FOI! comme M. Van Rheenen, le député, est l'homme des chicanes-saugrenues (1).... « Quand les fonctions municipales tombent es mains « de plats valets.... c'est signe funeste d'avilissement, « entendez-vous, M. De Caters, bourgmestre d'An-

(1) M. Van Rheenen, professeur de droit est l'un des hommes les plus distingués du royaume.

« vers (1). » (*Courrier des Pays-Bas*, 29 novembre 1829, col. 5 et 6.)

« Et voilà l'homme qui vient d'être nommé ministre d'état! Ainsi gens de tout étage, *gens de livrée, de sac et de corde*, vous voilà dûment avertis. — Si vous ne savez qu'intriguer contre les élus du peuple, vous deviendrez conseillers d'état, etc. » (*Courrier des Pays-Bas*, 29 juillet 1829, col. 9.)

« La profonde HYPOCRISIE à laquelle se sont façonnés les fonctionnaires HOLLANDAIS. » (*Catholique*, 20 septembre 1829, col. 3.)

« M. De Macar, l'escamoteur, reçoit la CORDE du Lion Belgique. — M. Van Doorn sera sans doute fait valet de chambre. » (*Journal de Louvain*, 1^{er} août 1829, col. 5.)

« Machiavel, écrivain florentin et ministre belge! (M. Van Gobbelschroy!) » (*Courrier des Pays-Bas*, 29 juin 1829, col. 8.)

« C'est là (l'obligation d'employer dans les actes officiels la langue nationale) un acte de despotisme tel que le plus grand ennemi de la Belgique a pu seul en concevoir l'idée, seul en exiger l'exécution, seul en surveiller le maintien. » (*Courrier des Pays-Bas*, 21 novembre 1829, col. 5.)

Par ce grand ennemi public, *Le Courrier* entendait le ministre de la justice, comme il l'avait expliqué dans son langage modéré habituel, et dont voici un échantillon :

(1) C'est le même M. De Caters qui a été pillé à la fin de mars à Anvers.

« La tyrannie de la ruse et de la faiblesse s'ap-
 « santit sur les nations comme le fer brûlant sur l'é-
 « paule du forçat : c'est l'hyène du Portugal, dormant
 « repue à l'ombre des échafauds de Porto : c'est
 « l'homme des catégories, l'homme des défections ,
 « pesant les destinées de la France dans une balance
 « ignoble et sanglante ; c'est Van Maanen, proscrivant
 « d'un trait de plume l'idiome des Belges, pour leur
 « imposer le sien ! » (*Courrier des Pays-Bas*, 7 sep-
 « tembre 1829, col. 8.)

« Ici l'injustice marche le front levé, et M. Van
 « Maanen et ses confrères semblent avoir pris pour
 « devise :

« Que nous fait l'équité quand nous avons la force ! »

« En vérité il faut avoir fait vœu de modération
 « pour ne point écrire avec colère lorsqu'on songe à
 « l'iniquité audacieuse avec laquelle on nous gouverne.
 « L'injustice, L'INJUSTICE CALCULÉE est partout : elle
 « est dans les lois et dans la manière dont on les
 « exécute : elle est dans les hommes et dans les cho-
 « ses.... » (*Courrier des Pays-Bas*, 13 septembre
 1829, col. 8.)

« Tout est bouleversé, tout est confondu dans nos
 « lois : ordre, principes, dispositions expresses, tout
 « est oublié au profit du pouvoir administratif. » (*Idem*,
 27 mai, col. 8.)

Le cri de LOIS NULLES, proféré par M. de Ro-
 biano, et répété dans toutes les feuilles catholico-

libérales, dispense d'offrir d'autres preuves. Mais nous ferons remarquer qu'au milieu de ce débordement, les journaux fanatiques attaquaient la législation civile, tandis que leurs alliés s'en prenaient aux lois de conservation de l'état. Ainsi le *Catholique* voulait reconquérir pour les prêtres le privilège de marier des personnes non unies par le magistrat. Voici la conclusion de ses raisonnemens sur ce sujet :

« Ces lois (celles sur le mariage civil) sont contraires aux canons de l'église, préjudiciables à la religion et aux mœurs, d'où il faut bien conclure qu'elles heurtent les garanties de la loi fondamentale (1). » (*Catholique*, 24 juin, col. 4.)

Il invitait les ecclésiastiques à ne plus reconnaître les droits que le concordat donne au monarque.

« (L'agrément du roi ayant été refusée à un curé), espérons que l'autorité ecclésiastique se dégagera de ces entraves ministérielles. » (*Catholique*, 6 juin 1829, col. 5.)

« La liberté des cultes est enfreinte par l'envahissement des emplois par les *acatholiques*. » (*Catholique*, 2 juillet 1829, col. 3.)

« LE ROI peut préférer les Hollandais aux Belges,

(1) Mais il est aussi contraire aux décrets des conciles et aux lois de l'église de ne point payer la dîme ; donc, suivant *Le Catholique*, il faut la payer en vertu de la loi fondamentale. On voit que la chose offrait aussi son côté plaisant.

« les protestans aux catholiques. Quelque *monstrueuse*
 « que soit la *partialité* montrée jusqu'ici dans la dis-
 « tribution des dignités et des honneurs, nous ne lui
 « contesterons pas le droit que la loi fondamentale
 « lui reconnaît. *Il en a abusé, il peut en abuser en-*
 « *core.* » (*Courrier de la Meuse*, 11 octobre 1829,
 col. 4.)

Il était naturel, après avoir traîné les lois dans la boue, d'en outrager aussi les interprètes. Les feuilles unionistes n'y ont pas manqué.

« Qu'on ne crie pas à l'exagération pour ce rappro-
 « chement (celui de M. Van Maanen et du duc d'Albe).
 « Comparaison faite des époques, l'arrêté de 1815 va-
 « lait bien les édits du farouche Alvarez, et *nous avons*
 « *vu des cours d'assises composées*, toute proportion
 « gardée, *comme l'était le conseil des Troubles.* »
 (*Courrier des Pays-Bas*, 9 septembre, col. 9.)

« Lorsqu'il (M. De Potter) a paru devant *les com-*
 « *missaires* de M. Van Maanen. » (*Journal de Lou-*
vain, 4 décembre, col. 4.)

Les injures prodiguées *individuellement* à des mem-
 bres du corps judiciaire prendraient trop d'espace :
 on s'en fera d'ailleurs une idée en voyant comment
 sont traités les premiers corps de l'état.

« Tous nos droits constitutionnels MIS AU PILLAGE
 « à la secrétairerie d'état; la dignité des citoyens mépri-
 « sée dans presque toutes les dispositions législatives
 « émanées du cerveau et maintenues par la volonté

« de nos ministres, chacun pour ce qui les regarde :
 « *la moitié de la représentation nationale confiée dé-*
 « *risoirement à des personnages que la nation ré-*
 « *prouve, etc.* » (*Journal de Louvain*, 22 juillet,
 col. 7.)

Aussi, ceux qui sont par la loi les pairs de notre royaume ne paraissaient au *Journal de Louvain* qu'une réunion d'incurables.

« La première de nos chambres, nous le savons de-
 « puis long-temps, est notre *hôpital des invalides*, et
 « l'on pourrait dire *des incurables*. » (*Journal de Lou-*
vain, 24 septembre, col. 3.)

« Soixante-deux votes (par conséquent la grande
 « majorité des députés) ont sanctionné une *violation*
 « *manifeste de la loi fondamentale*. » (*Belge*, 6 dé-
 cembre, col. 9.)

« Il n'y a que la *désertion* de quelques députés mé-
 « ridionaux qui pourrait donner à notre misérable
 « ministère des chances de succès ; mais il nous ré-
 « pugne de croire à tant *de perfidie*. Où est le man-
 « dataire assez *vil*, assez *lâche* pour *trahir ses ser-*
 « *mens, sa conscience et ces millions de Belges qui*
 « *le contemplant ?* » (Ces complimens s'adressaient aux
 députés qui avaient voté le budget.) « Et quand
 « même des *voix mercenaires* abandonneraient la
 « cause nationale, les députés hollandais.... anéanti-
 « ront-ils les droits que leur conduite impartiale leur
 « a acquis à la reconnaissance publique ? » (*Belge*,
 17 décembre, col. 8.)

Le mot de défection était sans cesse répété de journal en journal, et avec des commentaires dans le genre de celui-ci :

« Nous ne pouvons finir cet article sans manifester
« la juste indignation que nous avons ressentie en
« voyant la *défection* de quelques députés des provin-
« ces méridionales qui ont eu le triste courage de
« s'associer à une HORDE D'OLIGARQUES, pour
« le soutien du *ganachisme et de l'absolutisme*.
« Nous avons au moins eu la satisfaction de ne comp-
« ter aucun député de notre province parmi les TRAI-
« TRES A LA PATRIE. » (*Journal de Louvain*, 25
décembre, col. 6.)

De là on passait à l'insulte contre les noms propres.

« Combien au sein de la représentation nationale
« reste-t-il encore de De Moor et De Geelhand, dont
« la conscience suit en tant d'occasions l'impulsion
« de leurs passions particulières ou de leurs intérêts
« privés ? » (*Journal de Louvain*, 24 septembre,
col. 3.)

« Comment se consoler de l'immortalité législative
« de M. le chevalier Geelhand de La Faille, ou de
« M. le procureur criminel De Moor ? La ville d'An-
« vers est donc maudite du ciel si ce sont là les aigles
« de sa populeuse cité, et les grands hommes de sa
« banlieue. » (*Courr. des Pays-Bas*, mai,)

Ceux même qui votent dans le sens de l'opposition n'échappent pas aux reproches. On les accuse d'obéir aux journaux à contre-cœur, et parce qu'ils n'osent pas faire autrement. Étrange aveu, qui prouve tout le danger de cette nouvelle dictature!

« N'avons-nous pas vu les successeurs de MM. Vilain XIII et De Muelenaere voter dans le sens des Belges, ce qu'ils continueront à faire, *parce qu'ils ne peuvent faire autrement.* » (*Catholique*, 5 novembre, col. 5.)

Voilà de quelle manière les feuilles unionistes respectaient la dignité et l'indépendance de la représentation nationale. C'est bien pis encore quand il s'agit d'états-provinciaux et d'élections.

« Ce résultat (l'élection de M. Sandelin) est *déshonorant* pour la province. »

« Jamais les états-provinciaux ne se sont conduits d'une manière plus *déshonorante*. La non-réélection de M. De Muelenaere a imprimé une *tache ineffaçable aux représentans de notre province.* » (*Catholique*, 10 juillet, col. 6.)

« Par les dernières élections, les états de Hollande se sont *mis en dehors de la nation.* » (*Courrier des Pays-Bas*, 24 novembre, col. 4, traduit du *Byen-Korf*.)

« M. Sandelin *traîtreusement* préféré à M. De

« Muelenaere. » (*Courrier des Pays-Bas*, 11 juillet, col. 7.)

« HABITANS DES CAMPAGNES !

« *L'intrigue a vaincu ! La corruption a gangrené les suffrages électoraux de notre belle Flandre !...*
« Bientôt va s'agiter une terrible question. Les Belges
« seront-ils ou ne seront-ils pas à jamais privés du
« droit d'élever leurs enfans dans les principes de
« notre sainte religion ? » (*Catholique*, 6 septembre, col. 5.)

Ceux qui prodiguaient ainsi les clameurs, et qui avaient toujours à la bouche le nom de la loi fondamentale, s'arrêtaient-ils au moins devant cette loi ? *Le système d'élection, le nombre et la répartition des députés, la présentation d'un budget décennal, et l'unité du royaume, sont dans ce pacte social, et en forment peut-être les articles les plus importants. Eh bien, écoutons les journaux unionistes !*

« On ne connaît encore qu'imparfaitement notre
« système électoral ; rien de si insidieux, de si essentiellement oligarchique. » (*Journal de Louvain*, 7 novembre, col. 6.)

« Toutes les combinaisons machiavéliques avec lesquelles on cherche à répartir les provinces et les députés qu'elles nomment. » (*Belge*, 4 janvier, col. 9.)

Ainsi l'oligarchie, l'ilotisme du peuple, le machiavélisme dans le gouvernement, voilà ce que ces pré-

tendus *publicistes* trouvaient dans la loi fondamentale !

Reste la personne du monarque, personne pourtant sacrée, selon la plupart d'entre eux (1), mais qu'ils n'en maltraitaient pas moins. Sa majesté n'a pas dans son conseil un seul homme probe ni capable, dit l'un ;

« La moralité, la probité et les capacités s'asseyent sans doute *un jour* au conseil du roi. » (*Courrier de la Meuse*, 23 octobre, col. 8.)

Elle est prévenue contre la moitié de son peuple, s'il faut en croire *Le Catholique*, et cela (selon *Le Courrier de la Meuse*) *par terreur, par préjugé, par passion*.

« Le message royal qui accompagne le projet de loi (sur l'instruction) dit qu'on veut satisfaire aux vœux qui ont été manifestés, et ne point heurter les opinions existantes. C'est ou une ignorance déplorable, ou une mauvaise plaisanterie, ou une dérision amère. Non, on ne veut rien de tout cela : on ne songe pas à satisfaire aux vœux qui ont été manifestés, on veut les braver. » (*Courrier de la Meuse*, 3 décembre, col. 3.)

« Le roi a reçu d'une manière extrêmement affa-

(1) Le *Journal de Louvain* du 22 septembre, col. 2, niait cette doctrine constitutionnelle :

« Nous sommes fort éloignés de croire que, comme en France, la personne du roi doit être sacrée. »

« ble les députés. Presque tous *se laissent prendre...*

« On nous caresse à présent, *parce qu'on nous demande de l'argent.* » (*Belge*, 28 octobre, col. 3.)

« De tous les Nassau, le *seul* que la Belgique honore, c'est Guillaume le Taciturne. » (*Journal de Louvain*, 23 décembre, col. 6.)

« Comment les rues ont-elles été ornées de fleurs et de sapins (au passage du roi à Gand)? par ordre de messieurs les commissaires de police, etc. » (*Catholique*, 7 juin, col. 3 et 4.)

« Les Belges ont adopté comme une véritable illustration l'infamie dont on a voulu les entacher. » (*Catholique*, 2 septembre, col. 7.)

Voilà ce qu'imprimaient ceux qui prétendaient diriger, dans les Pays-Bas, le mouvement constitutionnel. Ils ne cherchaient pas même à sauver les apparences.

Aussi, après avoir crié avec *Le Belge* :

« Notre monarque continue de se faire illusion ; ses fils partagent son erreur ; ses ministres le trompent indignement. » (*Belge*, 8 décembre, col. 6.)

Et avec *Le Catholique* :

« Je veux le mal. — Tu veux le mal. — Faisons le mal. — Nous sommes d'accord. — Comment faire le mal ? — Frappons. — Trompons. — Nous ne sommes plus d'accord. — Comptes-tu sur les baïonnettes ? — Non, mais je feins d'autant plus

« que j'y compte moins. Vos Belges sont si lâches! — Plus bêtes encore. Laisse-moi tenter une dernière fois la fourberie, et si nous ne réussissons pas. . . . Touche là. — Nous les frapperons ensemble! — Ainsi soit-il!

« *Et le discours du ROI parut.* » (*Catholique*, 27 octobre, col. 4.)

Ils en venaient à dire que le roi est l'auteur du mal, et ils lui prodiguaient l'injure.

« Tant de *machiavélisme* porte une rude atteinte à la popularité de SA MAJESTÉ GUILLAUME. » (*Journal de Louvain*, 1^{er} août, col. 6.)

« Dans son voyage notre auguste monarque signait force arrêtés à chaque étape. . . . Cela ne prouve rien, sinon que les TÊTUS *s'opiniâtrent dans leur mauvaise voie.* » (*Journal de Louvain*, 28 juillet, col. 3.)

Donner des démentis à ce *têtu machiavélique* (à ce roi que les deux premières nations du monde choisissaient pour arbitre dans leurs démêlés) n'était qu'un jeu pour ces écrivains. Voici sur quel ton ils entreprenaient de le sermonner.

« A quoi bon ainsi MENTIR à la chambre, MENTIR à la nation, MENTIR à soi-même? . . . Si des inquiétudes existent, c'est *votre* politique astucieuse, *votre* marche illibérale, ce sont *vos* actes arbitraires, c'est *votre opiniâtreté* qui les occasio-

« nent. Si la discorde désole le royaume, c'est *votre*
 « injuste partialité pour les provinces du nord qui
 « en est la cause, etc., etc. Si vous êtes *le plus fort*,
 « nous obéirons, mais nous **HAIRON**S. Si **QUELQUE**
 « **TRISTE COMMOTION** venait à avoir lieu, ne serait-ce
 « point *vous* qu'il faudrait en accuser, *vous* qui, à
 « nos représentations respectueuses, *n'avez répondu*
 « *que par des reproches d'infamie*, *vous* qui vous
 « êtes refusé d'être *juste* sous les plus misérables
 « prétextes? » (*Belge*, 19 décembre, col. 8 et 9.)

Si ce souverain, si indignement menacé de *triste commotion*, paraît se rapprocher de l'opposition, on le déclare *fou de peur*; s'il agit en sens contraire, il *fait la guerre à son peuple*, *veut être absolu*, *trancher du Louis XIV* ou *faire l'agent provocateur*.

« La *monomanie* de la peur qui s'est emparée tout-à-coup de nos hommes d'état et même de *sa majesté* ne saurait être attribuée qu'à l'influence de la *température*. » (*Journal de Louvain*, 4 décembre, col. 5.)

« Personne ne peut plus en douter, c'est entre la *royauté* et le peuple que *la guerre* est engagée. Au lieu de se contenter du beau rôle de premier magistrat d'un état constitutionnel, *on voudrait être maître absolu*. » (*Belge*, 17 décembre, col. 8 et 9.)

« *Un des pouvoirs législatifs* est venu le fouet à la main, comme jadis Louis XIV dans le parlement : il en a frappé nos députés à la figure, et cette insulte sacrilège a été soufferte sans murmures, sans

« qu'une voix d'homme se soit élevée. » (*Belge*, 6 décembre 1829, col. 8.)

« Les membres de l'opposition sont avec raison indignés de l'arrêté du *roi*, concernant la non-admission de M. Brugmans.... C'est une *provocation à la révolte, afin de nous traiter ensuite en révoltés.* » (*Belge*, 9 décembre, col. 5 et 7.)

L'idée générale qui résultait de toutes ces accusations (pour le lecteur assez faible ou assez mal disposé pour y croire) était nécessairement celle-ci : Que les Belges étaient opprimés par les Hollandais, les catholiques par les protestans, le peuple par les ministres : que les principaux fonctionnaires publics étaient des lâches, les lois des instrumens de tyrannie, les juges des hommes sans conscience, la première chambre une institution funeste, et que la majorité de la seconde se composait d'oligarques, de mercenaires ou de traîtres ; à quoi il faut ajouter une loi fondamentale machiavélique et oppressive, et un roi.... traité comme l'était Louis XVI en 92 !!!

Voilà ce que l'on prêchait au peuple dans un royaume âgé de quinze ans, et que divisaient la langue, les mœurs, les religions différentes des diverses parties de sa population. On enseignait publiquement que le gouvernement méprisait l'amour de la nation, ne voulait que son argent, et aspirait à la tyrannie. On traitait même de *vols* les généreux sacrifices de l'administration pour les travaux publics.

« Non, le gouvernement n'a pas à cœur de se con-

« cilier l'affection des Belges. » (*Courrier des Pays-Bas*, 25 novembre, col. 5.)

« Le gouvernement attache la plus grande importance à la prompte acceptation du budget. Il sait, « et par une longue expérience, que l'argent est le « nerf de l'intrigue. » (*Le Belge*, 7 septembre, col. 6.)

« Ce pouvoir (la royauté) a tenté de franchir les « limites que la constitution lui avait tracées, il les a « franchies en effet : il a, *de fait*, dénaturé le gouvernement constitutionnel. » (*Le Belge*, 29 novembre, col. 4.

Espérons que les Belges ne seront plus dupes de « ces sociétés par action ; car qui ne sait qu'après avoir « versé une partie de leurs actions, les difficultés s'élèvent de toutes parts ; que les actionnaires perdent « leur argent ; que le concessionnaire s'adresse au « gouvernement ; *que celui-ci s'empare de tout.* » (*Courrier de la Sambre*, 19 août, col. 3.)

Rien de ce qui pouvait exciter à la haine ou au mépris du gouvernement n'était oublié. On représentait ses faveurs comme infamantes.

« Il y avait pourtant des honnêtes gens affublés de « cet oripeau (le Lion Belgique). Les voilà partageant « le stigmate des nouveaux décorés, et confondus avec « les *Crispins* et les *Scapins* de nouvelle date. » (*Journal de Louvain*, 1^{er} août, col. 3.)

« Vous devriez demander pardon à deux genoux, « et vous méritez qu'on vous donne le ruban du Lion « Belgique. » (*Courrier des Pays-Bas*, 3 septembre, col. 12.)

« Nos excellences vont effacer du code le supplice
 « de la corde : *celui du cordon* paraît assez flétrissant
 « pour les grands coupables. » (*Catholique*, 20 sep-
 tembre, col. 7.)

On osait en même temps avancer que jamais gou-
 vernement ne fut plus despotique et plus arbitraire :
 on disait à la multitude (car ce ne peut être qu'à une
 tourbe ignorante qu'on ose le dire) :

« Nous vivons sous le joug de l'arbitraire et du
 « despotisme... Les tyrans de 93 avaient sur nos mi-
 « nistres l'avantage de la franchise.... Le ministère
 « veut river les fers du plus honteux esclavage qu'il
 « soit possible à une nation de subir. » (*Catholique*,
 10 décembre, col. 5 et 6.)

« Nous avons affaire à des hommes qui, après
 « nous avoir long-temps méconnus, opprimés, sacri-
 « fiés, insultés, prétendent nous fermer la bouche,
 « en nous opprimant encore.» (*Courrier de la Meuse*,
 28 novembre, col. 4.)

« C'est le régime de l'arbitraire et du bon plaisir
 « qu'on nous réserve. » (*Courrier des Pays-Bas*, 6
 décembre, col. 4.)

« Depuis quinze ans nous sommes gouvernés à
 « merci et miséricorde. » (*Courrier des Pays-Bas*,
 11 novembre, col. 8.)

« Le droit (de pétition) qui est reconnu par la loi
 « fondamentale a été offert en holocauste à l'arbitraire
 « et au despotisme de notre gouvernement. L'arrêté
 « anti-national a été livré aux imprécations des Belges

« outragés, humiliés, avilis! » (*Belge*, 7 décembre, col. 6 et 7.)

« Notre doux et paternel gouvernement se met en quatre pour prolonger son autorité *arbitraire*, pour l'étendre, pour la raffermir. » (*Courrier des Pays-Bas*, 28 novembre, col. 4.)

« En imposant aux Belges méridionaux l'obligation de se servir d'une langue qu'ils n'entendent pas, le gouvernement a commis une injustice aussi criante qu'inouïe; il a violé les intérêts particuliers et généraux; il est allé au-delà de ce qu'aucun autre gouvernement ait jamais osé faire. » (*Courrier des Pays-Bas*, 29 juin, col. 5.)

Que l'on se mette un instant à la place de l'homme du peuple auquel on parle ainsi au nom des intérêts de sa province et de sa religion, et qui n'a point les lumières nécessaires pour juger si on le trompe. Quelle sensation ne doit-il point éprouver, quand on vient lui dire que ce gouvernement déjà si odieux, et qui ne peut vivre sans intriguer, se prépare encore à renverser la seule protection qui lui reste? à violer les lois, la constitution, son serment? que ses co-religionnaires vont être traités en ilotes, en parias; que la liberté est perdue, sa ville ruinée, si le budget passe? que la modération est coupable dans une situation pareille? Et rien ici n'est supposé : voici comment et par qui ce langage a été tenu au peuple belge!

« L'on médite déjà d'avance de faire quelque coup

« d'état et de violer audacieusement la loi fondamentale. » (*Belge*, 9 déc., col., 8.)

« On dit qu'on essaierait (en cas de refus du budget) de gouverner par ordonnance, c'est-à-dire de suspendre arbitrairement la loi fondamentale. » (*Catholique*, 6 décembre, col. 1.)

« Il n'est point d'extrémité à laquelle il ne faille s'attendre de sa part (M. Van Maanen), voire même *la camisole de force*. Si la représentation nationale ne se fait pas respecter, attendez-vous à ce qu'on impose le budget par ordonnance. » (*Catholique*, 8 décembre, col. 5.)

« Catholiques, prenez garde à vous ! C'est la politique hollandaise qui triomphe ; et qu'étiez-vous sous la domination hollandaise ! que pouvez-vous être dans un système de protestantisme intolérant où vous n'avez point de droits ? » (*Belge*, 23 décembre, col. 8.)

« Les catholiques hollandais sont presque toujours traités comme des *PARIAS*. » (*Belge*, 21 octobre, col. 10.)

« La constitution sera perdue avec l'acceptation du budget (1)..... Nous ne doutons en aucune manière que les Gerlache, etc., n'assistent avec la plus profonde douleur à cette *agonie de nos institutions*. » (*Courrier des Pays-Bas*, 17 décembre, col. 5.)

« S'ils (les modérés) ne sont point *complices actifs* et avoués de MM. Van Maanen et Van Gobbelschroy,

(1) Il fut cependant accepté, et toutes ces sinistres prédictions se trouvèrent démenties ; mais l'on ne voulait que travailler les masses et perpétuer la désaffection et le mécontentement par tous les moyens imaginables.

« ils le sont à la manière dont les subalternes de la
 « police de Paris et de Londres sont *complices des fi-*
 « *lous*, auxquels ils promettent de ne les saisir jamais,
 « même quand ils les surprendraient en flagrant dé-
 « lit. » (*Courrier des Pays-Bas*, 22 juillet, col. 7.)

« *Semblable à ces filous encore peu aguerris, le*
 « *gouvernement hésite dans les usurpations.* » (Un pas-
 sage, cité le 1^{er} mai, article *Brochure nouvelle*, col.
 9, contient une comparaison du même genre : « C'est
 « là ce qu'en argot ministériel on appelle gagner du
 « temps. ») (*Courrier des Pays-Bas*, 7 juillet,
 col. 7.)

« OBEÏR! et pourquoi? Parce qu'il vous a plu de
 « revêtir une de vos LUBIES de formes officielles. »
 (*Courrier des Pays-Bas*, 14 septembre, col. 7.)

« Juges, ne jugez plus des gens que l'on baillonne,
 « Avocats, refusez de plaider dans un idiome qu'on
 « vous impose. » (*Courrier des Pays-Bas*, 8 septem-
 bre, col. 5.)

« ...La royauté se DÉPOPULARISERA de plus en
 « plus; et qui SAIT COMMENT FINIRA la pénible lutte
 « qui s'engage?... » (*Belge*, 17 décembre, col. 8 et 9.)

« L'opinion de la possibilité d'une séparation entre
 « le nord et le midi... qui ne paraît encore qu'une
 « hypothèse, deviendra une réalité, CAR DÉJÀ CETTE
 « IDÉE GERME DANS TOUTES LES TÊTES. Que faut-il pour
 « qu'elle porte des fruits. La continuité de l'état de
 « choses qui nous afflige. » (*Belge*, 1^{er} janvier, col. 8.)

« Nous verrons toujours le ministère entre NOUS
 « et le roi, à moins que des *événemens majeurs*, indé-
 « pendans de notre volonté ne nous entraînent nous-

« mêmes dans la voie révolutionnaire. » (*Courrier des Pays-Bas*, 18 décembre, col. 9.)

« Si les dynasties européennes ne se contentaient
« pas de la forme nouvelle » (la monarchie avec responsabilité des ministres) « le retour au RÉGIME
« RÉPUBLICAIN serait peut-être INÉVITABLE. »
(*Ibidem.*)

« De braves citoyens, de vrais Belges se mirent à
« crier : Dracon est ressuscité; peuple, prenez garde
« à vous.... La Belgique montra comment elle savait
« HAIR : elle eût mieux fait peut-être de montrer
« comment elle savait AGIR. » (*Courrier des Pays-Bas*, 16 novembre, col. 7.)

« Les lévites lèvent les mains au ciel, et vous, gé-
« néreuse jeunesse, fixez vos regards sur l'épée de Gé-
« déon. Il serait difficile de vous exprimer la frayeur
« dont les protestans sont saisis. Devons-nous les ras-
« surer? Il y aurait faiblesse de notre part. » (*Catho-
lique*, 3 novembre, col. 4.)

« Nous recommençons à sentir bouillonner notre
« vieux sang de Belges... nos répugnances du *Midi*,
« de l'*Est même*, céderaient à des conditions que l'on
« pourrait nous faire meilleures de ce côté que de ce-
« lui du *Nord*. Toutes les diplomaties n'ont pas adopté
« comme la seule bonne politique, celle qui consiste
« à dépouiller violemment un peuple que l'on veut
« s'attacher, de sa langue, de ses mœurs, de ses plus
« chères affections. » (*Courrier des Pays-Bas*, 9 sep-
tembre 1829, col. 9.)

« Qu'on ne s'imagine pas que si la seconde cham-
« bre abandonnait la cause nationale, le ministère éta-

« blirait solidement sa domination. *La lutte serait plus longue et plus pénible : de GRANDS MALHEURS* pour-
 « raient la marquer, mais l'issue n'en saurait être
 « douteuse. » (*Catholique*, 26 février 1830, col. 3.)

« Cette fois-ci il le faut » (que la chambre renverse
 le ministère); « il n'y va plus seulement de quelques
 « atteintes aux droits individuels, du développement
 « plus ou moins rapide de nos libertés publiques : il
 « y va de la paix publique et de la sûreté de l'état. »
 (*Journal de Louvain*, 10 février 1830, col. 5.)

« Que manque-t-il à ce peuple indigné pour MET-
 « TRE SES ENNEMIS EN POUSSIÈRE : UN ÉVÉNEMENT, UNE
 « OCCASION, ET LE TEMPS EN CONTIENT MILLE. » (*Cour-
 rier de la Sambre*, 17 février 1830, col. 6.)

« Pour être d'accord avec lui-même, le *despotisme*
 « ne doit jamais s'arrêter, il faut qu'il avance toujours ;
 « or, c'est en avançant toujours qu'il *tombera dans l'a-
 « bîme*. Il ne reste donc AU GOUVERNEMENT qu'un
 « seul moyen de salut : c'est de revenir franchement
 « sur ses pas. » (*Courrier de la Meuse*, 4 février,
 col. 5.)

« Qu'il (M. Van Maanen) s'instruise par L'EXEMPLE
 « D'UN PHILIPPE II OU D'UN JOSEPH II dans les Pays-
 « Bas.

« Qu'il sache que là où le despotisme autrichien
 « trouva des bornes, l'oligarchie hollandaise rencon-
 « trera un rempart de fer et d'airain. Qu'il sache que,
 « quand tout autre moyen de résister au despotisme
 « serait détruit, il suffit que nous restions catholiques
 « pour faire échouer tous les projets de l'arbitraire. »
 (*Courrier de la Meuse*, 28 février 1830, col. 5.)

« Existe-t-elle dans notre royaume, cette opposition forte, compacte, puissante, autant que mesurée? Hé! *quand même elle existerait chez nous, elle ne suffirait peut-être plus!*

« Il est facile de prévoir quel abîme les intentions des ministres ouvrent sous les pas *du roi et de la nation*; car LES BELGES NE SONT PAS DE CARACTÈRE A SE LAISSER ENCHAÎNER PAISIBLEMENT. Mais il est temps de prévenir *de grandes secousses*. Il faut prendre une attitude *redoutable* contre les ennemis de nos droits. Il faut SE CONFÉDÉRER pour *conquérir nos libertés envahies*. » (*Catholique*, 27 janvier 1830, col. 4.)

« M. Donker-Curtius (nom d'un député hollandais) nous paraît avoir commis une FAUTE TRÈS GRAVE; et c'est le mot le *moins dur* que nous puissions employer. » (*Courrier de la Meuse*, 24 février, col. 3.)

« Depuis quatre mois vous ne faites que *piaffer* dans la voie constitutionnelle. » (*Courrier des Pays-Bas*, 13 février, col. 9.)

Et pour exprimer en quoi il est mécontent, *Le Courrier* ne voit dans le gouvernement et dans les députés que « *l'homme le plus audacieusement PERVERS qu'il y ait peut-être en Europe, et une chambre divisée et timide, que l'homme (M. Van Maanen) dont nous venons de parler trompe ou effraie à son gré.* » (*Courrier des Pays-Bas*, 22 février 1830, col. 9.)

« On dit que MM. De Moor et Geelhand de La Faille obtiennent de nouvelles faveurs du pouvoir!

« Quelle honte pour Anvers !!! » (*Le Pilote*, copié par *Le Belge* du 23 janvier 1830, col. 9.)

« *Les furibondes inepties des députés du nord.* (Belge, répété par *Le Courrier de la Meuse*, 5 février, col. 6.)

« Nous nous demandons comment peuvent s'arranger avec les remords de leur conscience ceux de nos députés qui ont *pactisé* avec nos ministres. » (*Courrier des Pays-Bas*, 1^{er} mars 1830, col. 5.)

« La partie hollandaise de la seconde chambre doit inspirer des craintes assez graves parce qu'il est clair que ses membres les plus influents paraissent mépriser assez les droits de la raison et de la justice, pour ne plus prendre conseil que de leur HAINE pour les prétendus révolutionnaires (1), et LES CATHOLIQUES. » (*Catholique*, 26 février 1830, col. 3.)

« AVONS-NOUS ENCORE UNE REPRÉSENTATION NATIONALE? » (*Belge*, 19 février 1830, col. 8 et 11.)

« Si nos chambres existent encore, on ne s'en aperçoit guère. O représentation nationale, qui représentez-vous donc? » (*Journal de Louvain*, 21 février 1830, col. 1.)

« En vérité, Belges, en vérité nous vous le disons : Vous n'avez plus de représentation nationale! O Belgique! Belgique, les hommes l'abandonnent! » (*Journal de Louvain*, 10 mars, col. 1.)

« On murmure hautement contre le silence, L'APATHIE ET LA NULLITÉ actuelle de la chambre, qui s'ef-

(1) Sept mois après ces prétendus révolutionnaires avaient bouleversé l'état et s'étaient fait gloire de leurs parjures et de leur trahison si longuement préméditée.

« face et s'abdiq̃ue d'une si *déplorable* manière. On
 « demande si elle succombe sous le faix, ou si elle re-
 « cule devant le *terrorisme* (1). On demande si elle
 « est embarrassée de son rôle, ou si elle est INCAPA-
 « BLE de se soutenir à la hauteur de sa mission. Il y
 « a un peu de toutes ces raisons dans l'inertie du jour. »
 (*Courrier des Pays-Bas*, 6 mars 1830, col. 2.)

« On se laissa enlever la bourse, sans même avoir
 « eu la consolation de crier AU VOLEUR. » (*Belge*,
 4 février, col. 9.)

« En vain (M. Van Maanen) se retranche-t-il der-
 « rière UNE MAJORITÉ SERVILE. » (*Courrier des Pays-*
Bas, 26 février, col. 5.)

« Celui qui condamnerait M. De Potter serait un
 « homme aussi DÉSHONORÉ qu'un MEURTRIER
 « ou un VOLEUR de grand chemin. » (*Courrier des*
Pays-Bas.)

Et *Le Catholique* répétait aussitôt, avec une variante
 des plus expressives :

« Celui qui condamnerait M. De Potter serait un
 « VOLEUR de GRAND CHEMIN. » (*Catholique*, 19
 février 1830, col. 1, lig. 51.)

« Si l'on renvoyait M. De Potter et ses prétendus
 « complices devant la cour d'assises, et que la cour
 « d'assises les condamnât à mort, *quid juris* (quel
 « serait le droit?) SUFFIRAIT-IL DE FRÉMIR

(1) Le temps a prouvé dans quel rang étaient les *terroristes*, les
 pillards, les incendiaires, les assassins.

« D'HORREUR? *La victime serait-elle immolée?* »
 (Journal de Louvain, 10 mars 1830, col. 2.)

« M. De Potter et ses complices vont être condam-
 « nés A MORT ou bien ils seront absous. Dans le pre-
 « mier cas, les tigres à soif de sang humain oseraient-
 « ils se flatter *qu'on permettra* l'assassinat juridique
 « de six Belges chers à leurs compatriotes et défen-
 « seurs éprouvés des libertés publiques? Croiraient-
 « ils qu'on pourrait empêcher un forfait aussi horrible
 « sans RÉACTION *contre les assassins* et LEURS
 « COMPLICES? Dieu seul qui tient dans ses mains
 « les peuples et leurs destinées, Dieu seul est instruit
 « des bornes où s'arrêterait LA VENGEANCE POPU-
 « LAIRE : mais quelles que soient les bornes où elle
 « s'arrêtât, les ministres n'en seraient pas moins les
 « premières victimes! » (Journal de Louvain, 11 mars
 1830, col. 6.)

« Le gouvernement peut-il compter sur la conti-
 « nuation du calme qui s'observe depuis quelques
 « jours dans le royaume? Oui; s'il saisit l'occasion
 « favorable qui se présente de faire spontanément
 « droit à nos principaux griefs. NON; s'il néglige
 « cette occasion, qui peut-être *ne se présentera plus*.

« On va juger à une de nos cours d'assises un pro-
 « cès politique qui se rattache à tous les événemens
 « dans lesquels nous sommes à la fois *témoins et ac-*
 « *teurs* depuis plus d'un an. Il est facile de concevoir
 « dès lors que le calme d'aujourd'hui ne peut être que
 « celui de l'anxiété. *Compter sur sa durée, après que*
 « *la nation aurait appris que rien de ce qu'elle attend*
 « *ne doit arriver*, c'est demander à la nation un de

« ces efforts philosophiques que l'on cite déjà comme
 « des phénomènes chez les individus, un de ces efforts
 « qui *fait* supporter, sans se plaindre, les calamités
 « les plus profondes et les plus inattendues. » (*Courrier des Pays-Bas*, copié par *Le Catholique*, 10 mars 1830, col. 2.)

« La cour de Bruxelles s'est distinguée dans l'affaire du *Catholique* par un arrêt aussi sévère
 « qu'ABSURDE. » (*Belge*, 22 janvier, col. 10.)

« On ne peut plus rester *pur* aux yeux de la nation
 « sans renoncer à tous les avantages, à toutes les distinctions qu'on tient de la puissance exécutive. » (*Belge*, 21 janvier, col. 9.)

« Nous le demandons encore : quel homme se
 « croira ASSEZ DÉSHONORÉ POUR SE CHARGER D'UNE
 « FONCTION PUBLIQUE. » (*Belge*, 19 janvier, col. 10.)

« Le message du 11 (janvier), *ultimatum d'un*
 « CERVEAU EN DÉLIRE. » (*Belge*, 28 janvier 1830, col. 10.)

« S'il (M. Van Gobbelschroy) s'était franchement
 « jeté dans les bras de M. Van Maanen, on lui aurait
 « du moins reconnu LE COURAGE DE L'IMPUDEUR. » (*Belge*, 25 janvier, col. 9.)

« Comme le gouvernement ne peut plus espérer de
 « tromper par des promesses mensongères, il prend
 « des mesures de haine et de vengeance. » (*Belge*, 16 janvier 1830, col. 8.)

« Que fait l'homme de Lisbonne (Don Miguel)? du
 « VAN MAANEN sur une plus grande échelle, *moins*
 « l'hypocrisie. » (*Courrier des Pays-Bas*, 12 février 1830, col. 1.)

« Monseigneur Van Gobbelschroy, *la risée de la Belgique, et la marionnette du cabinet*. On (lui) a donné pour éméritat l'industrie nationale, les colonies et le waterstaat, *triple ministère de maltôte et de véritable industrie*, où l'on gouverne sans contrôle et où l'on s'enrichit sans danger. Dans quelques années la patrie reconnaissante devra remercier le grand homme qui a daigné faire une fortune brillante. » (*Courrier des Pays-Bas*, 2 février 1830, col. 8.)

« Le pays que M. Van Maanen VEUT décidément perdre sans retour. » (*Courrier des Pays-Bas*, 12 février, col. 11.)

« On amènera bientôt le temps où toute la Belgique ne sera plus qu'un grand pays de généralité, qui devra s'estimer bien *heureuse* de recevoir pour administrateurs LES LAQUAIS DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE SES AMIS. » (*Courrier des Pays-Bas*, 1^{er} mars 1830, col. 5.)

« Les universités ne sont plus que des boutiques où l'on vend le droit de plaider, de guérir et d'enseigner à quiconque est riche et servile. » (*Courrier des Pays-Bas*, 1^{er} février, col. 8.)

« Je ne puis m'expliquer le délire de ceux qui sont les *partisans de M. Van Maanen*, qu'en me rappelant que les sentimens de vénération des *compagnons de CARTOUCHE* pour leur chef allaient quelquefois jusqu'au culte. » (*Courrier de la Sambre*, 25 janvier 1830, col. 6.)

« Un barreau comptant beaucoup d'hommes d'affaires, de praticiens, peu de jurisconsultes et encore

« moins d'avocats (1), un conseil de régence mettant
 « les moindres faveurs du gouvernement à bien plus
 « haut prix que l'indépendance de la commune : un
 « commerce, encore étranger à toute généreuse im-
 « pulsion, et n'ayant pas même pour esprit, l'esprit
 « d'association; une noblesse presque tout entière à
 « ses intérêts, à ses préjugés de coterie, et presque
 « aussi mesquine dans ses ambitions que celle de nos
 « plus petites villes de province; enfin au-dessous de
 « tout cela une population sans nerf, sans CROYAN-
 CES COMMUNES. » (*Courrier des Pays-Bas*, 21 fé-
 vrier, col. 7, article ESPRIT DE BRUXELLES.)

On peut s'amuser un moment de ces contradic-
 tions de l'esprit de parti, de ces petites vengeances de
 la vanité blessée : mais elles ont aussi leur côté sé-
 rieux. Qu'est-ce que ce manque de nerf que l'on re-
 grette dans le peuple? Pourquoi lui reproche-t-on de
 n'être pas assez dévôt, quand on ne l'est pas soi-
 même, sinon parce qu'on voudrait qu'il détestât les
 protestans, qu'il les regardât comme des ennemis de
 Dieu.

C'est encore dans ce sens que l'on annonce à cha-
 que moment que le peuple va être garrotté, baillonné,
 livré aux baïonnettes étrangères, dont nos députés
 ont déjà peur, selon le *Journal de Louvain* (5 mars,
 col. 6.) C'est dans ce sens que l'on invente de pré-

(1) Ici la mauvaise humeur faisait dire la vérité au *Courrier* sans le
 vouloir, car il est de fait que le barreau belge, de la génération ac-
 tuelle, ne saurait être comparé, par sa nullité et sa dépravation,
 qu'à cette nuée de *Paglietti* qui battent le pavé de Naples et qui sont
 l'opprobre et le fléau du barreau et du pays.

tendus arrêtés qui fixeront la haute cour à La Haye, pour s'écrier ensuite :

« Ne sommes-nous pas un peuple conquis! Nos
« bons amis d'outre Moerdyck ne considèrent la Bel-
« gique que comme matière d'exploitation : les idées
« mercantiles, d'après lesquelles ils gouvernent les
« colonies, ils les appliquent à notre pays! » (*Courrier des Pays-Bas*, 28 février, col. 5.)

C'est dans ce sens que le *Journal de Louvain* a eu l'impudeur d'appeler la banque un piège du gouvernement :

« La soi-disant Banque n'est qu'une caisse auxi-
« liaire pour faciliter les emprunts A FONDS PERDUS,
« dans toute la rigueur du mot, à un gouvernement
« obéré. » (*Journal de Louvain*, 19 février, col. 6.)

Le pape avait témoigné sa satisfaction de la conduite du gouvernement; aussitôt *Le Courrier de la Meuse* accusa DE FAUX le roi qui l'avait déclaré.

« Nous vous entendons vous écrier : *Le pape a*
« écrit AU ROI qu'il est content. Nous pourrions
« bien vous demander à votre tour, si vous croyez ce
« que vous dites. Nous N'AVONS PAS FOI EN DES LET-
« TRES QUI RESTENT EN PORTEFEUILLE, QUAND ELLES
« CONTIENNENT DES FAITS ASSEZ PEU VRAISEMBLABLES. »
(*Courrier de la Meuse*, 14 janvier 1830, col. 7.)

« Tandis que nos ministres repoussent avec une si

« coupable obstination le fardeau de leur responsabi-
 « lité, il sera utile de faire voir à quelles suites fâcheu-
 « ses est exposé LE SOUVERAIN qui DOIT PER-
 « SONNELLEMENT RÉPONDRE DES ACTES QUE
 « LUI SUGGÈRENT DE MAUVAIS CONSEILLERS. » (*Catho-
 lique*, 21 janvier, col. 3, et *Courrier de la Meuse*, 23
 janvier 1830.)

« Tous ces actes arbitraires sont comptés et pesés;
 « plus il y en a, plus LE COMPTE A RENDRE SERA TER-
 « RIBLE, PLUS LE JOUR DU JUGEMENT À VENIR SERA
 « REDOUTABLE. » (*Courrier de la Meuse*, 14 fé-
 vrier 1830, col. 2.)

« Le pauvre peuple se voit obligé de dire à son
 « roi : Sire, vous serez responsable, parce qu'il faut
 « bien que quelqu'un le soit. » (*Journal de Louvain*,
 10 mars 1829, col. 5.)

« DE DÉCHÉANCE EN DÉCHÉANCE, LA DY-
 « NASTIE RÉGNANTE SERAIT ÉCARTÉE. MAIS,
 « BON DIEU! OU SERAIT DONC LE GRAND
 « MAL, QU'Y AURAIT-IL DE SI TERRIBLE, A
 « VOIR DESCENDRE DU TRONE UNE FAMILLE
 « QUI AURAIT MIS LE SCEPTRE EN GUERRE
 « AVEC LA LIBERTÉ. CHAQUE DÉCHÉANCE
 « EST UNE RÉVOLUTION; MAIS C'EST UNE
 « SIMPLE RÉVOLUTION D'HOMMES ET NON
 « DE CHOSES; ET CES RÉVOLUTIONS - LA
 « SONT PARFOIS D'UNE URGENTE NÉCES-
 « SITÉ. » (*Journal de Louvain*, 10 MARS 1830,
 col. 4 et 5.)

« Nous reconnaissons à la responsabilité royale
 « des inconvénients. En effet, quelle opération diffi-

« cile que la MISE EN ACCUSATION D'UN ROI!
 « où trouver des procureurs pour le poursuivre, des
 « tribunaux pour le juger? De quels élémens de cor-
 « ruption ou de résistance un monarque ne peut-il
 « pas disposer, dans une circonstance où il mettra
 « naturellement en œuvre toutes ses ressources. »
 (Ibidem.)

« Depuis la création du royaume, il n'est presque
 « pas un seul acte qui ne révèle le sinistre projet
 « que nos VALETS A PORTEFEUILLE avaient conçu, et
 « qu'ils exécutaient avec une persévérance, avec une
 « perfidie qui effraie l'ame la plus ferme, qui décon-
 « certe l'esprit le plus pénétrant.

« Que l'on observe comment, tout en proclamant
 « nos droits dans un langage hypocrite, on les mé-
 « connaissait avec une révoltante audace, et que l'on
 « se demande ensuite si jamais despotisme plus igno-
 « minieux a pesé sur un peuple, si jamais nation a
 « été en butte à une moquerie plus sanglante, à un
 « système de déception plus machiavélique.

« La loi n'est plus rien, lorsque la volonté DU
 « MONARQUE ou le caprice d'un ministre veut
 « quelque chose. » (Belge, 29 janvier 1830, col. 7
 et 8.)

« Le ministère, ou si l'on veut LE MONARQUE
 « QUI NOUS GOUVERNE, a un système à lui, ce
 « système n'a rien de neuf. C'est le despotisme dans
 « sa nudité orientale.

« Mais nos gouvernans ont-ils bien songé qu'il n'y
 « a qu'en Turquie, en Chine, et peut-être dans l'Es-
 « pagne et le Portugal, que les procédés d'une cer-

« tainé façon ne suscitent pas UNE VENGEANCE TER-
« RIBLE contre leurs auteurs?

« Il me semble voir UN HOMME monté sur une
« tour, jeter sur les maisons qui entourent l'édifice
« sur le sommet duquel il s'est placé, un sourire de
« pitié et un regard orgueilleux, il me semble, dis-je,
« voir CET INSENSÉ finir par gagner un éblouissement,
« et mourir en tombant sur l'objet de ses hautains
« mépris. Si la manie du bon plaisir était une manie
« comme les autres, on se bornerait A CONSTRUIRE
« UN HOSPICE POUR LES TÊTES COURONNÉES
« dont elle se serait emparée ; mais le bon plaisir est
« chose pire que démente : c'est MORT, TERRIBLE
« MORT, pour ceux dont elle brouille la cervelle. »
(*Journal de Louvain*, 22 janvier 1830, col. 5
et 6.)

« Vivent MM. De Brouckere et De Gerlache, les
« vrais défenseurs de nos libertés!... A bas la mou-
« ture, à bas l'arrêté de 1815, VIVE CAPACCINI,
« VIVENT LES FRANÇAIS! » (*Courrier de la Sam-
bre*, 2 août 1829, col. 2.)

« IL NE FAUT QU'UNE MINUTE POUR
« ADAPTER UNE CORDE DE CHANVRE A UN
« COU ROYAL, OU POUR ATTACHER UN CA-
« PET SUR LA PLANCHE DE LA GUILLOTINE...
« Un auguste personnage croit sa volonté grande et
« forte parce qu'elle est opiniâtre. Jadis il comptait
« sur la lâcheté de la nation. Mais la nation a repris
« courage... On lui a fait beaucoup de mal : ELLE
« S'EN VENGERA. » (*Journal de Louvain*, 15 no-
vembre 1829, col. 4.)

Telles sont les opinions que la presse a pu librement émettre sous la législation de 1829, et que des journaux fondés *ad hoc* ont répandues dans tous les idiomes jusque dans la cabane du paysan. Après cela, que l'on s'étonne si la rébellion a éclaté.

Nous terminerons ces extraits par reproduire *en entier* un article inséré dans *Le Courrier des Pays-Bas* du 20 août 1830, qui demeura non seulement sans poursuites, mais même sans réponse.

RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1830.

« La France n'est pas le seul pays où le pouvoir ait méconnu et renié son origine, sa nature et sa destination véritable, pour les rattacher à quelque source secrète et mystérieuse, ou à la force brutale, ou à la féodalité, ou à des combinaisons de diplomates. Ce n'est pas uniquement en France que le pouvoir a opposé les soi-disant droits *d'une maison* à ceux *du peuple*; qu'il a traité la constitution comme une concession *octroyée de propre mouvement* et uniquement pour *restreindre ses droits* autant qu'il l'avait jugé convenable; qu'il s'est en conséquence prétendu indépendant de la constitution et en droit de s'en faire l'arbitre; que, par une double violation, il en a usurpé l'interprétation, et l'a interprétée fausement, dans son propre intérêt: ce n'est pas en France seulement, que le régime des ordonnances a été substitué à celui des lois; que le gouvernement s'est fait chef de faction; qu'il a dégradé la magistrature et l'a transformée en instrument d'oppression et de tyrannie; qu'il a

fait de l'exercice consciencieux des devoirs politiques d'abord une cause de disgrâce, puis de danger, et a menacé d'en faire un crime; qu'il a conféré les places, les récompenses, et ce qu'il appelle les honneurs, dans des vues purement égoïstes et comme prix d'un dévouement anti-patriotique et anti-national; qu'il a trompé la bonne foi et l'inexpérience, puis menacé l'indépendance et cherché à détruire la considération et la dignité des pouvoirs collatéraux, pour les entraîner violemment dans son orbite, et à fausser, à annuler les pouvoirs subordonnés; qu'il a brandi l'arme perfide et dangereuse des coups-d'état, du parjure et du renversement des institutions tutélaires; qu'il a osé se faire un titre de puissance du criminel et humiliant appui de l'étranger; qu'il a enrôlé et soldé des deniers de l'état d'infames aventuriers, avec mission patente de se rendre les panégyristes de ses entreprises les plus criminelles, et de poursuivre de leurs calomnies et de leurs outrages journaliers, les citoyens les plus honorables et tous ceux qui montraient quelque dévouement, quelque zèle pour les intérêts et le bien-être du pays; qu'il a lancé la meute de ses Mangin et de ses Jacquinot, de ses Menjaud et de ses Boudet, de ses Amy et de ses Côtte, contre la presse libre et indépendante, tandis que la plus révoltante impunité et des récompenses plus révoltantes encore, encourageaient sa *Gazette*, sa *Quotidienne*, son *Drapeau blanc*, son *Universel*, ses *Madrolle* et ses *Martainville*; qu'il a tenu boutique ouverte d'intrigue, de corruption, de servilité, de mensonge, d'imposture et d'hypocrisie; qu'il s'est cru fort, parce

qu'il était perfide et méchant; éclairé, parce qu'il se faisait redire ses propres déceptions, et que la vérité ne trouvait plus d'accès jusqu'à lui; grand, parce que de l'enceinte où il s'était cantonné et de la hauteur où il s'était hissé, il ne voyait, il n'entendait que ses propres suppôts, ses sbires et ses gendarmes, et que la nation qu'il croyait avoir *envahie*, domptée, soumise, échappait à ses regards fascinés. Non certes, la France n'est pas le seul pays où cela se soit vu. Puisse-t-il être le seul où le pouvoir se laisse ainsi entraîner jusqu'au précipice par

«..... Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.»

Il nous reste à examiner si le roi GUILLAUME, si ce monarque libéral et juste, a été beaucoup mieux traité par ses alliés naturels, qu'il ne l'a été par ses plus implacables ennemis.

C'est ce que nous allons voir en parlant des protocoles de Londres.



DIPLOMATIE.

PROTOCOLES DE LONDRES.

Pendant que les plénipotentiaires des cinq grandes puissances réunis à Londres se sont amusés à démolir pièce à pièce , à coups de protocoles , les traités existans sur lesquels repose l'état politique de l'Europe , l'esprit destructeur de dissolution sociale s'est propagé partout , et ce n'est point à la dernière révolution française qu'il serait juste de s'en prendre , car la France était dans son droit. Elle ne cesserait d'y être , qu'autant qu'elle s'arrogerait la prétention d'établir un système subversif de propagande , ou si , par apathie , par impuissance , ou par condescendance , le gouvernement français tolérerait plus longtemps que cette propagande fût ouvertement favorisée par des sociétés organisées , par des armemens isolés , ou par des souscriptions publiques , ainsi que cela s'est pratiqué lors du soulèvement de Bruxelles , et plus récemment à l'égard de la Pologne , quoique ces deux événemens ne soient susceptibles d'aucune espèce de parallèle.

Personne, assurément, ne s'avisera de nier que le peuple anglais ne jouisse de la liberté la plus étendue que puisse comporter l'état social. Cependant, l'on a vu, de tout temps, le cabinet de Saint-James, défendre les armemens qui se préparaient dans les ports de la Grande-Bretagne, lorsqu'ils étaient de nature à porter atteinte à la sûreté des gouvernemens avec lesquels cette puissance était en paix : on l'a vu rayer des contrôles de l'armée anglaise les officiers qui allaient combattre des rois amis de l'Angleterre ou avec lesquels son intérêt la bornait à une simple neutralité.

Si l'esprit de destruction a fait des progrès si rapides depuis la fin de juillet, c'est à l'impunité de la révolte belge qu'il faut l'attribuer, car les Belges étaient complètement dans leur tort. Les peuples qui ont répondu à l'insurrection de Bruxelles se sont gravement compromis dans l'opinion des gens raisonnables et des amis de la justice : on peut dire que si leur cause était bonne, ils ont eu la maladresse ou le malheur de l'avilir aux yeux des contemporains et dans l'histoire. Les Belges commencent à être connus, même de ceux qui, de prime abord, avaient épousé leur cause; et, plus on les laissera barbotter dans le bourbier où ils se sont plongés, plus ils seront connus et jugés par leurs œuvres.

Si la conférence de Londres avait été réellement animée d'un désir *unanime* et sincère de maintenir la paix générale, l'Angleterre et la France, à qui la conservation de cette paix est peut-être plus nécessaire encore qu'aux autres puissances, loin de soutenir l

principe *subversif, absurde, insoutenable*, de la non-intervention dans le sens absolu que l'on semblait vouloir y attacher aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, ne laisse pas d'être passablement contradictoire, ces deux puissances auraient dû se montrer les premières à offrir leur contingent, d'accord avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour comprimer les Belges et pour en faire un exemple au besoin terrible, mais pourtant salulaire à l'humanité et à la liberté elle-même bien comprise, car les violences et les secousses qui se succèdent partout, finiront par la rendre insupportable aux peuples et quelque jour odieuse même à ses plus zélés défenseurs.

Dès son origine la réunion diplomatique de Londres eut le malheur de n'inspirer aucune confiance, et ce ne fut pas le moindre de ses torts. Amis comme ennemis, chacun se défia de son allure. Il faut le dire, le seul sentiment que ces actes aient justifié, c'est en effet celui de la défiance.

D'ailleurs, puisqu'il s'agissait de discuter les intérêts du royaume des Pays-Bas, chacun se demandait pourquoi les conférences ne devaient point avoir lieu à La Haie. La justice, la raison, la loyauté, toutes les convenances, en un mot, s'accordaient à indiquer cette résidence préférablement à toute autre. Et d'ailleurs, sa position centrale aurait été, à elle seule, une cause assez déterminante pour justifier un tel choix.

Les changemens survenus dans le cabinet anglais, peu après la convocation diplomatique, excitèrent de nouvelles défiances d'un autre genre.

Si en appelant la grande réunion diplomatique dans

sa capitale, l'Angleterre avait fourni un argument de plus à ceux qui l'accusent d'égoïsme, le passage soudain d'un ministère *tory* à un ministère *whig* fit naître, dans l'esprit de ceux qui ont lu, ou plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui ont vu l'histoire, et qui s'en souviennent, des rapprochemens de plus d'un genre avec cet autre passage non moins mémorable, non moins soudain, du ministère PITT au ministère Fox, dans lequel la France et l'Europe avaient cru trouver le gage d'une longue paix, et qui en définitive ne servit qu'à réaliser l'une des plus grandes mystifications politiques des temps modernes.

Une conférence européenne ouverte, pour ainsi dire, sous les auspices d'une suspicion générale, devait peu compter sur un succès définitif. Elle pouvait multiplier à son gré les protocoles, cela ne changerait guère les résultats.

Si le véritable but de la réunion diplomatique de Londres était de gagner du temps, nous oserons lui dire avec franchise que, par là, l'Europe entière s'est manqué à elle-même. On aurait conçu l'emploi d'un moyen dilatoire en présence d'un Frédéric ou d'un Napoléon; mais devant une poignée d'insensés que l'Europe aurait dû faire rentrer chez eux à coups de fouet, c'est, en vérité, dans toute la force du terme, une profanation de la diplomatie, profanation qui lui a porté dans l'esprit des peuples, comme aux yeux de la postérité, un coup dont elle aura de la peine à se relever de long-temps.

Si on voulait la guerre, il fallait l'avoir commencée

en septembre : c'était le seul parti convenable pour en abréger la durée.

Si l'on voulait sincèrement et fermement la paix, toutes les puissances unanimes à la vouloir auraient dû se montrer non moins unanimes dans l'emploi du seul moyen efficace pour la maintenir, celui de tomber toutes d'accord sur les Belges pour les mettre à la raison.

N'ayant fait ni l'un ni l'autre, l'Europe a vu surgir, en peu de temps, les troubles de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, la révolution de Pologne, les tentatives contre l'Espagne et l'Irlande, et une fermentation d'écoliers partout ailleurs. Il se peut qu'avant la fin de l'année, l'Europe entière soit en feu : elle le devra au scandale des protocoles de Londres et à l'impunité, et, qui plus est, aux encouragements accordés aux scènes de brigandages des Belges.

Un nouveau principe a jailli de la révolution de juillet : la France s'est chargée de le proclamer, et a d'abord menacé de le soutenir les armes à la main. Nous voulons parler du principe de NON-INTERVENTION.

Ce principe, considéré abstractivement, peut avoir son côté raisonnable; mais on en a *forcé* les conséquences au point de le rendre absurde, impraticable et, en dernière analyse, subversif de tout ordre social.

Parce que l'on avait, de nos jours, abusé des interventions armées, ce que nous sommes loin de vouloir contester, on s'est jeté dans l'abus contraire : de peur de favoriser les trônes absolus aux dépens des besoins réels des peuples, on a fini par garantir, non

pas la véritable liberté, mais les excès de la sédition et les horreurs du brigandage. Nous ne demandons pas trois ans de temps pour que tous les yeux soient ouverts à ce sujet, pour que les aveux et les regrets soient unanimes. Mais alors, peut-être, les regrets seront tardifs parce que les maux seront devenus irréparables.

Il convient, avant d'aller plus loin, de dégager cette grave question de l'obscurité qui s'attache d'ordinaire au langage nébuleux et sibyllin des diplomates : il est bon de traduire l'étrange principe de la NON-INTERVENTION en langue vulgaire. A cet effet nous allons avoir recours à un exemple clair et intelligible.

Un honnête père de famille habite une vaste maison située au milieu d'une ville immense et populeuse. Parmi ses nombreux enfans, la plupart dévoués et paisibles, se trouvent quelques forcenés, qui maltraitent leur vénérable père, méconnaissent ses bienfaits, abusent de son excessive tendresse, veulent le dépouiller, et qui, dans le but de le forcer à déloger, finissent par mettre le feu à l'habitation commune.

Ce père malheureux, réduit à l'impuissance d'éteindre l'incendie par lui-même, s'adresse à ses voisins, à ses amis, plus spécialement à ceux de qui il tenait sa maison, et qui s'étaient engagés à se prêter mutuellement *aide, secours et appui, dans tous les cas et dans toutes les occasions* (1).

Ses voisins, ses amis, non moins pénétrés de la

(1) Voyez t. 1^{er}, p. 209, feuille 14, le texte de l'article 1^{er} du traité du 14-26 septembre 1815.

justice et du bon droit de la réclamation, que de la force des engagements par eux contractés, et en même temps du péril de voir l'incendie se propager chez eux, s'apprêtent à porter secours à leur commun ami, lorsque tout à coup un autre voisin, jaloux, puissant et qui peut-être encore s'exagère ses propres forces, s'avise d'y mettre obstacle, menaçant de se joindre aux enfans incendiaires et parricides, si d'autres, en acquit de leurs engagements les plus formels, osent prêter assistance à l'honnête père de famille, victime d'une exécrable spoliation.

« Laissez, dit-il, laissez : que ceux qui brûlent s'ar-
 « rangent comme ils pourront, avec ceux qui ont mis
 « le feu : la maison que vous voyez en flammes masque
 « les limites de la mienne, ce sont-là mes *limites na-*
 « *turelles*, et je me trouve à l'étroit, quelque riche ,
 « pourtant, et immense que soit ma demeure. Ainsi ,
 « de mon autorité privée, je proclame le principe de
 « *non-intervention*, ce qui ne m'empêchera pas d'in-
 « tervenir pour mon compte et dans mon intérêt,
 « chaque fois qu'il me conviendra d'*exciter* les incen-
 « dies chez mes voisins, puis après d'en profiter. »

En vain les amis de la justice, de la morale et du bon ordre s'efforcent de persuader à cet insensé que le principe dont il se constitue le paladin est repoussé par la raison ; qu'en persistant à le soutenir il expose la ville entière à une conflagration générale dont lui-même deviendra tôt ou tard la victime ; que si, quelquefois, l'on a prêté secours à des voisins homicides qui en étaient indignes, ce n'est pas un motif pour en refuser à un honnête homme que l'on assassine par

la plus odieuse provocation, de la même manière que l'abus journalier que l'on fait partout des choses les plus saintes ne saurait nulle part en proscrire raisonnablement l'usage légitime. C'est en vain : l'autre persiste à proclamer son prétendu principe de non-intervention.

Voilà, en deux mots, l'explication du droit exorbitant que la France actuelle a eu la prétention de s'arroger (1) toute seule contre l'Europe entière. Nous disons la France toute *seule*, parce que l'Angleterre ne saurait se prêter à de semblables prétentions, qu'aussi long-temps que son intérêt ne se trouvera nullement compromis. Si la Belgique se donnait demain à la France, l'Angleterre leur déclarerait la guerre l'instant d'après à toutes les deux.

Il serait assez curieux de savoir ce que, de son côté, ferait la France, si le congrès de Bruxelles s'avisait d'appeler au trône de la Belgique Charles X, par exemple, ou le duc de Bordeaux.

Bref, le principe de la *non-intervention* est évidemment subversif de tout ordre social possible ; et si nous sommes loin de nier que l'on en ait plus d'une fois abusé, un peu de bon sens et de loyauté suffiront pour convaincre tout homme impartial que l'intervention n'est point uniquement un droit, mais que, dans certaines circonstances elle devient, de plus, un devoir rigoureux, un devoir positif, dicté par le principe

(1) Ceci était écrit avant l'avènement au ministère français de M. C. Périer, dont le système de sagesse est en possession de sauver la France et l'Europe s'il parvient à triompher du délire des passions déchaînées contre tout ce qui est juste et raisonnable.

conservateur, la plus impérieuse des obligations attachées à l'exercice du pouvoir souverain, quelle que puisse être d'ailleurs la nature ou la forme d'un gouvernement.

Nous admettons volontiers qu'aucun potentat n'a le droit de s'immiscer dans les affaires *intérieures* des autres, dans ce sens que si tel état se règle d'après tels principes et tel autre état d'après des principes opposés; si l'un admet, si l'autre exclut le jury ou le contre-seing ministériel, la liberté de la presse ou le libre exercice des cultes, cela doit être à l'abri des interventions étrangères, car ce sont, en quelque sorte, des questions de ménage, que doivent régler d'accord ceux qu'elles concernent.

Mais le démembrément d'un royaume! la dislocation d'un état formé tout exprès du consentement unanime des cabinets, afin de maintenir l'équilibre en Europe, dans l'intérêt de la paix non moins nécessaire aux peuples qu'à ceux qui les gouvernent!... La spoliation d'un monarque le plus fidèle gardien des sermens prêtés à la nation, laquelle nation s'est rendue seule coupable de parjure, et l'a dépossédé en violation de ses sermens!!!.... Quoi! l'Europe sanctionnerait définitivement une semblable iniquité, et il se trouverait un cabinet qui, trop éclairé lui-même pour nier l'évidence, se laisserait pourtant imposer contre sa propre conviction une loi immorale, par une faction turbulente, farouche et sanguinaire qui ose s'intituler insolemment *le peuple souverain*!!!

Que dirait le peuple-souverain-sujet, quoi qu'on en dise, d'un marquis célèbre, si le parti légitimiste ou

tout autre, s'avisant de former un royaume à part du midi de la France, et d'en exiger la *séparation* les armes à la main, offrait la couronne de ce nouveau royaume, soit au duc de Bordeaux, soit à un prince russe, anglais ou autrichien, et si une puissance quelconque prétendait défendre à la France de dompter la rébellion par la force des armes?

Il faut bien se garder, en haine de l'arbitraire des rois, de déplacer le règne *du bon plaisir* et d'établir insensiblement celui des peuples. Ceux qui trouvent raisonnable et juste d'en dépouiller les rois, et de borner leur autorité par des lois fondamentales, auraient mauvaise grace d'introduire un nouveau droit public d'insanité, tendant à courber le genre humain sous l'effroyable despotisme du caprice de la populace et sous le gouvernement des écoliers.

Nous reconnaissons qu'il n'est plus possible de gouverner, de nos jours, les peuples policés, au nom et sous les prétentions surannées du *droit divin*. Ce qui du reste ne veut pourtant pas dire, le moins du monde, que l'on puisse raisonnablement considérer comme un tyran tout monarque qui s'intitule *roi par la grace de Dieu*. C'est là un vieux formulaire auquel affectent d'attacher un sens de réprobation ceux qui aspirent à démolir la chose, en ayant l'air de toucher seulement au nom qu'on lui a donné. Ce nom, devenu rance, comme tant d'autres noms auxquels pourtant nul ne fait attention, ce nom, après tout, n'est qu'une *manière honnête* de parler qui s'allie, et qui peut fort bien s'allier sans l'ombre d'inconvénient, aux formes constitutionnelles de même qu'à la puissance absolue.

Sans violer en rien les droits des peuples, un roi peut bien dire *je suis roi PAR LA GRACE DE DIEU*, de la même manière que l'on dit habituellement : *je suis heureux, grâces à Dieu : grâce à Dieu, je suis rétabli : j'ai de quoi vivre*, etc., etc. La pensée de tout rapporter à la volonté ou à la permission d'un être suprême ne saurait nullement se traduire par la sanction ou l'appui que Dieu accorderait à l'oppression ou à la tyrannie, encore moins par la transmission d'un droit inique, droit que Dieu aurait donné aux rois, de posséder les hommes leurs semblables qu'ils gouvernent, comme ils possèdent leurs chiens ou leurs chevaux et de les traiter à l'avenant.

Ce sont là de ces extravagances dont l'exagération peut, quelquefois, avoir séduit des têtes faibles et produit des erreurs involontaires, mais il faut convenir que parmi ceux qui les débitent avec le plus d'emphase, se trouvent bon nombre d'hommes pervers, d'artisans volontaires de discorde la plus profondément préméditée, lesquels ne pensent pas un seul mot de toutes ces billevesées qu'ils s'en vont répéter aux masses pour les pousser aux plus coupables excès.

La doctrine de la souveraineté PRATIQUE du peuple est une doctrine absurde, et tout aussi impraticable, tout aussi subversive et fausse à Philadelphie comme à Madrid.

Dans les états les plus libres et les plus démocratiques du monde, le peuple ne peut, ni ne pourra jamais, exercer de souveraineté autrement que par délégation : et, qui plus est, cette délégation ne saurait

être confiée qu'à l'élite de l'élite des citoyens, élus eux-mêmes par un certain nombre de notabilités sociales; car, on aura beau dire, lorsque les droits d'électeurs seront abandonnés aux masses, ou même conférés à une trop forte majorité de citoyens, le vote se trouvera exposé aux envahissemens de cette classe avant-dernière de la société, que nous voyons partout en contact immédiat avec les prolétaires et même avec la plus vile populace. Alors ce prétendu peuple souverain deviendra, de fait, le plus esclave de tous les peuples : quelques pièces de monnaie, quelques verres de liqueur auront facilement acheté son vote; et les Marat, les Démophile, ces hommes horribles que l'on n'est que trop sûr de trouver dans tous les pays de la terre, auront bientôt envahi l'enceinte législative.

Si donc il demeure prouvé que, même dans le seul sens possible que l'on puisse attribuer à la doctrine de la souveraineté du peuple, celui-ci ne peut exercer sa part de souveraineté que par l'élection, dès qu'il a rempli le seul acte souverain dont il soit susceptible, il redevient nécessairement sujet à son tour, sous peine d'anarchie, ce qui veut dire de dissolution du corps social.

Que ceux qui entreprendraient de contester ces principes du libéralisme le plus large, pourtant, qu'il soit possible d'appliquer d'une manière raisonnable et pratique, que ceux-là, disons-nous, y regardent à deux fois, car ils s'exposent à convertir en une arme suicide ce qu'ils avaient pris d'abord pour une armée défensive.

Du moment où l'on aura admis que le peuple puisse, dans certains cas, exercer sa prétendue souveraineté d'une manière tumultueuse et par le choc matériel de sa force brutale, il n'existera plus nulle part de société possible sur la terre.

Prenons un exemple, et rien ne serait plus aisé que d'en étendre l'application.

Cinquante bandits pillent et brûlent, dans Bruxelles, les maisons de ceux que les meneurs avaient signalés aux vengeances de la canaille.

Un mois après, cinq cents bandits prennent les armes et s'opposent au rétablissement de l'ordre légal.

Certes, ni les cinquante, ni les cinq cents brigands qui, matériellement considérés, ont tout fait, ne forment pas à eux seuls la nation : il y en aurait eu vingt mille, deux cent mille, que cela n'aurait pas constitué davantage la masse du peuple belge.

Cependant une poignée d'intrigans ont dit que cette bande de misérables exprimait la volonté du peuple souverain ; et les choses en sont venues au point qu'un congrès ne connaissant d'autre origine que l'action brutale de cinq cents brigands a pourtant été convoqué, assemblé ; que ce congrès a fait une constitution, a rendu des lois, a prononcé une déchéance, et cherche partout en Europe à nommer un prétendu roi *in partibus*, roi dont la royauté deviendra ce qu'elle pourra, et qui, d'après la tournure des choses, risque fort de se changer en un véritable avorton.

Supposons par impossible que tout cela s'accom-

plisse, ce que du reste nous sommes à l'antipode de concevoir ni d'admettre, toujours restera-t-il que cet amas d'actes illégaux devra son origine à un peuple souverain composé d'abord de cinquante déguenillés, et un peu plus tard de cinq cents, payés à un florin par jour et par tête par les meneurs du parti de l'Union.

Or, en faisant découler logiquement les conséquences des prémisses, quiconque pourra disposer, peu après, de cinq cents florins par jour pendant le temps nécessaire à faire culbuter par un égal nombre de bandits, expression vivante du peuple souverain, ce que d'autres bandits d'une couleur opposée (et quelquefois les mêmes) avaient établi peu auparavant; quiconque, en un mot, joindra la scélératesse aux moyens matériels nécessaires à bouleverser un empire, sera libre de le faire, toujours en mettant en avant le dogme de la souveraineté pratique du peuple; car, après tout, il n'y a pas de raison pour que la volonté de cet auguste souverain qui se paie à la tâche, ne change du jour au lendemain, et pour que, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, une coalition de scélérat n'établisse, à l'aide de la terreur, le règne de la tyrannie des minorités audacieuses sur les masses inertes ou épouvantées.

Le roi des Français est plus intéressé que tout autre à étouffer, dès sa naissance, le monstre qui s'essaie partout à lever une tête non moins menaçante sur les nations que sur les trônes.

Car, les prêtres et les républicains, ses ennemis naturels, sauront bien mettre, quelque jour, en émoi

dans Paris même, un nouveau peuple souverain composé de dix ou de vingt mille forcenés, et l'on sait que ce nombre, une fois lâché, fait plus de besogne et plus de bruit qu'un million de citoyens passifs, intéressés au maintien du bon ordre et au règne des lois. Si l'on pousse l'aveuglement jusqu'à introduire comme axiome politique de ne pouvoir pas repousser par la mitraille les masses qui se déclarent en état de rébellion, le trône de Louis-Philippe se trouvera le premier compromis, sa chute entraînera celle de tous les trônes, et principalement de ceux fondés sur le principe exagéré de la souveraineté pratique des masses ; car il sera toujours facile de soulever une tourbe aveugle et furibonde qui, à la lueur des incendies, se proclamera l'organe des volontés du peuple souverain.

Si telle ne peut assurément être l'intention du cabinet français, parce que le principe absolu dont il se serait fait le champion est de nature à compromettre avant tout sa propre existence, Louis-Philippe ne saurait trop se hâter d'abandonner cette dictature *de non intervention* prétendue, puisque, parmi les vices nombreux dont elle est radicalement entachée, se trouve en toute première ligne la plus palpable contradiction. La défense d'intervenir que la France prétend faire aux potentats de l'Europe est elle-même déjà une intervention dans toute la force du terme.

Ou la France de juillet s'est constituée en état de guerre avec toute l'Europe, et alors qu'elle le dise : sans doute la France est forte, très forte; mais une

coalition européenne serait plus forte encore. Tout en faisant la part d'une propagande qui aggraverait les calamités publiques et accroîtrait les massacres, l'Europe saine, et cette immense partie elle-même de la France qui aime la liberté pourvu qu'elle s'allie à l'ordre public, seraient à coup sûr en état d'opposer à la France convulsionnaire une force assez imposante pour la réduire, et nul ne saurait prévoir jusqu'où pourraient être poussées les conséquences d'une lutte de ce genre, terminée par un semblable résultat.

Où la France de juillet veut la paix, et en ce cas il faut qu'elle soit la première à concourir au maintien du *statu quo* qu'elle a trouvé en Europe, au moment de sa régénération politique. Alors, et pour être dans le vrai, la France doit se borner à dire aux autres puissances, avec modération et dignité : « Je repousse
« toute intervention qui aurait pour but de m'imposer
« une dynastie parjure dont je ne veux plus entendre
« parler d'aucune manière, et de me dicter des lois
« dans mes affaires intérieures. Mais, par contre, j'ad-
« mets l'intervention qui aurait pour objet de con-
« SERVER ce qui existait lorsque le drapeau tricolore a
« été lui-même admis de nouveau dans tous les états
« de l'Europe : j'admets, avant tout, que les traités
« EXISTANS doivent être MAINTENUS, et que les enga-
« gemens mutuels contractés par les puissances, à
« une époque antérieure à l'expulsion de la branche
« aînée des Bourbons, doivent être scrupuleusement
« remplis. »

Un tel langage honorerait le cabinet français et lui

attirerait la reconnaissance nationale, l'amitié de l'Europe, et les respects de l'histoire, car la France et l'Europe ont besoin de la paix : assez de maux ont déjà pesé sur le genre humain. Il est temps qu'on le laisse en repos.

Par une conduite opposée, et en persistant à soutenir l'odieux système de *propagande*, caché derrière le principe insidieux de non intervention, le cabinet français se constituerait en état d'alliance naturelle avec tous les traîtres, les parjures, les rebelles et les brouillons de l'Europe : dès lors, il ne devrait s'en prendre qu'à lui seul si, de toutes parts, et par tous les moyens, on se levait unanimement contre lui pour le renverser à son tour.

Le gouvernement français est en possession d'acquérir une gloire impérissable, et d'éclipser tous les genres d'immortalité connus jusqu'à nos jours. La célébrité qui se fonde sur les conquêtes, arrosée du sang et des larmes des peuples, ne saurait désormais procurer qu'une gloire vulgaire. Quelque loin que l'on parvienne à la porter, l'on atteindra bien difficilement, et à coup sûr l'on ne dépassera point celui qui, de nos jours, a dépassé Alexandre, César et Frédéric.

La mission que la France est appelée à remplir est une mission toute de paix, de liberté et de bonheur, pour elle-même et pour l'humanité. Assurer ces inappréciables bienfaits à trente-deux millions de Français, et protéger les progrès du siècle, de concert avec les potentats de l'Europe, pour en préparer la jouissance aux autres peuples, en conciliant leurs in-

stitutions avec l'état de leurs lumières respectives et avec le maintien de l'ordre public et le respect des traités et des lois, voilà la noble mission que l'humanité entière voudrait pouvoir confier à la France de juillet : et malheur mille fois aux insensés et aux pervers, qui pourraient l'en détourner pour satisfaire à des vues insensées, à des passions abjectes, ou pour servir les plus coupables desseins.

Louis-Philippe, dont personne ne conteste ni les vertus, ni les lumières, a honoré son règne, dès son avènement au trône, en appelant en majorité dans ses conseils des hommes généralement recommandables non moins par la modération de leurs principes que par leur constant amour des libertés publiques. A peine arrivés au pouvoir, ces hommes honorables et justement honorés, ont été assaillis des injures les plus grossières de la part des organes du parti prétendu libéral ; et les innombrables garanties qu'ils avaient tous données à la cause de la liberté, n'ont pu les soustraire aux attaques les plus brutales, aux plus odieux outrages. Qui aurait pu s'en douter, il y a un an, que les noms si honorables des Périer, Molé, Broglie, Dupin, Gérard, Sébastiani, Guizot, Mérilhou, Barthe, Montalivet, Persil et quelques autres encore, seraient frappés des suspicions libérales et mis à l'*index* par les coryphées du libéralisme ? Cela, pourtant, est arrivé!!!

Que le roi Philippe sache finalement déployer une fermeté inébranlable ; qu'il s'arme d'un bras de fer, d'un bras terrible contre les factions ; il en est temps, il en est grandement temps : s'il tarde encore, son

trône sera renversé par les flots de cette hideuse ochlocratie qu'un pouvoir occulte l'a réduit, bien malgré lui sans doute, à tolérer, et que l'Europe indignée l'accuse d'avoir pris sous sa protection en Belgique où elle règne, et en France même où déjà elle s'apprête à régner, si l'on ne se hâte de la museler pendant que cela est encore possible. La France nouvelle a plus besoin de Louis-Philippe que ce prince n'a besoin de la France : que son pouvoir disparaisse ou vienne à être méconnu, le peuple français se verra encore une fois livré en peu de temps aux horreurs d'un nouveau gouvernement de guillotine, et probablement exposé aux conséquences d'une troisième invasion. Alors la France apprendra *trop tard* à connaître de quelle nature sont les services que lui auront rendus ces prétendus *grands citoyens* qui se sont faits les apologistes de la *propagande* et les soutiens de toutes les séditions passées, présentes et à venir, et qui voudraient pouvoir *lancer des projectiles révolutionnaires* chez toutes les nations de l'Europe et du globe. C'est aux extravagances de ces énergomènes que la France dut la seconde invasion, celle des cent jours, amenée par l'abdication de l'empereur Napoléon, le seul homme qui pût encore sauver l'état après le grand revers de Waterloo.

Que le roi des Français tourne ses regards vers le trône de GUILLAUME : il verra où mène l'abus de la bonté et de la clémence : il pourra profiter de la leçon.

Revenant aux protocoles émanés de la conférence diplomatique de Londres, non seulement on y trouve

avec douleur et surprise la sanction, l'encouragement et la récompense de tous les méfaits révolutionnaires, en d'autres termes, les élémens de la désorganisation sociale, mais on s'étonne d'y voir, qui plus est, de choquantes contradictions dans les termes.

Dans son discours d'ouverture du parlement, le roi d'Angleterre qualifie de RÉVOLTE le soulèvement des Belges, et, cinq semaines après, le plénipotentiaire de ce même monarque appose son approbation à un protocole qui sanctionne la conduite des Belges, et qui leur accorde la plus grande de toutes les récompenses, en posant en principe la possibilité de reconnaître leur future indépendance, tandis que depuis quatre ans la Grande-Bretagne refuse de reconnaître Don Miguel, lequel, après tout, n'est ni plus scélérat ni plus ouvertement spoliateur que ne le sont ceux qui se sont saisis du pouvoir en Belgique.

La Russie combat depuis plusieurs mois pour parvenir à réprimer par la force des armes la révolution polonaise, et à châtier d'une manière terrible ceux qui s'en sont constitués les chefs et qui appartiennent aux sommités de la nation : et le plénipotentiaire du tzar, à la conférence de Londres, a signé le protocole du 20 décembre qui protège la rébellion de la Belgique, opérée par une poignée d'hommes sans aveu, et leur annonce que l'on va se concerter pour trouver un moyen de reconnaître leur future indépendance, attendu que l'on est d'accord sur l'inconcevable principe de non-intervention !

Mais les Polonais ne pourront-ils pas reprocher un jour aux protocoles de Londres de les avoir compro-

mis, de les avoir cruellement et froidement induits en erreur; et de quelles imprécations ne pourront-ils pas accabler ceux qui, en proclamant à Londres la non-intervention en faveur des Belges, semblaient leur donner, à plus forte raison, l'assurance que nul n'interviendrait contre la Pologne insurgée?

Et si, plus tard, l'Italie, l'Espagne, la Saxe, la Norvège, la Grèce, les principautés conquises par la Russie contre le Turc imitent l'exemple de la Belgique et de la Pologne, que fera, que pourra faire le cabinet français pour maintenir l'étrange principe dont il s'est fait le champion? Ira-t-il guerroyer sur la Vistule pour soutenir les Polonais, dans le Péloponèse, sur le Pruth, pour porter secours aux anciens sujets de la Porte, sur le Tibre pour aider les révolutionnaires italiens (1), sur l'Èbre pour protéger ceux de l'Espagne; en un mot, recommencera-t-il les grandes guerres de l'empire, non plus, comme sous Napoléon, dans l'intérêt de la France, mais pour la livrer à d'incalculables désastres; non pour la gloire de ses armes, mais pour lui attirer, tôt ou tard, d'inévitables revers; non pour le bonheur des peuples, mais pour coopérer partout à la désorganisation complète des sociétés établies d'un bout à l'autre de l'Europe?

Espérons encore, pour l'honneur de l'humanité et du nom français, qu'une aussi atroce extravagance sera repoussée des conseils d'un roi honnête homme, et que la France se bornera au rôle majestueux qui lui est assigné par sa haute position, celui d'affermir

(1) Ceci était écrit avant le dernier soulèvement d'Italie.

ses libertés, et de consolider partout l'ordre public et l'empire des lois.

Le trop fameux protocole du 20 décembre 1830, qui a donné naissance à tous les autres, s'exprime ainsi :
 « La conférence s'occupera de discuter les nouveaux
 « *arrangemens* les plus propres à COMBINER l'indépen-
 « *dance* FUTURE de la Belgique AVEC LES STIPULA-
 « TIONS des traités, et la sécurité des autres puissan-
 « CES, et AVEC LA CONSERVATION DE L'ÉQUILIBRE
 « EUROPÉEN. »

La quadrature du cercle ne serait assurément pas plus difficile à trouver que la solution du problème contenu dans les conditions exigées par l'étrange protocole du 20 décembre.

Voilà donc la *future* (et, en effet, très future) indépendance belge qui doit, avant tout, se combiner avec une foule de conditions, entre elles tout-à-fait inconciliables, notamment avec les *stipulations des traités*, tandis que ces mêmes traités disent que la Belgique ne sera point indépendante, et qu'elle demeurera unie à la Hollande, que leur union sera *intime* : avec les stipulations des traités, et les traités ont créé et reconnu, depuis quinze ans, un état politique européen, que l'indépendance de la Belgique détruirait de fond en comble.

Que, si de l'examen du principe l'on passe à celui de son application, les difficultés se multiplient et se subdivisent dans une progression pour ainsi dire incalculable.

Colonies, douanes, navigation, dette publique, rapports intérieurs, relations extérieures, système de dé-

fense, balance politique, alliances, dynastie, tout est là (1), en présence de l'Europe compromise au nord si l'on favorise le midi, froissée au midi si l'on s'appuie sur le nord. Que la conférence de Londres ouvre enfin les yeux, et que son dernier protocole soit un acte réparateur, un humble CONFITEOR, contenant l'aveu qu'elle s'est trompée : un tel aveu n'aurait rien que d'honorable ;

« Dieu fit du repentir la vertu des mortels. »

Que l'Europe laisse la France libre chez elle et tranquille, mais aussi que la France laisse l'Europe tranquille à son tour. Que nul n'intervienne dans ses affaires, mais que chacun soit libre d'intervenir chez ses alliés, quand ceux-ci demandent l'appui et les secours qui leur sont garantis, et qu'il s'agit du maintien des traités que la France elle-même a reconnus.

Or, la France de 1814 et de 1815 a coopéré, par les traités, à la fondation du royaume des Pays-Bas. De plus, la France de 1830 et de 1831 a elle-même reconnu l'existence de ce royaume, en retour d'une pareille reconnaissance de la part du roi des Pays-Bas : et si n'ayant point participé, non plus que l'Angleterre, au traité du 14-26 septembre 1815, elle croit ne pas devoir le protéger par les armes, nul assurément n'a le droit de l'y contraindre ; mais aussi, et par

(1) Au moment où nous écrivons les dernières lignes de cet ouvrage on parle d'une neutralité perpétuelle de la Belgique ; autre extravagance à ajouter à tant d'autres, et comme si la neutralité d'un état faible, entouré, pressé de toutes parts d'états puissans, pouvait être jamais autre chose qu'une déception. On raconte à ce sujet qu'un diplomate fort spirituel aurait demandé si le congrès de Londres tenait ses conférences à Bedlam.

contre, ni la France ni l'Angleterre n'ont aucun droit de s'opposer à l'intervention des autres puissances liées mutuellement par des traités, notamment par celui que l'on vient de citer du 14-26 septembre 1815, auquel le roi des Pays-Bas a accédé par acte du 21 juin 1816, et dont nous avons déjà rapporté les expressions (1), en ce qui concerne les engagements réciproques des hautes parties contractantes.

Nous ne balançons pas un instant à le dire : le protocole de Londres du 20 décembre 1830 est la honte de la diplomatie, soit que l'on prenne ses stipulations dans le sens littéral qu'elles semblent avoir, soit qu'on ne les considère que comme un moyen dilatoire pour gagner du temps.

On aurait pu concevoir jusqu'à un certain point une précaution de ce genre en présence d'un événement gigantesque ; mais que la lie de la canaille d'un état imperceptible tel que la Belgique ait tenu en échec, durant plusieurs mois, la diplomatie de toute l'Europe, c'est ce que la postérité refusera de croire pour l'honneur, tout à la fois, des cabinets et des nations de l'époque actuelle.

Il est temps qu'un tel scandale ait un terme. Il ne s'est déjà que trop prolongé.

Loin de nous la prétention de plaider pour la réunion, sur l'ancien pied, de la Belgique à la Hollande. Deux peuples si dissemblables entre eux, dont l'un s'est toujours montré digne, et l'autre toujours indigne de la liberté, ne sauraient être désormais gouvernés de la même manière, ni régis par une loi commune.

(1) Voir tom. 1^{er}, pag. 209.

Liberté là où elle est comprise, dans les bornes du devoir et de l'ordre public avant tout : pouvoir, juste mais fort, compacte et au besoin terrible, là où la liberté a été convertie en licence et en instrument de meurtre, de brigandage, de félonie et de sédition.

Que le roi GUILLAUME dispose comme il l'entendra d'un peuple qui s'est montré si peu digne de vivre sous ses lois, rien de mieux. Qu'il fasse de la Belgique une monnaie d'échange, pour reconstruire son royaume d'éléments plus homogènes, cela se conçoit parfaitement.

Mais, avant tout, l'honneur de la couronne et l'honneur du nom hollandais exigent que les Belges soient soumis par la force des armes : qu'ils le soient d'une soumission pleine, entière, absolue, sans conditions d'aucune espèce, et de plus sans même de promesses, ni expresses ni implicites, qui puissent leur faire entrevoir des concessions pour une époque plus éloignée.

Amnistie pleine et entière pour le peuple, qui n'est qu'un instrument passif, moralement innocent des crimes que lui font commettre ceux qui soudoient l'action matérielle de son bras.

Mais vous qui avez à remplir l'auguste mission de rétablir l'ordre et l'empire des lois, si ces journalistes infames, soit en rabat, soit en blouse, qui ont préparé la rébellion, tombent entre vos mains :

S'ils vous tombent entre les mains, ceux qui ont commandé le pillage et l'incendie ou qui les ont dirigés :

S'ils vous tombent entre les mains, ceux qui ont or-

ganisé, dirigé, commandé la résistance aux armées royales dans les journées de septembre :

Si les membres des commissions prétendues de sûreté publique et du gouvernement provisoire :

Si ceux qui ont guidé les bandes de Liège et de Mons dirigées d'abord sur Bruxelles, puis de là, successivement, sur Louvain, Namur, Gand, le Hainaut, Bruges, Ostende, Anvers, où elles sont allées renverser l'autorité des lois et allumer les incendies :

Si ceux qui ont proposé et ceux qui ont voté la déchéance des Nassau :

Si le scélérat qui, après avoir hautement appelé sur la Hollande le fer et le feu destructeurs, a osé prononcer un tissu de calomnies les plus atroces, dans son insolente parodie des attributions royales lors de l'ouverture du prétendu congrès national :

Si elle vous tombe entre les mains, cette bande de saltimbanques et de traîtres qui, prostituant le nom révéralé et les fonctions de diplomates, sont allés marchander dans différentes capitales de l'Europe le démembrement du royaume et l'asservissement de leur patrie :

Si ces lâches, indignes de porter une épée, qui plutôt que de mourir à leur poste ont transigé, parlementé avec les pillards, ont parjuré leurs sermens, ont rendu les places qui leur étaient confiées, et qui, pour mettre le comble à tant d'opprobre, ont pu avilir la dignité de citoyen et de soldat, jusqu'à servir la cause et à mendier les promotions d'un gouvernement d'anarchie; par respect pour la morale publique, par amour pour la justice et dans l'intérêt du repos du

monde entier, faites les pendre, pendre tous depuis le premier jusqu'au dernier.

Vous femmelettes vaporeuses, à évanouissemens et à convulsions; vous, encore plus, homocules à phrases redondantes d'une philanthropie mal placée, qui pourriez voir ou qui affecteriez de trouver des sentimens cruels et sanguinaires dans cette énumération d'anathèmes, comptez, avant de prononcer, dussiez-vous ne compter que sur vos doigts : vous verrez que tout cela monte à peine à quatre cents malfaiteurs, qu'il s'agirait de pendre, sur une population de quatre millions d'habitans, ce qui ne fait qu'un sur dix mille tout au plus.

• Mettez d'une part dans la balance les maux sans nombre qu'ils ont attirés sur leur patrie, équivalant à des milliers, à des millions peut-être de crimes isolés, et qui tous, pourtant, seraient punissables de mort : d'autre part, calculez ce qu'un pareil exemple peut avoir de salulaire pour le bonheur et le repos de toute l'Europe, et par contre coup des deux hémisphères; songez qu'une plus longue impunité de la rébellion belge peut allumer une guerre d'extermination dans tous les pays de l'Europe, et après cela, dites-vous, en bonne conscience, de quel côté se trouve l'humanité ou la barbarie : si c'est chez ceux qui demandent que l'on fasse pendre, pour le salut du genre humain, tout au plus quatre cents bêtes féroces, ou chez ceux qui exposent deux ou trois millions de braves soldats (1), à s'entr'égorger pendant

(1) Il est connu que l'Europe compte plus de deux millions de soldats en temps de paix, dont l'entretien absorbe annuellement la

pendant un demi-siècle, promenant la dévastation et le carnage du Tibre à l'Elbe et du Tage au Borysthène.

somme énorme d'un milliard de florins, ce qui dépasse le produit de l'impôt territorial de toute l'Europe. Ainsi l'on peut compter que la guerre coûte à l'Europe plus de quinze cents millions de florins par an, d'où il suit que cent cinquante millions d'Européens sont condamnés au travail et aux plus dures privations, pour entretenir les masses énormes d'hommes armés qui les écrasent ou les égorgent. M. De Pradt, auquel nous empruntons ces évaluations, s'écrit avec un sentiment profond d'indignation que toute ame honnête doit partager : « Les arcs de triomphe reposent sur des millions d'ossements et sur les débris de millions de fortunes, »

DE LA FRANCE

ET

DE LA BELGIQUE.

DANS

LEURS RAPPORTS MUTUELS ET AVEC L'EUROPE.

S'il est aisé de comprendre que la révolution française a beaucoup contribué au soulèvement de la Belgique, la Belgique, comme on voit, n'a point tardé à venir à son tour augmenter les nombreuses complications qui embarrassent la France principalement à propos de la question belge.

Cependant les barricades de juillet n'offrent aucune ressemblance avec les barricades de septembre. Les premières avaient été élevées par l'indignation long-temps comprimée de tout un peuple, contre un long parjure de quinze années; les secondes attestent l'ingratitude sans exemple par laquelle furent payés d'innombrables bienfaits et le plus saint respect d'un roi honnête homme pour la foi des sermens.

Cependant l'on eut le malheur de s'y méprendre, et, dans les premiers momens, les Français regardèrent l'insurrection de Bruxelles comme une conséquence nécessaire de causes analogues, tandis qu'elle n'était à proprement parler qu'une véritable parodie.

Ce fut là un effet assez naturel de l'entraînement, dont les meilleurs esprits ont souvent de la peine à se défendre. Si les Belges eussent attendu seulement six mois à lever l'étendard de la révolte, la plupart des hommes distingués qui se déclarèrent en France leurs ardens panégyristes, leurs zélés protecteurs, auraient été les premiers à comprendre la nécessité, pour la France elle-même et pour le repos du monde entier, de comprimer un soulèvement né de l'esprit d'imitation; car, en Belgique, il n'y avait rien, absolument rien à céder à l'esprit du siècle. Tout ce que la France réclamait en vain depuis quinze ans, depuis quinze ans la Belgique le possédait et le tenait de la sollicitude de son roi, qui pouvant se faire absolu, n'avait consenti à monter sur le trône qu'à la condition de tempérer son pouvoir par une loi fondamentale librement discutée, et garantie par les sermens mutuels des peuples et du prince.

La France devait bien s'attendre que l'appui, avoué ou non, accordé par elle à la révolte des Belges, finirait tôt ou tard par attirer sur la nation française l'animadversion de tous les potentats de l'Europe.

Ainsi le cabinet du Palais-Royal commit une faute des plus graves en se constituant le protecteur des Belges insurgés : mais il est juste de reconnaître qu'il lui eût été difficile de résister au premier entraînement ;

son tort ne deviendrait inexcusable qu'autant qu'il y persisterait. Né lui-même du mouvement, ce n'était guère que d'hommes du mouvement qu'il pouvait composer son premier cortège : il se vit entraîné par le tourbillon de l'opinion dominante, alors irrésistible. La réflexion ne vint qu'après : par malheur elle arrive souvent trop tard pour réparer les fautes commises sous l'influence des troubles.

Deux principes inconciliables furent proclamés en France presque en même temps, à l'époque de l'élévation de Louis-Philippe au trône des Français. Le premier, celui de la souveraineté du peuple, se trouva enregistré dans le programme de l'hôtel-de-ville; adopté dans toutes ses conséquences, c'en était fait du reste de l'Europe. Le second parut l'expression d'une haute sagesse, et si l'on s'y fût tenu dès les premiers jours, on en aurait vu jaillir une prospérité brillante et solide pour la France, car, après tout, les peuples ne vivent point de théories, et le vœu de *la poule au pot* de Henri IV renferme cent fois plus de libéralisme, n'en déplaît aux hommes exaltés, que toutes les billevésées de prétendu *bonheur commun* de Babeuf, de Saint-Simon et de Potter, avec lesquelles on mène tout droit les nations à l'hôpital.

Ce principe salutaire était celui d'une QUASI LÉGITIMITÉ qui, d'un trait de plume, pouvait concilier tous les intérêts et satisfaire tous les besoins et tous les vœux raisonnables. Une bruyante clameur d'improbation insensée l'accueillit dès sa naissance, ce qui l'empêcha d'être compris. Ce fut un malheur qui coûtera peut-être cher au genre humain.

Le ministère du 13 mars, ministère tout à la fois de sagesse et de vigueur, ayant succédé à une administration de mouvement, des principes plus conformes à la conservation de l'ordre social prévalurent dans les conseils de Louis-Philippe. Une fausse honte empêcha toutefois d'abjurer hautement ce dogme destructeur de PROPAGANDE, et la révolte belge ne fut point étouffée comme elle aurait dû l'être par respect pour la morale publique et pour le repos du monde. On se contenta de refuser la couronne de la Belgique offerte au duc de Nemours, mais l'on continua d'admettre au Palais-Royal, en même temps que le baron Fagel, ministre du roi des Pays-Bas, l'envoyé Le Hon accrédité par le gouvernement insurrectionnel des Belges.

Si un homme de tête et de cœur tel que M. Casimir Périer se fût trouvé, dès le mois d'août, à la direction du cabinet français, la France n'aurait pas été poussée dans cette fausse route où l'engagèrent tout d'abord les apôtres funestes de la propagande universelle, ces hommes déplorables qui ont exprimé hautement le vœu insensé de voir l'insurrection éclater chez tous les peuples de la terre, sans s'inquiéter le moins du monde de l'énorme différence politique et sociale que présente leur position respective.

La pensée d'établir, par la révolution, un gouvernement de QUASI LÉGITIMITÉ, était digne d'un bon citoyen et d'un homme d'état. C'était en effet la seule combinaison propre à assurer, sans secousses, au peuple français, les bienfaits d'une sage liberté, tout en préservant la France et l'Europe du fléau d'une guerre générale.

Si le duc de Bordeaux n'eût point existé, tout aurait été dit pour les légitimistes, après la double abdication de Saint-Cloud. Une fiction législative ayant considéré le jeune Henri comme mort politiquement ou, si l'on veut, comme n'ayant point existé, l'*héritier légitime*, dans cette hypothèse, se trouvait être précisément ce même prince que ses qualités personnelles ont rendu cher à la France et en ont fait l'élu de la nation.

Le principe de l'hérédité n'a souffert qu'une altération tellement insensible, et la transition a été si rapide et si naturelle, que, l'on peut le dire avec vérité, ce qui paraissait inconciliable a pourtant été concilié; nous voulons parler de la souveraineté du peuple, puisqu'il y a eu *élection*, et de la légitimité puisque la *transmission héréditaire* a été respectée, sauf un enfant dont l'âge ne lui a point permis d'enjamber les barricades.

En rétablissant les Bourbons avec leur charte, l'Europe n'avait pas pu ni dû sous-entendre que leur restauration ne serait autre chose qu'un parjure continu.

De son côté, la France qui d'abord les avait subis malgré elle, aurait fini par s'y habituer. Le peuple français, effrayé des horreurs révolutionnaires, fatigué des victoires presque autant que des défaites du régime impérial, n'éprouvait plus qu'un besoin, celui de jouir en paix d'institutions libérales modérées, mais stables; et celles-là il les voulait, et, il est juste d'ajouter qu'après avoir sacrifié le sang de deux millions de Français, la France avait acquis le droit de

les posséder. Louis XVIII lui-même, dans le préambule de la charte, avait reconnu que ces institutions étaient *un besoin réel*; mais ce prince, le plus hypocrite des hommes, n'en travaillait pas moins à miner sourdement ce qu'il avait l'air de vouloir consolider. La même semaine où fut promulguée sa charte, l'ordonnance des fêtes et dimanches vint porter atteinte à celui de ses articles qui consacre la liberté des cultes.

Les ministères furent peuplés d'abbés et de marquis. La plupart des vieux et habiles serviteurs, éliminés avec perfidie ou brutalement expulsés des emplois, firent place aux incapacités de l'émigration. Ceux dont on ne pouvait se passer furent humiliés, vexés, avilis de mille manières; la légion d'honneur, qui avait jeté de si profondes racines, fut ravalée au niveau de l'ordre ridicule du lis, improvisé par les poissardes et par les crocheteurs de Bordeaux dans la journée du 12 mars. Une nuée de hobereaux sortis de terre comme par miracle obstrua les avenues du pouvoir, envahit les places, et demanda impérieusement, en dépit de la charte, l'annulation de ventes que celle-ci avait solennellement sanctionnées. Dans les départemens, que l'on affectait déjà de ne plus appeler que du nom de PROVINCES, en peu de temps l'insolence de la noblesse ne connut plus de bornes. Ses prétentions, hautement avouées, n'allaient à rien moins qu'au rétablissement des droits féodaux. Le cri, devenu fameux, de SACRISTAIN APPORTE servit comme de signal aux clameurs du parti. Les prêtres criaient encore plus haut : à les entendre tous les détenteurs de biens na-

tionaux, et notamment de biens ayant appartenu au clergé, étaient damnés s'ils n'en opéraient point la restitution immédiate; et l'on refusait l'absolution aux hommes faibles qui allaient la demander pour un prétendu péché consacré par les lois de l'état. Déjà la dîme était *exigée* quelque part et demandée presque partout à grands cris par l'immense majorité des curés de campagne. Les vieux soldats de Napoléon qui, à sa voix, avaient porté la gloire du nom français en Asie, en Afrique et aux quatre coins de l'Europe, étaient conspués de mille manières, réduits à obéir à des détrouseurs de diligences et à des chouans. Et dans l'une des premières revues de la vieille armée, passées peu après la restauration, le duc de Berry s'oubliait jusqu'à courir sur un officier décoré, le menaçant de sa cravache dont il aurait eu la lâcheté de le frapper, si ce prince n'eût été arrêté par la pointe d'une épée; cette épée... revenait d'Austerlitz et de Moscow; à sa vue le duc stupéfait tourna bride et s'enfuit au galop.

Ceux qui, pour *légitimer* les journées de juillet entreprendront d'écrire L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION DES BOURBONS (1), ne manqueront point de matériaux.

Dix mois de fautes sans nombre amenèrent les cent jours. Ces dix mois avaient suffi à donner au peuple français la démonstration la plus complète des projets ultérieurs et des arrière-pensées des Bourbons.

(1) Nous croyons savoir que quelqu'un s'en occupe en ce moment, et précisément sous ce titre.

La seconde chute de Napoléon fut le plus grand malheur qui pût arriver à l'Europe. Peuples et rois y perdirent également, car lui seul avait compris la liberté *possible* et les moyens de la concilier avec l'ordre social, inséparable en Europe du gouvernement monarchique. Napoléon avait senti que la liberté ne se jette pas au moule, qu'il faut avant tout lui faire une base inébranlable ; et les pierres angulaires de cette base, la liberté des cultes, l'égalité devant la loi et l'instruction populaire, il les avait posées de cette même main puissante et ferme qui débuta par montrer à une armée de héros le chemin du Capitole, des Pyramides et de l'orangerie de Saint-Cloud.

Si Napoléon avait eu le temps d'accomplir ses hautes pensées, le peuple français serait parvenu, en moins de cinquante ans, au plus haut degré de liberté dont il soit donné à aucun peuple de jouir sans tomber dans l'anarchie. On ne lui laissa pas achever son ouvrage, et parce qu'il a échoué, des voix insensées l'ont accusé de fautes qui ne furent point les siennes. Que l'on prenne garde de ne point commettre la même injustice envers un prince à qui la France est redevable d'avoir échappé à la plus effroyable anarchie.

Après les cent jours, la restauration avoua qu'elle avait commis des fautes (1), mais elle ne parvint à les faire oublier que par les plus lâches assassinats, et

(1) Ce fut, si nous avons bonne mémoire, dans la proclamation de Cambrai, datée de la fin de juin 1815 que Louis XVIII en fit l'aveu.

par un système de déception et de déloyauté qui souleva d'une juste indignation l'Europe entière.

Les plus nobles illustrations de l'armée de Napoléon furent immolées aux vengeances réactionnaires, et bien que Louis XVIII eût ratifié de sa propre main la capitulation de Paris qui garantissait les personnes à l'égal des propriétés.

Les protestans et les Egyptiens furent égorgés en plein midi à Toulouse, à Nîmes, à Tarascon, à Avignon, à Marseille et dans d'autres villes encore, tandis que partout les assassins étaient encouragés ; les cours prévotales ; dont le rétablissement était demandé, principalement sous le prétexte de la répression des délits ordinaires, couvraient la France d'échafauds, tandis que les bagnes s'ouvraient pour engloutir des milliers de braves que l'on assassinait lâchement avec le glaivé des lois.

C'est à cette époque effroyable qu'appartient un mot qui méritait de sortir de la bouche de Néron ou de Marat ; mot échappé à l'un de ces tigres qu'enfantèrent les réactions de l'époque, et dont Charles X avait fini par faire l'un de ses derniers ministres. **IL EST PLUS BEAU, dit-il, D'ENVOYER LES HOMMES DE BONAPARTE AUX GALÈRES QU'À L'ÉCHAFAUD.**

En vérité, et la postérité le dira : C'est aux Euménides qu'il appartient d'écrire l'histoire des trois premières années de la restauration que la journée de Waterloo imposa à la France.

Ceux qui veulent ne voir et ne rappeler que les ordonnances de juillet 1830, ceux-là, assurément, donnent gain de cause, sciemment ou non, à Char-

les X. Tout pouvoir qui se voit acculé à un précipice, use du droit naturel en tirant l'épée pour se soustraire à une ruine évidente et inévitable. Périr pour périr, il vaut encore mieux de tenter cette seule chance possible de salut, que de céder sans résistance.

La question de la déchéance des Bourbons n'est pas là : elle n'est ni dans les ordonnances ni même dans les coups de canon des trois journées.

Ce grand procès remonte de loin : il date de Mit-tau, de Hartwell, et de cette lettre hypocrite et insidieuse que Louis XVIII écrivit en 1813 à l'empereur Alexandre ; lettre insérée avec ostentation dans la plupart des journaux de l'Europe. Les soldats français étaient ses enfans : à l'entendre, leur gloire était la sienne. L'Europe a vu, et la France ne sait que trop de quelle manière ce PÈRE TENDRE a traité ses enfans en 1814, en les abreuvant de dégoûts, en les accablant d'humiliations et d'insultes de toute espèce ; en 1815, 1816, 1817, en les faisant égorger par ses Trestaillons et par ses prévôts, et condamner par milliers, à l'exil, aux galères, à la marque, à la mort, après avoir prononcé des paroles mensongères de paix, et avoir recommandé solennellement l'UNION et l'OUBLI dans des proclamations fallacieuses et dans des discours d'apparat.

L'amnistie convertie en proscription, les consciences froissées par l'abolition du divorce, par la loi immorale du sacrilège ; le jésuitisme imposé aux Français pendant que l'on allait jusqu'à nier l'évidence et à déclarer qu'il n'y avait point de jésuites ; la justice livrée sans pudeur à des hommes horribles, déjà cou-

verts de sang et pourtant non encore rassasiés de sang ; le scandale du parjure reproduit sous mille formes diverses, pendant tout un règne, sur la superficie des quarante-quatre mille communes dont la France se compose ; du parjure encore , exportation royale, promené jusqu'aux colonnes d'Hercule , et consigné dans les capitulations violées, tout en profanant sans cesse le nom de cet illustre Béarnais, modèle à la fois de loyauté et de bravoure, de lui ,

« Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père. »

C'est là et là seul, mais nullement dans les ordonnances de juillet, c'est dans l'ensemble de deux règnes consécutifs de félonie qu'il faut aller chercher l'explication de ce grand mouvement qui a renversé du trône la branche aînée des Bourbons, et a ébranlé, par contre coup, la plupart des trônes de l'Europe.

Chacun connaît cette maxime aussi ancienne que la raison humaine, qu'il n'est pas de règle n'admettant point d'exceptions.

Le principe d'hérédité adopté chez les peuples modernes, comme base de stabilité et d'ordre social, doit lui-même fléchir dans certains cas, nécessairement fort rares, devant cette maxime exceptionnelle qui domine plus ou moins toutes les questions humaines.

Si, comme on vient de le dire, les hommes ont cru trouver dans le principe d'hérédité une garantie de durée et de repos qui manque aux combinaisons électives, et s'ils ont fait de ce principe la base fondamentale du droit public qui les régit, lorsque des

circonstances extraordinaires placent l'inconvénient dans la règle et le remède dans l'exception; alors l'exception devient règle et la règle exception. C'est là ce que nous enseigne l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, que l'on ne saurait trop consulter dans les hautes questions de droit public.

Ce fut la vérité de ce principe qui désarma la coalition à l'avènement du premier consul au pouvoir.

Aussi long-temps que la révolution française menaçait de renverser tous les trônes et de bouleverser l'ordre établi d'une extrémité à l'autre de l'Europe, les puissances furent unanimes à la combattre, ou du moins à l'abhorrer; mais elles sentirent la nécessité de faire fléchir l'abstraction d'un principe, afin de pouvoir mieux en maintenir l'application pratique. Il eût été par trop absurde, en effet, par trop atroce, de perpétuer la guerre, c'est-à-dire un état de choses qui traîne à sa suite le comble du désordre, sous prétexte de rétablir en France un principe d'ordre, c'est-à-dire l'hérédité.

Les puissances européennes ont donc agi non seulement avec sagesse, mais encore dans le vrai sens du principe conservateur, en laissant la branche aînée des Bourbons disparaître tout doucement et s'en aller à *Holy-Rood*, expiant les fautes de son incurable incapacité, s'éteindre de vétusté dans des pratiques claustrales, pour faire place à une branche pleine de sève et de vie, seule propre à conserver le principe d'hérédité sans remettre en question à tout instant le repos du monde.

C'en était déjà assez d'avoir opéré, au prix de tant

de sang, deux restaurations en France dans l'espace d'une année.

La prévoyance des cabinets a compris qu'il fallait faire cette fois fléchir l'abstraction devant l'application ; et puisqu'ils n'ont pas cru devoir follement ensanglanter l'Europe pour rétablir cette même abstraction en Suède, où règne un guerrier qui a su se faire légitimer par une haute prudence et par un grand amour pour la justice ; puisque l'on n'a pas même osé chasser d'un trône usurpé le MONSTRE du Portugal ; quand la démence, deux fois culbutée, a fait place à la sagesse, et que le nouveau roi des Français était le seul homme en état de résoudre toutes les conditions du grand problème sorti des barricades de Paris, il y aurait eu inconséquence, cruauté et véritable délire, à déclarer à la France une guerre d'extermination, non pas pour maintenir ce principe conservateur qui appartient à l'hérédité, mais bien au contraire un principe diamétralement opposé. Du moment où l'antique maison des Bourbons avait elle-même méconnu la haute mission de stabilité sur laquelle repose l'hérédité royale, du moment où l'incompatibilité d'humeurs entre une famille usée et trente-deux millions de citoyens qui composent une nation pleine d'énergie, s'est manifestée par des expulsions réitérées, et par quinze années d'aversions et de parjures réciproques, le divorce de fait, que depuis long-temps chacun regardait comme inévitable, se trouve avoir acquis cette sanction du temps, et l'expérience qui finit toujours par se convertir en droit. L'Angleterre, lors de l'expulsion des Stuarts, n'est pas le seul exemple que

l'on pût citer à l'appui de ce qui vient d'être dit. Peut-être, si l'on remontait à l'origine des choses, trouverait-on peu de maisons régnantes dont la légitimité actuelle n'ait, à son origine, donné lieu à de vives contestations. Faut-il pour cela bouleverser le monde entier?

L'hérédité dans la monarchie a été, il est vrai, généralement adoptée comme principe de conservation et parce que l'on a reconnu qu'il offrait la meilleure des garanties possibles de stabilité. Mais quand cette même hérédité a vicié son principe, c'est le cas de chercher le remède dans l'exception. C'est aussi le parti que prirent les Anglais, lorsqu'il leur devint impossible de faire bon ménage avec les Stuarts; c'est ce que fit la France au 20 mars et ce qu'elle a fait de nouveau au 29 juillet. Prétendre imposer *per fas et nefas* à la nation française une dynastie qui a prouvé, avec une obstination sans exemple, qu'elle avait juré guerre à mort au sens commun, c'eût été vouloir plonger l'Europe de gaité de cœur dans les mêmes embarras qui servirent de motif ou de prétexte au partage de la trop malheureuse Pologne. Aussi, les puissances ont-elles fait, cette fois, ce que la prudence leur indiquait de faire. M. de Châteaubriand lui-même, qui a plaidé avec tant de force la cause du jeune Henri, a pourtant repoussé hautement toute idée de restauration opérée par la puissance des baïonnettes. Ce grand écrivain ne pouvait manquer de comprendre qu'il en résulterait une inondation de sang dans toute l'Europe. Le 20 mars, le 29 juillet se renouvelleraient tôt ou tard sans l'ombre

de doute. Charles X a étouffé l'illustre race de Henri IV sous l'ignoble capuchon d'Ignace : chaque chose a son temps et son pays. Ce qui pouvait réussir il y a deux siècles, ce qui de nos jours encore peut paraître bon pour le Portugal et pour l'Espagne, était impossible en France. Les Bourbons n'avaient pas compris ce qui sautait aux yeux de tout le monde ; depuis long-temps ces princes s'étaient suicidés : leur chute devenait une nécessité européenne.

Le danger pour l'Europe, comme pour la France, se trouvait tout entier dans la transition quelle qu'elle fût. Si le duc d'Orléans n'eût point existé, l'un et l'autre nageraient aujourd'hui dans le sang. Trois partis, pour le moins, seraient sortis des barricades : napoléonistes, républicains et carlistes, tous se seraient accordés à déchirer en lambeaux le sein de leur patrie.

Le duc d'Orléans, en acceptant la couronne, a mis la monarchie d'accord avec la liberté, et la France d'accord avec l'Europe : l'une et l'autre lui doivent leur salut. Il a réalisé pour toutes les deux ce qui avait été établi en 1814, moins les déceptions, les antipathies et les parjures mutuels. La destinée l'appelait à la plus sublime des missions. Ce serait tout à la fois un crime de lèse-nation et de lèse-humanité que de l'empêcher de la remplir.

Laissant de côté les exagérations et les illusions de toute espèce, la seule présence de Louis-Philippe a sauvé la France du plus grand danger qu'elle ait peut-être couru à aucune époque de son histoire.

Si la France n'avait pas eu sur-le-champ un trône

à montrer aux autres trônes, comme garant de l'avenir, une nouvelle coalition se serait immédiatement levée pour la combattre, et, très probablement, dès le mois d'octobre, Paris aurait été occupé encore une fois par les armées de l'Europe. Alors se serait, selon toute apparence, réalisé le démembrement de ce grand empire, démembrement que déjà méditaient les cabinets en 1814, et qu'ils auraient au moins tenté d'accomplir aussitôt après leur victoire de Waterloo, s'ils eussent moins redouté l'influence des souvenirs de la puissance et de la force du grand capitaine qu'ils venaient, il est vrai, de renverser, mais dont les inspirations pouvaient encore enfanter des prodiges et révéler des héros. Si Napoléon eût été tué à Mont-Saint-Jean, la France se serait vue dépouiller de l'Alsace, de la Lorraine, de la Flandre elle-même, et le royaume, ainsi mutilé, n'aurait alors obtenu ni constitution ni assemblée législative. Tel est pourtant l'ascendant irrésistible du prestige qui survit à un grand homme, que long-temps encore après sa chute, son ombre seule suffit à inspirer la crainte et le respect à ses vainqueurs eux-mêmes. Le cercueil de Napoléon, transporté au milieu du camp de Saint-Omer, eût suffi à renverser Charles X trois ans plus tôt.

Assurément l'orgueil national est peut-être la plus précieuse des propriétés dont se compose l'héritage d'un grand peuple. Toutefois, poussé trop loin, il a entraîné plus d'un puissant état vers sa ruine : témoin Carthage, témoin deux fois en moins d'un an la France elle-même.

Ils ne manquaient pas, ni en 1814, ni encore moins en 1815, les flatteurs des passions populaires, qui s'en allaient crier partout aux Français: *la France est invincible*. Cependant deux fois, coup sur coup, les Ecossais, les Cosaques, les Prussiens et les Pandours entrèrent dans Paris.

Si pareille catastrophe arrivait de nouveau à la France de juillet, dans quelle caverne assez profonde, assez obscure, iraient-ils cacher leur honte tardive et leurs remords impuissans, ces hommes déplorables qui, par leurs odieuses exagérations, auraient plongé tout à la fois dans un abîme sans fond patrie et liberté?

C'est là, cependant, ce qui ne manquerait probablement pas d'arriver si une nouvelle coalition se formait contre la France. Et cette affreuse calamité est inévitable, si l'administration Périer fait place à une administration de PROPAGANDE.

Dès l'instant où la France, avec son principe de NON INTERVENTION proclamé officiellement, et corroboré par cette déplorable PROPAGANDE que soutiennent et que protègent hautement ses sociétés prétendues patriotiques et nationales, aura appris à l'Europe que tous les trônes sont menacés, que leur chute est décrétée, à moins que, dans l'espoir de la retarder plus encore que de l'empêcher, les rois ne consentent à se prosterner humblement devant les peuples insurgés; en un mot, du moment où ceux-ci comprendront qu'ils doivent succomber, et que le choix seul leur reste entre succomber les armes à la main ou se laisser ignoblement égorger sans résistance; il est évi-

dent que la guerre seule, dans ce système, leur offrant des chances de salut, ils ne chercheront, ni ne pourront plus rechercher ce salut nulle part ailleurs que dans la guerre.

La lutte une fois engagée sur ce terrain, toutes les armes paraîtront de part et d'autre légitimes, et le seront en effet, car la PROPAGANDE suppose un combat de *destruction*, une *guerre à mort*, en dehors de tout, même en dehors du droit des gens. Dès que l'on aura encouragé, protégé, soudoyé le parjure et la révolte à Bruxelles comme à Modène, à Madrid comme à Moscou, en Pologne, en Saxe, en Irlande, sur le Rhin, sur le Pruth, partout en un mot où il se trouvera des mécontents, tous les gouvernemens établis se croiront en droit d'user de représailles, et d'affaiblir la France par des discordes intestines, afin de l'attaquer de front avec plus de chances de succès. Aussi, voyons-nous chez elle depuis six mois, l'insubordination dans les armées, les émeutes dans les villes, l'inquiétude dans les provinces. Tout cela, il est vrai, prend le nom de *patriotisme*, mais ressemble beaucoup à l'anarchie. Sous prétexte d'éclairer ou d'appuyer le gouvernement les uns lui indiquent ou lui prescrivent la route qu'il doit tenir, d'autres prétendent le devancer, mais aucun ne consent à marcher avec lui encore moins à sa suite.

Un état a beau compter trente-deux millions d'habitans et d'immenses ressources en tout genre; de l'instant où on l'a réduit au point de devoir redouter jusqu'à l'élan des plus nobles inspirations, et de rencontrer des obstacles là où devraient se trouver pour lui

ses auxiliaires et ses appuis, plus cet état sera puissant en apparence, et moins il le sera en réalité; car, au jour du danger, loin d'avoir pour lui cette unanimité de vouloir et d'action qui seule fait la force des empires, combattu par les ennemis déclarés, miné sourdement par les ennemis occultes, il se trouvera encore embarrassé par ses propres amis, dont chacun prétendra sauver la patrie à sa manière. Nous voyons journellement l'homme le plus robuste atteint de maladie inflammatoire, en proie au délire, réduit au dernier degré de prostration, incapable de lutter avec un enfant, et pourtant malade par excès de vigueur. Ce luxe de forces, dès qu'il a perdu son équilibre, ne lui sert plus qu'à prolonger les convulsions d'une douloureuse agonie. Le jour où la tombe s'ouvre sous ses pas, à quoi lui sert d'y avoir été précipité par surabondance de vie, s'il n'en est résulté pour lui que la mort?

Sans vouloir précisément accuser les intentions de personne, il faut pourtant reconnaître que ceux qui déterminèrent, dans les conseils de Louis-Philippe, l'adoption de ce système immoral et funeste d'encouragemens et d'appui accordés par la France à l'insurrection des peuples, commirent non seulement un attentat contre le droit des gens et un acte révoltant en soi, mais encore une faute des plus graves contre les intérêts bien entendus de la nation française elle-même, et de l'affermissement de sa dernière révolution. De leur part, il n'y a certainement pas eu, il ne pouvait pas y avoir de trahison; mais pourtant si la trahison avait voulu entraver la marche du gouverne-

ment de Louis-Philippe, il est vrai de dire qu'elle n'aurait pas pu s'y prendre autrement.

Le gouvernement de Louis XVIII et de Charles X, les ministres Decazes, Villèle et Polignac n'ont pas été plus impitoyablement conspués par les journaux de l'opposition, que le sont successivement les ministres du roi citoyen depuis la révolution de juillet. Combien n'a-t-on pas maltraité M. Guizot? S'il est des noms dont le barreau français ait lieu de s'enorgueillir, ce sont, à coup sûr, MM. Dupin et Barthe, l'un et l'autre appartenant aux illustrations libérales. L'on sait assez de quelle manière on les a traités. L'un a failli être assassiné par la populace dans son domicile; l'autre a été assailli d'œufs pourris par la jeunesse du mouvement. Les fusées du marquis de Clermont-Tonnerre n'ont pas été bafouées avec plus de constance que ce vieux guerrier qui a affronté les armées de l'Europe dans cent combats, à qui Louis-Philippe a confié le porte feuille des affaires étrangères, et pour lequel on peut se souvenir que le parti libéral n'avait pas assez d'admiration ni assez d'encens lorsque le comte Sébastiani siégeait sur les bancs de l'opposition.

Pour peu que le maréchal Soult refuse de subir la loi du dernier sous-lieutenant de l'armée, on l'accusera de carlisme; et si la progression continue du même train, les *hommes du mouvement* finiront par appeler *carliste* le roi citoyen lui-même. Un morceau de ruban devient le prétexte d'une explosion générale d'invectives, d'outrages et de menaces. Et parce que le chef de l'état exige un serment de fidélité auquel il

a, comme tel ; des droits incontestables , on le conspu comme on aurait conspué son royal prédécesseur. Un jeune énergumène lève le poignard dans une réunion paisible , et peu s'en faut que l'on ne menace d'élever de nouvelles barricades à propos d'un ruban.

Un homme de tête et de cœur parvient finalement au timon des affaires. Cet homme avait été des premiers aux barricades. Si le canon de juillet eût parvenu à les démolir , si les ordonnances eussent prévalu , sa tête serait tombée l'une des premières ; et parce que cet homme d'état a pris le seul chemin par où il soit possible d'arriver à l'affermissement de l'ordre et des libertés publiques, il n'est point d'imprécations ni d'outrages , dont ce même homme ne soit devenu l'objet. Casimir Périer , des furibonds l'ont comparé à Polignac. On a tant fait , tant remué , tant crié , que le seul acte imprudent qu'une triste prévision de l'avenir puisse autoriser peut-être à lui reprocher , l'ordonnance de dissolution , on est parvenu à la lui arracher. Et si par malheur les élections envoient à la chambre une majorité de mouvement , l'Europe entière sera en feu avant la fin de l'année ; car toute l'Europe a intérêt à ce que la France consolide son nouveau droit public , sans cependant menacer l'ordre de choses déjà établi partout ailleurs.

Il paraît évident que c'est la crainte de nouveaux bouleversements possibles , qui porte les grandes puissances à poursuivre avec vigueur les préparatifs de guerre qu'on leur reproche en France ; préparatifs qui à la vérité peuvent être agressifs , mais qui pourraient fort bien n'être dictés que par la prudence , laquelle

exige, on n'en saurait disconvenir sans injustice, que, dans des circonstances d'une telle gravité, l'on se tienne en permanence sur un pied formidable, prêt à tout événement, de part et d'autre.

Depuis quelque temps l'on entend parler d'un désarmement général en Europe. Ce serait à peu près le projet de Bernardin de Saint-Pierre, réchauffé, ou plutôt mis à la sauce aux protocoles. L'idée décèle à coup sûr une politique noble et généreuse; et si un miracle, auquel on ne doit certainement pas s'attendre, voulait que cette douce illusion devînt une réalité, il n'en faudrait certainement pas davantage pour placer dans l'histoire le nom de Louis-Philippe à côté du nom de Marc-Aurèle, et plus haut encore, comme le bienfaiteur le plus sublime dont, à aucune époque, l'humanité ait dû conserver et bénir la mémoire.

Mais à supposer que toutes les puissances fussent également disposées à coopérer à ce grand acte de véritable philanthropie, n'est-il pas à craindre qu'elles répondent à la France : « Nous nous y prêterions volontiers si nous avions l'assurance de ne devoir en aucun cas traiter qu'avec un prince aussi loyal que l'est Louis-Philippe; mais nous devons rester sous les armes, peut-être devrions-nous plutôt nous tenir à nos pièces, mèche allumée, pour ne point nous voir surpris par des événemens qui pourraient nous menacer tout autant que Louis-Philippe lui-même. Qui nous garantira qu'un traité de désarmement, négocié avec un gouvernement de probité et signé avec un roi honnête homme, ne sera pas violé en cours d'exécution par un nouveau comité de salut public?

« Que les hommes sages et équitables regardent ce
 « qui se passe en France, et qu'ils condamnent, s'ils
 « l'osent, les précautions auxquelles nous ne deman-
 « derions pas mieux que de pouvoir renoncer, si le
 « présent pouvait nous tranquilliser pour l'avenir, s'il
 « offrait seulement des garanties solides du jour au
 « lendemain. »

Il est difficile, ce semble, de deviner ce que pourrait répliquer de plausible le ministère français, à une note des grandes puissances, conçue à peu près dans les termes qu'on vient de lire.

Que le parti *carliste*, ou si l'on veut du duc de Bordeaux, fasse ses efforts pour entraver la marche du gouvernement du roi Louis-Philippe, cela se conçoit à merveille et ne doit même étonner personne. Ce parti continue la guerre de partisans; en Vendée, avec ses bandes armées; à Paris, avec ses journaux. C'est au pouvoir à se défendre; il en a les moyens, qu'il sache, n'importe à quel prix, en avoir la volonté, et tout, de ce côté, sera fini en peu de temps.

Quand on examine tout cela un peu de loin et de sang-froid, c'est vraiment merveille de voir le libéralisme ardent qui s'est tout d'un coup emparé du parti absolutiste. Certains journaux français, qui prenaient jadis sous leur auguste protection les égorgeurs des protestans, les oppresseurs de la liberté des cultes, les cours prévotales, la loi du sacrilège, les catégories, et l'intervention contre les constitutionnels de l'Italie et contre les cortès de l'Espagne, sont devenus, comme par enchantement, plus libéraux que les députés de l'extrême gauche ne l'étaient sous Charles X.

Cela seul devrait ouvrir les yeux à bien du monde, et apprendre aux vrais amis de la liberté à se défier des théories et des abstractions, car, en forçant les conséquences, l'on peut toujours employer ces mêmes abstractions, ces mêmes théories, à combattre et à renverser l'ordre de choses établi, quel qu'il soit, n'importe son origine et sa nature.

C'est en effet dans ce but que les organes connus de l'absolutisme le plus prononcé, prêchent aujourd'hui la liberté *en tout et pour tous*; sachant fort bien que cette liberté sans bornes étant incompatible avec le maintien de tout ordre social, l'anarchie doit nécessairement s'ensuivre, et, avec elle, le bouleversement de ce qui est, au profit du retour de ce qu'ils regrettent.

C'est encore dans les mêmes vues qu'on les voit pousser de toutes leurs forces le gouvernement français à la guerre, sous prétexte de secourir les Polonais, ou les Italiens ou les Belges insurgés, tandis qu'en 1823 ils n'avaient pas assez d'anathèmes pour les insurrections de Naples et du Piémont, pas assez d'applaudissemens pour les délibérations de Vérone et pour le supplice de Riégo et des malheureuses victimes des vengeances monacales en Espagne, et des fureurs de Dom Miguel en Portugal. En un mot, les auteurs de la *note secrète*, les mêmes qui voulaient à tout prix que l'on prolongeât l'occupation étrangère de leur propre patrie, ont compté, montre en main, les minutes de retard que pourraient apporter les bataillons de l'Autriche à évacuer Ancone.

Il ne peut y avoir que des aveugles volontaires qui

se méprennent sur les véritables causes de cette abnégation si soudaine, et d'une conversion aussi subite opérée dans le langage des apôtres du pouvoir absolu, et pour ainsi dire en tournant la page de leur histoire.

Mais un spectacle bien autrement douloureux, c'est celui qu'offre, depuis plusieurs mois, ce parti dont les principaux organes étaient pourtant aux barricades de juillet, ou à l'hôtel-de-ville, à côté des membres de l'administration actuelle, et qui ne cessent de se déchaîner contre le gouvernement qu'ils ont eux-mêmes aidé à sortir de dessous les débris d'un trône que, tous d'accord, ils avaient sapé pendant quinze ans, et qu'ils étaient enfin parvenus à renverser tous ensemble.

Au lieu d'aider ce pouvoir naissant, qui, en grande partie, est leur ouvrage, à sortir des embarras inséparables d'une nouvelle existence politique, c'est à multiplier ces embarras, à perpétuer leur action résolutive, que l'on voit ces hommes s'attacher avec une constance et une tenacité vraiment inconcevables. Qu'il s'agisse des destinées d'une nation ou du liseré d'un ruban, de la dissolution des chambres ou d'une ovation de bouquets ; c'est à qui tracasse le plus le pouvoir, c'est à qui le pousse avec le plus de violence et souvent en sens inverse. C'est surtout à qui le compromet avec l'Europe.

Ici, c'est une feuille qui attribue au prince de Metternich une abominable tentative d'*assassinat* sur la famille royale de Sardaigne, et une aussi grave accusation, qui ne demeurerait point impunie à l'égard de l'homme le plus obscur, passe inaperçue quoique

lancée contre le chancelier de l'un des plus puissants monarques de l'Europe. Là, c'est une autre feuille qui accuse le gouvernement prussien d'avoir *volé* les fonds appartenant à la banque de Varsovie. Le roi GUILLAUME a été traité d'assassin des Belges, le prince Frédéric son fils de mitrailleur et même d'incendiaire d'Anvers, quoique ce prince fut à une grande distance d'Anvers lors du bombardement de cette ville, bombardement, après tout, qui ne fut que la conséquence légitime d'une odieuse agression.

Il n'est point d'outrages que les organes du parti du mouvement, n'aient prodigués aux monarques de l'Europe qui ont envoyé des armées pour réprimer la rébellion dans leurs états : et cependant les mêmes voix applaudissent aux mesures répressives que le roi Louis-Philippe a dû finalement ordonner contre les insurrections partielles qui se sont manifestées dans certaines contrées de la France. Et pourtant il est clair comme le jour que le principe d'insurrection ne saurait être légitime quelque part sans être légitime partout. Restera subsidiairement, il est vrai, la question de savoir quels sont les peuples qui peuvent avoir été poussés à la révolte par l'oppression, et ceux qui n'y ont été poussés que par la déception et le vertige.

Mais, en ce cas, le parti du mouvement en France se constituerait donc l'arbitre des destinées du monde entier ; et cette domination universelle dont on a tour à tour accusé, et comme on fait encore de nos jours, Napoléon et les jésuites de vouloir se saisir, ce sera en définitive les hommes du mouvement qui prétendront

l'exercer. C'est donc à eux dorénavant qu'il appartiendra de juger si tel peuple, placé n'importe à quelle distance, avait le droit de s'insurger ; si tel autre doit être comprimé par la force des armes ; si l'on prêterait appui au roi Louis-Philippe pour soumettre les Vendéens, et si, par contre, tel général ira offrir aux Belges vingt-mille Français pour combattre les armées françaises sur le sol de la Belgique, dans le cas où l'intérêt du monde entier, d'accord avec le salut de la France elle-même, exigerait que l'insurrection belge fût comprimée par le concours simultané et unanime des grandes puissances de l'Europe.

Les journaux belges ont osé braver, à la face du monde, la puissance du gouvernement français ; ils l'ont menacé de faire servir leur sol de point d'appui à un levier qui soulèverait l'Europe, et il a pu se trouver en France même des échos à des doctrines aussi subversives !... Comment pourra-t-on s'étonner, dès lors, qu'au lieu de désarmer, les puissances de l'Europe tiennent leurs armées sur le *qui vive* comme en temps de guerre, lorsqu'un service funèbre, un ruban, des bouquets, une mutinerie d'école, ou toute autre futilité, peuvent servir de prétexte aux plus désastreux événemens ?

La faute de tout cela n'est certainement pas au ministère Périier, qui a marché, depuis son avènement, dans la voie du vrai, du positif, en dépit de tous les efforts que l'on ne cesse de faire pour l'embarrasser, et qui lui viennent de la part de ceux qui auraient dû être les premiers à le soutenir.

Il n'en est pas moins vrai que les fautes graves et

nombreuses, sous certains rapports irréparables, des administrations précédentes, ont placé le cabinet français dans la plus fausse position où il se soit trouvé à aucune autre époque et sous aucun des gouvernemens qui se sont succédé en France depuis plus de quarante ans.

L'on avait proclamé tout d'abord, avec la légèreté la plus fâcheuse, le mot vide de sens de *non intervention*, et l'on essaya de l'établir en *principe*. L'occasion était belle; l'Europe avait eu peur des barricades de Paris et des événemens de juillet. D'autres barricades s'élèvent à Bruxelles en septembre, à deux pas de ses frontières: la France aussitôt les prend sous sa haute protection. L'Europe encore tout étonnée y consent, parce qu'il s'agissait, après tout, d'un état secondaire tel que la Hollande, sans moyen de résister seul à la France, et encore moins à l'Europe: la Hollande dut subir la loi de la nécessité, elle dut céder, momentanément du moins, à l'abus de la violence et de la force dont on la rendait la victime. Le principe de non intervention put ainsi se montrer dans tout son éclat, en faveur de l'insurrection des Belges, ce qui, du reste, comme on a pu s'en convaincre depuis, est loin d'avoir tourné en faveur de la Belgique.

Ce qui était facile à prévoir arriva, et ne sembla nullement avoir été prévu par le ministère français qui avait proclamé cet étrange principe.

D'autres insurrections se manifestèrent sur divers points de l'Europe. Les provinces rhénanes de la Prusse essayèrent les premières de répondre à l'appel des Belges; mais le principe de non intervention

n'était pas né encore, il n'était même pas encore conçu, que déjà l'échauffourée d'Aix-la-Chapelle était entièrement comprimée à coups de fusil et de canon. Cependant, en bonne justice, l'on ne conçoit pas pourquoi les insurgés de la rive du Rhin n'auraient pas invoqué en leur faveur le même principe qui, peu après, devait servir d'égide aux pillards, aux incendiaires de Bruxelles, aux assassins de Gand, de Louvain et de tant d'autres villes, naguère encore si florissantes. Il arriva qu'en moins de trois mois, la fièvre insurrectionnelle devint tout à la fois épidémique et contagieuse d'abord en Europe; insensiblement elle s'étendit dans les cinq parties connues du globe terrané.

Les journaux nous apprennent que des soulèvements ont eu lieu en Chine, et jusqu'à la Terre-de-Van Diemen et aux régions australes.

Il est aisé de comprendre que le principe de non intervention devait finir par jouer un assez triste rôle et par faire une bien sottie figure dans les relations diplomatiques; car, du moment où on l'avait pris pour *base*, il fallait, pour se montrer conséquent, le soutenir à Peking comme à Rome, dans l'Amérique du sud comme en Pologne, ce qui n'aurait point manqué de donner assez d'occupation aux comités directeurs et aux associations dites *nationales*.

Voilà cependant où mènent les théories absolues et les abstractions jetées magistralement au milieu des discussions et des faits. On disait en France, voici près de quarante ans, du même ton doctoral qui redevient à la mode aujourd'hui : *périssent les colonies*

plutôt qu'un principe. Peu après l'émission de cette brillante théorie, l'Angleterre enlevait à la France, l'une après l'autre, toutes ses colonies, et, quant aux *principes* libéraux, cela s'entend, c'est à la guillotine qu'on en confia l'application.

Comme il a bien fallu, bon gré mal gré, revenir au plus vite de ce principe de non intervention, principe absurde, inapplicable, subversif et funeste, il en est résulté des contradictions choquantes dans la politique étrangère du cabinet français. Pour n'en citer qu'un seul exemple, après que MM. Bresson, De Laouëstine et Belliard sont allés successivement à Bruxelles soutenir et sanctionner de leur présence une insurrection destructive de ce qui avait été fondé et reconnu par des traités solennels, et après que les envoyés du gouvernement né de cette même insurrection ont été admis, fêtés, cajolés au Palais-Royal, le comte de Saint-Aulaire est allé à Rome, au nom de son gouvernement, garantir au pape sa souveraineté temporelle en vertu de ces mêmes traités que l'on ne cessait de méconnaître et de fouler aux pieds depuis plusieurs mois à Bruxelles. Cependant le roi des Pays-Bas régnait sur la foi de traités non moins sacrés. Évidemment l'on a eu deux poids et deux mesures. Pareille contradiction s'est fait remarquer par rapport à la Pologne. L'explication de cela est facile, mais le fait en lui-même n'en devient ni plus moral ni mieux fondé.

En dernière analyse, c'est le droit du plus fort qui dicte toutes les protestations diplomatiques. L'on a pu arracher par l'oppression, par la violence et par

l'abus de la force, au roi Guillaume, ce que l'on n'aurait pu obtenir de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche qu'après les avoir complètement battues. Il fallait pour cela recommencer les guerres de l'empire. Il ne manquait à ce beau projet qu'un nouveau Napoléon pour reprendre en sous-œuvre vingt années de prodiges, et c'est là ce qu'on ne retrouve pas quand on veut.

Le principe de non intervention ne pouvait se soutenir qu'à la faveur d'une PROPAGANDE franchement avouée : d'un appel à haute voix à l'insurrection de tous les peuples. C'est aussi ce que tout récemment encore l'un des organes du parti de la propagande et du mouvement, exprimait très intelligiblement dans les termes que voici :

« Si leur alliance (*celle des peuples*) était à dédaigner, les faits sont là pour le dire ! La Pologne, « étonnée de son abandon, mais fortifiée par la justice de sa cause, tient seule en suspens l'attention « de l'Europe, et arrête, avec trente mille citoyens « armés, toutes les forces de la Russie ; un signe, et « la Belgique nous ouvrirait ses forteresses ; et l'Italie, « l'Espagne, le Portugal, se serraient autour de « nous, et la Turquie s'avancait au secours de la Pologne. Quelles admirables chances, quand nous « avions encore *le souvenir de trente ans de victoires*, « et l'enthousiasme de la liberté ; quand nous pouvions « compter sur les vœux d'une grande partie de l'Allemagne et sur la neutralité de l'Angleterre ! »

Et après tout cela, l'on peut encore se bercer de l'espoir d'obtenir un désarmement général en

Europe, comme si ce désarmement était possible.

Le gouvernement de juillet a commis quatre fautes capitales : deux seules appartiennent au ministère du 13 mars.

La première et la plus féconde en résultats pour le moins périlleux, fut de n'avoir pas comprimé avec force, dès le premier moment, les manifestations républicaines et les principes subversifs qui ne pouvaient manquer d'en surgir.

Napoléon, trompé par Fouché, avait commis la même faute à son retour de l'île d'Elbe. Lui qui détestait cordialement le parti révolutionnaire, et qui lui permit, en 1815, de relever la tête, croyant y trouver un énergique auxiliaire, en fut payé pareillement d'une noire ingratitude. Ce n'est point Waterloo qui le renversa du trône, ce furent les jacobins qu'il eut le tort de caresser, comme il avait eu le tort de rappeler et de caresser, douze ans plus tôt, les nobles qui végétaient dans l'oubli de l'émigration.

Un autre tort du ministère sorti des barricades fut de ne pas donner immédiatement à l'élection de Louis-Philippe la sanction du vœu national qui avait élevé Napoléon à la dignité impériale. La nation française, il est vrai, a ratifié depuis, comme elle ratifie tous les jours davantage, l'élection du roi citoyen. Mais l'expression d'un vote individuel de cinq ou six millions de citoyens français, vote que Louis-Philippe aurait incontestablement obtenu, à une aussi forte majorité peut-être que Napoléon lui-même, aurait servi à repousser bien des accusations, à dissiper

des illusions plus ou moins involontaires, et surtout à confondre les auteurs de nombreuses calomnies, que, plus tard, la félonie et l'ingratitude n'auraient pas eu l'audace d'articuler. Cette grande épreuve aurait averti l'Europe en même temps que le parti carliste, alors frappé de stupéfaction et comme anéanti du coup qu'il venait de recevoir, et auquel lui seul ne s'était point attendu. Mais pour cela il ne fallait point tarder, ni donner aux meneurs des clubs et des sociétés prétendues *patriotiques* et *nationales*, le temps de se reconnaître et d'organiser leurs batteries. Il fallait que les registres fussent ouverts et clos, dans la dernière dizaine du mois d'août. Cela aurait, d'ailleurs, coupé court aux émeutes, car, depuis lors, si celles qui ont éclaté à plusieurs reprises dans Paris, avaient pris un caractère assez grave pour ne pouvoir être dispersées autrement que par la mitraille, les ennemis de la révolution de juillet l'auraient accusée d'avoir renié son principe. Sans doute l'argument eût été facile à réfuter, mais tout le monde n'est pas aussi flegmatique que ce bon général Aberson, lequel perdait son temps à dissenter, ou plutôt, si l'on peut s'exprimer ainsi, à *braire* avec les bandes d'une populace effrénée pendant qu'elles mettaient sous ses propres yeux la ville de Bruxelles au pillage.

Ce n'est que là, et là seul, que l'on a vu des généraux prêcher en plein vent, à la lueur des incendies, ou bien se laisser souffleter et arracher leurs décorations par des décrotteurs armés de pierres ou de bâtons.

Revenant aux émeutes, les questions qu'elles font

naître sont plus graves que les émeutes elles-mêmes ; et si *l'artillerie hydraulique*, comme on a eu l'air de l'appeler par dérision, en parlant du comte de Lobau, l'un des meilleurs généraux de Napoléon, devenait insuffisante, il faut que le ministère français en prenne son parti, et sache employer, pour les disperser, l'artillerie qui en a fait justice à Aix-la-Chapelle, au mois d'août 1830; la même qui est parvenue à les dissiper à Dresde, en dernier lieu, et dans quelques villes de l'Italie. Sans cela, et si le ministère Périer manque de la fermeté nécessaire, la monarchie de Louis-Philippe se trouvera sans cesse compromise par l'audace de toute réunion d'insensés ou de malfaiteurs qui osera s'intituler le PEUPLE SOUVERAIN. En forçant les conséquences d'un principe absurde, même en théorie, et impossible à appliquer, on pourra élire et détrôner tous les jours un nouveau roi, élever et renverser à tout moment une dynastie nouvelle.

A l'aide d'un tel principe, et avec des furieux pour l'appuyer, on peut replonger la création tout entière dans le chaos. Si Archimède vivait de nos jours, rien ne manquerait à l'action de son levier : pour soulever le monde, il n'aurait plus qu'à appuyer ce levier sur un principe.

Les deux fautes que nous semble avoir commises le ministère Périer sont, l'une, de ne pas avoir, tout d'abord, franchement répudié le dogme funeste de la non intervention que lui ont légué les deux administrations précédentes ; l'autre, de n'avoir pas fait cause commune avec l'Europe pour mettre les Belges en tutèle, car les Belges, si l'on n'y prend garde, si à la fin

on n'y met bon ordre, finiront par amener l'une de ces grandes catastrophes, comme l'Europe n'en a plus vu depuis Attila, et l'Asie depuis Tamerlan, et qui, pour plusieurs générations, équivalent à une véritable destruction sociale.

C'est à tel point, que l'un des principaux auteurs de l'insurrection de Bruxelles, le jeune Van de Weyer lui-même, dont la vanité ne peut supporter l'idée de n'être plus ministre, a fini par avouer, en plein congrès, à la tribune, que l'on avait commis en Belgique, depuis neuf mois, d'innombrables pillages, des excès, des désordres, des dévastations incalculables. Et ; cependant, chaque fois qu'un nouveau meurtre, qu'un nouvel incendie vient grossir la liste des plus odieux attentats, chacun s'empresse de publier sa proclamation obligée, et de déclarer à la face des nations que LA RÉVOLUTION BELGE EST PURE DE TOUT EXCÈS.

Si la France et l'Europe n'y prennent garde, la Belgique finira par devenir le pied à terre, non seulement de tous les jacobins de l'Europe, mais encore de tous ses malfaiteurs, le Botany-Bay politique des deux hémisphères. La puissance gigantesque de Rome eut jadis, pour point de départ, une société de brigands; de nos jours, si l'on n'y porte remède, s'élèvera une puissance d'origine analogue, non moins gigantesque, non moins colossale que la première; et quelle est la pensée humaine assez hardie pour contempler de sang-froid l'effroyable tableau de calamités, sans nombre comme sans fin, qui déborderont de toutes parts de ce nouveau torrent destructeur!

Cependant les avis salutaires n'auront manqué à personne, pas plus aux peuples qu'aux monarques. Que l'on se souvienne de l'apologie scandaleuse de Babeuf, publiée à Bruxelles par Buonarroti; que l'on suive attentivement les doctrines de Saint-Simon, et l'on verra clair à la fin, si toutefois l'on n'a pas pris le parti de repousser l'évidence.

En Belgique, ceux qui votent pour un roi ne s'y résignent déjà plus que par mode de transition, et n'acceptent les formes de la monarchie que par manière de pis-aller.

En France, un parti audacieux, auquel feignent de s'associer les ennemis naturels de tout ce qui, de près comme de loin, tient à la république, ne parlent plus du nouvel ordre de choses sorti des barricades, que de la même manière dont ils parlaient du gouvernement de Charles X, il y a un an. Un enterrement sert de texte à la résurrection des apologies du régicide, en même temps que la tribune de Bruxelles sert d'écho aux plus détestables doctrines : ce n'est point par un réquisitoire, c'est par la marche d'une division sur Bruxelles qu'il fallait répondre à un mot horrible, prononcé à dessein en séance publique du congrès, afin de l'importer en France sous une rubrique étrangère.

Il est temps que le cabinet des Tuileries, que l'on affecte d'appeler cabinet du Palais-Royal, rentre dans le positif et dans le vrai, et, s'il veut se sauver lui-même, il faut qu'il commence avant tout par sauver les Belges de leurs propres fureurs, et par mettre un terme à un scandale inouï et auquel, bien certainement, aucun autre scandale ne saurait être comparé.

Si le gouvernement français l'ignore ou feint de l'ignorer, il est bon de l'avertir que le parti français du mouvement a déjà pris ses mesures, soit par la fondation de nouvelles gazettes, soit au moyen d'arrangemens avec les rédacteurs des journaux belges actuels, pour parler à la France à l'aide de porte-voix placés à Bruxelles et dans les autres villes de la Belgique, afin de pouvoir tout dire, sans aucune exception, sans réserve et sans mesure, à l'abri des réquisitoires tout aussi bien que des pillages, car l'on sait par expérience que plus les doctrines se montrent subversives et plus elles flattent les passions populaires.

L'élection du prince de Saxe-Cobourg est une nouvelle illusion, par laquelle chacun des partis a cru pouvoir amuser son adversaire ou se bercer lui-même d'espérances illusoires.

Selon toute apparence, ce prince ne régnera jamais sur les Belges; et, s'il se hasarde à faire une apparition en Belgique, il devra s'estimer fort heureux de pouvoir, au bout de quelques semaines, s'échapper, sain et sauf, d'entre les griffes de ses *fidèles* sujets.

Schismatique, il sera détesté des prêtres, des cagots et des imbéciles, qui forment la grande majorité de cette nation qui vient de l'appeler au trône. Anglais, ou lié de près à l'Angleterre, le premier jour de son règne sera le dernier, et bien le dernier, de l'industrie et du commerce du peuple belge. Ses liaisons avec les familles régnantes qui tiennent aux principes de la sainte-alliance, le rendront suspect au parti libéral; et quant aux partisans de la France et aux Belges qui soupirent après la restauration, il est inutile d'ajouter que la

royauté Cobourg leur sera également odieuse, également insupportable. Les vrais sujets du nouveau roi se réduiront ainsi, à peu près, aux habitans de l'hôtel de Bellevue et du boulevard de Waterloo, régulièrement peuplé d'Anglais. Et, après tout, personne ne se persuadera jamais que la France accepte de bon œil le voisinage d'un prince anglais, précisément sur celle de ses frontières qui présente l'accès le plus facile aux armées de l'Europe pour arriver, dans l'espace d'une semaine, sous les murs de Paris. Bref, la combinaison Cobourg est un leurre de plus à ajouter à tant d'autres qui n'ont servi qu'à perdre du temps au détriment de l'Europe.

C'est véritablement une tactique abominable et qui soulève d'indignation toute ame droite et honnête, que celle qui tend à représenter le cabinet français comme livré aux insultes des potentats, aux humiliations et aux affronts de toute espèce, et comme placé en permanence sous les fourches caudines, par cela seul qu'il veut la paix, quand même il serait vrai qu'il la voulût *à tout prix*, ce qui du reste n'est nullement vraisemblable.

Après tout, qu'est Louis-Philippe, quels sont ses devoirs et quelle est sa véritable mission? La France n'est-elle donc pas sa patrie? N'est-ce point sur trente-deux millions de Français qu'il a été appelé à régner après la chute de la branche aînée des Bourbons? Son devoir n'est-il pas, *avant tout*, d'assurer le bonheur, la prospérité du peuple qu'il gouverne, comme le principal devoir des autres monarques consiste à travailler, *avant tout*, au bonheur de leurs peuples res-

pectifs? Eh quoi! juste ciel! ce serait une mission de honte que celle qui aurait pour but d'assurer la prospérité d'une nation que le grand Frédéric, lui-même, considérerait déjà comme la plus puissante de toute l'Europe, lorsqu'elle ne comptait encore qu'à peine les deux tiers de force numérique actuelle!

Quoi donc? pour le vain plaisir de faire lire à quelques centaines d'ambitieux des bulletins datés des bords du Tibre, de l'Adige, du Danube, de l'Elbe, peut-être même de la Vistule et de l'Ebre, à ne supposer d'abord que des succès, l'on voudrait s'exposer à avoir encore une fois à dater d'autres bulletins de Belleville ou de Montmartre?

L'on parle sans cesse d'une gloire de trente ans, quoique, pour être dans le vrai, il convienne de rappeler que la guerre n'en a duré que vingt-trois, et ce n'est que de trop déjà pour la triste humanité. Mais ceux qui en parlent le plus aujourd'hui, et qui, pour la plupart, peuvent à peine se souvenir des victoires de l'empire, étaient trop jeunes pour avoir vu les revers de la république et les humiliations du directoire.

Si l'on en excepte les campagnes de Napoléon qui, général, consul ou empereur, enchaîna constamment la victoire à son char, jusqu'au jour où il fut trahi par les élémens et délaissé par des ingrats, les guerres de la révolution ont couru des chances variées de succès et de revers, comme il arrive constamment dans toutes les guerres ordinaires. En Allemagne, Moreau et Pichegru avancèrent jusqu'au Danube pour reculer peu après jusqu'au Rhin; en Italie, Championnet s'a-

avança, il est vrai, jusqu'à Naples, mais, peu après, Macdonald dut reculer jusqu'à Gênes, et Suchet jusqu'au Var. Sans lui, de ce côté, sans les prodiges de la Limath, sans la victoire remportée, par Masséna, à Zurich, victoire due en grande partie aux mésintelligences survenues entre les Autrichiens et les Russes, Souwarow aurait envahi la France, il y a trente-deux ans. Les coryphées actuels du mouvement étaient alors pour la plupart, stationnaires dans toute l'acception du mot, car ils n'étaient pas encore de ce monde. S'ils avaient pu être témoins des souffrances et des misères de ces braves soldats, qui, après avoir vaincu à Fleurus, à Valmy, à Montenotte, à Lodi, à Arcole, à Castiglione, au Tagliamento, et après avoir dicté la paix à Udine, étaient traqués, torturés, égorgés par les féroces habitans des Abruzzes et des Calabres, égorgés par les moines de l'Italie, égorgés par les Barbets du Piémont, poursuivis, le fer dans les reins, soit par le sabre des Pandours, soit par la lance des cosaques, ou réduits à mourir, par milliers, d'abandon, de misère et de faim sur un champ de bataille, ou bien dévorés par la vermine, entassés sur un grabat d'hôpital, n'ayant même pas toujours du foin, au lieu de charpie, pour panser leurs nobles blessures; si ceux qui parlent tant de leurs trente ans de gloire savaient de combien de défaites, de larmes et de douleurs poignantes ont été entremêlés des succès de sang; s'ils avaient entendu, sur ces champs horribles de carnage, les gémissemens de Vérone, de la Trébia, de Novi et de Fossano, succéder, seulement à deux ans d'intervalle, aux chants de gloire qui

avaient retenti du haut des Alpes, au sommet des Apennins et du Splügen, s'ils avaient réfléchi à quoi tint le salut de la première révolution lorsque les Prussiens s'étaient avancés jusqu'aux plaines de la Champagne, si du moins ils avaient vu les horreurs d'un siège, des enfans à l'agonie sucer le sein du cadavre de leur mère, morte au coin d'un carrefour demandant inutilement du pain à des squelettes ambulans réduits eux-mêmes, comme à Gênes, à faire cuire jusqu'aux semelles de leurs souliers, dans le vain espoir d'y trouver une nourriture; ou bien encore s'ils avaient assisté aux horreurs d'un assaut, l'humeur belliqueuse de ces *hommes du mouvement* aurait fait place, peut-être, à d'autres sentimens d'humanité, tout au moins de réflexion. Ils les ont donc oubliées déjà les horreurs de la retraite de Moscou!!!

Aucun homme, peut-être, sur la terre n'avait été encore placé dans la position où se trouve le roi Louis-Philippe, par rapport à la France et à l'Europe; l'Europe et la France ont besoin qu'il accomplisse sa mission d'ordre et de paix, parce que du rétablissement de l'ordre en France, et du maintien de la paix générale, dépend la prospérité ou la destruction de l'état social actuel de toute l'Europe.

C'est, paraît-il, un beau partage, pour un roi, que celui d'avoir entre ses mains les destinées d'un tiers, au moins, du genre humain; car si la guerre s'allume en Europe, un contre-coup de désolation et de misère s'en fera ressentir dans la vieille Asie comme dans la naissante Amérique; nos arrière-petits-neveux n'auront point encore essuyé les larmes qu'auront fait verser à

l'humanité un millier, tout au plus, peut-être, de brouillons, de factieux et d'intrigans, disséminés, de nos jours, sur la superficie de l'hémisphère.

Mais pour que le roi Louis-Philippe ait le pouvoir et le temps d'accomplir une mission aussi auguste, il faut que l'on cesse de le harceler continuellement dans sa marche, à propos de tout et dans les moindres occasions. Encore une fois, ce système anti-social se conçoit parfaitement de la part des ennemis connus et avoués de la révolution de juillet ; mais que ceux qui ont aidé à la faire, cette même révolution, s'acharnent, dès le lendemain de son triomphe, et de mille manières, à empêcher qu'elle se consolide, c'est une extravagance dont il n'est guère possible de se rendre raison. Leurs vœux fussent-ils légitimes, leurs exigences fondées, encore faut-il du temps pour arriver aux améliorations sans secousses. Pas du tout : nous vivons dans un siècle où tout doit être jeté au moule de la perfection en un clin-d'œil. Personne ne tient compte, ni des obstacles que présente un passé garanti par des engagements solennels, ni des complications qui s'offrent à la prévoyance d'un avenir possible, même le plus rapproché. Ceux qui entrent à peine dans la vie sont plus impatients, plus pressés que ceux qui sont à la veille d'en sortir. S'ils avaient assisté à la création, ils auraient encore trouvé à redire de ce qu'elle n'avait point été accomplie tout d'un jet.

Tout annonce que la question de la pairie ne sera pas moins féconde, pour la France, en embarras et en périls, que ne l'est depuis neuf mois la question belge.

C'est qu'au lieu de l'envisager sous son point de vue positif, chacun se jettera dans les abstractions et dans les théories; et, depuis quelques années, quand on a prononcé magistralement les mots sacramentels de *question vitale* ou de *principes*, on s'imagine avoir gouverné. La première question *vitale*, pour les individus comme pour les empires, c'est de vivre, et pour vivre il faut la chaleur convenable à la végétation et non l'action dévorante d'un feu qui brûle et qui calcine.

Or, pour quiconque dans la question de la pairie, veut se tenir dans le vrai, c'est dans la charte qu'il lui faut aller le chercher, mais là seulement et non pas dans le programme de l'hôtel-de-ville, ou dans toute autre abstraction. La charte ayant dit que le roi nomme les pairs, et qu'il leur accorde à volonté la pairie héréditaire ou viagère, il est clair que la question se réduit, si l'on repousse le principe d'hérédité, à ne plus nommer à l'avenir que des pairs à vie, ce qui paraît en effet le mode le plus conforme à la raison, comme l'avait adopté la loi fondamentale des Pays-Bas.

Mais en ce qui concerne les anciens pairs, l'hérédité est pour eux une propriété comme leur champ ou leur maison. Ce serait une loi spoliatrice que celle qui viendrait les en dépouiller, sous le vain prétexte que l'hérédité leur a été conférée par un gouvernement qui n'est plus; car, il n'est rien, en argumentant de la sorte qui ne pût être remis en question, depuis l'existence des pensionnaires de l'état jusqu'aux restitutions des biens invendus, accordées sous la restau-

ration aux anciens émigrés. Si l'on attaque une propriété, si l'on conteste, et, ce qui est pis encore, si l'on annule un droit acquis en excipant d'un principe, on aura bientôt trouvé d'autres principes pour servir d'excuses à de nouvelles spoliations. De cette manière, et toujours en passant de principe en principe, on en reviendrait à la loi agraire, et à toutes les extravagances intermédiaires qui pourraient se dessiner dans des cerveaux malades, entre le faste de l'Orient et l'humble brouet des Spartiates.

Que Louis-Philippe sache s'armer dans la ligne constitutionnelle d'une *fermeté inébranlable*, sans quoi la dissolution qu'il vient de concéder aux exigences des hommes du mouvement, pourra devenir, pour la France et pour le monde entier, féconde en conséquences désastreuses.

Au dedans, la question de la pairie menace déjà de jeter des semences de haine profonde entre les deux chambres législatives de l'état : c'est plus qu'il n'en faut pour arriver aux guerres civiles.

Au dehors, il faut que la Belgique cesse de servir de sujet de scandale et de point d'appui, sous la protection de la France, à toutes les combinaisons subversives qui menacent l'ordre social d'une prochaine dissolution, et que protègent et propagent des sociétés connues et organisées.

La Belgique a fait ses preuves : depuis neuf mois l'Europe a eu le temps d'étudier son absurde et dégoûtante révolution ; elle doit maintenant la bien connaître ; désormais, il n'est même plus possible ni permis de l'envisager de deux manières.

Non seulement les Belges se sont révoltés sans l'ombre d'un motif réel, non seulement les Belges ne possèdent aucun des élémens indispensables pour former un corps de nation, mais, dans leur état actuel, ils ne sont pas même mûrs pour la liberté. La Belgique ne saurait plus long-temps rester comme elle est, ni continuer par ses excès et par ses folies à mettre en compromis la paix du monde.

La France, à la chute de Napoléon, contenait infiniment moins de flammèches incendiaires que n'en renferme la Belgique aujourd'hui; et cependant l'Europe, après Waterloo, jugea nécessaire à son repos et à sa sûreté de placer bonne garnison en France pendant trois ans.

Une mesure de ce genre est la seule praticable désormais pour mettre un terme au scandale des protocoles; de ces malencontreux protocoles devenus la risée de l'Europe, la honte de la diplomatie, qui ont ravalé au dernier point ce qu'il importe à l'ordre social d'entourer d'une auréole de considération et de respects pour en imposer au vulgaire; de ces protocoles enfin repoussés de tous côtés avec un égal dédain, par la Hollande comme spoliateurs, par la Belgique comme dérisoires, et qui ont fini par provoquer la raillerie et par être exposés à la dérision publique, de la part de ceux-là même à qui on les avait présentés, dès le principe, comme unique planche de salut (1).

(1) L'on parle d'une caricature récente dans laquelle les membres de la conférence de Londres sont représentés en costume de boulan-

Tout annonce que le cabinet français comprend la nécessité, et l'on peut même dire l'urgence d'en finir avec ce repaire de forcenés. Mais s'il tarde encore, de nouveaux embarras pourraient naître du remède même, et ajouter à ceux déjà innombrables nés des longues et déplorables hésitations qui n'ont servi qu'à enhardir les factieux.

Et quand des voix arrogantes et séditeuses oseront s'élever, comme elles l'ont déjà fait : CE SERA A LA FRANCE A DÉMENTIR LE MINISTÈRE : que le ministère sache déployer la vigueur et l'énergie nécessaires, dût-il se montrer terrible, pour apprendre aux audacieux qui tenteraient de faire ainsi un appel à la révolte dans les rangs même de l'armée; que, s'il n'appartient pas à un despote de s'écrier L'ÉTAT C'EST MOI, il ne doit pas davantage être permis à aucun parti, ni toléré, à aucun prix, de la part de qui que ce soit, chez un peuple bien gouverné, de se constituer l'interprète ni l'organe extra-légal des volontés nationales.

Les élections ne sauraient se faire sans danger en France pendant qu'un foyer de révolutions, le *cholera-morbus* politique, est établi à deux pas de ses frontières: et les soulèvemens de la Vendée, les événemens de Tarascon, les troubles de Metz, les innombrables symptômes de décomposition qui se manifestent sur plusieurs points de la France, les dissolvans que l'on emploie pour relâcher ou plutôt pour rompre entière-

gers, pétrissant et faisant cuire des protocoles : au dessous on lit ces mots en caractères gothiques : FABRIQUE DE PRIOTRES.

ment dans l'armée les liens de subordination sans laquelle il ne peut y avoir nulle part d'organisation militaire; les nombreux avertissemens, en un mot, que le gouvernement français reçoit du dedans comme du dehors, doivent lui faire comprendre qu'il est grandement temps d'en finir avec l'esprit révolutionnaire, le plus mortel ennemi de la véritable liberté, et, pour en venir à bout, il faut commencer, avant tout et sans perte de temps, par museler l'hydre en Belgique.

Le seul moyen d'y parvenir, désormais praticable, est celui d'une occupation militaire des provinces belgiques, pendant plusieurs années, par une armée combinée des cinq grandes puissances, dont les représentans perdent leur temps à Londres à signer des protocoles, devenus, de la part de tout le monde, amis comme ennemis, un sujet de dérision générale, tandis que les meneurs belges insultent l'Europe entière avec une arrogance sans exemple, et travaillent, à la face du soleil, à l'entraîner dans un abîme sans fond.

Que si le rétablissement de cet ordre de choses qui avait fait le bonheur des Belges pendant quinze ans est réputé, plus tard, absolument impossible, pour couper le mal à sa racine, il ne reste d'autre remède praticable que le démembrement et le partage de la Belgique. Mais avant tout, il faut qu'on la soumette à une tutèle, et cela sans plus tarder, comme l'on y soumet, dans tout état policé, quiconque ayant perdu l'usage de la raison, trouble, par ses extravagances et par ses folies, le repos des familles, ou compromet leur sûreté.

Alors, mais seulement alors, la Belgique cessera d'être un foyer de contagion pour la France et pour l'Europe, et aussi l'Europe alors pourra travailler au désarmement projeté, parce qu'elle cessera de voir, à tort ou avec raison, dans l'appui déplorable accordé jusqu'ici par la France à l'insurrection des Belges, une arrière-pensée de PROPAGANDE universelle, pour avoir tout prêt au besoin une sorte de tête de pont, afin de pouvoir, tôt ou tard, s'élancer de nouveau dans cette carrière de conquêtes qui a coûté, pendant près d'un quart de siècle, des torrens de larmes et de sang à la triste humanité.

Maintenant que les pièces de ce grand procès ont été, une à une, déroulées devant les yeux du lecteur, c'est à son intégrité, c'est à sa droiture de cœur et d'esprit qu'il appartient de prononcer. Constitué juré devant le tribunal des contemporains et de l'histoire, qu'il recherche sans partialité, avec persévérance et avec soin la vérité, afin de pouvoir rendre dans son ame et conscience un *verdict* conforme à la justice et à la raison.

En France cette question paraît plus susceptible qu'ailleurs d'être examinée avec intérêt, à cause de l'analogie apparente de position qui semble régner, sous certains rapports, entre le peuple français et le peuple belge. L'un et l'autre se sont révoltés contre la dynastie qui les gouvernait depuis quinze ans : l'un et l'autre ont articulé des griefs nombreux : l'un et l'autre ont dit ce qu'ils voulaient, et ont expulsé ce qu'ils ont déclaré ne plus vouloir.

Le peuple français accusait la dynastie déchue d'a-

voir commis un long parjure, dont l'origine remontait au premier jour de la restauration.

Le parjure en Belgique est tout entier du côté des rebelles. Il est prouvé maintenant à la face du monde, que le roi GUILLAUME a tenu fort au-delà de ce qu'il avait promis.

Les Bourbons, en rentrant, avaient donné une charte au peuple français pour empêcher que ce peuple ne la prît. Sa rédaction du reste décelait assez leurs arrière-pensées. La manière dont cette charte était exécutée prouvait clairement qu'ils n'en voulaient à aucun prix. Ils n'y avaient vu qu'une transition, un pont, comme l'a dit un homme d'esprit, pour revenir d'Angleterre et remonter sur le trône.

Le roi GUILLAUME pouvant se faire absolu, ne voulut régner qu'en tempérant son pouvoir par une loi fondamentale, librement discutée : personne ne songeait à la lui imposer : ce prince se l'imposa lui-même. A peine fut-elle connue que la noblesse et les prêtres s'élevèrent contre la loi constitutionnelle du nouvel état, *parce qu'elle était trop libérale*. Ce n'est pas de trop de libéralisme que le peuple français accusait les Bourbons.

La France a majestueusement terminé sa révolution dans l'espace de trois jours.

Les Belges, depuis dix mois, se débattent ignoblement entre l'horreur, le dégoût et le mépris qu'ils inspirent de tout côté. Ils avaient d'abord obtenu un mouvement de sympathie de tous les cœurs généreux, parce qu'on les croyait opprimés. Peu de mois ont suffi pour soulever contre eux l'indignation la plus

prononcée de la part de tout ce que l'Europe renferme de raisonnable et d'honnête, quelles que soient les opinions politiques et la croyance religieuse de ceux qui jugent les Belges d'après leurs propres actes.

La révolution française a été dirigée par l'élite de la nation : les premières notabilités intellectuelles et commerciales ont donné la main pour l'opérer et pour la consolider, aux illustrations de l'armée et de la pairie; tous ont mis leur volonté en commun pour accomplir cette grande période, et pour régulariser cet auguste mouvement. La France a montré ses formes athlétiques : elle a déployé des forces de géant.

La révolution belge, opérée au profit d'une pré-traille fanatique, d'une noblesse décriée, d'une populace abrutie, n'a eu en sa faveur que des hommes de sang ou de fange, et si l'on en excepte un petit nombre de meneurs aveuglés par l'ambition ou par la haine, de tous ceux qui se sont mis activement à la tête de l'insurrection, pas un seul ne possédait un écu, pas un n'avait rien à perdre, tous pouvaient gagner et ont en effet gagné au désordre qui est leur ouvrage.

Ainsi pour se montrer conséquent, l'on ne peut applaudir à la révolution française, sans flétrir, par cela même, de la plus juste réprobation le soulèvement des Belges, car les deux peuples n'ont eu rien de commun, ni dans le but qu'ils se proposaient d'atteindre, ni dans la marche qu'ils ont suivie, avant, pendant et après leur insurrection.

En France, la partie saine, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation, veut la paix, pourvu qu'on ne s'avise point de lui dicter des lois.

En Belgique, on a marché d'extravagance en extravagance, de folie en folie, de forfait en forfait; et à peine avait-on permis aux Belges de concevoir l'espérance d'être reconnus indépendans, qu'ils ont eu la prétention de conquérir un territoire qui ne leur a jamais appartenu, et ce, en dépit des traités et en dépit des convenances européennes.

L'inconséquence et la contradiction ont escorté pas à pas l'insurrection de la Belgique, dans tout son cours.

Les Belges ont pris les armes pour détrôner un roi protestant, et peu après ils ont élu pour leur roi un prince schismatique.

Ils ont jeté les hauts cris contre des traités qui disposaient des peuples comme de troupeaux, et ils veulent *acheter* comme des troupeaux les populations entières de plusieurs provinces.

Ils ont dit que la langue des Belges, leur croyance et leurs mœurs ne pouvaient sympathiser avec les mœurs, la croyance et la langue des Hollandais, et ils exigent qu'on leur cède une partie de la Zélande!

Ils repoussent la compétence des cabinets, et ils se sont agenouillés devant ces mêmes cabinets pour obtenir leur protection; puis ils insultent les puissances de l'Europe, du moment où celles-ci s'opposent aux empiétemens et aux agressions des Belges contre les autres états dont l'indépendance est garantie par des traités!!!

En voilà assez pour que tout lecteur impartial et de bonne foi puisse apprécier la révolution belge en pleine connaissance de cause.

C'est cependant cette déplorable et ignominieuse révolution qui tient l'Europe en suspens depuis près de dix mois, qui absorbe des frais énormes, la subsistance de vingt peuples, et qui oblige la Hollande à tenir sur pied une armée de cent mille hommes, une marine formidable, et à subvenir à un budget de cent millions de florins.

Il est temps que la Belgique soit réduite par les armes, puisqu'elle n'a pu l'être ni par la force de l'expérience ni par l'ascendant de la raison.

Il est juste que la fortune de ces hommes pervers qui ont voté la déchéance des Nassau soit consacrée au soulagement du peuple hollandais, resté fidèle à son roi et à ses sermens.

Il est urgent de tracer à la fin une forte démarcation entre le ciel et la terre, pour que l'on cesse de faire servir le spirituel de prétexte à bouleverser à tout moment le temporel des états. Il faut que le rétablissement des anciens *appels comme d'abus*, ou, si l'on aime mieux, des *recours au prince*, oppose en Belgique aussi bien qu'en France et ailleurs, une barrière d'airain aux empiétemens et aux arrogantes prétentions du clergé catholique, seul clergé turbulent, parce qu'il est le seul dont les membres refusent obstinément d'être citoyens dans leur pays, pour demeurer exclusivement et à tout jamais les instrumens aveugles, et les sujets passifs du Vatican.

En commençant cet ouvrage, l'on n'a eu d'autre but que de faire connaître la vérité. Cette vérité, maintenant, la voilà : tant pis pour ceux qui en sont la cause,

si elle n'est que trop souvent horrible à raconter et presque toujours dégoûtante à apprendre.

Mais en quittant la plume, l'on ne saurait s'empêcher d'adresser aux révolutionnaires belges cette terrible apostrophe qu'un illustre écrivain (1) adressait, voici près d'un siècle et demi aux inquisiteurs du Portugal ;

« Si quelqu'un, dans la postérité, ose jamais dire
« que dans le siècle où nous vivons, les peuples de
« l'Europe étaient policés, on vous citera pour prou-
« ver qu'ils étaient barbares, et l'idée que l'on aura
« de vous sera telle, qu'elle flétrira votre siècle, et
« portera la haine sur tous vos contemporains. »

(1) MONTESQUIEU, *Esp. des Lois*, liv. XXV, ch. 13.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

Vices de l'organisation européenne.....	Page	1
Des griefs.....		69
Aperçu de l'état de la presse périodique en 1829 et 1830, dans les provinces méridionales du royaume des Pays- Bas.....		153
Diplomatie. — Protocoles de Londres.....		195
De la France et de la Belgique, dans leurs rapports mu- tuels et avec l'Europe.....		223

FIN DE LA TABLE.



HW 2726 J

THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS
NOT RETURNED TO THE LIBRARY
ON OR BEFORE THE LAST DATE
STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF
OVERDUE NOTICES DOES NOT
EXEMPT THE BORROWER FROM
OVERDUE FEES.

CANCELLED
MAR 27 1960

804

